HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME SIXIE'ME,

SECONDE PARTIE.

Contenant ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France & en Europe, pendant le Miniſtere du Cardinal de Richelieu.

PAR

Mr. MICHEL LE VASSOR.

A AMSTERDAM,

Chez PIERRE BRUNEL, ſur le Dam,
MDCCIV.

Digitized by Google

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XXVIII.

LOüis ne parut pas fort ſenſible à la conquête de Pignerol. Sa mélancolie devenoit ſi profonde, que tout lui faiſoit peine. Dégouté mêmes de ſon divertiſſement ordinaire de la chaſſe, il vivoit dans une inquiétude continuelle; ſoit qu'il ſentît déja les premiéres atteintes de l'abcés, dont il fut en danger de mourir à Lion vers la fin de l'été; ſoit qu'il craignît que le Duc d'Orleans toûjours chagrin depuis ſon retour de Nanci, ne ſe mît à la tête de la puiſſante caballe formée contre Richelieu, & ne profitât du mecontentement genéral que les nouveaux impôts ordonnez pour ſubvenir aux frais

1630. Départ du Roi pour l'Italie. Il voit le Duc d'Orleans à Troïes en Champagne.

Digitized by Google

1630. de la guerre d'Italie, cauſoient dans tout le Roiaume, & ſur tout parmi les gens de robe. Marie de Medicis pourſuivoit conſtamment ſon deſſein de perdre le Cardinal dans l'eſprit du Roi, & de le faire chaſſer de la Cour, dez que l'affaire d'Italie ſeroit terminée. Le Duc de Guiſe irrité de ce que Richelieu lui diſputoit les droits & la qualité d'Amiral du Levant, & preſque tous ceux de la Maiſon de Loraine ſe joignoient à la Reine Mere, & ſecondoient, autant qu'il leur étoit poſſible, les efforts qui ſe faiſoient pour ruiner un Miniſtre entêté d'abaiſſer & de dépouiller tous les grans Seigneurs du Roiaume. Le Cardinal ſoutenoit que les Amiraux de France avoient une égale autorité ſur les mers du Levant & du Ponent, & que par conſéquent ſa nouvelle charge de Grand-Maître & de Surintendant du commerce & de la navigation, lui donnoit les mêmes droits ſur la Mediterranée que ſur l'Ocean. Guiſe prétendoit au contraire que l'Amirauté du Levant étoit annexée à ſon Gouvernement de Provence, & que ſes predéceſſeurs en avoient conſtamment joui. Cependant le Duc dont le droit n'étoit pas certain, offroit trois choſes à Richelieu; d'être ſon Lieutenant genéral dans les mers du Levant, ou de lui céder de bonne grace cette partie de l'Amirauté, s'il vouloit la recevoir comme un preſent, ou de l'échanger avec le Cardinal, en cas qu'il ne voulût avoir ni le Duc pour Lieutenant genéral, ni accepter l'honnêteté qu'on lui offroit. Richelieu qui n'aime pas la Maiſon de Guiſe, rejette toutes les propoſitions d'acommodement, & dit fiérement qu'il ſaura bien prouver la juſtice de ſes prétenſions. Le Duc craint alors

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.

1630. *Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans.*

Lettre du même au Roi en 1631.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 13. 57. 58. 59. &c.

que

que le Cardinal ne penſe même à lui enlever le Gouvernement de Provence, & ſe jette dans le parti de Marie de Medicis, afin de trouver de l'appui, & de ſe venger de Richelieu. La Princeſſe de Conti, la Ducheſſe d'Elbeuf, & quelques autres Dames de la Maiſon de Loraine, ſe déchainent en même temps contre le Cardinal, & animent ſans ceſſe la Reine Mere à punir ſon ingrat & orgueilleux domeſtique. 1630.

Ces caballes continuelles contre Richelieu chagrinoient le Roi, embaraſſé entre ſa mere, ſon frere, pluſieurs grandes maiſons, & un Miniſtre dont il croioit ne ſe pouvoir paſſer. Une autre choſe faiſoit une peine extréme à ſa Majeſté. Naturellement juſte & bien intentionnée pour le peuple qui ſoufroit, elle ſouhaitoit de le décharger de pluſieurs impôts, & de ſe faire aimer de ſes ſujets. Mais les guerres que Richelieu ſuſcitoit au dedans & puis au dehors pour ſe rendre plus néceſſaire, obligeoient le Roi à conſentir aux moiens de lever l'argent, ſans lequel on ne pouvoit ſoutenir une ſi grande dépenſe. Tout le monde ſe plaignoit hautement: Et le ſoupçonneux & timide Louïs apprehendoit que ſi ſon frere venoit à ſe joindre aux mécontens, on n'obligeât non ſeulement ſa Majeſté à chaſſer le Cardinal; mais encore que Gaſton n'uſurpât une grande partie de l'autorité ſouveraine. Certaines taxes exigées cette année des Officiers de Judicature, ſoulevérent les Magiſtrats. Ceux du Châtelet de Paris ceſſent de rendre la juſtice, & le Parlement offre ſecretement au Duc d'Orleans de ſe declarer en ſa faveur, s'il veut demander l'abolition de quelques impôts, dont le Roi profite moins que ſes Miniſtres avares. Il y

1630. eut même une ſédition à Dijon, ſous prétexte des Elections établies en Bourgogne auſſi bien qu'en Languedoc. Comme cette nouveauté tendoit à l'établiſſement des Aides & même à l'abolition des Etats de la Province, les Magiſtrats ne ſe mirent pas autrement en peine d'arréter la populace ſoulevée. Tous ces mouvemens, ou commencez, ou prêts à éclater, chagrinoient le Roi, & lui paroiſſoient comme autant de menaces d'une prochaine révolution.

Nonobſtant ces embaras, il part de Paris le 21. Février pour aller à Lion par la Champagne & par la Bourgogne. Les deux Reines & le Conſeil ſe preparoient à le ſuivre au plûtôt, lors que le Duc d'Orleans par la même colluſion avec Marie de Medicis, arive en poſte à Paris & entre bruſquement ſur le ſoir dans la chambre de la Reine Mere qui tenoit ſon cercle. Elle fait l'étonnée, congédie promptement les Dames, & s'enferme dans ſon cabinet avec Gaſton. Le bruit ſe répand auſſi-tôt qu'il eſt venu pour ſon mariage avec la Princeſſe Marie de Mantouë, & la Reine Mere déclare tout publiquement qu'elle n'y conſentira jamais. Avec une impatience affectée, le Duc va d'abord rendre viſite à la Princeſſe qui demeuroit à l'hôtel de S. Pol. On l'avoit confiée à la Comteſſe de ce nom après la mort de la Ducheſſe Douairiére de Longueville. Marie de Medicis irritée en apparence de ce que le Duc d'Orleans ne veut point ſe détacher de la Princeſſe de Mantouë, fait ſemblant de craindre qu'il ne l'épouſe, & la prend auprès d'elle dans le Louvre. La Princeſſe y eſt étroitement gardée. Gaſton ſe plaint de la dureté de

la

Digitized by Google

la Reine Mere, & paroit plus mécontent que jamais. Tous les gens de qualité couroient en foule chez lui. On lui donne même à entendre que s'il eſt d'humeur à ſe déclarer contre Richelieu, il trouvera bien-tôt un parti nombreux & puiſſant. Le Duc diſſimuloit ſi peu ſon chagrin contre le Miniſtre, que le Cardinal de la Vallette étant allé ſaluer ſon Alteſſe Roiale, acompagné du nouveau Cardinal de Lion frere de Richelieu, elle fit mille careſſes au premier, & laiſſa l'autre dans l'anti-chambre, ſans vouloir le regarder, ni lui dire un mot, quoique la Valette priât Gaſton plus d'une fois de donner du moins quelque marque de diſtinction au frere du Miniſtre. 1630

Le Roi reçût à Nogent ſur Seine la lettre par laquelle Marie de Medicis l'avertiſſoit de l'arivée imprévuë du Duc d'Orleans à Paris. La diſſimulée Princeſſe reflechiſſoit exprès ſur cette grande foule de gens qui alloient faire leur cour à Gaſton. Elle vouloit inſinuer non ſeulement au Roi que le Duc continuoit de ſe brouiller avec elle au ſujet de la Princeſſe Marie; mais encore qu'il étoit à propos dans la conjoncture preſente d'apaiſer Gaſton, en lui donnant le commandement de l'armée de Champagne, & la Lieutenance genérale à Paris & dans quelques Provinces voiſines durant l'abſence de ſa Majeſté; de peur qu'il ne brouillât lors qu'on ſeroit occupé ſur la frontiere, & qu'il n'entrainât les mécontens. Effraié du voiage de ſon frere dont Marie de Medicis affecte de lui repreſenter les ſuites comme extrémement dangereuſes, Louïs revient ſur ſes pas à Fontainebleau. Gaſton ſe retire auſſi-tôt à ſa maiſon de Limours, & de

1630. là dans ſon Duché d'Orleans. Il y trouve quelques troupes envoiées par Marie de Medicis, comme pour le tenir dans le reſpect. Nouveau prétexte de faire le mécontent & de crier encore contre la Reine ſa mere. Incontinent après le depart du Duc, elle écrit au Roi que tout eſt appaiſé, que Gaſton ſe range à ſon devoir, & qu'il eſt ſeulement queſtion que les deux freres ſe reconcilient tout publiquement, & que le cadet content ne penſe plus à écouter les factieux. Marie de Medicis va joindre Louïs à Fontainebleau, & lui met ces choſes dans l'eſprit. Ils partent de là pour Lion. La jeune Reine & le Conſeil les ſuivent de près. Louïs arive enfin à Troïes dans le mois d'Avril; & Gaſton s'y rend.

Le Comte de Soiſſons, le Cardinal de la Valette, le Duc de la Trimouille & pluſieurs autres Seigneurs allérent deux lieuës hors de la ville au devant de ſon Alteſſe Roiale, & la conduiſirent au logis de la Reine Mere, où le Roi l'attendoit. Les deux freres s'embraſſérent avec toute la tendreſſe imaginable, & parurent réconciliez de bonne foi. *Il ſe fit là un éclairciſſement de pluſieurs choſes*, dit un Auteur ſans s'expliquer davantage. Je trouve que le Duc d'Orleans eut envie de découvrir à Louïs dans cette entrevuë les divers artifices du Cardinal de Richelieu, pour mettre la diviſion dans la famille Roiale, & pour ſe rendre le maître abſolu du Roiaume. Marie de Medicis arrêta Gaſton, & lui remontra qu'on ne gagneroit rien ſur l'eſprit du Roi, juſques à ce que l'affaire d'Italie fût terminée. Le Preſident Le Coigneux Chancelier du Duc d'Orleans & ſon principal con-

confident, propoſa ſeulement au Roi d'établir une ſi bonne correſpondance entre lui & ſon frere, qu'ils puſſent deſormais traiter enſemble à cœur ouvert, & ſans l'entremiſe d'aucun Miniſtre: choſe que Richelieu ne put pardonner à Le Coigneux. La Princeſſe de Mantouë que Marie de Medicis avoit fait conduire à Troies avec de grandes précautions, comme ſi elle eût apprehendé que le Duc d'Orleans ne fît enlever ſa prétenduë maitreſſe dans le chemin, fut envoiée de là au Monaſtére d'Avenay en Champagne, dont ſa ſœur étoit Abbeſſe. L'indifference avec laquelle Gaſton la vid partir, fit juger à pluſieurs perſonnes qu'il n'étoit point amoureux. Son Alteſſe Roiale ſe retira de Troies à Orleans, & ne ſe rendit à Paris qu'après que le Roi lui eût envoié de Lion les pouvoirs pour y commander. Elle reçut en même temps une autre patente qui lui donnoit le commandement de l'armée de Champagne, qui demeura ſous la conduite du Maréchal de Marillac. La Ducheſſe Douairiére de Loraine ariva peu de jours après le Duc d'Orleans à Troies. Cette Princeſſe ſœur ainée des trois derniers Ducs de Mantouë, formoit je ne ſai quelles vaines prétenſions ſur leur ſucceſſion. L'Empereur époux de la cadette les appuioit pour rendre l'affaire plus difficile & plus embrouillée. La Ducheſſe venoit apparemment remontrer au Roi la pretenduë juſtice de ſon droit, & le prier d'y avoir égard. Charles Duc de Loraine ſon beau-fils ne l'envoioit-il point auſſi afin de diſſiper la jalouſie & les ſoupçons que ſon étroite liaiſon avec la Maiſon d'Autriche donnoit à la France? 1630.

1630. Le Roi arive à Grenoble, & le Cardinal de Richelieu s'y rend.

Louïs alla de Troies à Dijon, pourvoir aux desordres que la sedition excitée par les vignerons, y avoit causez. Il défendit qu'on sonnât les cloches, ni qu'on tirât d'autre canon que celui du château, à son entrée dans la ville. On mit des soldats du regiment des gardes aux portes, & le Roi ne reçut ni les hommages ordinaires, ni la harangue du Maire & des Echevins. Il venoit en Souverain irrité. Le Duc de Bellegarde Gouverneur de la Province, introduisit le Maire & les Echevins qui devoient demander pardon au Roi & implorer sa clémence. Il écouta sur un throne élevé le discours que Févret savant & fameux Avocat, lui fit au nom des habitans de Dijon. *Vôtre faute est grande*, répondit sa Majesté. *Cependant je veux bien ne vous punir pas autant que vous le meritez.* Marillac Garde des seaux leur fit ensuite une longue & sevére reprimande. Il finit par la prononciation d'un Arrêt, où Louïs pardonnant le passé, ordonnoit certaines choses tant pour le chatiment des plus coupables, que pour prévenir pareils desordres. Le meilleur moien, c'étoit de décharger le peuple accablé, & de ne plus mettre tant d'impôts onereux: Et c'est celui que les Ministres du Roi ne lui conseilloient pas d'emploier. Il alla de Dijon à S. Jean de Laune, décendit sur la Saone sans s'arréter ni à Chalon, ni à Mâcon, à cause de la maladie contagieuse dont ces villes étoient affligées, & entra sans ceremonie à Lion. Les Reines, le Conseil, & les Courtisans arriverent peu de jours après en foule. Bassompierre y vint rendre compte à sa Majesté de la levée des six mille Suisses qu'il amenoit. On lui avoit écrit de venir à Lion.

Journal de Bassompierre. Tom. II.
Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.
1630.
Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 21.
Bernard. Histoire de Louïs XIII. L. XIV.
Mercure François.
1630.
Vittorio Siri Me-

Lion recevoir les ordres du Roi qui vouloit conquerir lui même la Savoie. *Je le saluai*, dit le Marechal, *parmi les Dames, galant & amoureux contre sa coutume.* Depuis quelque temps il paroissoit touché du mérite & de la beauté de Mademoiselle de la Fayette. Chaste & ennemi de la débauche, Louis ne fit jamais tort à la réputation des Dames qu'il considéra plus que les autres. Il ne s'attachoit même qu'à des personnes sages & vertueuses. On raconte qu'il dit un jour en badinant avec ses Courtisans, que les Dames étoient chastes avec lui jusques à la ceinture. Sur quoi le folâtre Bassompierre lui répartit qu'il falloit donc la leur faire porter au dessous du genou, comme je ne sai quel faquin de la Cour. 1630. *morie recondite. Tom. VII. pag. 76. 77. 78.*

Les Reines demeurent à Lion avec le Conseil, & le Roi s'avance à Grenoble. Richelieu y ariva un peu devant lui, aiant laissé le commandement de l'armée de Piémont aux Maréchaux de la Force & de Schomberg. Crequi vint recevoir sa Majesté dans le Dauphiné, dont il étoit Lieutenant Général. On le destinoit à commander sous le Roi, avec Chatillon & Bassompierre, l'armée qui devoit agir en Savoie. Le Cardinal fut reçû de la maniére du monde la plus agreable. On lui donna de nouvelles marques de distinction & de confiance. Après qu'il eût rendu compte à sa Majesté de l'état des affaires en Piémont, il alla promptement acompagné du Duc de Montmorenci & suivi d'un grand nombre de Gentilshommes, saluër les deux Reines à Lion. Le dessein principal de Richelieu, c'étoit de se disculper auprès de Marie de Medicis de la rupture

1630. avec le Duc de Savoie, & de l'appaiſer par des ſoumiſſions extraordinaires. Cela fut apparemment concerté avec Louis. Bien aiſe de conſerver ſon Miniſtre, & de ne mécontenter pas ſa mere, il ſouhaitoit de les voir bien enſemble. Elle recommanda en preſence du Garde des ſeaux, & dans quelques entretiens particuliers au Cardinal, de conclure la paix, dez qu'on offriroit au Roi des conditions que ſon honneur lui permettroit d'accepter, & de n'inſiſter point trop fortement ſur les interêts du Duc de Mantouë. *Je ne croi pas*, diſoit Marie de Medicis, *qu'en ſa conſidération, il faille mettre toute l'Europe en feu, ni deſoler les Etats de la Maiſon de Savoie nôtre alliée. Seroit-il juſte que ma fille fût depouillée par le Roi ſon frere pour l'amour d'un étranger ?* Richelieu répondit qu'il ne voioit pas encore d'ouverture à la prompte concluſion de la paix. Il en rejetta la faute ſur le Cardinal Antoine Barberin Legat, & ſur le Nonce Pancirole, qui bien loin de faire l'office de médiateurs, ſembloient vouloir uniquement ſervir la Maiſon d'Autriche. *Cependant, Madame*, ajouta le diſſimulé Miniſtre, *j'apporterai de mon côté toutes les facilitez poſſibles à finir cette guerre conformément aux intentions de vôtre Majeſté.* La Reine Mere parut alors extrémement radoucie au regard du Cardinal; ſoit qu'elle crût devoir en uſer de la ſorte par complaiſance pour Louis, ſoit qu'elle eſperât qu'en flattant Richelieu, & en témoignant ne ſe ſouvenir plus de ce qui s'étoit paſſé à Fontainebleau, elle l'engageroit à conclure une paix, avant laquelle il n'étoit pas poſſible d'obtenir du Roi l'éloignement du Cardinal.

Dans

Digitized by Google

Dans ces commencemens de la guerre de Mantouë & de Savoie, Mazarin paroit plûtôt un courier qu'un négociateur. On le voit sans ceſſe emploié à porter des paroles & des projets d'acommodement en France, & aux Généraux de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne. Mais l'inſinuant Italien ſaura ſi bien ſe rendre agreable à Spinola, aux Savoiards & ſur tout à Richelieu, qu'il aura enfin tout l'honneur de la négociation, au prejudice du Nonce Pancirole qui tient un plus grand rang que lui. Le Cardinal Antoine Barberin n'acquit aucune réputation dans ſa Légation. Le monde fut ſurpris que le Pape entêté de produire & d'emploier ſes neveux, chargeât un jeune homme ſans expérience & ſans capacité, de la négociation la plus difficile entre les premiéres Puiſſances de la communion de Rome, & le fît médiateur d'un acommodement qui ne pouvoit être bien ménagé que par la meilleure tête du Collége des Cardinaux. Car enfin, il étoit queſtion de traiter avec trois hommes, peut-être les plus habiles & les plus déliez que l'Europe eût vû depuis long-temps, le Duc de Savoie, le Marquis Spinola, & le Cardinal de Richelieu. Pancirole que le Pape choiſit pour aider Barberin dans ſa Légation, ne manquoit pas de génie. Mais il ſe devouoit ſi abſolument à la Maiſon d'Autriche, & briguoit ſi ouvertement la Nonciature d'Eſpagne, dans l'eſperance qu'elle ſeroit ſuivie du Cardinalat, qu'on le regardoit plûtôt comme un Miniſtre de Ferdinand, ou de Philippe, que comme un médiateur. Le Légat ſe dégoute enfin d'un emploi ſuperieur à ſes forces. Chagrin de ce qu'il perd ſes pas en allant à Turin, à A-

1630. Négociation de Mazarin à la Cour de France.

Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. Chap. 2.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.

1630. *Mercure François.*

1630. *Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII.*

1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 75. 79. 80. 81.*

1630. lexandrie, au camp de l'armée Françoiſe conferer avec le Duc de Savoie, avec les Generaux de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, & avec le Cardinal de Richelieu, Barberin s'en retourne à Rome, & laiſſe à Pancirole & à Mazarin le ſoin de démêler la fuſée le mieux qu'il leur ſera poſſible.

Celui-ci vient trouver Louïs à Grenoble. On le reçoit avec beaucoup de diſtinction. Sa Majeſté repond à la vive exhortation que Mazarin lui fait de la part du Pape, de donner la paix à la France & à l'Italie, qu'elle la ſouhaite avec une extréme paſſion, & qu'elle ſacrifiera volontiers ſes conquêtes. Le Maréchal de Crequi, Chateauneuf revenu depuis peu de ſon Ambaſſade d'Angleterre, Bullion & Boutillier, furent nommez Commiſſaires pour conférer avec le Cardinal Bagni & Mazarin. Bagni fit quelque temps les fonctions de Nonce en France depuis ſa promotion au Cardinalat. Voila pourquoi il paroit dans cette négociation, dont Urbain eſt le mediateur. Les Commiſſaires du Roi dreſſent un projet d'acommodement. Les Miniſtres du Pape le trouvent raiſonnable; & Mazarin eſt chargé de le porter au Duc de Savoie, au Gouverneur de Milan, & au Genéral de l'Empereur. Mais il n'y avoit plus de concert entre ces trois perſonnes. Charles Emmanuël étoit brouillé avec Spinola, & Collalte paroiſſoit jaloux de la reputation de celui-ci. Le Genéral de l'Empereur a en tête d'emporter Mantouë & de ſortir de cette affaire avec honneur. Il ſemble vouloir reprendre le ſiége interrompu, & il preſſe beaucoup plus la ville, où le Marechal d'Etrées entre, dans le deſſein d'aider le Duc à la défendre avec

avec l'assistance que les Venitiens promettoient. 1630.
Spinola de son côté pretend assiéger Cazal. Toiras enfermé dans la place avec quatre mille hommes incommodoit fort le Milanois, & mettoit une grande étenduë de païs à contribution. Enfin Charles Emmanuël demande du secours afin de sauver ses Etats, & se plaint de ce que Spinola les rend le theatre de la guerre, pour avoir le temps de prendre Cazal, pendant que les François seront occupez à desoler le Piémont & la Savoie. Chagrin des reproches & des instances continuelles du Duc, le Marquis lui repond avec hauteur qu'il ne demembrera point son armée, & que *la chemise touche de plus près à la peau, que le pourpoint.*

Le Savoiard entra pour lors dans une si furieuse colére contre Spinola, qu'il resolut de le perdre à la Cour de Madrid. L'execution du projet ne fut pas difficile. Olivarez n'aimoit point le Marquis. Non content de l'éloigner des conseils du Roi Catholique, sous prétexte que l'Italie a besoin d'un Genéral de son experience & de sa réputation, le jaloux Favori cherche un pretexte de le ruiner entiérement. Charles Emmanuël le fournit à propos au Comte Duc. L'Abbé Scaglia de retour en Espagne crie que Spinola est d'intelligence avec Richelieu, & qu'il est à craindre que le Marquis abusant du grand pouvoir que le Roi Catholique lui a donné, n'acorde les conditions que le Cardinal demande. Scaglia reflechissoit malignement sur des lettres interceptées par Richelieu & renvoiées à Spinola sans avoir été ouvertes. Fut-ce une simple honneteté de Richelieu, ou bien un artifice pour rendre un habile Genéral encore

1630. encore plus ſuſpect & plus odieux aux Eſpagnols? Quoiqu'il en ſoit, le Comte Duc fait défendre preciſément au Marquis de conclure aucun traité ſans un ordre exprès, quelqu'ample que ſoit ſon pouvoir. Ce coup imprévû cauſa tant de chagrin à Spinola, qu'il ne put s'empêcher de le découvrir à Mazarin, qui venoit ſavoir ſa derniére reſolution ſur le projet d'acommodement donné par la Cour de France. *Je ne puis plus vivre avec honneur dans le monde*, diſoit le deſolé Marquis. *Il faut s'enfermer pour le reſte de ſes jours dans une Chartreuſe.* Mazarin tâche de le conſoler, & lui remontre qu'un pareil deſeſpoir eſt indigne d'une perſonne de ſon âge & de ſa reputation. Ce ne fut pas la derniére mortification que Spinola reçut. Une autre lui renverſera la tête & lui fera perdre la vie, avant qu'il prene Cazal. Il commençoit de l'aſſiéger en ce temps-ci. Un des grans obſtacles que Mazarin trouve encore au ſuccès de ſa négociation de la part des Impériaux & des Eſpagnols, c'eſt leur eſpérance de dépouiller entiérement le Duc de Mantouë, pendant que l'armée de France ſe ruinera de miſere, de maladies, & de fatigues dans les montagnes de Savoie. Collalte & Spinola ſe flattoient de chaſſer facilement les François affoiblis des Etats du Duc de Savoie, après que l'un auroit pris Cazal & l'autre Mantouë.

Lettre du Roi au Duc d'Orleans ſur l'état des affaires d'Italie.

La Cour de France croioit bien que ſon projet de paix ſeroit rejetté. Elle offroit de remettre Suze & Pignerol à la diſpoſition du Duc de Savoie, après en avoir démoli les fortifications, qui ne ſeroient point rétablies : condition que Charles Emmanuël n'avoit garde d'accepter.

Ri-

Digitized by Google

Richelieu ne l'ignoroit pas. Auſſi ne la propoſe-t'il que par façon & pour faire acroire au monde, qu'on ſouhaite la paix & qu'on offre même de rendre Pignerol, en conſideration de la Princeſſe de Piemont ſœur du Roi. Prévenu par ſon Miniſtre de l'importance de la place, Louïs avoit véritablement envie de l'obtenir de quelque maniére que ce fût. Cela paroit aſſez clairement dans une lettre qu'il écrivit l'onziéme Mai au Duc d'Orleans. Rapportons la. Elle explique fort bien la diſpoſition preſente de ceux qui s'intereſſoient pour ou contre le Duc de Mantouë. *Mon frere*, dit le Roi à Gaſton, *je me crois obligé à vous faire part de l'état des affaires d'Italie, & de la reſolution que j'ai priſe ſur le rapport que m'en a fait mon couſin le Cardinal de Richelieu. Il faut que je vous avouë que je n'ai pas moins été content de ce qu'il m'a dit, que des ſervices qu'il m'a rendus. On ne pouvoit mieux me découvrir les intentions des Impériaux & des Eſpagnols. Les réponſes qu'il leur a faites, prouvent qu'il a véritablement ſouhaité une paix ſure & convenable à ma dignité. Son eſprit & ſon courage lui ont été également néceſſaires, & pour éviter les piéges qu'on lui tendoit, & pour prévenir les deſſeins formez contre mon armée. Il a ſi bien reüſſi en l'un & en l'autre, que ſon voiage eſt glorieux & utile à la France. La priſe de Pignerol juſtifie ce que je dis, & les conditions qui lui ont été propoſées, le confirment. On faiſoit eſpérer l'inveſtiture du Duché de Mantouë & du Monferrat, pourvû que celui à qui ces Principautez appartiennent, la demandât par une ambaſſade à l'Empereur, & que les François ſortiſſent de l'Italie, ſans que le Duc de Man-*

1630. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu.* 1630. *Vie du Duc d'Epernon.* L. X.

1630. *Mantouë en pût retenir aucun à ſon ſervice. On lui préſcrivoit en même temps de contenter les diverſes perſonnes qui ont des pretenſions à la ſucceſſion de ſon predeceſſeur. On exigeoit enfin que je rendiſſe Suze & Pignerol, ſans me donner aucune autre aſſurance de la reſtitution de la Valteline aux Griſons, que la parole du Roi d'Eſpagne.*

Comme cette propoſition choquoit les moins clairvoians, on inſinuë à mon couſin le Cardinal, qu'on fera intervenir ſa Sainteté, le College des Cardinaux, les Electeurs de l'Empire, & les Princes de la ligue Catholique, qui promettront l'execution du traité, & que l'Empereur permettra aux Electeurs, à ceux de la ligue, & aux feudataires de l'Empire, d'entrer en aſſociation avec le Duc de Mantouë pour la défenſe de ſes Etats, en cas qu'ils ſoient attaquez. L'Empereur ſembloit vouloir être compris lui même dans le t[illegible]. Mon couſin le Cardinal aiant écouté ces choſes, dit qu'il ne trouvoit pas d'inconvénient à la demande de l'inveſtiture propoſée; mais qu'il ne pouvoit conſentir que par le traité, les François fuſſent chaſſez de l'Italie, & la ſouveraineté du Duc de Mantouë anéantie, puiſque chaque Prince peut retenir indifféremment des gens de toutes les nations à ſon ſervice. Pour ce qui eſt de mes armes, mon couſin le Cardinal ajouta que je les retirerois d'Italie, dez qu'elles n'y ſeroient plus néceſſaires pour la conſervation de la liberté des Princes; que je rendrois Suze le même jour que les forts de la Valteline ſeroient abandonnez; qu'il ne pouvoit rien promettre au regard de Pignerol, avant que d'avoir reçu mes ordres qu'il attendoit; que cependant rien n'empéchoit qu'on

ne

ne continuât la négociation en supposant la restitution de Pignerol ; que les choses acordées demeureroient nulles en cas que je ne vouluſſe pas la faire, & que le Duc de Savoie consentiroit peut-être à en recevoir une récompense, ou bien à la tenir de ma générosité, comme son pere l'a euë du Roi Henri III. enfin qu'il étoit à propos que ceux qui proposoient les expédiens pour la garantie du traité, s'assurassent que le Pape, les Cardinaux, les Electeurs, les Princes de la ligue Catholique, & les feudataires de l'Empire, les agréeroient. Collalte & Spinola rejettérent la proposition de la garantie avec tant de hauteur, que ceux qui l'ont avancée furent reduits à dire, qu'ils l'avoient faite d'eux mêmes & sans aucun aveu precédent. Le Marquis Spinola pressé de promettre l'exécution entiére du traité de Monçon, & la réparation des contraventions, a toûjours protesté qu'il n'avoit aucune commission sur cet article, & qu'il ne vouloit point se mêler d'une affaire concluë par le Duc d'Olivarez. Ce qui est tellement préjudiciable à mes alliez que mon cousin le Cardinal n'a pû lier un traité sur des conditions d'autant plus honteuses & injustes, qu'on n'a jamais donné une exclusion absoluë à la restitution de Pignerol. 1630.

Dans le Conseil que j'ai assemblé cette apresdisnée on a deliberé sur ces choses, à l'occasion d'une lettre que j'ai reçuë de mon cousin le Maréchal de Schomberg. Il demandoit d'être éclairci de mes intentions, par ce qu'on publioit en Piémont, que les Imperiaux, les Espagnols, & le Duc de Savoie, étoient sur le point de renvoier quelqu'un à mes cousins les Maréchaux de la Force & de Schomberg. J'ai cru devoir répondre:

Et

1630. *Et mon ſentiment a été aprouvé de toute la Compagnie; que j'accepterois toujours une paix également ſure & honorable à ma Couronne & à mes alliez. Pour ce qui eſt de Pignerol, j'ai dit que je ne ſouhaite point le bien d'autrui, ni d'augmenter mes Etats, quoique pluſieurs occaſions s'en ſoient preſentées. Je ſuis demeuré dans ces termes generaux, afin de me reſerver la liberté de prendre le parti le plus avantageux à la France, le plus conforme à la raiſon, & le plus convenable à la conjoncture du temps. Je veux bien vous faire part de cette reſolution, & du deſſein que je forme d'envoier mon armée en Savoie ſous la conduite de mon couſin le Maréchal de Crequi, & d'en inveſtir la capitale. Je le ſuivrai le lendemain, & me rendrai au ſiége, ſi ceux de Chamberry oſent l'attendre: ſinon, je tournerai d'un autre côté, ſelon qu'il ſera jugé plus à propos. Je prétens conquerir promptement la Savoie, & me mettre en état de ſecourir le Monferrat, en cas que les Eſpagnols l'attaquent, comme ils ſemblent s'y préparer de jour en jour. Jeſpere que Dieu qui ſait pourquoi j'entreprens ces travaux, m'acordera l'aſſiſtance qu'il ne m'a jamais refuſée: Et j'attens de vôtre affection & de vôtre valeur que vous défendrez les frontiéres de Champagne, ſi elles ſont attaquées. Pendant que j'acquererai la gloire d'étendre les bornes du Roiaume, vous aurez celle de le conſerver.*

Richelieu perſuade à Louïs d'écrire une lettre ſi honnête à ſon frere, non ſeulement afin de l'exciter à bien faire, en cas que l'Empereur & le Duc de Loraine liez étroitement enſemble, penſent à une diverſion du côté de la Champagne; mais encore pour avoir une occaſion d'a-

d'avertir le Duc d'Orleans que le Roi eſt tout-à-fait content de la conduite du Cardinal, & que ſon crédit & ſa conſidération augmentent malgré les efforts de la Reine Mere & de tous ceux qui ont juré la ruine du Miniſtre. On voit dans la même lettre que nonobſtant ſes grandes proteſtations de faciliter autant qu'il pouroit, la prompte concluſion de la paix, Richelieu mettoit dans l'eſprit de Louïs de n'y conſentir qu'à condition que Pignerol demeureroit à la France. Tel étoit le motif principal de la prétenduë conquête de Savoie. On vouloit que le Duc trop heureux de ravoir ſon patrimoine, cédât volontiers Pignerol. Ce n'étoit pas ſans raiſon que le Roi paroit craindre une irruption des Allemans en Champagne. Le bruit ſe repandoit que Valſtein iroit aſſiéger Metz. Le Duc d'Epernon Gouverneur de la ville y courut bruſquement. Perſuadé que l'état des affaires du Roiaume ne permet pas à Louïs de faire toute la dépenſe neceſſaire pour la conſervation de Metz contre les troupes nombreuſes & aguerries de l'Empereur, Epernon offre genéreuſement à ſa Majeſté, de lever ſur ſon credit dix mille hommes de pied & cinq cens chevaux, afin de defendre, ou de ſecourir la place, en cas qu'elle ſoit aſſiegée. Fut-ce une oſtentation de ſon pouvoir, ou un empreſſement de ſe rendre neceſſaire? Fut-ce une noble ardeur de ſervir la patrie, ou un zele deſintereſſé de conſerver une frontiére importante confiée à ſa fidélité? Le Maréchal de Marillac avançoit de ſon côté avec une extréme diligence les fortifications de la citadelle de Verdun dont il étoit Gouverneur, & s'appliquoit aux moiens de faire ſubſiſter l'armée 1630.

1630. de Champagne. Les embaras que le Duc de Baviére cauſa finement à l'Empereur dans la Diéte qui ſe tenoit à Ratisbone, & l'entrée du Roi de Suede en Allemagne, ne permirent pas à Ferdinand d'attaquer ouvertement la France. Louïs ſut bon gré à Epernon des offres que le Cardinal de la Valette faiſoit de la part du Duc ſon pere. L'infortuné Maréchal de Marillac *travailloit à l'arrêt de ſa condamnation*, dit fort bien un Auteur, *en travaillant à la citadelle de Verdun, & à trouver des gens qui fourniſſent des vivres & l'argent neceſſaire pour la ſubſiſtance de l'armée de Champagne.* Ce fut principalement en cette occaſion que l'envie de gagner quelque choſe ſur ce qui lui paſſoit par les mains, le porta fort imprudemment à fournir à un ennemi puiſſant & implacable de quoi faire éxercer contre lui les loix les plus rigoureuſes pour arrêter l'avidité de ceux qui veulent profiter des deniers publics.

Conquête de la Savoie.

Expliquons ce que le Roi dit dans ſa lettre au Duc d'Orleans, de la reſolution priſe de conquerir la Savoie. Soit que les Conſeillers d'Etat vouluſſent faire leur Cour à Louïs qui témoignoit une grande paſſion de ſe ſignaler par quelque choſe d'éclatant: ſoit que Richelieu qui ſouhaitoit la continuation de la guerre pour pluſieurs raiſons, eût gagné le plus grand nombre, on remontra vivement à ſa Majeſté, que ſi le Duc de Savoie & le Marquis Spinola faiſoient paroître un peu plus d'inclination à la paix, qu'ils refuſoient auparavant à des conditions raiſonnables; c'étoit afin de recouvrer promptement Pignerol, dont la priſe déconcertoit leurs projets. Qu'on ne devoit point ſe fier à eux, & qu'il étoit

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIV.

toit à craindre que les Eſpagnols & le Savoiard ne recommençaſſent tourmenter le Duc de Mantouë, dez que les troupes de France ſeroient ſorties de l'Italie, & qu'elles n'auroient plus de paſſage pour y rentrer. Que le Roi ne devoit point reſtituer ſi facilement Pignerol, place importante, dont la poſſeſſion le rendoit beaucoup plus puiſſant en Italie. Qu'elle tiendroit le Duc de Savoie dans le reſpect, & arrêteroit l'humeur inquiéte d'un Prince qui cherchoit ſans ceſſe de nouveaux prétextes de brouiller. Que les Eſpagnols n'entreprendroient pas ſi facilement ſur la liberté des Princes d'Italie, quand ils verroient que le Roi maître de Pignerol, peut ſecourir ſes alliez au premier beſoin. Qu'il étoit important d'attaquer au plûtôt la Savoie, afin que Charles Emmanuël, obligé à la défendre, ne penſât pas à reprendre ce qu'on lui avoit enlevé dans le Piémont. Que quand même il ne s'y attacheroit pas, ſes troupes aiant la liberté de courir de côté & d'autre dans la Savoie, elles incommoderoient extremement les paſſages, d'autant plus neceſſaires déſormais que Spinola alloit aſſiéger Cazal. Ces remontrances appuiées de pluſieurs perſonnes aiant prévalu dans le Conſeil, il fut reſolu que nonobſtant la negociation entamée avec le Cardinal Bagni & Mazarin, le Maréchal de Crequi iroit inveſtir Chamberi, & Louis declara qu'il marcheroit dez le lendemain.

1630. *Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.* 1630. *Mercure François.* 1630. *Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII.* 1630.

Son armée étoit de dixhuit mille hommes de pied & de deux mille chevaux. Richelieu Généraliſſime la commandoit ſous le Roi, & avoit pour Lieutenans generaux, Crequi, Chatillon, & Baſſompierre Marechaux de France.

1630. Outre le Comte Soiſſons Prince du ſang, on voioit dans l'armée un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes diſtinguez dont les uns ſervoient en qualité de volontaires, & les autres comme Officiers ſubalternes. Le Cardinal de la Valette, le Ducs de Guiſe avec le Prince de Joinville ſon fils ainé, les Ducs de Mercœur & de Beaufort fils du Duc de Vendome, les Ducs de Longueville, de la Trimouille, de Luxembourg, & d'Alluyn, les Comtes d'Aletz, d'Harcourt, de Torigni, du Lude, & de Fiefque, le Marquis de Vignoles, de Mortemar, de Liancour, de S. Luc. On ſera peut-être ſurpris de ne trouver point ici le Prince de Condé. Son rang ne lui permettant pas de paroitre à l'armée, ſans y avoir le premier commandement ſous le Roi, il alla tenir les Etats de Bretagne, & ne manqua pas d'y faire le panegyrique de l'incomparable Cardinal de Richelieu, pendant que les autres ſervoient ſous lui. *Les grandes & mémorables actions qu'il a faites pour le bien de l'Egliſe & de l'Etat*, dit le Prince dans ſon diſcours à l'ouverture de l'aſſemblée, *ſont ſi univerſellement connuës, qu'il eſt inutile de vous les repreſenter. Je me contenterai de dire que M. le Cardinal eſt parvenu au comble du bonheur & de la gloire, qui doit être ſelon un ancien Senateur Romain, l'objet de la noble ambition des grans hommes. Il a fait des actions dignes d'être transmiſes à la poſterité, & compoſé d'excellens ouvrages qu'elle lira toujours avec admiration.*

Chamberi ouvre incontinent ſes portes au Roi, Romilli & Anneci ſe rendent ſans reſiſtance. Le Prince Thomas ſecond fils du Duc de Sa-

Savoie, s'avance avec une armée de dix mille hommes de pied & de mille chevaux : mais il se retire bientôt, & laisse prendre Conflans & Charbonnieres, deux passages importants pour entrer dans la Tarantaise & dans la Maurienne. Richelieu qui s'appliquoit à flatter l'inclination de son maître à la guerre, le conduit un jour à la fenêtre d'un cabinet, & lui dit : *voiez, Sire, d'un seul coup d'œil ce que jamais Prince n'a eu le plaisir de voir en même temps. Voiez la fumée de vos canons au siege de trois villes différentes, Charbonnieres, Leville, & Montmelian.* La citadelle de celle-ci ne fut pas prise. Elle étoit trop forte & trop avantageusement située. C'est la seule place qui resta de la Savoie. On se contenta de la bloquer. Le Prince Thomas fit mine de vouloir disputer le passage de la Tarantaise : mais se retirant toûjours, il va se mettre à couvert dans le Val d'Aoste, & abandonne la Tarantaise à Louïs qui s'en rend le maître. Marie de Medicis irritée de voir le Duc de Savoie presqu'entiérement dépouillé, s'emporte contre Richelieu auteur de la guerre. Feignant de craindre pour la santé & même pour la vie du Roi son fils, elle lui depêche Beringhen, le prie instamment de revenir à Lion, & temoigne un si grand empressement de le voir, qu'il ne peut refuser cette complaisance à sa mere. Elle vouloit le dissuader d'aller plus avant : mais le Cardinal sut inspirer à Louïs tant d'ardeur & d'impatience d'achever sa conquête en prenant la Maurienne, que Marie de Medicis ne le retint que peu de jours à Lion. 1630

Les honnêtes gens virent alors avec indignation qu'au lieu de s'appliquer à fléchir la colére Le Pape ordonne

1630. que les Cardinaux seront desormais traitez d'*Eminence*, & qu'ils prendront le titre d'*Eminentissime*.

de Dieu, qui affligeoit la Chretienté de la guerre, & de la famine en plusieurs endroits, & de travailler de toute sa force à éteindre l'embrazement prochain, dont l'Italie & peut-être toute l'Europe étoit menacée, le Pape s'amusoit à contenter la sote vanité des Cardinaux. Ces gens dont le faste est devenu insupportable aux Princes & aux Têtes couronnées, ne s'acommodoient plus de la coutume établie de les traiter de *Reverendissimes* & *d'Illustrissimes*, & de leur donner de *la Seigneurie Illustrissime* dans les lettres & dans les conversations. Ils vouloient un titre qui les mît même au dessus des Princes, & qui parût dire quelque chose de plus que celui *d'Alteſſe*. Après y avoir bien rêvé, quelqu'un s'avise que le titre *d'Eminence* & d'*Eminentissime*, pouroit bien être le fait du sacré Collége. Richelieu plus vain qu'aucun de ses confréres, aprouva fort la nouvelle découverte, & y eut même, dit-on, beaucoup de part. Sur les remontrances de ce qu'on appelle à Rome, *la Congrégation des Rites*, ou cerémonies, Urbain publie le 10. Juin de cette année un Decret, par lequel il ordonne qu'au lieu du titre d'*Illustrissime* & *de Seigneurie Illustrissime*, dont les anciens Cardinaux se croioient suffisamment honorez, ceux d'à-present & leurs successeurs, auront celui *d'Eminence* & d'*Eminentissime*, qui leur demeurera particuliérement affecté. On fit grace aux Electeurs Ecclésiastiques & au Grand-Maitre de Malte. Il fut permis de les traiter d'*Eminence* & d'*Eminentissime*. A ceux-ci près, le Pape défendoit sous peine de son indignation, & d'encourir certaines censures à tous Prélats, Evêques, Archevêques, Primats & Patri-

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. III. chap. 24. & 25.
Memoires pour servir à l'Histoire du même 1630.
Mercure François. 1630.
Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VII. pag. 293.

Digitized by Google

triarches de prendre cette marque de distinction, & enjoignoit expressément aux Cardinaux presens & à venir de s'en servir, & de rompre tout commerce de lettres & d'entretien avec toutes les personnes de quelque qualité qu'elles fussent, excepté les Empereurs & les Rois, qui refuseroient de leur donner de *l'Eminence* & de *l'Eminentissime*. Les Cardinaux qui se trouvoient à Rome, devoient souscrire au Decret dans une congregation genérale & en jurer l'observation sur les saints Evangiles. Ceux qu'on nomme *Chefs d'Ordre* furent chargez d'en envoier une copie aux absens, afin qu'ils y missent leur souscription, après quoi ils la renverroient à Rome. Urbain ordonne enfin que tous les Cardinaux qui seront créez à l'avenir, jureront l'exécution de son Decret à leur promotion; ceux qui seront à Rome en recevant le chapeau, & les autres en recevant le bonnet que le Pape leur envoie. Vid-on jamais rien de plus puérile? Ne diroit-on pas qu'il est question du reglement le plus important au bien & à la conservation de l'Eglise de Rome? 1630.

Ces Messieurs jugérent bien que les Cardinaux Princes, ne se soumettroient pas au Decret, & qu'ils ne quitteroient pas le titre *d'Alteſſe* reservé aux personnes de leur rang, pour prendre celui *d'Eminence*, que des Prêtres & des Moines auroient aussi bien qu'eux. Voici donc une déclaration de *la Congregation des Rites* en faveur du Cardinal Infant frere du Roi d'Espagne, par laquelle il lui est permis de conserver son titre d'*Alteſſe* & de ne prendre pas celui d'*Eminence*. Le Comte d'Aglié Ambassadeur du Duc de Savoie à Rome se donne là dessus beaucoup de

1630. mouvement. Il écrit une lettre à tous les Cardinaux en forme de protestation, par laquelle il déclare que Maurice Cardinal de Savoie fils de Charles Emmanuël, doit être encore excepté du Decret, & qu'il conservera son titre d'*Alteſſe* comme fils d'un Prince à qui le Roiaume de Chipre appartient par droit de succession directe & légitime, reconnu authentiquement par le S. Siége. Le Duc de Savoie approuva ce que son Ambassadeur avoit fait, & défendit au Cardinal son fils de renoncer à l'*Alteſſe* & de prendre *l'Eminence*. Tous les Cardinaux souscrivirent au Decret excepté Maurice. Nous avons le mémoire qu'il mit à cette occasion entre les mains du Nonce du Pape à Turin. Les raisons de refus y sont exposées. *Je ne comprens pas*, dit le Cardinal de Savoie, *pourquoi certaines gens voudroient que le Cardinalat fût incompatible avec les titres que les Rois & les grans Princes portent par le droit de leur naissance. Nous donnons plus de lustre & d'éclat au Collége des Cardinaux, que nous n'en recevons de lui. Si la dignité de Cardinal éleve un particulier, elle ne dégrade pas un Prince. Que si quelqu'un pretend que le titre d'Eminence est plus grand que celui d'Alteſſe, je lui opposerai le Decret de la Congregation des Rites en faveur du sérénissime Cardinal Infant. Elle prouve ce que je soutiens, & suppose que ce Prince s'abaisseroit en quittant l'Alteſſe pour prendre l'Eminence. Declaration concertée avec une extrême prudence. Car enfin les Cardinaux de Portugal & de Bourbon, c'est le pretendu Charles X. Roi de la Ligue en France, aiant été déclarez Rois, ont pris le titre de Majesté sans quitter l'habit de Cardinal. Et*

nous

nous avons vû donner de l'Alteſſe aux Cardinaux de Medicis & de Gonzague, dez que par la mort de leurs freres ainez, l'un eſt devenu Grand Duc de Toſcane, & l'autre Duc de Mantouë. Le College des Cardinaux n'eſt pas un corps qui ſe doive regler ſur le modéle d'une communauté Religieuſe, dont tous les membres deviennent égaux. Quand il en ſeroit mêmes une, nous y conſerverions nôtre diſtinction. Le feu Prince Philibert mon frere eut toûjours la ſienne depuis ſon entrée dans la Religion de Malte. Le Grand-Maître ſon ſuperieur lui donnoit de l'Alteſſe, & il ne traitoit le Grand-Maître que d'Illuſtriſſime. L'Infante Marguerite d'Autriche Religieuſe en Eſpagne conſerve ſon titre d'Alteſſe, & les Princes d'Allemagne qui ſe font Religieux retiennent les titres qui leur ſont acquis par le droit de leur naiſſance. 1630.

Maurice finit ſon memoire, en remontrant que les fils des Ducs de Savoie recevoient à Rome les mêmes honneurs que les fils des Rois. Paul V. donna de *l'Alteſſe* au Prince Thomas cadet de Maurice; Et quand celui-ci alla prendre à Rome le chapeau rouge, il fut logé & défraié dans le palais Pontifical par Gregoire XV: honneur que les Papes ne font pas aux autres Cardinaux. Les gens ſages & judicieux de la Cour de Rome trouverent étrange que le Pape n'eût pas pris la precaution de ſavoir le ſentiment de l'Empereur, des Rois, & des principaux Souverains de ſa communion avant que de publier ſon Decret, afin de prevenir les contradictions qu'une pareille nouveauté pouvoit trouver dans les différentes Cours de l'Europe. On raconte que le Cardinal Farnéſe ſe mocqua hautement du nouveau titre, quand on le lui pro-

1630. propoſa la premiére fois. *Veſtra Cacumità me plairoit plus que l'autre*, dit-il en riant, ſelon la liberté que la langue Italienne donne de faire de pareils mots. Cependant l'*Eminence* paſſa ſans autre oppoſition que celle de la Maiſon de Savoie. Mais les Cardinaux ont inutilement tenté de la faire marcher de pair avec l'*Alteſſe* des Princes. Tous les Cardinaux de Maiſon ſouveraine preferent, du moins hors de Rome, celle-ci à l'autre, & ſont fort jaloux de ſe faire donner de l'*Alteſſe*. Nous avons vû un Prince de nouvelle creation en France, conſerver avec grand ſoin depuis ſa promotion au Cardinalat, ſon titre d'*Alteſſe*, quoique fort litigieux. Il y fait ajouter ſeulement l'*Eminentiſſime* afin d'obeïr en partie au Decret d'Urbain: tautologie choquante dans toutes les langues du monde.

Louïs s'avance juſques à S. Jean de Maurienne, y tombe malade & revient à Lion.

Dez que Louis fut à Lion, Marie de Medicis emploia diverſes perſonnes à le diſſuader de retourner à l'armée. Elle y travailla plus que les autres. Le Garde des ſeaux & quelques Conſeillers d'Etat remontrérent à ſa Majeſté que les grans Rois dans leur cabinet, donnent ordinairement plus d'embaras à leurs ennemis qu'à la tête d'une armée, qu'ils ſortent rarement de leurs Etats pour entrer dans les païs étrangers; & que les predéceſſeurs de ſa Majeſté avoient ſouvent cauſé de grans préjudices au Roiaume en s'expoſant ſans neceſſité. On rapportoit les malheureuſes expeditions de S. Louïs dans la Terre-ſainte & en Afrique, les diſgraces du Roi Jean & de François I. la conquête du Roiaume de Naples par Charles VIII, qui vid enſuite tous les Princes liguez pour lui fermer le paſſage, & qui ne ſortit de l'Italie qu'avec un extréme

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Hiſtoire du Miniſtere du

me danger. Marie de Medicis insistoit particuliérement sur les maladies contagieuses dont l'armée se trouvoit infectée & sur la difficulté de transporter des vivres, qui obligeroit peut-être le Roi à une retraite peu honorable. Les deux Reines le conjuroient les larmes aux yeux de ne s'exposer pas davantage, & le prioient de refléchir sur l'incertitude & la foiblesse de sa santé. Bouvard premier Medecin d'intelligence avec elles, remontroit à Louis qu'il avoit été menacé d'une dangereuse maladie à S. Maurice en Savoie, qu'une grande fluxion lui tomba sur le visage, & que ces accidens l'avertissoient de penser à la conservation de sa personne. L'adroit Richelieu fait dire par ses creatures que rien n'oblige le Roi d'aller à l'armée, que les Généraux peuvent achever la conquête de la Savoie & deconcerter les projets des ennemis. On proteste même de la part du Cardinal qu'il ne conseille point à sa Majesté de passer en Italie, & que si elle s'y détermine, c'est contre le sentiment de son Ministre. Il savoit bien que Louis impatient d'en donner le démenti à Spinola qui se vantoit de prendre Cazal en quarante jours, & prévenu que ses troupes fatiguées & exposées à la peste, se débanderoient dez qu'il ne seroit plus à leur tête, reviendroit infailliblement pour aller au secours de Cazal; entreprise dont Richelieu avoit eu grand soin de lui inculquer la nécessité. 1630. *Cardinal de Richelieu.* 1630. *Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIV. Remontrance au Roi. Caton Chretien, dans les piéces pour la defense de la Reine Mere. Nani Historia Veneta. L. VIII.* 1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 87. & 281.*

Voila donc le Roi de retour à Grenoble dez le 25. Juin. Il marche droit vers la Maurienne, & s'en rend le maître sans difficulté. Les troupes avançoient deja du côté de Pignerol, & Louis se préparoit à passer bien-tôt lui mê-

1630. me dans le Monferrat lors qu'il fut surpris d'une fiévre dont quelques accès l'affoiblirent si fort, que dans un accablement extraordinaire, il declara enfin qu'on le feroit mourir, si on l'obligeoit à demeurer plus long-temps à S. Jean de Maurienne. Louïs prit alors la resolution de s'en retourner à Lion. La peste repanduë dans les villes de son passage, l'obligea quelquesfois de camper & de coucher dans les prez. Il fallut bien prendre cette precaution après l'aventure d'Argentine. Le Roi ne pouvant éviter de passer la nuit dans cet endroit plein de peste, on alluma des feux dans les ruës; on brula de la poudre & des parfums; on fit plusieurs autres choses qu'on croit propres à dissiper le mauvais air. Les maisons infectées sont exactement fermées, & les Maréchaux des logis marquent pour le Roi celle qui paroit la plus sure & la plus saine. Il se met d'abord au lit & s'y fait apporter à souper. Le Controlleur de la santé demande alors à parler à S. Simon premier Ecuier, & lui dit que la maitresse du logis vient d'être surprise de la peste. On consulte; on ne sait s'il faut avertir le Roi, ou non. Le mouvement extraordinaire de ses Courtisans, & l'embaras de S. Simon lui donnent à penser qu'il y a quelque chose de nouveau. Il s'informe & veut absolument que S. Simon lui dise ce que c'est. On decouvre donc à sa Majesté l'avis que le Controlleur vient de donner. *Retirez vous*, dit Louis à ceux qui se trouvoient dans sa chambre, & sans temoigner la moindre fraieur: *& priez Dieu que vos hôtesses ne soient pas attaquées de la peste comme la mienne. Qu'on tire les rideaux de mon lit. Je tackerai de reposer. Et nous partirons*

tirons demain tranquillement & de bon matin. Il y a là quelque chose de grand & de fort louable. Un Ancien a eu raison de dire que les actions les plus éclatantes montrent moins le vice ou la vertu d'un Prince, qu'une parole, un jeu, ou quelqu'autre circonstance de sa vie particuliere & domestique. 1630.

Heureusement il n'arriva rien à Louïs, ni à ceux de sa suite. Cependant, nouveau sujet à la Reine Mere de crier contre Richelieu, qui pour ses interêts particuliers, traine le Roi en des endroits où il est en danger de perdre cent fois la vie. Etonné de l'accident survenu à sa Majesté durant son sejour à S. Jean de Maurienne, & craignant qu'on ne le rendît responsable des suites facheuses qu'il pouroit avoir, le Cardinal demanda promptement au premier Medecin une attestation, que le voiage & l'air de S. Jean de Maurienne n'avoient point causé la maladie du Roi. Cette précaution n'arrête ni les deux Reines, ni plusieurs Dames qui se déchainent hautement contre Richelieu. Ses flatteurs disent que ce fut un effet des intrigues de Marillac Garde des seaux *vieux ligueur*, vendu à l'Espagne, & que Marie de Medicis issuë d'une Maison dévouée à la Maison d'Autriche, élevée dans les mêmes sentimens, & prévenuë depuis contre le Duc de Mantouë qui la chagrina durant sa Régence, écoutoit volontiers les insinuations malignes de Marillac. On ne peut nier que la Reine Mere n'ait commis des fautes considérables dans son administration, & n'ait causé du prejudice aux affaires de son fils, par une envie de ménager la Maison d'Autriche, dont elle rechercha trop l'amitié. Il est encore vrai que

Digitized by Google

1630. le Cardinal de Berulle, le Garde des ſeaux, & quelques autres confidens de Marie de Médicis, entêtez d'une fauſſe & bigote politique, s'oppoſérent avec trop d'ardeur à toutes les entrepriſes qui pouroient être ſuivies d'une rupture entre les deux Couronnes. Mais la juſtice nous oblige de reconnoitre auſſi que la Reine Mere, le Garde des ſeaux & les autres eurent ſouvent raiſon de crier que Richelieu prenoit plaiſir à faire marcher le Roi tantôt durant la plus grande rigueur de l'hiver, tantôt dans les chaleurs exceſſives de l'été en Languedoc, & puis au milieu de la peſte en Savoie & dans la Maurienne, afin d'être ſeul auprès de lui, & de ſe rendre maître abſolu de ſon eſprit.

Dire que le Garde des ſeaux fut penſionnaire d'Eſpagne, c'eſt une malignité outrée & impertinente. Je l'ai déja remarqué. Une preuve certaine de la conduite irréprochable de ce Magiſtrat, c'eſt que Richelieu qui fit ſaiſir les papiers de Marillac, & qui trouva dans une laiette d'étranges mémoires preparez contre le Miniſtre, n'oſa jamais faire pourſuivre juridiquement le Garde des ſeaux. Le Maréchal ſon frere qui ne fut ni ſi deſintereſſé, ni ſi prudent, ſentit lui ſeul les coups les plus redoutables de la colere du vindicatif Cardinal. Il n'eſt pas moins ridicule d'appeller le Garde des ſeaux un *monſtre d'ingratitude*. Quelle obligation avoit-il à Richelieu? De ſes emplois? Le Cardinal les lui fit donner parce que la Reine Mere le ſouhaita. Marillac étoit donc plus redevable à Marie de Medicis qu'au Miniſtre. Et par conſéquent, il devoit la ſervir préférablement

à

à Richelieu. Les Panegyriſtes du Cardinal ont bonne grace d'appeller les Marillacs des *monſtres d'ingratitude*. Leur Heros en eſt un, ou bien il n'y en eut jamais dans le monde. Richelieu étoit uniquement obligé de ſa prodigieuſe fortune à la Reine Mere. Comment a-t'il reconnu les bienfaits extraordinaires d'une ſi liberale maitreſſe? Nous le dirons incontinent. Avançons & voions ce qui peut ſervir à la juſtification de l'infortunée Marie de Medicis. 1630.

Si le Duc de Savoie uſa de pluſieurs artifices, ou pour ſervir les Eſpagnols, ou pour obtenir de bonnes conditions de côté ou d'autre, quand il auroit allumé la guerre entre les deux Couronnes; Richelieu bien aiſe de ſe venger de lui, n'eut pas grand égard à ſes inſtructions qui lui ordonnoient de le ménager autant qu'il ſeroit poſſible. Il ſauvoit tout au plus les apparences, & dans le fonds il cherchoit une occaſion de rompre avec Charles Emmanuël. L'inimitié de ces deux hommes coûta au Duc la deſolation entiére de ſes Etats; & cent millions au Roi de France, outre la perte de cinquante mille hommes. C'étoit acheter Pignerol un peu trop cher. Marie de Medicis voioit tout cela, & croioit avoir raiſon de ſe plaindre. Eſt-elle ſi blamable? La Reine Mere n'aima jamais le Duc de Mantouë. On en demeure d'accord. Mais elle ne s'oppoſoit pas formellement au deſſein de le protéger & de le ſecourir. La jeune Princeſſe fille de François Duc de Mantouë que le Duc de Rhétel fils du Duc de Nevers épouſa, étoit petite niéce de Marie de Medicis. Eſt-il vraiſemblable que la Reine Mere voulût la voir dépouillée de la ſucceſſion de ſon pere & de ſes oncles?

La

1630. La Reine Mere demandoit seulement que la Maison de Savoie dans laquelle sa fille étoit entrée, ne fût pas ruinée pour contenter l'animosité du Cardinal, & qu'on accommodât l'affaire de Mantouë sans rompre avec l'Espagne, & en donnant satisfaction à l'Empereur qui sembloit n'être pas tout-à-fait mal fondé dans sa plainte, que Louïs prétendoit se rendre l'arbitre souverain d'un différend mû sur des fiefs de l'Empire. Marie de Medicis avoit-elle si grand tort d'empêcher que son fils & deux de ses beaux-fils ne se fissent la guerre, & qu'ils n'entrepriſſent de se ruïner les uns les autres?

Parlons franchement. Jamais un Historien équitable & judicieux ne se mêlera de justifier entierement Marie de Medicis ni Richelieu. Aveuglez par leurs passions, ils commirent l'un & l'autre de fort grandes fautes. Mais le Cardinal est infiniment plus blamable que la Reine Mere. Elle ne pouvoit plus souffrir la hauteur d'un domestique devenu trop insolent. La jeune Reine, Gaston Duc d'Orleans, & la plûpart des grans Seigneurs du Roiaume, voioient avec chagrin qu'un Ministre arrogant & imperieux les rendoit suspects & odieux au Roi par de noires calomnies, & vouloit s'enrichir de la dépouille des premiéres maisons du Roiaume. Tous cherchoient à l'éloigner de la Cour, & crioient contre lui au premier sujet de plainte, qu'on jugeoit capable de faire impression sur l'esprit du Roi. Richelieu pretendoit de son côté maintenir sa fortune à quelque prix que ce fût. Il étoit determiné à sacrifier tout à la conservation de son autorité. Telle est l'origine des nouvelles caballes formées contre lui. Elles furent

Digitized by Google

suivies d'une terrible revolution qui rendit Marie de Medicis malheureuse le reste de ses jours, augmenta l'aversion que le Roi avoit déja conçuë contre la Reine son épouse, causa les agitations continuelles de la vie du Duc d'Orleans, & la disgrace d'une Princesse du sang qui mourut de chagrin, d'un grand nombre de Seigneurs, & de Dames de la premiére distinction. 1630.

Le Roi engage le Duc de Montmorenci à prendre le commandement de l'armée de Piémont.

Le Duc de Montmorenci vint à S. Jean de Maurienne, rendre compte au Roi du mauvais état de l'armée de Piémont, qu'il commandoit depuis quelque temps avec le Maréchal de la Force, à la place de Schomberg qui fut bien aise de revenir auprès de sa Majesté & de quitter un païs, où il n'y auroit pas desormais grande occasion de se signaler, puis que les grans efforts se devoient faire en Savoie. Montmorenci aiant salué le Roi à son arivée de Paris à Grenoble, sa Majesté le reçut le plus agreablement du monde. *Voila*, dit-elle en le montrant aux Courtisans, *voila le plus vaillant homme de mon Roiaume*. Il méritoit certainement cet éloge. Tout le monde parle avec admiration de la bravoure & de la valeur extraordinaire de ce Seigneur. Mais ces grandes caresses, ces paroles obligeantes tendoient à lui faire accepter la commission de repasser les monts & de prendre la place du Maréchal de Schomberg qui avoit laissé à Pignerol l'armée fort affoiblie & incapable de rien entreprendre sous la conduite du Maréchal de la Force. *Les François*, dit un Auteur judicieux, témoin de la grande action qu'il raconte, & dont la rélation paroit bien faite: *Les François ne sont bons que dans l'armée d'un Conquérant. Dez qu'ils n'espérent*

Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIV. Mémoires de Montmorenci. L. III. Vie du même. L. II. chap. 18.

1630. *rent plus de changer de quartier, ils perdent leur courage & leur reſolution. Soit que le deſir de l'honneur, ou l'amour du profit, les faſſe aller à la guerre, tous ſont également portez à l'impatience. Cette imperfection qui leur eſt naturelle, jointe à la malignité de l'air du Piémont, qu'on appelloit aſſez juſtement le cimetiére de nos ſoldats, avoit déja diſſipé une bonne partie de l'armée. Le Duc de Montmorenci n'ignoroit pas ce deſordre. Il repreſenta le mieux qu'il put, les néceſſitez auxquelles il alloit être reduit. Mais la volonté du Roi qui lui demandoit un ſervice ſi conſidérable, l'obligea de partir ſans pouvoir obtenir ſa compagnie de gens-d'armes, afin d'avoir avec ſes chevaux-legers un corps qui fût entiérement à lui. Le Roi la trouva ſi belle quand il la vid paſſer à Grenoble, qu'il voulut la rétenir pour ſon voiage de Savoie.*

Le Duc de Montmorenci arivant à Pignerol trouva que ſes appréhenſions étoient bien fondées. Les ſoldats ſe débandoient tous les jours. Il y en avoit beaucoup de malades. A un petit nombre près, tous ſouhaitoient de retourner en France. Les fortifications de Pignerol étoient preſqu'au même état qu'il les avoit laiſſées. On ne penſoit plus qu'à l'armée de Savoie. Celle de Piémont étoit entiérement oubliée. En y arivant, le Duc paie de ſon argent ce qui eſt dû, & réſout avec le Maréchal de la Force de mettre l'armée en campagne afin de ranimer le ſoldat, dont l'ardeur ſe refroidiſſoit au ſejour de Pignerol. Le principal deſſein, c'étoit d'aller faire un logement à Vigon, & de ſe prevaloir des commoditez d'un endroit aſſez bon, & qu'on eût bien-tôt achevé de fortifier. Mais l'ennemi averti du projet, y jetta mille

mille ou douze cens hommes. De maniére que l'armée ne ſe trouvant pas en état de les forcer, ni de former un long ſiége, on alla prendre le château de Javenne. C'eſt une place ſituée dans la montagne qui favorize la communication de Suze ſans paſſer le pas de Feneſtrelle extrémement incommode. Le regiment de Languedoc y demeura en garniſon. Après ce petit voiage, l'armée revint à Pignerol. Les maladies & les autres incommoditez ſe renouvellent. La peſte eſt bien-tôt aux quartiers de la cavalerie & preſque dans tous les regimens. Les plus entiers ſe reſſentent enfin de l'infection des autres. Le Duc de Montmorenci ſe trouvoit fort embaraſſé à remédier à tant de maux. Il s'affligeoit de ſe voir dans une armée, où la police & les remedes des Medecins étoient beaucoup plus néceſſaires que la valeur & la conduite d'un Général. Ses grandes libéralitez & la depenſe extraordinaire de ſa table, faiſoient admirer ſa genéroſité, & gagnoient les particuliers qu'il obligeoit. Mais tout le monde ſe reſſentoit généralement du mal, quoi qu'en quelques endroits le Duc en appaiſât les plaintes. 1630.

Le Roi aiant connoiſſance de ces deſordres, ſa Majeſté lui mande de venir promptement à S. Jean de Maurienne. Le Duc répreſenta le mauvais état de l'armée & l'impoſſibilité de rien entreprendre, ſupplia le Roi de ſe contenter des ſervices qu'il avoit rendus au préjudice de ſes propres affaires, quoi qu'ils n'euſſent pas été de grande utilité à celles de ſa Majeſté, dit que c'étoit là le ſeul ſujet de ſes plaintes & de la priére qu'il faiſoit, & proteſta qu'il avoit toûjours la méme ardeur de ſignaler ſa fidélité par quelqu'action glorieuſe aux armes du Roi. Vôtre preſence, *répon-*

1630. *pondit ſa Majeſté*, eſt abſolument néceſſaire à l'armée de Piémont tant pour l'exécution du deſſein de ſecourir Cazal, que pour retenir la Nobleſſe. Vous ſeul en êtes capable. Le Marquis d'Effiat doit aller avec vous. Il aura de quoi fournir aux principales neceſſitez; & je vous donnerai un renfort aſſez conſidérable pour porter mes armes avec honneur, non ſeulement dans la plaine de Pignerol, mais encore au delà du Pò. Louïs finit en recommandant à Montmorenci d'approcher des Eſpagnols le plus près qu'il pouroit, parce que ces gens, diſoit-il, *ne veulent point être marchandez*, & qu'ils reculent quand on marche fiérement à eux. Richelieu joignit ſes inſtances à celles du Roi. Il proteſte au Duc qu'on donnera ſi bon ordre à tout, qu'il ne manquera de rien, & lui dit en l'embraſſant: *Monſieur, un combat au nom de Dieu.* Les Courtiſans malins crurent que Richelieu penſoit moins au ſervice du Roi, qu'à ſe défaire d'un Seigneur, dont les richeſſes, les alliances, & le credit donnoient de l'ombrage & de la jalouſie au Miniſtre. Perſuadé que ſi Montmorenci engageoit une action, il voudroit vaincre ou mourir, Richelieu l'exhortoit à une entrepriſe dont le ſuccès ſeroit infailliblement avantageux au Roi, ou du moins aux deſſeins particuliers du Cardinal. Son application à donner au Duc de fréquentes occaſions d'expoſer ſa vie, rendoit la reflexion aſſez vraiſemblable.

Valeur extraordinaire du Duc de Montmorenci

Montmorenci, pourſuit l'Auteur des mémoires de ſa vie, *repaſſe le Mont-Cénis avec le Marquis d'Effiat, deſcend à Suze, & ſe rend à S. Jouëre, où Du Fargis lui rapporte que le Duc de Savoie s'eſt ſaiſi de S. Ambroiſe, & qu'il y a de l'ap-*

l'apparence que le reſte de ſon armée étant près de Veillane, il diſputera ce logement. Cependant le Duc de Montmorenci reſolut de le prendre. Il fait partir le lendemain ſon avant-garde conduite par le Marquis d'Effiat. Les coureurs trouvérent S. Ambroiſe vuide, & toute l'armée s'y logea ſans réſiſtance. Elle n'étoit que de ſept à huit mille hommes de pied, & de ſept ou huit cens chevaux. Avec ſi peu de troupes que le grand nombre d'Officiers rendoit plus conſidérables, il entreprend de paſſer devant Veillane, où le Duc de Savoie étoit avec une armée de quinze mille hommes & de quatre mille chevaux. Le Maréchal de la Force s'étoit avancé juſques à Javenne. Mais il ne pouvoit s'approcher plus près pour favoriſer le deſſein du Duc de Montmorenci. Il y avoit entre les deux armées une lieuë & demie de chemin à faire dans la montagne, & leur jonction paroiſſoit auſſi difficile & auſſi perilleuſe, que néceſſaire. On reſolut cependant de faire filer le bagage durant la nuit, afin que les troupes qui devoient partir à la pointe du jour ne trouvaſſent point d'embaras.

1630. dans un combat donné près de Veillane en Piémont. *Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mémoires de Montmorenci. L. III. Vie du même. L. II. chap. 19. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIV. Mercure François.*

L'ordre étant ainſi pris, le Duc de Montmorenci le fait exécuter avec tant de diligence, que tout le bagage paſſe: Et l'armée eſt en bataille devant Veillane ſur les huit heures du matin. On fit alte pour conſidérer celle des ennemis, qui ſembloient nous regarder du haut de leurs fortifications, plûtôt par curioſité que dans le deſſein de nous attaquer. Le Duc de Montmorenci voiant qu'ils ne branlent point, ordonne à l'avant-garde de filer, & qu'on ſe ſaiſiſſe d'une maiſon qui ſe trouvoit ſur le chemin.

1630. *Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 195. 196. 197.*

Les

1630. *Les Lanſquenets la gardérent juſques à ce que vint leur rang de marcher avec le corps de bataille. Il ne reſte plus que l'arriére-garde, lors que les ennemis paroiſſent. Ils étoient diviſez en trois corps, dont l'un occupa le pont de Veillane. L'autre fut à la maiſon qui favoriſoit nôtre paſſage, & nous ne pumes l'en chaſſer qu'après un furieux combat. Le troiſiéme & le plus conſidérable étoit compoſé de ſix cens chevaux & de deux mille hommes de pied. On en détachoit continuellement des pelottons pour rafraichir ceux qui combattoient avec nos gens. On y avoit mis l'élite des vieilles bandes de l'Empereur: Et les ſoldats étoient ſi adroits, qu'ils tiroient trois coups de mouſquet, avant que les nôtres fiſſent leur premiére décharge. Pour éviter ce desavantage, nos Capitaines vont à eux l'épée à la main. Mais la partie ſe trouvoit trop inégale, ſi le Duc de Montmorenci ne fût arrivé pour les ſoutenir. Il étoit aſſis au pied d'un chataignier en attendant que le corps de bataille achevât de paſſer, lorſque le bruit des coups de mouſquet le fit lever. Il conſidéra quelque temps les ennemis: Et avec cette noble fierté, & la joie extraordinaire qui paroiſſoient ſur ſon viſage, lors qu'il ſe préſentoit quelque grand péril à ſurmonter*: je ſuis bien trompé, *dit-il à ceux qui ſe trouvoient auprès de lui*, ſi cette eſcarmouche n'eſt pas ſuivie d'une action conſidérable.

Le Duc fait incontinent tourner tête à quatre compagnies du régiment des gardes avec leſquelles il régagne la maiſon que les nôtres avoient quittée: Et paſſant outre, il va donner du courage & du ſecours au reſte du régiment des gardes qui commençoit de plier. Les ennemis qui le recon-

reconnurent, firent tirer sur lui sans intermission, & plusieurs de ceux qui le suivoient furent blessez, ou tuez. Il donne ses ordres, tient conseil sur la selle, & finit bientôt en déclarant qu'il veut combattre. Les raisons que j'ai de prendre cette resolution, *dit-il à ceux qui n'étoient pas de son sentiment*, sont si claires, que je ne croi pas devoir perdre le temps à les exposer. Je me charge de l'evénement de l'action. Le Marquis d'Effiat s'y opposoit, & disoit qu'il étoit plus à propos de sauver l'armée en sacrifiant un seul regiment attaqué par les ennemis. Mais le Duc ne voulant point leur donner cet avantage, ordonne à Effiat de prendre ses armes, & de marcher à la tête des chevaux-legers de la garde du Roi. *La partie n'est pas trop bien liée*, répondit le Marquis avec chagrin. *Mais il faut faire comme si les mesures étoient mieux prises.* On lui rend ce témoignage qu'il se battit avec beaucoup de courage & de conduite, quoique l'action fût engagée contre son sentiment. Montmorenci expliqua depuis ses raisons. Les voici. Que l'arriére-garde étoit en danger d'être perduë; l'infanterie ne pouvant se défendre, ni être secouruë, & la cavalerie aiant à faire cinq lieuës de retraite devant quatre mille chevaux qu'elle auroit rencontrez sur le chemin de Suze. Qu'il étoit à craindre que le reste de l'armée ne fût défait avant que d'arriver à Javenne. Enfin, que si ce renfort qui faisoit toute l'espérance des troupes commandées par le Maréchal de la Force, venoit à leur manquer, elles perdroient entiérement courage. 1630.

Le Duc se mit à la tête des gens-d'armes du Roi pour soutenir les chevaux-légers commandez par

1630. *par Effiat. Mais voiant que le Marquis ſe détournoit, afin de chercher un paſſage plus aiſé que celui qui ſe preſentoit, Montmorenci part, & ſautant le foſſé entre le premier au combat. Il eſſuia une furieuſe ſalve de mouſquetades en paſſant devant le gros bataillon des ennemis. Les carabiniers qui couvroient la cavalerie firent leur décharge preſqu'en même temps ſur lui. Malgré tous ces obſtacles, le Duc pouſſe juſques au premier eſcadron des ennemis, & rencontre* Païen Doria Duc de Vagliane. Il étoit frere du Prince Doria, & commandoit la cavalerie Eſpagnole. Montmorenci *le bleſſa de deux coups d'épée qui le mirent hors de combat. Emporté par ſon courage, le Duc perce juſques au cinquieme rang, avant que ſes Gentilshommes & les gens-d'armes du Roi l'euſſent pû joindre. Cela eſt croiable. Il étoit avantageuſement monté ſur un grand cheval de bataille; & les ennemis purent bien avoir de la peine à reſiſter à la premiére impétuoſité de ſon incomparable valeur. Mais ce que je dois ajouter eſt ſi extraordinaire, que je ne ſai ſi on ne le prendra point pour une avanture feinte & romaneſque. Après avoir mis le premier eſcadron en deſordre, le Duc le laiſſe tailler en piéces aux gens-d'armes du Roi: Et voiant venir la compagnie de Monſieur, il ſe met à la tête, & va charger le gros de la cavalerie ennemie qui s'avance pour ſoutenir ſes gens. Montmorenci fit cette charge avec le même courage & avec le même ſuccès que la premiére. Il rompit les ennemis & les laiſſa pourſuivre à ceux qui étoient avec lui. Au lieu de prendre haleine après de ſi grans efforts, il va droit au gros bataillon des Allemans, & l'enfonce par une adreſſe acompagnée*

pagnée d'un bonheur inconcevable. Les ennemis croioient l'avoir tué. Mais le voiant tout couvert du feu de leurs mousquetades, rompre leurs rangs & jetter leurs soldats par terre, ils sont tellement effraiez, qu'ils prénent la fuite, sans regarder si le Duc est suivi, ou non. L'un quitte la pique, l'autre le mousquet, & tous fuient avec tant de précipitation, que plus de trois cens se jettent dans un grand fossé plein d'eau, où ils se noient misérablement. Ceux qui acompagnoient le Duc de Montmorenci, le joignirent lors que les ennemis étoient dans cette confusion. Ils virent avec le dernier étonnement quatorze ou quinze compagnies des vieilles bandes de l'Empereur défaites par un seul homme. Leur épouvante fut si grande qu'ils ne penserent jamais à se rallier, ni à regarder ce qui leur faisoit peur. Cependant nos soldats repoussérent ceux qui les avoient attaquez, & les poursuivirent jusques à leur corps de reserve qui leur servit d'azile & de ressource. 1630.

C'est une merveille qu'aucun des coups que le Duc de Montmorenci reçut en si grand nombre, ne fût sanglant, excepté une égratignure à la lévre. Son cheval étoit blessé en trois endroits, la garde de son épée & les tassettes de sa cuirasse emportées par des mousquetades, son habillement de tête tout enfoncé, la branche de fer qui lui défendoit le visage demi coupée, & ses bras tellement meurtris, que la noirceur y parut plus de trois semaines. Les soldats le voiant revenir couvert de sueur & de poussiére, disoient que leur Genéral n'avoit jamais eu si bonne mine, & que l'or dont ses armes étoient enrichies avant qu'il entrât au combat, avoit beaucoup moins d'éclat que les marques imprimées par le fer &

1630. par le plomb. Le Comte de Cramail lui demanda pour lors, ſi parmi les hazards du combat, il avoit enviſagé la mort. *J'ai appris dans la vie de mes ancêtres*, répondit-il, *& particuliérement dans celle du Connétable Anne mon grand-pere, que la vie la plus glorieuſe eſt celle qui finit au gain d'une bataille; & que l'homme ne l'aiant que pour un peu de temps, nous devons la rendre la plus éclatante qu'il nous eſt poſſible.* Le Marquis de Praſlin fils du Maréchal, jeune Seigneur d'un grand courage, abordant Montmorenci à ſon retour, le pria de lui donner ſon épée, que le Marquis promit de garder comme un monument éternel de la rare valeur d'un Héros comparable, peut-être ſupérieur à ceux que l'Hiſtoire Grecque & Romaine a tant vantez.

On fut extrémement ſurpris de ce que le Prince de Piémont, qui du haut des retranchemens de Veillane voioit défaire ceux auxquels il avoit promis le pillage de l'armée Françoiſe, n'oſa jamais décendre pour les ſoutenir. Fut-il effraié de la bravoure de Montmorenci? Craignit-il que ce foudre de guerre ne joignît le ſtratagéme au courage, & qu'il ne montrât ſeulement ſon arriére-garde, afin d'attirer inſenſiblement l'ennemi à un combat general? Se ſouvenoit-il de ce que Charles Emmanuël lui répondit, lors qu'il demandoit à diſputer le paſſage de la Douaire, que le premier choc des François eſt trop difficile à ſoutenir? Quoiqu'il en ſoit, les connoiſſeurs avouérent que Victor Amédée ne pouvoit trouver une plus belle occaſion de défaire l'armée de France. Elle étoit engagée dans un chemin ſi étroit que les ſoldats ne pouvoient ſe défendre, ni être ſecourus par ceux

Digitized by Google

ceux qui l'avoient déja passé. *Le Maréchal de la Force*, dit encore l'Auteur que j'ai cité, *étoit en bataille hors de Javenne. Mais que pouvoit-on attendre de lui? Qu'il ralliât ceux qui échapperoient du combat. Si la fortune nous eût été contraire, les ennemis n'auroient eu que la peine de poursuivre leur victoire jusques à Pignerol.* 1630.

Deux chevaux-legers de la garde du Roi aiant amené Doria prisonnier à Montmorenci, *voila*, dit l'Officier Italien en appercevant le Duc, *voila le Seigneur de qui j'ai reçu mes premiéres blessures.* Le Genéral François consola le prisonnier d'une maniére obligeante. Il recommanda qu'on en prît tout le soin imaginable, & qu'on le mît dans le lit preparé pour lui même à Javenne. *Le Marechal de la Force y reçut Montmorenci avec les applaudissemens que méritoit une si glorieuse action. Le Duc lui fit le récit de tout ce qui s'étoit passé. Il loua les Officiers de l'armée, & n'omit aucun de ceux qui s'étoient signalez. Le seul Marquis d'Effiat ne fut pas content des éloges qu'on lui donna. Il se plaignit de ce que Montmorenci ne lui rendoit pas justice: Et son premier sentiment de colére, fut suivi d'une inimitié mortelle.*

Je trouve dans les nouvelles publiques du temps, une rélation qui parle fort froidement du Duc de Montmorenci, & qui donne à Effiat toute la gloire du succés de l'action engagée imprudemment, dit-on, & contre son sentiment. Le Surintendant des finances & Richelieu son patron, ne cherchérent-ils point quelque plume venale pour diminuer la grande réputation de Montmorenci? Il ne voulut pas écrire lui même au Roi, la nouvelle de la victoire,

1630. ctoire, ni qu'aucun de ſes gens en fût le porteur. Il laiſſa au Marquis d'Effiat qui prétendoit y avoir autant & plus de part que lui, le ſoin d'en envoier le detail à la Cour, & la liberté de ſe donner les louanges, que le Duc lui refuſoit injuſtement à ſon avis. Soit qu'Effiat n'osât déguiſer une verité trop connuë; ſoit que d'autres euſſent voulu informer le Roi fort exactement, ſa Majeſté donna tout l'honneur de l'action à Montmorenci dans une lettre écrite à la Reine Mere. Nous y liſons que huit cens hommes demeurérent ſur la place du côté des ennemis, qu'on fit deux cens priſonniers, qu'il y eut dix-neuf drappeaux enlevez, & que les François furent maitres du champ de bataille, quoique 80. gens-d'armes, autant de chevaux-legers, ſoixante cavaliers de la compagnie de Noailles, huit compagnies du régiment des gardes, & vingt de celui de Picardie euſſent ſeulement combattu. Louïs écrivit au Duc de Montmorenci, & lui temoigna ſa reconnoiſſance en termes fort honnêtes. *Je me ſens obligé par cette derniere action*, dit ſa Majeſté, *autant qu'un Roi le peut être envers ſon ſujet.*

Mort de Charles Emmanuël Duc de Savoie. Victor Amedée ſon fils lui ſuccéde.

La jonction du Duc de Montmorenci avec le Maréchal de la Force, fut ſuivie de la conquête de la ville & du Marquiſat de Saluces. Charles Emmanuël s'avance pour lors avec ſon armée juſques à Savillan, dans la reſolution de combattre les François; mais il y mourut d'apopléxie vers la fin de Juillet. Dépouillé pour la ſeconde fois de la plus grande partie de ſes Etats, il formoit encore à l'age de 69. ans des deſſeins plus violens que jamais contre la Maiſon d'Autriche, à la diſcretion de laquelle il ſe voioit réduit

VICTOR AMEDEE
I. DVC DE SAUOYE.

I. D. Leeuw sculp.

Digitized by Google

BIBLIOTECA MAZZ
ROMA
DEL SEMINARIO

Digitized by Google

duit avec un extréme chagrin. La connoiſſance lui étant revenuë, il fit brûler en ſa preſence les papiers & les lettres capables de découvrir ſes nouvelles chiméres & d'en perdre peut-être les complices. On crut que c'étoit une intrigue liée avec Valſtein Duc de Fridlant. Enragé de ce que l'Empereur ſe rendoit aux ſollicitations des Eſpagnols & du Duc de Baviére qui le preſſoient d'ôter le commandement de ſes troupes à un Officier univerſellement haï dans toute l'Allemagne, Valſtein devoit feindre d'accepter la conduite de l'armée d'Italie que Ferdinand lui offroit, & ſe venger de la Maiſon d'Autriche en lui arrachant le Duché de Milan, dont il eſpéroit de ſe rendre maître. Charles Emmanuël auſſi mécontent d'elle que Valſtein, à cauſe du mediocre ſecours que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne donnoient au Savoiard, dans l'extremité à laquelle ſon attachement à la Maiſon d'Autriche le reduiſoit; Charles Emmanuël, dis-je, entre dans le complot de Valſtein, & promet de ſe joindre à lui pour chaſſer enfin les Eſpagnols du Milanois. 1630. *Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIV. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII.* 1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag.* 197. 198.

Le Duc de Savoie portoit le nom de Charles ſon grand-pere qui épouſa une Princeſſe de Portugal ſœur de l'Imperatrice Eleonore épouſe de Charles-Quint, & celui de Philibert Emmanuël ſon pere. Par le traité de Cateau-Cambreſis & en conſideration de ſon mariage avec Marguerite de France ſœur du Roi Henri II, Philibert rentra en poſſeſſion du bien de ſes ancêtres, enlevé par François I. ſous prétexte des pretenſions de Louïſe ſa mere à la ſucceſſion de Philibert Duc de Savoie frere de cette Princeſſe, mort ſans enfans, auquel Charles leur cadet né d'un ſe-

1630. cond lit ſucceda. Marguerite de France acoucha de Charles Emmanuël au chateau de Rivol l'an 1562. Henri III. Roi de France ſon couſin germain lui rendit Pignerol, la Perouſe & Savillan que Henri II. ſe reſerva en acordant le retabliſſement de Philibert Emmanuël au traité de Cateau-Cambreſis. Profitant enſuite des troubles de la Ligue à la fin du regne d'Henri III. & au commencement de celui d'Henri IV. Charles Emmanuël s'empara de Carmagnole & du Marquiſat de Saluces, anciens fiefs du Dauphiné reünis à la couronne de France. Henri IV. devenu paiſible poſſeſſeur de ſon Roiaume, preſſa ſouvent Charles Emmanuël de rendre ce qu'il avoit uſurpé. Sur le refus du Duc de s'acommoder à l'amiable, le Roi marche à la tête de ſon armée & emporte la Breſſe & la Savoie. La paix ſe conclut moiennant l'échange du Marquiſat de Saluces avec la Breſſe & quelques bailliages adjoints qui demeurérent au Roi de France. Charles Emmanuël eut peu de bonnes qualitez & beaucoup de mauvaiſes. Il fut inquiet, brouillon, ambitieux, inconſtant, perfide, & cruël. On montroit après ſa mort les chateaux où il faiſoit étrangler ſecretement ceux qui lui devenoient odieux ou ſuſpects. Un Noble Venitien donne dans ſon Hiſtoire une idée exacte de ce qu'il y avoit de louable & de vicieux dans ce Prince, dont la vie fut étrangement mêlée d'adverſité & de proſperité, d'humiliation & de gloire.

Il étoit, dit le Procurateur Nani, *conſtant, courageux & magnanime, ambitieux, prodigue, & attaché aux plaiſirs criminels. Mais il ſut admirablement donner certain air de vertu à ſes vices.*

vices. Sa profusion passoit pour libéralité, son ambition pour grandeur d'ame, & son inclination à la debauche pour galanterie. Le desir d'acquerir de la gloire ne fut jamais le motif de ses entrepriſes; il ne pensoit qu'à l'interêt & au profit. Inconſtant dans ſes alliances, avide du bien d'autrui, prodigue du ſien, toûjours pauvre, & ne manquant jamais de rien, il eut divers demêlez alternativement avec la France & l'Eſpagne, & ſoutint pluſieurs guerres de l'argent que l'une ou l'autre Couronne, & quelquesfois la Republique de Veniſe, lui fournirent; mais encore par le moien des impôts extraordinaires dont il accabla ſes ſujets juſques à la fin de ſa vie. La paſſion de s'agrandir le portoit à faire la guerre à ſes voiſins, dez qu'il en trouvoit la moindre occaſion. Forcé preſque toûjours à faire bien-tôt la paix, il inſeroit artificieuſement quelque clauſe équivoque dans ſes traitez qui lui ſervoit de prétexte pour recommencer la guerre, quand il eſpéroit tirer quelqu'avantage d'une rupture ſoudaine & imprévuë. Tous ſes projets échoucrent nonobſtant ſon adreſſe & ſon habileté. Il mourut accablé d'ennui & de chagrin, & fut enſéveli, pour ainſi dire, ſous les ruines de ſa maiſon. Victor Amédée ſon fils & ſon ſucceſſeur la rétablit; Prince d'une ambition auſſi profonde, mais plus moderée en apparence. Moins irrité contre le Cardinal de Richelieu & plus affectionné à Louïs ſon beaufrere, le nouveau Duc temoigna de l'inclination à s'acommoder avec la France. Mais il ne voulut pas ſe détacher entierement de la Couronne d'Eſpagne, à laquelle il étoit allié par Catherine ſa mere fille du Roi Philippe II. 1630.

1630. Mauvais état des affaires du Duc, & de la ville de Mantouë.

La Cour de France reçut en même temps la nouvelle de la mort de Charles Emmanuël, & celle de la disgrace du Duc de Mantouë. Il perdit enfin sa capitale. Les Venitiens pressérent souvent Louïs & Richelieu d'envoier par mer un bon corps de troupes à Mantouë. Le Senat offroit les vaisseaux de la Republique pour le transport jusques au lieu du débarquement, & l'escorte de ses troupes de terre pour conduire les François à Mantouë. Mais le Cardinal occupé contre le Duc de Savoie, répondit que la France se chargeoit de la défense du Monferrat, & qu'elle laissoit à la République le soin de la conservation de Mantouë: chose qui paroissoit d'autant plus facile, que Collalte étoit alors dans le Piémont avec l'élite des troupes de l'Empereur. Si les Vénitiens dont les forces étoient superieures à celles de Ferdinand, diminuées par le long siége de Mantouë, par les maladies, & par les fréquentes desertions, eussent attaqué les Imperiaux, ils les auroient certainement obligez à lever le blocus, & à quitter les postes occupez autour de Mantouë. Mais la lenteur ordinaire des délibérations dans une République, donna le temps à l'Empereur d'envoier le renfort que Collalte lui fit demander par le Colonel Picolomini, assisté d'un Agent du Duc de Savoie, & du Comte de Panigarole, envoié par Spinola, faire les mêmes instances à Vienne & remontrer qu'avec quelque secours on prendroit infailliblement Mantouë avant la fin de l'été. De maniére que les Allemans renforcez & plus aguerris que les Venitiens, defirent l'armée de la Republique, & prirent ensuite Mantouë desolée de la peste & mal défenduë par le Duc Charles, quoi-

Rélation du siége de Mantouë par le Maréchal d'Etrées.
Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.
1630.
Nani Historia Veneta. L. VIII.
1630.
Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 91. 92. 93. &c.

Digitized by Google

quoique le Maréchal d'Etrées ſe fût jetté dans la ville, & que le Comte de Guiche ſi connu depuis dans le monde ſous le nom du Maréchal de Gramont, & pluſieurs autres braves Officiers François fiſſent de leur mieux. 1630.

Charles naturellement plus propre à bien diſcourir dans un Conſeil, & à former un grand projet, qu'à l'exécuter, ne pouvoit preſque ſoutenir le poids des affaires facheuſes que ſa nouvelle ſouveraineté lui donnoit. Environné de Conſeillers infideles, & de gens qui lui tendent des piéges; peu reſpecté de ſa Nobleſſe plus attachée à l'Empereur qu'à lui, & desagreable au peuple degouté du gouvernement d'un Prince qui ne répond pas aux eſpérances conçuës à ſon avénement à la ſucceſſion de ſes ancêtres, le Duc de Mantouë vivoit dans une incertitude & dans une agitation continuelle. Il ne ſait quel parti prendre. Les bons conſeils ne lui agréent pas; & il eſt preſqu'impoſſible de concerter aucune choſe avec ſon Alteſſe. Elle avança de la ſorte la ruïne de ſes propres affaires, cauſa des pertes conſiderables aux Venitiens qui l'aſſiſtoient volontiers; mais avec trop de lenteur & de circonſpection; & fit un fort grand tort à la reputation du Roi de France ſon protecteur. C'eſt l'evénement que je dois raconter maintenant. Rapportons la relation que le Maréchal d'Etrées a faite lui même du ſiége de Mantouë quoiqu'avec un peu trop de negligence & de confuſion en certains endroits. Il n'acquit pas beaucoup de gloire en cette rencontre. On l'accuſe de s'y être conduit plûtôt en négociateur, qu'en guerrier: Et le Duc lui reprocha qu'il n'avoit pas ſeulement tiré l'épée pour défendre le

1630. poſte, dont il s'étoit chargé. Cela me fait craindre qu'il ne diſſimule, ou du moins qu'il ne pallie ſes fautes. Il faut donc comparer ſa rélation avec le recit des Hiſtoriens, & ſuppleer ce qui ſemblera défectueux à celui du Maréchal.

Aiant reçu avis de la rupture avec le Duc de Savoie par un courier que le Cardinal de Richelieu depécha, Etrées part de Veniſe le lendemain de Pâques, avec de grandes aſſurances de la part du Sénat, que la République emploiera toutes ſes forces pour empécher la perte de Mantouë. La peſte deſoloit cette ville. On s'y préparoit ſi peu à ſoutenir un ſiége, qu'on ne travailloit pas ſeulement aux fortifications. Les troupes étoient foibles & mal paiées : celles de la République en deſordre, parce que les chefs preféroient leurs interêts particuliers au bien public. Mais ce qui ſurprit davantage le Maréchal, ce fut de trouver le Duc de Mantouë ne penſant qu'à l'épargne & au ménage, & ne conſervant plus rien de la ſplendeur avec laquelle il vivoit étant Duc de Nevers. La ſuſpenſion d'armes l'avoit jetté dans une telle nonchalance, qu'il négligeoit de poſer des gardes & de prendre les autres précautions de la guerre. Les nouvelles de ce qui ſe paſſoit en Piémont le tirent de ſon aſſoupiſſement. Il projette alors d'entreprendre quelque choſe contre les Imperiaux. La tréve expiroit bientôt & les troupes de la République étoient une fois plus nombreuſes que celles de l'Empereur. On prend la reſolution de conférer avec Sagredo General de l'armée Venitienne. Le Maréchal d'Etrées & quelques Miniſtres du Duc ſe trouvent au *rendez-vous* donné. On propoſe de chaſſer les Allemans

de

de Goïto, afin d'avoir par eau les provisions ne- 1630.
cessaires à la subsistance de Mantouë. Les ennemis n'étoient pas en état de l'attaquer de vive force: Et en reprenant un poste peu fortifié, on ouvroit le passage à toutes les commoditez qui pouvoient venir de terre ferme & du côté de la République. Les Imperiaux tenoient encore Governolo au dessous de Mantouë; endroit moins fortifié que l'autre. Mais ce qu'on en pouvoit tirer venant par mer, le chemin étoit beaucoup plus long. Après avoir mis en délibération lequel des deux on attaquera, on se détermine à Goïto. La résolution fut incontinent écrite au Roi & au Sénat. Elle y est aprouvée. La République donne les ordres nécessaires, & fournit les canons, les poudres & les munitions pour le siége. On marque même le jour auquel la place doit être investie.

Le Maréchal & les Ministres du Duc vont revoir Sagredo au temps préfix, & le pressent de se mettre en campagne. Il demande encore dix ou douze jours. Cela cause de l'inquietude au Duc & au Maréchal. On craint que les Venitiens ne vueillent rien faire. Cependant la peste augmentoit beaucoup. Elle emportoit trois cens personnes par jour. Et cette grande diminution n'ôtoit pas encore la peur de la famine, à moins qu'on n'ouvrît un passage aux vivres. Quelque soin qu'on prît de les menager, il y en avoit tout au plus pour deux mois. Etrées crioit sans cesse au secours. Il écrivoit à la République & à l'Ambassadeur de France qu'on envoiât promptement du blé. Cent charettes arivent enfin avec quelques autres rafraichissemens. *Il fut aisé de juger*, dit le Maréchal,

1630. *qu'un convoi si modique n'étoit qu'un moien d'entretenir commerce, & d'éviter l'occasion de quelqu'entreprise considerable.* Le jour que ces vivres entrérent dans Mantouë, Etrées & les Ministres du Duc se servirent de l'escorte, & vont trouver le Genéral Venitien à Valezzo. Il fut fort surpris de les voir. On ne l'avoit point averti, de peur qu'il n'eût le temps de préparer des excuses. Le Gentilhomme envoié à la Cour de France, étant de retour, ce fut un nouveau prétexte de presser Sagredo. On lui dit que le Roi est informé du projet, des paroles données de part & d'autre, & des ordres reïtérez du Sénat de commencer l'attaque proposée. Sagredo témoigne de l'ardeur, & répond qu'il est tout prêt à se mettre en campagne. *Une chose m'arrête seulement*, ajoute-t'il. *J'ai reçu des avis certains, que dix mille Allemans s'avancent pour joindre Galas & Aldringhen.* Ces Officiers commandoient les troupes de l'Empereur autour de Mantouë en l'absence de Collalte. *J'ai des lettres aussi fraiches que les vôtres*, répliqua le Maréchal. *L'Ambassadeur du Roi mon maître en Suisse m'écrit, & ne parle d'aucunes troupes qui passent par la Valteline.* La conversation s'échauffe, & devient plus forte & plus vive. *Une conduite si foible*, dit enfin Etrées, *me fait craindre que le secours de la République ne soit aussi fatal à Mantouë, que celui des Anglois le fut à la Rochelle.*

On retourne le lendemain à Mantouë. Le Maréchal rapporte au Duc ce qui s'est passé avec Sagredo. Cela causa une extréme agitation à Charles. Avant la fin de leur entretien, Buzinelli Resident de la République arive & deman-

mande audience à ſon Alteſſe. On le fait entrer. Etrées réprend ſuccinctement le récit de ce qui s'eſt paſſé avec le Genéral Venitien. Buzinelli tâche d'adoucir un peu l'émotion qu'il remarque ſur le viſage du Duc, & lui dit que le Sénat ordonnera certainement à Sagredo de faire tout ce qui ſera jugé néceſſaire à la conſervation de Mantouë. *Mais je vous prie, Monſeigneur*, ajouta le Reſident, *de ne trouver pas mauvais que j'avertiſſe vôtre Alteſſe, que les voiages frequens d'un Cordelier & d'un Chartreux qui viennent ici de la part du Prince de Bozzolo, vous propoſer d'entrer en négociation avec l'Empereur, donnent des ſoupçons & de la jalouſie. Comme j'ai l'honneur d'être auprès de vôtre Alteſſe & de connoitre ſes ſentimens, je ne m'arrête pas à ces bruits. Quand mêmes elle auroit un deſſein dont je la crois fort éloignée, je ne vois pas comment elle pouroit obtenir des conditions ſures & honorables ſans l'intervention du Roi de France & du Sénat.* Le Duc s'emporte là deſſus mal à propos. *Si la République*, dit-il, *manque à tout ce qu'elle a promis, & ne veut pas faire de plus grans efforts, je ſuis réſolu à me tirer d'oppreſſion le mieux qu'il me ſera poſſible & de me garantir de la ruine entiére dont je ſuis menacé. Bien loin de me rendre de bons offices, vous ne repreſentez pas ſincérement au Sénat la néceſſité à laquelle je ſuis reduit, ni le mauvais état de la place. Vous pouvez vous retirer: je ne veux plus traiter avec vous. Monſeigneur*, réprit le Venitien, *vôtre Alteſſe peut dire à Buzinelli, tout ce qu'il lui plaira. Mais le Réſident de la République de Veniſe à laquelle vous avez de fort grandes obligations, ne* 1630.

1630. *peut pas ſe diſpenſer de rendre au Sénat un compte exact de tout ce qui ſe paſſe.*

Le Maréchal fit ce qu'il put afin d'empecher que l'emportement de Charles, & l'altération qui paroiſſoit entre lui & le Réſident, n'allaſſent plus loin. Mais ils étoient l'un & l'autre tellement aigris, qu'il n'y eut pas moien de les racommoder ſur l'heure. Le Duc revient de ſon emportement, le condamne, & veut faire enſorte que Buzinelli n'écrive point à Veniſe. Etrées propoſe quelque choſe ſur la ſatisfaction que Charles offre au Reſident. Le premier Miniſtre de ſon Alteſſe le va trouver. Mais rien n'eſt capable de vaincre l'opiniatreté du Venitien. Le Maréchal le voiant abſolument reſolu à écrire, lui conſeille de laiſſer au Duc quelqu'eſperance que le Sénat ne ſaura rien de ce qui s'eſt paſſé, & de dire à ſes maîtres qu'il en a uſé de la ſorte afin de leur laiſſer la liberté d'ignorer l'emportement de Charles, ou d'en témoigner le reſſentiment qu'ils jugeront à propos. *Au reſte*, ajoute Etrées, *j'ai ſi bonne opinion de la prudence du Sénat, que j'eſpére qu'il négligera des choſes dites dans la colére, & qu'on n'y fera pas attention.* Divers couriers furent envoiez de la part du Reſident pour porter ſes plaintes, & du Maréchal pour prier Avaux d'appaiſer cette brouillerie & réconcilier les eſprits par l'interêt commun des deux parties. *Le Sénat*, dit Etrées, *apporta tout le tempérament & toute la ſageſſe poſſible. Mais il étoit plus raiſonnable que Buzinelli lui laiſſât la liberté de feindre d'ignorer la choſe & de n'en témoigner aucun reſſentiment.* Les dégouts & les ſoupcons qui ſe mirent ainſi entre les Venitiens & le Duc de Mantouë n'acom-

n'acommoderent pas ſes affaires. Un Auteur Italien raconte d'une maniére différente les entrevuës du Maréchal & du Genéral Venitien, & le différend du Duc de Mantouë avec Buzinelli. Mais puiſqu'il ne s'agit ici d'aucune choſe où la réputation d'Etrées ſoit intereſſée je croi que le récit de ce Seigneur témoin & acteur, eſt plus croiable. 1630.

L'entrepriſe ſur Goïto ne s'exécutant pas aſſez promptement, parce que Sagredo craint trop d'expoſer les troupes de la Republique, Collalte alors malade à Marignan, rappelle une bonne partie des troupes Impériales du Piemont, ſur les avis qu'il reçoit du projet, & ordonne à Galas ſon Major général, d'examiner avec ſoin les mouvemens des ennemis. Le Maréchal d'Etrées & Sagredo conviennent alors que l'armée Venitienne viendra ſe poſter à Rivalte, afin de couvrir Mantouë, & de faciliter la priſe de Goïto, ſi l'occaſion de l'attaquer ſe preſente. Mais ce projet n'agréant pas au Duc de Mantouë qui s'opiniatre à le rejetter, on penſe à un autre. Les ennemis eurent encore connoiſſance de celui-ci. Chabant Agent de France dans l'armée Venitienne, qui portoit les paroles entre Sagredo & Etrées tomba malheureuſement dans une embuſcade & fut fait priſonnier. Le Maréchal propoſe enfin que l'armée Venitienne ſorte de Valezzo & de Villefranche pour venir à Marmirole & Caſtiglion, endroits commodes, où elle ſera toujours à portée pour l'entrepriſe projettée ſur Goïto, & embaraſſera les Impériaux dont les quartiers ſe trouveront ainſi ſéparez les uns des autres. Le Duc de Mantouë eſt content du nouveau projet, Buzinelli en écrit au

Défaite de l'armée Venitienne par les Impériaux.

Relation du ſiége de Mantouë. Mémoires de Sirot. Tome. I. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1630. Mercure François. 1630.

1630. au Senat, & Etrées envoie Arnaud Meſtre de camp des carabins, prier Avaux Ambaſſadeur de France à Veniſe de repreſenter au Sénat que ce changement de quartiers eſt avantageux à l'armée, & qu'elle y trouvera plus de ſeureté. Le deſſein eſt aprouvé. On envoie les ordres neceſſaires à Sagredo, & au Duc de Candale fait depuis peu Genéral de l'infanterie Venitienne. Par tout ailleurs le Genéral de la cavalerie commande en l'abſence du Genéral. Il n'en eſt pas de même dans les armées de la République. Ce privilege appartient au Genéral de l'infanterie. Arnaud aiant remis les ordres du Senat entre les mains de Sagredo, deux mille hommes vont à Marmirole, & le Genéral Venitien ſe prepare à les ſuivre incontinent.

Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 114. 115. 116. &c.

Le Duc de Candale n'étoit point allé à l'armée depuis ſa nouvelle dignité. L'y voila. Sans aucun ordre contraire à ceux dont Arnaud fut le porteur, & ſans en rien communiquer au Duc de Mantouë, Sagredo & Candale conviennent d'abandonner le poſte de Marmirole & de prendre deux quartiers à demi-lieuë ou environ de Goïto en deux mechans endroits nommez Villebonne & Meringo. Les ennemis reſolurent auſſi-tôt d'enlever ces quartiers que les Venitiens ne pouvoient défendre. On eſt averti du deſſein à Mantouë, & le Reſident de Veniſe demande à Etrées ce qu'il faut faire pour éviter cet inconvenient. *Je ſuis ſi convaincu de l'habileté de M.rs les Genéraux de la Republique*, répond le Marechal avec une modeſtie ironique & chagrine, *que je ne croi pas devoir leur donner conſeil. Ils ſauront bien prendre les meſures les plus juſtes pour ſauver leurs gens qui ſont dans les quar-*

quartiers qu'ils ont jugé les meilleurs & les plus 1630.
ſurs. Buzinelli qui voit bien que le Marechal eſt en colere de ce qu'on n'a pas ſuivi ſa penſée, lui fait de nouvelles inſtances. *Je ne ſai que deux moiens*, reprit Etrées, *de prevenir le deſſein d'enlever ces deux quartiers qui ne ſe trouvent pas en état de repouſſer de bonnes troupes qui les attaqueront avec du canon. Il faut les avertir inceſſamment de ſe retirer au corps d'armée à Valezzo, ou le faire avancer tout entier, & attendre les ennemis au défilé qu'ils paſſeront en deſcendant de Goïto ſur une chauſſée voiſine.* Le Marechal avoit raiſon de ſe défendre de donner ſon avis. Il ne fut pas plus ſuivi que l'autre.

Cependant le Major genéral Galas arrive avec ſa petite armée aux environs de Villebonne. Aiant reconnu la place, il fait tirer quelques coups de canon, qui font de grandes ouvertures aux murailles foibles & non terraſſées. Galas l'attaque enſuite quoi qu'elle fût défenduë par une garniſon de ſeize cens fantaſſins & d'un bon nombre de *Capelets*. C'eſt ainſi qu'on nommoit la cavalerie Corſe. Le choc fut rude, & les Capelets ne purent le ſoutenir. Les Allemans ſont tellement animez qu'ils entrent dans la place malgré la réſiſtance de la garniſon, & font un grand carnage. Le regiment de la Valette qui étoit à Meringo ſe ſauva par une prompte retraite avec le Provéditeur Quirini. Le Chevalier de la Valette Colonel & quelques Officiers François, honteux de fuir devant l'ennemi veulent aller ſecourir ceux de Villebonne, & les animer à une vigoureuſe défenſe. Mais les ennemis leur coupent le chemin & les font priſonniers. Le Duc de Candale qui avoit amené toute

Digitized by Google

1630. te la cavalerie Venitienne, enrageoit de ce qu'elle ne vouloit point donner. On dit que le Prince de Modéne ſon Genéral lui défendit d'obeïr à un autre. Il étoit ſi fort irrité de ce qu'on avoit mis Candale au deſſus de lui, qu'il ſe retira du ſervice de la République, après s'être ainſi vangé de l'affront qu'il croioit recevoir.

La cavalerie Venitienne s'enfuit cette journée, & la ſuivante encore avec tant de deſordre & de precipitation, que les Imperiaux, dit-on, ne daignérent pas tirer l'épée contre des gens ſi lâches. A l'éxemple de ces anciens peuples qui furent obligez de combattre contre leurs eſclaves, les Allemans prenent en main des fouets & des batons, & pourſuivent les Venitiens en leur inſultant de la maniere du monde la plus ſanglante. *Comment avez-vous eu la hardieſſe*, leur crioit-on, *de vous montrer ſeulement devant les troupes de l'Empereur?* Ce n'eſt pas tout. Il fallut preſenter la pique à ces fuiards, afin de les empécher de rentrer à Valezzo, & de les obliger à faire enfin tête à l'ennemi plus foible qui les pourſuivoit. Le Colonel Milander qui ſervoit alors la Republique, & qui devint enſuite un des Genéraux de l'Empereur, ſort avec ſon regiment & s'avance vers une chapelle & un rideau voiſin, pour donner le temps aux Venitiens de ſe reconnoitre & de ſe mettre en bataille. Galas ne fait pas ſemblant de les vouloir attaquer, & ſe retire dans les quartiers abandonnez par les ennemis. Les Officiers de l'armée Venitiénne tiennent conſeil pour ſavoir ce qu'on fera le lendemain. Les avis étant partagez, le Comte Scotti Lieutenant genéral de la cavalerie prend gravement la parole, & debu-

te

te par ce préambule. *Je dirai mon ſentiment avec une entiére liberté. Peut-être qu'on le trouvera peu honnéte: mais enfin, il eſt utile à la Republique. Le meilleur parti que nous pouvons prendre, c'eſt de nous retirer à Peſchiere, ou bien à Verone.* On n'examine pas plus long-temps ſi la propoſition eſt bonne, on non. Tous, excepté Milander, la reçoivent avec applaudiſſement. Les Capelets avertis de la reſolution de cette honorable retraite, ſe mettent incontinent à piller les vivandiers. Le deſordre & la confuſion augmentent; & le Duc de Candale a beaucoup de peine à l'appaiſer. Le Conſeil ſe raſſemble le lendemain de grand matin. On agite ſi la reſolution priſe s'executera, ou non. Les avis ſe trouvent encore differens: mais celui de Scotti l'emporte pour la ſeconde fois. On laiſſe deux cens hommes à un Officier nomme Vimes qui promet de bien defendre le chateau de Valezzo & d'arrêter l'ennemi en cas qu'il l'attaque. L'armée ſort enſuite de Valezzo & de Villefranche; les uns doivent aller à Peſchiere & les autres à Verone. Dez qu'elle eſt à une portée de canon, Vimes plus effraié que les autres oublie ſes belles promeſſes, met le feu aux poudres, fait ſauter le chateau & ſe retire. 1630.

Bien loin de vouloir forcer les ennemis dans leurs quartiers de Valezzo & de Villefranche, Galas penſoit à s'en aller au ſien de Goïto. Etonné du bruit que fait le feu mis aux poudres du chateau de Valezzo, il envoie ſavoir ce que c'eſt. On lui rapporte que les Venitiens délogent en grande confuſion. Il retourne, fait marcher ſa cavalerie en grande diligence, & atteint *la queuë des troupes ennemies. Je dirois bien l'ar-*

1630. *l'arriere-garde*, ajoute le Maréchal d'Etrées. *Mais à la ſortie de Valezzo, il n'y eut ni ordre, ni rang. Le General Sagredo ſe rendit à Peſchiere quatre heures avant qu'aucun ſoldat y entrât. Son armée fut défaite, ſans que cinquante hommes combattiſſent. Elle étoit pourtant de quinze mille fantaſſins & de deux mille cinq cens chevaux.* Galas n'avoit pas plus cinq mille hommes de pied & douze cens de cavalerie. Il gagna vingt-deux drappeaux entre leſquels on en trouva ſix des François qui ſervoient la Republique. Le Colonel Picolomini eut ordre de les porter à l'Empereur. Le Procurateur Nani avouë que dans une ſi grande deroute Galas eût pû prendre facilement Verone ou Peſchiere. *Mais le vainqueur*, dit-il, *uſe rarement de tous les avantages que la fortune lui preſente; & le danger du vaincu eſt preſque toujours plus grand que ſa perte.* Celle de la Republique fut de dix-huit cens hommes tuez ou bleſſez, outre ceux qui ſe debanderent, dont le nombre fut preſqu'auſſi grand. Peut-être que Galas eût mieux uſé de la victoire, ſi Collalte né ſujet de la Republique, ne l'en eût pas empéché. Ce Genéral épargna ſa patrie autant qu'il put: & je trouve dans une de ſes lettres, qu'après cet avantage ſignalé, il la faiſoit exhorter à s'acommoder promptement avec l'Empereur. On prétend que les Erançois & les Capelets ſe battirent beaucoup mieux que les Italiens. Cela peut être. Mais le Maréchal de Gramont fait alors priſonnier à une eſcarmouche hors de Mantouë, & conduit à Goïto, avouoit que les Officiers & les ſoldats de ſa nation firent fort mal en cette rencontre, & que ſi l'armée Venitienne eût été mieux conduite

duite, les Imperiaux auroient été bien-tôt contraints à lever le blocus de Mantouë & peut-être à s'en retourner en Allemagne. Le Duc de Candale tachoit de se disculper. Il rejettoit toute la faute sur Sagredo qui lui crioit sans cesse: *de grace, Monsieur, n'engagez point les forces de la République.* 1630

Une défaite si honteuse mit la consternation dans Venise. Le Senat ordonne promptement de nouvelles levées, & envoie les ordres necessaires pour la seureté du païs de terre ferme. Sagredo est deposé de son emploi, Erizzo qui l'avoit auparavant le reprend en qualité de Provéditeur genéral. Le Duc de Rohan entra pour lors au service de la Republique. On lui assigne des apointemens considerables, & il se rend auprès du nouveau Provéditeur qu'il devoit assister de ses conseils. Il est surprenant que des gens si sages & si éclairez n'aient pas emploié plûtôt un Genéral habile & expérimenté qui demeuroit chez eux depuis un an. On dit que Rohan leur fut d'abord suspect à cause de ses engagemens avec l'Espagne pendant qu'il soutenoit le parti Reformé en Languedoc. Je trouve une circonstance assez particuliére que je ne croi pas devoir omettre ici. La déroute de Valezzo faisoit si grande honte aux Venitiens, qu'ils souffroient avec peine que les Auteurs étrangers même en parlassent dans leurs livres. Un * Historien Genois l'aiant ingénument décrite, on se souleva tellement contre lui à Venise, qu'un infame bandit se flatta d'obtenir la grace des crimes pour lesquels on l'avoit condamné, en offrant aux Inquisiteurs d'Etat d'assassiner un Auteur trop libre & trop hardi. Sa-

* *Capriata* gredo

1630. gredo qui étoit pour lors du nombre de ces Magiſtrats, oubliant genéreuſement tout le mal qu'on diſoit de lui dans le livre, parut plus indigné qu'aucun autre de cette ſanguinaire propoſition, il fut le premier à la rejetter avec un noble reſſentiment contre le miſerable qui oſoit la faire à de ſages Sénateurs.

Priſe & ſac de Mantouë.

Charles Duc de Mantouë fut encore plus déconcerté que les Venitiens, de la défaite de leur armée. Il n'avoit pas plus de ſept cens hommes de guerre dans ſa capitale, & il falloit garder plus de deux lieuës de tour contre les ennemis. La peſte continuoit de deſoler la ville. On comptoit deja plus de vingt-cinq mille perſonnes emportées, habitans, ſoldats, & Gentilshommes. Le Maréchal d'Etrées écrivoit inceſſamment à Veniſe, & demandoit un prompt & puiſſant ſecours. Le Senat donne de bonnes paroles, & tâche de l'encourager en lui faiſant eſperer que la Republique prendra un ſoin particulier de la conſervation de Mantouë. Cependant on n'y jetta pas plus de trois cens hommes. Les Impériaux propoſérent encore plus d'une fois à Charles de s'acommoder avec l'Empereur, & lui donnérent de grandes eſpérances d'obtenir l'inveſtiture de ſon Duché & du Monferrat, en cas qu'il voulût recevoir garniſon Imperiale à Mantouë, & remettre Cazal entre les mains des Eſpagnols; ce qui ne l'empecheroit pas de recevoir les revenus de ſes Etats juſques à ce que l'Empereur eût jugé les differends. Charles parut quelquesfois diſpoſé à ſe remettre à la juſtice & à la genéroſité de Ferdinand. Etrées & le Réſident de la Republique l'en détournoient, en remontrant à ſon Alteſſe, que ſi elle ſéparoit ſes

Rélation du ſiége de Mantouë. Mémoires de Sirot. Tom. II. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1630. Mercure François. 1630.

ſes interêts particuliers de ceux du Roi de France & du Senat ſes alliez, elle ſe priveroit de l'avantage d'une puiſſante garantie; qu'après avoir ſubi le joug d'une garniſon étrangére dans ſes meilleures places, elle ne s'en delivreroit pas facilement, & que les confedérez irritez de ſa deſunion de la Ligue penſeroient à leur accommodement particulier avec la Maiſon d'Autriche, & ne ſe mettroient pas autrement en peine de tirer le Duc de Mantouë d'un eſclavage auquel il auroit bien voulu ſe reduire. On aſſure que ce Prince n'eut pas deſſein de ſe livrer à l'Empereur. Il affecta ſeulement de ne rompre jamais ouvertement avec lui, & d'entretenir quelque correſpondance avec ſes Miniſtres & les Officiers, pour donner de la jalouſie à la France & aux Venitiens, & pour les engager à ſecourir ſi efficacement Mantouë & Cazal, que le Duc ne fût pas tenté d'accepter les offres de ſa Majeſté Impériale. 1630. *Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 123. 124. &c. 134. 135. &c. 144. 145. &c.*

Le Comte Collalte, qui durant le ſiége, ou blocus de Mantouë, s'en tint toujours éloigné; ſoit qu'il fût malade véritablement, ſoit qu'il feignît de l'être: car enfin, on dit qu'il mangeoit, beuvoit, & dormoit auſſi bien que l'homme qui ſe porte le mieux du monde: Collalte dis-je, voiant que Charles rejettoit conſtamment toutes les propoſitions d'acommodement, ordonne à ſes deux Majors generaux Galas & Aldringhen de ſurprendre Mantouë mal gardée, où les Impériaux avoient des intelligences. Le Duc & le Maréchal d'Etrées furent avertis du projet. Mais on ne peut decouvrir par quel endroit l'ennemi pretend entrer. C'étoit le quartier même qu'Etrées ſe chargea de garder. Voi-

ci

1630. ci comment il ſe diſculpe. *Dez le commencement du ſiége*, dit-il, *on rompit une arche du pont. Le Marechal d'Etrées ſe défiant que les ennemis penſeroient à jetter un pont ſur l'arche rompuë, preſſa pluſieurs fois le Duc d'en faire rompre encore une autre. Mais on ne put jamais l'y faire conſentir. Je ne ſai*, ajoute Etrées, *ſi ce fut aveuglement, ou une fatalité dans laquelle il tomba par ſon opiniatreté, ou par ſon malheur.* Galimatias qui ne ſignifie rien. Il faut dire tout rondement que Mantouë ſe perdit enfin par l'imprudence & par les irreſolutions de Charles, par la lenteur du Sénat de Veniſe, & par la négligence du Maréchal d'Etrées. Il laiſſe à ſes gens le ſoin de faire tête à l'ennemi qui entre dans la ville, & ne tire pas ſeulement l'épée. Peut-être que le Maréchal qui ne manquoit pas de bravoure, ne ſe mit pas en peine d'expoſer inutilement ſa vie ou ſa liberté, pour la défenſe d'un Prince qui ne ſuivoit point les bons avis qu'on lui donnoit. Quoi qu'il en ſoit, la nuit du 17. au 18. Juillet, ſix vingt Imperiaux paſſent dans trois barques plattes auprès du pont. La garde qui s'en apperçoit s'allarme. *Taiſez vous*, dit quelqu'un des ennemis: *Taiſez vous: c'eſt le ſecours que la Republique vous envoie.* La ruſe reüſſit. Les Allemans arivent au bout du pont, tuent les ſoldats de la garde, & le reſte de leurs gens arive ſans peine à la porte de Mantouë. On y met le petard: Et les ennemis entrent dans la ville, repouſſent ceux qui veulent reſiſter, vont à la place qui eſt devant le palais, & s'y mettent en bataille.

Charles & Etrées ſe retirent dans la citadelle de Porto. Mais elle étoit ſi mal pourvuë & ſi mal

mal fortifiée, qu'il n'y avoit aucune eſpérance de s'y pouvoir défendre. On entre donc en négociation avec Galas & Aldringhen. Le Duc obtient la liberté de ſe retirer dans l'Etat Eccleſiaſtique avec ſon fils, ſon petit-fils encore à la mamelle, & la Princeſſe ſa belle-fille. Le Maréchal & Buzinelli Reſident de Veniſe eurent la même permiſſion pour eux & pour leurs gens. Les Imperiaux s'opiniatrérent quelque temps à vouloir qu'Etrées & ſes domeſtiques demeuraſſent priſonniers de guerre. Mais le Duc *rejetta la propoſition avec autant de fermeté que de generoſité*, dit le Maréchal. Les habitans firent en vain des acclamations de joie & des illuminations à l'entrée des Allemans. Les Aigles Impériales miſes ſur les portes & aux fenêtres, ne garantirent qui que ce fût de la licence & de l'avidité du ſoldat. *On ne peut s'imaginer juſques où les Imperiaux portérent la violence & la cruauté au ſac de Mantouë, l'une des plus belles villes de l'Italie*, dit un Gentilhomme François qui ſervoit alors dans l'armée de l'Empereur, & témoin de ce qui ſe fit à cette triſte journée. *Les Prêtres & les Religieux furent cruellement traitez. Les temples & les ſacremens prophanez, les ciboires jettez par terre, les autels ſouillez, les ſaintes huiles emploiées à des uſages abominables. La poſterité aura de la peine à croire que l'armée d'un Empereur Chretien commandée par des Italiens qui ſe picquent d'être zelez Catholiques, ait commis tant d'injuſtices, de crimes, & de ſacriléges. Ils diront peut-être que cela s'eſt fait contre leur intention, & qu'obligez à maintenir l'autorité Impériale, ils n'ont pû empécher ces deſordres. Ne ſe ſeroit-elle pas mieux conſervée* 1630.

1630. *cette autorité dont l'Empereur étoit ſi jaloux, en faiſant rendre à chacun ce qui lui appartenoit ? Un ſeul ſoldat eut pour ſa part du butin quatre vingt mille ducats d'or. Il les joüa & les perdit en un jour. On lui fit ſon procès comme à un prodigue, & il fut condamné à être pendu pour avoir abuſé de ſa bonne fortune.* Ses camarades ne ſont gueres plus heureux que lui. Ils prenent la peſte en pillant des maiſons infectées & en meurent preſque tous.

Le palais des Ducs de Mantouë ſuperbement meublé & enrichi de tableaux, d'antiques, & des curioſitez les plus rares, quoique le Duc obligé à ſoutenir une guerre longue & ruineuſe, en eût deja vendu pour plus de ſix cens mille écus, fut entiérement pillé. *On y trouva,* dit le Gentilhomme François que j'ai deja cité, *pluſieurs chambres remplies des choſes les plus precieuſes qui fuſſent dans l'Europe, & ſur tout un grand nombre de vazes de criſtal de roche enrichis de feuillages d'argent. Les ſoldats qui ne les pouvoient emporter, les jettoient contre terre & les caſſoient pour en tirer l'argent. On marchoit dans tous les cabinets ſur le criſtal de roche, lequel en quelques endroits étoit épais d'un pied.* L'Empereur, dit-on, étonné de cet affreux recit, déteſta, non les impietez & les violences de ſes gens, mais l'injuſtice pretenduë de ceux qui en étoient l'occaſion, c'eſt à dire, du Duc de Mantouë, du Roi de France, & de la Republique de Veniſe. L'Imperatrice Eleonore épouſe de Ferdinand pleuroit amérement la deſolation de ſa patrie & de la ſomptueuſe maiſon de ſes peres. Tel eſt le triſte ſort de pluſieurs Princeſſes. Elles voient ſouvent leur païs ruiné

né, & les palais de leurs ancêtres pillez, abattus, & brulez par ceux dans la maison desquels on les a mariées. Madame, maintenant Douairiére d'Orleans, a pleuré de la sorte la desolation de la ville & du palais d'Hydelberg, & même les tombeaux de ses peres barbarement violez. Les larmes de Madame étoient d'autant plus justes que les violences commises à Hydelberg & dans le Palatinat furent ordonnées de gaieté de cœur & sans necessité par le Roi de France son beaufrere. Ce n'étoit pas une suite funeste & presqu'inévitable du tumulte & de la confusion d'une ville surprise par l'ennemi. *Plusieurs personnes*, dit l'Historien de la Republique de Venise, *prédirent que la fortune de l'Empereur seroit ensévelie sous les ruines de Mantouë.* Le Sénat travailla de toute sa force à l'accomplissement de la Prophétie. Effraiez de voir Ferdinand à leurs portes, les sages de cette habile compagnie, négociérent plus vivement que jamais chez les Princes Protestans d'Allemagne, auprès des Etats Generaux des Provinces-Unies, & à la Cour de Suede, afin de susciter de nouvelles affaires à l'Empereur, qui l'obligeassent à rappeller ses troupes d'Italie: *chose que les Venitiens*, dit un Auteur, *entendent mieux que la guerre. C'est là leur fort.* Ils engagérent Avaux Ambassadeur de France à promettre de leur part au Roi de Suéde, que la Republique lui feroit compter cinquante mille ducats, dez qu'il auroit mis le pied dans l'Allemagne, & qu'on lui continueroit le subside à proportion du progrés qu'il y feroit. 1630.

Siége de Cazal par le Marquis Spinola.

La prise de Mantouë excita fort le Marquis Spinola Gouverneur de Milan à presser le siége de

1630. Cazal, afin de sortir, s'il lui étoit possible, avec honneur d'une entreprise qu'il avoit promis de finir en quarante jours. Ils étoient déja passez; Et Toiras se défendoit fort vigoureusement. Le brave & habile Officier prétendoit resister à tous les efforts de Spinola, jusques à l'arivée du secours que Louis se preparoit à envoier. Toute l'Europe attendoit avec impatience l'issuë d'un siége conduit par un des premiers Capitaines du siécle, fameux par la prise de plusieurs places importantes, & resolu à tout faire pour soutenir sa réputation. Toiras déja fort connu à la défense du fort de S. Martin dans l'Ile de Ré; attaqué par le Duc de Buckingham, vouloit de son côté montrer au monde, qu'il savoit aussi bien defendre une place contr'un excellent General, que contr'un novice dans le métier de la guerre. Persuadé que s'il venoit à bout de sauver Cazal, on ne lui pouroit refuser le baton de Maréchal de France, l'unique objet de sa noble ambition, il se proposoit de l'emporter malgré les traverses secretes du Cardinal de Richelieu. *On prétend*, disoit plaisamment le Duc de Guise en apprenant la maniere dont Toiras se préparoit à soutenir le siége de Cazal, *que S. Roch est devenu saint à force de faire des miracles. Pour M. de Toiras, il deviendra Maréchal de France malgré qu'on en ait, à force de faire de grandes actions.* Charles Duc de Mantouë avoit fait Ferdinand Duc de Maïenne son second fils Gouverneur genéral du Monferrat. Le jeune Prince s'enferma dans Cazal: Et le Duc son pere pria Toiras de l'assister de ses conseils, de le former à la guerre, & de lui aprendre à marcher sur les traces de ses ancêtres. Je ne m'ar-

Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630.

m'arréterai point à donner ici le journal d'un siége qui dura plusieurs mois, ni le détail de diverses particularitez, où Toiras & plusieurs Gentilshommes François qui combattoient sous lui, signalérent leur bravoure. Je rapporterai seulement ce qui poura servir à l'intelligence de la négociation fort dextrement ménagée en cette rencontre par Mazarin, & de la maniére dont la place fut enfin secouruë & délivrée par l'armée de Louïs que trois Maréchaux de France y conduisirent. 1630.

Revenu à Cazal avec vingt mille pistoles qu'on lui compta par ordre du Cardinal de Richelieu après la prise de Pignerol, pour paier la garnison & pour achever quelques fortifications, Toiras fit des courses dans le païs voisin, & en tira des contributions qui lui furent d'une grande utilité. Mais il fallut se retirer bien-tôt dans la place. Don Philippe Spinola fils du Marquis Ambroise entre dans le Monferrat vers la fin d'Avril avec douze mille hommes de pied, quinze cens chevaux, & douze canons. Le Duc de Lerme commandoit un régiment de deux mille Espagnols, & Don Fernandez de Guevara la cavalerie. L'ennemi assiégea d'abord Pondesture. Il y avoit une garnison Françoise capable de l'arrêter assez long-temps, si les Officiers eussent voulu faire leur devoir, & vivre en meilleure intelligence avec Virieux premier Capitaine du régiment de Villeroi qui commandoit. Effraiez d'un avantage peu considérable que l'ennemi remporta d'abord, ils obligent Virieux à capituler malgré lui, se rendent, & essuient en sortant les insultes des Espagnols qui se mocquoient de leur poltronnerie.

1630. Le régiment de Montauzier défendit mieux Roſſignan ſous la conduite du Marquis ſon Colonel. Il réſiſta pendant quatorze jours, & ne ſe rendit qu'à la derniére extrémité, après que les ennemis qui avoient déja perdu cinq cens hommes, furent maitres par le moien de leurs mines, du râteau qui couvroit la ville. Montauzier obtint une capitulation honorable. Il lui fut permis d'aller à Cazal avec trente des plus braves de ſon régiment qu'il choiſit; le reſte s'en retourna en France. *Ce Gentilhomme*, dit l'Hiſtorien du Maréchal de Toiras, *donna dez ſes plus tendres années des marques extraordinaires de valeur. Je me ſouviens de l'avoir connu dans les guerres d'Italie en* 1628. *&* 1629. *Il étoit encore jeune & ſous la conduite d'un gouverneur. Mais il avoit tant de courage & une ſi grande ardeur d'acquerir de la gloire, qu'il conçut le deſſein d'aller à Cazal que Don Gonzalez de Cordouë bloquoit alors. Ce fut une choſe aſſez particuliére, que de voir un Reformé prendre un habit de Jéſuite, & paſſer déguiſé de la ſorte au milieu de l'armée Eſpagnole. Montauzier entra dans la place, & y combattit vaillamment. S'étant encore plus ſignalé au ſecond ſiége de Cazal, il obtint de l'emploi dans la guerre de la Valteline ſous le Duc de Rohan cinq ou ſix ans après, & y mourut les armes à la main.* Charles de Sainte-Maure ſon cadet devint ainſi héritier du Marquiſat de Montauzier. C'eſt le fameux Duc de ce nom, qui a fait en nos jours une ſi grande fortune, moins par l'éxacte probité & par l'auſtére vertu dont il ſe picquoit, que par les ſervices honteux & criminels que la Ducheſſe ſon épouſe, cette Julie de Rambouillet ſi celebre dans les écrits de

de Voiture & des beaux esprits de ce temps-là, rendit à Louïs XIV. lors qu'emporté par une passion brutale, il entreprit de corrompre & d'enlever la femme d'un Seigneur de son Roiaume. 1630.

Toiras ne pouvant plus douter que les ennemis n'eussent resolu le siége de Cazal, s'appliqua tout de bon à la conservation d'une place si importante. *Il visita la ville & la citadelle*, dit encore l'Auteur de sa vie, *reconnut les endroits que l'ennemi attaqueroit vraisemblablement, les fortifia selon le besoin, fit commencer deux bastions avec une incroiable diligence, y tira une ligne de communication à la contrescarpe de la citadelle, couvrit la ville à droite & à gauche depuis la citadelle jusques à la porte du chateau. Pour animer tout le monde à travailler de bon cœur, Toiras prit lui même la hotte. Le Commandeur de Souvré, Baradas ci devant favori du Roi, & tous les Officiers suivirent son exemple. Le Duc de Maïenne n'en voulut pas être exempt. La cavalerie, l'infanterie, & les habitans furent emploiez. L'Evêque de Cazal & tout son clergé y porterent leurs mains sacrées. La béche, le hoiau & même l'épée sont des choses que les Ecclesiastiques peuvent manier, quand il est question de défendre la liberté publique. Cazal*, poursuit cet Historien, *est situé dans une agreable campagne entourée d'un côté de collines fertiles & délicieuses. Le Pò qui lui sert de canal mouille les murailles de la ville en quelques endroits Elles font un grand circuit & ne sont pas trop bonnes. Le chateau est plus fort & plus régulier en ce qu'il contient. Les fossez sont à fonds de cuve, profonds, & revêtus de bons murs. Les pieces qui le fortifient sont détachées du corps de la place & con-*

1630. *treminées. La citadelle paſſe pour une des meilleures de l'Europe : mais elle n'a pas toute ſa perfection. Le Marquis Spinola le reconnut & dit à un Officier envoié par Toiras que c'étoit un corps ſans membres, parce qu'elle n'eſt épaulée d'aucun dehors. Il en mépriſa les foſſez d'une profondeur médiocre qui ſe peuvent aiſément mettre à ſec. Six forts baſtions la ſoutiennent : mais ils ne ſont pas contreminez. Il y a ſoixante canons & une quantité ſuffiſante d'armes & de proviſions de guerre.*

Spinola parut enfin le 23. Mai à la tête d'une armée compoſée d'Eſpagnols, d'Italiens, & d'Allemans. Elle étoit de dixhuit mille hommes de pied & de ſix mille chevaux. Il ne reſta que huit cens maîtres de ceux-ci ſous Fernandez de Guevara. Le reſte fut conduit en Piémont au ſecours des Etats du Duc de Savoie par Philippe Spinola. Deux mille Florentins que Don Jean de Medicis amena, ſuppléerent à ce détachement. Toiras alla au devant de l'ennemi avec toue ſa cavalerie diviſée en ſix eſcadrons. Il eſcarmoucha durant huit heures, tuä beaucoup de gens à Spinola, & en perdit fort peu. La même choſe ſe fit durant quelques jours. Le Marquis donne ſes premiers ſoins aux logemens de ſon armée, & aux retranchemens des quartiers. On douta d'abord s'il attaqueroit la ville ou la citadelle. Les lignes furent tirées de ſi loin, que Spinola ſembloit plûtôt faire une grande circonvallation, que vouloir ſerrer les aſſiégez. La colline où commençoit ſon travail, étoit éloignée de la ville d'environ huit cens pas. En s'aprochant peu à peu, il fit connoître enfin qu'il en vouloit à la citadelle. Les Eſpagnols, les Neapolitains, les Lombards

Digitized by Google

LE MARÊSCHAL DE
TOIRAS.

Digitized by Google

bards & les Allemans travaillérent séparément à leurs quartiers. On se battit d'abord à la Marguerite maison de plaisir des Ducs de Mantouë. Les François plus foibles furent obligez à se retirer. Ils voulurent faire plus de résistance à un petit fort. On les en chasse encore après leur avoir tué & blessé un grand nombre de gens. Un retranchement des François pour incommoder les travailleurs Neapolitains, fut fort disputé. Ceux-ci le prirent, & les autres le reprirent. Un nombre considérable de Neapolitains demeura sur la place à cette seconde attaque. Les uns & les autres abandonnent à la fin un morceau de terre qui coutoit beaucoup de sang. *A la guerre*, dit-on, *les vaillans hommes considérent souvent plus la gloire d'un avantage remporté, ou la honte d'une perte, que le merite de la chose acquise, ou perduë.* 1630.

Toiras & sa garnison firent si bien à ce siége, que Spinola ne parloit qu'avec admiration de la vigilance, de la valeur, de la prévoiance, & de l'activité infatigable du Commandant & de la bravoure surprenante des Officiers & des soldats François. *On me donne*, disoit-il, *cinquante mille hommes aussi vaillans & aussi bien disciplinez, je conquererai toute l'Europe.* Ce n'est pas que ses gens ne fissent fort bien leur devoir. Toiras leur rendoit justice de son côté; & les François avouoient que les Espagnols, les Italiens, & les Allemans de l'armée de Spinola étoient d'aussi braves gens qu'on en pût voir. En pareilles rencontres on loue volontiers l'ennemi. L'amour propre se dédommage également de part & d'autre. Les éloges donnez à ceux contre lesquels on se bat, relévent la. Toiras défend bravement Cazal.

Histoire du Maréchal de Toiras.

Histoire du Ministére du Cardinal

1630. *de Richelieu.* 1630. *Vie du même par Aubery. L. III. chap. 22. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 125. 126.*

la gloire du vainqueur, & diminuent la honte du vaincu. Le monde fut surpris que Spinola & Toiras qui se picquoient tous deux de politesse & de generosité, se fissent une guerre sanglante & sans aucun quartier. Le Général Espagnol en fut la premiére cause. Le François aiant prié le premier & de fort bonne grace qu'on en usât des deux côtez avec l'humanité ordinaire entre les nations polies, *j'ai ordre*, répondit fiérement Spinola, *de nettoier l'Italie des François qui sont au service du Duc de Nevers, à moins que ces Messieurs ne déclarent ouvertement qu'ils servent seulement le Roi Très-Chretien.* C'est ce que les François ne vouloient pas dire. Cela leur étoit éxpressément défendu. Par un détour à peu près semblable à ce que nous avons vû depuis peu, la France & la Maison d'Autriche se battoient cruellement sans aucune déclaration de guerre. L'Empereur prétendoit maintenir ses droits sur deux fiefs de l'Empire: Et le Roi d'Espagne disoit que ses troupes étoient seulement auxiliaires à l'armée Imperiale. Louïs protestoit de son côté qu'il n'avoit rien à demêler avec la Maison d'Autriche, & qu'il ne pensoit qu'à secourir le Duc de Mantouë son allié injustement attaqué.

Pour obliger l'ennemi à devenir plus humain, Toiras ordonna qu'on fît main basse dans toutes les rencontres. Il refusa même du pain aux gens de Spinola prisonniers à Cazal. Toiras laissa pourtant la liberté de leur envoier des vivres. On le fit avec si peu de soin que plusieurs moururent de faim. Le camp ennemi en fut malignement averti par les François. Cela irrita tellement les soldats de Spinola qu'ils se feroient

roient bien-tôt débandez, s'il n'eût sû les retenir par la grande autorité qu'il avoit acquise sur eux. Le Marquis envoie à la fin demander qu'on fasse desormais bonne guerre. Toiras y consent volontiers. Mais Spinola propose une condition qui rompt l'accord presque conclu. Il offroit de païer en argent la rançon des Espagnols que les François prendroient, & demandoit que ses gens fussent renvoiez à son armée. Pour ce qui est des François prisonniers, il ne vouloit pas leur permettre de retourner à Cazal après leur rançon paiée, ou un échange fait. On promettoit seulement de les faire passer seurement en France. Toiras rejetta hautement une inégalité si déraisonnable. *Et bien*, dit-il fiérement à son tour, *puisque nous ne pouvons pas renvoier les ennemis dans leur païs, nous aurons soin de les faire passer seurement dans l'autre monde.* 1630.

Les François firent à Cazal un des tours ordinaires de leur fausse bravoure. Plusieurs Gentilshommes soupant un jour chez le Commandeur de Souvré qui tenoit fort bonne table, Baradas propose à la compagnie d'aller danser sur une demi-lune & d'y boire en même temps à la santé de tous les Princes Chrétiens, & à celle du Marquis Spinola ensuite. *Tope, tope*, crient tous les conviez. On part incontinent. Un trompette & un aveugle qu'on emméne avec sa vielle, servent de violons. Pendant que ces Messieurs se divertissent si bien, les ennemis mettent le feu à un fourneau préparé sous la demi-lune. Douze danseurs sautent bien haut en l'air, & quelques uns demeurent enterrez & perdent la vie. On dit que l'aveugle s'enfuit

1630. ſans guide, & paſſa lui ſeul une planche miſe ſur le foſſé, que les plus clairvoians ne paſſoient pas ſans crainte. La bravoure d'une païſanne de Monferrat nommée *Franceſca*, eſt infiniment plus belle & plus eſtimable que celle de ces Gentilshommes. La pauvre fille & quelques autres alloient couper de l'herbe hors de Cazal qu'elles vendoient pour gagner leur vie. Voiant que les aſſiégeans tiroient ſans ceſſe ſur elle & ſur ſes compagnes ſans aucun égard à leur ſéxe, *Franceſca* demande un mouſquet à quelques ſoldats de la garniſon. Ils lui en donnent un. La païſanne ſe defend durant quinze jours, tuë deux ennemis, & en bleſſe quelques uns. *Franceſca* s'étant avancée une fois plus qu'à l'ordinaire, eſcarmouche tout de bon, & reçoit un coup de mouſquet dans le viſage. Elle pourſuit l'Allemand qui l'a bleſſée, l'atteint près de la tranchée, lui appuie le mouſquet, le tuë, & revient triomphante. Toiras charmé du courage de la païſanne, lui fait donner la païe de quatre ſoldats dans un regiment, & une de chevau-léger dans ſa compagnie. Boiſſac Gentilhomme fort genéreux la récompenſa de quelques piſtoles: liberalité d'autant plus conſidérable, qu'elles étoient alors fort rares à Cazal.

Toiras extremement preſſé par Spinola manquoit d'hommes & d'argent. Il en demande avec inſtance; mais on ne ſait comment ſubvenir à ſon beſoin. Sa vaiſſelle d'argent donnée genéreuſement pour être fonduë, ne fut pas une grande reſſource. Cazal n'eſt point une ville de commerce: Et les Banquiers de Lion ne ſavent comment y faire remettre de l'argent. Roſſi Marchand de Cazal accepte à la fin une let-

lettre de change de trente mille écus que Lumagne & Maſcarani donnent ſur le credit particulier du Cardinal de Richelieu, qui prétend ſe faire un grand mérite de ce qu'il avance ſi liberalement ſon argent dans la néceſſité de l'Etat. Rare & merveilleux effort d'un homme comblé des bienfaits du Roi! Ne ſavoit-on pas bien que le Miniſtre maître abſolu des finances, ſe feroit rembourſer de ſes trente mille écus quand il lui plairoit? Roſſi acceptoit bien la lettre de change: mais il s'excuſoit de païer ſi tôt une ſomme conſiderable dans la conjoncture preſente de la ville aſſiégée. Toiras content de ce que la lettre eſt du moins acceptée, ordonne de fondre un canon & d'en faire quatre ſortes de monnoie juſques à la ſomme de cent dix mille livres. Il en ajoutoit vingt mille je ne ſai pas comment, à celle que le Roi lui faiſoit remettre. Roſſi s'obligea de reprendre les eſpeces après la levée du ſiége & d'en paier la valeur en or, ou en argent, à ceux qui les rapporteroient. On nous a conſervé l'empreinte de ces diverſes piéces de monnoie. Il y a des deviſes ſur la maniere dont les François defendoient Cazal pour la ſeconde fois. Le mot latin qui ſignifie une *cuiraſſe* y fut inſeré par alluſion au nom de *Toiras* qui en approche. On y ajouta celui qui ſignifie un *bouclier*. Ces deux mots ſe liſoient au bas d'un revers où *la juſtice* & *la force* étoient gravées, pour marquer que ces deux vertus eminentes dans la perſonne de Toiras faiſoient la plus grande ſeureté de Cazal, & qu'avec ces deux avantages il ſurmonteroit tous les efforts des ennemis. On dit qu'après la delivrance de la place, il ſe trouva pour dix mille francs moins de la mon-

1630.

Torace. Clypeo.

His ducibus omnia domantur.

1630. monnoie de Toiras. Les Eſpagnols, les Italiens, les Allemans, & les François retinrent un grand nombre de ces eſpéces. On les gardoit comme des médailles pour conſerver le ſouvenir d'un ſiége mémorable.

avoit-on mis autour des deux vertus.

Il n'étoit pas ſi facile de ſuppléer au défaut des hommes qu'à celui de l'argent. Toiras propoſa quelques moiens de faire couler du renfort ſur le Pò en divers bateaux. Ils paroiſſoient aſſez ſurs. Mais on ne les gouta pas à la Cour de France, ou bien ils furent trop négligez. Les envieux de la belle reputation de Toiras, le blamoient d'avoir mis trop de gens à Pondeſture, à Roſſignan, & en quelques autres endroits. *Il a bien voulu affoiblir ſa garniſon*, crioient ces malins. *En gardant à Cazal trois ou quatre regimens qui ſont devenus inutiles, on auroit empeché les aſſiégeans de ſerrer la place de ſi près, & les aſſiegez pouroient tenir encore long-temps.* Les perſonnes équitables & bien informées de tout, répondoient que Toiras n'avoit rien fait ſans un ordre exprès du Roi. *De plus*, ajoutoit-on, *ſi la garniſon de Pondeſture eût fait ſon devoir, elle auroit arrêté les ennemis deux mois. De maniére que les pluies de l'automne fort fréquentes dans le Monferrat, auroient incommodé les aſſiégeans, avant que leurs travaux fuſſent conſidérablement avancez.*

Combat de Carignan.

Le Duc de Montmorenci, le Maréchal de la Force, & le Marquis d'Effiat qui commandoient l'armée de France en Piémont, cherchoient avec empreſſement les moiens de paſſer dans le Monferrat & de ſecourir Cazal. Mais Victor Amédée nouveau Duc de Savoie s'oppoſoit à leur deſſein avec ſon armée que pluſieurs

sieurs régimens Espagnols & Allemans renforçoient considérablement. Pendant qu'il donnoit ordre aux affaires de ses Etats que Charles Emmanuël son pere, lui laissoit en fort mauvaise situation, les Généraux de France resolurent de se saisir de Pontcallier, de marcher vers le Monferrat, & de surprendre Spinola avant qu'il eût le loisir de se fortifier dans ses lignes, & de rappeller la cavalerie que Don Philippe son fils avoit conduite en Piémont. Le Duc de Montmorenci qui commandoit l'avant-garde, va loger à Villefranche & fait investir le chateau. Il y laisse le Maréchal de la Force avec le corps de bataille & l'arriere-garde, & se rend le lendemain à Pontcallier. Montmorenci demeure là jusqu'au jour suivant, & attend que la Force puisse partir de Villefranche. Cependant le Duc de la Trimouille s'empare de Carignan, y reçoit un coup de mousquet, & ne peut passer outre avec sa cavalerie, parce que les ennemis haussent quelques planches du pont. Montmorenci envoia dire à la Trimouille de se retirer de Carignan & de laisser seulement cinquante hommes dans le chateau. Lors que les Generaux de l'armée de France consultent entr'eux sur quelques propositions de tréve faites de la part de Mazarin, on leur vient dire qu'un gros de la cavalerie ennemie pousse quelques compagnies Françoises, & que le Duc de Savoie s'avance dans le dessein de disputer le passage du Pò.

1630. *Mémoires de Montmorenci. L. III. Vie du même. L. II. chap. 20. & 21. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.* 1630. *Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIV. Mercure François.* 1630. *Nani Historia Veneta. L. VIII.* 1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag. 198. 199.*

Les Savoiards étoient déja dans Carignan. Mais les François les obligérent d'en sortir incontinent. Victor Amédée aiant marché avec une extrême diligence, se retranche au delà du Pò:

de

1630. de maniére que l'armée Françoiſe & la Savoiarde ne ſont qu'à une demi-lieuë l'une de l'autre, voiſinage fort incommode à ceux-là. Il rendoit le ſecours de Cazal preſqu'impoſſible. De deux ponts ſur leſquels on pouvoit paſſer le Pò, l'un étoit rompu, l'autre occupé par les ennemis, & tous les guez ſe trouvoient difficiles & bien gardez. Dans cet embaras, les Généraux de France délibérent s'ils paſſeront outre, ou bien s'ils retourneront du côté de Saluces. Les ennemis profitent de l'incertitude des François, s'avancent au delà du pont de Carignan, tracent une grande demi-lune, & y travaillent durant quelques jours ſans aucune oppoſition. Le Duc de Montmorenci qui entroit le 7. Août dans ſa ſemaine de commandement, entreprit de forcer les Savoiards dans ce retranchement, quoique le Maréchal de la Force, le Marquis d'Effiat, & quelques autres fuſſent d'avis qu'on ſe retirât. Voici les raiſons que ceux-ci alléguérent dans le conſeil tenu ſur cette affaire; qu'on ne prétendoit point garder Carignan; qu'il y avoit d'autres paſſages pour aller à Cazal; & que ce ſeroit une entrepriſe non ſeulement inutile; mais encore extrémement perilleuſe que d'attaquer un ennemi ſuperieur en nombre & avantageuſement retranché. Mais le Duc de Montmorenci qui croit qu'après la victoire remportée à Veillane, rien ne lui eſt deſormais impoſſible, ne veut point entendre parler d'une retraite qui a l'air d'une fuite honteuſe devant l'ennemi. *Meſſieurs*, dit-il, *comme nous ſerions blamables d'engager mal à propos l'armée, dont le Roi nous a confié la conduite, je croi que nous ne le ſerions pas moins de nous retirer ſans néceſſité.*

Si

Si les ennemis ſe ſont retranchez de nôtre côté, c'eſt plûtôt pour nous empêcher d'aller à eux, que pour venir plus facilement à nous. Je ne ſai pas préciſément quel eſt leur deſſein. Mais je voi avec chagrin qu'ils ſe ſont rendus maîtres d'un pont ſur la riviere qui ſéparoit les deux armées. Que dira-t'on de nous, Meſſieurs, ſi après avoir ſouffert qu'ils ſe logeaſſent ſi près de nous, ils nous attaquent & nous battent? Certainement ſa Majeſté aura grand ſujet d'être mécontente de nous. Puiſqu'il n'y a point de milieu, & qu'il faut néceſſairement combattre, ou ſe retirer, je ſuis perſuadé qu'il n'y a perſonne d'entre vous, qui ne juge comme moi, que nous ne pouvons décamper ſans honte, & même ſans danger. Nôtre bagage & nôtre artillerie nous embaraſſeront tellement dans un païs plein d'arbres & de vignes, que les ennemis pouront nous attaquer avec avantage comme des gens qui fuient devant eux. Je conclus d'autant plus volontiers à les prévenir, que l'ardeur de nos ſoldats ſemble nous avertir qu'il y va de l'honneur des François de ne perdre pas une belle occaſion d'acquerir de la gloire, quand ils ſe trouvent ſi près de l'ennemi. 1630.

Avant que de prendre une derniére reſolution, il fut ordonné qu'Argencourt iroit reconnoitre la demi-lune faite par les ennemis. Elle lui parut en ſi bon état de défenſe, que ſon rapport fortifia les difficultez formées le jour précedent contre l'avis de Montmorenci. Impatient de ſe ſignaler une ſeconde fois, le Duc y perſiſte, & prend ſur lui le ſuccès de l'action comme il avoit fait à Veillane. Effiat & les autres creatures de Richelieu, laiſſent agir Montmorenci. On ſe flatte que ſa bravoure trop ar-

den-

1630. dente lui fera perdre à la fin ſa reputation, ou la vie, peut-être l'une & l'autre: choſes que le Cardinal ſouhaitoit paſſionnement. Les ennemis ſecrets du Duc y furent trompez. Soutenu des bons conſeils du Maréchal de la Force, Montmorenci donne des ordres ſi juſtes, & anime ſi bien les ſoldats, que le Duc de Savoie fut forcé dans ſes retranchemens. Victor Amedée ſurpris d'une choſe qui lui paroiſſoit tout-à-fait extraordinaire, ne pouvoit s'imaginer que Montmorenci y penſât ſerieuſement. *Auroit-on laiſſé finir la demi-lune*, diſoit-il, *ſi on avoit envie de l'attaquer?* Quelques Seigneurs Eſpagnols de l'armée Savoiarde, eurent la curioſité de venir ſur les travaux, où leur infanterie étoit en garde, pour examiner de près le deſſein de Montmorenci. Leurs doutes ſont bien-tôt éclaircis. Trois bataillons détachez de l'armée Françoiſe, s'avancent à la faveur de la fumée du canon & de la mouſqueterie qui tire ſur l'ennemi. Les uns montent par certains endroits du travail encore imparfaits; & les autres entrent par les ouvertures qui ſe trouvent entre le premier & ſecond retranchement. Tous enſemble fondent l'épée à la main ſur ceux qui entreprenent de leur reſiſter. Quelques Seigneurs Eſpagnols repaſſérent le pont au plus vîte, & les autres furent tuëz, ou demeurérent priſonniers.

Un regiment Caſtillan qui venoit relever de garde ceux de la même nation, fut commandé d'aller les ſoutenir. Il répouſſa d'abord les François qui pourſuivoient vivement les fuiards. Argencourt & Saint-Ybar arretérent leurs gens qui lâchoient le pied, & firent ferme ſur le pont. Le Colonel Eſpagnol vient droit à eux, attaque Argen-

Digitized by Google

gencourt, & le manque. Celui-ci plus heureux, ou plus adroit tuë ſon ennemi. La mort du chef épouvante les Eſpagnols. Les uns ſe jettent dans la riviére, & les autres ſont tuëz, ou faits priſonniers. Après avoir conduit les troupes deſtinées à combattre, Montmorenci étoit demeuré à la tête du gros qui devoit ſoutenir les autres, moins expoſé que ceux qui ſe trouvoient engagez dans la mêlée. Victor Amédée couroit riſque d'être entiérement défait, ſi le Pò eût été guéable, ou ſi le pont ſe fût trouvé plus large. Reconnoiſſant la fraieur & le deſordre que la bravoure Françoiſe cauſoit dans ſes troupes, le Duc de Savoie fit promptement ôter les planches du pont qui ſe pouvoient lever de ſon côté: Et Montmorenci voiant qu'il eſt impoſſible de pouſſer la victoire plus loin, ordonne des barricades à l'autre bout du pont, & veut que ſa compagnie y demeure en garde toute la nuit. 1630.

On dit que les François ne perdirent en cette occaſion que trois ou quatre Gentilshommes, & une vingtaine de ſoldats. Mais ils eurent un grand nombre de bleſſez. Deux regimens Eſpagnols de l'armée Savoiarde furent tuëz ou noiez. Don Benoît de Ribeyra neveu du Duc d'Aquita Vice-Roi de Naples, & Don Diego de Cardenas fils du Duc de Maqueda Vice-Roi de Portugal perdirent la vie dans le combat. Don Martin d'Arragon, Don Manrique de Luna, Don Jacinte de Cordouë & pluſieurs autres Seigneurs furent faits priſonniers. Le Duc de Montmorenci aiant demandé à Don Martin le nombre des Eſpagnols qui gardoient la demi-lune, *ceux de nôtre nation*, répondit celui-ci froidement, *ne ſavent ce que c'eſt que de reculer en*

1630. *en arriére. On n'a qu'à compter combien il y a d'Eſpagnols tuëz ou priſonniers.* Montmorenci fit une autre queſtion au même Seigneur. *D'où vient*, dit le Duc, *que les Allemans n'ont pas ſecouru les Eſpagnols de vôtre armée attaquez à leur vuë? Ces invincibles regimens de Valſtein & de Galas*, répartit Don Martin avec le même flegme, *s'imaginoient être encore à Veillane.* On crut avec beaucoup de raiſon que les Impériaux voulurent ſe venger en cette occaſion des Eſpagnols qui les abandonnérent à l'affaire de Veillane, & que les Allemans furent bien aiſes de voir ceux qui s'étoient mocquez d'eux, bien battus à leur tour. L'armée Françoiſe ſe ſépara le 9. Août. Le Duc de Montmorenci en conduiſit une partie à Pontcallier, & l'autre prit des logemens à Virle, ſans que le Duc de Savoie fît aucune démarche pour la ſuivre. Elle ſe reünit le 22. & vint du côté de Rivol. C'étoit pour couvrir l'entrepriſe du renfort amené depuis peu en Piémont par le Maréchal de Schomberg, afin de tenter tout de bon le ſecours de Cazal. Il étoit d'environ dix mille hommes. Schomberg aſſiégea Veillane en paſſant, & prit la place ſans reſiſtance. La peſte en avoit chaſſé les ennemis. Les deux armées ſe joignirent enſuite avec une entiére facilité.

Caballes à la Cour de France contre le Cardinal de Richelieu.

Richelieu, ſi nous en croions certaines gens, eut envie de ſe mettre lui même à la tête des troupes de Schomberg & de marcher au ſecours de Cazal. Mais les ennemis du Cardinal lui ſuſcitoient de ſi grandes traverſes à la Cour de France, qu'il n'oſa s'en éloigner. Marie de Médicis étoit irritée plus que jamais contre Richelieu, & Anne d'Autriche ne lui vouloit pas moins de

de mal. Ces deux Reines qui ne s'aimoient pas auparavant, se reünirent dans le dessein de perdre le Cardinal qui les chagrinoit également l'une & l'autre. Le Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne entroit dans ces intrigues. Il fomentoit le mecontentement que Richelieu donnoit presque généralement à tout le monde, & répandoit de l'argent avec profusion, pour augmenter le nombre des ennemis d'un Ministre, dont la Maison d'Autriche redoutoit les vastes projets, & l'habileté. Marillac Garde des Sceaux paroissoit le plus ardent & le plus dangereux. Il ne perdoit aucune occasion de rendre Richelieu suspect & odieux à la Reine Mere. 1630.

Les Ducs de Guise & de Bellegarde, la Princesse de Conti sœur du premier, la Duchesse d'Elbeuf & celle d'Onano sœur du feu Duc de Maienne de la Maison de Loraine, la Comtesse Du Fargis Dame d'atour de la Reine Anne d'Autriche, & plusieurs autres formoient une puissante faction. Tous travailloient de concert & par divers moiens à la ruine du Cardinal. Bellegarde Gouverneur de Bourgogne se plaignoit de ce que Richelieu avoit fait donner au Marquis de Tavanes que le Duc n'aimoit pas, la Lieutenance de Roi de la Provice vacante par la mort du Marquis de Mirebeau. Guise irrité de ce que le Cardinal lui veut ôter l'Amirauté du Levant, comme je l'ai déja dit, rend à Richelieu tous les mauvais offices imaginables. La rupture étoit ouverte. Ni l'un ni l'autre ne gardent plus de mesures. Richelieu aiant envoié un Huissier en Provence faire je ne sai quel acte pour la Marine, le Duc ordonne à ses gens de maltraiter l'Huissier & le fait mettre en prison. Marie de Me-

1630.

Journal de Basompierre. Tom. II. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.

Journal du même. Nani Historia Veneta. L. VIII.

1630.

1630. Medicis ne pouvoit plus ſouffrir auprès d'elle la Combalet ſa Dame d'atour niéce du Cardinal. Ses creatures & ſes parens qu'il amis dans la maiſon de la Reine Mere ne lui ſont pas plus agréables. *J'entretiens quarante Gentilshommes à mon ſervice*, diſoit-elle, *& je ne les vois point. Ils ſont ſans ceſſe auprès du Cardinal.*

Inquiet des ſuites facheuſes qu'un orage qui groſſit tous les jours, peut avoir, Richelieu tâche de le conjurer en gagnant Marillac Garde des ſeaux. Il va voir le Magiſtrat, lui remontre adroitement le bien qu'il a reçu du Miniſtre qu'il veut perdre, & le flatte d'une plus grande part au gouvernement. Le diſſimulé Marillac feint d'être autant & plus que jamais attaché au Cardinal, & lui promet des merveilles. Mais Richelieu ne ſe paioit pas de complimens froids & généraux. Les clameurs de Marie de Medicis & de ſa belle-fille continuent; les intrigues redoublent, & le Cardinal reconnoit que le Garde des ſeaux prétend l'amuſer par de belles paroles. Pendant que le Magiſtrat fait des ſoumiſſions, le Maréchal de Marillac ſon frere s'efforce d'attirer le Duc d'Angoulême, le Maréchal de Crequi & quelques autres Seigneurs dans le parti formé contre Richelieu. *Il y a long-temps*, diſoit ſans façon le Maréchal de Marillac, *que mon frere & moi conteſtons le premier degré de la faveur au Cardinal, mais nous avons enfin ſi bien pris nos meſures, que ſa prodigieuſe fortune ſera bien-tôt renverſée.* Le Miniſtre qui n'épargne pas la dépenſe en eſpions, eſt bientôt informé de ces menaces. Perſuadé qu'il ménage inutilement les Marillacs, Richelieu ſe plaint hautement & devant le Roi, des caballes for-

formées pour perdre un Miniſtre qui travaille infatigablement au bien de l'Etat, & de ce que certaines gens animent ſans ceſſe Marie de Medicis à éloigner des affaires celui-là même qu'elle a jugé le plus propre à ſervir utilement le Roi ſon fils. 1630.

Choſe étrange! J'ai élevé deux perſonnes de la pouſſiére aux premiéres dignitez de l'Egliſe & de l'Etat, diſoit Richelieu. *De ſimple Prêtre, feu M. de Bérulle eſt devenu Cardinal par mon moien. J'ai fait donner les finances & les ſeaux enſuite à M. de Marillac. Et par une ingratitude inouïe, ces deux mêmes hommes ſont devenus mes plus dangereux & mes plus opiniâtres ennemis. Quel ſujet de plainte ai-je donné à M. de Guiſe? Je prétens que l'Amirauté du Levant eſt une dependance de la charge dont le Roi m'a gratifié. Les Amiraux du Ponent auxquels je ſuccede, ne l'ont-ils pas conteſtée aux Gouverneurs de Provence? Par ce que je ne ſuis pas homme d'épée, dois-je ſouffrir que M. de Guiſe m'enléve ce qui m'apartient legitimement? Nôtre conteſtation donne-t'elle droit à la Princeſſe de Conti & à quelques autres Dames de la Maiſon de Loraine de médire ſans ceſſe de moi? J'ai obligé M. de Bellegarde dans toutes les occaſions, & je ne ſai pourquoi il me veut du mal. Elevé dans la faveur d'Henri III, ce Seigneur croit apparemment qu'elle doit être de ſon patrimoine ſous tous les regnes. Il ne peut ſouffrir qu'un autre ſoit mieux à la Cour que lui. Le prétexte qu'il prend de me haïr eſt le plus frivole du monde. Sa Majeſté eſt-elle obligée de donner les Lieutenances de Roi à ceux que les Gouverneurs des provinces nomment ou recommandent? Le Roi a gratifié M. de*

1630. *M. de Tavannes de la Lieutenance de Bourgogne. C'eſt un Seigneur élevé dez ſa premiére jeuneſſe auprès de ſa Majeſté. Son grand-pere étoit Maréchal de France. Son pere & ſon oncle ont poſſéde tout entiére la charge, dont le Roi lui donne ſeulement une partie. Enfin, il a plus de ſervice que les gens propoſez par M. de Bellegarde. Et voila ſur quoi on ſe déchaine contre moi: y eut-il jamais une pareille injuſtice?* Louïs tachoit de raſſurer ſon Miniſtre effraié en lui promettant une puiſſante protection contre tous ces ennemis ſans aucune exception. Mais cela ne diſſipoit pas l'inquiétude du Cardinal, qui craignoit l'aſcendant que Marie de Médicis avoit ſur l'eſprit du Roi. Déterminé à ſacrifier tout pour la conſervation de ſa fortune, Richelieu reſolut enfin de pourſuivre vivement ſon deſſein de ruiner les deux Reines & le Duc d'Orleans auprès du Roi, & de n'épargner ni Princes ni Seigneurs, ſi aucun d'eux s'opiniatroit à traverſer la fortune & les deſſeins d'un Miniſtre qui ſavoit profiter de la leçon de ſon Machiavel, qu'en Politique il eſt toujours dangereux *de n'être méchant qu'à demi.*

Suſpenſion d'armes en Italie ménagée par Mazarin.

Durant ces agitations de la Cour de France, Louïs & ſon Miniſtre donnoient la plus grande partie de leurs ſoins à former une armée capable de ſecourir Cazal, & de délivrer le Duc de Mantouë. Toiras ſe trouvoit extrémement preſſé. L'argent, les vivres & les hommes lui manquoient. Il étoit à craindre que les habitans rebutez d'un long ſiége, ne le contraigniſſent à capituler. Les avantages remportez par le Duc de Montmorenci à Veillane & à Carignan, ne mettoient pas les ennemis hors d'état de s'oppo-

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal

ſer

ſer au paſſage du ſecours. Nonobſtant le renfort amené par le Maréchal de Schomberg, l'armée Françoiſe s'affoibliſſoit par la peſte & par les deſertions continuelles. Richelieu fit ordonner au Maréchal de Marillac de venir à Lion avec ſept ou huit mille hommes qu'il commandoit en Champagne. On accuſa depuis cet Officier d'avoir affecté divers délais, ſous prétexte qu'il ne falloit pas dégarnir la frontiére d'une province que les troupes Impériales pouvoient attaquer. Il n'y avoit pas grande choſe à craindre de la part de Ferdinand. Etonné du paſſage du Roi de Suéde en Allemagne, & déconcerté par les intrigues du Duc de Baviére à la Diéte de Ratisbone, l'Empereur ne vouloit plus envoier de troupes en Italie; bien loin de penſer à déclarer la guerre à la France. Cependant, il eſt aſſez vraiſemblable que Marillac qui agiſſoit de concert avec la Reine Mere & le Duc d'Orleans, ſe défendit autant qu'il lui fut poſſible de conduire ſa petite armée en Piémont. Marie de Medicis, Gaſton, & les autres ennemis de Richelieu ſouhaitoient de le voir humilié par la perte de Cazal & de Mantouë, & de trouver une raiſon plauſible de décrier ſa conduite & ſes entrepriſes. Marillac ne put ſe diſpenſer d'obéïr à la fin. La Reine Mere qui ſe flatta pour lors de venir à bout de ſon deſſein de chaſſer le Cardinal, projettoit d'obtenir à Marillac le commandement de l'armée d'Italie, & la principale direction des affaires de la guerre. 1630. *de Richelieu.* 1630. *Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II.* *Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2.* *Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIV.* *Mercure François.* 1630. *Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII.* 1630. *Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VIII. pag. 201. 202. 203. &c.*

Des régimens d'infanterie & de cavallerie arivoient tous les jours à Lion. Louïs les faiſoit paſſer en revuë, donnoit lui même les routes, commandoit que les ſoldats nouvellement levez,

1630. fissent l'exercice devant lui, demeuroit long-temps exposé à la chaleur du jour, ou bien à la pluie, & altéroit sa santé en s'appliquant aux fonctions d'un Colonel, ou d'un Maréchal des logis. On comptoit vers le commencement de Septembre plus de cent mille hommes de pied & environ dix mille chevaux François en Savoie, en Piémont, & sur les frontiéres du Roiaume. La Noblesse du Dauphiné fut convoquée par forme d'arriere-ban. Plus de neuf cens hommes bien équippez, dont la pluspart étoient du nombre de ceux qui suivirent le feu Connétable de Lesdiguiéres dans ses derniéres expéditions en Italie, vinrent sous la conduite du Comte de Sault son petit-fils. Ces grans préparatifs n'empécherent pas que Louis & son Ministre n'acceptassent la suspension d'armes generale proposée par Mazarin de la part du Pape. La revocation des pouvoirs donnez en Espagne au Marquis Spinola, déconcerta d'abord le Ministre d'Urbain. Il s'étoit avancé jusques à donner de grandes esperances à la Cour de France, qu'il menageroit un acommodement à des conditions approchantes de celles que Richelieu demandoit. Mazarin comptoit sur certaines paroles qu'il eut l'adresse de tirer de Spinola. Mais celui-ci aiant desormais les mains liées, Mazarin se vid sur le point de perdre tout son credit en France. L'Italien ne se rebuta point; soit qu'il crût que dans les negociations les plus difficiles, un habile homme surmonte tout avec le temps & la patience: soit qu'il espérât que les Imperiaux, les François, les Espagnols, & les Savoiards étant également las d'une guerre qui consumoit des armées nombreuses, coutoit des

som-

ſommes immenſes d'argent, & ruinoit abſolu- 1630.
ment le Duché de Mantouë, le Monferrat, le Duché de Milan, le Piémont & la Savoie, Ferdinand, Philippe, Louïs, & Victor Amédée ne rejetteroient point la premiére occaſion de s'acommoder avec honneur, du moins en apparence. Quoi qu'il en ſoit des véritables motifs de Mazarin, on ne peut nier qu'il n'ait admirablement bien pris ſon temps pour obtenir une tréve de toutes les Puiſſances intereſſées, & pour les amener enſuite à la concluſion d'un acommodement. Ce delié négociateur eut la gloire d'ajuſter une des plus grandes affaires de l'Europe, & l'avantage de gagner la bienveillance & la protection du Cardinal de Richelieu, auquel il fut redevable de ſa grande fortune.

Voici donc Mazarin qui vient le 5. Août trouver les Généraux de l'armée de France. Il leur propoſe une ſuſpenſion d'armes dans toute l'Italie, à condition que la ville & le chateau de Cazal ſeront mis comme en dépôt entre les mains de Spinola, ſous les aſſurances raiſonnables que le Roi de France demandera, & que Toiras & la garniſon Françoiſe ſe retireront dans la citadelle, où les Eſpagnols leur fourniront des vivres au prix courant durant tout le temps de la tréve. Pour faire agréer cette propoſition aux François qui la croioient peu honorable, quoi qu'elle leur fût avantageuſe dans la ſituation preſente de leurs affaires, Mazarin remontre que le plus grand obſtacle à la paix, c'eſt que l'armée de France aiant pris Pignerol, & celle de l'Empereur Mantouë, les Eſpagnols ſont chagrins de ſe voir les ſeuls qui n'ont remporté aucun avantage durant la campagne. *Il*

1630. *ne faut point eſpérer d'acommodement avec eux*, ajoute Mazarin, *à moins qu'on ne leur acorde une ſatisfaction aſſez legere qui ſemble ſauver l'honneur des armes du Roi Catholique. Ce dépôt eſt quelque choſe de ſi peu conſidérable, qu'on ne peut guéres le refuſer honnétement à un Genéral de la réputation du Marquis Spinola. Le nouveau Duc de Savoie eſt fort ébranlé, & ſouhaite la paix de tout ſon cœur. Je puis répondre qu'il donnera des aſſurances de ſe ſéparer de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, en cas qu'ils refuſent de conclure la paix aux conditions raiſonnables qui ont été propoſées.* Cette conſidération, les maladies qui affoibliſſoient tous les jours l'armée de France, la crainte de ne pouvoir ſecourir Cazal aſſez promptement, enfin, une lettre par laquelle Toiras donnoit avis aux Genéraux de France, qu'il ne répondoit plus de la place, à moins qu'ils ne s'avançaſſent inceſſamment pour la delivrer; tout cela, dis-je, détermina les François à l'acceptation de la tréve. Une ſeule difficulté arrétoit le Duc de Montmorenci & les Maréchaux de la Force & de Schomberg. C'étoit le défaut des pouvoirs néceſſaires pour la concluſion d'une paix, ou d'une tréve; de maniére qu'il falloit attendre les ordres du Roi qui étoit à Lion. Le Marquis d'Effiat leva l'obſtacle en montrant le plein pouvoir qu'on lui avoit donné ſecrétement; choſe qui chagrina tellement le Duc de Montmorenci, que dez lors il demanda la permiſſion de retourner en France. On dit que le Maréchal de la Force auſſi mécontent que l'autre, ſollicita pareillement ſon rappel & qu'il s'excuſoit ſur ſon âge déja fort avancé. Mais la Force fut obligé de demeurer enco-

encore en Italie avec le Maréchal de Schomberg. Montmorenci & Effiat obtinrent seuls la permission de revenir à la Cour. Ce pouvoir donné à la creature de Richelieu, fit juger au monde, que le Cardinal embarassé des intrigues formées contre lui, cherchoit à finir au plûtôt la guerre d'Italie, & à se tirer d'une affaire capable de le perdre, si Cazal n'étoit pas promptement secouru. La suspension d'armes acommodoit fort le Cardinal. Elle lui donnoit le temps de dissiper les caballes de ses ennemis, en cas qu'on ne pût faire une paix avantageuse, ou de former une armée capable de forcer les Espagnols à lever le siége de Cazal, après que la tréve seroit expirée. 1630.

Le mauvais état de leurs troupes extraordinairement diminuées, & la peur que les François n'eussent le temps de délivrer Cazal, portérent le plus grand nombre des Officiers de sa Majesté Catholique à écouter les propositions de Mazarin, nonobstant la résistance du Marquis Spinola, qui vouloit avoir l'honneur de prendre la ville & la citadelle de Cazal, à quelque prix que ce fût. Il demanda souvent du renfort au Comte Collalte Général de l'Empereur. Mais celui-ci jaloux de la réputation de Spinola, & bien aise de remporter lui seul l'avantage de la conquête d'une ville, quoi que durant le siége de Mantouë, il ne se fût occupé que de la conservation de sa santé, se défendit sous divers prétextes de fortifier l'armée de Spinola. Les autres Officiers Espagnols fatiguez des incommoditez d'un long siége, ou contens de voir Spinola humilié & perdu à la Cour de Madrid, consentirent à la tréve. Le chagrin accabloit

1630 tellement ce grand homme, qu'incapable d'agir desormais, il se retira du siege au temps de la négociation de la tréve. Elle fut enfin concluë de part & d'autre le 4. Septembre. En voici les principales conditions; que la suspension d'armes dureroit jusques au 15. Octobre; que tous les actes d'hostilité cesseroient durant cet intervalle; que la ville & le chateau de Cazal se remettroient entre les mains de Spinola; qu'il promettroit de les rendre si la citadelle étoit secouruë avant le dernier jour du même mois; qu'au défaut du secours, Toiras rendroit la citadelle aux Espagnols; enfin qu'ils fourniroient, en paiant, des vivres à Toiras & à la garnison Françoise jusques à ce temps-là. Louis parut faire quelque difficulté de ratifier ce que ses Généraux acordoient. Le Marquis de Brezé beau-frere du Cardinal de Richelieu fut envoié à Cazal, avec ordre d'exécuter seulement la tréve, en cas que Toiras refusât de répondre de conserver la place jusques à l'arivée du secours, qui ne pouvoit ariver si tôt. Pure grimace. Toiras n'étoit d'humeur, ni en état de prendre sur lui un evénement si douteux. Brezé fit donc exécuter la tréve dont Effiat étoit convenu de concert avec le Cardinal de Richelieu. L'armée de France se mit alors au large: Et cela lui fut d'un grand secours contre les maladies contagieuses qui la desoloient.

Mort du Marquis Ambroise Spinola.

Spinola refusa constamment de signer une tréve qu'il croioit concluë dans le dessein de lui faire perdre sa réputation. Le Marquis de Sainte-Croix que la Cour de Madrid destinoit pour successeur à ce grand homme, en cas que sa maladie fût suivie de quelque facheux accident,

dent, mit ſon nom aux divers traitez dont toutes les parties intereſſées convinrent ſur l'exécution de la tréve. L'état où Spinola ſe trouvoit, & la maniere dont il finit ſa vie, ſont certainement quelque choſe de fort déplorable. La revocation de ſes pouvoirs, les difficultez qui ſe rencontrérent au ſiége de Cazal, les reproches durs & ſanglans que le Comte Duc d'Olivarez lui fit de la lenteur du ſuccès d'une entrepriſe qu'il s'étoit vanté d'achever en quarante jours; enfin la reſolution que prirent le Duc de Savoie & le Comte Collalte, d'accepter une ſuſpenſion d'armes lorſque Spinola ſe croioit à la veille d'emporter la ville & la citadelle de Cazal avec un peu de renfort qu'il demandoit; tous ces contretemps lui cauſérent une ſi grande douleur, qu'il tomba malade & ſe retira dans le chateau de *Scrivia*. Les forces lui manquérent tout à coup, & ſon eſprit s'égara tellement, qu'à peine eut-il quelques bons momens juſques à la fin de ſa vie. On dit qu'il s'écrioit quelquesfois d'une maniére pitoiable en ſe plaignant des injuſtices que la Cour de Madrid lui avoit faites: *ils m'ont perdu d'honneur & de reputation.* Toiras demanda la permiſſion d'aller rendre viſite à cet illuſtre & malheureux ennemi. On la lui acorda: Et il fut reçu dans le camp Eſpagnol avec toute la diſtinction imaginable. Dez que Toiras ſe fut approché de Spinola, *je ne doute point*, dit celui-ci en ſerrant la main à un Officier dont il eſtimoit la valeur & l'habileté, *que tout le monde ne me blame de n'avoir pas ſû prendre Cazal: mais je me conſole en penſant que c'eſt vôtre brave réſiſtance qui m'en a empeché.* Puis ſe tournant vers S. Aunez neveu de Toiras,

1630.

Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 216. 217.

Me han quitado la honra.

1630. ras, *je vous ſouhaitai la mort plus d'une fois*, dit-il, *un jour que vous maltraitates ſi fort ma cavalerie. Il eſt glorieux de s'attirer ainſi la haine des ennemis.* Spinola fit encore quelques complimens à Toiras, demanda pardon s'il lui échappoit quelque choſe mal à propos, & s'excuſa ſur ce qu'il ſentoit ſa tête fort embaraſſée. Il recommença incontinent ſes plaintes ordinaires contre les Eſpagnols, que le Duc de Lerme préſent à cette entrevuë entendit. Spinola mourut peu de jours après. Telle fut la triſte fin du plus grand homme que la Republique de Genes ait donné au monde dans ces derniers ſiécles. Il quitta le négoce dans un âge aſſez avancé, & devint un des plus habiles & des plus expérimentez Capitaines de ſon temps. L'ingratitude & la baſſe jalouſie des Eſpagnols qu'il ſervit dans le ſeul deſir d'acquerir de la gloire, furent la cauſe des diſgraces qui le mirent au tombeau.

Etat des affaires en Angleterre.

Nonobſtant l'inquiétude & l'agitation que les caballes de ſes ennemis, & l'incertitude du ſuccès de la guerre d'Italie, lui cauſoient, l'actif & prévoiant Richelieu s'appliquoit à mettre les affaires étrangéres ſur un tel pied, que Louïs pût réduire l'Empereur & le Roi d'Eſpagne à rendre juſtice au Duc de Mantouë, & renverſer les projets de la Maiſon d'Autriche. Le moien le plus court & le plus ſur, c'étoit d'empêcher que les Etats Généraux des Provinces-Unies n'écoutaſſent les propoſitions de tréve ou d'accommodement que l'artificieuſe Cour de Madrid leur faiſoit, d'animer le Roi de Suéde à rompre ouvertement avec l'Empereur, & de ſeconder ſous main l'entrepriſe, enfin d'engager les Princes d'Allemagne Proteſtans & Catho-

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.
1630.

tholiques à ſecouer le joug que Ferdinand leur impoſoit. Le Cardinal travailloit fortement à toutes ces choſes, & ſon Capucin Joſeph le ſervoit merveilleuſement bien. Baugy Ambaſſadeur de Louïs à la Haïe, reçut ordre dez la fin de l'année précédente, de négocier le renouvellement des anciens traitez de la France avec les Etats Genéraux des Provinces-Unies. Mais l'affaire ne put être concluë qu'au mois de Juin de celle-ci. Il étoit important de la finir au plûtôt. Charles Roi d'Angleterre leurré de l'eſpérance que les Eſpagnols lui donnoient encore de ménager le rétabliſſement de Frederic Roi de Bohéme dans ſes Etats hereditaires, & d'obtenir le conſentement de l'Empereur, faiſoit la paix avec le Roi Catholique, ſollicitoit hautement les Etats Genéraux des Provinces-Unies d'entrer en négociation avec la Cour de Madrid, & leur offroit ſa médiation. 1630. *Mercure François.* 1630. *Rushworth's Hiſtorical Collections.* *Burnet's Memoirs of the Dukes of Hamilton. L. I.* *Sir Philip Warwick's Memoirs.* *Clarendon Hiſtory.* 1. *Book.*

Rendons juſtice à Charles. Plus prudent que ſon pere, il ne donna pas aveuglement dans tous les paneaux que les Eſpagnols lui tendirent. La néceſſité de ſes affaires, & ſes brouilleries avec les trois Parlemens aſſemblez depuis le commencement de ſon regne, l'obligeant à ne penſer plus à la guerre, & à s'acommoder avec la France & avec l'Eſpagne qu'il avoit attaquées en même temps, il crut devoir tenter ſi les Eſpagnols ſeroient plus ſincéres cette fois-ci que les autres; & s'ils obtiendroient effectivement de l'Empereur, des conditions que Frederic Roi de Bohéme pût accepter honnétement. Mais ſa Majeſté Britannique ne ſe repoſa pas tellement ſur les bonnes paroles que le Conſeil d'Eſpagne lui donnoit, que cela l'empéchât de traiter avec le

1630. Roi de Suéde qui se disposoit à passer incessamment en Allemagne, & d'engager Gustave Adolphe à prendre en main les interêts du Roi de Bohéme, aussi bien que ceux des autres Princes Protestans opprimez. Voici comment Charles s'explique dans une lettre à la Reine de Bohéme sa sœur. *Ce que je vous écrivis derniérement*, dit-il, *vous donne plus d'inquietude que je ne prevoiois. J'ai bien cru que ma lettre vous pouroit causer quelqu'émotion à la premiére lecture. Mais j'esperois que vous seriez contente après avoir sérieusement reflechi sur tout ce que je vous remontrois. J'apperçois la cause de vôtre mépriſe, & je vai vous dire pourquoi vous ne comprenez pas bien mes véritables sentimens. Sachez, ma très-chére sœur, que dans une aussi malheureuse affaire que la vôtre, il est également impossible de donner un avis certain & de prendre des mesures infaillibles. Tout ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de choisir ce qui paroit sujet à de moindres inconvéniens. Et voila pourquoi on trouvera toûjours quelque chose à redire aux expédiens que nous croirons devoir préférer aux autres. Vous craignez que la paix qui se négocie entre le Roi d'Espagne & moi, ne vous fasse perdre le secours de vos amis, & que je ne me mette dans la nécessité de ne pouvoir plus soutenir la justice de vôtre cause par la force de mes armes. La France & les Provinces-Unies que vous regardez comme les principales entre les Puissances de vos amies, ont-elles jamais été moins disposées à vous aider, qu'à present? Je n'en puis pas dire le véritable motif: mais je sai bien qui ne le leur a pas fourni. Nonobstant ma négociation avec l'Espagne, j'ai pressé le*

Roi

Roi Très-Chrétien & les Etats Généraux de faire avec moi une ligue offensive & défensive pour le recouvrement du Palatinat, & pour la conservation de la liberté de l'Allemagne. L'un & les autres s'en sont défendus sous des prétextes différens. Leur froideur ne vient donc pas de ce que je traite avec l'Espagne. J'avouë qu'il faut animer le Roi de Suede; & i'y travaille tout de bon. En faisant la paix avec l'Espagne, je me trouve en état d'appuier plus efficacement son entreprise. Bien loin que ce qui se négocie entre le Roi Catholique & moi, tende à me faire oublier vos interêts, j'ai tiré parole de lui qu'il m'aidera sincérement à obtenir vôtre rétablissement entier. La Cour de Madrid demeure d'acord que si on ne tient pas ce que le Roi d'Espagne me promet, j'aurai un juste sujet de rentrer en guerre avec lui. De son propre aveu, je pourai rompre la paix qui se negocie, en cas qu'il refuse de s'emploier pour vôtre rétablissement. Ne craignez rien. Ce nouveau traité ne m'empéchera point de presser encore mes alliez de s'unir avec moi pour le recouvrement du Palatinat, & pour le maintien de la liberté Germanique. Soiez convaincuë, ma très-chere sœur, que si la diverse situation de mes affaires me fait changer quelque chose de mes premiers projets, je serai toûjours le même à vôtre égard, & que mes actions vous prouveront constamment que vous avez un frere aussi zelé pour vôtre service, que vous le pouvez souhaiter. 1630.

Jacques Marquis d'Hamilton en Ecosse, grand Ecuïer du Roi d'Angleterre, & chéri particulierement de ce Prince, fut celui qu'Elizabeth Reine de Bohéme emploia plus qu'aucun

1630. autre à presser sa Majesté Britannique d'appuier du moins sous main la noble entreprise de Gustave Adolphe Roi de Suéde, qui se preparoit à marcher au secours des Princes Protestans d'Allemagne opprimez. Charles y consentit. Mais afin de garder quelques mesures avec la Maison d'Autriche, il voulut que le Marquis traitât comme de lui même & en son nom particulier, de conduire six mille Ecossois au service de Gustave. Le traité fut conclu à Stokolme vers la fin du mois de Mai cette année & signé par sa Majesté Suedoise. On y feignoit qu'Hamilton porté par le noble desir de secourir les Protestans d'Allemagne, offroit au Roi de Suede de lever six mille hommes & de les conduire en Allemagne. Gustave promettoit de son côté d'y joindre quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux. Hamilton devoit commander ce corps d'armée sous sa Majesté Suedoise. Charles fournit secretement le fonds necessaire pour la levée des six mille Ecossois. Hamilton ratifia le traité l'année suivante de l'aveu de sa Majesté Britannique dont le nom ne paroissoit point, & l'éxécuta ponctuellement.

Pendant que Charles s'occupe à ces négociations différentes avec l'Espagne & la Suéde, Henriette son épouse acouche d'un fils. On lui donna le nom du Roi son pere. C'est le fameux Charles II. qui fut trente ans après heureusement rétabli sur le thrône de ses ancêtres, & qui s'abandonnant ensuite à la vie du monde la plus molle & la plus voluptueuse, bien loin de s'appliquer à tenir la balance égale dans l'Europe, favorisa lachement l'augmentation du pouvoir énor-

énorme de la France, dont l'Angleterre & toute la Chrétienté gemiſſent aujourd'hui. Les cinq premiéres années du regne de Charles I. furent agitées de deux guerres malheureuſes & des brouilleries ſurvenuës entre lui & ſes Parlemens. Dix plus tranquilles en Angleterre commencérent à la naiſſance du Prince de Galles. Il faut avouër que les Anglois ſe trouvérent dans une ſituation fort avantageuſe. Leur commerce devint floriſſant, & ils amaſſérent des richeſſes conſidérables, durant les guerres que la Maiſon d'Autriche eut à ſoutenir contre la Suéde, la France, & les Provinces-Unies. De maniere que Charles Prince naturellement bon, religieux, doux, & affable, auroit pu être un des plus heureux Rois d'Angleterre, ſi moins credule aux mauvais conſeils qu'on lui donnoit, il ſe fût appliqué à retrancher les cauſes de pluſieurs mécontentemens, ſemées avant la mort de Jacques ſon pere. Mais au lieu de prendre cette methode, il donna de nouveaux ſujets de murmure, de ſoupçon, & de défiance. Chagrin de ce que ſes Parlemens lui reſiſtoient avec beaucoup de vigueur, & prevenu que ces aſſemblées projettoient de grandes entrepriſes ſur les droits de ſa Couronne, Charles reſolut de ne les convoquer plus, & ne ſe mit pas en peine de cacher ſon deſſein. Imprudence, qui fit donner des interpretations ſiniſtres à pluſieurs demarches de ce Prince, & le rendit ſuſpect & même odieux à un grand nombre de ſes ſujets, jaloux de la conſervation de leur liberté, & de pouvoir demander de temps en temps la réformation des abus & des deſordres, que l'avarice & l'ambition des Miniſtres d'Etat & des Courtiſans 1630.

1630. tisans introduisent sous le regne des Rois les mieux intentionnez pour leur peuple.

Ceci est fort bien expliqué dans l'Histoire du Comte de Clarendon Chancelier d'Angleterre. *La défense que le Roi fit de parler de la convocation d'un autre Parlement*, dit cet illustre Magistrat, *produisit deux méchans effets. Elle affligea plusieurs gens de bien, qui desaprouvoient d'ailleurs la conduite de ceux qui avoient irrité sa Majesté, & les rendit susceptibles de cette mauvaise impression, que la Cour méditoit quelque changement considerable dans la Religion & dans le gouvernement.* En voulez-vous une preuve plus certaine, *leur crioit-on*, que cette maniére de déclarer rondement, que nous n'aurons plus de Parlement? *D'un autre côté les Courtisans avares & ambitieux se donnent la liberté de tout faire & de tout entreprendre, dez qu'ils se voient delivrez de la crainte d'être desormais recherchez & poursuivis par un Parlement. La douane fut levée, le Conseil du Roi mit plusieurs impôts sur les marchandises, enfin, on fit revivre des anciennes loix pecuniaires, que le peuple regardoit comme abolies. Le Roi tira des personnes de qualité de grandes sommes d'argent; & l'exaction d'un vieux droit appellé la loi de chevalerie*, par laquelle ceux qui ont un certain revenu, sont obligez de paier quelque chose au couronnement du Roi, *aporta beaucoup d'argent dans les coffres de sa Majesté. La chose est à la verité fondée sur d'anciennes loix. Mais la maniére dont l'argent se levoit, fut extrémement onéreuse. Il y eut encore d'autres extorsions sordides & odieuses. Toute la haine en retomba sur le Roi; & ses Officiers eurent la plus grande*

grande partie du profit. De deux cens mille livres sterling exigées de la sorte, il n'en toucha que cinquante mille. Pour dedommager sa Majesté de ce qu'elle perdoit par l'alienation de plusieurs terres de son domaine & par la concession d'un grand nombre de pensions considérable, on executa les anciennes loix des forêts. Les amendes montérent à des sommes extraordinaires, & plusieurs gens furent reduits à créer sur eux des rentes au profit du Roi. Comme ces dernieres recherches se firent contre des personnes de credit & de qualité, il étoit à craindre qu'elles ne se vengeassent à la premiere occasion, des rigueurs exercées à leur égard. Il fut impossible d'appuier de pareilles entrepriſes, & d'arréter ceux qui auroient voulu s'y opposer, sans étendre au delà des bornes prescrites par les loix, la juriſdiction du Conseil du Roi, & celle d'un autre Tribunal. Semblables aux Atheniens dont parle Thucidide, les gens du Conseil du Roi & les Magistrats crurent souvent que tout ce qui s'acommodoit à leurs passions étoit honnête, & que tout ce qui leur apportoit de l'argent, étoit juste.* 1630.

* Starr-Chamber.

Le renouvellement de l'alliance avec les Etats Generaux des Provinces-Unies ne donna pas beaucoup de peine à Richelieu. L'affaire étoit aiſée & ſans grande contradiction. Ce que le Cardinal vouloit négocier à la Diéte de Ratiſbone convoquée par l'Empereur au mois de Juin de cette année, fut autrement difficile & important. Leon Brulart d'une habileté & d'une expérience déja connuës en pluſieurs négociations, & qui reſidoit en Suiſſe avec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, eut ordre de ſe rendre à Ratisbone. Le P. Joſeph qu'on lui donnoit,

Leon Brulart & le P. Joſeph ſont envoiez en Allemagne.

Digitized by Google

1630. noit, non pas tant comme Conſeiller ſecret, que comme directeur principal de la negociation; dreſſa lui même les inſtructions, acompagna l'Ambaſſadeur, & eut ſeul tout le ſecret de la grande affaire qui ſe devoit ménager. L'Auteur de l'Hiſtoire de la Conſpiration de Valſtein qui parle beaucoup de cette Diéte de Ratisbone, ſe contente de dire que Leon Brulart y alla de la part du Roi de France *avec le Capucin Joſeph homme d'intrigue.* Epithéte qui mérite d'être developpée. Cela me donnera occaſion d'ajouter quelques traits au portrait de ce fameux Moine, déja ébauché en plus d'un endroit de cette Hiſtoire, & d'éclaircir ce que j'ai dit en paſſant du chimerique projet qu'il s'aviſa de former avec Charles de Gonzague Duc de Nevers & de Mantouë enſuite, de conquerir l'Empire Ottoman.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1630. *Vie du P. Joſeph. 1. part. chap.* 10. 18. 20. 23. *Vrais & bons avis du François fidele, & Remontrance au Roi dans les pieces pour la défenſe de la Reine Mere. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag.* 258. 259.

L'Auteur de la vie du P. Joſeph publiée depuis peu, nous le repreſente comme un homme *uni à Dieu par l'oraiſon, plein d'amour pour le prochain, humble, patient, chaſte, & moderé*; un homme *qui poſſédoit ce don admirable de diſcernement que Dieu acorde à ceux qui ont pris le ſoin de ſe défaire de toute la fauſſe prudence du ſiécle pour ne ſuivre que les lumiéres de la grace & de la ſageſſe Evangelique:* un homme *qui concentré en Dieu, pour ainſi dire, au fort de ſon travail, en avoit l'eſprit ſi occupé & ſi rempli qu'il n'en étoit jamais diſtrait, ni par la multiplicité, ni par les ſoins ennuieux des affaires*; un homme *crucifiant ſa chair par le même eſprit qui portoit S. Paul à réduire ſon corps en ſervitude, de peur qu'après avoir preſché aux autres, il ne fût réprouvé lui même*; un homme enfin

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

LE P. JOSEPH CAPUCIN.

Digitized by Google

enfin à revélations & que Dieu favoriſoit de ſes plus intimes communications. De maniére que ſi l'Auteur avoit pu trouver une demie douzaine de miracles; Et il ne faut pas douter que les Religieuſes du Calvaire, ces bonnes filles du P. Joſeph, n'en découvrent à la fin quelques uns, elles pouroient deſormais preſſer la canonization de leur ſaint Inſtituteur. Au retour de la Diéte de Ratisbone, Leon Brulart fit à ſes amis un portrait fort différent du Moine qu'on lui avoit adjoint. *Ce Capucin*, diſoit-il, *n'a rien de Chretien que le nom, & d'un Religieux que ſon froc & ſa corde. Jamais on ne vid une diſſimulation plus profonde, ni une plus trompeuſe duplicité. Imbu des maximes de la Politique la plus rafinée, il s'eſt uniquement appliqué à ſurprendre les Princes d'Allemagne, a mépriſé toutes les regles de la bienſeance & de l'honnéteté, & ne s'eſt jamais propoſé d'autre but, que ce qui ſeroit plus utile & plus propre à lui aſſurer les bonnes graces du Cardinal de Richelieu.* 1630.

Quand je donnai il y a quelque temps le caractére du P. Joſeph, je ne devinois pas qu'on travailloit à ériger en ſaint un Capucin que tous les gens d'eſprit ont regardé durant ſa vie comme un franc ſcelerat, & des actions duquel Moliére a pris quelques circonſtances pour les appliquer à ſon *Tartuffe*. L'Auteur de la vie du P. Joſeph s'éblouït même d'une étrange maniére. Il avouë que ſon Héros a fait certaines choſes qui ne peuvent partir que d'un cœur extrémement corrompu & capable de ſacrifier à ſon ambition tout ce qu'il y a de plus ſacré dans le monde. Ce que je raconterai dans la ſuite de cette

1630. cette Hiſtoire, le prouvera manifeſtement. Afin qu'on puiſſe mieux juger d'un Moine que ſon Panegyriſte repréſente non ſeulement comme un ſaint du premier ordre, mais encore comme un Politique ſouvent plus penétrant & plus delié que le Cardinal de Richelieu, je rapporterai ici quelques actions du P. Joſeph. Je les avois paſſées, de peur de groſſir davantage une Hiſtoire déja fort longue. *François le Clerc du Tremblai*, s'étant fait Capucin, changea de nom ſelon la coutume & prit celui de *Joſeph*. Il ſe donna d'abord à la prédication & aux miſſions. En aiant impoſé par ſon extérieur mortifié à Antoinette d'Orleans de Longueville, laquelle avoit pris le voile de Religieuſe après la mort de Charles de Gondi Marquis de Belle-Iſle ſon époux, ainé de la Maiſon de Retz, le Capucin devint directeur de cette Dame, & la ſeconda dans l'entrepriſe d'une nouvelle réforme des Religieuſes Benédictines, qu'on appelle ordinairement, *les filles du Calvaire*. Je ne ſai d'ou vint l'étroite liaiſon de Joſeph avec Charles Duc de Nevers, & puis de Mantouë. Ces deux eſprits inquiets & chimériques conçurent le deſſein d'inſtituer une nouvelle Chevalerie, ou plûtôt de faire une croiſade contre les Infidéles. Le Duc s'intrigua pour cet effect en pluſieurs Cours de l'Europe, & le Capucin fit des voiages à Rome & en Eſpagne, & compoſa divers ouvrages, afin de montrer l'utilité du projet, & la facilité de l'exécuter. On nous vante fort un Poëme latin intitulé *la Turciade*, où il exhortoit tous les Princes Chretiens à ſe liguer contre les Muſulmans. Le Pape Urbain VIII. qui ſe picquoit de poëſie, fut ſi charmé, dit-on,

on, de la *Turciade*, qu'il ne la croioit pas inférieure à *l'Enéide*. Si cela eſt, nous ne devons pas avoir grande opinion du goût de Barberin. Une piéce dont le Capucin compoſoit quelquesfois deux cens vers en un jour, après une marche de quinze lieuës, devoit-elle être quelque choſe de fin & d'exquis? Joſeph ſe mêla encore de verſifier en François. Dans je ne ſai quelle proſopopée de ſa façon, la Gréce s'adreſſoit au Roi Louïs XIII. & le conjuroit de travailler à la délivrance d'un païs autrefois ſi celebre. 1630.

Qu'un Moine ennuié de l'ombre & de l'oiſiveté de ſon cloitre, & entêté de ſe produire dans le monde, forme le chimérique projet d'une croiſade univerſelle, cela n'eſt pas fort extraordinaire. Mais que le Duc de Nevers & quelques autres perſonnes diſtinguées, donnent dans cette extravagante viſion, c'eſt à mon avis une choſe fort ſurprenante. Elle fut pouſſée aſſez loin. Nevers & pluſieurs autres ſe croiſérent ſolemnellement. Des Seigneurs Allemans & Polonois firent de même. Joſeph projettoit de lever cinquante mille hommes & de les entretenir deux ans avec ce que le Pape, les Princes Chrétiens, les croiſez, & tous les fideles contribueroient. En ce temps-là, on eſperoit de conquerir l'Empire Ottoman, ou du moins d'y entrer fort avant & d'y vivre à diſcretion. Les Valaques, les Moldaves, & d'autres peuples impatiens de ſecouër le joug, devoient au compte du Capucin, ſe joindre aux croiſez. Enfin, les Allemans & les Polonois auroient attaqué les Turcs par terre, pendant que les François, les Italiens, & les Eſpagnols feroient une décente dans la Morée. Après de profondes meditations

&

Digitized by Google

1630. & des mouvemens extraordinaires, on ne put armer que ſept vaiſſeaux pour la nouvelle croiſade. Le P. Joſeph fondé ſur certaines revelations, ne perd point courage. Avec cette flotte, il ſe flatte *de prendre le Grand Turc & de l'amener en triomphe dans la place Roiale.* C'eſt le reproche que les ennemis du Capucin lui firent tout publiquement.

Ne croiroit-on pas après cela que c'étoit un maître fou, ou du moins un franc viſionnaire? Sa croiſade ſe diſſipa en moins de ſix mois. Cependant elle lui fut d'une grande utilité. Le delié Joſeph avoit eu l'adreſſe de ſe faire charger de quelque négociation ſecrete à Rome & à Madrid dans les voiages qu'il y fit ſous prétexte d'avancer le projet de la conquête de l'Orient. Et comme le P. Joſeph avoit du naturel pour la negociation, de la ſoupleſſe, & de la dexterité, il ménagea ſi bien les affaires qui lui furent confiées, qu'il acquit de la confiance & de la conſidération à la Cour de France. Richelieu le gouta beaucoup, & reſolut de ſe ſervir de lui. Le Cardinal ne s'en trouva pas mal en pluſieurs affaires épineuſes & difficiles. Dez que le P. Joſeph ſe vid bien auprès d'un grand Miniſtre d'Etat, il ne penſa plus à la Chevalerie, ni aux croiſades. Le bon Pere conſerva pourtant ſon eſprit guerrier. On dit qu'il voulut aller à l'attaque des barricades de Suze & qu'il mit une grande écharpe blanche autour de ſon capuchon; ce qui lui faiſoit une eſpece de turban dont tout le monde rioit. Au ſiege de Privas formé peu de temps après, le Capucin eut encore la fantaiſie de ſe trouver à quelqu'occaſion. Il monte un beau cheval entier de l'ecurie du Car-

Cardinal de Richelieu. Mais le cheval ſentit bientôt que ſon homme n'étoit pas bon Ecuier, & qu'il n'avoit que des gamaches & un éperon. Une cavale s'étant preſentée par hazard, le cheval de Joſeph lui ſaute ſur la croupe. Le pauvre Capucin effraié, dit-on, fit vœu de ne monter plus deſormais *l'impudent & luxurieux* cheval qui le mettoit en danger de ſe caſſer la tête. L'accident fut un ſujet de divertiſſement à toute l'armée, & le nom *d'impudent* demeura au cheval. Mais ſi le Cardinal de Richelieu rioit quelquesfois aux depens de ſon pere Joſeph, il l'entretenoit plus ſouvent de choſes fort ſerieuſes, & concertoit avec lui les moiens de renverſer les projets de la Maiſon d'Autriche. Nous verrons ce que le Capucin fit à la Diete de Ratisbone, & nous aurons ſouvent occaſion de parler de lui dans la ſuite de cette Hiſtoire. *Tout ce qui eſt bon*, dit judicieuſement un Apologiſte de Marie de Medicis, dont Joſeph devint un des plus dangereux ennemis, quoiqu'il eût de fort grandes obligations à cette Princeſſe, *ne doit pas être indifféremment pratiqué par toutes ſortes de gens. Ce qui paſſe pour une vertu en quelques uns, eſt regardé comme un crime en d'autres, à cauſe de la diverſité des profeſſions. Il n'eſt pas bienſeant que les Ambaſſadeurs de Suéde & des Provinces-Unies ſoient adreſſez à un Religieux, quand même le bien de l'Etat demanderoit que le Roi aſſiſtât ces Puiſſances. On trouve fort étrange qu'un Moine negocie une aſſemblée, dans laquelle vingt-cinq Princes ou villes de la communion Proteſtante, doivent à ſa ſollicitation former une ligue contre les Catholiques. C'eſt un choſe bien plus criante que ce même homme* 1630.

1630. *me ait corrompu un Ingenieur François, & l'ait porté à trahir le Roi de Pologne au ſervice duquel il étoit entré, & à livrer quelques places aux Turcs, de peur que ſa Majeſté Polonoiſe ne pût aſſiſter l'Empereur.*

Depuis que vous êtes devenu Miniſtre ſecret, dit le même Auteur en parlant au P. Joſeph qui prétendoit juſtifier le Cardinal contre les plaintes de la Reine Mere, *vous avez quatre Secretaires de vôtre robe. Toutes les affaires qu'on vous renvoie leur ſont diſtribuées par départemens. Le premier contient Rome & l'Italie; le ſecond la France; le troiſieme l'Eſpagne & d'autres Princes Catholiques, & le quatrieme qui eſt le plus conſiderable, renferme les Proteſtans d'Allemagne, & d'ailleurs, les Provinces-Unies, & les Huguenots de France. Ce qui regarde ces gens-là eſt à vôtre diſpoſition, & toutes les reſolutions priſes à leur avantage, vous paſſent d'abord par les mains. Les lettres, les memoires, les inſtructions s'expedient par vos ordres. Le Secretaire d'Etat qui vous eſt affidé, les reçoit, y met le nom du Roi & ſa propre ſignature, quand on juge que la vôtre ne ſuffit pas.* Tel fut le fameux Capucin Joſeph, plus verſé dans les preceptes de la politique de Machiavel, que dans les maximes de l'Evangile. Richelieu le choiſit pour la Diete de Ratisbone, comme le négociateur le plus propre à former une étroite liaiſon entre la France, la Suéde, & les Princes Proteſtans d'Allemagne, & à ſemer la défiance & la jalouſie entre les Princes Catholiques & l'Empereur. Le bon Pere s'acquita fort bien de ſa commiſſion. Son voiage à Ratisbone cauſa d'étranges embaras à la Maiſon d'Autriche.

L'Em-

L'Empereur acompagné de l'Impératrice, du Roi d'Hongrie & des Archiducheſſes; les trois Electeurs Eccleſiaſtiques & le Duc de Baviére, s'y étoient rendus à la fin du mois de Juin. Le Duc de Saxe & le Marquis de Brandebourg, s'excuſérent d'aller à la Diéte, ſur ce que les troupes Imperiales logées dans leur païs, ne leur permettoient pas de faire la dépenſe du voiage. Celui-ci ſe plaignoit de ce que quatorze régimens complets avoient eu des quartiers d'hiver dans la ſeule Marche de Brandebourg. Quelques uns crurent que cette excuſe n'étoit qu'un prétexte recherché, & que les deux Electeurs Proteſtans vouloient éviter la néceſſité de refuſer en face à l'Empereur, d'élire ſon fils Roi des Romains: choſe que Ferdinand avoit fort à cœur & qu'il prétendoit demander à la Diéte. Le Prince d'Anhalt & le Comte de Tilli Generaux de l'Empereur parurent à Ratisbone avec un train nombreux & leſte. Mais rien ne fut comparable à la magnificence de Valſtein Duc de Fridland. Elle ſurpaſſoit même celle de l'Empereur. Valſtein avoit à ſa ſuite ſix cens cavaliers plus ſuperbement vêtus que tous les autres: faſte qui ne manqua pas d'irriter davantage le Duc de Baviére, les Electeurs, les Princes, & tous les autres, auxquels l'orgueil & les richeſſes immenſes de Valſtein, cauſoient de l'ombrage & de la jalouſie.

1630. Ouverture de la Diéte de Ratisbone. *Hiſtoire de la Conſpiration de Valſtein par Sarasin. Mémoires de Louïſe Juliane. pag. 294. 295. &c. Mercure François. 1630. Puffendorf Commentar. Rerum Succicarum. L. I. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 226. 227. &c.*

Ferdinand fit ſes propoſitions à l'ouverture de la Diéte. Voici ce qu'elles contenoient de principal. Que les Electeurs euſſent à penſer aux moiens d'établir une paix ſure & ſtable dans l'Empire, & que s'ils ne jugeoient pas qu'on la pût avoir ſi tôt, ils cherchaſſent les expediens les plus doux

&

1630. & les plus propres à continuër utilement la guerre. Que Frederic Comte Palatin du Rhin, refusant toujours avec opiniatreté, de suivre les bons conseils que l'assemblée de Mulhauzen lui avoit donnez, d'implorer la clemence de l'Empereur, de renoncer à ses pretensions au Roiaume de Boheme, & d'abandonner ses intrigues & sa correspondance avec les ennemis de l'Empire, les Electeurs délibéraſſent, si Frederic ne devoit point être exclus de toute espérance de grace & de pardon, & quelles mesures il faudroit prendre, en cas que les Etats Genéraux des Provinces-Unies, ou quelques autres Puissances vouluſſent remettre Frederic en possession du Bas Palatinat, & ce qu'il seroit à propos de faire pour ravoir les places de l'Empire enlevées par les Hollandois. Que sa Majesté Impériale n'aiant que la seule affaire de Stralsund à demêler avec le Roi de Suéde, celui de Dannemark s'étoit offert de terminer le différend à l'amiable, & avoit envoié pour cet effet des Plenipotentiaires à Dantzick. En cas que le traité ne se conclût point, Ferdinand pressoit les Electeurs d'aviser aux moiens de resister à Gustave Adolphe, & de le retenir hors de l'Empire s'il refusoit d'accepter les conditions offertes par l'entremise du Roi de Dannemark. Que personne n'ignoroit que dans la contestation muë sur la succession aux Etats de la Maison de Mantouë, l'Empereur n'avoit aucun autre dessein, que de maintenir la jurisdiction & l'autorité de l'Empire en Italie: mais que le Roi de France persistant dans la resolution de soutenir le Duc de Nevers dans sa desobeïssance, il étoit à propos que les Electeurs aviſaſſent aux moiens de conserver les droits de l'Empire, & d'empecher que

sa

a Majesté Très-Chretienne n'y donnât atteinte. Enfin, que l'Empereur touché des maux que souffroient plusieurs Provinces, jugeoit qu'il étoit absolument nécessaire d'établir un bon ordre pour le logement & pour le passage des soldats, & qu'il exhortoit les Electeurs à examiner quels remédes on pouroit aporter aux abus, en cas qu'il fallût continuer la guerre, & les moiens de rétablir l'union & la bonne correspondance entre les divers membres de l'Empire, dont la mauvaise intelligence & la division donnoient de si grans avantages aux ennemis de la nation Germanique. 1630.

Ferdinand trouva plus de résistance à Ratisbone qu'il ne se l'étoit imaginé. Les Catholiques & les Protestans conspiroient présqu'également à la diminution de sa puissance. Plusieurs le blamérent alors d'imprudence. Dans le temps même qu'avec cent cinquante mille hommes à sa solde, il fait trembler les Electeurs & les Princes d'Allemagne, l'Empereur mal conseillé & trop impatient d'assurer la couronne Impériale à son fils, assemble ceux auxquels ses troupes causent de l'ombrage & de la jalousie, leur donne occasion de reconnoitre qu'ils ne sont point encore tellement affoiblis, qu'ils ne puissent lui resister, & de s'unir étroitement les uns avec les autres, en un mot, il se met dans la dépendance de ceux auxquels il peut prescrire des loix. Les Ministres de l'Electeur de Saxe à la Diéte, donnérent bientôt à connoitre que leur maître ne pensoit nullement à faire le fils de Ferdinand Roi des Romains. Soit que ce Prince prévoie quelque chose de la révolution que le passage du Roi de Suéde en Al-

1630. lemagne y va cauſer, ſoit qu'il ſe flatte que les démarches de l'Empereur n'étant pas moins ſuſpectes aux Princes de la communion de Rome qu'aux Proteſtans, ſa puiſſance ne ſera plus deſormais ſi formidable, le Saxon ordonne à ſes Miniſtres de preſſer hautement que les choſes Eccleſiaſtiques & civiles ſoient remiſes dans l'état où elles ſe trouvoient il y a quelques années; que la ville d'Augsbourg ſoit rétablie dans ſon ancienne liberté; que l'Edit Impérial touchant la reſtitution des biens Eccleſiaſtiques ſoit aboli, & que les Officiers de l'Empereur ſoient contraints à rendre compte des contributions levées preſque dans toutes les terres de l'Empire.

Le Bavarois appuié par ſes liaiſons ſecretes avec la France, & par le conſentement des Electeurs Eccléſiaſtiques crie d'un autre côté que le Collége Electoral ne peut honnétement conſentir à l'élection d'un Roi des Romains, pendant que Valſtein l'environne de tous côtez avec les troupes de l'Empereur. *A quoi peuvent ſervir*, diſoit-il, *ces armées nombreuſes entretenuës durant la paix de l'Empire? A rendre Valſtein plus redoutable aux Princes & plus à charge au peuple. Rigide & ſevere dans le commandement, hardi dans ſes projets, & avare dans ſes éxactions, cet Officier conſume les richeſſes de l'Empire, & tire tout l'argent des Provinces. N'eſt-il pas temps que l'Empereur ait pitié du mauvais état de l'Allemagne, & qu'il la délivre d'un homme qui en deſole les plus beaux endroits?* Leon Brulart & le Capucin Joſeph fomentoient le mécontentement du Bavarois & des autres. Quelques creatures de la Maiſon d'Autriche veulent donner de la jalouſie des troupes de France ramaſſées ſur les frontieres de la Champagne & de

de la Loraine. Brulart & Joſeph detournent habilement le coup. Ils font acroire au Bavarois & aux autres que Louïs tient là une armée prête à ſervir les Princes de l'Empire ſes alliez à la premiére occaſion. Tout le monde ſe dechainoit publiquement à Ratisbone contre Valſtein. On le regardoit comme l'execration du genre humain. Chacun le chargeoit de malédictions, & parloit des ſommes immenſes d'argent extorquées par lui, ou par ſes Officiers ſubalternes. 1630.

Le Duc de Baviére & pluſieurs autres Princes Catholiques étoient d'avis que l'Empereur appaiſât les Proteſtans allarmez & qu'il les détournât de prendre les armes & de s'unir au Roi de Suéde, dont les nouveaux mouvemens donnoient de grans ombrages, en leur acordant encore pour quarante ans la jouïſſance des biens Eccléſiaſtiques, dont ils s'étoient mis en poſſeſſion depuis le traité de Paſſau. Le Comte de Tilli appuioit ce ſentiment. *Il eſt temps de quitter les armes*, diſoit-il, *& d'établir la paix dans l'Empire. Le jeu de la guerre n'eſt pas moins incertain que les autres. Le coup de dé le plus avantageux, eſt ſouvent ſuivi du plus malheureux.* Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg aſſez contens de ce tempérament, paroiſſoient diſpoſez à conſentir aux propoſitions de l'Empereur, & peut-être à continuër l'Empire dans la Maiſon d'Autriche. Mais les Eccléſiaſtiques & les Moines enflez du ſuccès des entrepriſes precédentes de Ferdinand, ſe mettent à lui crier qu'il ne veut pas profiter de la plus heureuſe conjoncture qui ſe ſoit encore vuë, & qu'on ne trouvera jamais une plus belle occaſion d'enlever aux herétiques ce qu'ils ont uſurpé ſur l'Egliſe. *Vôtre Majeſté Imperiale*, diſoient

1630. ſoient les Jeſuites à ce Prince enivré de ſa bonne fortune, *peut-elle craindre la moindre revolution? Elle a de puiſſantes armées pour réprimer les ennemis du dedans, & pour repouſſer & domter même ceux du dehors. Quelle raiſon a-t'on de lui conſeiller d'abolir à l'inſtance de quelques ſujets rebelles, dénuez de forces, & vaincus plus d'une fois, un édit ſolennellement publié? Cela ſeul eſt capable de flétrir l'éclat des victoires precédentes. Vous êtes le défenſeur de l'Egliſe: ce titre glorieux ne vous engage-t'il pas à la tirer de l'oppreſſion que les heretiques lui font ſouffrir depuis ſi long-temps? Le traité de Paſſau fut un accord proviſionnel. On le fit dans l'eſperance que les Proteſtans ſe ſoumettroient enfin aux déciſions du Concile de Trente. Bien loin de renoncer aux erreurs dont ils ont été convaincus, ils ſe ſont fortifiez & ont enlevé des Evêchez & pluſieurs autres riches benéfices à l'Egliſe. Puis qu'il n'y a plus aucune eſperance de ſurmonter l'opiniatreté des Proteſtans, il eſt juſte de recourir à la force & de leur ôter ce qu'ils ont uſurpé. Vôtre Majeſté n'a pas droit de diſpoſer, ou de tranſiger des biens de l'Egliſe. La protection vous en eſt ſeulement acordée. Vous ſeriez auſſi coupable en negligeant de les rendre à leurs legitimes poſſeſſeurs, que ſi vous les leur enleviez avec violence. Dieu qui vous fait joüir dez à preſent du fruit de tant de victoires, peut-il agréer que vous remettiez les avantages que ſon Egliſe en doit naturellement tirer, à quarante ans d'ici & peut-être à un ſiecle entier?*

Comme ces remontrances ébloüiſſoient Ferdinand Prince d'un eſprit mediocre & fort bigot, le Duc de Baviére & quelques autres lui dirent

dirent, que les Empereurs Maximilien, Rodolphe, & Mathias ſes prédeceſſeurs, n'étoient point regardez comme coupables d'une négligence criminelle, quoi qu'ils n'euſſent pas travaillé à retirer les biens Eccleſiaſtiques des mains des Proteſtans: qu'aucun Prince n'eſt obligé à une entrepriſe ſujette à de grans inconvéniens, & capable d'allumer une guerre ſanglante dans l'Etat: que l'Empereur doit proteger l'Egliſe, mais avec certaines précautions, ſans troubler la paix publique, & ſans expoſer l'Empire à un bouleverſement genéral: qu'il n'étoit pas juſte que ſa Majeſté Impériale fît de grandes dépenſes pour augmenter les revenus des Eccleſiaſtiques, pendant que ces Meſſieurs jouïſſoient à leur aiſe de ce qui leur reſtoit, & vivoient dans le luxe & dans l'abondance: enfin que ſi la Ligue Catholique avoit des forces conſidérables, celles de l'Union Proteſtante n'étoient pas à mepriſer, & qu'avec le ſecours de quelques Princes étrangers, les Proteſtans d'Allemagne ſe feroient bien-tôt redouter. *Les Prêtres l'emportérent dans l'eſprit de l'Empereur*, dit un Hiſtorien habile & judicieux. *Ces gens ne manquent jamais de donner des conſeils pernicieux au bien public, quand ils trouvent des Princes timides & credules, qui s'imaginent que Dieu diſtribue ſes recompenſes & ſes châtimens au gré du Clergé.* Il eſt aſſez naturel que les choſes ſe paſſent de la ſorte dans l'Egliſe de Rome. Je ſuis ſeulement ſurpris de voir que dans certains Etats Proteſtans, le Clergé a preſqu'autant d'influence dans le gouvernement, & y fait prendre d'auſſi mauvaiſes reſolutions que chez les Papiſtes. L'Empereur tacha d'amuſer les Electeurs de Sa- 1630.

1630 xe & de Brandebourg, en leur promettant que la Diéte de Ratisbone ne détermineroit rien touchant la reſtitution des biens Eccleſiaſtiques, & que la déciſion de l'affaire ſeroit remiſe à l'aſſemblée qui ſe tiendroit l'année ſuivante à Francfort. Bien loin de donner dans le piége que Ferdinand lui tend, le Saxon animé par le Capucin Joſeph déja fort intrigué avec les Proteſtans d'Allemagne, prend des meſures pour tenir une Diéte générale des Proteſtans à Leipſic, & travaille à les unir plus étroitement que jamais. Les Catholiques las de la guerre, criérent ſi fort à Ratisbone qu'ils ne pouvoient la ſoutenir plus long-temps, que cela ne contribua pas peu à encourager les Proteſtans.

Le Duc de Baviere fait ôter à Valſtein le commandement général des troupes de l'Empereur.

L'Empereur deſeſpérant alors de gagner les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, ne penſa plus qu'à s'aſſurer de Maximilien Duc de Baviére & des trois Electeurs Eccleſiaſtiques. Ces Princes qui agiſſent de concert, inſinuent à Ferdinand qu'ils déclareront volontiers ſon fils Roi des Romains, après que ſa Majeſté Impériale aura ôté le commandement genéral de ſes armées à Valſtein univerſellement haï dans tout l'Empire, & qu'elle aura congédié une partie de ſes troupes, dont le nombre exceſſif cauſe de l'ombrage & de la jalouſie à tous les Princes d'Allemagne. Ferdinand donna dans le piege. Fut-ce un effet de la foibleſſe de ce Prince, ou de ſon empreſſement d'aſſurer au plûtôt la couronne Imperiale au Roi d'Hongrie? Quoiqu'il en ſoit, en dépoſant Valſtein, l'Empereur ſe dépouille lui même de ſa puiſſance & de ſa fortune. Il ne s'apperçoit pas que les Electeurs ne preſſeroient pas tant l'éloignement d'un Général

Hiſtoire de la Conſpiration de Valſtein par Sarraſin. Mé-

néral moins utile, & moins neceſſaire; & que ſi cet Officier leur eſt odieux, c'eſt par ce qu'il a rendu les armes Imperiales trop redoutables au dedans & au dehors. Un Hiſtorien moderne donne au Capucin Joſeph tout l'honneur de l'intrigue de la dépoſition de Valſtein. *Le Duc de Baviére étoit brave*, dit-il. *Mais ce Prince n'avoit ni aſſez de prévoiance, ni aſſez de fermeté pour conduire heureuſement une grande entrepriſe. Il falloit qu'un genie ſupérieur lui fit connoitre ſes forces, & la neceſſité de ſe joindre aux autres Electeurs, qui ne cherchoient qu'un prétexte honnête de ſe déclarer contre l'Empereur. Le P. Joſeph vint à propos pour cela. Il aſſura le Collége Electoral qu'on pouvoit compter ſur la protection de la Couronne de France. Et pour montrer à ces Princes qu'il traitoit rondement avec eux, le Capucin leur dit que le Roi Très-Chretien avoit autant d'interêt qu'eux dans cette affaire, & qu'il étoit bien informé que l'Empereur projettoit de fondre ſur la France, après que l'Allemagne ſeroit ſubjuguée. Les Electeurs*, ajoute-t'on, *prétent d'autant plus volontiers l'oreille à cette invitation, qu'ils voient bien que la puiſſance du Roi de France eſt le ſeul contrepoids qui ſe puiſſe oppoſer au ſecours que l'Empereur tire du Roi d'Eſpagne. Le P. Joſeph n'en demeure pas là. Il fait ſentir au Duc de Baviére que les Princes d'Allemagne s'uniront en vain contre l'Empereur, tant que le commandement genéral de ſes armes ſera entre les mains de Valſtein, devenu formidable à tout le corps de l'Empire; qu'il n'y a pas de temps à perdre, & qu'il faut prendre une bonne & prompte reſolution, afin de prévenir le mal, dont ils ſont menacez, en cas que l'Em-*

1630. *moires de Louiſe Juliane. pag. 294. 295. Vie du P. Joſeph. II. Part. chap. 8. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. I.*

1630. *l'Empereur exécute son dessein de faire élire son fils Roi des Romains : que pour éviter la honte d'y être contraints, ils doivent embasser courageusement l'expédient que la France leur propose, de déclarer unanimement à l'Empereur, qu'on ne peut proceder avec honneur à l'élection qu'il desire, à moins qu'il ne congédie ses troupes, & qu'il n'ôte à Valstein une dictature contraire à la liberté des Princes & onéreuse à toute l'Allemagne.* Cette déclaration, *disoit le Capucin*, embarassera l'Empereur. L'espérance d'assurer la couronne Imperiale à son fils, la juste crainte d'aliéner tous les Princes de l'Empire, & la jalousie de leur union avec la France, le porteront infailliblement à consentir que Valstein soit dépose. *Tous les Electeurs aiant approuvé cet avis, le Duc de Baviére le proposa dans la premiére assemblée.*

On ne desavouë pas que Leon Brulart & le P. Joseph n'aient pu remontrer quelque chose de semblable aux Electeurs. Mais les moins clairvoians entre les Princes d'Allemagne appercevoient tout ce qu'on fait dire au Capucin comme quelque chose de rare & de fort délié. Il n'étoit pas nécessaire que Joseph vînt de France à Ratisbone dessiller les yeux au Collége Electoral sur ce chapitre. Le Duc de Baviére & les autres avoient déja formé depuis long-temps le projet de ruiner Valstein. L'Auteur nous prend pour des gens de l'autre monde, quand il nous dit gravement que le Bavarois *n'avoit ni assez de prévoiance, ni assez de fermeté pour conduire heureusement une grande entreprise.* De l'aveu de tous les Historiens, Maximilien fut un des plus habiles Politiques de son temps. La ma-

maniére dont il sut se faire Electeur & se maintenir dans sa dignité, prouve assez qu'il n'avoit pas besoin du *genie supérieur* d'un Capucin pour exécuter quelque chose de grand, ni pour ménager la dépositon de Valstein. Tout ce qu'on peut acorder à l'Historien du P. Joseph, c'est que son saint *concentré en Dieu*, fut un maitre fourbe, & qu'il trompa fort habilement les Ministres de l'Empereur & Valstein même : les premiers, en leur insinuant qu'il seroit plus glorieux à Ferdinand de faire élire son fils Roi des Romains sans avoir une armée sur pied, & que l'Empereur pouvoit la congedier pour un temps & rendre le Généralat à Valstein trois mois après la Diéte : l'autre, en lui remontrant que sa Majesté Imperiale ne pouroit jamais se passer d'un si excellent Officier, & qu'on le rappelleroit infailliblement, dez que le Roi de Suede reüssiroit dans son entrepriſe, comme il y avoit beaucoup d'apparence. La soupleſſe du Moine fut si grande à Ratisbone, que l'Empereur, dit-on, *reconnut plus d'une fois avec douleur, qu'un Capucin le desarmoit avec son chapelet, & qu'il faisoit entrer six bonnets Electoraux dans son coqueluchon étroit.* Je ne sai si tous ces faits sont bien certains. Je les donne sur la bonne foi du panegyriste du P. Joseph. Qu'on les reçoive ; j'y consens. Ils serviront à confirmer la verité de ce que Leon Brulart dit du Capucin au retour de la Diéte de Ratisbone. 1630.

Lorsque Valstein s'apperçut de l'orage qui s'élevoit contre lui, il tacha de le conjurer en representant à l'Empereur le tort qu'il se feroit à lui même, s'il desarmoit à contretemps après avoir presqu'entiérement subjugué l'Allemagne.

1630. Cet Officier auſſi habile dans le cabinet, qu'à la tête de ſes troupes, predit une partie des revolutions qui arivérent dans la ſuite, & preſſa Ferdinand de les prevenir en témoignant de la reſolution & de la fermeté. *Appellez une partie de vos troupes aux environs de Ratisbone*, diſoit Valſtein à ce Prince timide & chancelant, *& ordonnez que le reſte marche vers la Baviére, & du côté des Etats de ceux qui vous reſiſtent aujourdhui: ces Meſieurs deviendront les plus ſoumis du monde en un inſtant. On tâche d'intimider vôtre Majeſté Impériale en la menaçant du Roi de Suéde. S'il oſe paſſer en Allemagne, je vous repons de l'en chaſſer avec des verges.* Ce conſeil vigoureux ne fut pas du goût de Ferdinand, ſoit qu'il eſperât de reüſſir plus facilement en ménageant les Electeurs; ſoit qu'une infraction violente des conſtitutions les plus ſacrées de l'Empire, lui parût ſujette à de trop grans inconvéniens. Valſtein ſe retira pour lors à Meminghen. Ce fut là que deux de ſes amis lui portérent la nouvelle de ſa dépoſition. Il parut plus touché du malheur de Ferdinand que du ſien propre. Sans parler de ſoi même, il dit qu'on trahiſſoit l'Empereur, & que ſes Miniſtres étoient corrompus. Le deplaiſir de Valſtein fut extreme; mais il ſut bien le diſſimuler. Celui de l'armée éclata. Pluſieurs Colonels vinrent trouver leur ancien Genéral. Il en retint quelques uns auprès de lui, & donna des penſions aux autres. Sous une modération affectée, il cachoit un deſir demeſuré de vengeance, & meditoit de ſe mettre en état que l'Empereur ne lui pût jamais ôter ſon emploi, en cas que la neceſſité des affaires obligeât ſa Majeſté Impériale

périale de le rappeller. On dit qu'en certains momens de chagrin, il accusa le Duc de Baviére, les Ministres du Roi d'Espagne, & les Jesuites d'être les principaux auteurs de sa disgrace. Les bons Peres sont de toutes les intrigues. Ferdinand offrit plusieurs graces à Valstein pour le dedommager du moins en partie de ce qu'on lui enlevoit. Il accepta seulement l'exemption de rendre compte de l'administration de ses emplois. Retiré depuis dans les superbes palais qu'il avoit batis en Bohéme, il continua de vivre avec une magnificence plus convenable à un Souverain, qu'à un courtisan qui a perdu les bonnes graces de son Prince. 1630.

L'Empereur se defend de donner la charge de Valstein au Duc de Baviére.

Le Bavarois content d'avoir éloigné Valstein son ennemi, se flatta d'obtenir pour lui même le commandement genéral des troupes de l'Empereur. La proposition qu'il en fit faire, le rendit plus luspect à sa Majesté Impériale. Bien-loin d'écouter les promesses qu'on lui faisoit de favoriser le dessein de continuer l'Empire dans sa Maison, Ferdinand se défia étrangement de la sincerité de Maximilien. Le dissimulé Duc n'avoit point si finement caché ses intrigues à Ratisbone & ailleurs, que les émissaires de la Cour de Vienne n'eussent reconnu qu'il pensoit à se faire lui même Roi des Romains, ou Empereur après la mort de Ferdinand, & que les Electeurs de Saxe, de Maïence & de Cologne appuioient les pretensions du Bavarois. On ne douta plus de ses vastes & ambitieux desseins, quand on vid que non content d'avoir desarmé l'Empereur qui gardoit seulement quarante mille hommes de ses vieilles troupes, & de commander celles de la Ligue Catholique composées

Mémoires de Louïse Juliane. pag. 294. 295.
Mercure François. 1630.
Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. I.

1630. de trente mille ſoldats bien aguerris, il cherchoit encore à ſe rendre le maître abſolu de toutes les forces de la Maiſon d'Autriche. L'ancienne jalouſie que les predeceſſeurs de Maximilien donnerent autrefois à ceux de Ferdinand, ſe réveille. On craint ſerieuſement à la Cour Impériale, que le Bavarois n'enléve l'Empire au fils de celui auquel il eſt redevable de la dignité Electorale. Ferdinand garda quelques meſures avec Maximilien, dont la Maiſon d'Autriche avoit beſoin. On ne refuſe pas abſolument au Bavarois le commandement des troupes Impériales, mais on ſtipule certaines conditions qu'il n'a garde d'accepter. Après une négociation longue & intriguée, on convint enfin que le Generalat ſeroit donné au Comte de Tilli; Officier d'autant plus agreable à la Maiſon de Baviére, qu'il l'avoit premiérement ſervie. Maximilien ſe vengea du refus qu'on lui faiſoit honnétement, en déconcertant toutes les meſures priſes pour aſſurer la couronne Impériale au Roi d'Hongrie. Telle fut la concluſion de la Diéte de Ratisbone. Ferdinand fut obligé de ſe contenter qu'Eleonor de Gonzague ſon épouſe y fût couronnée Impératrice. Legére conſolation à un Prince qui commençoit de ſentir la diminution de ſa puiſſance peu inférieure auparavant à celle de Charles-Quint.

Le Roi d'Angleterre intercéde à la Diéte de Ratisbone en faveur du Palatin ſon beaufrere.

Le Roi de la Grande Bretagne que la Cour de Madrid amuſoit alors, comme je l'ai déja dit, de l'eſperance du rétabliſſement de Frederic Roi de Bohéme, envoia un Ambaſſadeur à la Diéte de Ratisbone, avec ordre d'interceder en faveur d'un Prince beaufrere de ſa Majeſté Britannique, & de tenter ſi les Electeurs ne voudroient

droient point aider de leurs bons offices un de leurs collégues depouillé avec autant d'injuſtice que de violence. L'Empereur en uſa fort civilement au regard du Chevalier Anſtruther Miniſtre de Charles; ſoit que Ferdinand eût égard à la recommandation du Roi d'Eſpagne, qui ménageoit celui d'Angleterre; ſoit que la Cour Imperiale craignît d'irriter un Prince capable de ſecourir puiſſamment le Roi de Suede, dont les mouvemens vers la Pomeranie allarmoient étrangement Ferdinand réduit à ſe défaire de ſon meilleur General & à congedier la plus grande partie de ſes troupes. Anſtruther fut bien reçu à Ratisbone. On lui permit même d'amener un Miniſtre de Frederic qui pût ſolliciter & negocier de la part de ce Prince infortuné. La harangue que l'Ambaſſadeur d'Angleterre prononça en preſence de l'Empereur & des Electeurs, fut reſpectueuſe & ſoumiſe au dernier point. On y prioit ſa Majeſté Impériale de pardonner à Frederic une faute commiſe par un emportement de jeuneſſe: on la conjuroit de ſignaler ſon regne par un acte de clemence, qui ne ſeroit pas moins glorieux à Ferdinand, que les grandes victoires remportées ſur les ennemis de ſa Maiſon; enfin à peine oſoit-on inſinuer que ſi l'Empereur demeuroit plus long-temps ſourd & inſenſible aux priéres de tant de Rois qui le preſſoient de recevoir Frederic dans ſes bonnes graces, on ſeroit obligé de l'aſſiſter dans le juſte deſſein de rentrer dans le patrimoine que ſes ancêtres lui avoient laiſſé. 1630.

Memoires de Louiſe Juliane. pag. 294. Mercure François. 1630. Burnet's Memoirs of the Dukes of Hamilton. L. I. Ruſhworth's Hiſtorical Collections.

Après de grandes civilitez de la part de ſa Majeſté Impériale, l'interceſſion du Roi d'Angleterre fut éludée auſſi bien que les précéden-

1630. tes. Les amis de Valſtein à la Cour de Ferdinand repreſentérent inutilement qu'il ne falloit point ôter à Frederic toute eſpérance de rétabliſſement, & que l'Empereur ſe trouveroit peut-être bientôt dans la neceſſité de l'acorder, afin d'abaiſſer la puiſſance demeſurée du Duc de Baviére, & de remettre la paix dans l'Empire, en donnant quelque ſatisfaction aux Proteſtans. Ferdinand s'étoit mis dans une ſi grande dépendance du Bavarois, qu'il n'oſa pas ſeulement répondre en termes généraux & ambigus à la demande que faiſoit Frederic d'être rétabli dans ſa dignité & dans ſes Etats, en ſe ſoumettant à ce que l'Empereur pouvoit raiſonnablement éxiger d'un Prince de la naiſſance & du rang de Frederic. Voici tout ce que l'Ambaſſadeur de Charles put obtenir. *L'Empereur*, lui dit-on, *vaincu par ſa clemence, & en conſidération de l'interceſſion des Rois d'Eſpagne & d'Angleterre, & du College des Electeurs, conſent que la proſcription du Palatin ſoit abolie, en cas qu'il accepte les conditions qui lui ſont propoſées, & qu'il rende les ſoumiſſions duës à ſa Majeſté Impériale. Alors le Palatin ſera reçu dans les bonnes graces de l'Empereur, & rentrera en poſſeſſion de la partie de ſes Etats qui ſe trouve entre les mains de la ſeréniſſime Infante Iſabelle.* Ceux qui firent des offres ſi déraiſonnables, ſavoient bien que Frederic ne conſentiroit jamais à un accord, par lequel il ſeroit dépouillé de ſa dignité d'Electeur, & de la plus grande partie de ſon patrimoine.

Négociation de Leon Brulart

Leon Brulart Ambaſſadeur de France eut auſſi ſon audience publique à Ratisbone. Il y expoſa les bonnes intentions du Roi ſon maître pour

pour le repos & la seureté de l'Empire. Le P. Joseph & lui étoient chargez de representer fortement au College des Electeurs les raisons, pourquoi Louïs protegeoit le Duc de Mantouë, & s'opposoit au projet formé entre l'Empereur & le Roi d'Espagne contre la liberté des Princes Italiens, & de faire bien valoir les diverses demarches de sa Majesté Très-Chretienne pour procurer une paix sure & durable à l'Italie. Que si l'Empereur vouloit à la sollicitation des Electeurs, entrer dans quelque négociation touchant l'affaire de Mantouë, les Ministres de France avoient pouvoir de traiter avec ceux de l'Empereur. Le Cardinal de Richelieu se proposoit deux choses dans cette ambassade à Ratisbone; de traverser secretement les desseins de l'Empereur, & de conclure un acommodement sur la succession aux Etats de la Maison de Gonzague, en cas qu'on ne pût sauver autrement Cazal fort pressé par le Marquis Spinola, & difficile à secourir à cause de la peste que les villes du Piemont infectées communiquoient à l'armée Françoise. L'Abbé de Krembsmunster & les Barons de Nostitz & de Questemberg, dont l'un étoit Vice-Chancelier de Boheme & l'autre Conseiller d'Etat de l'Empereur, eurent ordre de négocier avec Leon Brulart & le Capucin son adjoint. On dressa plusieurs articles assez amples. Mais on ne se pressa pas beaucoup de part & d'autre d'en venir à une prompte conclusion. Chacun avoit ses vuës. Les Impériaux étoient bien aises que les Espagnols eussent le loisir de prendre Cazal: Et le Cardinal qui croioit soutenir plus facilement son credit & sa fortune, pendant que le Roi son maître auroit à se demêler d'une

1630. & du P. Joseph à Ratisbone touchant l'affaire de Mantouë.

Vie du P. Joseph. II. Partie chap. 8. 9. & 10. Mercure François 1630. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 230. 231. 232. &c.

1630. d'une guerre douteuſe & difficile, ne ſouhaitoit pas que celle de Mantouë ceſsât avant la diſſipation des caballes formées contre lui.

Deux choſes obligérent la Cour Impériale & celle de France à changer de meſures, & à précipiter la concluſion de la négociation entamée. L'Empereur inquiet des premiers progrès du Roi de Suéde en Allemagne & de la convocation de tous les Princes Proteſtans à Leipſick projettée par l'Electeur de Saxe, reſolut de finir inceſſamment l'affaire de Mantouë, & de rappeller ſes troupes de l'Italie. D'un autre côté, le Roi de France tombe dangereuſement malade à Lion, & Richelieu eſt obligé d'obéïr à la Reine Mere qui veut que la paix d'Italie ſe faſſe au plûtôt. Outre ſes anciennes raiſons de la ſouhaiter, elle ne vouloit pas que la France ſe trouvât engagée dans une facheuſe guerre, ſi le Roi de la vie duquel on deſeſpera quelque temps, venoit à mourir. Jamais conjoncture ne fût plus triſte pour Richelieu, ni plus avantageuſe aux deſſeins de Marie de Medicis. Soit que le Roi fût enlevé par ſa maladie, ſoit qu'il en réchappât, le Cardinal ſe voioit également en danger d'être perdu. Le Duc d'Orleans héritier préſomptif de la Couronne haïſſoit tellement Richelieu, que ce Miniſtre ne pouvoit attendre aucune grace d'un Prince mortellement offenſé plus d'une fois. D'ailleurs Louïs incapable de réſiſter aux inſtances continuelles de la Reine ſa mere, lui avoit promis d'éloigner le Cardinal, dez que la guerre d'Italie ſeroit terminée. Voila donc le Roi dans la neceſſité de ſe défaire du Miniſtre; quand même ſa Majeſté ſurvivroit à la concluſion du traité de Ratisbone.

Riche-

Richelieu voit tous ces inconveniens & ne peut 1630.
ſe diſpenſer d'envoier à ſon Capucin un ordre ſecret de finir à quelque prix que ce ſoit le traité commencé à Ratisbone.

Il fut ſigné le 13. Octobre. Le P. Joſeph refuſe d'abord d'y mettre ſon nom, *par fineſſe, ou par humilité*, dit-on, ſous prétexte que n'étant pas collegue de Leon Brulart ſeul Ambaſſadeur nommé, il n'a point de caractére. Mais les Commiſſaires de l'Empereur bien informez que Joſeph a reçû un plein pouvoir, & que le premier Miniſtre de France ſe repoſe de tout ſur lui, proteſtent qu'ils ne ſigneront point ſans le Capucin. Tels ſont les principaux articles du traité. *Que l'Empereur & le Roi de France vivront en bonne intelligence, & que l'un n'attaquera pas les Etats, & n'aſſiſtera point les ennemis & les ſujets rebelles de l'autre. Que les pretenſions de la Ducheſſe Douairiére de Loraine à la ſucceſſion des trois derniers Ducs de Mantouë ſes freres, ſeront remiſes au jugement de l'Empereur, ou decidées à l'amiable. Que le Prince de Guaſtalla cedera les ſiennes à Charles Duc de Mantouë & à ſes enfans mâles, moiennant ſix mille écus de rente en terres qui reléveront de Mantouë. Que le Duc de Savoie aura la ville de Trino dans le Monferrat & d'autres fonds juſques à la concurrence de dixhuit mille écus de revenu. Que Charles Duc de Mantouë écrira une lettre ſoumiſe & reſpectueuſe à ſa Majeſté Imperiale. Que ſix ſemaines après il recevra l'inveſtiture du Mantouan & du Monferrat, & que Ferdinand retirera enſuite ſes troupes du Mantouan, excepté de la ville capitale, de la citadelle de Porto & de Caneto. Que les Eſpagnols*

ſe

1630. *ſe déſiſteront de leurs entrepriſes ſur le Monferrat & ſur Cazal, & qu'ils ſe retireront du Piémont. Que les François ſortiront de la citadelle de Cazal, repaſſeront les Alpes, & rendront tout ce qu'ils ont pris au Duc de Savoie, excepté Pignerol, Veillane, Suze, & Briqueras. Qu'à l'exemple de ſes predeceſſeurs, le Duc de Mantouë pourra mettre dans Cazal telle garniſon qu'il jugera convenable, mais ſans donner trop de jalouſie à ſes voiſins. Qu'après l'inveſtiture acordée à ce Prince, l'Empereur & le Roi de France reſtitueront toutes les places qui leur ſeront demeurées entre les mains. Que l'Empereur demolira les forts batis chez les Griſons, & que ces peuples ſeront rétablis dans leur ancienne liberté.* Le Duc de Loraine & les Venitiens furent compris dans ce traité. Ferdinand promit de rendre ce que ſes Généraux avoient enlevé à ceux-ci, & de ne les inquiéter jamais à l'occaſion de la guerre paſſée, pourvû qu'ils reduiſiſſent leur armée à un tel nombre de ſoldats, qu'elle ne causât aucun ombrage à leurs voiſins.

Bien loin d'applaudir à un traité qui terminoit une guerre ruineuſe & ſanglante, tout le monde le blama généralement. A la Cour de Vienne près, les parties intereſſées en furent fort mécontentes. Le Duc de Mantouë ſe plaignoit du démembrement de ſes Etats. Quoique les interêts de la République de Veniſe fuſſent aſſez bien ménagez, le Sénat trouva étrange que Louïs eût ſi peu d'égard à la fidelité de la République dans les engagemens pris avec la Couronne de France. On auroit ſouhaité que Léon Brulart eût differé la concluſion de l'affaire juſques à l'arrivée de Sebaſtien Venier que le Sénat envoioit

voioit à Ratisbone avec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire. Les Eſpagnols acoutumez à primer & à faire la loi dans les négociations, furent extrémement chagrins de ſe voir reduits à s'en tenir à ce que l'Empereur & le Roi de France avoient reglé entr'eux ſans la participation du Conſeil de Madrid. L'accord aiant été conclu lors que la ſanté du Roi de France ſe rétablit ſi heureuſement, que tout ſemble lui promettre encore pluſieurs années de vie, Richelieu qui a tant preſſé la ſignature du traité, ſe met à crier plus fort que tous les autres. Il condamne hautement la précipitation & l'imprudence avec laquelle Leon Brulart & le Capucin ont ſigné un acte qui contient à ſon avis pluſieurs clauſes injurieuſes à la France & desavantageuſes au Roi & à ſes alliez. Le Cardinal fait deſavouer l'Ambaſſadeur & le P. Joſeph. Les Maréchaux de France qui commandent les armées du Roi en Italie, ſont avertis ſecretement de ne ſe mettre pas en peine de ce qui s'eſt paſſé à Ratisbone, & de n'exécuter point le traité, en cas que les Generaux de l'Empereur en demandent l'acompliſſement. Leon Brulart reçut des reproches & de fortes réprimandes. On lui ordonna de ſuivre ſa Majeſté Imperiale & de lui déclarer nettement que Louis ne ratifieroit jamais le traité, à moins qu'elle ne conſentît que certains articles fuſſent reformez au gré de la Cour de France. Le P. Joſeph n'eſt pas épargné. Que dis-je? on le maltraite plus en apparence que Leon Brulart. Richelieu fait expédier une lettre de cachet qui relégue le Capucin dans un des couvents de ſon Ordre à Paris. 1630.

Si nous en voulons croire l'Auteur de ſa vie, le

1630. le ſaint Religieux y rentra avec une extréme indifference. *Content de ſon innocence, il ne penſa pas ſeulement à ſe juſtifier. La ſolitude eut pour lui des charmes, qui lui tinrent lieu de toute la conſolation, dont il auroit eu beſoin, s'il avoit eu moins de force d'eſprit & de desintereſſement. La verge dont vous me frappez, Seigneur*, fait-on dire au Capucin proſterné devant ſon crucifix, *eſt pour moi la choſe du monde la plus douce & la plus conſolante.* Je ne ſai ſi l'Auteur peut bien prouver que ſon Héros témoigna une ſi belle reſignation à la volonté de Dieu. Ne nous amuſons point à conteſter la verité du fait. Paſſons le, & que le panegyriſte du P. Joſeph nous permette de dire que l'ardeur avec laquelle ſon ſaint travailla depuis à ſe faire nommer Cardinal, & l'impatience qu'il eut d'avancer ſa promotion, prouvent aſſez qu'il y eut dans la maniére dont ce Moine reçut ſa diſgrace, de l'affectation & de la forfanterie, & non pas de la grandeur d'ame & de la pieté. Il ſavoit bien que Richelieu ne le deſavouoit que pour ſauver les apparences, & que le Cardinal n'eut jamais envie d'exécuter le traité, ſi le Roi recouvroit ſa ſanté. Quand même ce Miniſtre auroit conclu de bonne foi la paix de l'Italie, la joie que la Reine Mere & les autres ennemis du Cardinal temoignérent en apprenant la nouvelle du traité de Ratisbone, & leurs triomphes ſur ce que l'affaire de Mantouë étant terminée, Louïs ne pouroit plus ſe diſpenſer de tenir ſa parole donnée à Marie de Médicis, d'éloigner Richelieu immediatement après la ſignature de la paix, ces conſidérations, dis-je, auroient porté le Cardinal à rompre un traité qui devoit être ſui-

vi

vi de ſa diſgrace. Le P. Joſeph bien inſtruit des veritables ſentimens du Miniſtre qu'il ſert, ne dit rien durant quelque temps. Il attend patiemment que Richelieu ſupérieur à ſes ennemis rappelle un confident ſans lequel il ne peut vivre. Le Cardinal vient en effet voir ſon cher Joſeph, le raméne à la Cour, lui fait donner des appartemens au Louvre, à S. Germain en Laïe & à Fontainebleau, lui en prepare un à Ruel, maiſon où le Cardinal ſe retiroit de temps en temps près de Paris. Dans tous ces endroits ils étoient logez ſi près l'un de l'autre, que le Capucin pouvoit paſſer dans le cabinet, ou dans la chambre ſecrete de Richelieu, & celui-ci chez le Capucin, ſans qu'on les apperçût. Ce n'eſt pas tout. L'humble & mortifié Joſeph eut un caroſſe entretenu & une penſion aſſignée pour lui & pour ſes quatre confreres qui lui ſervoient de Secretaires. 1630.

Peu de temps après l'ouverture de la Diéte de Ratisbone, l'Empereur & les Electeurs reçurent un manifeſte & des lettres, où Guſtave Adolphe Roi de Suéde leur expoſoit ſes raiſons d'entrer à main armée dans la baſſe Saxe. Quoi qu'il fût aſſez viſible que pluſieurs Princes Proteſtans d'Allemagne opprimez, ſollicitoient ce Monarque guerrier de venir à leur ſecours, que les autres ſouhaitoient generalement que ſon expédition causât une revolution dans l'Empire, & que la France, l'Angleterre, les Provinces-Unies & les autres Puiſſances jalouſes de l'agrandiſſement de la Maiſon d'Autriche favoriſeroient l'entrepriſe, les unes ouvertement & les autres ſous main, autant qu'il leur ſeroit poſſible; Ferdinand & les Electeurs parurent d'abord ne crain- Caractére, de Guſtave Adolphe Roi de Suéde.

Mercure François. 1630.

1630. craindre pas beaucoup les ſuites de cette nouvelle guerre. Soit que le Collége Electoral ne fût pas faché que Ferdinand eſſuiât quelque revers capable de diminuer ſa puiſſance & de rabattre ſa fierté; ſoit que ces Princes s'imaginaſſent que les troupes de l'Empereur & celles de la Ligue Catholique repouſſeroient bien-tôt & ſans grande peine, un Roi que Valſtein ſe vantoit de chaſſer de l'Allemagne *avec des verges*, s'il avoit jamais la hardieſſe d'entrer dans l'Empire, Maximilien Duc de Baviere & les trois Electeurs Eccleſiaſtiques n'en furent pas moins ardens à preſſer Ferdinand d'ôter le commandement de ſes armées au Duc de Fridlandt, & d'en congedier la plus grande partie. L'Empereur de ſon côté fier des avantages remportez par ſes Generaux ſur le Roi de Dannemark, dont la puiſſance étoit plus redoutable que celle de Guſtave ne ſembloit alors, & uniquement occupé d'aſſurer la couronne Impériale au Roi de Hongrie, ne ſe met pas autrement en peine de conſerver ſes Officiers & ſes troupes. Il mépriſe un Prince foible & pauvre, lequel enflé de ſes victoires ſur les Moſcovites & ſur les Polonois, diſoit-on à la Cour Impériale, ſe flatte de retablir avec douze ou quinze mille Suédois les affaires de ceux de ſa religion en Allemagne, & de réduire l'Empereur & tous les Princes de la Ligue Catholique.

Puffendorf Commentarii Rerum Suecicarum. L. IV. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. & IX. 1632. Hiſtoria di Gualdo Priorato. Part. I. L. I. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 544. 545. 546.

Les lettres menaçantes de Guſtave à Ferdinand & aux Electeurs, n'interrompent point le cours des déliberations & des intrigues à la Diéte de Ratisbone. L'Empereur & le Duc de Baviére n'en pourſuivent pas avec moins de chaleur l'exécution de leurs projets. L'affaire du Roi

Roi de Suéde paroit la moins importante de toutes, juſques à ce qu'on apréne qu'il eſt non ſeulement entré dans la baſſe Saxe après avoir pris l'Ile de Rugen, & que Bogiſlas Duc de Poméranie l'a reçu dans ſes places & s'eſt mis ſous ſa protection; mais encore que déja bien établi dans pluſieurs villes maritimes, il marche vers le Duché de Meckelbourg. Je dois raconter deſormais un des plus grans evénemens du regne dont j'écris l'Hiſtoire. Il changea entiérement la face des affaires de l'Europe. La France en profita fort habilement, & le Cardinal de Richelieu ſut bien ſe ſervir d'une ſi heureuſe conjoncture pour jetter les fondemens de la ſupériorité que le Roi ſon maître va prendre ſur la Maiſon d'Autriche. Qu'il me ſoit donc permis de donner ici le caractere d'un nouveau conquérant qui ſort du Nord, traverſe en deux ans toute l'Allemagne, avec une rapidité ſurprenante & s'avance juſques aux Alpes; de rechercher les véritables motifs d'une expédition comparable à celle d'Alexandre contre le Roi de Perſe, & de rapporter le détail des diverſes démarches de Guſtave, autant qu'il ſera néceſſaire pour l'intelligence de l'Hiſtoire de Louïs XIII. 1630.

Que le Suedois, Prince d'un eſprit vaſte & d'un courage extraordinaire, acoutumé dez les premiéres années de ſa vie à commander une armée, & à faire la guerre à de redoutables voiſins, enflé même de la gloire acquiſe en forçant le Czar de Moſcovie & le Roi de Pologne ſecouru puiſſamment par l'Empereur, à conclure une paix ou une tréve avantageuſe à la Couronne de Suéde; qu'applaudi de tout le monde, & recherché des Puiſſances ennemies de la Maiſon

1630. ſon d'Autriche, Guſtave n'ait conçu une forte paſſion de ſe ſignaler par une entrepriſe égale, peut-être ſuperieure à celles des plus fameux conquerans de l'antiquité; qu'emporté par ſon ardeur martiale auſſi bien que le jeune Roi de Macedoine, ce Monarque belliqueux n'ait pas aſſez conſideré la foibleſſe & la pauvreté de ſon Roiaume, ni les forces & les richeſſes de l'ennemi qu'il vouloit attaquer; c'eſt à mon avis une choſe dont je dois demeurer d'accord de bonne foi. Mais il faut reconnoitre auſſi que le Roi de Suéde qui avoit preſqu'autant de prudence que de bravoure, ne ſe précipita point en jeune homme, & qu'il ne ſortit de ſon Roiaume pour paſſer en Allemagne, qu'après avoir pris des meſures aſſez juſtes par rapport à l'état de ſes affaires & à la ſituation preſente de celles de l'Europe. De l'aveu de toutes les perſonnes équitables, ſi Guſtave ne ſurpaſſa pas, il égala du moins les plus excellens politiques & les plus fameux conquérans qui l'avoient precedé. Majeſtueux ſans orgueil, doux & affable avec dignité, il imprimoit du reſpect à ceux qui l'approchoient, & ſe faiſoit aimer de ceux qui lui parloient. On lui reproche cependant de n'avoir pas toûjours été maître de ſes paſſions, & d'avoir affecté en certaines rencontres une certaine fierté qui approchoit de la ferocité. Ses admirateurs avouent qu'il fut prompt & facile à ſe mettre en colere: mais ſon emportement ſe terminoit à quelques paroles dures & desobligeantes. Il en revenoit bien-tôt, & les perſonnes de la derniére condition qu'il avoit, ou maltraitées, ou menaçées, ne le quittoient point ſans recevoir quelque ſatisfaction. *Puis que je ſupporte pa-*

patiemment, disoit-il, *les defauts de ceux auxquels je commande, ils doivent excuser aussi ma promptitude & la vivacité de mon temperament.* 1630.
Liberal avec discernement quand il étoit question de récompenser, & éxact jusques au scrupule à remplir tous ses devoirs, il vouloit que ses Officiers & ses soldats se rendissent dignes par une pareille application, de sentir les effets de sa magnificence. Jaloux de l'observation de ce que la Discipline militaire prescrit, & de la justice dont le droit de la guerre veut que les ennemis usent réciproquement les uns envers les autres, Gustave s'oublia en certaines occasions. Il poussa la severité trop loin, & contre sa parole donnée il commanda de faire main basse sur des garnisons, auxquelles il avoit permis de sortir en toute seureté des places qu'elles défendoient.

Jamais homme ne fut plus intrepide que lui dans le danger: Et je ne sai s'il n'est point blamable d'avoir trop legérement exposé sa personne dans les batailles où il s'est trouvé. La maxime dont il excusoit son ardeur excessive dans le combat, ne me paroit pas veritable. *Un Roi*, disoit-il, *se déclare indigne de la couronne qu'il porte, lors que dans un engagement, il fait difficulté de se battre comme un simple soldat.* Bien loin de le rebuter, les difficultez imprévuës & les plus grans obstacles lui inspiroient du courage & de la hardiesse. Il cultiva son esprit par la lecture des Histoires anciennes & modernes, étudia les belles disciplines autant que la bienseance l'éxige d'une personne de son rang, & prit un soin particulier de s'expliquer avec assez de grace & d'élegance en Latin, en François &

1630. en Italien. Ses occupations militaires ne l'empécherent point de veiller à l'éxacte administration de la justice dans ses Etats, ni de s'appliquer à ce qui pouvoit contribuer à la commodité & à la richesse de ses sujets. Si les grandes guerres qu'il soutint, ou qu'il entreprit, l'obligérent d'éxiger de plus grans impôts que ses predecesseurs, on les paia sans peine & sans murmure. Le commerce beaucoup plus florissant sous son regne, mettoit les Suedois en état de contribuer aux charges publiques sans en être trop incommodez. J'estimerois peu les vertus civiles & militaires de Gustave Adolphe, si elles n'avoient été acompagnées d'une piété sincére & sans affectation. Sous sa tente & au milieu du tumulte des armes, il donnoit quelque temps à la lecture de la Parole de Dieu. *Je cherche à me fortifier contre les tentations, en meditant nos livres sacrez*, dit-il un jour à quelqu'un de ses Officiers qui le surprenoit dans ce pieux exercice. *Les personnes de nôtre rang ne sont responsables de leurs actions qu'à Dieu seul. Et cette indépendance donne occasion à l'ennemi de nôtre salut de nous tendre des piéges dangereux, contre lesquels nous ne pouvons être assez sur nos gardes.* Sentimens dignes d'un Roi véritablement Chrétien!

Le Roi de Suéde prend la resolution de passer en Allemagne.

On lui proposoit depuis long-temps de se joindre aux Puissances jalouses de l'agrandissement de la Maison d'Autriche. Maurice Landgrave de Hesse le sollicita dez l'an 1614. d'entrer dans l'union Protestante. Car enfin, Philippe Roi d'Espagne aiant été reçu dans la ligue Catholique, il étoit juste que les Protestans d'Allemagne recherchassent aussi l'appui des Rois étrangers

gers, de leur communion. Jacques Roi d'Angleterre las d'être joué à Vienne & à Madrid sur le rétablissement de Frederic Roi de Bohéme son beaufils, & resolu enfin à obtenir par la force des armes ce qu'on lui faisoit vainement espérer par la négociation, pressa Gustave d'entrer dans une ligue projettée entre la France, l'Angleterre, & les Provinces-Unies. Louïs offroit de fournir le tiers de la dépense pour la guerre, & le Suédois devoit commander l'armée qui se leveroit avec l'argent des confédérez. Gustave écoutoit volontiers ces offres: mais il y voioit de grandes difficultez. Outre que l'Ambassadeur de France ne donnoit que des paroles générales, & sembloit vouloir sonder seulement les forces de la Suéde que les étrangers ne connoissoient pas bien encore, & savoir quel fonds le Roi son maître pouvoit faire sur les Suédois, Gustave demandoit un port sur la Mer Baltique, afin d'y débarquer ses troupes, & de s'y retirer même, en cas que l'entrepriſe ne reüssît pas, & de bonnes assurances que le Roi de Dannemark n'attaqueroit point la Suéde, pendant que Gustave feroit irruption en la Siléſie comme les confederez le projettoient. 1630.

Puffendorf Commentarii Rerum Suecicarum. L. I. Nani Historia Veneta. L. VIII.

Dans l'impossibilité de se contenter sur cet article, on jetta les yeux sur Christian Roi de Dannemark. La situation de ses Etats paroissoit plus commode pour porter la guerre dans l'Allemagne, ses liaisons étroites avec les divers membres du Cercle de la basse Saxe, lui donnoient encore de grans avantages; enfin, il témoignoit une forte passion de secourir ceux de sa Religion opprimez; soit qu'il ne voulût pas souffrir que les Protestans d'Allemagne fussent

Historia di Gualdo Priorato. Part. 1. L. I. Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 176. 177. 178. &c

1630. redevables de leur délivrance à une Couronne rivale de la ſienne ; ſoit qu'il craignît que le Roi de Suéde devenu chef d'une puiſſante ligue contre l'Empereur, ne ſe rendît redoutable à ſes voiſins. La Cour de Paris, celle de Londres, & les Etats Généraux des Provinces-Unies ſe ſervirent adroitement de la jalouſie naturelle du Dannemark au regard de la Suéde, pour engager Chriſtian à ſe déclarer contre l'Empereur à des conditions moins onéreuſes à ceux qui l'en ſollicitoient. *Nous propoſons la même choſe au Roi de Suéde*, dit-on au Danois, *& il demande qu'on lui livre Wiſmar & Bremen ; car enfin, il ne peut débarquer ſes troupes que dans les ports dont il ſera bien aſſuré. On cherchera les moiens de mettre la Suéde en poſſeſſion de ces deux places, ſi vous refuſez plus long-temps d'entrer dans la ligue contre l'Empereur.* Chriſtian s'étant rendu, on tâche de contenter le Suédois en propoſant que les deux Rois du Nord aient chacun leur armée aux dépens des confederez, & que Guſtave & le Danois agiſſent en deux endroits différents. Mais quand il fut queſtion de régler ce qu'on leur donneroit, les confederez dirent qu'ils ne pouvoient pas fournir ce que la Suéde & le Dannemark demandoient. Et Guſtave inſiſtant toûjours qu'on le mît en poſſeſſion d'un port de la baſſe Saxe, on ne trouva pas les moiens de lui donner ſatisfaction ſur cet article. Après de longues & inutiles négociations, Chriſtian s'engagea ſeul dans la guerre contre l'Empereur ; & le Suédois continua de ſe battre contre les Polonois, & avança ſes conquêtes en Livonie & en Pruſſe.

Les Genéraux de Ferdinand aiant défait plus d'une

d'une fois le Roi de Dannemark, & ſubjugué 1630.
preſque toute la baſſe Saxe, Guſtave craignit que Valſtein déclaré Amiral de l'Empereur, ne ſe rendît maître de la Mer Baltique, & ne ruinât les deux Couronnes du Nord. Cette conſidération obligea le Roi de Suéde à prendre la ville de Stralſund ſous ſa protection, & à s'oppoſer aux deſſeins que Valſtein formoit ſur cette place importante. L'entrepriſe irrita tellement la Cour de Vienne, qu'elle réſolut de perdre un Prince dont l'Empereur & ſes Officiers craignoient le courage & l'habileté. L'ambitieux & vindicatif Ferdinand empécha durant deux ans la concluſion de l'acommodement propoſé entre Sigiſmond Roi de Pologne & Guſtave. On flattoit le premier de le remettre en poſſeſſion du Roiaume de Suéde & de ſes dépendances. Mais le but principal de l'Empereur, c'étoit de conquerir la Suéde pour lui même, & de dédommager Sigiſmond, en l'aidant à ſubjuguer les Polonois & à ſe rendre Roi hereditaire d'une République autrefois puiſſante, qui commençoit de tomber dans la décadence où nous la voions à preſent. Le projet fut même communiqué à Sigiſmond, qui ne parut pas éloigné de l'accepter. La mauvaiſe volonté de Ferdinand & de ſes Miniſtres, ſe découvrant chaque jour de plus en plus, Guſtave jugea qu'il ſeroit tôt ou tard dans la neceſſité d'entrer en guerre contre la Maiſon d'Autriche. Il s'applique ſerieuſement à terminer ſon différend avec les Polonois par une paix, ou par une tréve de pluſieurs années; à ſe fortifier par des alliances, & à regler ſi bien les affaires de ſon Roiaume, qu'il puiſſe repouſſer les efforts de l'Empereur,

1630. & l'attaquer même le premier, si l'occasion s'en présente. Plusieurs confidens du Suédois lui conseilloient de prevenir l'Empereur, de porter la guerre en Allemagne, de n'attendre point qu'on vint attaquer ses Etats, & d'empêcher ainsi la Maison d'Autriche de se rendre maitresse absoluë de la Mer Baltique; soit que ces Conseillers vouluſſent flatter la passion d'un Prince impatient de se signaler & de conquérir; soit qu'ils fussent persuadez que la Suéde ne se mettroit jamais autrement à couvert des projets formez contre sa liberté à Vienne & à Madrid.

La tréve fut cependant concluë entre Sigismond & Gustave. Celui-ci avoit envoié des Ambassadeurs à Lubec, où l'acommodement du Roi de Dannemark avec l'Empereur se négocioit. Ils devoient faire des propositions pour la seureté des villes anséatiques, de celle de Stralsund en particulier, de la Pomeranie, des Princes de la basse Saxe & de la Mer Baltique. Mais bien loin d'écouter les justes demandes du Suédois, on refusa de recevoir ses Ministres à Lubec. La paix se fit ensuite entre Ferdinand & Christian. Trop heureux d'obtenir des conditions supportables après ses grandes pertes, le Roi de Dannemark ne stipula rien qui pût mettre ses voisins & les autres païs du Nord à couvert des entrepriſes de l'Empereur. Gustave ne doutant plus alors que Ferdinand n'eût formé le dessein non seulement de chasser les Suédois de Stralsund; mais encore de les répousser au delà de la Mer Baltique, & de s'emparer de tout ce qu'il trouveroit à sa bienseance: Gustave, dis-je, s'intrigua tout de bon avec la France, l'Angleterre, les Etats Genéraux des Provinces-Unies,

Unies, les Princes Proteſtans d'Allemagne, la 1630.
République de Veniſe; en un mot, avec toutes les Puiſſances jalouſes de l'agrandiſſement de la Maiſon d'Autriche, afin de s'aſſurer d'un ſecours d'hommes & d'argent, en cas qu'il ſe trouvât dans la néceſſité de prévenir l'Empereur, qui ne le menaçoit que trop ouvertement. Tout parut favoriſer l'impreſſement que Guſtave avoit de ſurprendre l'Europe par une expedition éclatante, & digne du courage des anciens Gots.

La choſe aiant été propoſée aux Sénateurs de Suéde, quelques uns furent d'avis que le Roi ſe tint chez lui; qu'il jouît des fruits de la paix faite avec la Pologne; qu'il s'appliquât à bien régler les affaires du dedans, & qu'il ſe mît ſeulement en état de répouſſer l'ennemi, en cas que Ferdinand attaquât la Suéde. *La prudence ne nous permet pas*, diſoient ceux-ci, *d'attirer contre nous toute la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, par une generoſité mal entenduë de pourvoir à la conſervation de la liberté de quelques uns de nos voiſins. Dieu aura ſoin de maintenir la Religion Proteſtante. Les projets de ſes ennemis s'évanouïront ſans que les hommes s'en mêlent. Les Ducs de Mekelbourg peuvent être rétablis dans leurs Etats par la voie de la négociation. L'entremiſe des Electeurs en faveur de ces Princes injuſtement dépouillez, fera plus d'effet que le tranſport d'une armée dans la baſſe Saxe. Que pouvons-nous craindre ici de la part de l'Empereur? La mer nous ſépare de lui. A-t'il une flote prête à venir faire une décente ſur nos côtes?* Dans la ſituation préſente des affaires de la Suéde, cet avis étoit ſans doute le plus prudent.

1630. Mais il s'acommodoit moins à l'inclination d'un Roi belliqueux, & avide d'acquerir encore plus de réputation & de gloire. Entêté de marcher sur les traces des anciens Rois Gots, qui sortant des frimats & des glaces du Septentrion portérent la terreur dans toute l'Europe, pousserent leurs conquêtes en Italie & en Espagne, abattirent le faste & l'orgueil des Empereurs Romains en Orient & en Occident, Gustave écoute plus volontiers ceux qui l'excitent à prévenir Ferdinand, & à porter la guerre en Allemagne.

La Maison d'Autriche, disoient-ils, *a conçu le dessein d'extirper la Religion Protestante en Allemagne, de subjuguer ensuite les Roïaumes du Nord, & de surmonter ainsi les deux plus puissans obstacles qu'elle trouve à l'établissement de sa Monarchie. La chose s'exécutera incessamment après que la guerre de Mantouë sera terminée. Les fondemens de l'entiére oppression des Electeurs, des Princes, & des villes de l'Empire sont jettez. Les païs hereditaires de la Maison d'Autriche ont perdu ce qui leur restoit de liberté. Les Electeurs & les Princes, nous les voions ou dépouillez ou tellement intimidez, qu'ils n'osent faire la moindre resistance aux volontez de l'Empereur. Les Catholiques tremblent pour eux mêmes, & les troupes nombreuses répanduës dans tous les Cercles, tiennent également les Princes & les villes dans le respect & dans le silence. On parle à Vienne d'établir un fonds suffisant pour l'entretien de quatre armées différentes, en Hongrie contre les Turcs; sur la frontiere de l'Italie contre les Venitiens & les autres Princes jaloux de leur liberté; sur les bords du Rhin contre la France & les Provinces-Unies; & sur les côtes*

côtes de la Mer Baltique contre les Couronnes du Nord. N'eſt-il pas temps que les Puiſſances intereſſées à déconcerter de ſi vaſtes projets ſe reveillent & s'uniſſent enſemble? 1639.

La Suéde n'a rien à craindre, dit-on, la mer nous ſépare; la Pologne & le Dannemark nous couvrent. Souffrirons-nous donc que l'Empereur nous reduiſe à demeurer renfermez dans les rochers qui nous ſervent de défenſe? Et que deviendra nôtre commerce, ſi les Imperiaux ſont une fois maîtres de la mer? Par quel canal l'or & l'argent paſſeront-ils chez nous? La Maiſon d'Autriche cherche à nous amuſer. Le plan de ſa Monarchie eſt formé depuis longtemps. L'Empereur & le Roi d'Eſpagne ne le perdent pas de vuë, lors même qu'ils paroiſſent plus moderez & plus circonſpects. Quelle fut l'arrogance des Officiers de l'Empereur, que n'entreprirent-ils pas après leurs avantages ſur le Roi de Dannemark & ſur les Princes de l'Union Proteſtante? L'augmentation de la puiſſance du Roi de France depuis la réduction de la Rochelle & la ruine du parti Reformé, retient un peu maintenant la Maiſon d'Autriche, & la guerre de Mantouë donne de l'occupation à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne. Cela les rend un peu plus traitables en apparence. Mais ils n'en pourſuivent pas moins l'exécution de leur projet. On fortifie des places ſur la Mer Baltique, on travaille à l'armement d'une flote, on oblige les Electeurs, les Princes, & les villes de l'Empire à ſubir le joug. Ausbourg l'a reçû. Il eſt queſtion maintenant de reduire Magdebourg, Brunswick, Bremen & Lubec. Trois Puiſſances ſont capables de s'oppoſer à l'exécution des projets

1630. *formez à Vienne & à Madrid, la Suéde, la France, & les Provinces-Unies; on tâche d'empêcher qu'elles ne ſe liguent, & qu'elles ne travaillent de concert à la défenſe de la liberté de l'Europe. L'Eſpagne offre une tréve aux Etats Généraux; & l'Empereur propoſe d'entrer en négociation avec nous. Quel eſt le but de la Cour de Vienne & de celle de Madrid? D'avoir moins d'ennemis ſur les bras, pendant que la Maiſon d'Autriche tâchera de reduire la France à recevoir la loi qu'on lui veut impoſer. Le tour de la Suéde viendra enſuite: Et quel ſecours pourat'elle eſperer? La France & les Provinces-Unies que nous aurons laiſſées dans la néceſſité de s'accommoder aux conditions les plus ſupportables, nous abandonneront comme nous les aurons abandonnées.*

Ces Sénateurs répreſenterent enſuite que Guſtave avoit de bonnes troupes & bien aguerries; que la plus grande partie des ſoldats congediez par les Généraux de l'Empereur, prendroient parti dans l'armée de Suéde, dez qu'elle auroit abordé dans la baſſe Saxe; que les Princes Proteſtans & les villes Impériales ſe déclareroient; que la France, l'Angleterre, & les Provinces-Unies ſe ligueroient infailliblement avec Guſtave; enfin, que la Suéde pouvoit fournir aux frais de la premiere année d'une guerre, qui ſe feroit enſuite aux depens de l'Allemagne & des Puiſſances ennemies de la Maiſon d'Autriche, & qui enrichiroit les Etats de Guſtave, bien loin de les épuiſer. Ce ſentiment ſoutenu avec plus de vivacité & par un plus grand nombre de gens, plut davantage à un Roi déja prévenu que jamais Alexandre & les autres conquerans,

n'au-

n'auroient fait de grans exploits, ni ſubjugué des provinces & des roiaumes, s'ils euſſent ſcrupuleuſement ſuivi les régles de la prudence & du bon ſens. Les entrepriſes extraordinaires ne ſe font & ne s'exécutent jamais ſans témérité. Celle de Guſtave aiant été approuvée dans les Etats genéraux de Suéde aſſemblez à Stokolme, il ſe prépara tout de bon à une expedition qui flatoit merveilleuſement ſon ardeur martiale & ſon ambition. 1630.

Le Roi de Dannemark voioit avec peine une garniſon Suedoiſe à Stralſund. Il jugeoit encore que Guſtave ne manqueroit pas de s'aſſurer de l'Ile de Rugen avant que d'entrer dans la baſſe Saxe. C'eſt pourquoi ne pouvant s'oppoſer honnétement à une juſte entrepriſe en faveur de ceux de ſa Religion, Chriſtian tâche de la détourner par des propoſitions d'acommodement. Il offre ſa mediation à Vienne & à Stokolme. L'Electeur de Brandebourg & le Duc de Pomeranie perſuadez que leur païs ſera le premier theatre de la guerre, ſi Guſtave paſſe dans la baſſe Saxe, font les mêmes inſtances pour la paix. Ferdinand bien aiſe d'amuſer le Suedois juſques à ce que l'affaire de Mantouë ſoit terminée, conſent qu'on s'aſſemble à Dantzick, & que Chriſtian cherche des voies d'acommodement. Guſtave accepte, ou plûtôt feint d'accepter auſſi la médiation du Danois qui lui eſt ſuſpecte. Ses Miniſtres ſe rendent à Dantzick: mais il n'interrompt pas ſes préparatifs de guerre. Le Suedois eſperoit de tirer quelqu'avantage de la negociation. Les démarches & les offres de l'Empereur pouvoient ſervir à penetrer plus ſurement les veritables intentions de la Cour de Vienne.

1630. Guſtave ſe défioit encore des inſtances & des promeſſes que la France lui faiſoit. Charnaſſé Ambaſſadeur de Louïs ne s'expliquoit pas bien nettement. La maniere dont Charnaſſé recevroit la nouvelle du traité entamé, ne pouvoit pas manquer de faire connoitre ſi Louïs étoit ſincérement, ou non, dans la diſpoſition de s'allier avec Guſtave & de le ſecourir puiſſamment en cas qu'il fallût rompre avec la Maiſon d'Autriche. La conjecture du Suédois fut bonne. Il reconnut que l'Empereur vouloit gagner du temps, & n'avoit nulle envie d'acorder les demandes raiſonnables qu'on lui faiſoit pour la ſeureté de Stralſund, des Princes de la baſſe Saxe & de la Mer Baltique. D'un autre côté, l'Ambaſſadeur de France ſe donna de ſi grans mouvemens afin de traverſer la concluſion du traité, & fit des offres ſi avantageuſes de la part du Roi ſon maître, que Guſtave aſſuré de recevoir une bonne ſomme d'argent pour les préparatifs de ſon expédition, ne douta plus que la France ne s'alliât étroitement avec la Suede, dez qu'il aura fait quelque progrés en Allemagne.

Le Roi de Suéde s'aſſure de la Pomeranie.

Le voila donc qui aſſemble ſon armée. Elle ne montoit qu'à douze mille hommes. Avec cette poignée de gens, Guſtave prend la reſolution de paſſer la mer, & anime ſes Officiers à le ſuivre, non comme leur Roi, mais comme un Genéral qui veut s'expoſer aux mêmes dangers, & ſe rendre le compagnon de leurs travaux. *Tout me fait eſperer un heureux ſuccès de l'entrepriſe que je vous propoſe*, leur dit Guſtave. *Une guerre eſt juſte quand elle neceſſaire. La force des armes eſt la ſeule reſſource qui nous reſte pour la conſervation de nôtre liberté,*

Mercure François. 1630. *Puffen-*

té, contr'un ennemi qui cherche depuis long-temps à usurper la souveraineté de nos mers & à nous subjuguer. Puisque nous devons combattre encore pour la defense de nôtre sainte Religion, dont l'Empereur a juré l'extirpation, pouvons-nous douter que Dieu ne protege des gens qui sortent de leur païs, afin de maintenir la pureté de son culte, & de s'opposer aux projets tiranniques de deux Princes dont l'ambition est sans bornes? La commission d'Amiral des mers du Nord donnée à Valstein, déclare assez qu'on y pretend dominer. On nous traite avec le dernier mepris à la Cour de Vienne & dans les Diétes de l'Empire. A peine y sommes nous regardez comme une nation libre & indépendante. L'Empereur & les Electeurs de sa communion semblent vouloir me conteſter le titre de Roi, & supposer que l'élevation du feu Roi mon pere à la place de Sigismond Roi de Pologne legitimement déchu de tous ses droits au Roiaume de Suéde, est nulle. Faisons sentir à la fiére Maison d'Autriche qu'on ne nous mépriſe pas impunément. En chatiant son ambition & sa temerité, nous nous agrandirons à ses dépens. Graces à Dieu, les Suedois n'ont pas degeneré de la vertu de leurs ancétres. Pourquoi serions-nous moins heureux que ceux qui suivirent autrefois les Alarics, les Ataulphes & les Genserics? Nous avons autant de courage, peut-être plus d'expérience & d'habileté. Un Prince élevé comme moi dans les armées dez sa plus tendre jeuneſſe, avide d'acquerir de la gloire, & impatient de rendre ses sujets riches & plus considerables dans le monde, dédaigne de vivre dans le plaisir & dans l'oisiveté. Je passe la mer pour faire connoitre aux Allemans

1630. *dorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. II. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 179. 180. 181. &c. Historia di Gualdo Priorato Part. 1. L. I.*

1630. *que je ne ſuis pas tout-à-fait indigne de regner ſur cette belliqueuſe nation. Témoignez leur de vôtre côté que rien n'eſt capable d'arrêter les Suedois, quand ils combattent ſous les yeux d'un Roi qui les aime & qui les méne au combat dans le deſſein de les rendre participans du fruit de ſes victoires. Suivez moi & prenons tous la reſolution de vaincre ou de mourir. Ne penſons à revenir chez nous qu'après une ample moiſſon de lauriers, & chargez des dépouilles de ceux qui projettoient de nous aſſujettir à leur domination.*

Ce diſcours d'un Roi qui avoit deja donné des preuves éclatantes de valeur, de liberalité, de prudence, & d'une habileté extraordinaire dans la conduite de ſes armées, anima tellement ſes Officiers, qu'ils ſortirent remplis d'une nouvelle ardeur, & determinez à ne ſe rendre pas moins redoutables à Ferdinand & à ſes Generaux, que les anciens Gots le furent aux Romains ſous le regne de Valens & d'Honorius. Le Roi de Suéde emploia encore quelques jours aux préparatifs de ſon expedition. Il attendit une derniére reponſe des Etats Generaux des Provinces-Unies qui s'y intereſſoient particuliérement. Enfin, après avoir tiré de nouvelles aſſurances des Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre que Louïs & Charles l'aſſiſteroient, Guſtave laiſſe l'adminiſtration des affaires du dedans à la Reine ſon épouſe, ordonne à Oxenſtiern ſon Chancelier de lever encore huit mille hommes, s'embarque à Elſnabben le 13. Juin, & aborde à Stralſund le 24. du même mois. Il apprit en arivant que le Colonel Leſley qui commandoit la garniſon Suedoiſe de cette ville, s'étoit rendu maître de l'Ile de Rugen; avantage conſi-

considérable qui déconcertoit le Roi de Dannemark & la Cour de Vienne. Christian craignoit, comme je l'ai déja dit, que les Suedois ne s'emparassent de Rugen. C'est pourquoi il proposa au Duc de Poméranie de lui remettre cette île entre les mains moiennant la somme de trois cens mille écus. L'Empereur consentoit à un marché qui l'acommodoit fort. Le Roi de Suéde ne pouvoit plus s'emparer de l'Ile de Rugen sans entrer en guerre avec le Danois qui s'en trouveroit le maître: incident capable de detourner, ou du moins de reculer pour longtemps le passage de Gustave en Poméranie. Lesley averti de ce qui se trame de la part de Christian passe dans l'Ile de Rugen au commencement de Juin avec une partie de la garnison Suédoise de Stralsund, emporte les forts defendus par les soldats de l'Empereur, & se rend entierement maître de l'île avant l'arivée du Roi de Suéde. 1630.

Content de la prévoiante diligence de son Officier, il prend ensuite l'Ile d'Usedom, revient dans le continent, s'empare de Camin, & s'approche de Stetin capitale de la Poméranie, où les Ducs de la Province demeuroient ordinairement. C'étoit la seule ville où Valstein n'eût pas mis garnison Impériale. Torquato Conti qui commandoit en son absence les troupes de Ferdinand dans la Poméranie, faisoit divers mouvemens afin de surprendre Stetin. C'étoit le moien d'arréter le Roi de Suéde. La place se pouvoit bien defendre en y achevant quelques fortifications, & Gustave n'auroit osé s'avancer & la laisser derriere lui. Averti du dessein de Torquato, il se presente aux portes de Stetin.

Le

1630. Le Gouverneur étonné envoie un tambour avec ordre de prier ſa Majeſté Suédoiſe de dire pourquoi elle vient à main armée vers la capitale d'un Prince qui n'a rien à demêler avec la Couronne de Suéde. Guſtave ne repond rien & demande à parler au Gouverneur. Il ſort de Stetin & le Roi s'explique à lui de la ſorte. *C'eſt la neceſſité de prevenir les mauvais deſſeins de l'Empereur qui m'améne ici. J'eſpére que M. le Duc de Poméranie voudra bien me recevoir chez lui, & qu'il ne me reduira pas à la facheuſe extremité d'y entrer par force. La choſe ne ſera point trop difficile. Dites lui de ma part que je le prie que nous puiſſions nous voir & conférer enſemble.* Le Gouverneur remontre à Guſtave que la Poméranie étant une province de l'Empire, le Duc & ſes ſujets ne peuvent ſans crime ſe déclarer contre Ferdinand, & conjure ſa Majeſté Suédoiſe de ſe retirer d'un païs déja ruiné par la guerre precédente de la baſſe Saxe. *Bien loin de vouloir vous contraindre à faire quelque choſe de contraire à ce que vous devez à l'Empire,* reprit le Roi de Suéde, *je ne penſe qu'à vous rétablir dans vôtre ancienne liberté & à vous delivrer d'un injuſte & dur eſclavage. Je m'expliquerai davantage à M. le Duc.* Puis ſe tournant vers des Magiſtrats & des bourgeois de Stetin que la curioſité avoit amenez, *Chers amis,* leur dit-il, *j'ai ſi bonne opinion de vôtre courage, que je ne doute point que vous ne ſoiez bien aiſes de me voir ici. Vous vous declariériez pour moi, ſi vous l'oſiez. Faites moi la juſtice de croire que je viens comme vôtre ami vous delivrer auſſi bien que vôtre bon Duc, des Tirans qui vous oppriment & des voleurs qui vous pillent.*

lent. Ne me regardez point comme un Roi qui ait deſſein de vous conquerir. Jmaginez vous que c'eſt un bon Officier de guerre qui vous vient défendre. Au nom de Dieu & pour l'amour de vous mêmes, ne m'arrêtez pas plus long-temps. Je ſuis bien fâché de ne pouvoir acorder la neutralité qu'on me demande. Guſtave étoit habillé de drap gris en ſimple ſoldat. On ne le diſtinguoit que par l'ardeur martiale qui l'animoit & par cet air majeſtueux & affable dont ſes paroles & ſes actions furent toujours acompagnées. Les gens de Stetin en étoient ſi charmez qu'ils ſouhaitoient que leur Duc s'acommodât avec un Prince que Dieu ſembloit deſtiner à être le libérateur des Proteſtans d'Allemagne. 1630.

Le Duc Bogiſlas acompagné de quelques uns de ſes Conſeillers, vint trouver le Roi de Suéde qui le reçut fort civilement. *Mon couſin*, lui dit Guſtave, *je n'ai rien épargné pour ſauver la ville de Stralſund, & Dieu m'a fait la grace d'en venir à bout. J'ai conquis les Iles de Rugen & d'Uſedom uſurpées ſur vous. Je ne vous demande aucune recompenſe. Bien loin de vouloir m'emparer de vos Etats, je vous offre de les delivrer des brigands qui les deſolent. Quand cela ſera fait, vous rentrerez en poſſeſſion de ce qui vous appartient, & vous le garderez vous même.* Bogiſlas ſe défendit d'abord de recevoir Guſtave dans ſa capitale, & demanda la permiſſion de demeurer neutre. Le Roi tacha de lui faire ſentir que la choſe n'étoit pas praticable dans la ſituation preſente des affaires. Voiant que le Duc ne ſe rendoit pas à ſes raiſons, il declara nettement qu'il entreroit à main armée dans Stetin.

1630. tin, ſi Bogislas s'opiniatroit à refuſer d'y recevoir l'armée Suédoiſe, & montra froidement au Duc les endroits qu'on forceroit inceſſamment. Bogiſlas cede alors, & conſent que ſa garniſon Allemande de Stetin préte ſerment de fidelité à Guſtave. Ce n'eſt pas tout. Le Suédois & le Poméranien font incontinent un traité d'alliance, ſans préjudice des droits de l'Empire ſur la Pomeranie. Le Duc y ſtipuloit la conſervation de ſa ſouveraineté & la reſtitution de ſes places que le Roi occupoit deja, & qu'il prendroit dans la ſuite. Bogiſlas n'avoit point d'enfans mâles : George Guillaume Electeur de Brandebourg étoit ſon heritier preſomptif. Si le Duc mouroit avant que l'Electeur entrât dans l'alliance nouvellement concluë, ou qu'il s'unît avec Guſtave pour la délivrance de la Pomeranie, elle devoit demeurer en ſequeſtre entre les mains du Roi, juſques au rembourſement des frais de la guerre. Il ſe reſervoit le même droit de garder la Poméranie en depôt, s'il arivoit que quelqu'un en conteſtât la poſſeſſion à George Guillaume après la mort de Bogiſlas. La maniére dont celui-ci ſe defendit fut ſi foible & l'acommodement ſembla ſi prompt & ſi avantageux à Guſtave, que cela donne à penſer qu'il y eut plus de bienſeance que de ſincerité dans la difficulté que le Pomeranien parut faire de ſe déclarer contre l'Empereur, & que Bogiſlas, ou ſes Miniſtres étoient déja gagnez. La lettre qu'il écrivit comme pour ſe diſculper de ce qu'il cédoit aux inſtances & aux menaces du Roi de Suéde, prouve à mon avis que Bogiſlas étoit d'intelligence avec Guſtave avant même que celui-ci eût paſſé la mer.

La

La nouvelle de ſa décente en Poméranie fut diverſement reçuë à la Diéte de Ratisbone. L'Empereur & ſes courtiſans flatteurs s'en moquérent comme d'une entrepriſe imprudente & temeraire. Mais les gens d'eſprit jugérent qu'une guerre déclarée dans le temps même qu'on obligeoit l'Empereur à congédier la plus grande partie de ſes troupes, & à renvoier en Boheme le plus habile de ſes Generaux, auroit des ſuites conſidérables. On craignit avec raiſon que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg chagrins d'avoir imprudemment contribué à l'augmentation de la puiſſance de Ferdinand, dont ils ſe voioient accablez, & intereſſez à empécher l'execution de l'Edit touchant la reſtitution des biens Eccléſiaſtiques, ne ſe joigniſſent au Roi de Suede. Maximilien Duc de Baviére & les Electeurs de Maïence, de Treves, & de Cologne inſinuoient artificieuſement à l'Empereur que le Roi de Suede formoit des projets au delà de ſes forces, qu'il ſe perdroit lui même, & que le Comte de Tilli à la tête des troupes de ſa Majeſté Imperiale & de la Ligue Catholique, repouſſeroit ce nouvel avanturier avec plus de facilité qu'on n'avoit reduit le Roi de Dannemark à demander humblement la paix. Le Bavarois & les autres avoient véritablement cette vaine confiance. Mais ils n'étoient pas fâchez dans le fonds de leur cœur, que Guſtave fît d'abord quelques progrés, afin que l'Empereur moins puiſſant & intimidé, ſe deſiſtât de ſes ambitieux projets, & dépendît davantage des Electeurs & des Princes de l'Empire. Pour donner le temps au Suédois de s'avancer dans la Poméranie, & d'enlever à Valſtein le Duché de Mekel-

1630. Manifeſtes du Roi de Suéde & du Duc de Poméranie.

Mercure François. 1630. *Hiſtoria di Gualdo Priorato. Part.* 1. *L.* I. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag.* 180. 181. 182. *&c.*

Digitized by Google

1630. Mekelbourg dont il s'étoit fait investir, Maximilien & ceux de son parti persuadent à Ferdinand que Torquato Conti a un nombre suffisant de troupes pour arrêter Gustave en Poméranie, où sa foible armée se consumera bientôt, & que le Comte de Tilli doit seulement s'avancer vers la Misnie avec les troupes qui sont dans la Baviere & dans le haut Palatinat, tenir les Electeurs de Saxe & de Brandebourg en échec, & les empêcher de s'unir aux Suédois.

L'Empereur reduit à complaire presqu'aveuglement à ceux qui le redoutoient auparavant, donne dans le nouveau piége que le Bavarois lui tend, & laisse à Gustave le temps de s'établir & de se fortifier dans la Poméranie. Ferdinand se repose mal à propos sur Torquato Conti qui ne fait rien qui vaille, se contente d'exhorter le Duc Bogislas à demeurer fidele & à s'opposer aux desseins du Suédois, & par une nonchalance extraordinaire s'imagine qu'un Roi habile & belliqueux se retirera dez que sa Majesté Imperiale lui aura demandé fiérement les raisons de son irruption sur les terres de l'Empire sans aucune declaration de guerre précedente, & l'aura menacé d'envoier toutes ses forces contre lui, s'il persiste à vouloir se mêler des affaires qui regardent uniquement le corps de l'Empire. Gustave reçut civilement la lettre de l'Empereur, & dit au Gentilhomme qui la lui rendoit, qu'elle meritoit de serieuses reflexions. *Je ne manquerai pas d'y repondre*, ajoute-t'il d'un air railleur, *dez que je serai gueri de la blessure qu'une aigle m'a faite au bras.* Le Roi vouloit donner à entendre qu'il répondroit à sa Majesté Imperiale, quand il se seroit mieux vengé.

Digitized by Google

gé de l'injure que Ferdinand lui avoit faite en donnant un corps considerable de troupes à Sigismond Roi de Pologne, pour chasser les Suédois qui lui faisoient la guerre dans la Prusse. Lorsque le Duc de Poméranie eut reçu l'armée de Gustave à Stetin, ce Roi habile & attentif à tout ce qui pouvoit le rendre plus agreable aux Allemans, ne voulut pas permettre à ses soldats de loger chez les bourgeois. Ils demeurérent sur les remparts comme dans un camp. Afinque ses Officiers & ses soldats n'aient pas le moindre prétexte de murmurer, & de se plaindre de l'incommodité qu'ils souffrent dans une ville où ils peuvent être fort à leur aise, Gustave refuse le palais qu'on lui a preparé, & passe la nuit & la plus grande partie du jour dans une baraque. Là il donne ses ordres pour avancer dans la Poméranie, & prépare un manifeste, où il expose les sujets de plainte que l'Empereur lui a donnez. Tout le monde admiroit sa tempérance, son application aux affaires, & sa piété. Les soldats qui juroient le nom de Dieu étoient sevérement punis. On leur mettoit les chaines aux pieds. Ils devoient encore demeurer longtemps à genoux & les mains élevées au Ciel. 1630.

Nous avons le manifeste que sa Majesté Suédoise fit publier un peu après son entrée dans Stetin. Je trouve qu'on y parle trop magnifiquement du Prince, au nom duquel la piéce est faite. Mais bien des gens s'imaginent que la modestie ne doit pas être une vertu des Rois, & qu'elle ne sied bien qu'aux particuliers. Je ne suis pas tout-à-fait de leur sentiment. Ce qui aproche de la rodomontade, l'ostentation de sa propre puissance, un récit trop pompeux de ses exploits, quelque grans qu'ils soient d'ailleurs,

me

1630. me choquent autant dans une tête couronnée que dans les autres. Peut-être que Guſtave indigné des maniéres hautes & mépriſantes de l'Empereur à ſon égard, crut devoir lui faire ſentir qu'un Roi de Suéde qui ſavoit le métier de la guerre, ne ſe chaſſeroit pas *avec des verges*, & qu'il donneroit à Valſtein & à Tilli plus d'occupation que le Roi de Dannemark. *A l'ouverture d'une nouvelle guerre*, dit le manifeſte, *chacun examine ſi elle eſt juſte, ou non. C'eſt pourquoi le ſéréniſſime Roi de Suéde, Prince veritablement grand par ſa valeur & par ſes autres vertus heroïques, par ſa puiſſance & par les forces de ſon Roiaume, par ſes nobles deſſeins & par ſes rares exploits, veut bien expoſer aujourd'hui les raiſons qu'il a de paſſer en Allemagne à la tête de ſon armée. Tout le monde ſait que la Maiſon d'Autriche aſpire depuis long-temps à la Monarchie univerſelle, & particuliérement à la conquête des provinces & des villes libres de l'Allemagne. L'Empereur a tellement avancé dans l'exécution de cet ancien projet, que ſi le Roi de Suéde dont le courage & la generoſité ont déja paru avec éclat dans les guerres juſtement entrepriſes pour le ſecours de ſes amis contre les Moſcovites & les Polonois, & heureuſement terminées par des traitez honorables & avantageux, ne ſe fût oppoſé au torrent des victoires de l'Empereur, la Maiſon d'Autriche auroit pouſſé ſon ambition juſques à la conquête des païs les plus reculez qui conſervent encore leur independance & leur liberté, nonobſtant les intrigues des Eſpagnols. Voila pourquoi ſa Majeſté Suédoiſe a paſſé la mer. L'unique but de l'entrepriſe, c'eſt de défendre ſes alliez & de rendre le commerce libre*

dans

dans les mers du Nord. En peu de temps ce brave & genereux Prince s'eſt rendu maître de la Poméranie. S'il y fortifie à ſes dépens des places conquiſes au péril de ſa vie, ce n'eſt point pour étendre ſa domination au delà des limites de ſon Roiaume. Il ne penſe qu'à délivrer ſes amis injuſtement opprimez. Pluſieurs Princes de l'Empire l'avoient invité à cette noble action, avant même qu'ils fuſſent entiérement aſſujettis à la tirannie des ambitieux Généraux de l'Empereur. On repreſentoit au Roi de Suéde que ſon propre interêt l'engageoit à prévenir la ruine de ſes Etats, en s'oppoſant à celle de ſes voiſins & de ſes alliez. Sa Majeſté Suédoiſe étoit bien perſuadée que la prudence veut qu'un Prince éclairé veille à la conſervation de ſes ſujets & de ſes voiſins, quand les uns ou les autres ſont menacez d'une oppreſſion prochaine. Mais elle ne pouvoit s'imaginer que les ennemis de la liberté publique euſſent deſſein d'uſurper le bien d'autrui avec tant de précipitation & de violence. Cette conſidération l'arrêta pour un temps. Elle porta ſes armes d'un autre côté, de peur que l'occaſion favorable de réduire ſes ennemis particuliers ne lui échappât. La ſuite de la guerre contre les Polonois aiant conduit le Roi de Suede en Pruſſe, il examina de plus près ce qu'il devoit craindre de la part de ceux qui ravageoient l'Allemagne. Sa Majeſté reconnut alors que les avis qu'on lui avoit donnez étoient véritables & ſolides. Les armes de l'Empereur s'approchant tous les jours des Provinces Baltiques elle reſolut d'oppoſer inceſſamment les ſiennes à une uſurpation ſi rapide. 1630.

Après un aſſez long expoſé des ſujets que Guſtave avoit en ſon particulier de ſe plaindre de l'Em-

1630. l'Empereur, on les resume ainsi à la fin du manifeste. *Puisque le Roi de Suéde n'a jamais pu obtenir aucune satisfaction de ses lettres interceptées, ouvertes, interpretées malignement, & publiées afin de le rendre odieux à toute l'Europe; de ses Officiers, de ses soldats, & de ses sujets empriſonnez; de l'interdiction du commerce aux Suédois contre le droit naturel qui le permet à tous les hommes; des inſtances faites, & du ſecours donné au Roi de Pologne, pour le detourner de conclure un traité de paix déja fort avancé avec la Couronne de Suéde; des armées entiéres envoiées en Pruſſe dans le deſſein d'opprimer le Roi de Suede & ſes ſujets; du refus d'acorder paſſage à ſes troupes, quoiqu'on le demandât en toute amitié & ſous de bonnes aſſurances; de la maniere injuſte & violente dont ſes parens, ſes amis, & ſes voiſins ont été dépouillez de leurs principautez & de leurs biens; de ſes Ambaſſadeurs exclus & rejettez d'une façon plus que barbare des conférences qui ſe tenoient à Lubec pour la paix avec le Roi de Dannemark; enfin, de deux puiſſantes armées envoieés ſans aucun juſte ſujet contre ſa Majeſté Suédoiſe; qui oſera nier que les loix divines & humaines ne lui permettent d'emploier les moiens que Dieu lui a mis en main pour ſe venger de ces outrages & de ces injures extrémement ſenſibles aux Rois & aux Princes ſouverains? Les ports de la Mer Baltique occupez, & la nouvelle Amirauté du Nord établie au prejudice du commerce & de l'ancienne liberté, ſuffiſent pour juſtifier une priſe d'armes qui ne tend qu'à repouſſer l'injuſtice & la violence. Au reſte, ſa Majeſté Suédoiſe proteſte que bien loin de vouloir uſurper les terres de l'Empire, elle combattra unique-*

uniquement pour le bien public, pour ſa ſeureté particuliére, pour la défenſe de ſes alliez qu'elle deſire de rétablir dans leur patrimoine & dans leurs droits, pour garantir le Roiaume de Suéde & les provinces de la Mer Baltique des incurſions des voleurs & des pirates, & pour aſſurer la liberté du commerce. 1630.

L'expédition de Guſtave en Allemagne cauſa de ſi grans mouvemens dans toute l'Europe & une révolution ſi conſidérable dans l'Empire, que j'ai cru devoir rapporter les raiſons que ce Prince belliqueux prétendit avoir de l'entreprendre. Laiſſons à chacun la liberté de juger ſi l'effuſion de ſang & les autres calamitez, dont les guerres les plus juſtes ſont preſque néceſſairement acompagnées, ou ſuivies, doivent être imputées à l'ambition du Roi de Suéde, ou bien aux uſurpations injuſtes de l'Empereur Ferdinand II. en Allemagne, & aux vaſtes projets de la Maiſon d'Autriche contre tous ſes voiſins. Bogiſlas Duc de Poméranie écrivit en même temps une lettre en forme de manifeſte à ſa Majeſté Impériale. Il s'y plaignoit des violences commiſes en Poméranie par les troupes que les Generaux de Ferdinand y avoient placées, de qu'on n'avoit eu aucun égard aux remontrances de ſes Miniſtres à la Diéte de Ratisbone, & de ce que bien loin de repouſſer les Suédois, Torquato Conti ſouffroit que les ſoldats de l'Empereur pillaſſent les villes qu'ils abandonnoient à l'ennemi. Le Duc repreſentoit enſuite que dans une ſi grande extrémité & ſans aucune eſpérance de ſecours, il n'avoit pu refuſer d'ouvrir les portes de ſa capitale aux Suédois, que leur Roi paroiſſoit bien intentionné

1630. pour l'Empire, & ne parloit que de tirer ſes alliez & ceux de ſa Religion de l'oppreſſion qu'ils ſouffroient de la part des Catholiques Romains. La lettre de Bogillas fut auſſi mal reçuë que le manifeſte de Guſtave. La Cour Imperiale regarda le Poméranien comme un ennemi declaré de la Maiſon d'Autriche. Sa perte fut jurée. Ferdinand ne ſavoit pas qu'il ſeroit bientôt lui même pour la ſeconde fois en danger d'être ruiné ſans reſſource.

Progrés du Roi de Suéde dans la baſſe Saxe.

L'entrée du Roi de Suéde dans Stetin jetta l'épouvante dans toute la province. Pluſieurs villes furent abandonnées de leurs habitans. D'autres s'acommodérent avec Guſtave. Horn un de ſes Officiers generaux lui avoit amené un renfort de Livonie. Cela lui ſervit beaucoup à ſe rendre plûtôt maître de la Poméranie, à s'avancer vers le Duché de Mekelbourg, & à pouſſer ſes conquêtes juſques à Roſtock dont il s'empara. Cette place importante ne demeura pas long-temps entre ſes mains. La foible garniſon qu'on y laiſſa, ne put empécher les Imperiaux de la reprendre après le retour de Guſtave à Stralſund. Le progrés imprevû des armes Suédoiſes étonna pour lors l'Empereur, le Duc de Baviere, & les Princes de la Ligue Catholique. On craignit ſerieuſement que ſi les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, le Landgrave de Heſſe, les autres Princes Proteſtans, & les villes Imperiales de leur Religion, s'uniſſoient à un Prince belliqueux & aſſiſté des Puiſſances jalouſes de l'agrandiſſement de la Maiſon d'Autriche, elle ne fût accablée en Allemagne, & que l'Empereur & les Catholiques Romains ne puſſent arrêter un torrent déja rapide, & qui groſ-

Mercure François. 1630. *Puffendorf Commentarii Rerum Suecicarum. L. II. Hiſtoria di Gualdo Priorato. Part. 1. L. I.*

Digitized by Google

groſſiroit d'une terrible maniere, s'il venoit à renverſer les digues oppoſées à ſa premiére impetuoſité. Le Comte de Tilli eut ordre de marcher au plûtôt vers la Poméranie avec toutes les forces qu'il pouroit ramaſſer & de prendre celles que Torquato Conti commandoit dans cette province. L'Italien ne paroiſſant pas aſſez habile pour faire tête aux Suédois, l'Empereur le rappella, & le commandement des troupes de la baſſe Saxe fut donné au Comte de Schaumbourg juſques à ce que Tilli eût ſurmonté un obſtacle qu'il trouva en ſon chemin. Heureuſement pour le Roi de Suéde, Chriſtian Guillaume de Brandebourg, à qui l'Empereur avoit ôté l'adminiſtration de l'Archevêché de Magdebourg, afin de revêtir l'Archiduc Leopold Guillaume ſon ſecond fils de ce riche benéfice; Chriſtian, diſ-je, entre déguiſé à Magdebourg, ſouleve le peuple contre les Imperiaux, le fait déclarer en faveur du Roi de Suéde, & aſſemble une petite armée avec laquelle il s'empare de quelques villes conſidérables dans le voiſinage de Magdebourg. L'entrepriſe trop precipitée & mal conduite n'eut pas tout le ſuccès que Guſtave en pouvoit attendre. Il en tira du moins cet avantage, qu'elle arrêta le Comte de Tilli qui ne put venir ſi tôt en Poméranie. De maniére que le Roi de Suéde a le temps de s'y établir & d'emporter une partie du Duché de Mekelbourg. François Charles Duc de Saxe Lavembourg fut encore moins heureux dans une diverſion qu'il tenta de faire en faveur de Guſtave. Papenheim aiant ſurpris le Duc à Ratzebourg, il demeura priſonnier de l'Empereur. Ce deſavantage & quelques autres ne déconcer-

1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 186. 187. &c.*

1630 tent point le Suédois. Il prend encore des villes considérables, & malgré la rigueur de la saison dans les derniers jours de l'année, il chasse les Impériaux de toute la Pomeranie & s'avance jusques aux frontiéres de la Marche de Brandebourg.

Jean George Electeur de Saxe voulut se servir de la conjoncture des premiers avantages remportez par le Roi de Suéde, afin de persuader à l'Empereur de cesser les poursuites commencées contre les Protestans à l'occasion de l'Edit touchant la restitution des biens Ecclesiastiques, & de laisser les Electeurs & les Princes dans la jouïssance de leurs droits & de leurs priviléges. *Il est visible*, disoit le Saxon à Ferdinand, *que l'irruption des Suédois se fait à la sollicitation de quelques Princes opprimez. L'Edit qui ordonne aux Protestans de rendre les benefices dont ils sont en possession, les irrite tellement, qu'il n'y aura jamais une paix assurée dans l'Empire, à moins que vôtre Majesté Imperiale ne le révoque.* Enflé de ses victoires precedentes, & trompé par les Jesuites impatiens d'obtenir une grande partie des benéfices qui se retireroient des mains des Protestans, l'Empereur répondit fiérement à Jean George que la Maison d'Autriche avoit encore, graces à Dieu, des forces suffisantes pour repousser ses ennemis, & qu'on espéroit que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg contribueroient aux frais de la guerre que sa Majesté Imperiale étoit dans la nécessité de soutenir contre ceux qui troubloient la paix de l'Empire, & qu'elle ne pouvoit rien changer à son ordonnance sur la restitution des benéfices usurpez par les Protestans. Cette hau-

teur

teur hors de saison coutera cher à Ferdinand. 1630.
Le Saxon mécontent de voir ses remontrances fiérement rejettées, replique hardiment que l'Allemagne est presqu'entiérement desolée par une guerre intestine de douze ans ; que les loix de l'Empire sont foulées aux pieds ; que la liberté est opprimée en plusieurs endroits, & l'autorité des Electeurs affoiblie & mepriſée ; que sa Majesté semble oublier les grans services qu'il lui à rendus ; que le refus d'abolir ou de suspendre un Edit trop sevére & donné à contretemps, surprend les gens bien intentionnez & les souléve ; que la situation presente des affaires de l'Empire, demande qu'on appaise aú plûtôt les troubles que la publication & les premiers commencemens de l'exécution de l'ordonnance Imperiale cause ; qu'à l'exemple de ses predecesseurs il demeurera autant que sa conscience le lui pourra permettre, attaché aux interêts de la Maison d'Autriche ; que si l'Empereur veut consentir à une convocation générale des Protestans dans quelque ville commode, on cherchera les expediens les plus propres à prévenir les malheurs dont l'Empire est menacé ; enfin, que les Protestans n'étant pas de pire condition que les Catholiques Romains, les uns doivent jouïr aussibien que les autres, des priviléges & de la liberté que les loix fondamentales de l'Empire acordent à tous ses membres.

Les Eccléſiastiques, les Moines, & les Officiers militaires, les uns interesſez au maintien de l'Edit, & les autres à la continuation de la guerre, agirent si puissamment à la Cour Impériale, que Ferdinand n'eut pas plus d'egard aux secondes remontrances de l'Elec-

1630. teur de Saxe, qu'aux premiéres. *Je ſuis plus ſenſible qu'aucun autre aux malheurs, de l'Allemagne*, repliqua Ferdinand. *Une ſeule choſe me conſole. Je n'y ai point contribué, & les calamitez des guerres precedentes ne me peuvent être juſtement imputées. Je n'ai pas été l'agreſſeur. On m'a mis dans la neceſſité de défendre mon patrimoine & de maintenir les droits de ma ſouveraineté. La Diéte de Ratisbone eſt convoquée afin de rétablir la paix dans l'Empire, ou de pourvoir aux moiens de continuer la guerre contre les rebelles & les brouillons. Les levées de deniers & les contributions ordonnées pour pouſſer les Suédois, vous regardent plus que moi. Car enfin il eſt queſtion de ſauver vôtre Electorat, qui demeure ouvert & expoſé au Roi de Suéde, s'il eſt une fois maître de la baſſe Saxe. Je pretends uniquement defendre les Princes de l'Empire; quelle raiſon peuvent-ils avoir de refuſer les ſubſides ordonnez? Il ſera facile de repouſſer l'ennemi, pourvû que tous agiſſent de concert avec moi. J'eſpere que vous recevrez volontiers dans vôtre païs les troupes deſtinées à ſa conſervation. Car enfin, ſi le Roi de Suéde entre une fois dans la haute Saxe, rien ne l'empechera de penetrer juſques au cœur de l'Empire.* Les facheuſes nouvelles que Ferdinand recevoit tous les jours de Poméranie, l'obligérent enfin à rabattre de ſa fierté. Le Conſeil Impérial ouvre les yeux & s'aperçoit que ſi les Proteſtans pouſſez à bout s'uniſſent à Guſtave, l'Empereur eſt en danger de ſe perdre abſolument. On commence de les menager. Le Prince Louïs Frederic Adminiſtrateur des Etats de Virtemberg pour le jeune Duc ſon neveu, ſe plaignoit des violences commiſes

miſes par les gens du Comte de Tilli, ſous pré- 1630.
texte de faire exécuter l'Edit de la reſtitution des biens Eccléſiaſtiques. On ordonne à ce General de ceſſer. Les Miniſtres Luthériens ſont rétablis: ils rentrent en poſſeſſion de leurs revenus ſaiſis. L'Empereur écrit même au Duc de Saxe, qu'on veut bien conferer amiablement avec lui & avec les autres Electeurs ſur l'affaire de la reſtitution des benefices poſſedez par les Proteſtans depuis la paix de Paſſau : mais que l'endroit le plus propre à cette négociation, c'eſt Ratisbone. La Diéte s'y tenoit encore, & l'Empereur invitoit le Saxon à s'y rendre inceſſamment.

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.
LIVRE XXIX.

1630. Le Roi de France tombe dangereusement malade à Lion.

PErſuadé que l'heureux ſuccés de ſon expédition dépendoit du ſecours de la France, de l'Angleterre, & des Etats Generaux des Provinces-Unies, Guſtave fit agir ſes Miniſtres à la Haie, à Londres & à la Cour de France, incontinent après le premier progrès de ſes armes en Poméranie. Il écrivit des lettres honnêtes, & obligeantes à Louïs & à Richelieu, où il témoignoit ſa bonne diſpoſition à conclure le traité d'alliance propoſé par le Baron de Charnaſſé, & negocié avec plus de chaleur depuis l'arivée du Capucin Joſeph à la Diéte de Ratisbone. Le Roi de Suéde qui comp-

comptoit uniquement sur le Cardinal, dont il estimoit l'habileté & l'envie de signaler son Ministére par l'abaissement de la Maison d'Autriche, craignit de voir ses meilleures espérances renversées. Le 22. Septembre Louïs est attaqué à Lion d'une fiévre continuë, dont les violens redoublemens ne causoient pas de moindres agitations aux deux Reines, à Richelieu, & à toute la Cour de France, qu'au Roi. Constant & soumis à la volonte de Dieu, il ordonne au Jésuite Suffren son Confesseur, de l'avertir dez qu'il y aura du danger, & déclare qu'il veut avoir du moins cinq ou six jours à se préparer à la mort. Louïs se confesse le 27. Et son mal augmente de telle maniere que les Médecins sont d'avis qu'on découvre à sa Majesté la violence de sa maladie que les remédes ne diminuent point. Elle consent volontiers à recevoir le *Viatique*, s'occupe des choses de l'autre vie, donne à la maniére des gens de sa Religion des marques d'une piété rare dans les personnes du premier rang, & se dispose tout de bon à mourir. Un remede pris ensuite soulagea beaucoup le Roi. Les Médecins qui ne connoissent pas la cause de la maladie, se flattent, & le croient presqu'hors de danger. Mais un flux de sang qui survient inopinément, acheve d'épuiser les forces du malade. Il paroit tellement affoibli, qu'on lui parle de recevoir ce que l'Eglise de Rome appelle *l'Extréme-onction*.

1630. *Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIV. Mercure François.* 1630. *Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VII. pag.* 281, 282.

Les deux Reines, dit-on, fondoient en larmes jour & nuit auprès de son lit. Je trouve cependant qu'elles pensoient l'une & l'autre à leurs affaires, en cas que le Roi mourût. Marie de Médicis prenoit ses mesures, afin de con-

Diverses intrigues durant la maladie du Roi.

1630. ſerver ſon credit & ſon autorité ſous le Duc d'Orleans héritier de la Couronne, & de chaſſer Richelieu. La choſe n'étoit pas difficile. Louïs, raconte quelqu'un, recommanda le Cardinal à Gaſton, & lui conſeilla de ſe ſervir d'un Miniſtre habile & expérimenté. Mais Richelieu à qui ſa conſcience réprochoit une infinité de mauvais offices rendus au frere de ſon maître mourant, ſongeoit plus à ſe mettre à couvert de la colére & de la vengeance du Duc d'Orleans, qu'à obtenir la continuation de ſes emplois. Le Garde des ſeaux & le Maréchal de Marillac ſon frere arivé depuis peu à Lion, Vautier premier Médecin de la Reine Mere, homme plus ardent à entrer dans les intrigues de Cour, qu'à méditer ſur les Aphoriſmes d'Hippocrate, la Princeſſe de Conti, la Ducheſſe d'Elbeuf, la Comteſſe Du Fargis Dame d'atour de la jeune Reine, & pluſieurs autres preſſoient vivement & ſans ceſſe Marie de Médicis de chaſſer le Cardinal, & de le dépouiller de ſes charges dez que le Roi auroit les yeux fermez. Si nous en croions des Ecrivains flatteurs, les ennemis de Richelieu penſérent même à ſe défaire abſolument de lui, & le Maréchal de Marillac fut du complot. Les précautions que le Cardinal prit pour mettre ſa perſonne & ſa vie en ſeureté, ſi le Roi venoit à mourir, prouvent qu'il craignoit quelque choſe de ſemblable. Je ſai bien que la Reine Mere & le Duc d'Orleans ont toûjours paru éloignez de ces grandes violences. Mais enfin Richelieu avoit des ennemis moins timides & plus determinez. Dans la confuſion d'un nouveau regne & en l'abſence du ſucceſſeur de Louïs quelqu'un d'eux pouvoit bien

Hiſtoire du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. IV. chap. 6.

Vie de Montmorenci. L. II. chap. 22.

Mémoires du même. L. III.

Remontrance au Roi, & la Vérité défenduë dans le recueil des piéces pour la défenſe de la Reine Mere.

Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Or-

bien se flatter de leur faire plaisir en commettant une de ces actions que les Rois commandent rarement, & qu'ils approuvent volontiers en secret, quand elle les delivre d'un homme qu'ils haïssent & dont ils craignent les intrigues & l'habileté. 1630. *leans. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 282. 283. 284.*

Anne d'Autriche qui se voit à la veille d'être renvoiée en Espagne, & en danger d'y passer le reste de ses jours dans un couvent, cherche les moiens de vivre agréablement en France après la mort du Roi son époux. La Comtesse Du Fargis sa confidente, lui remontre que le moien le plus sûr d'éviter le malheur qu'elle craint, c'est d'engager l'héritier de la Couronne à épouser la veuve du Roi son frere. On dépeche quelqu'un à Paris avec ordre de proposer l'affaire à Gaston. L'exprès parloit seulement de la part de la Comtesse. La bienseance le demandoit ainsi. Mais le Duc d'Orleans jugea bien qu'on ne lui portoit pas une parole de cette conséquence sans l'aveu de la Reine. Il répondit *en termes civils & obligeans*. Louïs fut apparemment averti de cette demarche après sa convalescence. Richelieu habile à découvrir les intrigues les plus secretes, ne laissa pas échapper une si belle occasion de confirmer Louïs dans une prévention dont il ne revint jamais, qu'il y eut des complots contre lui entre la Reine son épouse & le Duc d'Orleans, & qu'ils pensérent sérieusement à se marier ensemble. Pour ce qui est de Gaston, il attendoit à Paris avec des mouvemens secrets de joie & d'impatience la nouvelle de son avénement à la Couronne. Les Astrologues lui avoient dit si positivement que le Roi son frere mourroit cette année, que le Duc &

1630. ſes confidens ne doutérent plus de la certitude de l'horoſcope tiré, quand ils apprirent l'extréme maladie de Louïs à Lion.

Le Cardinal bien informé de ce qui ſe trame contre lui, & deſeſperant du retabliſſement de la ſanté de ſon maître, choiſit Avignon pour le lieu de ſa retraite, & y envoie par avance ſon argent & tout ce qu'il a de plus précieux. Il écrit encore au Prince de Condé, demande ſa protection, & lui propoſe une eſpece de ligue contre la Reine Mere leur commune ennemie, qui pretend gouverner encore plus abſolument ſous Gaſton, que durant le regne de Louïs. Soit que Richelieu ne compte pas tout-à-fait ſur Condé; ſoit qu'il craigne que le ſeul appui d'un Prince peu eſtimé & qui ne ſut jamais ſe faire aimer, ne ſuffiſe pas, & qu'il juge à propos de s'aſſurer encore d'un Seigneur puiſſant, acredité, & maître dans un grand gouvernement; le Cardinal, dis-je, engage S. Simon premier Ecuier du Roi & ſon favori, à parler en faveur du Miniſtre, & à inſinuer à ſa Majeſté de recommander inſtamment au Duc de Montmorenci, un homme que tant de gens animez à le perdre perſecutent ſeulement par ce qu'il l'a trop fidelement ſervie. Louïs proteſte qu'il penſe à ſauver Richelieu, & promet de tirer la parole de Montmorenci. On appelle le Duc incontinent. Incapable de reſiſter aux tendres & preſſantes inſtances d'un Roi mourant, Montmorenci proteſte qu'il défendra le Cardinal contre tous ceux qui entreprendront de lui faire du mal, & promet de le conduire ſeurement à Marſeille. La Vrilliere Secretaire d'Etat à la place d'Herbaut mort l'année précedente à Suze, prend

prend soin de mettre des relais depuis Lion jusques là, pour sauver incessamment Richelieu, si le Roi vient à mourir. Foible à son ordinaire & découragé dez qu'il voit sa fortune chancelante, le Cardinal étoit couché sur son lit, & pleuroit amérement, lors que le Duc de Montmorenci sortant de la chambre du Roi vint offrir genéreusement sa personne, son gouvernement de Languedoc, & tout ce qui dépendoit de lui. Les protestations d'un Seigneur qui ne promit jamais, dit-on, que ce qu'il vouloit religieusement tenir, remirent l'esprit de Richelieu, que la caballe formée contre lui jettoit dans un grand desordre. 1630.

Louïs recouvra sa santé, & les fraieurs de son Ministre ne se dissiperent pas si tôt. Les Médecins n'avoient pas connu la veritable cause de la maladie. C'étoit un abcés dans le bas ventre. Il creva heureusement lors qu'on desesperoit de la vie du Roi, & se vuida. Dez le jour même, Louïs se porte beaucoup mieux. Sa santé se retablissant assez vîte, il prend la resolution de se faire transporter en litiére à Roanne, de décendre sur la Loire à Briare, & d'aller ensuite à Paris. Nonobstant les nouvelles preuves que Richelieu avoit des mauvaises intentions de la Reine Mere à son égard, il tenta encore de l'appaiser, & de gagner les Marillacs tout-puissans auprès d'elle. Il persuade au Roi de donner une gratification de dix mille écus au Maréchal, & de l'envoier en Italie au secours de Cazal avec un pouvoir égal à celui des Maréchaux de la Force & de Schomberg. Mais l'esprit de Marie de Médicis étoit trop aigri. Irritée de l'ingratitude & de l'infidelité de son ambitieux domestique,

La santé du Roi se rétablit, & il retourne à Paris.

Journal de Basompierre. Tom. II. Memoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans. Histoire

1630. *du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.* ſtique, elle vouloit abſolument l'éloigner des affaires, & le reduire à s'en aller à Rome, aſſiſter aux chapelles & aux congrégations avec les Cardinaux oiſifs. Les Marillacs inſenſibles aux careſſes & aux bons offices de Richelieu, continuérent de travailler à ſa ruine; ſoit que ce fût le ſeul moien de ſe rendre agreables à la Reine Mere; ſoit qu'ils ſe flattaſſent de partager entr'eux l'adminiſtration du Roiaume après l'éloignement du Cardinal.

1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 284.* Ses affaires avoient ſouvent changé de face durant le ſéjour de la Cour à Lion. Il parut tantôt entiérement brouillé & tantôt en parfaite intelligence avec Marie de Médicis. Louïs ſe plaignit quelquefois à elle d'un Miniſtre avancé à ſa ſollicitation: Et Marie de Médicis obligée d'avouër qu'elle ne connoiſſoit pas alors le méchant cœur de Richelieu, ſe plaignoit à ſon tour de ce que l'ingrat la faiſoit plus ſouffrir qu'aucun autre, & prioit le Roi de trouver bon qu'elle ſe tirât de la tutelle d'un domeſtique arrogant. Louïs avouoit ou feignoit d'avouer que les plaintes de ſa mere étoient juſtes, & promettoit de renvoier le Cardinal. Il la prioit ſeulement de diſſimuler juſques à ce que la guerre d'Italie fût terminée. Marie de Médicis qui croit maintenant la paix concluë, ou du moins ſur le point d'être ſignée à Ratisbone, renouvelle ſes inſtances, & ſomme ſon fils d'acomplir une promeſſe tant de fois reïterée. Mais Louïs demandant encore du delai juſques à ce qu'on ait vû le traité, & que l'execution en ſoit aſſurée, la Reine Mere eſt obligée de ceder à la nouvelle priere de Louïs qui la conjure de faire bon viſage au Car-

Cardinal. Il l'attendoit à Roanne dans le deſſein de retourner à Paris avec elle, & de tenter de ſe remettre bien dans ſon eſprit durant le voiage. Un Auteur judicieux prétend qu'il y avoit de la colluſion entre le Roi & ſon Miniſtre, & qu'ils convinrent avant leur départ de Lion de jouër la Reine Mere, & de l'éloigner elle même une ſeconde fois des affaires. La diſgrace de cette Reine infortunée, & les delais continuels que Louïs demandoit quand elle le preſſoit de chaſſer Richelieu, rendent cette conjecture aſſez vraiſemblable. Cependant le Cardinal parut ſi deconcerté après le nouvel éclat qui ſe fit à Paris au commencement du mois de Novembre, il ſe crut tellement perdu ſans reſſource, il penſa ſi ſerieuſement à ſe retirer au Havre de Grace, que je penche plus à croire que Louïs & Richelieu n'agiſſoient pas de concert. La diſgrace ſoudaine de Marie de Médicis, & la continuation imprévuë de la faveur du Cardinal, furent un effet de la foibleſſe & de la timidité d'un Prince qui ſe défioit de ſes plus proches parens, & qui ne ſe croioit pas capable de ſoutenir ſans le ſecours de ſon Miniſtre le poids des affaires du dehors, ni de diſſiper les fréquentes factions qui ſe formoient au dedans, ſelon que Richelieu le lui faiſoit acroire depuis long-temps, contre ſon autorité, & mêmes contre ſa perſonne. 1630.

Négociations ſur les affaires d'Italie.

Avant que la Cour partît de Lion, Louïs & le Cardinal envoiérent ordre aux Maréchaux de France qui commandoient en Italie, de marcher inceſſamment au ſecours de Cazal. La tréve expiroit le 15. Octobre, & par le même traité, la citadelle devoit être renduë au Marquis

1630. quis de Sainte-Croix Genéral de l'armée Eſpagnole depuis la mort de Spinola, en cas que la place ne fût pas ſecouruë avant l'onziéme Novembre. Richelieu ſavoit bien ce que Leon Brulart & le P. Joſeph négocioient à Ratisbone avec les Miniſtres de l'Empereur. Mais le Cardinal delivré deſormais des fraieurs que la maladie du Roi lui avoit cauſées, ne prétendoit pas exécuter un traité conclu à la hâte & par complaiſance pour Marie de Medicis, que pluſieurs raiſons contraires à la fortune du Miniſtre qu'elle vouloit perdre, ſoit que le Roi mourût, ſoit qu'il revînt en bonne ſanté, portoient à finir inceſſamment la guerre d'Italie. C'eſt pourquoi Richelieu écrivit à Schomberg ſon confident, & l'un des trois Maréchaux de France envoiez en Italie, & chargé du plein pouvoir de ſa Majeſté, pour traiter en cas de beſoin avec le Duc de Savoie, & avec les Genéraux de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, de n'avoir aucun égard à ce qui ſe concluroit à Ratisbone, & de ſauver l'honneur des armes de France, en ſecourant la citadelle de Cazal; quand mêmes il faudroit donner une bataille, ou attaquer les ennemis dans leurs lignes.

Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II.
Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2.
Mercure François. 1630.
Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630.

L'exécution du projet étoit difficile & périlleuſe. On devoit traverſer vingt-cinq ou trente lieuës dans le païs ennemi ſans avoir des places à ſoi, ni une rétraite aſſurée, & combattre les Imperiaux & les Eſpagnols dans les poſtes avantageux qu'ils occuperoient, afin de diſputer le paſſage aux François. Il étoit encore à craindre que l'ennemi bien retranché devant Cazal ne pût être forcé par des troupes fatiguées d'une longue marche & incommodées de la diſette des vivres.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 259. 260. 261.

Digitized by Google

vivres. On ne voioit pas même comment on en trouveroit assez pour la subsistance des François avant leur arivée dans le Monferrat, durant leur séjour aux environs de Cazal, & au retour de l'expedition. Enfin après avoir delivré la place, il étoit necessaire de la munir pour un an. Et quelle apparence d'amasser tant de vivres & de provisions dans un petit païs entiérement ruïné? Tout autre que Richelieu effraïé de ces difficultez presqu'insurmontables, auroit accepté le traité de Ratisbone, & se seroit tiré d'intrigue le moins mal qu'il auroit été possible. Mais ce n'étoit pas l'humeur du Cardinal. Aussi courageux & hardi dans les affaires d'Etat les plus embarassantes, que timide & incertain dans la mauvaise situation des siennes en particulier, il fait ordonner aux Maréchaux de la Force, de Schomberg, & de Marillac de hazarder tout pour secourir Cazal, & avertit le second de chicaner sur l'execution du traité de Ratisbone, que le Roi refuseroit de ratifier. Outre que la continuation de la guerre étoit avantageuse au Cardinal, il ne vouloit pas s'exposer au reproche que ses ennemis lui auroient fait, que le Roi se tiroit par un traité peu honorable d'une affaire entrepriſe mal à propos à l'instigation de son Ministre. Une chose donnoit peut-être du courage au penetrant & delié Richelieu. Victor Amedée & le Comte Collalte Genéral de l'Empereur n'étoient pas fachez que Cazal fût secouru, & que les Espagnols se trouvassent dans la necessité de consentir à la paix. Victor Amedée souhaitoit avec la derniére impatience de rentrer au plûtôt en possession des villes & de la grande étenduë de païs que Louïs lui retenoit. 1630.

Digitized by Google

1630. tenoit. D'un autre côté, Ferdinand inquiet des progrès du Roi de Suéde, vouloit rappeller ſes troupes d'Italie & finir l'affaire de Mantouë. Le Cardinal qui connoit la diſpoſition de l'Empereur & du Duc de Savoie, ſe flatte que le ſecours de Cazal en ſera moins difficile, & que le Marquis de Sainte-Croix auſſi timide & auſſi mal habile que Spinola ſon predeceſſeur étoit courageux & experimenté, ne s'engagera pas volontiers dans un combat, à moins qu'il ne ſe voie bien ſecondé par les Impériaux & par le Duc de Savoie.

L'eſpérance de Richelieu ne fut pas trompée. N'eſt-il point redevable en partie du bon ſuccés de ſes deſſeins aux ſoupleſſes & à la patience de Mazarin qui s'étoit entiérement dévoué à la France? Le Gentilhomme Romain ſe donna de grans mouvemens durant la ſuſpenſion d'armes pour menager la paix. Il fit divers voiages à la Cour de Savoie, aux quartiers des Généraux de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, & à ceux des Maréchaux de France. Mais toutes les peines de Mazarin furent inutiles. Il avoit promis de mettre entre les mains de Schomberg une lettre de Victor Amedée à la Ducheſſe ſon épouſe, par laquelle ce Prince s'engageroit à renoncer au parti Eſpagnol & à ſe declarer en faveur de la France, ſi la Cour de Madrid refuſoit de s'accommoder à des conditions raiſonnables. Le Maréchal aiant ſommé Mazarin de tirer du Savoiard cette parole par écrit, le Duc ne voulut point promettre d'embraſſer le parti de la France, à moins que ſa Majeſté Très-Chrétienne ne promît ſolemnellement de reſtituer, dez qu'il ſe tourneroit du côté de la France, tout ce qu'elle avoit

avoit pris en Piémont & ailleurs. La condition fut rejettée par le Maréchal de Schomberg. Il crut que l'honneur ne permettoit pas à Louis de rendre tout à Victor Amedée, pendant que le Duc de Mantouë en faveur duquel le Roi avoit pris les armes, demeureroit dépouillé de ſes Etats. Schomberg craignoit encore qu'il n'y eût dans cette demande, quelqu'artifice du Savoiard & des Eſpagnols. On ne ſavoit s'ils ne cherchoient point à s'aſſûrer par un traité, la reſtitution de la Savoie & de pluſieurs villes qu'ils ne pouroient ravoir qu'après une longue & ruineuſe guerre. 1630.

Mazarin vint dire enſuite au Maréchal que Leon Brulart Ambaſſadeur de Louïs à la Diéte de Ratisbone, y négocioit une paix générale, & acordoit des conditions ſi avantageuſes à l'Empereur, que ſon General ne croioit pas deſormais devoir traiter d'une affaire, dont la concluſion étoit déja fort avancée ſous les yeux de ſa Majeſté Imperiale, à moins que Schomberg ne convînt de tous les articles déja paſſez par le Miniſtre de France à Ratisbone; qu'un d'eux portoit qne Louïs n'aſſiſteroit directement, ni indirectement ceux qui ſeroient déclarez ennemis de Ferdinand ou de l'Empire; enfin que le point de la demolition de la citadelle de Cazal ſe trouvoit preſqu'entiérement acordé, & qu'on ne doutoit point que Brulart ne la ſignât. *La premiere de ces conditions*, repartit Schomberg, *me paroit ſi contraire à l'honneur & à la réputation du Roi mon maître, que je ne puis me perſuader que l'Ambaſſadeur de ſa Majeſté à Ratisbone l'accepte. Pour moi, je ne ſignerai jamais un pareil article.* Mazarin paroit pour

1630. pour la troiſiéme fois, & propoſe de la part du Comte Collalte un traité conforme à celui qui eſt ſur le tapis à Ratisbone. *On conſentira, Monſieur*, dit l'Italien au Maréchal, *que la condition qui vous choque ſoit nulle, en cas que M. de Leon ne l'ait pas veritablement acordée.* Schomberg perſiſte dans ſon refus, & prend avec ſes deux collegues les meſures néceſſaires pour ſecourir au plûtôt la citadelle de Cazal.

Le Duc de Savoie, Collalte, & Mazarin n'étoient gueres plus contens que les Généraux François de la négociation de Ratisbone. Victor Amedée eût bien voulu ſe rendre médiateur & comme arbitre d'un accord entre les trois premiéres Puiſſances de l'Europe. Collalte avoit du chagrin de ce que ſon plein pouvoir de négocier & de conclure la paix devenoit inutile par le traité commencé à Ratisbone. Enfin, l'ambitieux Mazarin qui ſe flatoit d'avancer ſa fortune à la Cour de Rome en accommodant au gré du Pape une affaire qui troubloit le repos de l'Italie, & dont les ſuites étoient fort à craindre, Mazarin, dis-je, déploroit tant de peines perduës, & ſes eſpérances inopinément renverſées. Tout le monde conſpiroit preſqu'également en Italie à laiſſer là le traité de Ratisbone, & à en conclure un autre: conjoncture dont le Maréchal de Schomberg ſe ſervit habilement pour venir à ſon but. Mazarin voiant que nonobſtant l'accord qui ſe negocie en Allemagne, les François ſe preparent ſérieuſement à ſecourir Cazal, reprend courage, & ne deſeſpere plus tant de ſe faire un mérite à la Cour de Rome, & même à celle de France, où il cherche à s'intriguer. Le voici derechef en campagne. Il vient

vient proposer au Maréchal de Schomberg une prorogation de la tréve, *afin que le Marquis de Sainte-Croix*, dit l'Italien, *ait le temps de recevoir les pouvoirs qu'il attend de Madrid.* Les Généraux de France rejettent la proposition. Elle leur paroit un artifice des Espagnols qui cherchent à gagner du temps, pour ramasser des troupes de tous côtez, & se mettre en état de repousser les François quand ils s'avanceront au secours de Cazal. Victor Amedée fit alors une chose qui plut à Schomberg & à ses collégues; soit que le Duc eût intention de rendre l'exécution de leur entrepriſe plus facile; soit qu'il pensât seulement à sa propre seureté. Le Marquis de Sainte-Croix lui avoit demandé une partie de ses troupes pour disputer l'entrée du Monferrat aux François. Le Savoiard s'excusa sur ce qu'il ne pouvoit laisser ses places dégarnies & exposées aux insultes des François. Sainte-Croix choqué du refus de Victor Amedée rappelle quatre ou cinq mille hommes des troupes du Roi d'Espagne envoiez pour la défense du Piémont attaqué par les François. Le Duc de Savoie refuse assez long-temps les regimens qu'on lui demande, & trouve fort étrange que les Espagnols entêtez d'avoir Cazal à quelque prix que ce soit, ne se soucient pas de laisser le Piémont ouvert & exposé aux courses des François, pourvû que l'honneur des armes du Roi Catholique engagé à la prise de la citadelle de Cazal, soit sauvé. 1630.

Christine Ducheſſe de Savoie empressée de racommoder son époux & son frere, se servoit des dégouts que les Espagnols donnoient à Victor Amedée, afin de le porter à se tourner du côté de la France. Il paroissoit disposé à faire la dé-

1630. démarche, pourvû que Louïs consentît à une prorogation de la tréve, & à une neutralité du Savoiard pour quelque temps. *Il seroit malhonnête*, disoit-il, *qu'après les engagemens du feu Duc mon pere & les miens avec l'Empereur & le Roi d'Espagne, j'allasse me déclarer tout d'un coup contr'eux en faveur de la France. On n'auroit rien à me reprocher, si après une longue suspension d'armes & une neutralité obtenuë, afin de donner aux Imperiaux & aux Espagnols le temps de négocier la paix, j'abandonne le parti de ceux qui la rejetteront trop opiniatrément, pour me ranger du côté de ceux qui voudront bien la faire à des conditions raisonnables. Je consens que le Roi Très-Chrétien garde comme en dépôt tout ce qu'il a pris dans mes Etats, jusques à ce que l'Empereur & le Roi d'Espagne aient remis le Duc de Mantouë en possession de son bien. Cependant je fournirai des vivres à l'armée de France, & faciliterai son passage dans le Monferrat autant qu'il me sera possible.* Les Generaux de Louïs ne voulurent point accepter ces offres qu'Emery Intendant de leur armée faisoit de la part de Victor Amedée, auquel ils l'avoient envoié à la sollicitation de la Ducheſſe de Savoie. Toûjours en garde contre les artifices des Espagnols, Schomberg & ses collégues craignoient que la prorogation de la tréve ne donnât le temps aux ennemis de se fortifier encore plus devant Cazal. La neutralité du Savoiard ne s'accommodoit point aux interêts du Roi. Il étoit plus avantageux à la France que le Duc demeurât dans le parti Imperial & Espagnol. Sa neutralité le dispensoit de veiller si fort à la conservation de ce qui lui restoit en Piémont. Il eût

eût pu faire paſſer des troupes dans l'armée du Marquis de Sainte-Croix devant Cazal: Au lieu que la guerre ſubſiſtant toûjours entre la France & la Savoie, il falloit que Victor Amedée demeurât ſur ſes gardes, & qu'il retînt toutes ſes troupes auprès de lui, de peur que les François déchus de l'eſpérance de ſauver Cazal, ne ſe dédommageaſſent de cette perte par la priſe des meilleures places du Piémont. 1630

Voila pourquoi Schomberg & ſes collégues refuſérent conſtamment la neutralité à Victor Amedée. On lui offrit la reſtitution de la Savoie, du Marquiſat de Saluces, & de tout ce qu'on lui avoit pris, excepté Suze, Pignerol, Veillane & Briqueras, pourvû qu'il ſe déclarât ſur l'heure en faveur de la France. Le refus que le Duc fit d'une condition ſi avantageuſe, confirma les Généraux de France dans leur penſée, que ce Prince ne penſoit qu'à les ſurprendre & à ſervir les Eſpagnols. Ils ne connoiſſoient pas bien ſes veritables ſentimens, dit-on. Ennuié de voir la plus grande partie de ſes Etats entre les mains du Roi de France, Victor Amedée vouloit ſincérement ſe racommoder avec lui. Mais il ne pouvoit ſe reſoudre à rompre tout d'un coup & ſans un prétexte honnête avec l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. Dans cet embaras, le Duc de Savoie prit le parti de laiſſer faire les François ſans traiter avec eux, & de ſauver les apparences avec les Eſpagnols. *Si Cazal eſt ſecouru*, diſoit-il, *la paix eſt infailliblement concluë. Et ſi les François ont du deſavantage, il me ſera facile de les charger encore dans leur retraite avec mes troupes fraiches, & de les chaſſer du moins de tout ce qu'ils occupent dans le Pié-*

1630. *Piémont*. Tout bien conſideré, le Savoiaad ne pouvoit mieux faire. Il gardoit une eſpéce de neutralité ; & ſe tenoit en état de profiter de tout en s'acommodant avec le victorieux.

L'armée de France commandée par trois Maréchaux de France marche au ſecours de Cazal.

Après tant d'allées & de venuës inutiles pour la negociation de la paix, l'armée de France compoſée de vingt mille hommes de pied & de trois mille chevaux, commence enfin de marcher ſous la conduite des Maréchaux de la Force, de Schomberg, & de Marillac. Ils étoient tour à tour à l'avant-garde, au corps de bataille & à l'arriére-garde. Celui des trois qui ſe trouvoit au corps de bataille, commandoit ce jour-là en chef. Tavanes Maréchal de camp eut ordre de demeurer en Piémont avec huit mille hommes de pied & cinq cens chevaux, de tenir le Duc de Savoie en échec, & de l'empécher d'harceler l'armée durant ſa marche. On part du *rendez-vous* genéral à Scarnafix le 17. Octobre & on arive aux environs de Raconis, enſuite à Somerive, à Cerizolle, enfin à Caucle, où les ſoldats eurent quelques jours de repos. Ce fut là que S. Eſtienne beaufrére du Capucin Joſeph, apporta le traité conclu à Ratisbone. Schomberg qui a ſes inſtructions ſecretes, le lit avec attention, & déclare à Mazarin, à l'Ambaſſadeur de Veniſe & à un Miniſtre du Duc de Mantouë qui ſe trouvoient auprès du Maréchal, qu'il ne croit pas devoir déferer à un traité qui lui paroit captieux, & que l'Ambaſſadeur du Roi n'a pu ſigner que par une grande ſurpriſe. *Le ſixiéme & le neuviéme articles*, dit Schomberg, *portent que l'Empereur donnera dans ſix ſemaines l'inveſtiture à M. le Duc de Mantouë, & que ſa Majeſté Impériale*

Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIV. Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Memoires du Maré-

Digitized by Google

JAQUES NOMP. DE CAUMONT DUC DE
LA FORCE, MARECHAL
DE FRANCE.

J. de Leuw. fec.

Digitized by Google

périale & le Roi Catholique retireront quinze jours après leurs troupes du Monferrat. Voila donc l'armée du Roi obligée d'être encore deux mois en Italie & d'attendre que les Eſpagnols ſortent de Cazal. Qui nous répondra que durant ce temps-là, elle ne ſe ruinera point par la peſte, par la diſette des vivres, & par la deſertion des ſoldats? Je trouve encore qu'aucun Miniſtre du Roi d'Eſpagne n'a ſigné le traité. L'Empereur promet ſeulement de le faire ratifier par ſa Majeſté Catholique. Cela me paroit ſuſpect. Je crains que les Eſpagnols n'aient voulu ſe reſerver un prétexte de rejetter le traité, en cas qu'il ne les acommode pas. Ces conſidérations m'empéchent d'avoir égard à un acommodement ſi contraire aux interêts du Roi, & que ſa Majeſté ne peut accepter avec honneur.

1630. *chal du Pleſſy, de Pontis, & de Puyſégur. Mercure François.* 1630. *Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII.* 1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 263. 264. &c.*

Les Maréchaux de la Force & de Marillac perſuadez que Schomberg a trop d'expérience & d'habileté pour ſe rendre garant d'une entrepriſe fort périlleuſe, & pour rompre un traité ſolennel ſans aucun ordre précedent, ou du moins ſans être bien aſſuré de la diſpoſition du Roi & de ſon Miniſtre, louënt la genereuſe reſolution de leur confrere & deférent à ſon ſentiment. Marillac creature & confident de Marie de Médicis, voioit qu'elle trouveroit ſon compte à cette affaire, ſoit que le projet de Schomberg reüſsît, ou non. *Si Cazal eſt ſecouru*, diſoit-il en lui même, *les Eſpagnols conſentiront à une paix encore plus avantageuſe à la France: Et le Roi delivré de toutes ſes apprehenſions, ne pourra plus ſe diſpenſer de tenir ſa parole, de chaſſer Richelieu, dez que la guerre d'Italie ſera terminée. Que ſi l'entrepriſe échouë, tout retombera*

1630. *ſur le Cardinal qui aura empéché l'exécution du traité de Ratisbone. Nouveau ſujet à la Reine Mere de ſe plaindre du Miniſtre & d'achever de le perdre dans l'eſprit du Roi.* Mazarin preſſant alors les Generaux de France d'exécuter du moins l'article qui ordonnoit la ceſſation de tout acte d'hoſtilité de part & d'autre, & remontrant qu'on trouveroit bientôt des expédiens qui léveroient les difficultez du Maréchal de Schomberg, on répondit que ſi les Eſpagnols vouloient ſortir de la ville & du chateau de Cazal, & ſe retirer du Monferrat, les François abandonneroient la citadelle de Cazal, & conſentiroient que le Duc de Maïenne ſecond fils de Charles Duc de Mantouë, fût ſeul maître des places & de tout le Monferrat, dont ſon pere l'avoit declaré Gouverneur.

Mazarin va rapporter au Comte Collalte & au Marquis de Sainte-Croix la reſolution des trois Maréchaux & la propoſition qu'ils lui ont faite. Les Generaux de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne demeurent quelque temps ſans donner leur réponſe; & l'armée Françoiſe continuë ſa marche vers Cazal. Mazarin revient à Schomberg dans un endroit nommé *la Rocca*, & déclare de la part de Collalte & de Sainte-Croix, que l'Empereur & ſa Majeſté Catholique penſent ſi peu à s'approprier Cazal, que leurs Generaux offrent que la citadelle ſoit incontinent pourvuë de vivres & de proviſions pour un an entier. *Je ne voi pas*, ajouta le Gentilhomme Romain, *que vous deviez refuſer une offre ſi avantageuſe. Suppoſons que vous aiez forcé les Eſpagnols dans leurs retranchemens & ſecouru Cazal: vôtre armée peut-elle ſubſiſter dans le Monferrat juſques à ce que*

que vous aiez amaſſé les vivres & les proviſions neceſſaires à la garniſon de la place pour un an? Il ne tient qu'à vous d'obtenir cela ſans violer le traité de Ratisbone; demarche dont les ſuites ſeront peut-être facheuſes. Schomberg & ſes collegues jugérent que la venuë de Mazarin avec cette nouvelle propoſition étoit une preuve que les Eſpagnols effraiez de la marche de l'armée Françoiſe, vouloient éviter de ſe battre. Sans faire attention à ce que Mazarin dit de la bonté des retranchemens des Eſpagnols & de la difficulté de les y forcer, les trois Maréchaux perſuadez que le Marquis de Sainte-Croix intimidé acordera quelque choſe de plus avantageux, perſiſtent dans la reſolution d'avancer. 1630.

Victor Amedée voiant la fermeté des Généraux de l'armée de France, leur envoia dire que ſon Alteſſe, ne prenant aucune part à la maniére dont certains articles du traité de Ratisbone touchant Cazal & l'inveſtiture promiſe au Duc de Mantouë, ſeront exécutez, elle ſe croit parfaitement racommodée avec le Roi Très-Chrétien par le même traité, dont les articles qui regardent le demêlé de la Maiſon de Savoie avec la Couronne de France, ſe trouvent également acceptez de part & d'autre. C'eſt pourquoi Victor Amedée demandoit que les trois Maréchaux ordonnaſſent à Tavanes de ne plus faire aucun acte d'hoſtilité en Piémont. Cela fut accordé ſans difficulté. Je ne ſai ſi Schomberg & ſes collegues ne s'en repentirent pas bientôt après. Des lettres interceptées & certains mouvemens des troupes Savoiardes découvrirent que l'artificieux Victor Amedée cherchoit à être le ſpectateur du

1630. ſuccès de l'entrepriſe des François, qu'il les menageroit en cas qu'ils euſſent de l'avantage, & qu'il ſeroit le premier à les charger dans le deſordre d'une retraite, ſi les Eſpagnols devenoient ſupérieurs.

On connut encore par les mêmes lettres que les Miniſtres du Roi Catholique avoient eu la précaution de faire dreſſer certains articles du traité de Ratisbone de telle maniére, que les Eſpagnols aiant la liberté de garder encore deux mois la ville & le chateau de Cazal, l'armée Françoiſe en Italie pût ſe diſſiper, & que Louïs ſe trouvant hors d'état de ſecourir la citadelle de Cazal reduite à la derniére extremité, il fût obligé de conſentir à la démolition de cette place. Les Genéraux de France apprirent enfin que l'Empereur attentif à tirer quelque profit de la guerre de Mantouë, prétendoit garder les paſſages qu'il avoit occupez chez les Griſons, & que dans cette vuë ſa Majeſté Imperiale promettoit ſeulement de les rendre après que les François ſeroient hors de l'Italie. Tout cela ſervit à juſtifier la reſolution priſe par le Maréchal de Schomberg, de n'avoir aucun égard à certains articles captieux d'un traité fait exprès pour ſurprendre Louïs & ſes alliez. L'armée de France pourſuit ſa marche & arive à la vuë de Cazal. Mazarin paroit incontinent & vient dire que les Imperiaux & les Eſpagnols refuſent abſolument d'accepter les conditions propoſées par les François. *Cependant*, ajoute-t'il, *ſi Mrs. les Maréchaux veulent bien ſe relacher, & offrir quelque choſe de plus ſupportable, je ne deſeſpere pas d'obtenir le conſentement des Genéraux de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne.*

pagne. L'Italien se met à representer la maniére avantageuse dont Sainte-Croix s'est retranché, & l'impossibilité presque absoluë de le forcer. Schomberg & ses collegues plus convaincus de la timidité des Espagnols & de leur envie d'éviter le combat, demeurent froids & insensibles aux vives remontrances de Mazarin. *Monsieur*, lui dit-on d'un air plein de confiance, *il est maintenant question de se battre & non pas de négocier. Nous sommes venus trop avant. La citadelle de Cazal sera secouruë malgré les Espagnols. On y fera entrer des vivres & des provisions par dessus leurs moustaches.* L'Italien considére l'état de l'armée Françoise & court à Chivas où étoit le Comte Collalte dans le dessein d'exhorter le Genéral de l'Empereur à faire en sorte que le Marquis de Sainte-Croix acceptât les conditions offertes par les Maréchaux de France. 1630.

Collalte avoit refusé jusques alors d'envoier du renfort aux Espagnols, qui pressoient la citadelle de Cazal depuis la fin de la tréve. Il vouloit tenir les choses dans un certain équilibre, & obliger le Marquis de Sainte-Croix à faire la paix, afin que les troupes Impériales pussent retourner au plûtôt en Allemagne, servir contre le Roi de Suéde. Mais voiant que les Maréchaux de France rejettoient le traité de Ratisbone avec une extrême hauteur, & s'avançoient à la tête d'une bonne armée, dans la resolution de combattre les Espagnols, Collalte ne crut pas devoir souffrir que les François supérieurs fissent desormais la loi à l'Empereur & au Roi Catholique. Il vient donc à Chivas, & envoie Galas & Picolomini avec une bonne partie des troupes Im-

Mazarin arrête les armées de France & d'Espagne prêtes à se battre.

Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIV. Histoire

1630. *du Maréchal de Toiras. L. II. Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Memoires du Maréchal du Pleſſy, de Pontis & de Puyſegur. Mercure François. 1630. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 268. 269. 270. &c.*

Impériales au ſecours du Marquis de Sainte-Croix. Mazarin tâcha de perſuader au Genéral de l'Empereur, d'engager les Eſpagnols à recevoir l'offre que les François faiſoient d'abandonner la citadelle de Cazal entre les mains du Duc de Maïenne & de ſe retirer à Pignerol & à Suze, pourvû que les Eſpagnols fortifiſent de la ville & du chateau de Cazal, de Pondeſture & de toutes les autres places qu'ils occupoient dans le Monferrat. Mais Collalte répondit qu'il ne conſeilleroit jamais aux Officiers du Roi Catholique de conſentir à une ſi grande indignité. *Tout ce que je puis faire honnétement*, ajouta-t'il, *c'eſt de ne rien dire, & de laiſſer à M. le Marquis de Sainte-Croix qui commande & qui voit les choſes de près, la liberté de prendre le parti qu'il jugera le plus avantageux aux interêts du Roi ſon maître.* Mazarin va de Chivas au camp Eſpagnol, & trouve le Genéral & ſes deux premiers Officiers Don Philippe Spinola & le Duc de Lerme, determinez à n'accepter aucun parti qui donne trop d'avantage aux François.

Ils s'étoient cependant avancez encore plus près de Cazal: Et Toiras avoit donné le ſignal marqué afin d'avertir les Maréchaux de France que la garniſon de la citadelle ſe diſpoſoit à fondre ſur les ennemis pendant que l'armée attaqueroit leurs retranchemens. Toiras prétendoit les incommoder par le canon de la citadelle qui tireroit ſans ceſſe, ſortir avec deux cens cinquante chevaux & cinq cens fantaſſins, & aller du côté qu'il jugeroit le plus avantageux. Dez que le ſignal de Toiras eut paru, les troupes Françoiſes marcherent diviſées en trois corps. La Force étoit à l'aile droite, Marillac à la gauche,

che, & Schomberg qui commandoit en chef ce jour-là 26. Octobre, au corps de bataille. 1630.
Compagnons, dit-il aux Officiers de l'armée aſſemblez par ſon ordre, *voici la plus importante & la plus glorieuſe occaſion que nous aïons vuë. L'ardeur & le courage d'un ſi grand nombre de bons ſoldats à qui le Roi a confié l'honneur de ſes armes, m'en font eſpérer une bonne iſſuë. Les ennemis étonnez branlent déja, & tremblent avant le combat. Vous avez été juſques à preſent de braves gens; il faut aujourd'hui vous ſurpaſſer vous mêmes. Le peril & la mort ſont pour ceux qui les craignent. On eſt à demi victorieux quand on les affronte avec intrépidité. Nous avons l'armée Eſpagnole en tête, & la Savoiarde en queuë, ſelon toutes les apparences. Il eſt queſtion de vaincre ou de mourir en gens d'honneur. Je pardonne dez à preſent à celui qui me percera de ſon épée, s'il me voit faire une action lâche. Mais je n'épargnerai pas auſſi celui qui tournera la tête pour fuir. Marchons ſans rien craindre. Je promets à tous ceux qui ſe ſignaleront pour le ſervice du Roi de faire valoir leurs belles actions auprès de ſa Majeſté, & de leur procurer la recompenſe duë à leur bravoure.*

Mazarin étoit encore venu rapporter à Schomberg quelque choſe de plus qu'il avoit tiré des Eſpagnols avec une peine extréme. Mais le Maréchal toûjours plus inflexible, à meſure que les ennemis donnoient des marques de leur embaras & de leur timidité, ne voulut rien relâcher de ſa premiére propoſition. Le Gentilhomme Romain eut beau repreſenter que les Eſpagnols determinez au combat, attendoient l'ennemi dans leurs retranchemens; ſon éloquencu ne ſervit

1630. vit qu'à redoubler l'ardeur des François animez par l'exhortation de leur Genéral. Chagrin d'avoir pris inutilement de ſi grandes peines, Mazarin retourne au camp des Eſpagnols, entre dans une profonde réverie, & cherche encore à faire un dernier effort auprès du Marquis de Sainte-Croix. Quelques uns des gardes de ce Genéral qui s'avançoient afin de reconnoitre l'ennemi, prenent Mazarin pour un François, & quelqu'un de la troupe décharge ſon mouſquet ſur lui. On le manqua par bonheur. L'Italien enveloppé dans ſon manteau ſe fait connoitre, & les Eſpagnols lui demandent pardon. Mazarin entre dans leur camp, & repreſente vivement à Sainte-Croix, à Galas, à Don Philippe Spinola & au Duc de Lerme, que les François s'approchent des retranchemens dans la reſolution de combattre, & prie ces Meſſieurs de conſidérer, s'il eſt de l'interêt du Roi Catholique de hazarder une bataille, dont la perte ſera infailliblement ſuivie de celle du Duché de Milan. *Je me ſouviens*, ajouta-t'il, *d'avoir entendu dire à feu M. le Marquis Spinola qu'il ſeroit toûjours poltron contre les François en Italie, juſques à ce qu'ils puſſent y perdre un auſſi bon morceau que le Milanois.* Mazarin exaggére enſuite la force & la brave reſolution de l'armée Françoiſe, Il montre adroitement au Marquis de Sainte-Croix & aux autres les endroits foibles de leurs retranchemens qu'il n'eſt pas trop difficile de forcer. Les Eſpagnols ſe rendent enfin. Ils acceptent la propoſition des Maréchaux de France, & demandent ſeulement que la ville & le château de Cazal, Pondeſture, & les autres places du Monferrat, ne ſoient pas remiſes au

Duc

Duc de Maïenne, mais à un Commissaire Im- 1630.
périal qui n'entrera dans Cazal qu'avec son train ordinaire, & qui n'aura point d'autre pouvoir dans la ville, que celui de donner le mot à la garnison. Mazarin tout joieux d'avoir obtenu des conditions dont les François doivent être contens, monte sur un bon cheval que Picolomini lui donne, & acourt au devant des François prêts à commencer l'attaque des retranchemens.

Dans le temps même que Schomberg renvoia le Ministre du Pape sans aucune réponse, il fit marcher les enfans perdus & ordonna que l'armée suivît. Quand elle fut à demi-portée du canon, la priere se fit selon la coutume, & chacun attendit dans un profond silence le signal pour charger les ennemis. Le coup de canon se tire, & les François s'avancent jusques aux retranchemens des Espagnols. Le Maréchal de Marillac attaquoit déja, & les autres se préparoient à donner chacun de leur côté, lorsque Mazarin parut tenant à la main une feuille de papier blanc qu'il faisoit voltiger: *Alte*, crioit-il de toute sa force; *arrête, paix, paix.* Les soldats François qui ne demandent que le combat, se mettent à lui répondre d'un air menaçant; *point de paix, point de Mazarin.* Quelques uns des plus ardens lui tirent des mousquetades, afin de l'obliger à s'en retourner sur ses pas. Les Généraux eurent peine à les retenir, & à donner au Ministre du Pape le moien de s'approcher seurement. *Enfin*, dit-il aux Maréchaux de France, *j'ai trouvé parmi les Espagnols des esprits raisonnables & modérez, qui ont fait consentir les autres à ce que vous deman-*

1630. *dez. On ſortira de la ville & du château de Cazal, de Pondeſture, de Nice de la Paille & de toutes les autres places du Monferrat. Mais il faut auſſi que vous trouviez bon que l'autorité de l'Empereur ſoit ſauvée du moins en apparence. Les Eſpagnols propoſent qu'au lieu de rendre ces places au Duc de Maïenne, elles ſoient remiſes pour la forme entre les mains d'un Commiſſaire Impérial, juſques à ce que l'Empereur ait donné l'inveſtiture à M. le Duc de Mantouë.* Les Maréchaux de France qui ſavent que l'intention du Roi leur maître dans cette entrepriſe, c'eſt de mettre le Duc de Mantouë en poſſeſſion de ſes Etats, & d'aſſurer la liberté de l'Italie, trouvent la propoſition raiſonnable. *Cette affaire,* dit Schomberg, *mérite bien que nous nous abouchions de part & d'autre. Tant qu'elle ne ſe traitera que par entremiſe & par écrit, il reſtera toûjours quelque ſujet d'éclairciſſement capable de cauſer de nouveaux demêlez.* Les François arrêtez à regret, attendent que Mazarin retourne au camp ennemi, & convienne avec le Marquis de Sainte-Croix du lieu de l'entrevuë des Généraux François & Eſpagnols. *On n'a rien vû de plus extraordinaire,* dit un Seigneur de France preſent à cette action. *Deux armées ne furent jamais plus prêtes à ſe méler: Et c'eſt une eſpéce de miracle que l'entremiſe d'un ſeul homme les ait arrêtées tout court. Il faut avoir vû la choſe pour la croire. Elle ne fut pas honorable aux Eſpagnols. Leurs Généraux ſortirent de leur circonvallation, & vinrent près de la tête de nôtre armée, parler à ceux qui la commandoient, & promettre de lever le ſiége le lendemain, à condition qu'on ne laiſſeroit point de garniſon Françoiſe dans la citadelle de Cazal.* Le

Le Marquis de Sainte-Croix Genéral de l'armée Eſpagnole, Don Philippe Spinola Genéral de la cavalerie, le Duc de Lerme Genéral de l'infanterie, le Duc de Nocera Meſtre de camp, le Comte Serbellon Genéral de l'artillerie, & pluſieurs autres Officiers, s'étant avancez hors de leurs retranchemens, les trois Marechaux de France & leurs principaux Officiers ſubalternes en nombre égal à celui des Eſpagnols, allérent à eux. On s'arrête entre les deux armées; & après des complimens & des civilitez reciproques, Mazarin prononce à haute voix les articles du traité dont les Genéraux ſont convenus de part & d'autre. Les voici. Que le lendemain 27. Octobre, les Eſpagnols ſortiront de la ville & du chateau de Cazal, de Pondeſture & des autres places du Monferrat. Que les François ſe retireront en même temps de la citadelle de Cazal. Que le Duc de Maïenne mettra dans tous ces endroits des Gouverneurs à ſon gré, & quelle garniſon il lui plaira, pourvû qu'elle ne ſoit pas Françoiſe. Qu'en attendant l'inveſtiture que l'Empereur doit donner au Duc de Mantouë avant le 23. Novembre, il y aura un Commiſſaire Impérial dans la ville de Cazal ſuivi ſeulement de ſon train ordinaire, auquel le Duc de Maïenne fera rendre les honneurs dûs à ſon caractére, & qui ſans ſe mêler d'aucune autre choſe, donnera le mot & les ordres à la garniſon de la ville & du chateau. Que les Gouverneurs mis par le Duc de Maïenne dans le Monferrat, ſeront preſentez au Commiſſaire qui les agréera pour la forme, ſans pouvoir les rejetter, ni éxiger d'eux aucun ſerment. Que le Commiſſaire ſortira le 23. Novembre, ſoit que l'Em-

1630. Traité conclu à la tête des armées de France & d'Eſpagne.

Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XIV. Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. II. Hiſtoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Mémoires du Maréchal du Pleſſy, de Pontis, & de Puyſegur. Mercure François.

1630.

1630. l'Empereur acorde ou refuſe l'inveſtiture. Que-
Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. dez le lendemain 27. Octobre, les Imperiaux, les Eſpagnols, & les François commenceront à ſe retirer. Que le commerce ſera rétabli entre le Milanois & le Monferrat, & qu'il demeurera
1630. libre comme il étoit avant la guerre. Que les
Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 273. 274. 275. Eſpagnols ne pouvant pas retirer ſi tôt le canon & les munitions qu'ils ont à Cazal, on leur acordera quelque temps pour cela, & que le Duc de Maïenne les aidera en tout ce qu'il pourra. Les Généraux des deux armées aiant accepté ces conditions, il fut reſolu que le traité ſeroit redigé par écrit & ſigné le lendemain 27. Octobre. Cela fut fait, & Mazarin apporta la ratification du Comte Collalte Général de l'Empereur, qui ne s'étoit pas trouvé à la conférence, ni à la ſignature du traité. Don Martin d'Arragon Meſtre de camp & Général de la cavalerie Eſpagnole reprocha pour lors à Mazarin, que ſa négociation faiſoit autant de mal au Roi d'Eſpagne, que la décente des Mores en fit autrefois à ſes predeceſſeurs. Picqué d'une injure qui retomboit ſur le Pape Médiateur de l'acord, Mazarin met l'épée à la main contre l'Eſpagnol. Le Duc de Lerme, Picolomini, & quelques autres Officiers apaiſent promptement la querelle, & obligent Don Martin à une ſatisfaction convenable.

Dez que le traité fut ſigné, Toiras demanda au Marquis de Sainte-Croix la permiſſion de paſſer au travers de ſon camp pour aller faire la reverence aux Maréchaux de France. On la lui acorda volontiers. Il fut reçu par les Eſpagnols au bruit du canon, de la mouſqueterie, & avec les mêmes honneurs qu'ils auroient pu rendre à leur

leur Roi. Les François applaudirent peut-être plus à la valeur & à l'habileté de cet excellent Officier: mais les Eſpagnols n'admirérent pas moins ſes rares qualitez. *He bien, Monſieur!* lui dit Schomberg en l'abordant: *c'eſt pour la ſeconde fois.* Le Maréchal vouloit dire qu'il avoit déja delivré Toiras aſſiégé par le Duc de Buckingham dans le fort de l'Ile de Ré. *Monſieur,* repliqua civilement Toiras, mais d'un air froid & ſerieux, *j'en ſuis redevable aux armes du Roi, & à vôtre bonne conduite auſſi.* Le Maréchal & le Commandant de la citadelle de Cazal ne s'aimoient point. Ils avoient l'un & l'autre des interêts differens. Cela n'empécha pas que Schomberg n'invitât Toiras à diner chez lui avec les deux autres Maréchaux de France. Lors qu'ils étoient à table entourez d'un grand nombre d'Officiers acourus pour voir Toiras dont la réputation augmentoit extremement par la longue défenſe d'une place, contre un des plus grans Capitaines de ſon temps, Galas & Picolomini Généraux de l'Empereur ſous le Comte Collalte, moins fiers & moins chagrins que les Eſpagnols mortifiez de la levée du ſiége de Cazal, entrérent ſubitement dans la ſale. Schomberg, les deux autres Maréchaux de France, & Toiras ſe levent de table & vont au devant de Galas & de Picolomini. *Je ſuis bien faché, Meſſieurs,* leur dit Schomberg, *de ce que vous ne m'avez pas averti. Je ſerois allé vous recevoir à l'entrée de nôtre camp. Nous l'avons fait exprès,* répondit Picolomini qui n'avoit pas moins d'eſprit que de courage. *Nous voulions vous ſurprendre dans la paix, n'aiant pu le faire durant la guerre. Trouvez bon, Monſieur,* ajou- 1630.

1630. ta-t'il, *que je vous avouë que j'ai été fort étonné en paſſant par vôtre camp. Je n'avois jamais vû d'armée plus belle, mieux rangée, & plus animée au combat que la vôtre, lors qu'elle s'approchoit hier pour forcer nos retranchemens. Et je trouve aujourd'hui vôtre camp deſert. On n'y voit que des armes en deſordre & en confuſion par tout.*

Les François fatiguez & percez d'une grande pluie de la nuit precedente, s'étoient diſperſez la pluſpart dans les villages voiſins pour ſe ſécher, & pour prendre quelque rafraichiſſement. Schomberg qui le ſavoit bien, fait ſigne de l'œil à l'Officier qui raconte cette circonſtance, d'aller promptement raſſembler les ſoldats ſous leurs drapeaux, & repond à Picolomini avec beaucoup de preſence d'eſprit: *Lors que je vins d'Allemagne pour entrer au ſervice de la France, je fus étonné comme vous de cette humeur des gens du païs. Mais lors que je fûs acoutumé à leurs maniéres, je reconnus qu'ils ſont extrémement courageux quand il eſt queſtion de combattre, & fort portez à ſe donner du bon temps quand ils n'ont plus d'ennemi. S'ils mettent facilement alors les armes bas, ils ne ſont pas moins prompts à les reprendre au premier ſignal. Je veux que vous ſoiez témoins de la verité de ce que je dis. On va battre le tambour: Et je vous répons que l'armée ſera en ordre lors que vous traverſerez le camp à vôtre retour.* Rapportons la ſuite du recit de celui que Schomberg chargea tacitement de raſſembler les ſoldats. *Les Officiers qui étoient dans la ſale*, pourſuit-il, *ſortent en foule, montent à cheval, & courent de tous côtez. Cependant le Maréchal de Schomberg emploioit toute la*

fineſſe

fineſſe de ſon eſprit pour entretenir & pour arrêter inſenſiblement Galas & Picolomini. Il leur fit prendre enſuite un detour & les amuſa ſans qu'ils ſe doutaſſent de rien. Enfin, ſon adreſſe & la diligence des Officiers furent ſi grandes, que ces deux Meſſieurs trouvérent en repaſſant l'armée dans un fort bel ordre. Les Officiers la picque à la main & les ſoldats avec leurs armes, faiſoient tous bonne mine. Cela ſurprit tellement Galas & Picolomini qu'ils eurent peine à ſe perſuader qu'on les conduisît par le même chemin qu'ils avoient pris en allant trouver les Maréchaux de France. Picolomini croioit être dans un enchantement, il avouoit qu'on ne pouvoit rien voir de pareil dans l'Europe. *En verité, Monſieur,* dit-il à Schomberg, *il y a de l'honneur à être vaincu par tant de braves gens que d'habiles Generaux conduiſent.* Ils prirent alors congé les uns des autres, & chacun s'en retourna dans ſon camp. 1630.

Je ne dois pas omettre ici une generoſité des Officiers François rapportée par un Gentilhomme preſent à cette expédition. Toiras pria les Maréchaux de France de païer deux cens cinquante mille livres empruntées à Cazal, & de faire en ſorte que le Marchand qui s'étoit engagé à retirer les piéces de cuivre frappées durant le ſiége au prix de leur évaluation, reçût promptement de l'argent, & acquitât une obligation contractée pour le ſervice du Roi. Schomberg répondit bruſquement que cela ne ſe pouvoit, & qu'il y avoit ſeulement dans la caiſſe militaire de quoi paier une montre aux troupes. Les Officiers de l'armée convaincus de la juſtice de ce que demande Toiras, vont trouver Schomberg, le

1630. le ſupplient inſtamment d'acquitter ce qui eſt dû à Cazal, & diſent qu'ils ſe paſſeront plûtôt de leurs montres. *Chacun de nous*, ajoutoient-ils, *ſe peut trouver dans une ville aſſiégée, dont le Gouverneur manquera d'argent. Et qui voudra en prêter deſormais ſi on ne rend pas de bonne foi ce qui a été emprunté à Cazal avec des promeſſes ſi ſolennelles de le paier immediatement après la fin du ſiége? Il faudra que nous mourions de faim, ou que nous ſoions réduits à rendre mal à propos une place qu'on auroit bien défenduë, ſi on avoit eu la précaution de conſerver le crédit en d'autres occaſions.* Schomberg rebuta trois fois les Officiers. Le Maréchal de Marillac d'autant plus favorable à Toiras, qu'il ſait bien que le chagrin de Schomberg vient de ce qu'un ſi brave homme n'a jamais voulu ſe mettre dans la dépendance du Cardinal de Richelieu, auquel Schomberg s'étoit ſervilement dévoué: Marillac, dis-je, va trouver ſon collegue, le preſſe de faire compter l'argent, & lui parle de la ſorte: *Monſieur, ſi vous ne voulez pas donner l'ordre, je le donnerai. Je ne croi pas, Monſieur*, repliqua Schomberg, *que vous en aïez le pouvoir. Je l'ai, Monſieur, & bien ſcellé*, reprit fiérement Marillac. Cette hauteur étonna Schomberg. Il craignit que la Reine Mere dont le crédit ſembloit augmenter depuis la maladie du Roi à Lion, n'eût fait expedier à Marillac des ordres ſecrets & amples à l'inſçû du Cardinal de Richelieu. Quoiqu'il en ſoit, l'argent fut compté à Toiras, & les Officiers conſentirent genéreuſement que les dettes contractées à Cazal fuſſent acquittées, avant qu'ils reçuſſent leur montre.

Je

Je trouve de la diverſité dans les Auteurs qui racontent ce qui ſe paſſa enſuite de la paix faite à la tête des deux armées. Pluſieurs tâchent de pallier l'infidélité des François qui n'exécutérent pas les conditions du traité, & rejettent toute la faute ſur les Eſpagnols. Tenons nous en à ce que rapportent deux Officiers temoins oculaires des choſes. Leur récit paroit ſincére. *Les Generaux de France*, dit le Maréchal du Pleſſy-Praſlin, *pourvûrent à la ſeureté de Cazal autrement qu'on ne l'avoit promis. Ils firent entrer dans la citadelle trois cens hommes du regiment du Pleſſy, & la moitié des gens laiſſez dans la ville étoient François. Nos Generaux aiant manqué de parole, devoient avoir un peu plus de précaution pour mettre nôtre armée à couvert durant ſa retraite. Ils la ſéparérent, & en firent paſſer une partie de l'autre côté du Pò. Cette faute les mit en danger de ſe perdre. Si Mazarin ne fût venu les avertir, la partie de l'armée qui ſe trouvoit du côté de Trino, étoit infailliblement défaite. Les Eſpagnols marchoient déja pour ſurprendre nos Generaux. Tranquilles dans leurs quartiers, ils ne penſoient à rien moins qu'au peril dont ils étoient menacez. Mais on profita de l'avis de Mazarin, & l'armée ſe retira fort à propos.* L'avanture eſt expliquée plus au long dans les Mémoires de Pontis. Je rapporterai le récit même de celui qui a prêté ſa plume à cet Officier.

Peu s'en fallut, dit-il, *que la mauvaiſe conduite des Maréchaux de France ne cauſât la perte de l'armée. On viola le traité de paix en quelques uns de ſes principaux articles. Au lieu qu'on étoit convenu que les nôtres meneroient juſques*

1630. Mazarin ſauve l'armée de France ſur laquelle les Eſpagnols iritez de quelques infractions du traité voulurent fondre à l'improviſte.

Memoires du Maréchal du Pleſſy, de Pontis, & Puyſégur. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 275. 276. 277.*

1630. *ques sur l'eau, le bagage, le canon & l'attirail de l'artillerie des ennemis, les François par une mauvaise foi que tout le monde condamna, volerent une partie des cordages, des brides, des licous, & du reste du bagage de l'armée Espagnole. On ne fut pas moins infidele sur l'article qui prescrivoit de retirer la garnison Françoise de la citadelle & de mettre des soldats du Monferrat dans la place. On fit faire en diligence quantité d'habits à la Monferrine, & un si grand nombre de tailleurs fut emploié pour ce sujet, qu'en un jour & une nuit, on eut environ huit cens de ces habits prêts. Autant de soldats François en furent habillez, & conduits à Cazal comme Monferrins, après leur avoir appris trois ou quatre mots du langage du païs. Par le moien de leurs manches pendantes, & en disant* Segnor si, & Segnor no, *ils se rendirent maîtres de la citadelle. La ruse fut d'autant mieux couverte, qu'on avoit mêlé parmi les François quelques Monferrins gagnez: de maniére que les uns firent passer les autres. On alla encore plus loin. Les Espagnols furent trompez sur l'article principal qui regardoit le Gouverneur établi du consentement des deux partis. La resolution étant prise de le tirer de ce poste, sous pretexte qu'il étoit Espagnol dans le cœur, on le joüa de la sorte. Deux jours après que les ennemis furent passez au delà du Pò avec leur bagage & leur canon, nôtre armée se divisa en deux corps. Huit mille hommes d'infanterie & quelques escadrons de cavalerie passérent aussi la riviére sans canon pour aller à Libourne. Le reste des troupes & le canon marchérent le long de la riviére sans la passer. Nos Généraux craignoient que les ennemis chagrins de se voir*

voir jouez, n'attaquaſſent du moins ceux qui ſeroient de leur côté. C'eſt pourquoi on ne voulut pas les embaraſſer du canon toujours incommode dans une retraite. 1630.

Cependant le Marechal de Marillac aiant reſolu de ſurprendre le nouveau Gouverneur de la citadelle de Cazal, s'aviſa de l'inviter à ſouper chez lui, après que nôtre armée fut preſqu'entiérement paſſée. Dez que le Gouverneur eſt hors de la citadelle, on avertit tous les François déguiſez en Monferrins de changer le mot de guerre, & de lui refuſer la porte à ſon retour, en feignant de ne le connoitre point, par ce qu'il ne dit pas le mot donné depuis ſon depart. Le Gouverneur aiant ſoupé chez Marillac qui lui fit mille amitiez, prend congé du Marechal, & s'en retourne à ſa citadelle. Il ſe preſente à la porte. On l'arrête, & la ſentinelle lui demande le mot. Il dit celui qu'il a donné avant que de partir. La ſentinelle répond qu'il eſt un François & un traitre qui veut ſurprendre la place, & lui déclare qu'on le tuera, en cas qu'il avance davantage. Le Gouverneur étourdi d'abord de ſe voir traité de la ſorte, revient à lui, & reconnoit que c'eſt un François qui le trahit. Il s'emporte; il tempête, il appelle tous les François fourbes & méchans, & dit tout ce qui lui vient dans l'eſprit. Mais plus il crie, à la perfidie, plus la ſentinelle crie de ſon côté au traitre, & lui défend d'approcher. Le pauvre homme retourne aux Maréchaux de France. Ces Meſſieurs qui l'ont joué fort civilement, lui font de grans complimens & répondent qu'ils ne ſont pas garans de la mauvaiſe conduite des Monferrins; que la place eſt remiſe entre les mains du Duc de Mantouë, & qu'il

ſe

1630. *ſe faut plaindre à ſon Alteſſe. Le Gouverneur n'étoit pas ſi ſtupide, qu'il ne penetrât bien le ſens caché de ces paroles. Il écrit ſur l'heure aux Generaux d'Eſpagne, poſtez à deux lieues de là, & leur expoſe la maniére dont les François le chaſſent de la citadelle de Cazal.*

Les Maréchaux de France aiant paſſé la riviére pour aller trouver l'armée qui les attendoit à une lieuë, marchérent avec une extrême diligence, & conduiſirent leurs gens juſques à Libourne. D'autre part, les ennemis informez de la trahiſon faite au Gouverneur de la citadelle & irritez du pillage d'une partie de leur bagage, ſe mirent en chemin, reſolus à fondre ſur des gens plus foibles par la diviſion de leurs troupes. Mazarin voiant le grand peril dont nous ſommes menacez, joüe un tour d'Italien aux Eſpagnols. Il monte à cheval, & vient la nuit à toute bride dans nôtre camp. J'étois en garde du côté qu'il ariva. La ſentinelle l'aiant arrêté & entendu le nom de Mazarin, m'appella. Je m'avance, & il me dit: Ah, Monſieur! vous étes perdus. Les ennemis viennent fondre ſur vous, & ils ne ſont qu'à une petite lieuë d'ici. Faites promptement ſonner l'allarme dans tout le camp. Monſieur, *lui répondis-je aſſez froidement*, nous ne faiſons point ſonner l'allarme ſans l'ordre du Général. Sa tente n'eſt pas loin d'ici: je vous y conduirai, ſi vous le trouvez bon. *Je ne laiſſai pas de faire avertir dans tous les quartiers qu'on ſe tint prêt: Et cependant je menai Mazarin à la tente de Schomberg.* Monſieur, *dit l'Italien en ſe jettant au cou du Maréchal*, faut-il que j'embraſſe maintenant une perſonne que je verrai morte dans une heure? Comment, Mon-

Monſieur? *répondit Schomberg.* Il ſemble que vous me vouliez faire peur. Je ne prétens pas vous intimider, *réprit Mazarin*, mais je veux vous ſauver la vie. Les ennemis ſont à une petite lieuë d'ici. Ils marchent dans le deſſein de vous attaquer à l'improviſte. *Ils étoient pourtant à deux lieuës. Mais on nous donnoit l'allarme plus chaude, afin de nous preſſer davantage.* Pourvû que nous les voions venir, *dit alors Schomberg avec le flegme d'un grand Genéral*, ils ne nous feront pas peur. Cependant il eſt raiſonnable de prendre ſes ſeuretez. 1636.

Le Maréchal fait ſonner l'allarme dans le camp, & les Officiers donnent ſi promptement ordre à tout, que l'armée eſt prête à marcher. On aſſemble le Conſeil de guerre pour délibérer ſur ce qu'on devoit faire. Il fut reſolu de penſer à la retraite, nôtre armée étant trop foible pour ſoutenir l'effort des ennemis. Nous étions bien fachez de nous trouver dans la néceſſité de fuir devant les Eſpagnols. Mais enfin, une retraite n'eſt jamais honteuſe, quand on ne peut reſiſter ſans s'expoſer à un danger trop évident. Le Maréchal de Shomberg eut la conduite de l'avant-garde & ſes deux collégues celle de l'arriére-garde. L'armée fut miſe en bataille, & nous marchâmes dans cet ordre durant toute la retraite, parce qu'on avoit deux lieuës de pleine campagne à traverſer. Lorſque nous eumes aſſez avancé, j'apperçus de loin quatre cavaliers qui acouroient à toute bride vers nous. J'envoiai avertir les Generaux. Ils vinrent aux enfans perdus, afin d'y attendre les cavaliers qui s'approchoient avec un trompette. Nous venons de la part de Meſſieurs les Generaux d'Eſpagne, *dirent-ils aux Maréchaux de Fran-*

obſtant les belles paroles de leurs Generaux. Les quatre cavaliers ennuiez de l'éloquence de ces Meſſieurs prirent enfin congé d'eux & s'en retournérent auſſi promptement qu'ils étoient venus. Nôtre armée double le pas. L'avant-garde étant décenduë dans un valon où il y avoit une petite riviére avec un pont deſſus, elle ſe hâta de paſſer pour faire place à l'arriere-garde. Nous découvrimes alors trente-cinq ou quarante eſcadrons de la cavallerie ennemie en très-bel ordre, & marchant à grand train. Ils ſe flattoient de nous tailler tous en piéces, & nous regardoient déja comme des victimes dévouées à leur fureur. Et certes il étoit impoſſible qu'une poignée de gens reſiſtât à un nombre d'ennemis ſi ſupérieur. Mais leur eſperance fut bien trompée. Par une petite ruſe de guerre dont je m'aviſai, & que ces grans Generaux d'Eſpagne ne purent découvrir, nous eumes le temps de mettre la riviére entre eux & nous. L'arriére garde étant arivée au chemin par lequel il falloit décendre dans le valon, je fis ſauter un ſergent & quelques ſoldats ſur une mazure qui ſe trouvoit là, & leur ordonnai de décharger leurs mouſquets les uns après les autres, quand les ennemis ſeroient à quarante ou cinquante pas de la mazure. J'eſperois que ceux qui nous pourſuivoient, venant à s'imaginer que le peril étoit plus grand, ils s'arréteroient un peu & qu'on nous donneroit le temps de paſſer la riviére. 1630.

Ma ruſe reüſſit parfaitement. Les ennemis s'étant approchez, & nos mouſquetaires aiant tiré, la cavallerie Eſpagnole fit alte. Craignant d'être arrétez par le grand nombre de gens qui ſeroit peut-être dans la mazure, & que nôtre armée n'eût le temps de filer, les ennemis firent

un

1630. *un demi tour à gauche, pour venir fondre sur nous par un autre endroit. Mais ce mouvement les retarda plus qu'ils ne pensoient. Nôtre arriere-garde eut le loisir de passer la riviere, les uns sur le pont, & les autres près d'un moulin, où ils avoient de l'eau seulement jusques à la ceinture. Les mousquetaires de la mazure voiant l'armée ennemie détournée, vinrent joindre l'arriere-garde. Tous passérent heureusement. Il ne restoit plus qu'un goujat fort embarassé d'un mouton qu'il avoit pris. Le Maréchal de Schomberg voulut qu'il se sauvât comme les autres.* Tout passera jusques au mouton, *me dit-il alors d'un air content. Le pont fut incontinent rompu, & les ennemis parurent à l'autre bord de la riviére. Confus & enragez de trouver cette barriére entr'eux & nous, ils en vinrent aux injures n'en pouvant venir aux mains. La decharge de leur mousqueterie fit grand bruit dans le valon, & peu d'effet. Vingt-cinq des nôtres furent tuez ou blessez. On laissa une bonne garde sur la riviere pour empêcher que les ennemis ne passassent. Ils le tenterent durant la nuit. Mais on les repoussa si vigoureusement, qu'ils furent contraints à s'en retourner avec honte & dépit. Nôtre armée alla se rafraischir à Fouys & aux environs. Les Marechaux de France y trouvérent un château à quatre pavillons, où ils furent commodément logez.*

Nouvel accord entre les Generaux de France & d'Es-

Le Marquis de Sainte-Croix reprend aussi-tôt Pondesture, & recommence à bloquer Cazal. Il étoit à craindre que la place qui n'avoit pas été bien munie à cause de la disette des vivres & des munitions dans la Province, ne retombât dans le mauvais état dont l'armée Françoise l'avoit

voit delivrée. Mazarin ſe met derechef en campagne, & propoſe un nouvel acommodement. Il ſe donna tant de peines, & menagea les choſes avec une ſi grande dexterité, que les Généraux des deux armées convinrent le 27. Novembre, que conformément au traité du 26. Octobre, les François ſortiroient de la ville & de la citadelle de Cazal, & de tout le Monferrat; que les Eſpagnols ſe retireroient pareillement, & qu'on laiſſeroit entrer dans Cazal trois mille charges de blé que le Duc de Savoie promit de fournir. Cela fut exécuté le 30. Novembre, & Victor Amedée donna la quantité de grain ſtipulée. Il reſtoit un point à decider. C'eſt le reproche que les François & les Eſpagnols ſe faiſoient réciproquement, d'avoir violé les premiers le traité fait à la tête des deux armées. Le jugement de ce différend fut renvoié au Pape pour la forme. Le Duc de Maïenne mit alors quinze cens Monferrins en garniſon dans la ville & dans la citadelle de Cazal. Le Maréchal de Shomberg fit repaſſer les monts à l'armée de France, & ne laiſſa en Piemont que dix mille hommes de pied & quelques cornettes de cavalerie. Mais voici un autre incident qui donne occaſion aux Eſpagnols de crier encore que les François violent le ſecond accord auſſi bien que le premier. Le Marechal de Schomberg aiant fait ſemblant de congédier un regiment des Suiſſes qui étoient au ſervice de la France, le Duc de Maïenne en prit quatre ou cinq cens hommes à la ſolde du Duc de Mantouë ſon pere, diſoit-on, & les mit dans Cazal. L'artifice ſautoit aux yeux de tout le monde. Le Marquis de Sainte-Croix & Galas General des troupes Impériales depuis le départ

1630. pagne ménagé par Mazarin.

Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII. 1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag.* 277. 278. 280.

1630. du Comte Collalte qui s'en retournoit à Vienne, menacent de rentrer dans le Monferrat & d'y reprendre les postes qu'ils y avoient occupez. Pancirole Nonce du Pape, & Soranzo Ministre de la Republique de Venise appaiſérent ce nouveau differend, à condition que les Suisses ſortiroient de Cazal, que le Commiſſaire de l'Empereur y demeureroit, & qu'on n'y mettroit point d'autres ſoldats en garniſon que des gens du païs, juſques à ce que l'inveſtiture fût donnée au Duc de Mantouë. Rambold Collalte n'acheva pas ſon voiage à la Cour Impériale. Il mourut à Coire dans le païs des Griſons. Cet Officier originaire du Frioul & né ſujet de la République de Veniſe, acquit tant de reputation dans les armées de l'Empereur, qu'il fut choiſi préférablement à tous les autres pour commander les troupes que Ferdinand envoia en Italie, ſous pretexte d'y ſoutenir les droits de l'Empire dans l'affaire de Mantouë.

Marie de Medicis éclate contre le Cardinal de Richelieu.

Ce fut dans le château de Fouys que Marillac reçut une nouvelle qu'il attendoit depuis longtemps avec une extréme impatience: je parle de la courte prétenduë diſgrace du Cardinal de Richelieu. Le même Courier apportoit une lettre du Roi au Maréchal par laquelle ſa Majeſté lui donnoit le commandement de l'armée & la direction des affaires d'Italie; les Marechaux de la Force & de Schomberg aiant ordre de revenir en France. Marillac va d'un air triomphant leur faire part de l'éloignement du Miniſtre, & voit avec plaiſir le chagrin que cauſe à Schomberg la chute de Richelieu dont il eſt l'ami & le confident. L'infortuné Marillac ne prevoïoit pas que Schomberg, auquel il inſultoit ſecretement, recevroit dans un jour ou deux ordre de l'arrêter.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mémoires anonimes

ter lui même prisonnier. L'an 1630. si rempli de grans evénemens, comme nous avons déja vû, finit par celui que je dois raconter maintenant. C'est l'affaire la plus surprenante du regne dont j'écris l'Histoire. Les suites en furent terribles & funestes à Marie de Medicis, à plusieurs grans Seigneurs & à quelques Dames considerables de la Cour. C'est l'origine de l'agitation dans laquelle Gaston Duc d'Orleans vécut durant tout le reste du regne du Roi son frere, & des mouvemens divers que ce Prince excita dans le Roiaume. Enfin, elle augmenta les soupçons que Louïs avoit deja conçus contre son épouse, & causa de nouveaux & cuisans deplaisirs à la Reine Anne d'Autriche, qui se vid comme enveloppée dans la disgrace d'une belle-mere qui ne l'avoit jamais aimée, & qu'elle n'aimoit pas non plus. 1630.

sur les affaires du Duc d'Orleans. Mémoires de Pontis. Lumiéres pour l'Histoire de France, & la Vérité defenduë dans les diverses piéces pour la defense de la Reine Mere.

Au premier bruit de la délivrance de Cazal & de l'acommodement des affaires d'Italie, Marie de Medicis recommença de presser le Roi son fils de trouver bon du moins qu'elle chassât de sa maison Richelieu son Surintendant, & les parens & les creatures du Cardinal qu'elle avoit à son service. On ne parloit pas d'abord d'éloigner le Ministre des affaires, par ce qu'on s'imaginoit qu'il ne conserveroit pas long-temps les bonnes graces du fils, après avoir perdu celles de la mere qui l'avoit mis en place. Le Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne employoit toute l'adresse de son esprit à exciter les deux Reines à travailler de concert à la ruine du Cardinal, & s'intriguoit encore avec les plus ardens & les plus malins ennemis de Richelieu. La ressource la plus sure de la Cour de Madrid pour prévenir les extremes embaras que pou-

Journal du Cardinal de Richelieu. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 7. Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 285. 286. 287. &c.

1630. voit causer à l'Empereur & au Roi d'Espagne, l'union étroite de la France avec le Roi de Suéde & avec les autres Puissances jalouses de l'agrandissement de la Maison d'Autriche, c'étoit de faire ensorte que Richelieu fût éloigné du Conseil de sa Majesté Très-Chrétienne. Tous les Ministres du Roi Catholique remuoient depuis long-temps ciel & terre pour cela. *Le Comte Duc d'Olivarez*, écrivoit l'Ambassadeur de Venise à Madrid, *manque d'hommes, d'argent, & de bon conseil pour les affaires du Roi son maître en Italie. Mais cela n'empêche pas que ce Favori ne se vante de remédier à ces inconveniens par les brouilleries qu'il prétend exciter bientôt dans la Cour de France.* Le Cardinal de la Cueva, les Marquis de Leganez & d'Ayetone, plusieurs autres personnes considérables de la Cour de Bruxelles se vantoient hautement il y a quelques mois qu'il y auroit dans peu une revolution dans celle de France. La veille du grand éclat de la Reine Mere contre Richelieu, Mirabel dit en parlant de lui à un autre Espagnol: *Le Cardinal ne cessera-t'il jamais de nous faire la guerre? J'espere que nous trouverons enfin le moien de l'arrêter.* Ces circonstances font honneur à Richelieu. Aussi ne manqua-t'il pas de s'en prevaloir, pour insinuer à son timide & credule maître, que le Conseil de Madrid redoutoit plus que toute autre chose l'esprit & l'habileté du Cardinal, & que Marie de Medicis servoit les ennemis de son fils, en l'obligeant à se défaire de l'homme qui leur paroissoit le plus propre à renverser leurs vastes projets.

La Reine Mere instruite à son arivée de Lion à Paris de l'état des affaires d'Italie, resolut à la folli-

ſollicitation des ennemis du Cardinal de le chaſſer avec la Combalet ſa niece & tous ſes parens; bien perſuadée que le Roi éloigneroit des affaires peu de temps après Richelieu; ou que privé de l'appui de celle qui l'avoit fait entrer au Conſeil, & protegé contre les plus puiſſans Seigneurs du Roiaume & contre le Duc d'Orleans même, il prendroit de lui même le parti de la retraite, & n'attendroit pas un ordre exprès du Roi. On a cru que ceci fut concerté entre les deux Reines & Marillac Garde des ſeaux dans le couvent des Carmélites du fauxbourg S. Jacques. Marie de Medicis y décendit avant que d'aller à ſon palais de Luxembourg, où elle avoit reſolu de loger deſormais. Cependant les apologiſtes de cette Princeſſe ſoutiennent qu'il fut parlé ſeulement de dévotion chez les Carmelites; que les deux Reines étant entrées dans le Monaſtére, Marillac n'eut pas un long entretien avec Marie de Medicis; & qu'elle reſolut de chaſſer le Cardinal, ſes parens, & ſes creatures, parce que l'arrogance d'un domeſtique ingrat & infidele devenoit tous les jours plus inſupportable à ſa maitreſſe, dont il pouſſoit la patience à bout. Mais quelque choſe que diſent les défenſeurs de la Reine Mere, il paroit évident que la ruine du Cardinal étoit projettée depuis long-temps, qu'Anne d'Autriche, Gaſton Duc d'Orleans, & un grand nombre de Seigneurs & de Dames de la Cour y travailloient de concert avec Marie de Medicis, & que les Miniſtres du Roi d'Eſpagne furent du complot. Quoiqu'il en ſoit, Louis arivé dans ſa capitale quelque temps avant la Reine Mere, vint de Verſailles pour la voir, & ſe logea dans l'hôtel 1630.

1630. des Ambaſſadeurs extraordinaires afin d'être plus près du palais de Luxembourg, & de conférer ſouvent avec elle. Je trouve de la diverſité dans les Auteurs qui racontent la fameuſe avanture dont je dois parler maintenant. Après les avoir ſoigneuſement comparez enſemble, j'ai penſé que cette contrariété apparente vient de ce que les uns rapportent des circonſtances de la même affaire que les autres omettent. Voici comment la choſe a pu ſe paſſer à mon avis.

Le 9. jour du mois de Novembre, Louïs acourut de Verſailles à Paris dans le deſſein de prier la Reine ſa mere de trouver bon que Richelieu demeurât encore ſix ſemaines ou deux mois auprès d'elle. *Le bien de mes affaires le demande indiſpenſablement*, dit le Roi à Marie de Medicis. *Elles ſont maintenant dans une eſpéce de criſe. J'ai ordonné aux Generaux de mon armée en Italie, de hazarder une bataille, en cas que Cazal ne puiſſe être autrement ſecouru.* La Reine Mere parut conſentir à ce que le Roi lui demandoit. Louïs l'aiant priée enſuite de permettre au Cardinal & à Combalet ſa niéce de lui rendre leurs reſpects, & de les recevoir bien, du moins en apparence, elle ne put s'en défendre. Le Roi fait dire à Richelieu & à ſa niece de venir l'un après l'autre au cabinet de Marie de Medicis à une certaine heure, & qu'il y ſeroit alors. Combalet entre la premiére, ſe jette aux genoux de la Reine Mere, & la remercie très-humblement de ce qu'elle veut bien lui rendre ſes bonnes graces. Soit que la vuë de l'objet haï reveillât le reſſentiment de Marie de Medicis, dont les paſſions étoient ſi vives qu'elle ne pouvoit les retenir, ni les moderer; ſoit qu'elle

le s'imaginât qu'après avoir éclaté contre Richelieu & contre ſes parens, Louïs la diſpenſeroit de tenir la parole qu'il lui avoit extorquée d'attendre encore deux mois, bien loin de faire un accueil favorable à une Dame proſternée à ſes genoux, la Reine Mere lui dit les choſes du monde les plus dures & les plus deſobligeantes. Quelle fut la ſurpriſe de la pauvre Combalet, quand elle vid qu'au lieu d'être bien reçuë de ſa maitreſſe, comme le Roi le lui avoit fait eſpérer, elle étoit plus mal que jamais dans l'eſprit de la Reine Mere! Déconcertée au dernier point & fondante en larmes, elle ſe léve, ſe retire, & S. Simon lui donne la main. Louïs fit alors de grans reproches à la Reine ſa mere. *Du moins, Madame*, lui dit-il en reïtérant ſes premieres inſtances, *tâchez de racommoder tout, en parlant plus doucement à M. le Cardinal qui s'avance.* 1630.

Richelieu entra dans le cabinet immédiatement après ſa niéce. Les larmes qui couloient en abondance des yeux de Combalet, & la deſolation qu'elle témoignoit, firent juger au Cardinal que ſes affaires n'étoient pas dans une auſſi bonne ſituation, que le Roi l'avoit dit. Il ſe preſente en tremblant; & Marie de Medicis ſe déchaine contre lui ſans garder aucune meſure. Elle le traite d'ingrat, de perfide, de ſcelerat, & de perturbateur du repos public de l'Europe. *Voiez-vous ce mechant homme?* ajouta-t'elle en s'adreſſant au Roi. *Il ne penſe à rien moins qu'à mettre vôtre couronne dans ſa famille. Voila pourquoi il ménage le mariage de ſa niece avec le Comte de Soiſſons. Que dites-vous là, Madame*, s'écria le Roi tout étonné; *que*

1630. *dites-vous? La colere vous emporte trop loin. M. le Cardinal eſt un honnête homme. Il me ſert fidelement; & je ſuis fort content du ſoin & de la peine qu'il prend pour le bien de mon Roiaume. Vous m'affligez ſi ſenſiblement que je ne me remettrai jamais du chagrin que vous me cauſez.* C'eſt inutilement que Louïs s'efforce encore d'appaiſer ſa mere irritée. Plus il la prie de ſe ſouvenir de ce qu'elle lui a promis, plus elle s'emporte. Le Roi dit enfin au Cardinal de ſe retirer. Sa Majeſté demeura encore quelque temps à faire de nouveaux reproches à Marie de Medicis & à la conjurer d'avoir un peu de patience, & de ne pouſſer pas ſi tôt les choſes à la derniére extrémité.

Outré de ce qu'on lui a manqué de parole, Louïs prend S. Simon ſon favori par la main & lui dit en ſortant: *Hé bien, que penſes-tu de ce que tu viens de voir & d'entendre? Je vous avouë, Sire, que je croiois être dans un autre monde,* répondit le Favori entiérement dévoué au Miniſtre. *Mais enfin vous êtes le maître. Ouï, ouï, je le ſuis,* reprit le Roi, *& je le ferai bien ſentir aux gens.* Le bon Prince ſe ſouvenoit de ſes promeſſes tant de fois reïtérées à Richelieu de ne l'abandonner point. Mais il ne prévoioit pas que la Reine ſa mere le feroit changer encore. Une perſonne de qualité s'étant approchée pour dire quelque choſe au Roi, S. Simon ſe ſervit de l'occaſion, & envoia un Gentilhomme dire au Cardinal que ſes affaires n'étoient pas ſi deſeſpérées, & qu'il recevroit bientôt de bonnes nouvelles. Dez que Louïs eſt de retour à l'hôtel des Ambaſſadeurs, il s'enferme dans ſa chambre, déboutonne ſon pourpoint, & ſe jette

te sur son lit. *L'obstination insurmontable de la Reine ma mere me fera mourir*, dit-il à S. Simon. *Elle veut que je chasse un Ministre qui me sert utilement, & que je confie l'administration de mes affaires à des gens malhabiles. Son entêtement contre le Cardinal est si prodigieux, qu'il n'y a pas moien de lui faire entendre raison. Qu'on m'apporte à boire. Je sens une ardeur qui me dévore. Tu me diras ensuite ton avis sur le parti que je dois prendre. Je ne doute point, Sire*, repartit S. Simon, *que vôtre Majesté ne protége M. le Cardinal contre une caballe de gens acharnez à le perdre dans vôtre esprit, parce qu'ils voudroient remplir sa place. Il vous sera facile d'arrêter les malins qui suggérent toutes ces choses à la Reine Mere, & qui s'opposent mal à propos au bon gouvernement de vôtre Roiaume.* 1630.

Louïs resolu pour lors à conserver Richelieu malgré Marie de Medicis, envoie querir le Cardinal; Et pour diminuer le nombre des ennemis d'un Ministre que sa Majesté croit utile au bien de ses affaires, elle tache de le racommoder avec le Duc d'Orleans. Le Roi l'avoit déja inutilement tenté, lors que Gaston vint au devant de lui à Montagis. Le Duc pria sa Majesté de ne l'obliger point à cette reconciliation, jusques à ce qu'il lui eût dit les raisons qu'il avoit de haïr Richelieu. Depuis ce temps-là Gaston évita le plus qu'il lui fut possible de voir le Roi son frere. Comme le Duc feignoit d'être malade, Louïs envoia le Comte du Plessy-Praslin nouvellement revenu d'Italie, savoir des nouvelles de la santé de Gaston. Il ne put se dispenser alors d'aller voir le Roi, qui lui presenta Richelieu & le pria d'aimer le Cardinal & de

1630. le regarder comme un bon ſerviteur de toute la famille Roiale. *Je le veux bien*, repondit froidement le Duc d'Orleans à Louïs, *pourvû que M. le Cardinal en uſe avec moi comme il doit.* Richelieu peu content d'une réponſe ſi générale, ſe tourne vers Baſſompierre preſent à cet entretien & lui dit: *Monſieur ſe plaint de moi. Dieu ſait s'il en a ſujet. Mais il faut que les battus païent l'amende. Monſieur*, répondit le Maréchal au Cardinal, *ne prenez pas garde à ce que dit Monſieur. Il ſuit aveuglément les conſeils de Puilaurens & du Preſident Le Coigneux : tenez le par ces deux hommes & vous l'arréterez.* Pendant un ou deux jours on ne ſut rien à la Cour du nouvel éclat de la Reine Mere contre Richelieu. Louïs & ſa mére tinrent la choſe extrémement ſecrete. Si nous en croions le Maréchal de Baſſompierre, ni lui, ni la Princeſſe de Conti, ni pluſieurs autres confidens de Marie de Medicis n'en connurent rien d'abord.

Le Cardinal de Richelieu ſe croit diſgracié.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Memoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans.

La nouvelle du bon état des affaires d'Italie aiant été apparemment confirmée par le rapport du Comte du Pleſſy-Praſlin qui en arivoit, Marie de Medicis fit le lendemain 10. Novembre de ſi grandes inſtances au Roi ſon fils ſur l'éloignement de Richelieu, que le foible Louïs promit enfin de ſe defaire au plûtôt de ſon Miniſtre. Averti que le Roi & ſa mere ſont enfermez depuis un aſſez long-temps, le Cardinal juge fort bien que Marie de Medicis fait ſes derniers efforts pour arracher le conſentement du Roi à une choſe qu'il voudroit bien ſe diſpenſer d'acorder. Le voila incontinent à l'appartement de la Reine Mere. Les portes de la chambre & de l'anti chambre étant fermées, il entre

tre dans la gallerie & grate à la porte du cabinet. On ne répond point & il s'impatiente d'attendre. Instruit des êtres de la maison, il entre par une petite chapelle, dont Marie de Medicis a oublié de fermer la porte, dans le cabinet où elle est avec le Roi. *Ah, Madame! le voici*, s'écria Louïs éperdu en appercevant son Ministre à la disgrace duquel il venoit de consentir à regret. *Je croi que vous parliez de moi*, leur dit Richelieu voiant l'extreme surprise de l'un & de l'autre. *Non*, repliqua froidement la Reine Mere. *Avouez la chose, Madame*, reprit le Cardinal, *vous étiez sur mon chapitre. Cela est vrai*, dit Marie de Medicis irritée de la hardiesse importune de son domestique. Elle se déchaine alors de nouveau contre lui, declare qu'elle ne le veut plus voir, & s'abandonne tellement à sa pas[illegible] qu'elle oublie d'exécuter son projet d'engager Louïs à commander au Capitaine de ses gardes d'arrêter Richelieu. Le Roi chagrin de ce nouvel éclat, se retire incontinent pour éviter l'embaras, & prend la resolution de retourner à Versailles.

1630.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. IV. chap. 7. Journal du même. Vie du Duc d'Epernon. L. X. Memoires de Pontis. Observations sur la vie & la condamnation du Marechal de Marillac. Diverses pieces touchant l'affaire du même.

La Reine Mere sut pourtant le retenir ce jour-là & lui faire signer le lendemain une lettre par laquelle il donnoit au Maréchal de Marillac seul le commandement de l'armée & la direction des affaires d'Italie. *Mon cousin*, disoit Louïs à cet Officier, *je ne pretens pas vous témoigner par cette lettre, le contentement extrême que j'ai de la délivrance de Cazal, de la sortie des Espagnols & des Allemans de tout le Monferrat, enfin des services signalez que vous m'avez rendus dans cette occasion importante. Je vous dirai seulement que mon intention est que vous demeu-*

Remontrance au Roi. Caton Chrétien au Cardinal de Richelieu. Lumieres pour l'hi-

1630. *riez dans mon armée, & que vous attendiez le pouvoir que je vous enverrai tant pour commander aux gens de guerre, que pour travailler à l'exécution de la paix, ſuivant les mémoires & les inſtructions que vous recevrez, & que vous laiſſera mon couſin le Maréchal de Schomberg. Que ſi vous vous étiez mis en chemin pour me venir trouver, ce que je ne croi pas, j'entens que vous retourniez incontinent à mon armée, pour m'y rendre les ſervices que j'attens de vôtre fidelité, de vôtre expérience, & de vôtre ſage conduite.* Ces nouvelles meſures que le Roi prenoit ſans la participation de Richelieu, achevérent de perſuader le Cardinal que ſa diſgrace étoit abſolument reſoluë, & que les Marillacs ſes ennemis jurez devenoient maîtres des affaires. Il prend la reſolution de ſe retirer inceſſamment au Havre de Grace en Normandie, & ordonne qu'on faſſe partir ſes mulets chargez de tout ce qu'il a d'argent & de plus précieux.

Iſtoire de France. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 287. 288.

Ses ennemis lui ont reproché plus d'une fois dans des Ecrits publics, qu'un de ſes domeſtiques dit enſuite ſans y penſer, que cent ſacs de piſtoles d'Eſpagne qui pouvoient faire environ quatre millions de livres, furent alors emballez. Si nous en croions les mêmes gens, le Cardinal avoit perdu la tramontane. Il paroiſſoit entiérement déconcerté. Ses flatteurs parlent tout autrement. *Richelieu*, dit un d'eux, *reçût le coup de foudre ſans grand effroi: mais avec beaucoup de douleur. Il ſe defendit devant leurs Majeſtez avec le même courage qu'il avoit temoigné en les ſervant. Durant ce conflict*, ajoute le même Auteur, *Marillac Garde des ſeaux fit dire à ſa porte qu'il étoit malade, & qu'il ne verroit*

roit perſonne ce jour-là. Il alla pourtant au Luxembourg ſans y être appellé. L'agitation de ſon eſprit, & la part qu'il avoit dans une ſi grande intrigue, ne lui permirent pas de demeurer dans ſa maiſon. Il s'adreſſoit à ceux qu'il croioit être affectionnez au Cardinal, demandoit aux uns ce qui pouvoit cauſer un ſi grand ſilence, & l'étonnement extraordinaire qui paroiſſoit ſur le viſage des premiéres perſonnes de la Cour; s'informoit des autres de ce qui s'étoit paſſé dans la longue conférence du Roi avec la Reine Mere; & prétendoit par cette ignorance affectée, ſe mettre à couvert des ſoupçons & de la vengeance de Richelieu, en cas que l'entrevuë n'eût pas le ſuccès que le Garde des ſeaux eſpéroit. Je ſai bien que l'Ecrivain dont je rapporte les paroles, eſt ennemi des Marillacs. Mais le perſonnnage qu'il fait jouër au Garde des ſeaux, eſt ſi naturel & ſi convenable à la ſituation où ce Magiſtrat ſe devoit trouver alors, que je ne puis m'empécher de croire que ce récit eſt du moins fort vraiſemblable. 1630.

Toutes les circonſtances que je viens de raconter, prouvent à mon avis que le Roi abandonna véritablement ſon Miniſtre au reſſentiment de Marie de Medicis. Cela m'empêche de recevoir la conjecture d'un Auteur judicieux, & bien informé des affaires de ce temps-ci, où il paroit avoir eu quelque part. *Quand on parloit de la retraite du Roi à Verſailles*, dit-il, *& de la faute que la Reine Mere fit de ne le ſuivre pas, afin d'achever ce qu'elle avoit commencé, cette Princeſſe répondoit qu'elle ſe repentoit ſeulement d'avoir oublié de pouſſer le verrouil d'une porte de ſon cabinet, & que ſi elle l'eût bien fermée, Richelieu étoit perdu ſans reſſource. Mais*

1630. *l'opinion commune, c'eſt que le Cardinal s'étoit aſſeuré du Roi dez Lion, & que tous deux jouoient la bonne Reine. La ſuite de l'affaire confirme cette conjecture. Car enfin Marie de Medicis ſentit incontinent le contrecoup de cette affaire.* J'avouë que le concert qui parut deux jours après entre le Roi & ſon Miniſtre, peut faire naître cette penſée, qu'ils étoient l'un & l'autre d'intelligence contre la Reine Mere. Mais la lettre de Louïs à Marillac & pluſieurs autres choſes me perſuadent que le foible Monarque abandonna véritablement Richelieu, & que le Cardinal ſe crut perdu. *Vous ne ferez plus de cas d'un homme diſgracié comme moi*, dit-il l'11. Novembre au Maréchal de Baſſompierre qui le conduiſoit à l'appartement de la Reine Mere. Richelieu alloit faire une nouvelle tentative pour la fléchir. Il ſe mit à ſes genoux, & lui demanda humblement pardon en preſence du Roi. Mais l'inexorable Princeſſe ne voulut point l'écouter. *Bon, bon*, diſoit-elle à ceux qui lui parloient de la douleur & de l'abattement de Richelieu, *il change de viſage & de contenance comme il lui plait. Lors qu'on le trouve le plus gai & le plus content du monde, il paroit en un inſtant triſte, & demi-mort ſi l'état de ſes affaires le demande.*

Après ce dernier & inutile effort, le Cardinal déclara ſans façon & tout publiquement qu'il iroit à Pontoiſe ce jour-là même, & que de là il ſe rendroit au Havre de Grace. Son bagage étoit déja en chemin ſous l'eſcorte de quelques ſoldats, & les mulets allérent juſques à trente-cinq lieuës au delà de Paris, ſans entrer dans aucune ville, depeur qu'ils ne fuſſent arrêtez, ou que le peu-

Digitized by Google

peuple ne s'avisât de piller le threſor qu'ils portoient. Le Cardinal de la Valette faché de ce que ſon ami Richelieu prend une reſolution extréme, & abandonne trop tôt la partie, fait une action *plus genéreuſe qu'utile au bien & au repos de ſa maiſon*, dit fort bien un Auteur. Il va trouver ſon confrére, & emploie toute ſon éloquence à le detourner de l'exécution d'un deſſein trop tôt & fort mal conçu. *Vous n'y penſez pas*, dit la Valette à Richelieu. *Le plus mauvais parti que vous puiſſiez prendre, c'eſt la retraite. Une fortune portée auſſi loin que la vôtre, ne ſe maintient qu'en la pouſſant toûjours plus avant. Si vous reculez une fois, vous ne trouverez que des précipices. Le premier pas que vous ferez en arriére, ſera une chûte dont vous ne vous releverez jamais. Vous vous trompez étrangement, ſi vous croiez que vos ennemis vous laiſſeront à demi renverſé. Ils craindront toûjours le retour de la faveur du Roi à vôtre égard. Il leur ſera d'autant plus redoutable, qu'ils ſont bien perſuadez que ſi vous rentrez jamais en place, vous ne manquerez pas de vous venger. Allez hardiment trouver le Roi. Il eſt ſeul à Verſailles. Vos ſervices ne ſont pas encore oubliez. Il faut profiter d'une ouverture ſi favorable que vos ennemis aveuglez de leur bon ſuccés, vous donnent pour renverſer leurs projets. Le commencement d'une diſgrace n'en eſt pas la fin & la conſommation. Je m'offre à vous acompagner à Verſailles; & je m'expoſerai volontiers à courir une partie du danger, s'il y en a le moindre dans le conſeil que je vous donne. Je vous ai juré une éternelle amitié. Vous connoitrez la ſincerité de mes proteſtations dans l'adverſité, auſſi bien que* 1630.

dans

Digitized by Google

1630. *dans vôtre plus grande proſpérité.* On dit que Chateauneuf Conſeiller d'Etat & Le Jai Préſident au Mortier du Parlement de Paris, joignirent leurs inſtances à celles du Cardinal de la Valette. Nous les verrons bientôt amplement récompenſez de leur conſtant & fidele attachement à un Miniſtre chancelant & abandonné déja de la foule des Courtiſans. Il n'en fut pas tout-à-fait de même de la Valette. Si Richelieu tâcha de temoigner quelque reconnoiſſance en faiſant donner à ſon confrere des emplois conformes à l'inclination guerriére d'un Seigneur, qui n'étoit entré dans l'Egliſe que par des conſiderations humaines & politiques, le Miniſtre devenu plus puiſſant que jamais, perſécuta cruellement le pere & le frere de l'ami le plus genereux & le plus desintereſſé qu'on ait peut-être jamais vû.

L'onziéme Novembre tout Paris crut que Richelieu étoit abſolument ruïné, & que la Reine Mere & ſes confidens avoient enfin pris le deſſus. Les Courtiſans tournérent ſelon leur coutume le dos au Cardinal, & chacun acourut au Luxembourg, briguer l'appui & la protection de la triomphante Marie de Médicis. Le Garde des ſeaux depéche ſon Secretaire en Italie, & lui donne la lettre obligeante du Roi au Maréchal de Marillac. Les Miniſtres étrangers envoient des couriers à leurs maîtres & les informent de la revolution arivée à la Cour de France. Enfin, le bruit de la diſgrace de Richelieu eſt bien-tôt répandu dans toute l'Europe. Je trouve dans un certain mémoire attribué au Cardinal, que Charles Roi de la Grande Bretagne aiant appris la nouvelle, alla trouver Henriette

riette ſon épouſe, & lui dit : *La Reine vôtre mere a tort. Le Cardinal a rendu des ſervices trop ſignalez au Roi ſon maître. Cette avanture me remet dans l'eſprit l'accuſation intentée contre Scipion devant le peuple de Rome. Il l'écouta patiemment, & au lieu d'y répondre,* je me ſouviens, *dit-il,* qu'à tel jour je défis l'armée Carthaginoiſe. Romains, allons au Capitole en rendre graces aux Dieux. *Si j'avois été à la place du Cardinal, j'aurois écouté les plaintes de la Reine vôtre mere avec la même tranquillité, & me ſerois contenté de dire au Roi vôtre frere : depuis deux ans la Rochelle eſt priſe ; trente-cinq villes Huguenotes ſont reduites & razées ; Cazal a été ſecouru deux fois ; la Savoie & une grande partie du Piémont ſont entre vos mains. Ces avantages, Sire, que vos armes ont remportez par mes ſoins, vous répondent de mon application & de ma fidelité.* 1630.

Le Cardinal de Richelieu va trouver le Roi à Verſailles, & déconcerte les projets de la Reine Mere.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que le jour de la S. Martin de l'an 1630. a été nommé *la journée des duppes.* Au lieu de ſuivre le Roi ſon fils à Verſailles, & de demeurer conſtamment auprès de lui juſques à ce que Richelieu ſoit au Havre de Grace, l'imprudente & aveugle Marie de Médicis laiſſe au Cardinal le moien de parler à Louïs & de le faire changer de reſolution. Fauſſement perſuadée que le Roi ne penſera plus qu'à prendre le divertiſſement de la chaſſe, elle s'amuſe à recevoir les hommages des Courtiſans qui ſe rendent en foule à ſon palais, écoute avec plaiſir les applaudiſſemens de ſes confidens & de quelques Dames de la Cour, diſpoſe enfin de tout comme ſeule maîtreſſe des affaires. Le Duc d'Epernon qui hait autant le Mi-

1630. Miniſtre diſgracié, que ſon fils le Cardinal de la Valette l'aime, court comme les autres au Luxembourg, dez qu'il apprend une nouvelle qui flatte ſon ambition & ſon humeur vindicative. Les ſervices importans rendus à la Reine Mere, & les careſſes extraordinaires qu'il reçoit d'elle depuis quelques jours, font eſpérer au credule vieillard qu'il ſera deſormais plus diſtingué; que Marie de Médicis aiant beſoin du ſecours des Seigneurs ennemis de Richelieu, pour achever de détruire le parti du Cardinal nombreux & puiſſant, elle donnera quelques marques de bienveillance & de gratitude à celui qui l'a tirée de la dure priſon où le Duc de Luines l'avoit confinée. Mais quelle fut la mortification du fier Epernon, quand il vid que bien loin de répondre à ſon empreſſement, on le laiſſoit dans la foule, & que la Reine Mere s'entretenoit longtemps avec des perſonnes d'un rang inférieur à celui d'un des plus anciens Officiers de la Couronne! Le Duc de Montmorenci, le Maréchal de Crequi, & quelques autres Courtiſans avertis ſous main par S. Simon, de ne ſe laiſſer pas entrainer au torrent, vont à Verſailles & ſe preſentent devant le Roi.

Vie du Cardinal de Richelieu. L. IV. chap. 7. Memoires de Pontis. Vie du Duc d'Epernon. L. X. Journal de Baſſompierre. Tom. II. Piéces diverſes pour ſervir à l'Hiſtoire. Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VII. pag. 288. 289. 290.

Baſſompierre tout délié & circonſpect qu'il étoit d'ailleurs, fut une des plus grandes *duppes* dans cette fameuſe *journée*. Il demeure trois ou quatre jours à Paris, & néglige de faire ſa cour au Roi & au Cardinal qui triomphe de ſes ennemis. Cela donna occaſion à S. Simon qui ne vouloit pas du bien au Maréchal, de lui rendre de mauvais offices, & d'inſinuer à ſa Majeſté que Baſſompierre étoit plus attaché à Marie de Médicis & à ſes confidens, qu'à Louïs & à ſon Mi-

Miniſtre. Quand le Maréchal vint enſuite à Verſailles, il eut le chagrin d'être mal reçu, & d'entendre dire au Roi qui éleva tout exprès la voix en l'appercevant: *Le voila qui vient après la bataille.* S. Simon tâcha d'empêcher le Comte de Soiſſons d'inviter Baſſompierre à diner. *Laiſſez le là, Monſieur*, dit S. Simon au Comte. *Qu'il s'en aille comme il eſt venu.* Le Maréchal ajoute aſſez plaiſamment que l'inſolence de ce *petit punais* le mit dans une extrême colére. *Mais je diſſimulai*, dit-il, *parce que les rieurs n'étoient pas pour moi, & je ne ſai pourquoi.* Baſſompierre commit une autre faute. Il oublia que dans un temps de défiance & de jalouſie, les choſes les plus indifférentes dans une autre occaſion, ſont ſujettes à des interprétations ſiniſtres. Soit que Richelieu plus aſſuré que jamais de la faveur du Roi, mais auſſi plus ſoupçonneux & plus attentif aux démarches de ceux qu'il croioit liez à ſes ennemis, eût envie de détacher le Maréchal du parti de la Reine Mere & de le gagner: ſoit que le Cardinal voulût ſeulement le faire parler & l'amuſer, un Gentilhomme vint de la part de Richelieu inviter Baſſompierre à diner chez le Cardinal. Il avoit déja refuſé le Comte de Soiſſons ſur ce que le Maréchal de Crequi, le Comte de Sault ſon fils, & le Marquis de S. Luc devoient diner chez lui à Challiot. L'excuſe étoit bonne, & Soiſſons s'en contente. Mais Richelieu plus délicat & plus défiant ne la reçût pas. Il s'imagina que Baſſompierre devoué à la Reine Mere & étroitement lié avec la Princeſſe de Conti, le Duc de Guiſe & pluſieurs autres de ſes ennemis, prétendoit le braver malgré l'augmentation de ſa puiſ- 1630.

ſance

1630 ſance & de ſon credit, & être preſqu'auſſi fier que le Duc d'Epernon.

Quelque mécontent que fût ce Seigneur de l'indifférence que Marie de Médicis venoit de lui témoigner, il ne voulut pas voir d'abord le Cardinal, ni ſe juſtifier comme les autres des ſoupçons que Richelieu pouvoit avec quelque raiſon concevoir de la mauvaiſe volonté d'Epernon. *Pour la rendre encore plus manifeſte*, dit l'Auteur de ſa vie, *le Duc alla faire ſa cour au Roi à Verſailles, & eut l'honneur d'entretenir ſa Majeſté. Mais on ne put jamais perſuader à Epernon d'entrer dans la chambre du Cardinal voiſine de celle du Roi, ni de rendre la moindre civilité à Richelieu. Plus on remontroit au Duc qu'il y avoit du danger à en uſer de la ſorte, plus il ſe roidiſſoit à ſuivre ſon inclination. Cette ame intrepide aimoit mieux faillir contre les maximes de ſa prudence, que contre celles de ſon courage.* La fierté d'Epernon pouroit être louable, s'il eût ſuivi conſtamment les nobles ſentimens de ſon grand cœur. Mais venant à refléchir ſur les remontrances du plus intime de ſes confidens, il crut devoir prévenir le mal que ſa prétenduë *intrépidité* pouvoit lui attirer de la part d'un Miniſtre puiſſant & vindicatif. Deux jours après, le Duc lui rend viſite. *On peut juger*, dit-on encore, *de la réception que lui fit Richelieu bien informé de tout ce qui s'étoit paſſé.* Epernon en paroiſſant chagrin, ſes amis lui repreſentérent qu'une démarche faite trop tard & de mauvaiſe grace ne ſe comptoit pour rien. *Je ſai la difference qu'il faut mettre entre le maître & le ſerviteur*, dit le fier Duc pour couvrir ſa double faute. *Les devoirs ne doivent pas être legérement*

con-

confondus ; & je ſuis aſſez vieux pour ſervir d'exemple aux autres. 1630.

Il ne ſuffit pas d'avoir rapporté comment Marie de Médicis & ſes gens furent pris pour *duppes*. Diſons encore ce qui ſe paſſa entre Louïs & ſon Miniſtre à Verſailles. Celui-ci ſuivit d'autant plus volontiers le conſeil de ſon ami la Valette, que S. Simon lui avoit envoié dire à l'oreille que tout alloit le mieux du monde, & qu'il pouvoit venir ſeurement trouver le Roi. Les deux Cardinaux partent ſur l'heure. La Valette va le premier ſe preſenter à Louïs, afin de connoitre par lui même la diſpoſition de ſa Majeſté. *Monſieur le Cardinal*, lui dit-elle en le tirant à part, *je croi que vous êtes ſurpris de tout ce qui ſe paſſe. Plus que vôtre Majeſté ne peut ſe l'imaginer*, répondit la Valette. *M. de Richelieu a un bon maître*, réprit le Roi. *Allez lui dire qu'il vienne inceſſamment ici.* La Valette découvrit alors à Louïs que Richelieu étoit venu de lui même, dans le deſſein de ſe jetter aux pieds de ſa Majeſté, & partit pour amener ſon confrére. S. Simon premier Ecuïer & Favori du Roi, le Marquis de Mo[illegible]mar premier Gentilhomme de ſa chambre, & Beringhen premier Valet de chambre de ſa Majeſté, ſe trouvérent auprès d'elle, lors que Richelieu conduit par la Valette embraſſa les genoux du Roi, en le remerciant de la faveur extraordinaire, que lui acordoit le meilleur maître qui fût dans le monde. *Et moi*, répondit Louïs, *j'ai en vous le plus fidéle & le plus affectionné ſerviteur qui ſe puiſſe trouver. Je me croi d'autant plus obligé à vous protéger, que je ſuis témoin du reſpect & de la reconnoiſſance que vous avez pour la Reine*

ma

Digitized by Google

1630. *ma mere. Je vous aurois abandonné, ſi vous n'aviez pas marqué ces juſtes ſentimens de vôtre bon cœur. Soiez ſûr deſormais de ma protection. Je ſaurai diſſiper la caballe de vos ennemis. Ils abuſent de la credulité de la Reine ma mere qui ſe laiſſe aiſément prévenir. Continuez à me ſervir bien, & je vous maintiendrai contre tous ceux qui ont juré vôtre perte.*

Le Cardinal qui ſavoit pleurer quand il vouloit, fond incontinent en larmes, ſe jette derechef aux pieds de ſa Majeſté, & la conjure de trouver bon qu'il n'accepte pas la grace qu'elle veut bien lui faire de ſe ſervir encore de ſes conſeils. *Au nom de Dieu, Sire,* diſoit-il, *que je ne ſois pas l'occaſion innocente de la mesintelligence que mon ſéjour auprès de vôtre Majeſté, poura cauſer entr'elle & la Reine Mere. Permettez que j'aille m'enſevelir dans une profonde ſolitude & déplorer mon malheur de paſſer pour ingrat dans l'eſprit d'une Reine qui m'a comblé de ſes bienfaits.* Richelieu embraſſe encore plus tendrement les genoux de Louïs & ſe léve enſuite. Sa Majeſté lui déclara pour lors plus formellement la reſolution irrévocable qu'elle avoit priſe de le laiſſer au timon des affaires. Et le Cardinal continuant à lui remontrer que le monde le regarderoit toûjours comme un ingrat, & qu'il demeureroit expoſé aux traits les plus malins de la médiſance & de l'envie, *ce n'eſt pas la Reine ma mere,* répartit Louïs, *qui excite ce grand orage, contre vous. Certains eſprits brouillons en ſont les premiéres cauſes. Je les connois, & je ſaurai les punir de leur entrepriſe criminelle. Il ſuffit que je ſois content de vous,* ajouta le Roi en hauſſant la voix, *Demeurez au-*

auprès de moi. Je vous protégerai contre tout le monde. 1630.

Soit que ſa Majeſté l'eût ordonné à Richelieu, ſoit qu'il crût faire encore mieux ſa cour, il écrivit peu de temps après ſon arivée à Verſailles, une lettre extrémement ſoumiſe & reſpectueuſe à Marie de Médicis. La piéce mérite d'être rapportée. Rien ne nous découvre mieux l'eſprit ſouple & fourbe du Cardinal. *Madame*, diſoit-il, *je ſai bien que mes ennemis, ou plûtôt ceux de l'Etat, non contens de m'avoir décrié auprès de vôtre Majeſté, veulent encore lui rendre ma demeure à la Cour ſuſpecte; comme ſi je n'approchois le Roi que pour l'éloigner de vous, & pour diviſer ce que Dieu & la nature ont uni. Mais j'eſpére de la divine bonté que le monde connoitra bien-tôt leur malice, que mes démarches ſeront pleinement juſtifiées, & que l'innocence triomphera de la calomnie. Ce n'eſt pas, Madame, que je ne m'eſtime malheureux & coupable, puis que je ceſſe de plaire à vôtre Majeſté. La vie me ſera odieuſe tant que je ſerai privé de l'honneur de vos bonnes graces, & de cette eſtime qui m'eſt plus précieuſe & plus chére que les grandeurs de la terre. Comme je les tiens toutes de vôtre main liberale, je les porte & les remets volontiers aux pieds de vôtre Majeſté. Excuſez, Madame, vôtre ouvrage & vôtre créature. Tout ce qui viendra de vous, je le recevrai ſans murmure, & je n'y répondrai que par des benédictions. Mais de grace, Madame, que cette pieté qui vous eſt naturelle, épargne la pourpre de l'Egliſe dont vous m'avez revétu. Elle perdra ſon éclat & ſon luſtre, ſi vôtre Majeſté y imprime une tâche ſi noire. Quelle apparence y*

a-t'il

1630. *a-t'il que celui de vos ſerviteurs que vous avez comblé de vos bienfaits les plus ſignalez, ſoit le plus ingrat de tous les hommes, & que ma conſcience, mes interêts, & ma premiére inclination, m'attachant à vôtre ſervice, je veuille m'en ſéparer pour acquerir le nom infâme de traitre à la meilleure & à la plus grande Reine de l'univers?*

Ces conſidérations, Madame, devroient m'abſoudre de crime & même de ſoupçon devant le tribunal de vôtre Majeſté, qui m'a preſque condamné ſans m'entendre. Je n'en appelle pas. Entiérement réſigné à toutes vos volontez, je ſouſcris à l'arrêt que vous prononcerez. A Dieu ne plaiſe que je conteſte contre ma Souveraine, que je lui demande raiſon de ce qu'elle fait, & que je me fortifie de la protection du Roi, ou de l'appui de ſes Officiers, & même de la mémoire de mes ſervices paſſez, contre le cours de vôtre indignation. La penſée en ſeroit criminelle & contraire à l'humeur d'un homme qui ne veut point d'autre gloire que celle d'être fidele, & ne cherche pas d'autre ſeureté que ſon innocence. Je ne prétens point trainer ma mauvaiſe fortune dans les provinces éloignées de la Cour; encore moins, la porter à Rome, où je verrois des débris plus lamentables que ceux de l'ouvrage de vôtre bonté vraiment Roiale. Je m'ennuierai par tout où vôtre Majeſté ne ſera point: Et ſi je n'obtiens pas la permiſſion de vous voir, il ne me reſte plus qu'à demander à Dieu la grace de mourir. Je voudrois ſeulement que ce fût après avoir prouvé mon innocence, & ſi ce n'eſt pas trop d'audace, après avoir recouvré l'honneur de vos bonnes graces. Quand ce bonheur m'arrivera, je ſortirai

ſans

ſans regret de la Cour. Que dis-je? de ce monde même. Je meurs mille fois le jour depuis que vôtre Majeſté ſemble croire que je ne ſuis plus ſon très-humble, très-fidéle, & très-obeïſſant ſerviteur. 1630.

Vid-on jamais des menſonges plus groſſiers & une plus grande ſcélérateſſe? Dans le temps même que Richelieu fait ces proteſtations à Marie de Médicis, il travaille de toute ſa force à perdre ſans reſſource ceux qu'elle chérit le plus. Les premiers coups de foudre tomberent ſur les deux Marillacs. Le 12. Novembre on vint dire de la part du Roi au Garde des ſeaux, que ſa Majeſté vouloit tenir conſeil, & qu'elle lui commandoit de ſe rendre à Glatigni, où il recevroit les ordres du Roi. Le Magiſtrat averti de la bonne reception faite à Richelieu, jugea bien que le Miniſtre devenu ſupérieur à ſes ennemis, lui joueroit un mauvais tour. Il revoit promptement ſes papiers les plus importans, en brule quelques-uns, & en met d'autres en ſeureté chez ſes amis. Fut-ce par malice, ou par mégarde, qu'il en laiſſa un qui contenoit un compte éxact de l'argent du Roi, que Richelieu avoit detourné durant ſon Miniſtere. Quoiqu'il en ſoit, ce mémoire coutera bien cher au Maréchal de Marillac. Richelieu ne pouvant attaquer le Garde des ſeaux ſur ſon adminiſtration de la juſtice, & des finances, fera avec une exactitude étrangement maligne des perquiſitions contre le frere de celui qui a dreſſé des mémoires pour avertir Louïs de l'avarice & de l'avidité de ſon Miniſtre. Dez que Marillac fut à Glatigni, Loménie de la Ville-aux-Clercs Secretaire d'Etat, vint lui demander les ſeaux de la part du Roi. Un Exempt des

Le Roi ôte les ſeaux à Marillac & les donne à Châteauneuf. Le Jai eſt fait premier Préſident du Parlement de Paris, & Servient Secretaire d'Etat.

Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XV. Fournaux de Baſſompierre & de Richelieu. Hiſtoire

1630. *du Miniſtére de celui-ci.* des gardes arrête le Magiſtrat, & le conduit à Liſieux. Ce fut le premier lieu de l'éxil dans lequel il finit ſa vie. On lui fit faire de ſi grandes journées qu'il en eut la fiévre. Abattu de ſa maladie & de la fatigue du voiage, Marillac demanda de ſéjourner un jour dans je ne ſai quel village, & d'y prendre un peu de repos. L'Exempt lui refuſa une choſe ſi legére de la maniére du monde la plus dure. C'eſt ainſi que les exécuteurs des violens conſeils de Richelieu, tachoient de lui plaire & de ſe rendre dignes de ſes gratifications. La Ville-aux-Clercs aiant reporté les ſeaux, Louïs lui ordonna d'annoncer à la Reine Mere l'éloignement de Marillac, & de l'aſſurer en même temps que le Roi prendroit ſon avis avant que de remplir la place de ce Magiſtrat. Richelieu ſut adroitement détourner ſon maître de rendre cette deférence à Marie de Médicis. Il étoit trop important au Cardinal d'avoir un Garde des ſeaux à ſa dévotion.

1630. *Lumiéres pour l'Hiſtoire de France, & la Verité défendue dans les piéces pour la défenſe de la Reine Mere. Obſervations ſur la vie & ſur la condamnation du Maréchal de Marillac. Mercure François.*

Dez le lendemain de la diſgrace de Marillac, les ſeaux furent donnez à Charles de l'Aubeſpine Conſeiller d'Etat & Chancelier des ordres du Roi. C'eſt celui que nous avons vu emploié dans pluſieurs ambaſſades conſidérables ſous le nom de l'Abbé de Preaux, & puis ſous celui de Chateauneuf. Telle fut la récompenſe qu'il reçut du bon avis donné à Richelieu, de ne penſer pas ſi tôt à la retraite, & de voir du moins une fois ſa Majeſté. Le Miniſtre triomphant obtint encore un bienfait ſignalé à Nicolas Le Jai Préſident au mortier du Parlement de Paris, qui lui avoit fait les mêmes remontrances que le Cardinal de la Valette, & Chateauneuf. La char-

1630. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 289. 290.*

charge de premier Préſident de cette celébre compagnie étoit vacante. Le Jai en fut revêtu. Hacqueville ſucceſſeur de Verdun en avoit joüi quelques mois ſeulement. Après la mort de celui-ci, elle fut donnée à Jean Bochart de Champigni decedé le 30. Avril de cette année. On dit à la gloire de ce Magiſtrat, dont le triſaieul avoit autrefois ſuccedé au fameux premier Preſident de la Vacquerie, qu'aiant été Controlleur genéral & Surintendant des finances, il n'augmenta point ſon bien. Ses enfans trouverent préciſement le patrimoine que ſon pere lui laiſſa. Le Jai avoit encore un grand mérite auprès de Richelieu. La Reine Mere n'aimoit point ce Preſident qui fut de tous les partis formez contr'elle durant & après la minorité de Loüis. Pour inſpirer à Le Jai un plus grand éloignement de cette Princeſſe, le Cardinal dit malignement au Preſident, qu'il auroit rempli plûtôt la premiére place du Parlement de Paris, ſi Marie de Médicis ne s'y fût pas oppoſée. Enfin la charge de Secretaire d'Etat vacante par la mort de Beauclerc, fut donnée à Servient creature de Richelieu. Il avoit fait quelque temps les fonctions d'Intendant d'armée, & negocié quelques affaires importantes à la Cour de Savoie. 1639.

La Reine Mere extrémement irritée du mauvais traitement fait à l'ancien Garde des ſeaux, & de l'ordre envoié d'arrêter le Maréchal de Marillac, chaſſe ſur l'heure Combalet ſa Dame d'atour, la Meilleraïe Capitaine de ſes gardes & tous les parens du Cardinal. Ne deſeſperant pas encore d'obtenir l'éloignement de ſon ingrat & fourbe domeſtique, *il faut abſolument que*

1630. *l'un de nous deux ſorte de la Cour*, dit Marie de Médicis en parlant de lui dans le tranſport de ſa colére. Plus aſſuré que jamais de la faveur & de la protection du Roi, il entre de ſon côté en furie, ne veut pas ſouffrir l'affront fait à ſa niéce & à ſon coulin, & prétend obliger la Reine Mere à les réprendre dans ſa maiſon malgré qu'elle en ait. On reproche à la Combalet d'être devenuë infidele à Dieu en quittant le ſervice de Marie de Médicis. Cette Dame avoit fait vœu depuis la mort de ſon époux, d'embraſſer la vie auſtére des Religieuſes Carmélites. Et en attendant que le Cardinal ſon oncle & la Reine Mere lui permiſſent d'acomplir ſon vœu, elle promit encore à Dieu de ne porter ni perles, ni diamans, ni habits ſomptueux, de ne decouvrir point ſa gorge, de ne ſe farder jamais, & de ne mettre pas même de la poudre ſur ſes cheveux. Tant que la Combalet fut auprès de Marie de Médicis, elle fit *la béate*. On parloit déja de ſes extaſes & de ſes intimes communications avec Dieu dans l'oraiſon. Cette grande régularité s'évanouira bientôt. Fiére de la bonne volonté de ſon oncle qui prétend la marier au Comte de Soiſſons, elle ſe charge de pierreries, invente de nouvelles modes, & ſe montre au cours montée ſur une haquenée blanche avec une capeline de plumes & un habit doublé d'hermines. On la voit au bal, à la Comédie, & aux promenades de coquetterie dans le jardin des Tuilleries.

Le Maréchal de Marillac eſt arrêté

Pendant que le Maréchal de Marillac qui ne penſoit à rien moins qu'à devenir Miniſtre d'Etat, ſe remplit l'imagination de grandeurs & de dignitez, l'Epine Huiſſier du cabinet qui porte l'or-

l'ordre de l'arrêter prisonnier, arive au château de Fouys, où étoient les trois Généraux de l'armée de France, justement le jour après que le Secretaire du Garde des seaux de Marillac a rendu au Maréchal frere de son maître la dépêche qui lui aprenoit la disgrace du Cardinal de Richelieu. La Force, Schomberg, & Marillac étoient sur le point de diner lors que l'Epine mit la lettre du Roi entre les mains de Schomberg. Impatient de l'ouvrir, il se retire près d'une fenêtre & la lit. La Force le suit, & jettant par hazard les yeux sur la lettre, y voit ces mots écrits à la marge de la main propre de sa Majesté: *Mon cousin, vous ne manquerez pas d'arrêter le Maréchal de Marillac. Il y va de mon service.* La Force arrache la lettre des mains de Schomberg, le tire dans un passage qui conduit à son appartement, & lui dit: *Monsieur, lisez vôtre lettre en particulier. Il y a quelque chose de plus important que vous ne pensez.* Schomberg le fait: Et dissimulant fort bien l'étrange surprise que deux nouvelles si différentes reçuës en deux jours, lui causent, il rentre dans la salle & dit au Maréchal de Marillac & à tous les Officiers qui s'y trouvoient: *Messieurs, s'il y a quelqu'un de vous qui veuille diner, il peut se metre à table. On a servi. Pour moi, je ne mangerai pas.* Puis se tournant vers Marillac, *Monsieur,* lui dit Schomberg, *nous irons tenir conseil chez vous après le diner, & nous lirons la depêche de sa Majesté.* Marillac prend congé de ses deux confreres & va manger dans son apartement.

1630. prisonnier en Italie.

Mémoires de Pontis & de Puysegur. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 290. 291.

Schomberg s'approche alors de Puysegur Officier aux gardes, & lui dit: *Monsieur, vous*

1630. *êtes bon ſerviteur du Roi. Voici un ordre ſurprenant que je reçois. Sa Majeſté m'enjoint d'arrêter M. de Marillac. Il eſt Maréchal de France & Général de l'armée comme moi. De plus, c'eſt aujourd'hui ſon jour de commandement. Vous ſavez qu'il eſt venu à l'armée avec ſix ou ſept mille hommes amenez de Champagne. Les Officiers de ces regimens ſont preſque tous ſes parens, ou ſes creatures. Les nouvelles troupes n'ont ni la conſidération, ni les ſentimens des vieilles, qui ſavent bien qu'elles ſont plus au Roi qu'à celui qui les commande, & qu'on doit obeïr aveuglément aux ordres de ſa Majeſté. Si ces gens qui ſont à la dévotion de M. de Marillac, s'aviſent de faire quelque réſiſtance, ils ſe trouveront presqu'auſſi forts que nous. Envoiez dire de ma part à tous les Capitaines aux gardes qu'ils viennent me trouver au plûtôt. Cependant tenez vous à la porte de M. de Marillac & prenez garde qu'il ne ſorte. C'eſt un homme d'eſprit. S'il découvre l'affaire, il poura bien nous échapper.* Puyſégur obeït, & prend même la précaution de faire viſiter un grand panier couvert, où les gens de Marillac mettoient ce qui ſe déſervoit de la table de leur maître. Cela ſeul lui pouvoit donner quelque ſoupçon. Averti d'une choſe qui paroit extraordinaire, Marillac envoie querir Puyſégur qui commandoit la garde du château où étoient les trois Maréchaux de France, & lui demande pourquoi on fouille dans les paniers de ſes gens. *M. le Maréchal de la Force*, répond Puyſégur avec aſſez de preſence d'eſprit, *ſe plaint qu'on lui a volé quelque vaiſſelle d'argent. C'eſt pourquoi il a ordonné de fouiller tous ceux qui ſortent.*

Ce-

Cependant Schomberg avoit commandé à Pontis autre Officier aux gardes de faire entrer ſa compagnie dans le château immediatement après les Officiers du regiment, & de lever les ponts-levis. Cela étoit encore capable de cauſer de l'ombrage à Marillac, à l'inſçu duquel ces ordres ſe donnoient, quoique ce fût à lui de commander alors. Mais ce jour aiant été pris pour faire la montre, Marillac avoit été lui même d'avis d'enfermer les Officiers pour empêcher les *paſſe-volans*. De maniére que bien loin de ſe défier de quelque choſe, il approuva ce que Schomberg faiſoit. Quand toûs les Officiers du régiment des gardes furent entrez dans la chambre, il ferma la porte au verrouil & leur parla de la ſorte. *Meſſieurs, le Roi vous a fait l'honneur de vous confier la gloire de ſes armes, & il vous confie aujourd'hui la ſeureté de ſa perſonne & de ſon Etat. Je ne doute point que vous ne ſoiez ſurpris de l'ordre que j'ai reçu de ſa Majeſté. Mais il ne nous apartient pas de penétrer les raiſons ſecretes de la volonté du Prince. Nous devons reſpecter ſes commandemens & les exécuter ponctuellement. Le Roi m'enjoint d'arréter M. de Marillac. C'eſt aſſez que je vous declare la volonté de ſa Majeſté. Vous êtes trop bien intentionnez, & trop fideles, pour manquer à lui obeïr dans une occaſion de cette importance. Suivez moi juſques dans l'apartement de M. de Marillac. Et de peur que l'entretien ſecret que j'ai avec vous, ne donne quelque ſoupçon, en ſortant de ma chambre, feignez de vous plaindre de moi, comme ſi je refuſois de vous paier vos montres.* Les Officiers promettent de faire ce que Schomberg ordonne de la part du Roi, & 1630.

1630. ſe mettent incontinent à crier contre la dureté du Maréchal, qui promet tous les jours de paier, & ne donne à la fin que des paroles.

La Force & Schomberg ſuivis des Officiers aux gardes vont à l'apartement de Marillac, qui n'avoit pas encore achevé de diner. Ils attendent quelque temps, & le Maréchal vient enſuite. Voiant un ſi grand nombre d'Officiers, *Meſſieurs*, leur dit-il par deux fois, *nous allons tenir conſeil. Retirez vous, s'il vous plaît. Ils ne doivent pas ſe retirer, Monſieur*, répondit Schomberg. *Je leur ai ordonné de venir ici. Mais, Monſieur*, réprit Marillac, *les Capitaines aux gardes n'entrent pas au conſeil de guerre. Cela eſt vrai*, repartit Schomberg, *cependant il faut que ces Meſſieurs ſoient ici preſens & qu'ils m'aident à exécuter les ordres du Roi.* Le Maréchal de la Force prend alors la parole, & parle ainſi à Marillac. *Monſieur, je ſuis vôtre ami: vous n'en devez pas douter. Je vous conjure en cette qualité de lire & de recevoir les ordres du Roi ſans murmurer & ſans vous emporter. Peut-être que ce ne ſera rien. Voiez, s'il vous plaît, cette apoſtille écrite & ſignée de la main de ſa Majeſté.* Schomberg ouvre ſa lettre, la montre à Marillac, & le prie de lire l'endroit où le Roi ordonnoit de l'arrêter.

Extrait de ce que Puyſégur dit de la maniére dont le Maréchal de

Je trouve ici une des grandes preuves de l'incertitude de l'Hiſtoire, lors même qu'elle eſt écrite par des temoins oculaires des événemens. Puyſégur & Pontis, tous deux Officiers aux gardes & preſens quand le Maréchal de Marillac fut arrêté, nous rapportent bien différemment la ſituation de ſon eſprit après avoir lu la lettre du Roi que Schomberg lui mit entre les mains.

mains. L'un le fait parler avec une extréme mo- 1630.
dération, & l'autre de la maniére du monde la Marillac
plus emportée. Puis que je ne voi pas le moien reçut sa
de concilier deux narrations qui semblent con- disgrace.
tradictoires, je les rapporterai seulement, & je
laisserai la chose dans l'incertitude qui m'embarasse. Voici le récit de Puységur. *Monsieur*, dit Marillac à Schomberg, *il n'est pas permis au sujet de murmurer contre son Souverain, ni de lui dire que les choses qu'il allégue sont fausses. Je puis assurer avec verité que je n'ai rien fait contre le service du Roi, & que je n'ai rien dit de vous, ni d'aucun autre qui demande la moindre justification. Mon frere le Garde des seaux & moi avons toujours été serviteurs de la Reine Mere. Il faut qu'elle ait du dessous, & que M. le Cardinal de Richelieu l'emporte contr'elle & contre ses serviteurs. Quand mon frere & moi avons été de ce nombre, le Roi nous l'a permis. Mais il n'y a plus de remède: il faut souffrir. On peut m'arrêter fort facilement, & je n'ai pas besoin de gardes. Je me rendrai en telle place & en telle prison qu'il plaira au Roi de marquer.* On continua de lire la depéche de sa Majesté. Elle commandoit de faire passer les troupes en France dans quinze jours, pour leur donner le temps d'achever une quarantaine commencée à cause de la peste. La Force & Schomberg sortirent ensuite de la chambre de Marillac. Il les acompagna jusques au bas de l'escalier. Quelques Officiers suivirent le prisonnier, & il rentra dans sa chambre *sans témoigner le moindre emportement.* Mémoires de Puységur.

Marillac demanda pour lors à parler au Mar-

1630. quis d'Attichi ſon neveu, & promit de ne rien dire qu'en preſence de ceux qui le gardoient. *J'en allai demander la permiſſion au Maréchal de Schomberg*, pourſuit Puyſégur, *& je l'obtins. On m'ordonna ſeulement que nous fuſſions ſix Officiers à garder le priſonnier, entre leſquels il y auroit un Capitaine, & que nous demeuraſſions vingt-quatre heures auprès de lui. Vennes Capitaine me dit enſuite:* lui demanderons-nous ſon épée? Monſieur, *lui repliquai-je*, ne donnons point ce chagrin à un Maréchal de France. Il la quittera ce ſoir en ſe couchant. Nous la prendrons alors. Je ne voi pas qu'il puiſſe nous faire grand mal, ni ſe ſauver. *Attichi Colonel d'un régiment d'infanterie ariva là deſſus, & le Maréchal lui dit ces mêmes paroles:* Mon neveu, je vous ai envoié chercher pour vous dire que le Roi m'a fait arrêter priſonnier. Ne ſoiez point en peine de moi. Souvenez vous ſeulement que je vous ai toûjours exhorté à ſervir le Roi avec une fidélité inviolable, quelque choſe qui vous arrive. Je vous prie de dire à tous ces Meſſieurs qui commandent les troupes que j'ai amenées de Champagne, de bien ſervir le Roi, & que s'ils me veulent obliger, ils ne ſauroient me faire un plus grand plaiſir, que d'être fidéles à ſa Majeſté. *Après cela il dit adieu à ſon neveu & l'embraſſa.*

Si-tôt que le Marquis d'Attichi fut ſorti, Du Meſnil Capitaine des gardes du Maréchal vint demander à lui parler. Il amenoit un garde de Schomberg qui nous dit de permettre à Du Meſnil d'entretenir ſon maître en particulier. J'ai ſu depuis de Marillac même, que Du Meſnil lui propoſa de le faire ſauver. Quand cela ſe pouroit,

roit, *répondit le Maréchal*, je ne le ferois pas. J'ai toûjours été bon ſerviteur du Roi, & je ne crains rien. Servez bien ſa Majeſté, & dites de ma part à tous mes amis qu'ils faſſent de même. *Marillac ſoupa dans ſa chambre, & quatre Officiers ſe mirent à table avec lui. On fut ſervi par les gens du Maréchal de Schomberg. Après ſoupé, Marillac nous fit voir l'ordre de l'attaque de Cazal peint & bien acommodé. Il nous dit qu'on le porteroit le lendemain de ſa part à Schomberg, afin de l'envoier au Roi, auquel Marillac vouloit le faire preſenter. Le Maréchal ſe coucha & nous primes ſon épée. Il y avoit deux paillaſſes dans la chambre. Quatre de nous y couchérent. Les deux autres veilloient avec une chandelle allumée, & nous nous relevions de deux heures en deux heures. Ceux qui avoient veillé faiſoient voir le priſonnier dans ſon lit aux deux qui les relevoient, & ſe jettoient enſuite ſur la paillaſſe. Cela dura quinze jours de ſuite, au bout deſquels le Roi envoia ordre de le conduire à Sainte-Menehout en Champagne.* Je voudrois de tout mon cœur pouvoir donner cette grande modération, & cette égalité d'ame tout-à-fait rare dans un ſi prodigieux changement de fortune, comme quelque choſe de certain. Outre que ces deux vertus ſeroient extrémement glorieuſes à la mémoire de l'illuſtre malheureux dont je parle, la poſterité y trouveroit encore une belle inſtruction: choſe qu'un Hiſtorien ne doit jamais perdre de vuë. Mais peut-être qu'il n'y aura pas moins à profiter dans l'emportement de Marillac, s'il eſt vrai qu'il ait été tel que Pontis le raconte. Les perſonnes du premier rang & les autres y apprendront combien il eſt important de 1630.

1630. demeurer maître de ſes paſſions dans les diſgraces inopinées. Car enfin, il eſt certain que les paroles & les menaces échappées au Maréchal de Marillac lui furent terriblement préjudiciables.

Pontis raconte la même choſe tout autrement.

On peut bien s'imaginer, dit l'Auteur des Mémoires de Pontis en parlant de ce qui ariva immédiatement après que Marillac eût lu la lettre du Roi, *quel effet peut produire un ſi étrange & ſi prompt renverſement de fortune & d'eſpérances. Mais il eſt comme impoſſible de ſe figurer la violence de la colére qui le tranſporta hors de lui méme, lors qu'il lut les fauſſes accuſations dont ſes ennemis le chargeoient, & ſur leſquelles le Roi le faiſoit arrêter. Ne ſe poſſédant plus, il perdit tout reſpect & toute crainte, s'emporta contre le Cardinal de Richelieu de la maniére la plus outrageuſe, & dit tout haut ſans nommer perſonne, que celui qui avoit inſinué ces choſes au Roi, en avoit menti, & que c'étoit un fourbe, un traitre, & un parjure. Le Maréchal de la Force voiant ce violent tranſport, & jugeant que cela pouroit nuire au priſonnier, ſi ſes ennemis venoient à le ſavoir, s'efforça de l'adoucir en lui diſant avec beaucoup de ſageſſe:* Il n'y a rien encore de perdu, Monſieur. Vous ſavez que j'ai moi méme tiré l'épée contre mon Prince. Non content de me pardonner, il me confie la conduite de ſes armées. Si vous étes fauſſement accuſé, vôtre innocence en ſera plus glorieuſe, quand le Roi l'aura reconnuë. Que ſi vous étes coupable, penſez que la clémence du Roi eſt grande. Il vous pardonnera ſi vous vous jettez à ſes genoux, & ſi vous implorez ſa miſéricorde comme moi. *Mais rien n'étoit capa-*

Memoires de Pontis.

ble

ble d'arrêter la juſte indignation de Marillac. 1630.
Quoique je ne puiſſe aprouver ſon emportement, j'avouë neantmoins que ſi jamais il y eut une occaſion légitime de repouſſer avec force l'injuſtice de la calomnie, c'étoit lors qu'un homme auſſi irreprochable ſur le chapitre de la fidélité, que le Maréchal de Marillac, ſe voioit malicieuſement accuſé d'avoir voulu attenter à la liberté, à la couronne, & à la vie de ſon Roi. Ces horribles accuſations dont il ſe ſentoit fort innocent, le faiſoient comme ſortir hors de lui même, & parler ſans aucun égard contre ceux, dont il devoit du moins redouter la puiſſance.

Le Maréchal de Schomberg voiant que rien n'étoit capable d'adoucir ſon confrére, lui dit enfin: Monſieur, je ne croi pas pouvoir remettre vôtre perſonne à une meilleure garde, que celle à qui le Roi ſe confie lui même. *Comme Marillac avoit encore l'épée au côté, quelqu'un avertit Schomberg qu'il falloit prier Marillac de la quitter & de ſe mettre en état de priſonnier. Schomberg lui dit donc à l'oreille:* Monſieur, puiſque vous étes malheureux, il vaut mieux quitter vôtre épée de vous même. Retirez vous dans la garderobe voiſine. *Marillac ſuivit le conſeil. Si ſon ſang eût été plus raſſis, il auroit pu ſe ſauver par la fenêtre de la garderobe. Une charrée de foin ſe trouvoit immédiatement au deſſous, & le Maréchal n'avoit que ſix ou ſept pieds de haut à ſauter. Mais il étoit ſi occupé de ſa douleur & tellement tranſporté, qu'il ne penſoit qu'à l'injuſtice qu'on lui faiſoit ſans ſonger à s'en delivrer. Je le gardai tout le reſte de ce jour & toute la nuit ſuivante.* Nouvel embaras que je ne puis démêler. Puyſégur nomme ceux qui

1630. furent chargez de garder le prisonnier, & Pontis n'en est point. Il semble que l'une des deux rélations doit être absolument fausse. Laquelle est-ce? Je n'en sai rien. Tout ce que je puis dire, c'est que Puységur donne un caractére bien Stoique au Maréchal, homme naturellement vif, & qui n'étoit pas autrement Philosophe: au lieu que Pontis nous le dépeint tel qu'il devoit être selon son tempérament. Continuons de rapporter le récit de celui-ci.

Le Marquis d'Attichi parent de Marillac, ajoute-t'il, *eut la permission de s'entretenir avec lui. Après quelque conversation, le Maréchal lui ordonna d'écrire à diverses personnes, & de ne point fermer les lettres afin d'éviter le soupçon. Marillac me pria ensuite d'aller trouver Schomberg & de lui demander, s'il voudroit bien mettre dans son pacquet une lettre que le prisonnier desiroit d'écrire au Roi.* De tout mon cœur, *répondit Schomberg après avoir rêvé quelque temps.* Mais le Courier étant à M. le Cardinal, je ne répons pas que la lettre soit renduë à sa Majesté. Je l'avois bien cru violent, *ajouta-t'il en me parlant de Marillac*, mais je ne pensois pas qu'il le fût jusques à ce point. L'homme est bien peu de chose, quand Dieu l'abandonne. Le jugement nous manque toûjours au besoin. *Tout autre qui eût été à la place de Marillac*, poursuit celui qui a prêté sa plume à Pontis, en reprenant le fil de son Histoire, *auroit connu sans doute par sa propre expérience, ce que peut sur l'esprit de l'homme le plus constant, un coup aussi imprévû & aussi rude que celui dont Marillac se sentit frappé. On trouve plus facilement à redire aux plaintes qu'une douleur excessive arra-*

che

che de la bouche des autres, qu'on ne ſupporte avec patience la ſienne propre. Ce grand homme fit une faute en cette occaſion. Il ne ſe ménagea pas aſſez pour ſes propres interêts. Le Courier aiant entendu une partie de ce que Marillac dit contre le Cardinal, on ne peut pas douter que le Maréchal n'ait contribué lui même à rendre ſa cauſe plus mauvaiſe auprès de cette Eminence, qui ne manqua pas d'être informée de toutes choſes. 1630.

J'allai donc porter à Marillac la réponſe de Schomberg touchant la lettre que celui-là vouloit écrire au Roi. Comme la douleur eſt toûjours éloquente, Marillac fit une lettre de quatre pages extrémement belle & touchante. Il y repreſentoit que ſes ennemis ne s'efforçoient de le perdre, qu'à cauſe des bons ſervices qu'il avoit rendus à ſa Majeſté. Que le propre caractére de l'envie, c'eſt d'envenimer les actions les plus loüables de ceux qui lui ſont en butte. Qu'elle cherche le mal dans le bien, les ténébres dans la lumiére, & le vice dans la vertu. Que cette maligne & baſſe paſſion inſpire plus de hardieſſe à ceux qu'elle poſſéde, pour accuſer & pour perdre les innocens, que ceux-ci qui ſe repoſent ordinairement ſur le bon témoignage de leur conſcience, n'ont d'empreſſement à ſe défendre. Qu'il eſpéroit de la lumiére & de la juſtice de ſa Majeſté, qu'elle ne ſe laiſſeroit pas ſurprendre, & qu'elle jugeroit de la fidelité inviolable d'un Officier de la Couronne par les témoignages publics qu'il en avoit toûjours donnez, plûtôt que par les faux rapports des calomniateurs. Qu'il ſe remettoit entre les bras de ſon Roi, juſte & favorable aux innocens. Qu'il ne pouvoit croire que ſa Majeſté

lui

1630. *lui aiant fait l'honneur de lui écrire le jour précédent une lettre ſi remplie de bonté, elle pût changer de ſentimens en un inſtant. Qu'en cela il reconnoiſſoit la main de ſes ennemis qui uſurpoient l'autorité ſouveraine du Roi, dans le temps même qu'ils accuſoient un Officier irréprochable d'y avoir attenté. Le Maréchal ajoutoit pluſieurs autres choſes dont je ne me ſouviens pas. M'aiant donné la lettre à lire, il me pria de la porter à Schomberg, afin qu'il la lût pareillement. Celui-ci l'aiant vuë me la rendit pour la reporter à Marillac, & m'ordonna de lui dire de l'abréger, de peur que le Roi ne ſe rebutât de lire une lettre trop longue. Marillac la racourcit, & l'envoia derechef à Schomberg. Mais il refuſa civilement de la lire.* Je ſuis bien aſſuré, *dit-il*, que M. de Marillac n'y a rien mis contre le reſpect du au Roi. *Cela plût extrémement au priſonnier. Depuis ce temps-là, il ſe louä fort de l'honnêteté du Maréchal de Schomberg.*

Durant toute la nuit Marillac ne ferma pas les yeux. Il ne fit autre choſe que ſe promener, que crier, que ſe plaindre, qu'écrire des lettres & les déchirer enſuite: tant l'agitation de ſon eſprit étoit grande. L'infortuné Seigneur ſe repreſentoit à tous momens l'effroiable malice de ſes ennemis, & avoit peine à ſe perſuader qu'il y eût des hommes aſſez méchans pour publier de ſi grandes calomnies contre un innocent, & un Prince aſſez facile pour les croire. Il ne ſavoit quelquesfois à qui s'en prendre. Après diverſes reflexions ſur le reſpect du au Roi, ſur la mauvaiſe volonté du Cardinal, & ſur ſa propre innocence, il conſidéroit la providence de Dieu qui permet & qui régle les différens evé-

ne-

nemens de la vie des hommes, & imploroit la miſericorde & la juſtice divine. Enfin, il eſt impoſſible d'exprimer la multitude, la diverſité, & la violence des mouvemens preſque convulſifs qui parurent dans ſon corps & dans ſon eſprit durant cette triſte nuit qui ſuivit immédiatement ſa diſgrace. Il ſentit alors que le poids de ſa grandeur l'acabloit; que ſon rang ſi élevé dans le monde, ne ſervoit qu'à rendre ſa chûte plus éclatante, & que ſon innocence n'auroit point été noircie, ſi ſa fortune eût été moins digne d'envie. La vuë de l'état déplorable d'un Seigneur que j'aimois, & dont j'avois l'honneur d'être aimé, me déchira cruellement le cœur, durant cette même nuit, où je fus témoin de tout ce qu'il dit & fit ſur ce ſujet. Comme je me faiſois une extrême violence, pour me retenir, & que je n'oſois par prudence me déclarer au dehors, je ſentois que ma douleur augmentoit, à meſure que je tachois de l'étouffer. J'eus certes tout le loiſir de refléchir, & d'enviſager de pluſieurs côtez le peu d'aſſurance qui ſe trouve dans les grandes fortunes du monde. Le prompt rétabliſſement du Cardinal diſgracié, & le ſoudain renverſement de toutes les eſpérances de ſes ennemis, me fourniſſoient de grans ſujets de me dégouter de la faveur des Princes. Mais nous prenons rarement pour nous mêmes ce que nous voions ariver aux autres. 1630.

Si nous en croions Richelieu, le récit de Pontis eſt plus véritable que celui de Puyſégur. Le Cardinal rapporte que le Marechal de Marillac ſe voiant arrêté, dit en jurant au Maréchal de de la Force & à quelques autres: *Mes ennemis me* Lettre du Maréchal de Marillac au Cardinal de Richelieu.

1630. *me font traiter de la ſorte. Ils peuvent bien ne m'épargner pas tandis qu'ils me tiennent. Si je ſors jamais de cette affaire, je ne les épargnerai pas à mon tour.* Le même Richelieu reconnoit qu'on rendoit cette juſtice à Marillac, qu'il devint plus moderé trois jours après ſa diſgrace. *J'implore la clemence du Roi*, diſoit-il, *& je ne lui demande pas juſtice.* Cela ne pouroit-il point nous ſervir à concilier Puyſégur & Pontis? Le premier a peut-être confondu l'ordre du temps, & fait dire au Maréchal dans le moment qu'il fut arrêté, ce qu'il dit ſeulement quelques jours après, au lieu que l'autre raconte ce qui ſe paſſa le jour & la mit même de l'empriſonnement. Quoi qu'il en ſoit, voici ce que le Cardinal ajoute après avoir rapporté ces paroles moderées de Marillac: *je le croi trop fier pour avoir parlé de la ſorte.* Et pourquoi Richelieu ne voulut-il pas ajouter foi à ce rapport qu'on lui faiſoit? Il n'ignoroit pas que le Maréchal diſgracié rabattit beaucoup de ſa fierté. Je n'en veux point d'autres preuve que la lettre écrite au Cardinal peu de temps après l'empriſonnement. Elle eſt datée du 22. Novembre. *Monſeigneur*, diſoit Marillac avec un peu trop de baſſeſſe à ſon irréconciliable ennemi, *j'appelle Dieu & le monde à témoin, & j'oſerois bien vous y appeller vous même encore, que je n'ai jamais mérité que vous ceſſaſſiez de m'honorer de vôtre protection. Quelqu'éxacte reflexion que je faſſe ſur ma vie paſſée, je trouve que je n'ai jamais manqué à la fidelité que je dois au Roi, & que j'ai toujours eu le même zele pour ſon ſervice, & la même affection pour vous. Cependant je me vois abandonné tout d'un coup, ſans en pou-*

Journal de Richelieu. Recueil de diverſes pièces touchant la condamnation & la mort du Maréchal de Marillac. La verité defenduë.

pouvoir reconnoître d'autre cauſe que mon propre malheur. Il me reſte pourtant encore quelque ſujet de conſolation, quand je penſe que vous avez eu la généroſité de me garantir de pluſieurs dangers. Cela me fait eſpérer que vous voudrez bien m'aider encore de vos bons offices. Je vous en ſupplie très-humblement. Mon innocence vous en conjure, & je vous puis aſſurer qu'elle eſt tout entiére. 1630.

Oüi, Monſeigneur, j'oſe croire que l'intégrité de ma vie paſſée doit vous faire connoître juſques à quel point je vous ai été fidelement attaché. Et quand mêmes toutes ces choſes ne feroient aucune impreſſion ſur vôtre eſprit, la généroſité que vous temoignez dans toutes les occaſions, & dont j'ai ſouvent reſſenti les effets, vous doit porter à me ſecourir. J'attens tout de vôtre bonté, perſuadé que je ſuis que vous ne ſerez pas inſenſible aux plaintes d'un malheureux qu'on veut rendre coupable à la fin de ſes jours. C'eſt beaucoup faire pour un Gentilhomme diſgracié, que de ſauver ſa réputation. La mienne, Monſeigneur, court riſque d'être perduë, ſi le Roi continuë de me donner des marques de ſon indignation. Chacun en jugera ſelon ſa fantaiſie & à mon préjudice. Je vous ſupplie donc très-inſtamment, ou plûtôt je vous en conjure par vous même, par nôtre ancienne amitié, & ſur tout par l'honneur que j'ai eu d'être dans vos bonnes graces, d'avoir compaſſion de mon malheur, & de diſſiper cet orage prêt à fondre ſur la tête du plus affectionné, ou, pour mieux dire, du plus infortuné de tous ceux qui ont jamais eu l'honneur d'être aimez de vous. Conſervez moi de grace une reputation acquiſe depuis long-temps par le travail, par la vertu, &

par

1630. *par les voies les plus justes & les plus honorables que peut prendre un fidele serviteur du Roi. Après Dieu, je vous suis redevable de la plus grande partie de cette distinction. C'est ce qui doit vous porter à me la conserver. Car enfin vous y avez interêt. Je joindrai ce nouveau bienfait au grand nombre des obligations que je vous ai déja, & dont je conserve une parfaite reconnoissance.*

Le Maréchal rampe beaucoup dans cette lettre & y péche trop contre la sincerité. Comment peut-on s'imaginer qu'il n'a pas travaillé à la disgrace de Richelieu? Nous voions le contraire dans les Auteurs qui nous parlent de ce qui s'est passé sous le regne de Louis XIII. Ces déguisemens sont peut-être pardonnables à un malheureux qui veut appaiser un ennemi puissant & vindicatif. Marillac avouë dans cette même lettre qu'il a été bon ami du Cardinal, & qu'il lui a de fort grandes obligations. Quel moien de disculper le Maréchal sur le chapitre de l'ingratitude? Voici à mon avis tout ce qui se peut dire de plus favorable à la memoire des Marillacs. Les Apologistes de Marie de Medicis ont protesté de sa part après la mort du Garde des seaux & du Maréchal, & par conséquent lors qu'il n'étoit plus question de les sauver, ni de ménager leur persécuteur, que ces Messieurs n'avoient jamais rendu de mauvais offices à Richelieu auprès de la Reine Mere, qu'ils ne la porterent jamais à le chasser de sa maison, ni à demander son éloignement des affaires, & qu'il s'étoit perdu lui même dans l'esprit de sa bienfaictrice par ses hauteurs, par ses tromperies, par ses mensonges, & par la tirannie qu'il exer-

çoit

çoit chez elle. Cela paroit d'autant plus vraiſemblable que le Cardinal qui a ſi bien recueilli tout ce que la Reine Mere dit contre lui à la fin de l'an 1630. & au commencement de 1631, nous apprend qu'elle n'alleguoit point d'autre raiſon de ſon opiniatreté à preſſer l'éloignement de Richelieu, ſinon que c'étoit un ingrat, & que non content de la mépriſer, il lui rendoit de mauvais offices auprès du Roi. Or il a pu fort bien ariver que les Marillacs, voiant que Marie de Medicis choquée des maniéres du Cardinal, ſe dégoutoit de lui, ils ont laiſſé faire cette Princeſſe, dans l'eſperance de poſſéder enſuite toute ſa faveur, & que la Reine Mere aiant enfin éclaté hautement contre lui, ils ont crû devoir la ſervir dans certaines choſes contraires aux interêts de Richelieu qu'elle éxigeoit d'eux, puis qu'ils étoient plus obligez à leur premiere bienfaictrice qu'au Cardinal, qui ne les avoit avancez qu'en conſideration de la Reine Mere. Quoi qu'il en ſoit de la ſolidité de ces reflexions qui ſe peuvent faire pour juſtifier les Marillacs ſur le chapitre de l'ingratitude, dont ils ſont accuſez par les Ecrivains flatteurs de Richelieu, je dirai que tout autre que lui auroit été ſenſible aux prieres & aux larmes d'un ennemi abattu de la ſorte à ſes pieds. Mais bien loin d'y avoir égard, l'inexorable Cardinal prend la reſolution de chercher d'autres prétextes de perdre le Maréchal, en cas que celui du crime de leze-majeſté ne paroiſſe pas aſſez plauſible aux Juges corrompus & intereſſez qu'il prétend lui faire donner. 1630.

Cependant le Roi étoit allé de Verſailles à S. Germain en Laïe huit jours après la fameuſe

JOUR-

1630. *journée des duppes.* Les deux Reines l'y vinrent trouver. Louïs, dit le Maréchal de Baſſompierre, *leur fit beaucoup d'honneur. Mais il témoigna peu de privauté.* Richelieu avoit eu la malice de réveiller les anciens ſoupçons du Roi contre ces deux Princeſſes. Le Cardinal donna l'air le plus odieux qu'il put aux démarches que la Comteſſe Du Fargis Dame d'atour & confidente de la Reine Anne d'Autriche, fit durant la maladie du Roi à Lion, pour tirer parole du Duc d'Orleans, qu'il épouſeroit la Reine ſa belle-ſœur, en cas que Louïs vînt à mourir. Comme les deux Reines qui n'avoient pas été autrement bien unies les années précédentes, vivoient alors dans une parfaite intelligence, Richelieu ne manqua pas d'inſinuer encore malignement au Roi, qu'il y avoit un complot formé entr'elles, non ſeulement pour perdre le Cardinal, mais encore pour donner plus de crédit & d'autorité au Duc d'Orleans, qu'elles regardoient comme devant bientôt ſucceder à la Couronne à cauſe de l'incertitude & de la foibleſſe de la ſanté du Roi. La Comteſſe Du Fargis & le Marquis de Mirabel Ambaſſadeur d'Eſpagne, s'étant beaucoup intriguez avec les ennemis de Richelieu, & paru extrémement animez à ſa ruine, il fit entendre au Roi que ces deux perſonnes donnoient de fort mauvais conſeils à la jeune Reine qui les ſuivoit aveuglément.

Chagrins donnez à la Reine Anne d'Autriche.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Journal de Richelieu Mémoires de Puyſégur.

Vers la fin de cette année, Louïs réſolut dans ſon Conſeil d'envoier dire à Mirabel que ſa Majeſté deſiroit que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne vécut en France, comme le ſien vivoit à Madrid; c'eſt à dire que les Miniſtres du Roi Catholique ne vinſſent point à la Cour ſans avoir demandé pre-

premiérement audience, & que Mirabel & la Marquise son épouse ne rendissent pas de si frequentes visites à la Reine Anne d'Autriche, & qu'ils la vissent seulement en cerémonie & en public. Mirabel choqué de ce nouvel ordre, s'en plaignit au Roi, & demanda une réparation dans les formes de l'affront fait, disoit-il, au Roi son maître. *On ne vous en doit aucune sur cet article*, répondit fierement Louïs. *Il ne vous appartient pas de venir si souvent au Louvre. Dites moi, je vous prie, auroit-on souffert durant un seul jour en Espagne, ce que je souffre depuis plusieurs années?* Mirabel n'eut rien à repliquer. Il n'ignoroit pas que l'Ambassadeur de France à Madrid sollicitoit depuis plusieurs mois la permission de voir la Reine d'Espagne sans la pouvoir obtenir. 1630.

Louïs resolut dans le même Conseil d'éloigner la Comtesse Du Fargis & quelques autres domestiques de la Reine son épouse. Richelieu qui les regardoit comme ses ennemis, les rendoit suspects au Roi. Anne d'Autriche fut extrémement chagrine de ce qu'on lui ôtoit son intime confidente. Elle menaça de se venger du Cardinal. Boutillier fut chargé d'aller dire de sa part à Richelieu, qu'il l'avoit traitée jusques alors comme il avoit voulu, mais qu'elle ne souffriroit plus desormais de pareilles indignitez, & qu'une Reine de France n'étoit point si dépourvuë d'amis & de credit, qu'elle ne pût témoigner son ressentiment à ceux qui l'attaquoient. Anne pria le Duc d'Orleans d'agir auprès du Cardinal avec lequel Gaston s'étoit réconcilié à la persuasion de Puylaurens & du Président Le Coigneux, comme je le dirai incontinent, & d'obtenir qu'on laissât

1630. laiſſat la Comteſſe Du Fargis auprès d'elle. *Je n'ai pu refuſer à la Reine de faire cette demarche*, dit lâchement Gaſton à Richelieu. *Mais je ne croi pas qu'on lui doive acorder ce qu'elle demande. Cela ſignifie*, répondit le diſſimulé Cardinal, *que je dois être chargé de toute la haine des ordres que le Roi donne. Je ne m'en ſoucie pas pourvû que le Roi & l'Etat ſoint bien ſervis, & que vôtre Alteſſe Roiale ſoit contente de moi.*

Anne d'Autriche irritée de ce qu'on n'avoit aucun égard à ſes priéres & à ſes larmes, ſe mit à declamer hautement contre Richelieu. *Je n'ai plus de meſures à garder avec cet homme*, diſoit-elle. *Il m'a fait tout le mal dont il étoit capable. Je ſuis bien informée qu'il travaille à engager le Roi à me répudier & à me renvoier en Eſpagne. Je ne crains plus rien. Je ſai comment je dois me conduire, & perſonne ne m'empechera deſormais de ſuivre mon juſte reſſentiment. Aions ſeulement un peu de patience & voions ce que le temps fera.* Danſe Apothicaire de la Reine, étoit un de ceux que le Cardinal vouloit éloigner. Elle en fut tellement choquée, ſi nous croions Richelieu, que la deſolée Princeſſe dit plus d'une fois dans le tranſport de ſa colere: *Je croi qu'on me veut empoiſonner, afin de mettre le Roi en état d'épouſer la Combalet.* Le même Cardinal rapporte que la Comteſſe Du Fargis faiſoit tant de mal auprès de ſa maitreſſe que le Cardinal Bagni qui demeuroit encore Nonce en France, conſeilla d'éloigner cette Dame. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne dit même qu'on devoit l'avoir ôtée depuis long-temps, & pria le Roi de ne lui imputer point les mauvais conſeils qu'elle avoit donnez à la Reine.

La

La Comteſſe Du Fargis extrémement galante eut l'adreſſe d'engager pluſieurs de ſes amans dans les intrigues formées contre Richelieu. Le Comte de Cramail fut de ce nombre. Le Cardinal lui rend ce témoignage qu'il étoit homme d'honneur & de mérite. *J'euſſe ſouhaité*, ajoute-t'il, *l'avoir plûtôt pour ami, que de le compter au nombre de mes ennemis.* Un autre amant de la Comteſſe fut chaſſé comme elle de la Cour, & du Roiaume même. Je parle de Beringhen premier Valet de chambre du Roi. Il avoit mieux aimé ſe devouër aux deux Reines qu'à Richelieu, & toutes deux le conſidéroient beaucoup & ſe fioient à ſa diſcretion & à ſa probité. Cela lui attira la haine du Cardinal. Puyſégur rapporte la maniére dont Béringhen fut diſgracié. Elle eſt aſſez particuliére. Le même Auteur marque encore une raiſon du chagrin que Richelieu conçut contre Beringhen: Et cela lui fait beaucoup d'honneur. Mais Puyſégur confond l'ordre du temps. C'eſt ce qui me confirme dans la penſée qu'il a bien pû commettre la même faute dans l'affaire du Maréchal de Marillac. Nous voions que Beringhen étoit auprès du Roi à *la journée des duppes*, qu'il y demeura quelque temps enſuite, & qu'il ne fut exilé que dans les derniers jours de cette année, comme Baſſompierre le raconte. Cependant Puyſégur met la diſgrace de Beringhen avant celle des Marillacs. 1630.

Le Cardinal de Richelieu, dit-il, *fit acroire à Beringhen qu'il ſerviroit dans l'armée d'Italie en qualité de Maréchal de camp. On lui expédie ſon brevet & ſes lettres de ſervice. Il arive en Italie le plus content du monde, & chacun ſe réjoüit de ſa fortune, par ce que c'étoit un homme*

1630. *de merite & fort obligeant. De quel coup de foudre fut-il frappé, quand on lui déclara qu'il avoit apporté lui même l'ordre de son éxil & de sa disgrace? Le Maréchal de Schomberg lui ordonna de la part du Roi de sortir au plûtôt de France, & de n'y revenir jamais. Cet éxil fut glorieux à Beringhen. Le Roi croiant mourir à Lion, lui avoit confié un secret important, & défendu de le revéler avant la mort de sa Majesté. Richelieu voulut savoir ce que c'étoit. Mais Beringhen refusa de le lui dire.* Irrité d'une fidélité qu'il devoit estimer, le Cardinal rendit Beringhen suspect au Roi, à cause de ses liaisons avec la Comtesse Du Fargis & de son attachement aux deux Reines. La Comtesse se retira d'abord en Loraine, & continua ses intrigues auprès de la Reine sa maitresse, & avec le Comte de Cramail. Pour ce qui est de Beringhen, il s'en retourna dans son païs, je veux dire en Hollande, & servit sous le Prince d'Orange qui lui donna des emplois considérables. C'est ce même Beringhen que nous avons vû un des plus riches Gentilshommes du Roiaume. Il trouva le moien de revenir à la Cour de France, d'épouser une fille de la Maison d'Uxelles, & de se faire premier Ecuier du Roi & Chevalier des Ordres de sa Majesté.

La colére des deux Reines n'étoit plus si redoutable à Richelieu dans les derniers jours de cette année. Il eut la précaution de suivre le conseil que le Maréchal de Bassompierre lui donna, de se racommoder avec le Duc d'Orleans, en gagnant Puylaurens & Le Coigneux ses principaux confidens. Le Cardinal de la Valette & le Marquis de Rambouillet furent emploiez à négo-

négocier avec ces deux Messieurs. Persuadez qu'il étoit de la derniére importance au Ministre, de n'avoir pas toute la famille Roiale à dos, & sur tout de se mettre bien auprès de l'héritier préſomptif de la Couronne, Puylaurens & Le Coigneux se firent acheter bien cher. Le premier obtint la somme de cent mille écus pour acquerir une terre que le Roi promettoit d'ériger en Duché Pairie, & l'autre eut une charge de Président au mortier dans le Parlement de Paris, avec une assurance de la premiére nomination au Cardinalat. Je trouve que Monsigot Secretaire des commandemens de Gaston, fut aussi gagné moiennant la somme de cinquante mille francs. Le Coigneux son ami l'avoit placé auprès du Duc d'Orleans. Monsigot fut premiérement Secretaire du Connétable de Luines. C'étoit, dit-on, un homme d'esprit, & d'une grande expérience dans les affaires du monde. Enfin, Rambouillet l'un des négociateurs de l'accommodement de Richelieu avec les favoris de Gaston, eut aussi une somme d'argent. Quelques uns la font considérable, & d'autres assez modique. *Monsieur a été vendu huit cens mille francs au Ministre*, dirent les Courtisans railleurs à propos de tous ces marchez. 1630.

Les favoris du Duc d'Orleans gagnez par le Cardinal de Richelieu, per-

Bien instruit par ses deux infidéles & ambitieux domestiques, le Duc d'Orleans va trouver le Roi son frere, le 6. Decembre, & s'explique avec lui de la sorte. *Monsieur, quoique je sois obligé de la vie à la Reine ma mére, & disposé à la donner pour son service, cependant je ne puis & ne veux rien faire contre vôtre volonté, ni contre le respect que je vous dois comme à mon souverain Seigneur. La qualité de fils ne me dis-*

1630. suadent à leur maître d'abandonner la Reine Mere.

Journal de Baſſompierre Tom. II. Memoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.

1630. *Journal du même. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 297. 298.*

penſe pas des loix, auxquelles la Reine ma mere eſt elle même aſſujettie. Je ſouhaite avec paſſion qu'elle ſe réconcilie parfaitement avec vous. Mais, quoiqu'il arive, je ne prendrai jamais d'autre parti que le vôtre. Je vous ſupplie très humblement de m'acorder l'honneur de vos bonnes graces, & de croire que je veux demeurer toute ma vie inſéparablement attaché à vos interêts & à ceux de l'Etat. Quant à M. le Cardinal de Richelieu, je ne vous diſſimulerai pas que depuis deux ans, je l'ai haï autant qu'on peut haïr un homme, & que j'ai fait tous mes efforts pour diminuer ſon credit auprès de vous & auprès de la Reine ma mere. Mais puiſque vous deſirez que je vive bien avec lui, je ſuis prêt à vous donner cette marque de ma deférence à vos ordres. J'ajouterai même que je ſuis revenu de mes préjugez. M. le Cardinal me paroit un Miniſtre fort utile à vôtre ſervice & au bien de l'Etat. Après que Louïs eut repondu d'une maniére obligeante aux proteſtations de ſon frere, ils s'entretinrent quelque temps de ce qui s'étoit paſſé à la journée des duppes. *J'approuve fort*, dit Gaſton, *la maniere dont M. le Cardinal s'eſt tiré de l'embaras que lui a cauſé ſa diſgrace auprès de la Reine ma mere. Je croiois que l'affaire iroit beaucoup plus loin. Mais nous ne voions pas que nos grans Seigneurs ſe ſoient autant échauffez qu'on ſe l'imaginoit.*

Le Duc d'Orleans paſſa de la chambre du Roi dans celle de Richelieu, auquel il donna mille aſſurances de ſa diſpoſition à l'aimer & à le protéger deſormais. *Oſerois-je vous demander, Monſieur*, dit le Cardinal en ſouriant, *s'il n'y a point ici d'équivoque? Non, je vous le jure*, reprit Gaſton.

Digitized by Google

Gaſton. *Je n'y entens pas de fineſſe. Rien du monde ne me fera manquer à la parole que je vous donne. Comptez ſur ma protection. Je vous ai haï au dernier point, & i'ai fait tout ce que i'ai pû contre vous; à cela près que ie n'ai iamais entrepris ſur vôtre vie. A l'avenir, ie vous aimerai autant que ie vous ai haï. Je vous le proteſte encore une fois.* Ces baſſes démarches que le Duc d'Orleans fit à la ſuggeſtion de ſes indignes confidens, ne ſont rien en comparaiſon de la lacheté avec laquelle il chargea dans le Conſeil du Roi l'infortuné Maréchal de Marillac, d'avoir pluſieurs fois inſinué à ſon Alteſſe Roiale, de ſe ſaiſir des voitures d'argent qu'on envoioit de Paris aux armées du Roi en Savoie & en Piémont, & d'avoir été cauſe des divers mouvemens que fit le Duc de Loraine en ce même temps, pour donner de l'ombrage au Roi, & pour l'obliger à tenir une bonne partie de ſes troupes en Champagne. Gaſton affecta de repéter pluſieurs fois ce dernier article. Il jura même que la choſe étoit véritable. *Par Dieu, ie le ſai fort bien*, dit-il. *C'eſt le Maréchal de Marillac qui eſt la cauſe de ces mouvemens. Il a porté M. de Loraine à faire tout ce qu'il a fait.* Tel fut toujours le genie du foible & leger Duc d'Orleans. Non content d'abandonner ceux qui avoient hazardé leurs biens & leur vie pour ſon ſervice, quand la fantaiſie lui prenoit de ſe racommoder avec le Roi ſon frere, il les trahiſſoit encore & ſe rendoit leur délateur. 1630.

Le Comte de Soiſſons Prince d'un grand courage, blama fort Gaſton d'avoir ſacrifié la Reine ſa mere aux interêts du Miniſtre. Sennetaire Le Prince de Condé & la

1630. Comteſſe Douairiére de Soiſſons briguent à l'envi l'amitié du Cardinal de Richelieu.

re qui tenoit ſon bien & ſa fortune de la Maiſon de Soiſſons, trahiſſoit le Comte & la Comteſſe ſa mere. Il rapportoit à Richelieu tout ce qui ſe diſoit ou faiſoit à l'hôtel de Soiſſons par rapport aux interêts du Cardinal. La Comteſſe plus adroite & plus prévoiante que ſon fils, venant à refléchir ſur le grand changement qui arivoit à la Cour, & ſur la maniére dont le Miniſtre devenoit ſupérieur à ſes puiſſans ennemis, crut le devoir ménager ; ſoit que Sennetaire le lui perſuadât dans le deſſein de ſe mettre mieux lui même auprès de Richelieu, ſoit qu'elle craignît que le Prince de Condé qui n'aimoit point le Comte de Soiſſons, ne ſe ſervît du crédit du Cardinal, dont il cultivoit l'amitié avec une application nonpareille, pour reculer le ſecond Prince du ſang qui donnoit beaucoup d'ombrage au premier. La Comteſſe charge donc Sennetaire d'aller dire de ſa part à Richelieu, qu'elle deſire que ſon fils vive dans une parfaite intelligence avec lui, & qu'elle fera tous ſes efforts pour y diſpoſer le Comte, quoique certaines gens tâchent de l'en détourner. Marie de Medicis travailloit en effet à mettre Soiſſons dans ſes interêts, ou du moins à empêcher qu'il ne lui fût contraire. *Pluſieurs raiſons engagent la Reine Mere à tirer cette parole de vous*, diſoit-on au Comte. *Outre que vôtre rang vous donne beaucoup de diſtinction & de credit, elle eſt convaincuë que vous avez de l'honneur, & que vous gardez ſi religieuſement vôtre parole, que ſa Majeſté ſe pourra repoſer deſſus quand vous la lui aurez donnée.* Soiſſons qui avoit toujours eu beaucoup de reſpect pour Marie de Medicis & d'attachement à ſon ſervice, fut tellement ébranlé, que la Comteſſe ſa mere & Sennetaire eurent

Journal de Richelieu. Mercure François. 1630.

eurent peine à le detourner de se déclarer ouvertement contre le Cardinal. 1630.

La Comtesse fit une démarche indigne de son rang & de son grand cœur. Elle envoia proposer à Richelieu le mariage du Comte de Soissons avec la Combalet niéce du Cardinal. *C'est une chose à ménager avec le temps*, lui dit-on. *Mais il faut de la dextérité. M. le Comte est fort soupçonneux & se cabre facilement. Je me croirois trop heureux*, repondit Richelieu, *si je pouvois obtenir l'honneur de l'alliance d'un Prince du sang, homme d'honneur & de parole. On compteroit sur son amitié quand il l'auroit une fois promise. Mais je doute que M le Comte naturellement glorieux & hautain, veuille épouser ma niéce, quand même Madame la Comtesse seroit favorable à ce mariage.* Le Cardinal connoissoit bien Soissons. Lors que sa mere lui parla d'épouser la Combalet, *Madame*, repondit-il froidement, *c'est la veuve d'une personne de petite condition, & je suis de la naissance la plus relevée du monde.* La Comtesse toujours entêtée de ménager Richelieu, lui fit dire que Soissons n'avoit pas accepté d'abord la proposition. Mais qu'elle ne desespéroit pas de le gagner avec le temps, qu'il deviendroit plus traitable quand on auroit éloigné certaines gens qui l'approchoient, & qu'il falloit se servir de l'autorité du Roi pour cela.

Dez que Marie de Medicis se mit en tête de perdre le Cardinal, elle fit des avances au Prince de Condé, quoi qu'elle fût depuis long-temps sa plus grande ennemie. Chanteloube Prêtre de l'Oratoire & confident de la Reine Mere alla deux fois trouver Condé, pour s'éclaircir avec

1630. lui de la part de Marie de Medicis, & pour ménager un acommodement. *Un des plus grans ſujets que la Reine Mere croit avoir de ſe plaindre du Miniſtre*, dit Chanteloube au Prince, *c'eſt qu'il vous inſinue qu'elle s'oppoſe à vôtre retour auprès du Roi. Cela n'eſt point vrai. La Reine Mere a toute l'affection imaginable pour vous & pour toute vôtre maiſon. Elle ſouhaite de vivre en bonne intelligence avec vous: Et ſi vous voulez bien lui offrir vos enfans, elle en prendra un ſoin particulier. J'oſe vous conſeiller, Monſeigneur, de faire cette démarche.* Condé répondit avec beaucoup de civilité aux honnêtetez de Marie de Medicis. Mais il garda de grans ménagemens au regard de Richelieu. *Bien loin de m'inſinuer que la Reine Mére m'eſt contraire*, dit-il, *M. le Cardinal m'a toujours aſſuré qu'elle me favoriſe autant qu'il lui eſt poſſible.* Après la journée des duppes, Condé ſe déclara pour Richelieu. La Princeſſe ſon épouſe lui aiant donné pour lors un ſecond fils, on pria le Cardinal de le preſenter au batême avec la Ducheſſe de Montmorenci. Le Prince voulut même que le filleul portât le nom de ſon parain. C'eſt l'incomparable Armand de Bourbon Prince de Conti, dont nous avons admiré en nos jours le beau génie, le grand courage, & la rare vertu. Après avoir paſſé les premiéres années de ſa jeuneſſe dans le deſordre & dans la débauche, il rentra ſérieuſement en lui même. S'étant mis ſous la direction de Nicolas Pavillon Evêque d'Alet en Languedoc, ſi diſtingué dans le Clergé de France par ſes qualitez vraiment Epiſcopales, l'illuſtre pénitent enſeigna dans un excellent livre, & encore plus par ſes actions éclatantes

tantes aux Princes & aux grans Seigneurs, quels sont les *devoirs* essentiels des personnes du premier rang. 1630.

Richelieu voulut finir cette année en diminuant le nombre de ses ennemis, & en se faisant des amis par la création de deux Maréchaux de France. On avoit souvent dit de sa part à Cesar Duc de Vendôme prisonnier à Vincennes depuis quatre ans, que Marie de Medicis étoit la seule qui empêchât le Roi de rendre la liberté au Duc, lequel moins constant & moins courageux que le Grand-Prieur son frere, avoit fait plusieurs bassesses dans la vuë de l'obtenir. Soit que le Duc d'Orleans eût puissamment intercedé en faveur de Cesar qui souffroit à son occasion depuis long-temps une rude prison, soit que Richelieu voulût faire acroire à Vendome que sans la Reine Mere il seroit déja sorti de Vincennes; chose qu'elle reprocha depuis au Cardinal comme un insigne mensonge: quoi qu'il en soit, dis-je, des motifs que Louïs eût alors de mettre son frere naturel en liberté, le Marquis de Brezé Capitaine des gardes alla trouver Cesar à Vincennes, & lui déclara que sa Majesté lui acordoit son élargissement, à condition qu'il ne viendroit point à la Cour, & qu'il passeroit mêmes quelque temps hors du Roiaume. Le Duc se fit conduire d'abord chez le Maréchal d'Etrées son oncle maternel, passa deux jours à Paris, alla ensuite dans sa belle maison d'Anet, & de là partit pour la Hollande avec le Duc de Mercœur son fils ainé. Richelieu ne se fit pas un grand honneur par cette grace acordée après une longue persécution, quoiqu'il parût vouloir en avoir tout le mérite en faisant don-

Le Roi rend la liberté au Duc de Vendome, & fait des Maréchaux de France.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. *Journal du même. Histoire du Maréchal de Toiras. L. III. Mercure François.* 1630. & 1631.

1630. ner à ſon beaufrere la commiſſion d'aller prendre le Duc de Vendôme à Vincennes. Les ennemis du Cardinal lui reprochérent que s'il avoit contribué à l'élargiſſement de Ceſar, ce n'étoit qu'après lui avoir extorqué la démiſſion de ſon gouvernement de Bretagne, & qu'il l'avoit fait condamner enſuite à mener une vie errante & triſte hors de ſa patrie. Mais il y alloit de la reputation de Richelieu que le Duc de Vendome fût traité comme coupable de quelque crime atroce. Le Cardinal l'avoit fauſſement accuſé d'être entré dans un noir complot contre la perſonne du Roi.

Le 19. Decembre le Duc de Montmorenci & Toiras qui avoient de grandes raiſons de ſe défier de la bonne volonté du Miniſtre, furent faits Maréchaux de France. On prétendoit les gagner par cette dignité. Elle étoit certainement au deſſous de Montmorenci; car enfin, on commençoit depuis quelque temps à *l'encanailler*. C'eſt l'expreſſion du feu Vicomte de Turenne quand il vouloit excuſer ſa fiére délicateſſe de prendre le nom de Maréchal, dont ſon pere ſe crut fort honoré. Auſſi rapporte-t'on que le Roi dit au Duc de Montmorenci en lui donnant le bâton: *Je vous prie, mon couſin, de l'accepter, vous l'honorerez plus que vous n'en ſerez illuſtré.* Le Duc le reçut dans l'eſperance que la ſeconde dignité militaire lui ſerviroit de degré pour monter à la premiere que ſon pere & ſon grand-pere avoient poſſedée. Jean de Saint Bonnet Seigneur de Toiras, d'une naiſſance fort inférieure à celle de ſon collégue, ſe crut fort heureux d'obtenir enfin après les traverſes ſecretes du Cardinal de Richelieu une diſtinction que

ſes

ſes grans ſervices méritoient. Louïs les marqua en peu de mots dans ſes lettres patentes & déclara que Toiras obtenoit le bâton, après avoir paſſé par toutes les charges & par tous les degrez de la guerre, & donné des preuves d'une vertu conſtante & d'une fidélité inviolable. 1630.

Antoine Coiffier Marquis d'Effiat & Surintendant des finances, chagrin de ſe voir omis à cette promotion, ſe retira dans ſa ſuperbe maiſon de Chilli qu'il faiſoit bâtir près de Paris. Le Cardinal de Richelieu ſon patron, & de la maiſon duquel il étoit comme le Controlleur, le fit revenir bientôt, & perſuada au Roi de lui donner le bâton de Maréchal de France, vers la fin du mois de Janvier de l'année ſuivante. Effiat qu'on ne regardoit pas comme un fort bon Gentilhomme, puis qu'il n'avoit pas fait difficulté de quitter le nom & les armes de ſa maiſon, lors que Ruzé de Beaulieu ſon oncle maternel & Secretaire d'Etat, le declara ſon héritier à cette condition: Effiat, dis-je, eut ſoin qu'on inſérât dans ſes lettres patentes la plus longue genealogie qu'il lui fut poſſible de trouver, avec un ennuieux détail des ſervices de ſes ancêtres, & des emplois dont ils furent honorez. Les ſiens n'y furent pas omis. Affectation qui parut ſinguliére & ridicule, quoique d'ailleurs Effiat ne manquât ni de bravoure, ni d'expérience dans le métier de la guerre.

Si Richelieu penſoit d'un côté à l'affermiſſement de ſa fortune & de ſa faveur auprès du Roi, il n'oublioit pas de l'autre à faire, du moins en apparence, de grandes avances, afin de regagner les bonnes graces de Marie de Medicis. Louïs qui ne s'étoit pas encore dépouillé des ſentimens

Le Cardinal Bagni tache inutilement de faire la

1630. paix de Richelieu avec la Reine Mere.

de reſpect & de tendreſſe pour ſa mere, le vouloit-il ainſi? Peut-être que le Cardinal craignoit de paſſer pour le plus ingrat de tous les hommes, s'il ne tâchoit pas d'appaiſer une Reine à laquelle il étoit uniquement redevable de ſa prodigieuſe élévation. Qui ſait enfin ſi ce malin & délié Politique n'eſperoit point, qu'après quelques ſoumiſſions renduës à Marie de Medicis, dont il connoiſſoit l'eſprit opiniatre, & incapable de revenir, quand elle étoit une fois prévenuë contre quelqu'un, il pouroit la perdre & la décrier entiérement dans l'eſprit du Roi, en faiſant ſentir à ce Prince crédule & peu éclairé que les choſes étoient reduites à cette extremité, qu'il falloit ou ſe défaire d'un Miniſtre neceſſaire, ou éloigner du Conſeil & même de la Cour une mere trop hautaine & trop entêtée? Quoiqu'il en ſoit, à la ſollicitation de Richelieu, Louïs la prie de pardonner à un ancien ſerviteur. Le Roi croioit obtenir cela d'autant plus facilement, que Marie de Medicis avoit temoigné depuis peu, & ſon Medecin Vautier l'avoit même fait ſavoir ſous main au Cardinal, qu'elle étoit diſpoſée à ſacrifier ſon reſſentiment à la neceſſité des affaires du Roi, & qu'elle ne s'oppoſeroit point à la continuation de Richelieu dans le Miniſtére. Mais obſédée ſans ceſſe par la Princeſſe de Conti, par les Ducheſſes d'Elbeuf & d'Onano, & par les autres ennemis du Miniſtre, qui l'irritoient en lui remontrant que cet homme vindicatif & ambitieux n'oublieroient jamais ce qu'elle venoit de faire contre lui, & qu'il remueroit ciel & terre pour mettre deſormais ſa fortune à couvert d'une pareille ſecouſſe, la Reine Mere déclara nettement à Louïs, qu'elle ne vouloit

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. IV. chap. 9. Hiſtoire du Miniſtére du même. Journal du même & de Baſſompierre. Tom. II. Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VII. pag. 295. 296.

loit plus voir Richelieu, & qu'elle mourroit plûtôt que d'y consentir. *Vous ferez ce qu'il vous plaira, Madame*, répondit froidement le Roi. *Je vous honorerai toute ma vie comme je le dois. Mais j'ai promis solennellement de maintenir M. le Cardinal.* Marie de Medicis alla plus loin dans un entretien avec Bullion Conseiller d'Etat qui l'exhortoit à recevoir Richelieu dans ses bonnes graces, puisque le Roi le souhaitoit. *Je me donnerois plûtôt au diable*, dit-elle, *que de ne me venger pas de cet ingrat.* Paroles criminelles dans la bouche d'une Chrétienne, & indignes d'une personne du premier rang! Cette extrême colere causoit une telle douleur au bon Cardinal, si nous l'en croions, qu'*il souhaitoit de mourir.* 1630.

Le Medecin Vautier homme fort ambitieux, & plus occupé de l'avancement de sa fortune, que de la santé de Marie de Medicis, étoit presque le seul de ses confidens qui lui conseillât de s'acommoder avec Richelieu à ces deux conditions, que le Cardinal & ses parens ne rentreroient point dans la maison de la Reine Mere, & que ni Boutillier creature de Richelieu, ni le Cardinal même, n'auroient aucun accès auprès d'elle. Vautier prevoioit que Marie de Medicis ne viendroit jamais à bout d'éloigner le Cardinal de la Cour. Il espéroit encore que cette Princesse n'aiant plus ni Richelieu, ni les Marillacs disgraciez sans retour, à cause de la haine implacable que Richelieu leur temoignoit, de simple Medecin de la Reine Mére, il deviendroit son unique confident, & comme son prémier Ministre. C'est pourquoi Vautier encourageoit le Cardinal Bagni à entreprendre la réconcilia-

1630. tion de Richelieu avec Marie de Medicis &, promettoit au Miniſtre du Pape que l'acommodement ſe concluroit bientôt à ces deux conditions. Mais le Medecin s'avançoit un peu trop. La Reine Mere vouloit quelque choſe de plus; & Richelieu prétendoit de rentrer chez elle, ou du moins d'y remettre ſes parens.

Le 7. Décembre Bagni aiant preſſé fortement Marie de Medicis, d'avoir quelque complaiſance pour le Roi ſon fils, & de rendre ſes bonnes graces à Richelieu, elle conſentit de le voir d'abord au Conſeil, pourvû que les deux Marillacs fuſſent remis en liberté; qu'on n'inquietât point les ſerviteurs de la Reine Mere; que la Princeſſe de Conti demeurât à la Cour; qu'on donnât une nouvelle aſſurance au Duc de Bellegarde de lui laiſſer ſon gouvernement de Bourgogne, & que le Roi promît de n'acorder point au Duc d'Orleans la permiſſion d'épouſer la Princeſſe Marie de Gonzague, ſans le conſentement de la Reine Mere. Ce dernier article s'ajoutoit par façon. Elle vouloit faire acroire au Roi qu'elle s'étoit brouillée ſérieuſement avec Gaſton à l'occaſion de la pretenduë paſſion du Duc de d'Orleans pour la Princeſſe Marie. Il penſoit ſi peu à ce mariage, qu'il avoit pris des engagemens avec le Duc de Loraine, dont Gaſton promettoit d'épouſer la ſœur. L'affaire, dit-on, ſe trouvoit déja fort avancée par l'entremiſe du Maréchal de Marillac. Marie de Medicis demandoit encore que le Conſeil où elle verroit Richelieu, ne ſe tînt pas chez elle, mais dans l'apartement de la jeune Reine. *Je ne puis*, diſoit-elle, *ſouffrir cet ingrat dans ma maiſon. Il y demeureroit trop long-temps en attendant le Conſeil qui ne*

ne ſe tient pas toujours dez que le Roi eſt entré. 1630.
Ces propoſitions n'aiant agreé à Louïs, ni à ſon Miniſtre, Bagni ne ſe rebute point & continuë de négocier. Marie de Medicis convint enfin de certaines choſes dont le Roi ſe contentoit. Elles furent miſes par écrit. Mais on ne nous marque pas ce que le papier contenoit. Le 23. Décembre, Louïs va trouver ſa mere au palais de Luxembourg, & lui preſente Richelieu. Les conditions de l'acommodement furent luës, & Marie de Medicis promit de les acomplir. Mais elle reçut Richelieu avec tant de froideur, que Bagni & le Jéſuite Suffren preſent à l'entretien, la blamerent extrémement.

Nouvelle tentative du Jéſuite Suffren pour reconcilier le Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere.

Soit que ce fût un mouvement de devotion à la bonne fête de Noël, ſoit que la Reine Mere eût quelque raiſon ſecrete de feindre une reconciliation avec le Cardinal, elle voulut bien le voir. Le 26. Decembre à l'occaſion du martire de S. Etienne que l'Egliſe celébre ce jour-là, Suffren Confeſſeur de Marie de Medicis l'avoit préchée ſur l'obligation de pardonner à ſes ennemis & à ſes perſécuteurs. Le Jéſuite fait donc avertir le Cardinal de la bonne diſpoſition de la Reine Mere, & Richelieu envoie Bautru demander au Roi, ſi ſa Majeſté trouve à propos que le Cardinal aille chez Marie de Medicis. Louïs aiant aprouvé la démarche, Suffren acompagne Richelieu. On entre dans le cabinet de la Reine Mere qui fond d'abord en larmes. Le Cardinal & le Jeſuite ſe mettent auſſi à pleurer de leur côté. Marie de Medicis fait apporter un ſiége & dit à Richelieu de s'aſſeoir. *A Dieu ne plaiſe, Madame*, répondit l'hipocrite Prélat, *que je m'aſſie en preſence de vôtre Majeſté, lors que*

Vie du Cardinal de Richelieu, par Aubery. L. IV. chap. 10.
Hiſtoire du Miniſtere du même. 1630.
Journal du même.
Mémoires de Puyſegur.

1630. *que je ſuis déchu de l'honneur de ſes bonnes graces. Une ſi grande diſtinction ne m'apartient plus. J'uſois de la permiſſion que vôtre Majeſté veut bien me donner encore, lors que j'avois le bonheur de lui être agreable. Mais je l'ai perdu. Un ſerviteur diſgracié ne peut, ni ne doit accepter la marque de diſtinction dont vous voulez m'honorer.* Quelqu'inſtance que fît Marie de Médicis à Richelieu, il ſe défendit toûjours de s'aſſeoir. On parle de ce qui s'eſt paſſé. *J'ai bien voulu vous ôter de ma maiſon*, dit la Reine au Cardinal. *Mais je n'ai point eu intention d'engager le Roi à vous éloigner de ſon Conſeil & de l'adminiſtration de ſes affaires.* Richelieu aiant repliqué comme en paſſant que cela ne s'acordoit pas avec la proteſtation que Marie de Médicis avoit faite tout publiquement, qu'il falloit qu'un des deux ſortît de la Cour, & qu'elle n'y demeureroit point, tant que Richelieu y paroîtroit; *ce ſont des paroles échappées dans un premier mouvement de colere*, dit le bon Pere Suffren. *Faut-il s'y arrêter?*

Le Cardinal prit alors la parole, & fit un diſcours étudié pour ſa juſtification. *Je mourai content, Madame*, dit-il, *après que j'aurai prouvé mon innocence à vôtre Majeſté. C'eſt une choſe inouïe qu'un ancien ſerviteur, encore moins un Miniſtre qui ſe peut vanter avec quelque juſtice d'avoir utilement ſervi l'Etat, ſoit condamné ſans être premiérement convaincu de quelque faute. Me voila prêt à me juſtifier de tout ce que mes ennemis m'imputent. Si je me trouve coupable envers vous, je ne demande point de grace. Que ſi je prouve bien mon innocence, j'attens ſeulement de vôtre équité, que vous voudrez bien*

bien la reconnoitre. A Dieu ne plaiſe que je prétende obliger vôtre Majeſté à me reprendre dans ſa maiſon. Vous avez voulu que j'en ſortiſſe, je ne m'oppoſe point à vôtre ſatisfaction. Je ſouhaiterai ardemment toute ma vie de rentrer dans les bonnes graces de vôtre Majeſté. Mais c'eſt un nouveau bienfait que je n'oſe eſpérer. Le profond reſpect que j'ai pour elle, me le fait ſeulement deſirer. Il ſuffit que je puiſſe vous conjurer encore de me déclarer nettement, ſi vous me jugez coupable, ou innocent. 1630

Le Jéſuite Suffren qui veut faire ſa cour au Roi & à ſon Miniſtre, ſe met alors de la partie, & preſſe la Reine Mere de s'expliquer. *Les choſes changent beaucoup avec le temps*, répondit-elle enfin à Richelieu. *J'ai de grandes raiſons d'être mécontente de vous. Le déplaiſir le plus ſenſible que vous m'aiez cauſé, ç'a été en favoriſant contre mon intention le mariage de Monſieur avec la Princeſſe Marie.* Vaine & pauvre défaite d'une perſonne qui vouloit cacher les veritables motifs de ſon averſion, qui craignoit de parler trop devant un homme plus fin qu'elle, & qui cherchoit à lui faire acroire qu'elle n'avoit jamais été d'intelligence avec le Duc d'Orleans, lors qu'il s'étoit déclaré contre le Cardinal! Auſſi Richelieu ne manqua pas de tirer avantage de ce qu'il avoit réduit la Reine Mere à ne pouvoir lui reprocher autre choſe. *Si Monſieur*, dit-il, *aſſure que j'ai voulu le ſervir dans la paſſion qu'il a temoignée d'épouſer la Princeſſe Marie, je me reconnoitrai coupable. Mais il n'y a perſonne au monde qui oſe me ſoutenir que j'aie iamais rien dit, ou fait qui approche du rapport qu'on a fait à vôtre Maieſté. Dans l'affaire du mariage de Mon-*

1630. *Monſieur, & dans toutes les autres, i'ai ſi hautement appuié les ſentimens de vôtre Majeſté, qu'il ſera difficile de perſuader le contraire à qui que ce ſoit.* Après quelques nouveaux éclairciſſemens la Reine Mere dit au Cardinal: *Et bien laiſſons là le paſſé. J'en uſerai deſormais avec vous comme vous en uſerez avec moi. De pareilles comparaiſons,* repartit le diſſimulé Richelieu, *ne ſe font pas, Madame, entre les maîtres & les ſerviteurs. Je ſervirai toûjours vôtre Majeſté avec le même zéle & avec le même attachement, quoique la connoiſſance que j'ai de ſon humeur après quatorze ans de ſervice, ne me permette pas d'eſperer que je puiſſe jamais regagner ſes bonnes graces.*

Je trouve qu'il fut parlé des Marillacs dans cet entretien. *Je ne me plains pas,* dit Marie de Medicis, *de ce que les ſeaux ſont ôtez à l'aîné. Mais quelle raiſon a-t'on euë d'arrêter le Maréchal? Avouez la verité. Seroit-il priſonnier ſi je vous avois gardé dans ma maiſon?* L'inſtance étoit preſſante, & Richelieu n'y put répondre que par ce mechant galimatias. *Il eſt vrai, Madame, que ſans cela, on n'auroit pas fait arrêter M. de Marillac. Mais vôtre Majeſté ne doit pas croire qu'on ait eu deſſein de l'offenſer. On pourſuit M. de Marillac par ce qu'il le merite. Il en eſt de lui comme de ces gens qui tombent malades par un accident imprévû après avoir amaſſé de mauvaiſes humeurs à cauſe d'une longue négligence de leur ſanté. L'accident donne le commencement à la maladie, mais il n'en eſt pas la cauſe. Elle ſe doit imputer au déréglement de la vie precedente.* Une choſe nuiſoit fort alors au pauvre Maréchal, & donnoit un nouveau pré-

texte

texte à Richelieu de lui rendre de mauvais offices auprès du Roi. Marillac allant en Italie, laissa le commandement de la citadelle de Verdun dont il étoit Gouverneur, à Biscara sa creature. Celui-ci refusoit de remettre la place sans un ordre exprès du Maréchal qui la lui avoit confiée. Ces délais se faisoient de concert avec la Reine Mere, & avec les parens de Marillac. On espéroit que la peur de perdre une place importante que le Duc de Loraine, dont les intrigues & les mouvemens causoient de l'ombrage à la Cour de France, avoit grande envie de surprendre, obligeroit le Cardinal à faire élargir le Maréchal. 1630.

Attichi neveu & quelques autres Gentilshommes amis de Marillac, tachérent de se jetter dans la citadelle de Verdun. Mais ils furent arrêtez prisonniers avant l'exécution de leur projet. Les delais artificieusement affectez ne servirent de rien. Richelieu determiné à perdre le Maréchal, persuade au Roi de faire assiéger la citadelle de Verdun par le régiment des gardes & par quelques autres qui revenoient d'Italie. Puységur fut envoié par les Officiers de ces troupes, afin de remontrer à Louïs, qu'elles ne se trouvoient pas en état de former un siége après tant de fatigues essuiées en Italie & à leur retour en France. Mais comme le Roi vouloit absolument que la place lui fût remise au plûtôt, Puységur ne trouva pas d'autre moien d'arrêter l'exécution de l'ordre envoié aux troupes de s'avancer vers la Loraine, qu'en representant à sa Majesté que Biscara ne feroit plus difficulté de remettre la place, dez qu'on auroit une lettre du Maréchal de Marillac qui l'ordonnât. Louïs fait donc dire

1630. re au prisonnier d'écrire à Biscara. Marillac obeït ponctuellement. Mais Biscara refusa sous quelque prétexte de remettre la place sur ce premier ordre. On oblige le Maréchal à écrire une seconde lettre. La Maréchale son épouse à qui elle fut adressée, se défendit quelque temps de la donner. Mais on la pressa tellement, qu'il ne lui fut pas possible de reculer. Biscara remet enfin la place entre les mains de celui auquel Louïs la vouloit confier. La Reine Mere & le Duc d'Orleans tachérent de détourner le coup. Il étoit trop tard: Biscara ne se trouvoit plus le maître. Gaston plus brouillé que jamais avec le Cardinal de Richelieu, comme je le rapporterai bientôt, pensoit à sortir du Roiaume & à se retirer en Loraine. La citadelle de Verdun l'acommodoit fort pour l'exécution des projets concertez avec la Reine Mere.

1631. Richelieu veut obliger la Reine Mere à reprendre chez elle les parens du Cardinal.

Le 27. Décembre, elle se trouva pour la premiére fois au Conseil avec Richelieu. Cela ne dura pas long-temps, soit que sa nouvelle brouillerie avec le Cardinal l'en dégoutât; soit que ses confidens la détournassent, en lui remontrant que ses serviteurs & ses amis l'abandonneroient, si Richelieu paroissoit s'être bien remis auprès d'elle. Plus arrogant que jamais le Ministre dit sans façon au Roi incontinent après la réconciliation du jour de S. Etienne qu'il ne se croioit pas obligé à tenir sa parole donnée à Marie de Médicis, en cas qu'elle s'opiniatrât à ne vouloir pas reprendre dans sa maison la Combalet, & les autres parens du Cardinal, qui en avoient été chassez. Louïs jugea la demande fort incivile, & trouva mauvais qu'un serviteur prétendît prescrire à sa maîtresse des conditions si dures. Riche-

Journal de Richelieu.

chelieu ne ſe rebute point. Il envoie le premier Preſident Le Jai à la Reine Mere avec ordre de la menacer, qu'on la releguera dans une de ſes maiſons, ſi elle perſiſte à rejetter ce que le Cardinal propoſe. Marie de Médicis ſe plaint de cette menace inſolente. Louïs deſavouë ſon Miniſtre, & proteſte les larmes aux yeux qu'il ne ſe ſéparera jamais de ſa mere. On le fera bientôt changer de ſentiment. Pour ſe diſculper auprès du Roi, le Cardinal engage le premier Preſident à inſinuer à ſa Majeſté par je ne ſai quel diſcours plein d'équivoque & de déguiſemens, que Marie de Médicis a donné une interpretation ſiniſtre à des choſes dites dans un fort bon ſens. Et de peur que Louïs irrité ne crût devoir acorder une ſatisfaction convenable à ſa mere maltraitée d'une étrange maniére, Richelieu envoie le Jeſuite Suffren proteſter de ſa part à Marie de Médicis, qu'il ne penſera jamais à remettre ſes parens auprès d'elle, & la prier de preſcrire au Cardinal ce qu'il doit faire pour rentrer dans ſes bonnes graces. Telle étoit la diſſimulation; que dis-je? la ſcélérateſſe de Richelieu. Il pouvoit bien aſſurer pour lors à la Reine Mere, qu'il ne ſongeoit point à faire rentrer ſes parens chez d'elle. Les meſures étoient priſes pour reléguer cette Princeſſe infortunée à cent lieuës de la Cour. Irrité de ſa conſtance à rejetter les demandes du Cardinal, il emploioit tout ſon eſprit à chercher les moiens de la perdre ſans reſſource auprès du Roi ſon fils. 1631.

Lumiéres pour l'Hiſtoire de France, dans les diverſes piéces pour la defenſe de la Reine Mere.

Durant ces brouilleries de la Cour de France, Charnaſſé conclut enfin la ligue propoſée depuis long temps entre Louïs & Guſtave Roi de Suéde. Celui-ci avoit conſtamment rejetté les

Ligue concluë entre la France & la Suéde.

1631. les conditions que l'Ambaſſadeur de l'autre lui offroit, parce que Charnaſſé ſembloit vouloir engager la Suéde dans une longue guerre contre l'Empereur, & reſerver au Roi ſon maître la liberté de faire independamment de ſon allié, ce qu'il jugeroit plus convenable au bien de la France. On demandoit que moiennant une certaine ſomme d'argent que Louïs fourniroit par an, Guſtave s'obligeât à faire la guerre durant ſix ans à l'Empereur avec trente-ſix mille hommes: condition que ſa Majeſté Suédoiſe rejetta fort ſagement. Elle ne crut pas devoir promettre de continuer la guerre plus long-temps que les interêts de ſon Etat le lui permettroient. On craignit encore, & Charnaſſé, quelque délié qu'il fût d'ailleurs, le donnoit aſſez à comprendre, que Louïs ne cherchât ſeulement à faire la paix d'Italie à des conditions plus avantageuſes que l'Empereur acorderoit volontiers, quand il ſe verroit attaqué fortement par les Suédois. Les negociations de Leon Brulart & du P. Joſeph à Ratisbone, confirmoient Guſtave dans cette penſée, quoique le Capucin usât de ſa diſſimulation ordinaire pour détourner ce ſoupçon, en écrivant à Charnaſſé d'aſſurer ſa Majeſté Suedoiſe, que le but principal de ce qui ſe traitoit à Ratisbone, c'étoit d'empécher que Maximilien Duc de Baviere & les trois Electeurs Eccleſiaſtiques ne priſſent de nouveaux engagemens avec l'Empereur, & ne lui fourniſſent leurs troupes contre la France & contre la Suéde. La ligue offerte par Charnaſſé trouva encore diverſes difficultez dans la ſuite. Guſtave demandoit qu'en conſideration de ſa dépenſe pour entrer en Allemagne, on commençât de lui païer

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1631. *Vie du même par par Aubery. L. III. chap. 23. Mercure François.* 1631. *Puffendorf Commentarii Rerum Suecicarum. L. III. Hiſtoria di Gualdo Priorato. Part. 1. L. I. Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag.* 334 335. 336.

ſa

ſa penſion depuis la fin du mois d'Avril de l'année précédente. On conteſta quelque temps ſur cet article. Mais enfin le Roi de Suéde ſe contenta de cent mille écus pour le paſſé. On promit de les lui donner avec douze cens mille livres par an juſques à la fin de la ligue. 1631.

Comme le Cardinal de Richelieu vouloit mettre à couvert les interêts de la Religion de ſon Prince, & témoigner que l'alliance avec la Suéde, tendoit uniquement à la liberté de l'Allemagne & de toute l'Europe contre les entrepriſes criantes de la Maiſon d'Autriche, Le Miniſtre de France ſtipula que le Roi de Suéde acordât la neutralité au Duc de Baviére & à tous les Princes de la Ligue Catholique, à condition que Maximilien & les autres ne ſe joindroient point à l'Empereur contre la Suéde. Guſtave donna ſa promeſſe par écrit, & Charnaſſé promit d'en fournir une pareille de la part du Bavarois. Une autre demande du Roi de France en faveur des Catholiques Romains, arrêta quelque temps la concluſion du traité. Louis vouloit que le Roi de Suéde s'engageât à laiſſer la Religion Romaine dans le même état où elle ſe trouveroit, & avec la même liberté dont elle joüiſſoit ſelon les loix & les conſtitutions de l'Empire, dans les villes & dans tous les endroits que ſa Majeſté Suédoiſe prendroit deſormais en Allemagne. Guſtave conſentit enfin à ces deux articles. En mettant les interêts des Catholiques à couvert, on donnoit au Duc de Baviere & aux Princes de ſa communion un prétexte honnête de refuſer leurs troupes à l'Empereur, & de n'entrer dans aucune alliance contre la Suéde. Il y eut deux autres difficultez ſur le cerémoniel

&

1631. & sur une expression qui blessoit la dignité de la Couronne de Suéde. Charnassé proposoit d'inférer dans le traité, que Louïs donneroit sa *protection* à Gustave. *Le Roi nôtre maître*, répondirent hautement les Commissaires Suédois, *ne demande point d'autre protection que celle du Ciel. Après Dieu, sa Majesté ne sera redevable des avantages que ses armes pourront remporter, qu'à son épée & à sa bonne conduite.* Les Suédois aiant éxigé que les deux Rois traitassent d'égal a égal, & qu'il n'y eût aucune marque de distinction & de preeminence, Charnassé répondit fiérement qu'*il y avoit de la pourpre à divers prix*, & qu'il falloit mettre quelque différence entre un Roi de France & un Roi de Suéde. Dez que Gustave sût la pretension de l'Ambassadeur François, il declara que son intention n'étoit point d'acheter l'alliance de Louïs par une bassesse, & qu'il romproit plûtôt la négociation que de souffrir que le traité donnât la moindre atteinte à la dignité de sa Couronne. Il avoit même un éxemple en sa faveur. Gustave Vasa son grand-pere aiant négocié avec François I. Roi de France, on fit deux copies authentiques du traité. Dans celle où les Ministres de France parloient au nom du Roi leur maître, il fut nommé le premier, & dans l'autre où les Suedois parloient au nom de Gustave, il fut mis avant celui de François. Charnassé se vid réduit à consentir que l'alliance de Louïs XIII. avec Gustave Adolphe fût conçuë de la même maniére.

On la signa le 23. Janvier de l'an 1631. à Berwald en Brandebourg. La ligue devoit durer jusques au 10. Mars de l'an 1636. Elle avoit pour but

but principal, disoit-on, la défense des amis communs des deux Rois, la liberté du commerce sur la mer, le rétablissement des Princes de l'Empire dans leurs anciens priviléges, la démolition des forts bâtis sur la Mer Baltique & chez les Grisons, en un mot, de remettre les affaires de l'Europe sur le pied où elles se trouvoient avant les derniers troubles de l'Allemagne. Gustave promit d'entretenir à ses frais une armée de trente mille hommes de pied & de six mille chevaux. En considération de quoi Louïs s'engageoit à fournir quatre cens mille écus par an à Gustave, païables à Paris, ou dans Amsterdam, au choix de sa Majesté Suedoise. Le traité fut signé par Charnassé Ambassadeur de France d'une part, & de l'autre par Horn Maréchal de camp dans l'armée de Suéde, & par Jean & Charles Bannier, l'un Genéral de l'infanterie, & l'autre Secretaire d'Etat, tous trois Commissaires de Gustave. Il donna sa ratification peu de temps après à l'instante sollicitation de Charnassé qui craignit que le Roi de Suéde n'acceptât la suspension d'armes proposée par Tilli Genéral de l'Empereur. Le Ministre de France fournit ensuite la ratification du Roi son maître. On souhaitoit dans le Conseil de Louïs que le traité ne fût pas si tôt rendu public, de peur qu'on ne criât dans le monde contre une alliance ménagée par l'avis d'un Cardinal & par les intrigues d'un Capucin, avec un Prince qui se déclaroit le protecteur des Protestans opprimez en Allemagne. Mais Gustave ne crut pas devoir garder le secret. La ligue donnoit une trop grande reputation à ses armes. 1631.

L'Empereur les mépriſa d'abord, persuadé que

1631. le Suedois n'aiant pas assez d'argent afin de soutenir son entreprise, il trouveroit peu de gens qui se déclarassent pour lui en Allemagne, & qu'on le réduiroit bientôt à s'en retourner dans son païs. Mais l'alliance & l'appui de la France mettoient les choses sur un autre pied. Avec l'argent d'un puissant Roiaume, Gustave devenoit plus formidable à Ferdinand. Les ennemis du Cardinal de Richelieu firent un grand vacarme. Ils tachérent de le décrier dans le monde à l'occasion de la nouvelle ligue. Mais les personnes équitables & judicieuses louérent universellement la prudence & l'habileté du Ministre de Louïs dans une affaire, qui fut comme le premier fondement de la superiorité que la France eut depuis sur la Maison d'Autriche. Gustave fit admirablement bien de son côté. Sans cette ligue, il ne pouvoit exécuter son noble projet d'humilier l'Empereur enflé de la rapidité des victoires remportées par ses Généraux, & délivrer l'Allemagne opprimée. La face des affaires change. La puissance de la France est maintenant beaucoup plus redoutable à la liberté de l'Empire, & mêmes à celle de toute l'Europe, que la Maison d'Autriche ne l'étoit alors. C'est au jeune & belliqueux Roi de Suéde qui marche sur les traces du grand Gustave, d'examiner si sa générosité & l'interêt de toute l'Europe, ne demandent pas qu'il fasse à present contre la France, ce que le plus glorieux de ses predecesseurs a fait autrefois contre la Maison d'Autriche. En s'opposant aux projets ambitieux de Louïs XIV, comme Gustave s'opposoit à ceux de Ferdinand II, sa Majesté Suedoise n'acquereroit-elle pas une réputation comparable à celle

du

du Héros, que Charles XII. semble prendre pour son modéle? 1631.

Assemblée des Protestans d'Allemagne convoquée à Lipsick par l'Electeur de Saxe.

Gustave tâchoit en même temps de conclure une alliance avec les Electeurs & les Princes Protestans d'Allemagne. Comme il se trouvoit dans le voisinage de George Guillaume Marquis de Brandebourg, un Officier de l'armée Suedoise eut ordre d'aller lui proposer de la part du Roi, de joindre ses armes à celles de sa Majesté, pour le rétablissement de ce qu'on appelle dans l'Empire, *la paix religieuse & la paix civile*, pour la délivrance des Princes & des habitans des villes opprimez, & pour la restitution des usurpations injustes de l'Empereur. Gustave offroit à George Guillaume de lui assurer, en ce cas, la possession de la Pomeranie après la mort du Duc Bogislas. L'Electeur se défendit d'accepter la proposition, & allegua son serment de fidelité à Ferdinand, & un engagement à ne rien conclure sans la participation de l'Electeur de Saxe. *Si je prens une fois les armes contre l'Empereur*, ajouta le Marquis de Brandebourg, *on me déclarera ennemi de l'Empire, & je ne pourai plus agir pour la cause commune, ni travailler à l'accommodement du Roi de Suéde avec sa Majesté Impériale, comme le Collége des Electeurs m'en a donné la commission. Ne serois-je pas imprudent, si j'allois exposer mes Etats & l'établissement de ma maison aux evénemens incertains d'une guerre entreprise avec trop de précipitation? Mes provinces sont tellement épuisées par les derniers troubles du Cercle de la basse Saxe, que le Roi de Suéde n'en peut desormais tirer aucun secours considérable. Tout ce que je puis promettre, c'est de donner passage à ses troupes en cas de besoin.*

Mémoires de Louise Juliane. pag. 296. & 297. *Mercure François.* 1631. *Puffendorf Commentarii Rerum Suecicarum.* L. III. *Historia di Gualdo Priorato.* Part. 1. L. I. *Nani Historia Veneta.* L. VIII.

 1631.

1631. Cette réponſe contenta Guſtave, quoi qu'il crût avoir d'ailleurs quelque raiſon de ſe défier de la ſincerité de l'Electeur. Refléchiſſant enſuite ſur la peine qu'il y auroit à gagner chaque Prince Proteſtant en particulier, le Roi de Suéde prend la reſolution de les inviter tous enſemble à s'unir avec lui. Ils étoient convoquez à Lipſick au commencement de Fevrier par Jean George Electeur de Saxe, ſous prétexte d'y concerter les meſures qu'ils devoient prendre ſur ce qui ſe traiteroit dans la Diéte genérale indiquée par l'Empereur à Francfort, pour terminer l'affaire de la reſtitution des biens Eccléſiaſtiques, & pour remédier aux deſordres & aux véxations, dont les divers membres de l'Empire ſe plaignoient genéralement. Guſtave envoie des Agens ſecrets à Lipſick, & fait exhorter les Electeurs, les Princes, les Seigneurs, & les Députez des villes conſiderables qui s'y trouvoient, à ſe liguer avec lui contre l'Empereur, ou du moins à lever des troupes pour la défenſe de leur liberté, à donner paſſage ſur leurs terres, & à fournir des vivres aux Suedois; en un mot à les aider ſous main autant qu'il ſera poſſible, ſi l'état des affaires de l'Empire ne leur permet pas de ſe déclarer ouvertement. Les Proteſtans ne jugérent point à propos de prendre aucune reſolution publique ſur l'offre du Ro de Suéde. Chaque Prince craignoit d'être le premier opprimé par l'Empereur, avant que les Suedois & les troupes de l'Union Proteſtante le puſſent ſecourir. Voici donc Guſtave réduit à traiter en particulier avec l'Electeur de Saxe chef principal des Proteſtans & ſeul capable de mettre les autres en mouvement.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 342. 343.

Jean

Jean George approuva les bons desseins de sa Majesté Suédoise, & parut dans la disposition de les seconder. Mais il refusa nettement d'entrer dans aucune ligue avec elle. Le Saxon avoit déja declaré ses raisons, lorsque Charnassé Ambassadeur de France l'alla solliciter de se joindre aux deux Rois. Il craignoit que Gustave ne pensât seulement à ses interêts particuliers, & que sa Majesté Suedoise n'abandonnât ses alliez d'Allemagne, quand elle auroit obtenu ses demandes de l'Empereur. *Si le Roi de Suéde Prince brave & qui s'expose volontiers au danger*, disoit encore Jean George, *va mourir malheureusement dans un combat, qui sera capable de soutenir la guerre commencée?* On crut que le Saxon ne découvrit pas les véritables motifs de son refus. Il prétendoit former comme un tiers parti, & avoir une armée nombreuse de Protestans à sa disposition, avec laquelle il mettroit un certain équilibre entre l'Empereur & le Roi de Suéde, obligeroit l'un & l'autre à le rechercher également, se rendroit arbitre de la paix, & obtiendroit de l'Empereur de bonnes conditions pour les Protestans. Car enfin, Ferdinand devoit craindre d'être perdu sans ressource, si le Saxon armé de la sorte venoit une fois à se joindre au Roi de Suéde. Ces vuës de l'Electeur & des autres Princes de l'Union Protestante, favorisoient en plusieurs choses les desseins de Gustave. Quoiqu'ils ne pretendissent se declarer contre l'Empereur qu'à la derniére extrémité, ils ne pouvoient lever des troupes, ni pourvoir à la conservation de leur liberté, sans causer d'extrémes embaras à Ferdinand. La Cour de Vienne mepriſa d'abord les resolutions de la Diete de 1631.

1631. Lipſick, on menaça les Proteſtans avec la derniére hauteur, on ſe flatta d'écraſer bientôt l'Electeur de Saxe. Mais Ferdinand ne demeura pas long-temps ſans s'appercevoir que ſi Jean George & les autres Princes de l'Union Proteſtante, n'avoient oſé ſe déclarer trop ouvertement pour le Roi de Suéde, ils ſervoient du moins à l'exécution de ſes deſſeins. Le refus de païer les contributions ordinaires, & de donner paſſage aux troupes Imperiales diminuerent d'un côté les finances de l'Empereur, & obligerent ſes ſoldats à faire des marches plus longues & plus difficiles: embaras imprévûs, qui firent plaiſir à Guſtave, & lui laiſſérent la liberté d'avancer ſes conquêtes. Entrons maintenant dans le détail des meſures priſes par les Proteſtans aſſemblez à Lipſick. On pretend que le fameux P. Joſeph y eut grande part durant ſon ſejour à Ratisbone, où il s'intrigua beaucoup avec l'Electeur de Saxe & avec les gens de la même communion. C'eſt un des reproches que les ennemis du Capucin lui firent dans la ſuite.

L'aſſemblée de Lipſick fut nombreuſe & conſidérable. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg y tinrent le premier rang. Pluſieurs Princes de ces deux maiſons Electorales, un de la Palatine, le Landgrave de Heſſe-Caſſel & le Marquis de Bade s'y trouvérent. Les Ducs de Brunſwick & de Lunebourg, celui de Wirtemberg & quelques autres Princes y envoiérent des Miniſtres. Les plus conſiderables entre les Comtes & les Barons de l'Empire Proteſtans s'y rendirent. Enfin, les villes de Nuremberg, de Francfort, de Strasbourg, de Bremen, de Lubec & un grand nombre d'autres, nommérent

des

des gens pour assister de leur part à cette fameuse Diéte convoquée sans la permission de l'Empereur par Jean George Electeur de Saxe. Il proposa les choses sur lesquelles on devoit deliberer. Cela regardoit particuliérement le maintien des loix & des constitutions de l'Empire, le rétablissement de l'ancienne liberté Germanique & de la bonne correspondance entre les Catholiques Romains & les Protestans, le soulagement des peuples accablez de miseres, enfin l'assurance d'une paix solide & durable en Allemagne. *La proposition aiant été faite & meurement examinée*, dit-on dans l'extrait des resolutions prises, *les Electeurs, les Princes & les Etats, ont reconnu que les maux dont l'Allemagne nôtre chere patrie est affligée, sont une juste punition de Dieu irrité à cause de nos pechez énormes & de nôtre longue perseverance dans le crime. Mais Dieu aiant solennellement promis dans sa parole, de pardonner à ceux qui auront humblement recours à sa misericorde, il a été premiérement resolu que chacun travailleroit à l'amendement de sa vie, & qu'on feroit des priéres publiques pour fléchir la colere de Dieu, & pour implorer sa clemence. Comme nous n'avons rien plus à cœur que de suivre l'exemple que nos peres nous ont donné, de vivre en bonne intelligence avec les Etats Catholiques de l'Empire, & d'assoupir par les voies les plus douces les differends qui peuvent naitre, nous déclarons que nous sommes disposez à travailler au rétablissement de la paix dans le lieu & dans le temps que les Etats Catholiques voudront choisir, & à convenir avec eux à l'amiable des moiens de remedier efficacement aux desordres dont toute l'Allemagne se plaint.* 1631.

1631. *Diverſes perſonnes aiant expoſé enſuite les grandes calamitez que cauſent les guerres élevées dans l'Empire, on a jugé que de tels griefs ſont directement contraires à la capitulation jurée par ſa Majeſté Imperiale, aux conſtitutions de l'Empire, à la paix civile, à l'autorité & aux priviléges des Electeurs, des Princes, & des Etats de l'Empire. Perſonne n'ignore que de pareils abus ſont capables de ruiner l'Empire Romain, dont la puiſſance & la grandeur ont pour fondement la dignité des Electeurs, des Princes & des Etats ; de cauſer l'oppreſſion de la liberté Germanique, & de nous rendre mépriſables aux étrangers & odieux à la poſterité. C'eſt pourquoi nous avons conclu & arrêté de ne ſouffrir pas plus long-temps les contributions, les extorſions, les entrées ou paſſages de gens de guerre, & les autres charges contraires à la capitulation de l'Empereur, aux loix de l'Empire, aux priviléges de ſes membres, & à la liberté Germanique. Reſolution que nous ſommes d'autant plus obligez de prendre, qu'il eſt deſormais impoſſible de ſoutenir ces vexations extraordinaires. Que s'il arivoit qu'on voulût nous contraindre par la force des armes à les ſubir, nous uſerons alors des moiens que Dieu nous a mis en main pour nous défendre, & pour protéger nos ſujets & nos Etats contr'une injuſte violence. Avant que les choſes ſaient reduites à cette extrémité, nous avons cru devoir écrire amplement à ſa Majeſté Impériale, & implorer la protection qu'elle nous a promiſe ; perſuadez que nous ſommes qu'un Prince ſi juſte & ſi clément aura égard aux demandes & aux ſupplications des fideles Electeurs, Princes, & Etats de ſon Empire en une ſi bonne cauſe.*

On

On resolut encore à Lipsick de mettre une armée de quarante mille hommes sur pied, & de former une espece de conseil stable & permanent, afin de pourvoir aux choses nécessaires & pressantes. Nous avons les lettres écrites dans l'assemblée à l'Empereur & aux Electeurs Catholiques. Elles contiennent un ample détail des griefs de chaque Prince en particulier, & la demande d'une prompte reparation. La seconde lettre finit de la sorte. *Nous protestons devant Dieu & devant le monde que nous ne serons point responsables des malheurs qui pourront provenir de la négligence d'apporter les remedes convenables à l'injustice & à l'oppression dont nous nous plaignons. Car enfin, nous ne souhaitons rien avec plus d'ardeur, que de voir la paix rétablie dans l'Empire, la liberté renduë à l'Allemagne, les droits des Electeurs, des Princes, & des Etats inviolablement conservez, la justice si bien administrée, que nul ne soit prévenu par une trop grande précipitation, ni opprimé contre l'equité, & la fin de tant de miséres, & d'une si grande effusion du sang Chretien.* 1631.

La lettre de l'assemblée de Lipsick à l'Empereur fut reçuë avec une extrême indignation. Il publie incontinent un long manifeste, ou *monitoire* pour se plaindre du procedé des Protestans qu'il accuse d'intelligence avec le Roi de Suéde. La plainte ne parut pas mal fondée. Ils ne disoient rien dans leurs lettres de l'irruption de Gustave dans la basse Saxe. On ne parloit pas non plus d'aider sa Majesté Impériale à le repousser. En un mot, les mesures prises à Lipsick favorisoient ouvertement les desseins du Suédois, & tendoient à mettre Ferdinand hors

1631. d'état de s'y oppoſer vigoureuſement. Mais les Proteſtans avoient-ils ſi grand tort dans le fonds? Ne devoient-ils pas profiter de l'occaſion qui ſe preſentoit de recouvrer leur liberté presqu'entiérement opprimée? Ferdinand tachoit d'en impoſer groſſiérement au public, quand il déploroit les malheurs de ſon regne, *durant lequel les affaires de l'Empire*, diſoit-il, *ſont tombées en confuſion, plûtôt par les artifices des gens mal intentionnez au dedans, que par les efforts de quelque puiſſance ennemie. On a remué ciel & terre pour empécher l'effet de mes bons deſſeins.* Valſtein General de l'Empereur étoit lui ſeul cauſe de tous les deſordres. Ses entrepriſes criantes ſur la liberté des divers membres de l'Empire, avoient tout mis en confuſion. *J'aimeroismieux mourir*, ajoute Ferdinand, *que de donner ſujet aux Hiſtoriens de me reprocher, que l'Empire Germanique aiant été durant huit ſiecles l'admiration & la terreur des nations étrangeres, il eſt tombé en ruïne par ma negligence.* On n'accuſera point Ferdinand II. de ne s'être pas mis en peine de rendre l'Allemagne redoutable au dehors. Mais on lui peut reprocher avec beaucoup de juſtice, qu'il a tenté de la ruiner pour la ſubjuguer plus facilement, & pour exécuter enſuite ſans grande oppoſition le projet d'une Monarchie univerſelle formé dans la Maiſon d'Autriche ſous le regne de Charles-Quint. Le premier *monitoire* fut incontinent ſuivi d'un autre. Après y avoir condamné les reſolutions priſes à Lipſick comme contraires aux loix & aux conſtitutions de l'Empire, Ferdinand défend aux Electeurs & aux Princes Proteſtans de lever des troupes, & à qui que ce ſoit de s'y enroller

roller & de les aider de quelque maniére que ce puiſſe être, ſous peine de la vie & de la confiſcation de ſes biens. 1631.

Pendant que les Miniſtres de Guſtave négocient avec diverſes Puiſſances, il tâche d'avancer ſes conquêtes, ſans que la rigueur de l'hiver ſoit capable de l'arrêter. Demmin, Malkin, Colberg & pluſieurs autres villes ſe rendirent à lui dans les premiers jours de cette année. Le Duc Savelli Romain qui commandoit à Demmin place munie d'une bonne garniſon la laiſſa prendre d'une maniére ſi lache, ſi honteuſe, que le Roi de Suéde lui fit cette ſanglante raillerie: *Je vous conſeille, Monſieur, de ſervir deſormais l'Empereur à ſa Cour, & non pas dans ſes armées.* On dit que cet Italien étoit ſi avare, que ne trouvant pas à vendre les chevaux enlevez aux païſans, il les faiſoit écorcher pour tirer quelque choſe de la peau. Tilli Genéral de l'Empereur à la place de Valſtein, quitta les environs de Magdebourg, s'avança dans le deſſein de repouſſer Guſtave, & reprit en effet quelques villes ſur les Suédois. Mais la prévoiance & l'activité de leur Roi arrêterent bientôt les Imperiaux. Content d'avoir renforcé les garniſons de Francfort ſur l'Oder & de Landsberg, Tilli retourne à Magdebourg & l'aſſiége dans les formes. Guſtave ne perd point de temps. Il marche vers Francfort, aſſiége la ville & la prend d'aſſaut. Elle fut abandonnée trois heures au pillage. Un Miniſtre Calviniſte dépouillé de tout ce qu'il avoit dans ſa maiſon, alla s'en plaindre au Roi même. *Vous le méritez bien*, lui dit ſa Majeſté. *Dieu vous a puni de vôtre entêtement à ſoutenir une mauvaiſe doctrine.* Réponſe peu

Progrès du Roi de Suéde dans la baſſe Saxe.

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. III. Hiſtoria di Gualdo Priorato Part. 1. L. I. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 343. 344. Mercure François. 1631.

1631. digne d'un grand Prince, & peu ſupportable même dans la bouche d'un Theologien rempli de ſes préjugez! Guſtave s'en repentit dans la ſuite. Les Reformez de Bremen & de quelques autres villes comptoient ſur ſa protection. Mais quand ils apprirent que ce Conquerant étoit ſi fort prévenu contr'eux, on ne témoigna plus le même zéle pour la proſperité de ſes armes. Averti du mauvais effet de ſa réponſe au Miniſtre Réformé, Guſtave tâcha de contenter les gens de cette communion par certaines demarches qui donnérent à penſer qu'il vouloit travailler à la reünion des Luthériens & des Calviniſtes. Le Roi de Suéde prit enſuite Landsberg. Des conquêtes ſi rapides étonnérent la Cour de Vienne, & l'Empereur craignit que ſon Duché de Siléſie ne fût bientôt envahi.

Les confidens du Duc d'Orleans le font changer de ſentiment, & lui perſuadent de ſe déclarer pour la Reine ſa mere.

Richelieu ſe trouvoit en de nouveaux embaras, lors qu'il apprit la concluſion du traité de ligue avec le Roi de Suéde, les grans progrès de ce Conquerant dans la baſſe Saxe, & les meſures priſes à Lipſick contre les interêts de l'Empereur. Marie de Médicis plus ardente que jamais à la ruine de ſon ingrat domeſtique, remuë tous les reſſorts imaginables, pour reveiller les anciens chagrins du Duc d'Orleans contre le Cardinal. C'étoit une choſe à laquelle il ne falloit point penſer, ſans s'aſſurer premiérement des confidens de Gaſton. Et comment pouvoit-on eſperer de corrompre deux hommes que le Roi venoit de combler de ſes liberalitez? Richelieu en fournit lui même le moien. Il tâche de les diviſer, fait certaines choſes capables de leur donner de la défiance & de leur perſuader qu'on n'a pas autrement envie de les élever,

Journal de Baſſompierre. Tom. II.

&

& de les enrichir autant qu'on le leur a promis. 1631.
Le Coigneux qui veut orner ſa tête de quelque choſe de plus éclatant que le mortier d'un Préſident, demandoit que le Roi lui obtînt au plûtôt le chappeau de Cardinal, ſans attendre que le Pape fît une promotion nombreuſe. Mais Richelieu qui craint l'ambition demeſurée du Preſident, inſinuë finement à Louïs qu'il ne faut pas eſpérer, que le Pape mette ſi facilement un homme plus que bigame dans le Sacré Collége; que le Duc de Lerme qui ſe trouvoit dans le même cas, n'y fut reçû qu'après de longues conſultations, à cauſe d'une bulle de Sixte V. qui exclut les bigames du Cardinalat, & que Le Coigneux aiant encore eu une affaire criminelle à l'occaſion d'une troiſiéme femme, qu'il eſt accuſé d'avoir empoiſonnée, cela cauſeroit de nouvelles difficultez à Rome. Voiant donc que le Roi refuſe de demander extraordinairement un chappeau pour lui, que la promotion ſe recule même à Rome, & qu'on lui forme des obſtacles mal aiſez à ſurmonter, le Preſident croit que Richelieu le joüe & le traverſe ſous main auprès du Pape & du Roi.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1631. *Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 9. Journal du même. Memoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 298. 299. &c.*

D'un autre côté, le Cardinal perſuadé que Le Coigneux ne ſe laiſſera pas facilement amuſer, & que ſi on differe de lui tenir parole, il tournera l'eſprit du Duc d'Orleans du côté de la Reine Mere, tente de ſéparer Puylaurens du Preſident. Le véritable deſſein de Richelieu, c'étoit de les tirer adroitement l'un après l'autre de la maiſon de Gaſton, & d'y mettre des gens à ſa dévotion. Chateauneuf Garde des ſeaux fut emploié à gagner Puylaurens ſon parent. On promet des merveilles, pourvû que celui-ci re-

1631. nonce à l'amitié de Le Coigneux. Une Dame de l'intrigue avertit le Président de ce qui se trame à son préjudice. Il s'en plaint au Cardinal de la Valette & au Maréchal de Schomberg. On tâche de le rassurer, en lui remontrant qu'il n'y a pas d'apparence que le Roi veuille perdre les cent mille écus donnez depuis peu à Le Coigneux, & de le tirer incontinent après une gratification si considérable de la maison du Prince que Richelieu veut ménager par l'entremise du Président. Il semble se rendre à cette raison. Mais venant à s'appercevoir que dans le temps qu'on recule sa promotion au Cardinalat, on presse celle de Puylaurens à la dignité de Duc & Pair, il ne doute plus qu'on n'ait dessein de les séparer l'un de l'autre, & de l'écarter ensuite de la maison de Gaston. Le Coigneux fait alors remarquer à Puylaurens qu'on leur tend des piéges à l'un & à l'autre; que Richelieu veut les desunir pour les perdre avec plus de facilité; que le moien le plus sûr de maintenir leur fortune, c'est d'engager le Duc d'Orleans à faire le mecontent & à se plaindre de la maniére dont la Reine sa mere est traitée; qu'il n'est pas possible que Richelieu se soutienne quand Marie de Médicis & le Duc d'Orleans l'attaqueront de concert, & que pour éviter d'être ruiné, le Ministre sera du moins dans la necessité de recourir à ceux qui ont le plus de crédit sur l'esprit de l'heritier présomptif de la Couronne, & de leur donner encore au delà de ce qu'il a déja promis. Une autre chose acheva de convaincre ces deux Messieurs du dessein formé contr'eux. Pendant qu'on amuse Puylaurens par un empressement affecté de lui faire obtenir tout ce qu'il demande,

de, Richelieu déclare ſans façon à Le Coigneux, 1631.
que le Roi ſouhaite qu'il ſe retire de la maiſon de Gaſton, parce que ſa Majeſté ne ſe peut aſſurer de l'eſprit du Duc ſon frere, tant que le Preſident demeurera auprès de lui.

Perſuadez alors qu'ils ne ſe peuvent ſauver autrement qu'en portant leur maître à ſe déclarer pour la Reine Mere & à ſortir même de la Cour, Puylaurens & Le Coigneux repreſentent vivement à Gaſton, que Richelieu le trompe & ne fait rien de tout ce qu'il a promis à ſon Alteſſe Roiale; qu'on tâche de corrompre ſes Miniſtres, ou de les intimider afin qu'ils ceſſent de la ſervir; qu'on ne ſait ſi le Cardinal ne preſſe pas encore le Roi de s'aſſurer de la perſonne de ſon frere; enfin que le meilleur conſeil qu'on puiſſe donner au Duc d'Orleans, c'eſt de ſe mettre à couvert des entrepriſes d'un Miniſtre qui ſacrifie tout à ſa fortune, & de ſe retirer au plûtôt de la Cour. On reveille les anciennes défiances de Gaſton. Et ce Prince leger & ſoupçonneux entre ſans une plus grande reflexion dans les ſentimens de ſes deux confidens. Marie de Médicis avec laquelle Puylaurens & Le Coigneux ont concerté l'intrigue, voit ſon fils, ſe plaint amérement à lui de ce qu'il abandonne une mere qui l'a toûjours tendrement aimé, & offre de lui remettre les pierreries de la feu Ducheſſe ſon épouſe, dont Marie de Médicis étoit dépoſitaire, afin qu'en cas de beſoin il puiſſe trouver deſſus un ſomme conſidérable d'argent, & lever même des troupes pour leur commune défenſe. La Princeſſe de Conti & quelques autres Dames ſe mettent de la partie, & animent tellement le jeune Prince qu'il ne penſe plus qu'à

for-

1631. sortir de la Cour, & à exciter un nouveau mouvement dans le Roiaume. Le Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne averti de ce qui se trame, offre de l'argent à Gaston, & lui promet une somme considerable dans peu de temps, s'il veut avoir une armée, & se cantonner dans quelque Province. *Sortez de la Cour, Monsieur,* disoit Le Coigneux à son maitre. *Un fils de France est toujours assez puissant, quand il est en état de faire pitié.* Le President vouloit insinuer à Gaston que les grans Seigneurs, les Gouverneurs des villes considérables, & le peuple même se declareroient pour lui, dez qu'on le croiroit injustement persécuté.

Le Duc d'Orleans sort de la Cour, & se retire dans son apanage.

Gaston prend la resolution de partir le 1. jour de Fevrier, & declare qu'avant son depart, il ira retirer la parole qu'il a donnée à Richelieu d'être son ami, & le menacer de venger la Reine Mere, si le Cardinal continuë de la persécuter. Le President Le Coigneux plus timide au moment de l'exécution d'une chose qu'il a suggerée lui même, assemble ses amis particuliers, leur propose le dessein du Duc d'Orleans, & les prie de dire leur sentiment. Murice Cordelier, homme d'esprit, Evêque de Madaure en Afrique & suffragant de Mets, c'est-à-dire, chargé d'y faire les fonctions Episcopales pour le Duc de Vernueil fils naturel d'Henri IV, nommé à cet Evêché, Murice, dis-je, n'approuva point la resolution de Gaston. *Je ne croi pas*, dit-il, *que Monsieur doive aller chez le Cardinal pour lui faire de simples menaces. Il seroit plus à propos de ne rien précipiter. En demeurant à la Cour, son Altesse Roiale sera mieux à couvert des mauvais offices que ses ennemis lui voudroient rendre*

Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631. Vie du

dre auprès du Roi. Elle a d'ailleurs tant d'amis & de ſerviteurs, que je ne puis me perſuader qu'on oſe entreprendre ſur la liberté d'un Prince qui peut appeller à ſon ſecours un grand nombre de braves gens diſpoſez à mourir pour ſon ſervice. En de pareilles conjonctures il faut témoigner de la vigueur & de l'intrépidité. Monſigot inſiſte au contraire qu'on doit partir dez le lendemain & ſans plus attendre. *Nous recevons des avis de toutes parts, diſoit-il, qu'il y a des meſures priſes pour s'aſſurer de la perſonne de Monſieur, & pour arrêter ſes Miniſtres en même temps.* Cette diverſité d'avis embaraſſa Le Coigneux. Il voulut faire differer le départ du Duc d'Orleans: mais il étoit trop tard. Quelque content que fût le Marquis de Mirabel de voir Richelieu étourdi de la retraite de Gaſton, il blama cette démarche. *Il valloit mieux*, dit l'Eſpagnol, *ſe déclarer ennemi du Cardinal & demeurer à la Cour, que d'aller à Orleans, ville ſans défenſes, où les troupes du Roi peuvent envelopper Monſieur, avant qu'il ſoit en état de réſiſter.*

1631. même. Bery. L. IV. chap. 9. Journal du même. Memoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 299. 300. &c.

Quelle fut la ſurpriſe de Richelieu, quand il entendit le compliment que lui fit le Duc d'Orleans acompagné de douze ou quinze Gentilshommes! *Je viens*, dit Gaſton au Cardinal, *retirer la parole que je vous ai donnée depuis quelque temps, d'être vôtre ami, & vous déclarer en même temps que je ſaurai bien punir un homme de vôtre ſorte, qui a l'audace & la malice de mettre toute la famille Roiale en combuſtion. Vous êtes redevable de vôtre fortune & de vôtre élévation à la Reine ma mere. Au lieu de lui témoigner la gratitude qu'elle devoit attendre d'un bon & fidele ſerviteur, vous devenez ſon plus grand perſécuteur, & vous*

ne

1631. *ne cessez point de la noircir auprès du Roi. Bien loin d'en user à mon égard comme vous y êtes obligé, vous avez plus d'insolence qu'auparavant. Elle seroit déja réprimée, si la qualité de Prêtre ne m'avoit retenu. Sachez que vôtre caractere ne vous garantira pas desormais du chatiment que les injures & les offenses faites aux personnes de nôtre rang, requiérent.* Ce discours fut acompagné de tant de gestes & de regards menaçans, que Richelieu, dit-on, n'osa repliquer. Il ne savoit si le Duc parloit tout de bon, ou seulement pour lui faire peur. La mine de ceux qui acompagnérent Gaston, effraioit encore le Cardinal. Il lui sembloit que ces gens attendoient que le Duc fût sorti de la chambre, afin d'exécuter l'ordre qu'on leur avoit peut-être donné de tuër Richelieu, nonobstant sa *qualité de Prêtre*. Et comme Gaston continua de pester & de menacer jusques à ce qu'il fût monté en carosse, le Cardinal qui l'acompagnoit en tremblant, n'osoit lui répondre, de peur de l'irriter encore. Il avoit mille peines à composer son visage, & sa contenance; & il ne parut bien rassuré qu'après que Gaston & tous ceux de sa suite furent sortis de la maison.

Richelieu rapporte la chose différemment. Voici son récit. *Le sujet qui m'amene ici*, fait-il dire au Duc d'Orleans, *vous paroitra bien étrange. Tandis que j'ai pensé que vous me serviriez, je vous ai bien voulu aimer. Puisque vous manquez à tout ce que vous m'avez promis, je viens retirer la parole que je vous avois donnée de vous protéger.* Le Cardinal aiant demandé fort respectueusement quelle faute il avoit eu le malheur de commettre, *vous n'exécutez rien de*

ce

ce que je vous ai recommandé en faveur de M. le Duc de Loraine, reprit Gaſton, *vous cherchez à me decrediter, & à faire croire au monde que j'abandonne la Reine ma mere.* Richelieu tache de s'excuſer ſur l'article du Duc de Loraine, *pour lequel on ne peut rien faire*, diſoit-il, *juſques à ce que ſes Commiſſaires ſoient ici.* Mais Gaſton rompt le diſcours, & déclare qu'il n'eſt pas beſoin d'entrer dans un plus grand éclairciſſement. *Je vas à Orleans & à Blois*, ajouta-t'il ſeulement. *Si on prétend m'y faire de la peine, je ſaurai bien me défendre. Quoi qu'il arive, Monſieur, repliqua le Cardinal, je ſerai toujours vôtre très-humble ſerviteur.* 1631.

Je trouve encore qu'un jour ou deux après ſa ſortie de la Cour, le Duc d'Orleans ſpécifia quatre ſujets de plainte contre Richelieu dans une lettre au Duc de Loraine; le mauvais traitement fait à la Reine Mere, & la négligence affectée du Cardinal, d'avoir égard à la recommendation de Gaſton en ce qui regardoit le Duc de Loraine; comme ſi Richelieu vouloit faire croire au monde, que le Duc d'Orleans ne ſe mettoit pas en peine de ſervir ſes amis. Je ne ſai point preciſément quelle étoit l'affaire du Lorain que Gaſton prenoit ſi fort à cœur. Regardoit-elle l'hommage pour le Duché de Bar? Le Duc de Loraine demandoit à le rendre en ſon nom, fondé ſur le pretendu teſtament de René Roi titulaire de Naples & Duc de Loraine & de Bar, dont j'ai parlé. Mais Louïs vouloit recevoir l'hommage dû à ſa Couronne, de la part de Nicole fille & héritiére du Duc Henri de Loraine, & épouſe de Charles ſon couſin Prince de Vaudemont, devenu Duc de Loraine & de Bar, en

1631. en vertu de ſon mariage avec elle. Peut-être qu'il s'agiſſoit des inſtances que Louïs faiſoit alors au Lorain, de ſe déclarer pour la France ou de congedier des troupes leſtes & nombreuſes qu'il avoit miſes ſur pied. Car enfin, Guron fit cette année divers voiages en Loraine, pour tirer une explication nette & préciſe de la bouche du Duc, ſur les raiſons qu'il avoit d'armer & de placer des troupes près des frontiéres de France. Quoi qu'il en ſoit des interêts que ce Prince croioit avoir à demêler avec le Roi de France; voici deux autres griefs de Gaſton : que Richelieu aiant promis à ſon Alteſſe Roiale, qu'on ne prendroit aucune reſolution importante ſans ſa participation, le gouvernement de Breſt étoit donné à Pontchateau parent du Cardinal, & que Richelieu traitoit pour lui même de ceux de Calais, de la Rochelle, & de l'Ile de Ré, ſans en rien dire au Duc d'Orleans, qu'on conſultoit ſeulement par façon dans certaines affaires peu conſidérables. Enfin, que Richelieu ne tenoit point les paroles données à Puylaurens & à Le Coigneux, & qu'il tachoit de les ruiner, en les ſéparant l'un de l'autre.

Sans entrer dans la diſcuſſion des deux manieres dont la viſite de Gaſton au Cardinal eſt rapportée, je dirai qu'elle dut faire grande peur à celui-ci. Mais il fut bientôt délivré de toutes ſes fraieurs. Avant la fin de la journée, Richelieu ſe vid en état de donner plus de terreur à ſes ennemis. En partant de Paris, le Duc d'Orleans envoia Chaudebonne avec une lettre de creance à Louïs, qui prenoit le divertiſſement de la chaſſe dans une de ſes maiſons de campagne. Le Gentilhomme expoſa fort reſpectueuſement

Digitized by Google

ment à ſa Majeſté, les raiſons que Gaſton avoit de ſe retirer dans ſon apanage. Louïs reçut en même temps un exprès de la Reine ſa mere. Il avoit ordre de proteſter au Roi, que la ſortie du Duc d'Orleans ſurprenoit extrémement Marie de Medicis; qu'elle n'avoit eu aucune connoiſſance de la reſolution de Gaſton, que dans un billet écrit au moment de ſon départ, il lui mandoit ſimplement, que ne pouvant plus voir les violences exercées contre une mere tendrement aimée, il prenoit le parti de s'éloigner, & qu'elle s'étoit preſqu'evanouïë de douleur en aprenant un ſi facheuſe nouvelle. Si cette circonſtance rapportée par Richelieu, eſt véritable, la bonne Reine qui accuſoit hautement le Cardinal d'être le plus grand menteur du monde, ne faiſoit pas ſcrupule d'empoier elle même le menſonge, ou du moins les équivoques les plus groſſiéres, quand cela lui paroiſſoit néceſſaire pour ſa juſtification. Outre qu'il n'eſt pas vraiſemblable que Gaſton ait demandé des pierreries à la Reine Mere, ſans déclarer ſon deſſein, la Princeſſe de Conti avec laquelle il s'entretint deux heures la veille de ſon départ, avouä ingenument que Marie de Medicis n'ignoroit pas la réſolution de ſon fils. *Je parie*, dit la Ducheſſe d'Onano, *que Monſieur n'aura pas le courage de publier qu'il ſort, à cauſe de la maniére indigne dont la Reine ſa mere eſt traitée. Il le fera*, répondit la Princeſſe de Conti. *J'en ſuis bien aſſurée. La Reine Mere ſavoit la ſortie de Monſieur.* 1631.

Louïs auquel Richelieu envoia Boutillier en grande diligence, afin d'avertir ſa Majeſté de ce qui ſe paſſoit, & de la preſſer de revenir à Paris

1631. ris, acourt promptement, décend chez le Cardinal, & lui dit en l'embraſſant: *ne craignez rien. Je veux être vôtre ſecond contre tout le monde, ſans excepter monfrere. Mon honneur y eſt engagé. Le mal qu'on pretend vous faire, je le regarderai comme fait à moi même, & je ſaurai vous venger.* Le Roi alla voir enſuite ſa mere. Après quelques reproches, il lui declare nettement qu'on croira toujours que le Duc d'Orleans a concerté ſa retraite avec elle. *Je vous proteſte que je n'ai rien ſu de la reſolution de Monſieur*, repond Marie de Medicis, qui ſe met incontinent à jetter feu & flammes contre Richelieu, & à faire de nouveaux efforts pour le perdre. Le Roi écouta ſans grande émotion ce que Chaudebonne lui dit de la part de Gaſton, & dit ſimplement qu'il ne comprenoit pas pourquoi ſon frere étoit ſorti avec une ſi grande précipitation. Le même Gentilhomme fut chargé d'aſſurer le Duc d'Orleans, que rien ne diminueroit jamais le zele du Cardinal pour le ſervice de ſon Alteſſe Roiale. Enfin, le delié Richelieu voulut que Chaudebonne proteſtât de ſa part à Puylaurens & à Le Coigneux que les choſes étoient toujours ſur le même pied, & qu'il ſeroit facile de ſe racommoder. Fut-ce diſſimulation, ou bien une juſte crainte que la retraite de Gaſton n'eût des ſuites trop facheuſes? Chaudebonne revient huit jours après avec une lettre reſpectueuſe au Roi. Gaſton y demandoit qu'on lui envoiât une perſonne de diſtinction avec laquelle il pût traiter. Louis crut que la demarche ſeroit de mauvais exemple & indigne de la majeſté du Souverain.

Ne ſeroit-il point à propos de rapporter ici ce

ce que je trouve dans certains Mémoires anonimes, écrits avec beaucoup de jugement & de sincérité, touchant les diverses manieres, dont le monde parla de la sortie du Duc d'Orleans, & de la visite qu'il rendit au Cardinal de Richelieu? Un Historien qui veut instruire, ne doit pas s'arrêter seulement aux evénemens, aux intrigues, aux négociations. Les jugemens & les reflexions des personnes du temps sur ce qu'elles voioient de près, sont ordinairement d'une grande utilité. *Quoique l'action du Duc d'Orleans*, dit l'Auteur des Mémoires, *fût condamnée de la plus grande partie des Courtisans, il y en eut qui l'excuférent.* Monsieur, *répondoient ceux-ci aux autres qui le blamoient*, a-t'il si mal fait de se retirer d'un endroit, où il ne pouvoit plus demeurer avec honneur, ni même avec seureté, depuis la disgrace de la Reine Mere? C'étoit par son canal que les graces venoient à Monsieur; & pendant le plus grand crédit de cette Princesse auprès du Roi, elle a souvent eu beaucoup de peine à détourner le mal qu'on vouloit faire à son second fils. La voila maintenant réduite à la discrétion de son ennemi qui dispose absolument de l'autorité souveraine. Que feroit Monsieur à la Cour, dénué de l'appui de la Reine sa mere? N'y seroit-t'il pas exposé plus que jamais à la haine & aux outrages du Cardinal? Bien loin de le pouvoir ruiner en demeurant à la Cour, comme certaines gens le prétendent, Monsieur seroit assez embaraſſé à éviter les piéges qu'on lui tendroit sans cesse. Au moindre soupçon que le Roi prendroit de son frére, il seroit facile au Ministre d'attenter à la liberté de Monsieur, comme on fit autrefois à celle du Duc d'Alençon. *Mais,*

1631. On parle fort diversement dans le monde de la retraite du Duc d'Orleans & de sa visite au Cardinal de Richelieu.

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans.

1631. *Mais*, pourſuit l'Auteur, *il n'y eut perſonne qui aprouvât que Gaſton fût allé trouver le Cardinal, pour uſer ſeulement de certaines menaces, qui ne pouvoient avoir d'autre effet, que d'engager encore plus le Roi à protéger ſon Miniſtre, & à rendre Richelieu plus capable de faire du mal.* La qualité de Prêtre, & la pourpre faſtueuſe des Cardinaux, *diſoient les plus emportez*, devoient-elles retenir Monſieur? Il falloit ſe défaire ſans aucun ſcrupule d'un homme, lequel après avoir noirci la Reine Mere ſa maitreſſe & ſa bienfaictrice par des calomnies déteſtables, rendu l'heritier préſomptif de la Couronne odieux au Roi par les mêmes moiens, & mis toutes choſes en confuſion au dedans & au dehors du Roiaume, ne penſe plus qu'à ſe rendre maitre abſolu de l'Etat & de la perſonne du Roi. Bien loin que les voies de fait ſoient défenduës, quand il eſt queſtion de prevenir des maux d'un pareille conſéquence, tout ce qui peut aſſurer la tranquillité publique, devient permis en ces occaſions. Monſieur pouvoit d'autant plus légitimement uſer de violence, qu'il a le principal interêt au bon gouvernement du Roiaume. Que ſait-on s'il ne s'eſt point rendu coupable devant Dieu & devant les hommes par une tendreſſe de conſcience mal entenduë, qui l'a détourné de delivrer la France d'un miſérable Prêtre, qui met tout en combuſtion pour contenter ſon ambition ſans bornes? *On alléguoit à ce propos l'exemple de l'Empereur Ferdinand I. qui fit tuer le Cardinal George en Hongrie, & celui d'Henri III. qui ſe défit du Cardinal de Guiſe à Blois.* Si la fin tragique de ces deux Prelats brouillons & ambitieux, *ajoutoit-on*, n'éteignit

teignit pas entiérement, elle rallentit du moins les maux qu'ils préparoient l'un & l'autre à leur patrie. L'action de l'Empereur & du Roi de France furent approuvées, parce que ces deux Princes ne pouvoient sauver autrement leurs Roiaumes. 1631.

D'autres Courtisans parloient avec plus de modération, ajoutons, d'une maniére plus conforme aux maximes de l'Evangile. Puisque le sang d'un Prêtre, répandu, fait tant d'horreur à Monsieur, *disoient-ils*, que ne s'est-il servi de l'expedient des Archiducs Maximilien & Ferdinand d'Autriche? Ils firent arrêter de leur autorité privée le Cardinal Clesel premier Ministre de l'Empereur Mathias, dans le palais même de ce Prince, & ordonnérent que leur ennemi commun fût enfermé dans le château d'Inspruck. Au lieu de s'absenter, ils portérent eux mêmes la nouvelle à l'Empereur; & la resolution qu'ils témoignérent fit le bon effet qu'ils attendoient. Ce qu'on eût pris dans une autre rencontre, comme un attentat à l'autorité du Souverain, fut regardé pour lors comme un service rendu à l'Empire & à l'Empereur. Pourquoi Monsieur n'a-t'il pas fait enlever de même Richelieu? Son Alteſſe Roiale dispose du château d'Amboise: on y pouvoit conduire le Cardinal avec une bonne escorte. Qu'y avoit-il à craindre pour Monsieur, quand il seroit venu trouver le Roi ensuite, quand il ne seroit point sorti de la Cour, enfin quand il se seroit froidement retiré à Orleans, après s'être assuré de la personne de l'ennemi commun de la famille Roiale? Qui eût osé prendre le parti du Cardinal, & porter le Roi à des conseils violens contre l'héritier pré-

1631. ſomptif de la Couronne? Ceux qui ſeroient entrez dans les affaires, auroient été retenus par la crainte d'un ſemblable traitement. Les reſſentimens de Monſieur ſont trop juſtes. En témoignant de la fermeté dans cette occaſion, il auroit mis toute la Cour de ſon côté. Le Roi même ſe ſeroit vû dans la neceſſité d'acquieſcer au ſentiment commun, & d'approuver l'action vigoureuſe de ſon frere. *C'eſt ainſi que chacun diſcouroit parmi le monde.*

Le Preſident Le Coigneux qu'on regardoit comme le premier Miniſtre du Duc d'Orleans, & comme le principal auteur des reſolutions de ſon Alteſſe Roiale, tachoit de la juſtifier contre ceux qui en blamoient la trop grande moleſſe. *Quand Monſieur s'eſt retiré de la Cour*, diſoit ce Magiſtrat, *il n'a penſé qu'à mettre ſa perſonne en ſeureté. On a voulu ſeulement montrer des verges au Cardinal pour le rendre plus ſage & moins entreprenant. Monſieur a dû croire, & toutes les apparences étoient de ce côté-là, qu'un habile Miniſtre ne voudroit pas s'attirer tout à la fois ſur les bras deux ennemis auſſi puiſſans que la Reine Mere & l'héritier préſomptif de la Couronne, & que jamais on ne conſeilleroit au Roi de defendre le Cardinal à force ouverte, ni d'expoſer la France au danger d'une guerre civile, pour la querelle particuliére d'un ſerviteur. On eſpéroit que Richelieu ſe modéreroit à la fin, & qu'il en viendroit à un traité, où la Reine Mere & Monſieur trouveroient leur commune ſatisfaction, & que le Cardinal ſe croiroit trop heureux de conſerver encore après cela quelque credit auprès du Roi. La voie de la douceur a paru la meilleure & la plus certaine, pour éviter les grans*

maux,

maux, que la continuation des brouilleries pouvoit cauſer à l'Etat. Elle ſe trouvoit auſſi plus conforme au naturel de Monſieur, Prince fort humain, ennemi de toutes les cruautez, & perſuadé que les perſonnes judicieuſes & bien intentionnées, approuveront plûtôt ſa moderation que les voies de fait que ſon juſte reſſentiment lui inſpiroit d'employer. 1631.

Après tout, la plus commune opinion, ſi nous en croions les Mémoires qui m'ont fourni ces particularitez, c'étoit que le Duc d'Orleans & ſes Miniſtres fondoient leurs eſpérances ſur ce que le Roi n'étoit pas encore bien remis de ſa grande maladie de Lion. Quoique la cauſe en eût ceſſé par l'evacuation de l'abcés, & qu'il ſe fût ſenti dez l'heure même entiérement ſoulagé, ſa ſanté paroiſſoit ſi foible, que la formation d'un nouvel abcés étoit encore à craindre. Gaſton & ſes gens s'arrêtoient peut-être auſſi aux diſcours du monde ſur l'horoſcope de Louïs, tiré par le Medecin Duval, qui aſſuroit que le Roi mourroit dans peu de temps. Puylaurens & Le Coigneux remplis de ces préjugez s'imaginérent qu'il ſuffiſoit de chercher une retraite hors du Roiaume, où leur maitre fût en ſeureté, & où ils puſſent attendre ſans rien craindre, l'evénement des affaires de la Cour. Elles ne ſembloient pas devoir demeurer long-temps dans leur ſituation preſente. Que s'il y arrivoit quelque changement qui ne fût pas entiérement favorable au Duc d'Orleans, on ſe flattoit du moins que la condition d'un héritier preſomptif de la Couronne, n'en deviendroit pas beaucoup plus mauvaiſe, & que ſon rang & ſon crédit lui feroient enfin obtenir ce qu'il pouvoit raiſonnablement ſouhaiter.

1631. *Journal de Richelieu.*

A propos de la prediction du Medecin Aſtrologue, ſur laquelle Gaſton & ſes confidens comptoient, je rapporterai une choſe. Elle prouve bien, à mon avis, la pauvreté des perſonnes du premier rang qui forment des projets ſur de pareilles ſotiſes. Marie de Medicis plus crédule encore & plus ſuperſtitieuſe que le Duc d'Orleans ſon fils, conſultoit ſans ceſſe les Aſtrologues & les Devins. Un d'eux lui declara qu'elle ſeroit malheureuſe, que tout reüſſiroit au Cardinal, & qu'il ne perdroit jamais ſon credit & ſon autorité. La Reine Mere aiant raconté ce triſte oracle au Gardien du Couvent de Picpus près de Paris, qui l'exhortoit à pardonner à Richelieu: *Cela même, Madame*, dit le bon Religieux en la prenant par ſon foible, *doit porter vôtre Majeſté à rendre l'honneur de ſes bonnes graces à M. le Cardinal.* Mais ceux qui croient à l'Aſtrologie Judiciaire ne s'arrêtent ordinairement qu'aux prédictions qui flattent leurs paſſions. Je ne ſai quel autre Devin promettoit à Marie de Medicis qu'elle ſeroit à la fin de l'an 1631, auſſi puiſſante & auſſi heureuſe que jamais. Cette prophétie de ſon goût, lui entra ſi avant dans l'eſprit, que l'Auteur parut plus habile que tous ceux qui ſe mêloient du même métier. *Cela ſuffit*, diſoit la Reine Mere, *penſons ſeulement à conſerver bien nôtre ſanté.*

La Reine Mere ſuit imprudemment le Roi à Compiegne.

La retraite du Duc d'Orleans dans ſon apanage fortifioit ces eſperances chimériques. Les flatteurs de Marie de Medicis lui inſinuoient que la moitié du Roiaume ſe ſouleveroit incontinent; que la Nobleſſe ſe rendroit en foule auprès de Gaſton, que les meilleures villes de France mécon-

contentes de l'adminiſtration de Richelieu ſe déclareroient en faveur de l'héritier préſomptif de la Couronne, & que la guerre civile allumée en pluſieurs provinces, reduiroit le Roi à la néceſſité de ſe defaire d'un Miniſtre odieux à tous ſes ſujets. Seduite par ſes paſſions vives & violentes, elle ſe repaît de ces imaginations, ceſſe de ſe trouver aux Conſeils du Roi, ne ſe met plus en peine de diſſimuler le chagrin qui la dévore, & déclare hautement ſa reſolution invariable de perdre Richelieu. L'aveugle Princeſſe ne s'appercevoit pas que le Cardinal étoit plus habile, plus ruſé, & plus malin que tous ſes ennemis, dont elle ſe laiſſoit obſéder. Il penſoit ſérieuſement de ſon côté à ſe délivrer une bonne fois des embaras que la Reine Mere lui cauſoit, & à conſerver la ſuperiorité obtenuë malgré tant d'obſtacles dans l'eſprit du foible Louïs. Après de fréquentes & longues conſultations avec le Capucin Joſeph, ils convinrent enſemble que le moien le plus court & le plus ſûr de ſe garantir des traverſes que la haine implacable de Marie de Medicis ſuſciteroit opiniatrément au Cardinal, c'étoit d'engager le Roi à la reléguer à Moulins, ou dans quelqu'autre ville éloignée de Paris, de l'y faire obſerver exactement & garder comme dans une honnête priſon; enfin de ſurprendre le Duc d'Orleans dans ſon apanage & de s'aſſurer de lui, avant qu'il eût le temps de fortifier ſon parti, & de ſe cantonner dans une province frontiére, où l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, dont les Miniſtres & les émiſſaires fomentoient avec ſoin les diviſions de la Cour de France, puſſent envoier du ſecours à Gaſton. 1631.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.

Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 11. & 12.

Lumiéres pour l'Hiſtoire de France.

Vitorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 301.

1631. Deux choſes ſembloient devoir empécher l'exécution du projet; la tendreſſe de la conſcience de Louïs, & la grande prevention du peuple de Paris contre le Cardinal. Il étoit à craindre qu'on ne ſe ſoulevât généralement pour Marie de Medicis, ſi Richelieu entreprenoit de la chaſſer d'une ville, où elle étoit autant aimée, que le Miniſtre y étoit haï, & que le Duc d'Orleans accourant au ſecours de ſa mere, il ne ſe mît à la tête des mécontens & de tous ceux qui voudroient s'oppoſer aux conſeils violens de Richelieu. Le Roi aiant déja conſenti une fois à l'éloignement de Marie de Medicis, on ſe pouvoit flatter que Richelieu n'auroit ni moins d'adreſſe, ni moins de credit que Luines, quand il ſeroit queſtion de perſuader à Louïs que ſes affaires ne reüſſiroient jamais bien, tant que la Reine Mere brouilleroit à la Cour. Mais le meurtre du Maréchal d'Ancre & ſes ſuites cauſérent de ſi grans ſcrupules au Roi, & les creatures de Marie de Medicis lui avoient ſi ſouvent repeté que ſa Couronne ne le diſpenſoit pas des devoirs d'un fils au regard de ſa mere, que Richelieu & ſon Capucin doutérent, qu'il voulût s'expoſer à des reproches ſemblables à ceux que ſa conſcience lui fit après le premier éloignement de Marie de Medicis. Les deux ſcelérats eſpérérent de prévenir cet inconvénient, en inſinuant à Louïs de conſulter des Caſuiſtes ſur cet article. On ſavoit bien qu'il s'en trouveroit aſſez, qui ne feroient point difficulté de dire au Roi, que les enfans ne ſont pas obligez à garder toujours leurs meres auprès d'eux, & que le premier devoir d'un Souverain l'engageant à travailler au repos & au bonheur de ſes ſujets, il doit

doit éxiler & empriſonner même ſes plus proches parens, quand ils troublent la tranquillité publique par leurs intrigues & par leurs factions. Le bon Pere Joſeph s'offrit d'être un des Theologiens que le Roi conſulteroit à la ſollicitation de Richelieu, & d'en chercher un autre qui ſouſcriroit aveuglément à tout ce qu'on jugeroit capable de prevenir les ſcrupules de Louïs ſur les devoirs des enfans. 1631.

Le Cardinal n'auroit peut-être pas ſi facilement trouvé un reméde à l'autre inconvénient qu'il apprehendoit de la part du peuple de Paris, ſi certaines paroles ne fuſſent échappées à Marie de Medicis. *Je ſuivrai le Roi par tout*, dit-elle, *& je ne ceſſerai point de lui demander juſtice contre l'auteur de toutes les diviſions preſentes de la famille Roiale.* Bien convaincu que telle étoit véritablement la diſpoſition d'une femme vindicative & opiniatre, le Cardinal repreſente plus fortement que jamais à Louïs, qu'il y a une conſpiration contre ſon autorité, peut-être contre ſa perſonne, formée entre la Reine Mere & le Duc d'Orleans, que des Seigneurs & des Dames conſidérables y entrent, qu'il eſt à propos de la diſſiper & d'en prévenir les mauvais effets, & que la choſe eſt facile, ſi ſa Majeſté veut bien ſortir de Paris & aller ſeulement juſques à Compiegne, ſous prétexte d'y prendre le divertiſſement de la chaſſe. *Monſieur*, ajoute Richelieu, *penſe à lever des ſoldats en divers endroits, & à commencer une guerre civile. Tous ſes projets s'évanouïront en gagnant la Reine Mere. Je ne doute pas qu'elle ne ſe laiſſe bientôt fléchir, quand certains eſprits factieux ne l'irriteront pas tous les jours. Si elle vous ſuit*

1631. *à Compiegne, on lui fera de ſi grandes inſtances & des offres ſi avantageuſes, qu'elle aura de la peine à ſe défendre d'acorder ce que vôtre Majeſté lui demandera. En tout cas, ſi la Reine Mere veut demeurer à Paris durant vôtre voiage, on prendra cette occaſion d'écarter d'auprès d'elle ceux qui l'entretiennent dans ſa mauvaiſe humeur. Vous la trouverez plus docile & plus complaiſante, dez que ceux qui l'animent, ſeront releguez, ou enfermez. Et Monſieur ne manquera pas de ſe ſoumettre aux volontez de vôtre Majeſté, ſi la Reine Mere n'eſt plus d'intelligence avec lui.*

Louïs approuve le projet, & ſe diſpoſe à partir pour Compiegne vers le milieu du mois de Février. Les deux Reines le ſuivent. Et voici la ſeconde faute capitale que commit Marie de Medicis. Sourde au bon avis qu'on lui donna, que ſi elle alloit hors de Paris ſe mettre à la diſcretion de ſon ennemi, il pouroit bien la faire arrêter, la Reine Mere s'imagine qu'elle ne doit plus perdre ſon fils de vuë, ni le laiſſer ſeul avec Richelieu. *Si j'avois ſuivi le Roi à Verſailles*, repondit-elle à des gens qui la conſeilloient bien, *le Cardinal ſeroit maintenant hors de France, ou en priſon. A Dieu ne plaiſe que je faſſe encore la même bévuë.* Mais les choſes n'étoient plus ſur le même pied. Louïs aiant conſenti à l'éloignement de ſon Miniſtre, il étoit de la derniére importance d'empecher que Richelieu ne parlât au Roi. Aujourd'hui que le Cardinal a pris le deſſus, & qu'il eſt à craindre que l'ambitieux & vindicatif Prélat ne chaſſe, ou n'empriſonne tous ceux qui s'oppoſent à l'établiſſement de ſa fortune, Marie de Medicis ne commet-elle pas la plus groſſiere de toutes les fautes,

en

en sortant de Paris pour se livrer à celui qui l'a menacée de la perdre sans ressource? Le funeste accident qui lui arriva au commencement de la faveur de Luines, devoit la rendre plus prévoiante & plus circonspecte. Il fallut subir la loi qu'un indigne favori lui fit imposer, après qu'on l'eût enfermée dans le Louvre. Ne devoit-elle pas craindre que Richelieu ne lui jouât le même tour à Compiegne? En attendant avec une espéce d'indifférence dans son palais à Paris, les suites de la retraite & des mouvemens du Duc d'Orleans, & en feignant de vouloir se retirer des Conseils du Roi, & vivre desormais en repos, elle déconcertoit les projets de Richelieu. Auroit-il jamais osé la faire enlever de sa maison? Tout le peuple de Paris se seroit soulevé contr'un attentat inouï. Et le Duc d'Orleans soutenu par les Seigneurs & par les Gentilhommes de son parti, seroit venu la garantir de la violence d'un opiniâtre persécuteur. 1631.

Artifices du Cardinal de Richelieu pour faire consentir le Roi à l'éloignement de sa mere.

L'Apologiste de Marie de Medicis soutient qu'elle suivit Louïs à Compiegne, *afin de dissiper par sa presence les mauvaises impressions, qu'on pouvoit donner de sa conduite, sur tout dans la conjoncture de la retraite de Gaston, lequel le faisoit du bruit en France. La Reine Mere savoit bien*, ajoute le même Auteur, *que la grande machine que le Cardinal emploioit contr'elle, c'étoit la calomnie de l'inegalité de l'affection pour ses deux fils*, & de sa plus grande tendresse pour le Duc d'Orleans. Sans aucun jugement temeraire, nous pouvons bien avancer que Marie de Medicis avoit encore d'autres vûës, & qu'elle ne demeuroit auprès de Louïs que pour trouver une occasion favorable de revenir à la charge contre Richelieu. Je l'ai deja dit: quoiqu'il en soit

Journal de Bassompierre.

Tom. II.

1631. *Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.* 1631. *Vie du même. apr Aubery. L. IV. chap. 12. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XV. Lumieres pour l'Hiſtoire de France. Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VII. pag. 302.*

ſoit des veritables motifs qui porterent la Reine Mere à faire le voiage de Compiegne, elle fut fort mal conſeillée. Ses plus intimes confidens qui ne s'apperçurent pas du piége que le Cardinal lui tendoit, paſſeront toujours pour de malhabiles gens. Le Medecin Vautier étoit du nombre. Prévenu qu'il auroit une belle occaſion d'avancer ſa fortune, ſi Marie de Medicis ſe reconcilioit avec le Roi, & demeuroit à la Cour, ſans avoir Richelieu ni les Marillacs auprès d'elle, Vautier fit quelques propoſitions d'acommodement au Maréchal de Schomberg. On les écouta pour amuſer le Medecin, & Schomberg lui répondit qu'elles étoient ſi raiſonnables, que le Roi & ſon Miniſtre les accepteroient volontiers.

Dez que la Cour eſt à Compiegne, le Maréchal parle à Vautier, & lui dit que Louïs ne ſouhaite rien tant qu'une parfaite reconciliation avec la Reine ſa mere, & que cela ne ſe peut à moins que leurs Majeſtez n'aient deſormais une confiance auſſi intime qu'auparavant; que Marie de Medicis ne reçoive les ſoumiſſions du Cardinal de Richelieu; qu'elle ne concoure avec lui à prévenir les troubles dont l'Etat eſt menacé; qu'elle n'aſſiſte aux Conſeils du Roi; & qu'elle n'y diſe ſon ſentiment comme elle faiſoit avant la derniére brouillerie. On demandoit encore que la Reine Mere promît par écrit de ne former deſormais aucune intrigue contraire au bien & au repos du Roiaume, & d'abandonner tous ceux qui ſeroient regardez comme des factieux. Elle conſentit à toutes ces conditions, excepté celle de donner un écrit au Roi ſon fils, & l'obligation d'aſſiſter au Conſeil. Richelieu & ſes creatures ſurent bien ſe prévaloir d'une re-

reſiſtance opiniâtre qui chagrinoit Louïs. On lui remontre que les Reines peuvent être punies comme les autres ſujets, lors qu'elles excitent, ou entretiennent des factions dans le Roiaume, que s'il étoit obligé à certains devoirs au regard de ſa mere, la qualité de Roi l'engageoit auſſi à préferer le bonheur & le repos de ſon peuple à toutes les autres conſidérations. Qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de ſe ſervir des moiens qui ſeroient jugez capables de rompre la liaiſon étroite de Marie de Medicis avec le Duc d'Orleans, & avec ceux qui prenoient à tâche d'aigrir l'eſprit de la Reine Mere. Que Charles VII. étant encore Dauphin envoia Iſabeau de Baviére ſa mere à Blois & puis à Tours, afin de diſſiper les mauvais deſſeins que certains mécontens formoient ſous le nom de cette Reine. Que le Connétable d'Armagnac eut ordre de lui ôter ſes pierreries & ſon argent, & qu'elle fut donnée en garde à trois hommes ſans la permiſſion deſquels elle ne pouvoit parler à perſonne. En un mot que le moien le plus ſûr de déconcerter les projets de Marie de Medicis, c'étoit de la faire conduire dans quelque ville éloignée de la Cour, de reléguer en divers endroits ceux qui la rendoient infléxible dans ſes pernicieux ſentimens, & de mettre auprès d'elle quelqu'un qui eût aſſez de prudence & d'autorité, pour empecher qu'il ne s'y tramât rien de contraire au bien de l'Etat. Le diſſimulé Richelieu feignoit d'adoucir ces conſeils, dont la violence pouvoit effraier le Roi. *Avant que de porter les choſes à une ſi grande extrémité*, diſoit-il, *vôtre Majeſté doit tenter toutes les voies imaginables de la douceur.* 1631.

1631. Louïs parle ſouvent à ſa mere & la conjure de n'écouter point les conſeils que lui donnent certaines gens qui cherchent à profiter de la diviſion de la famille Roiale, & d'aimer le Cardinal de Richelieu, du moins en conſidération d'un fils qui a toute la tendreſſe & tout l'attachement poſſible pour ſa mere. On dit que le Roi s'avança juſques à promettre la liberté des deux Marillacs, ſi cela étoit abſolument néceſſaire à la ſatisfaction de Marie de Medicis. Le Maréchal de Schomberg & Chateauneuf Garde des ſeaux la vont encore trouver de la part de Louïs, & lui font de nouvelles inſtances de venir deſormais aux Conſeils du Roi, & de rompre ſes engagemens avec le Duc d'Orleans. Mais rien ne fut capable de la perſuader. Enfin, le Jeſuite Suffren ſon Confeſſeur lui proteſte que Richelieu ne penſera jamais à faire rentrer ſes parens qu'elle a chaſſez de ſa maiſon; qu'il eſt plus diſpoſé que jamais à faire tout ce qu'elle exigera de lui, & qu'il la ſupplie très-humblement de vouloir bien lui rendre l'honneur de ſes bonnes graces, dont il regrette la perte, comme le plus grand malheur qui puiſſe jamais lui arriver. Le bon Pere ne fut pas plus heureux que les autres. Inflexible dans ſa reſolution de n'abandonner point Gaſton ſon fils bien aimé, & de voir le Cardinal le moins qu'il lui ſera poſſible, Marie de Medicis répond froidement à de ſi vives ſollicitations, qu'elle ne veut plus ſe mêler de ce qui concerne le gouvernement de l'Etat, & qu'on la preſſe en vain d'aſſiſter aux Conſeils du Roi. Ne doutant plus alors que les interêts du Duc d'Orleans ne ſoient plus chers que les ſiens à leur mere commune,

il

il s'abandonne tellement à ſon dépit & à ſa jalouſie, qu'il preſſe plus ardemment qu'aucun autre, l'éxil d'une Reine infortunée, à laquelle il ne peut reprocher autre choſe, qu'un deſir trop opiniatre de ſe venger de ſon domeſtique ingrat. Richelieu profite du moment, & montre au Roi le cas de conſcience reſolu par le Capucin Joſeph & par Achille de Harlai de Sanci Prêtre de l'Oratoire. On y décidoit que la loi de Dieu n'obligeant point les enfans à garder toujours leurs peres & leurs meres auprès d'eux, Louïs pouvoit ſans ſe rendre coupable du moindre péché, reléguer ſa mere où il le jugeroit à propos pour le bien de ſes affaires. 1631.

Le P. de Sanci avança ſa fortune en fourniſſant au Cardinal de quoi lever les ſcrupules de Louïs. Mais il ſe fit un extreme tort dans le monde, & encore plus, en écrivant peu de temps après pour défendre Richelieu contre l'Apologiſte de Marie de Medicis. Ces deux démarches parurent indignes d'un homme de la naiſſance de Sanci. Chagrin de ce qu'on ne l'avoit pas elû Superieur General de la Congregation de l'Oratoire après la mort du Cardinal de Berulle, il ſe devoüa au Miniſtre afin d'obtenir un Evêché. C'étoit un prétexte honnête de ſe tirer d'une Communauté, où il ne vouloit pas être au deſſous du P. de Condren Confeſſeur du Duc d'Orleans, fait General preférablement à lui. Richelieu aiant beſoin d'un autre Caſuiſte qui décidât conformément au Capucin, le P. de Sanci s'offrit volontiers, à condition qu'on le feroit Evêque. Son empreſſement d'avoir une mitre étoit ſi grand, que n'y aiant point alors d'Evêché vacant, il tira parole qu'on lui donneroit

1631. neroit celui de S. Malo en Bretagne, au préjudice du P. Michel de Marillac Capucin, fils du Garde des seaux, que la Reine Mere avoit nommé à ce benéfice en consequence du droit que le Roi lui avoit acordé. Par cette avidité, le P. de Sanci acheva de perdre sa reputation. Si nous en croions certaines gens, il portoit ses vuës plus haut, & ne pensoit à rien moins qu'à obtenir la nomination au Cardinalat. Mais le P. Joseph aussi ambitieux & plus habile l'emporta sur Sanci.

Reparties sur la Réponse à la Remontrance au Roi dans le recueil des piéces curieuses pour la défense de la Reine Mere. Remontrance de Caton Chretien au Cardinal de Richelieu parmi les œuvres de S. Germain.

S'étant avisez l'un & l'autre de s'ériger en Auteurs, & d'écrire de fort méchantes piéces en faveur du Ministre, l'Apologiste de la Reine Mere que Sanci chargea d'injures, se mit à recriminer, & reprocha hautement à son adversaire, qu'aiant été gratifié d'une Abbaïe dans sa jeunesse, il l'avoit venduë; qu'il brigua ensuite l'ambassade à la Porte Ottomane; que son avarice y fut si odieuse aux Ministres du Grand Seigneur, qu'on le mit en prison, & qu'on lui donna des coups de bâton sur les pieds; que ses injustices trop criantes empécherent que le Roi ne se plaignît de l'outrage fait à son Ambassadeur; qu'après avoir amassé beaucoup d'argent, il revint à Paris & y parut avec un superbe équippage; qu'entêté de se distinguer par une dépense extraordinaire, il ne se mit pas en peine de soulager son pere malheureusement ruiné; que dégouté du monde, où il ne s'avançoit pas assez à son gré, il se retira parmi les Prêtres de l'Oratoire; que ne pouvant étouffer les remords de sa conscience, il voulut restituër à Dieu le bien mal acquis en Turquie; qu'étant allé en Angleterre dans le dessein d'y travailler à la conversion

sion des Protestans, il s'y prit si mal, que des gens qui paroissoient assez bien disposez pour la Religion Romaine, s'en éloignérent entiérement; que son indiscretion & son imprudence furent une des causes principales du renvoi des domestiques de la Reine d'Angleterre; que chagrin de ce que les Prêtres de l'Oratoire mirent à leur tête un homme plus droit & plus religieux que lui, il avoit enlevé l'Eveché de S. Malo au fils de Marillac Garde des seaux son ami & protecteur de la Congrégation de l'Oratoire; enfin, qu'il profita lachement de la disgrace de ce Magistrat, & du malheur de la Reine Mere, à qui la nomination du benéfice appartenoit. Voici comment. Le Pape faisant difficulté d'acorder des bulles au P. de Marillac, de peur que l'envie d'obtenir des dignitez Ecclesiastiques ne causât du relachement parmi les Capucins, dont plusieurs s'intriguoient fort en diverses Cours de l'Europe, Sanci profita de la conjoncture. Le brevet donné au P. de Marillac, fut revoqué ensuite de l'éxil du Garde des seaux, & Richelieu qui avoit pressé l'expédition des Bulles, s'y opposa. Le P. de Sanci se fit Evêque de la sorte, par des voies basses & indignes de sa naissance & de son caractére. Henri de Harlai son frere & qui s'étoit pareillement retiré parmi les Prêtres de l'Oratoire, homme bouffon jusques à l'extravagance, mais plus genereux & plus droit que son aîné, condamna hautement, dit-on, la conduite de Sanci. 1631.

Conseil tenu à Compiegne sur l'éloignement de la Reine Mere.

Le Roi gueri de ses scrupules par deux Casuistes sans honneur & sans conscience, se determine à releguer sa mere: Et le Cardinal autant & plus corrompu que ses Theologiens, fait semblant

1631. blant de vouloir modérer un empreſſement qu'il a lui même inſpiré. Il prie Louïs de ne prendre aucune reſolution ſans avoir premiérement propoſé la choſe à ſon Conſeil. Richelieu y confirma l'opinion que les gens d'eſprit eurent toûjours de lui, que c'étoit le plus grand Comédien & le Courtiſan le plus delié de ſon ſiécle. Il ſe défendit long-temps de dire ſon avis ſur la propoſition d'éloigner Marie de Médicis. *Sire*, diſoit-il avec une modeſtie qu'il affectoit merveilleuſement bien, quand il le jugeoit à propos, *je ſupplie très-humblement vôtre Majeſté de me diſpenſer de parler dans une affaire où je parois trop intereſſé*. Un Prince plus éclairé que Louïs ſe ſeroit apperçu qu'il y avoit plus de grimace & de forfanterie, que de realité & de vertu dans les maniéres de ſon Miniſtre. L'hipocrite auroit été bien fâché de ſe voir pris au mot, & obligé de ſupprimer un diſcours préparé avec beaucoup de ſoin & d'artifice. Il ne doutoit pas que les autres gens du Conſeil ſes creatures ne parlaſſent ſelon ſon inclination. Mais il craignoit qu'ils ne fuſſent pas auſſi capables que lui d'en impoſer au Roi. Feignant donc d'obeïr à regret au commandement exprès que ſa Majeſté lui fait de dire ſon ſentiment, il remontre que l'Empereur, les Rois d'Eſpagne & d'Angleterre, & le Duc de Savoie obligez de ceder aux armes victorieuſes de France, regardent avec une extréme jalouſie la proſperité de Louïs. Qu'ils s'appliquent ſans relâche à traverſer ſes juſtes deſſeins, tantôt par une guerre ouverte, tantôt par des factions excitées, ou entretenuës dans le Roiaume, par leurs Miniſtres & par leurs émiſſaires. Que les deux Reines & le Duc d'Orleans y en-

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1631. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 12. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 302. 303. &c.

y entrent, & ſe lient étroitement enſemble, ſous prétexte de leurs mécontentemens frivoles. Que les Parlemens & le peuple même les appuient ſourdement, dans l'eſperance que ces diviſions domeſtiques affoibliront l'autorité du Roi, dont quelques eſprits inquiets & ſeditieux cherchent la diminution. Que pluſieurs entre les grans Seigneurs s'attachent à Marie de Médicis & à Gaſton pour avancer leur fortune, ou pour augmenter leur puiſſance. Que les intrigues de certaines Dames, & du Duc de Buckingham à la Cour de France, avoient preſque mis le Roiaume en feu. Que la nouvelle caballe formée par la Reine Mere paroit plus redoutable que les precédentes. Que le nombre & la qualité des Dames qui ſe mettent de la partie, ſont plus conſiderables. Que l'Eſpagne anime les mécontens ſous main. Que le Roi d'Angleterre répand de l'argent, & qu'il en offrit au Duc d'Orleans, lors qu'il ſortit du Roiaume. Que le Duc de Loraine a grande part aux intrigues, & que Mazarin rapportoit que ce Prince s'étoit donné de grans mouvemens pour traverſer l'acommodement de l'Empereur avec la France. Que le Duc de Guiſe & le Parlement de Provence travailloient actuellement de concert avec Marie de Médicis & Gaſton, à ſoulever les Provençaux gens naturellement mutins & ſeditieux. Que Biſcara mari d'une niéce des Marillacs & mis par eux dans la citadelle de Verdun, refuſoit à l'inſtigation de la Reine Mere, de remettre la place au Roi, afin de contraindre ſa Majeſté à rendre la liberté au Maréchal. Que la caballe & les mécontentemens imaginaires de Marie de Médicis cauſoient tous ces deſordres. 1631.

En-

1631. Enfin, que la Maiſon d'Autriche évitera ſous divers prétextes de faire juſtice au Duc de Mantouë & aux autres alliez de la Couronne, tant qu'elle aura ſujet d'eſpérer que le Roi embaraſſé au dedans, ne poura pourvoir efficacement aux affaires du dehors.

J'expoſe ſincerement, Sire, les divers obſtacles que vôtre Majeſté trouve au bon ſuccés de ſes juſtes entrepriſes, ajouta Richelieu. *C'eſt à vous de les lever, & de choiſir les meilleurs expédiens. Tous les deſſeins de la Reine Mere ſont fondez ſur l'eſperance qu'elle a conçuë de me perdre dans vôtre eſprit. C'eſt là ſon unique but. Elle l'a déclaré ouvertement à M. de Bullion. Il ne faut pas croire qu'elle ſe deſiſte jamais. Monſieur ſe flatte que la Reine Mere executera enfin ſon projet. Il demeurera toûjours étroitement uni avec elle, & vous tenterez en vain de les ſéparer. Tant que cette caballe ſubſiſtera, vôtre Majeſté ne doit attendre ni du repos au dedans, ni de la proſperité au dehors. Vous trouverez chaque jour de nouveaux mécontens. Ceux qui paroiſſent plus attachez à vôtre ſervice & à vôtre perſonne, deviendront importuns & inſupportables par leurs demandes extraordinaires, afin de profiter de l'occaſion. Qui vous répondra encore que vous ne ſerez pas dans une ſi facheuſe ſituation, qu'il n'y aura plus moien de remédier à un mal qui prendra de trop profondes racines par une plus longue condeſcendance? Si Dieu, pour nous punir de nos pechez, permet, Sire, que vous tombiez malade une ſeconde fois, ne poura-t'on pas ſe rendre maître du gouvernement de l'Etat, & même de vôtre perſonne, ſans que vos bons ſerviteurs puiſſent s'y oppoſer, ni ſe mettre en ſeureté? Dans une*

une pareille occaſion, chacun ſe tourne vers le ſoleil levant. Le même accident eſt à craindre, ſi vos armes ont quelque diſgrace imprévuë. Les mécontens l'attribueront à la mauvaiſe conduite, ou à la négligence de ceux qui auront pris tout le ſoin poſſible de prévenir le malheur: Et nous demeurerons à la diſcretion d'un ſexe vindicatif & implacable dans ſa haine. Le Preſident Le Coigneux eſt l'homme du monde le plus imprudent & le plus emporté. Il ne croira jamais ſa fortune bien établie, tant que je ſerai dans le monde. Il ne hait pas moins ceux qui ont ſecondé mes bonnes intentions pour le repos & pour la proſperité de la France. Que ſi on apporte promptement les remedes que vôtre Majeſté jugera convenables au mal que je lui decouvre, elle poura deconcerter les factieux, & les reduire à leur devoir. 1631.

Puis que vous m'ordonnez, Sire, de vous déclarer ce que je penſe de la maniére dont il s'y faut prendre, pour remédier à ces inconvéniens, je dirai franchement que les remédes violens & cauſtiques gueriront le mal, au lieu qu'il s'aigrira ſi on le traite avec trop de douceur & de menagement. Il faut faire, s'il eſt poſſible, une paix honnête & durable avec la Maiſon d'Autriche, ou ſe reconcilier au plûtôt avec la Reine Mere & avec Monſieur. Il n'y a pas de milieu. Si vôtre Majeſté veut me conſerver à la Cour, il faut éloigner certains eſprits factieux d'auprès de la Reine Mere. Ils l'entretiennent dans ſon humeur chagrine, au grand préjudice de l'Etat. Oſerai-je, Sire, vous expliquer librement ma penſée? La voie la plus ſure de vous procurer le repos que vous cherchez, c'eſt de prier la Reine vôtre mere, de ſe retirer pour quelque temps de la Cour, par

ce

1631. *ce que ſa preſence irrite le mal que vous voulez guérir. Tant que Monſieur ſera dans ſon apanage, & que la Reine Mere demeurera mecontente à Paris, la plus grande dexterité, ni la prudence la plus conſommée, ne viendront pas à bout de mettre vos affaires dans une bonne ſituation.*

Je ne ſai ſi l'expédient que je propoſe de s'accommoder au plûtôt avec les Puiſſances étrangeres, eſt praticable. Elles cherchent à profiter de nos diviſions domeſtiques. Ne nous flattons pas que l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, & le Duc de Savoie acceptent maintenant la paix, à moins que vôtre Majeſté n'abandonne ſes alliez: démarche qui cauſeroit plus de mal que de bien, & qui ſeroit incontinent ſuivie d'une nouvelle guerre. Se reconcilier avec Monſieur, ce n'eſt pas une choſe moins difficile. Rien n'a été capable de gagner ceux qui ſe ſont emparez de ſon eſprit. Ces habiles gens ne peuvent ſouffrir que l'Etat ſoit réglé ſur les bonnes maximes établies dans vôtre Conſeil, ni que vous aiez la liberté de choiſir vos Miniſtres. Ils veulent être les maîtres, & diſpoſer abſolument de tout. L'affaire pour laquelle vôtre Majeſté ne put ſe diſpenſer de punir Chalais; les artifices emploiez afin d'engager Monſieur à ſe retirer du ſiége de la Rochelle, contretemps capable d'arrêter le progrès d'une ſi noble entrepriſe; les inſinuations que les mêmes perſonnes lui firent de vous abandonner lors que vous marchiez au ſecours de Cazal; toutes ces intrigues, dis-je, ſont autant de preuves inconteſtables de la malice de ceux par qui Monſieur ſe laiſſe aveuglément conduire. Que dirai-je de l'imprudence & de la témerité du Preſident Le Coigneux ſon Chancelier? Il a fait dreſſer dans le Conſeil de Mon-

Monſieur des arrêts qui caſſoient ceux de vôtre Majeſté. Audace inouïe qui témoigne aſſez que ce Magiſtrat & les autres portent Monſieur à entreprendre ſur vôtre autorité. Sa retraite en Loraine à leur ſuggeſtion donna aux Eſpagnols la hardieſſe de penſer à un ſecond ſiége de Cazal, & de preſſer l'Empereur d'envoier ſes troupes en Italie, & de faire aſſiéger Mantouë. Ils ont vu ces effets pernicieux de leurs conſeils. En ſont-ils devenus plus prudens & plus reſervez? Non ſans doute. Leur ambition les aveugle d'une ſi étrange maniere, que rien n'eſt capable de les ramener. 1631.

Vous ſouhaitez avec ardeur, Sire, d'appaiſer la Reine vôtre mere. Je voudrois de tout mon cœur que cela fût poſſible. Mais vous connoiſſez ſon humeur opiniatre & vindicative. Elle eſt diſſimulée & a bien retenu la maxime établie dans la maiſon dont elle eſt ſortie; qu'il eſt moins dangereux de pardonner à ceux qui nous ont offenſez, que de ſe reconcilier avec ceux qu'on a maltraitez. Inſenſible aux ſervices que je lui ai rendus, & à ce que j'ai fait pour le bien de l'Etat, elle m'a voulu perdre dans vôtre eſprit. C'en eſt aſſez. Je ſerai plus mortellement haï, que ſi je l'avois griévement offenſée. Les priéres de vôtre Majeſté ſeront toûjours inutiles. Sans avoir egard à la maladie qui vous accabloit à Lion, elle continua ſes inſtances & ſes importunitez pour me faire éloigner de vos Conſeils. La douleur que ces injuſtes ſollicitations vous cauſoient, ne fut pas capable de l'arrêter. Doit-on eſperer après cela qu'elle ſe laiſſe jamais fléchir? Les paroles données en preſence du Cardinal Bagni & du P. Suffren n'ont point été tenuës. Gardera-t'on plus religieu-

1631. *ligieusement celles que la peur d'un second éloignement de la Cour extorquera peut-être? Je connois la Reine Mere. Il faut qu'elle disposé absolument de tout, & que vôtre Majesté lui laisse une entiere liberté de chasser ceux qui auront le malheur de lui deplaire. Sans cela elle ne sera jamais satisfaite. Dieu veuille que ses passions ne la poussent pas plus loin qu'elle ne voudroit.*

Si ma retraite de la Cour vous paroit, Sire, le remede le plus sûr & le plus efficace, n'hésitez pas un moment à l'ordonner. J'obeïrai sans murmure & même avec plaisir. Je supplie seulement vôtre Majesté de considérer s'il est vraisemblable que la Reine Mere & Monsieur se contentent de ce sacrifice. Ne voudront-ils point chasser aussi les autres Ministres que vous retiendrez? N'entreprendront-ils point de se rendre maîtres du gouvernement de l'Etat & de vôtre autorité? Que si mon éloignement n'arrête pas les caballes; s'il est à craindre qu'il ne donne plus de hardiesse aux prétendus mecontens, je ne voi plus d'autre ressource que de prier la Reine Mere de s'absenter de Paris pour un temps, & de ne souffrir plus auprès d'elle les gens qui lui donnent de mauvais conseils, & qui l'entretiennent dans son chagrin par de faux & malins rapports. Mais il est important de garder en cette occasion de plus grans ménagemens qu'autrefois, & de lui donner toutes les marques extérieures de respect. Vous trouverez, Sire, des obstacles à l'exécution de ce que je propose. Des personnes puissantes & intereſſées à l'empecher, crieront: elles s'opposeront de toutes leurs forces. Mais avec un peu de fermeté, vous surmonterez tout. Prenez seulement bien vos mesures

avant

avant que de faire la premiere démarche. Commencer une choſe de cette importance ſans la finir, c'eſt s'expoſer à une perte presqu'inévitable. 1631.

J'avouë, Sire, que ce remede paroîtra violent à ceux qui ne voient pas les grans maux qu'il doit prevenir. Vous devez imiter les habiles Chirurgiens. Quand il eſt queſtion de ſauver la vie au malade, ils ne craignent pas de tirer une grande partie de ſon ſang, ni même de lui couper un bras, ou une jambe. Si dans ce qui concerne le ſervice de vôtre Majeſté, & le bien de vôtre Etat, j'avois égard à mes interêts particuliers & à ma reputation, je ne vous conſeillerois pas l'éloiguement de la Reine vôtre mere. Toute la haine retombera ſur moi. On me traitera d'ingrat: on dira que j'ai fait chaſſer de vôtre Cour, celle qui m'y a établi. Combien de libelles ſatiriques publiera-t'on contre moi? Quand je refléchis ſur les ſuites du conſeil que je vous donne, Sire, je reconnois qu'il me ſeroit plus avantageux d'éviter la fletriſſure à laquelle je m'expoſe. Tout autre que moi aimeroit peut-être mieux mourir, que d'entendre les cris & les reproches que les gens de la Reine Mere & de Monſieur, ne manqueront pas de faire. Mais je néglige tout, quand il y va du bien public, de la ſeureté de vôtre perſonne, & de la conſervation de vôtre autorité. J'ai ſeulement une grace à vous demander. Permettez moi, Sire, de me retirer des affaires en même temps. Les cabales ſe diſſiperont incontinent après le départ de la Reine Mere; & ſon eſprit s'adoucira dez que certaines gens ne pouront plus l'aigrir par leurs inſinuations artificieuſes. Les étrangers deſeſperant alors de profiter de vos embaras domeſti-

1631. *meſtiques, conſentiront aux juſtes demandes que vous leur faites. Content dans la ſolitude que vous me marquerez, j'offrirai des prieres ardentes & continuelles à Dieu pour vôtre proſperité, & j'attendrai la mort avec une parfaite reſignation à ſa volonté, puiſque le monde verra par le ſacrifice que je fais, que bien loin de vouloir établir ma fortune ſur la diſgrace d'une Reine qui m'a comblé de bienfaits, je me condamne moi même à un éxil perpetuel, en vous conſeillant de preférer le repos de vos ſujets aux juſtes & tendres ſentimens que vous avez pour une mere qu'une aveugle paſſion empêche malheureuſement de connoitre ſes veritables interêts & les vôtres.*

Tous ceux que Louïs avoit appellez à ſon Conſeil applaudirent au diſcours de Richelieu. Chacun proteſta ſur ſa conſcience que le Cardinal propoſoit les meilleurs expédiens. On rejetta ſeulement celui de ſa retraite. *Elle cauſeroit, Sire, un trop grand prejudice aux affaires de vôtre Majeſté,* dirent ces adulateurs. *Pour ce qui eſt de l'eloignement de la Reine vôtre mere, il ne nous appartient pas d'en parler. Vous ſaurez mieux qu'aucun autre, eboiſir ce qui eſt le plus convenable à vôtre repos & au bien du Roiaume. Heureux de vous donner dans cette occaſion importante des marques de nôtre inviolable fidelité, nous executerons ponctuellement tout ce qu'il vous plaira nous ordonner.* Louïs effraié des remontrances de ſon Miniſtre, & incapable de diſcerner ce qu'il y avoit de faux & d'artificieux dans un diſcours, où le Cardinal affecta de mêler pluſieurs reflexions ſolides & propres à ſurprendre un Prince plus eclairé, Louïs, dis-je, reſolut ſur le

le champ d'envoier ſa mere à Moulins, & de s'en retourner à Paris ſans lui dire adieu, afin d'éviter des embaras ſemblables à ceux qu'on eſſuia, lors qu'il ſe ſepara d'elle après la mort du Maréchal d'Ancre. Pour ſauver mieux les apparences, le P. Suffren eut ordre de faire une nouvelle tentative auprès de Marie de Médicis, & de la preſſer pour la derniere fois d'aſſiſter aux Conſeils du Roi & de renoncer à ſes engagemens avec le Duc d'Orleans. On s'attendoit ſi bien à un refus, qu'à l'iſſuë du Conſeil, le Cardinal fit donner les ordres pour le départ ſecret du Roi à l'inſçû de ſa mere. 1631.

Il fut fixé au 23. Février de grand matin, ſous prétexte d'une partie de chaſſe. Le Maréchal d'Etrées avoit reçû le jour precedent une inſtruction, où le Roi lui ordonnoit de faire faire la garde autour du château avec tel nombre des gens laiſſez par ſa Majeſté, qu'il jugeroit à propos, & de preſſer la Princeſſe de Conti de partir ce jour-là même, ſans lui permettre de voir Marie de Médicis. La Princeſſe étoit releguée à Eu en Normandie, terre de ſa maiſon, & avoit ordre de ne paſſer point par Paris. Cette ſéparation de la Reine Mere, à laquelle Conti fut toûjours extremement attachée, la perſécution que le Duc de Guiſe ſon frere ſouffroit de la part de Richelieu, & la diſgrace des meilleurs amis de la Princeſſe, lui cauſérent une ſi vive douleur, que ſa ſanté s'affoibliſſant tous les jours, elle mourut d'apoplexie deux mois après. Les Ducheſſes d'Elbeuf, d'Onano, de Leſdiguiéres & de Roannez furent pareillement exilées en divers endroits. Etrées devoit encore convier la Reine Anne d'Autriche à partir de bonne heure

Le Roi retourne à Paris, & laiſſe ſa mere à Compiegne ſous la garde du Maréchal d'Etrées.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. Vie du même par Aubery.

1631. de Compiegne conformément à ce que le Roi lui avoit dit de sa propre bouche. Que si Marie de Médicis voiant que le Roi son fils s'en retournoit à Paris, vouloit le suivre, le Maréchal devoit dire à la Reine Mere, que Louïs la prioit d'attendre jusques à ce que La Ville-aux-Clercs Secretaire d'État lui vînt declarer la volonté de Louïs. Il paroissoit alors touché du mérite de Mademoiselle de Hautefort que la Reine Mere avoit prise auprès d'elle. De peur que cette inclination naissante ne le portât à revenir voir Marie de Médicis, Richelieu eut la précaution de persuader à Louïs de faire Hautefort fille de la Reine son épouse, & de donner à Madame de La Flotte grand' mere de Hautefort la charge de Dame d'atour de la même Princesse, que possédoit auparavant la Comtesse Du Fargis, chassée de la Cour vers la fin de l'année precedente. Hautefort fut ainsi obligée de suivre la Cour, & d'être auprès de sa grand' mere que son emploi attachoit au service d'Anne d'Autriche.

Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Lumiéres pour l'Histoire de France. Journal de Bassompierre. Tom. II. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 308. 309.

Le Jesuite Suffren porta le premier à la Reine Mere, selon l'ordre qu'il en avoit reçû, la nouvelle du départ de Louïs. Elle s'emporte d'abord contre Richelieu, & mille pensées lui viennent dans l'esprit. Mais venant à refléchir que nonobstant la deférence & les respects que le Maréchal d'Etrées affecte de lui rendre, elle est veritablement prisonniere, la desolée Princesse dissimule son ressentiment, & écrit au Roi la lettre suivante : *Monsieur mon fils, j'ai été tellement surprise d'apprendre vôtre départ à mon réveil, & de voir le triste état dans lequel vous me laissez ici, que si mon innocence ne me fournissoit*

nissoit quelque motif de consolation, il me seroit entiérement impossible de soutenir une si grande douleur. Mais n'aiant rien fait, ni pensé même, qui merite un traitement si rude, j'espére de la bonté de Dieu, que rentrant en vous même, vous ne voudrez pas être cause de la mort de celle qui vous a mis au monde, & que vous ne serez pas moins juste à mon égard, que vous voulez que Dieu le soit envers vous. Je vous supplie très-humblement de croire que j'ai toûjours eu, & que je conserve pour vous & pour vôtre Etat, les veritables sentimens d'une mere. Les soins que j'ai pris de le maintenir en paix durant vôtre minorité; ma conduite passée & presente; tout cela me doit justifier des calomnies qui sont l'occasion d'une séparation qui ne sera jamais approuvée de Dieu, ni des hommes. Je le prie instamment qu'il vous conserve, & qu'il vous mette dans le cœur, que je suis veritablement, Monsieur mon fils, vôtre très-humble & affectionnée mere & sujette. 1631.

La Ville-aux-Clercs arive le lendemain de Senlis avec une lettre de Louïs à Marie de Medicis. Le Secretaire d'Etat la lui rend en presence du Maréchal d'Etrées. Elle l'ouvre, la lit, & la replie en disant: *le Roi m'ordonne d'aller à Moulins.* Sans déclarer si elle a dessein d'obeïr, ou non, *je suis bien malheureuse de perdre les bonnes graces du Roi*, ajouta-t'elle. *Qu'ai-je fait qui m'en rende indigne? Ce n'est pas à mon refus d'aller au Conseil, que je dois attribuer la resolution du Roi. On l'avoit prise avant que de venir ici. Le premier Président m'en menaça.* Pouvoit-elle avouër plus clairement son imprudence? Les paroles insolentes d'un Magistrat ven-

1631. vendu au Cardinal devoient donner du soupçon & de la défiance. Pourquoi va-t'elle donc aveuglément se mettre à la discretion de son ennemi? Au depart du Roi de Compiegne, Vautier Medecin & confident de Marie de Medicis, l'Abbé de Foix & quelques autres gens devouëz à la Reine Mere, furent arrêtez & emmenez prisonniers. Richelieu persuadé qu'elle ne manquera pas de crier qu'on la veut faire mourir, en lui ôtant l'homme qui connoit le mieux son temperament, insere dans l'instruction donnée à La Ville-aux-Clercs un ordre exprès d'assurer Marie de Medicis, que le Roi lui rendra Vautier, si elle le croit nécessaire à la conservation de sa santé. Cette bonne parole adoucit un peu la premiére aigreur de la Reine. *Il y va de ma vie*, dit-elle. *Le Roi sait bien encore que je tombe malade, dez que je demeure enfermée.* Le Cardinal prévoiant cette autre objection, voulut que le Secretaire d'Etat assurât Marie de Medicis, qu'elle avoit une entiére liberté de prendre l'air & de se promener autant qu'il lui plairoit. Bien entendu, qu'on la garderoit à vuë, & que le Maréchal d'Etrées, ou un autre Officier dependant de Richelieu, seroit incessamment auprès d'elle, sous prétexte de lui faire honneur. Ces ménagemens ne l'empéchoient pas de se croire effectivement prisonniére. La chose sautoit aux yeux. On mit un régiment d'infanterie à Compiegne. Trois cens chevaux furent logez dans les fauxbourgs de la ville. Etrées postoit des gardes non seulement à la porte du château, mais encore sous les fenêtres de l'apartement de la Reine. Il interrogeoit les gens qui alloient, ou venoient, & remarquoit éxactement

Digitized by Google

ment ceux qui parloient à Marie de Médicis. *C'eſt une choſe étrange*, dit-elle dans l'amertume de ſon cœur après qu'on lui eût rendu la lettre de ſon fils, *que la mere du Roi doive être ſoumiſe aux volontez de ceux qui ſe ſont rendus maîtres de ſon eſprit. Je n'ai rien fait, & je ſouhaiterois être autant innocente devant Dieu, que je le ſuis au regard du Roi. Prenons patience, & eſperons que Dieu nous fera juſtice. Mon plus grand malheur, c'eſt que je ne dois plus eſperer de rentrer dans la confiance du Roi, puiſque je la perds pour une ſeconde fois. Qui l'auroit penſé que le Roi me dût traiter de la ſorte, après le regret qu'il m'a témoigné de m'avoir déplu autrefois, après les proteſtations qu'il me fit en partant de Lion pour la Savoie, après le contentement qu'il parut avoir des ſoins que j'ai pris de lui durant ſa maladie?* Ces paroles étoient entrecoupées de ſanglots capables de toucher le cœur le plus dur. Celui du Cardinal y fut inſenſible. On lui fit un recit exact de tout ce qui ſe paſſa dans ces premiers jours d'affliction. Bien loin d'avoir pitié des larmes d'une Reine, à laquelle il étoit redevable de ſa fortune, il perſuade au Roi de la preſſer vivement de ſe mettre en chemin, & d'aller inceſſamment à Moulins, nonobſtant les mauvais chemins, & l'incommodité de la ſaiſon. 1631.

Lettre du Roi écrite à ſon départ de Compiegne aux Parlemens & aux Gouverneurs des provinces.

Le Cardinal previd fort bien que ce ſecond exil de Marie de Medicis trouveroit de plus grandes contradictions dans le monde, que le premier. Lors que cette Reine plus malheureuſe encore qu'imprudente, fut releguée à Blois, le peuple étoit fort prevenu contr'elle. Le credit du Maréchal d'Ancre univerſellement haï, les plain-

1631. plaintes publiées par les Princes & par les Seigneurs mécontens, les traverſes ſuſcitées aux bons deſſeins des derniers Etats generaux, avoient décrié l'adminiſtration de Marie de Medicis. Mais tout cela étoit oublié. Les Princes, les Grands du Roiaume, les Parlemens, & le peuple déteſtoient plus Richelieu que Conchini. Les partiſans de la Reine Mere & du Duc d'Orleans affectoient de dire qu'ils ne penſoient l'un & l'autre qu'à délivrer la France d'un Prelat avare & ambitieux, dont l'hipocriſie avoit trompé Marie de Medicis, juſques à ce qu'il eût découvert ſes mauvaiſes qualitez après les premieres années de ſon Miniſtere. C'eſt pourquoi le Cardinal tâcha d'en impoſer au monde, & d'appaiſer le peuple irrité contre lui, en conſeillant au Roi d'écrire à ſon départ de Compiegne une lettre adreſſée aux Parlemens & aux Gouverneurs des provinces qui fut renduë publique. Mais au lieu *de déguiſer l'énormité de ſon action*, dit l'Apologiſte de Marie de Medicis, Richelieu *la decouvrit encore plus, en inſerant cet étrange diſcours dans la declaration envoiée au Parlement*, que la Reine fut laiſſée à Compiegne par ce qu'elle ne vivoit pas en bonne intelligence avec lui. *Je ſai bien qu'aiant été averti de l'inſolence de ces paroles par des perſonnes judicieuſes, il voulut retirer toutes les copies. On s'en aviſoit trop tard. Plus de deux mille étoient diſtribuées, & un exemplaire authentique de la piéce ſe trouvoit dans les regîtres du Parlement. Les Greffes des Cours ſouveraines & les cabinets des curieux auront de quoi prouver à la poſterité, qu'une Princeſſe veuve d'Henri le Grand, mere de Loüis le Juſte, belle-mere des Rois d'Angle-*

Lumiéres pour l'Hiſtoire de France. Recueil de diverſes piéces pour ſervir à l'Hiſtoire. Piéces curieuſes pour la défenſe de la Reine Mere. Mercure François. 1631.

Digitized by Google

terre

terre & d'Eſpagne, & du Duc de Savoie, fut empriſonnée par ce qu'elle ne s'acordoit pas aſſez bien avec un de ſes domeſtiques. Marie de Medicis & le Duc d'Orleans confirment dans leurs lettres, le reproche que l'Auteur fait au Cardinal. *Quand je recherche,* ajoute-t'il avec aſſez de raiſon, *ce qui a porté le Cardinal à dreſſer cette déclaration, je trouve que c'eſt l'emportement d'une colére aveugle, & l'envie d'aprendre à toute la France & à toute l'Europe qu'il eſt dangereux de choquer un homme aſſez puiſſant pour faire empriſonner la mere de ſon Roi, & pour chaſſer de France, comme il ariva bientôt après, l'héritier préſomptif de la Couronne.* 1631.

J'ai lu en pluſieurs collections, & même dans quelques unes faites en faveur de Marie de Médicis, cette fameuſe lettre ou déclaration datée de Compiegne le 23. Fevrier l'an 1631. Et je ne trouve nulle part les paroles citées par l'Apologiſte de Marie de Médicis. Peut-être qu'il a voulu ſeulement rapporter le ſens. *Certaines gens,* dit Louïs, *aiant aigri la Reine nôtre très-honorée Dame & mere contre nôtre très-cher & bien-aimé couſin le Cardinal de Richelieu, il n'y a inſtance que nous n'aions faite, priere & ſupplication que nous n'aions emploiée, conſidération publique & particuliére que nous n'aions miſe en avant, pour adoucir ſon eſprit. Nôtre couſin le Cardinal reconnoiſſant les graces dont il lui eſt redevable, a fait tout ce qu'il a pu pour la ſatisfaire. Il s'eſt ſoumis avec reſpect & avec humilité à tout ce qu'elle voudroit lui préſcrire: ſatisfaction que nous avons mêmes offert de nôtre propre bouche à la Reine nôtre mere. La vénération que nôtre couſin le Cardinal a pour elle, l'a por-*

1631. *porté encore à nous ſupplier & à nous preſſer diverſes fois de trouver bon qu'il ſe retirât de l'adminiſtration de nos affaires : mais l'utilité de ſes ſervices paſſez, ne nous a pas ſeulement permis de penſer à lui acorder ſa demande. Nous n'avons d'autre part rien omis de ce qui étoit capable de contenter nôtre très-cher & très-amé frere le Duc d'Orleans, & nous avons bien voulu donner ſelon ſon deſir à ceux qui ont plus de credit auprès de lui, plus de biens que l'état de nos finances ne permettoit, & des dignitez au delà de ce qu'ils devoient raiſonnablement eſpérer. Mais ces gratifications extraordinaires n'ont pas empêché qu'ils ne lui aient perſuadé de ſortir de la Cour. Jugeant donc qu'une perſonne de ſa naiſſance étant éloignée de la Cour, dans le temps même que la Reine nôtre mere y demeureroit mécontente, il ſeroit difficile que nous puſſions, quelqu'adreſſe qu'on y apportât, conduire nos affaires aux bonnes fins que nous nous propoſons pour la proſpérité de ce Roiaume, nous ſommes venus dans cette ville de Compiegne, afin que la Reine nôtre mere dont nous connoiſſons les bonnes intentions, éloignée de certains eſprits ſeditieux conſpirât plus facilement avec nous à chercher les moiens juſtes & raiſonnables d'arrêter le cours des factions qui ſe formoient dans nôtre Etat. Nous l'en avons fait ſupplier par quelques uns de nos principaux Miniſtres, & elle n'a jamais voulu les écouter. De maniére qu'à nôtre grand regret, nous nous ſommes vûs dans la néceſſité d'uſer de remedes plus forts pour guerir un mal rebelle à tous les remedes benins que nous y avons apportez. Et par ce que les auteurs des diviſions continuoient à les entretenir,*

tenir, nous n'avons pu nous dispenser d'en éloigner quelques uns de nôtre Cour, ni même, quoi qu'avec un indicible regret, de nous séparer pour quelque temps de la Reine nôtre mere. Durant cet intervalle son esprit s'adoucira, & se remettra en état de concourir avec la même sincerité qu'autrefois, aux resolutions que nous aurons à prendre, afin de garantir ce Roiaume des maux qui le menacent, lors qu'il devroit recueillir le fruit de nos travaux. Voila comme Richelieu insera dans une lettre authentique du Roi, l'extrait de la plus grande partie du long & artificieux discours qu'il avoit prononcé au Conseil. Mais il n'étoit pas si facile d'en imposer au public, que de tromper un Prince timide & d'un discernement mediocre. 1631.

Chanteloube Prêtre de l'Oratoire étoit assez avant dans la confidence de Marie de Medicis. Elle l'emploioit à des negociations particulieres & à lier des intrigues. Ses Supérieurs eurent ordre de l'envoier dans la maison de l'Oratoire à Nantes. Plus heureux, ou moins suspect au Ministre, que l'Abbé de Foix & le Medecin Vautier conduits à la Bastille, Chanteloube s'arrête à Orleans auprès de Gaston, qui le prend dans sa maison. Le Duc d'Epernon & les Maréchaux de Crequi & de Bassompierre attachez à la Reine Mere, & ennemis secrets du Cardinal, lui donnoient plus d'inquiétude qu'un Abbé, un Medecin, & un Prêtre de l'Oratoire, gens sans crédit & sans autorité. Il propose dans le Conseil du Roi de les faire arrêter. Epernon fut apparemment épargné en considération du Cardinal & du Duc de la Valette. Celui-ci étoit maître de la ville & de la citadelle de Mets. Il auroit

Le Maréchal de Bassompierre est mis à la Bastille.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XV. Journal de Richelieu.

1631. roit pû venger ſon pere, en livrant cette place importante au Duc d'Orleans. On craignit peut-être encore que le Comte de Sault fils du Maréchal de Crequi, ne ſe cantonnât en Dauphiné, où ſon pere & lui avoient des places fortes à leur diſpoſition. Baſſompierre privé de ces avantages, étoit moins redoutable. On n'apprehendoit point que les Suiſſes qu'il commandoit, & qu'il ne païoit pas, ſe déclaraſſent pour lui. C'eſt pourquoi Richelieu inſiſta davantage ſur la néceſſité de s'aſſurer de ce Seigneur gagné par la Reine Mere, & lié fort étroitement à la Princeſſe de Conti, avec laquelle il entretenoit depuis long-temps un commerce de galanterie, couvert du nom *de mariage de conſcience.* Un interêt ſecret portoit le Cardinal à perdre Baſſompierre. On vouloit avoir ſa charge de Colonel General des Suiſſes. Elle étoit à la bienſeance de Richelieu, qui pretendoit en faire gratifier quelqu'un de ſes parens, afin d'avoir à ſa diſpoſition un corps conſiderable de troupes étrangéres entretenu par le Roi. En mettant le Maréchal en priſon, c'étoit un prétexte de lui faire racheter ſa liberté par la demiſſion de ſon emploi. Louïs témoigna d'abord quelque répugnance à maltraiter un Officier qu'il aimoit, & des ſervices duquel il étoit content. Mais comme le Cardinal ne paroiſſoit pas devoir le ménager qu'autant qu'Epernon & Crequi, on jugea que Richelieu tourneroit ſi bien l'eſprit du Roi, que Baſſompierre ſeroit enfin mis à la Baſtille.

Epernon averti incontinent de ce qui s'eſt agité dans le Conſeil, decouvre le ſecret au Maréchal, & lui conſeille de ſe mettre en ſeureté.

Pour

Pour moi, ajouta le Duc, *ſi je n'avois que cinquante ans, je ne demeurerois pas une heure à Paris. Je me retirerois en quelque endroit où je n'aurois rien à craindre, & je m'y tiendrois à couvert, juſques à ce que j'euſſe fait ma paix avec la Cour. Mais un homme qui approche de 80. ans n'eſt plus en état de courir la poſte. Je ſerois épuiſé après la premiere journée. Je mérite bien d'être puni de mon imprudence. De quoi me ſuis-je aviſé de venir faire le Courtiſan à mon âge? Je vas mettre tout en œuvre pour me racommoder le mieux qu'il ſera poſſible, & je m'en irai tout auſſi-tôt mourir en paix dans mon gouvernement.* Il exécuta en effet ſa reſolution. Mais le vindicatif Richelieu ſaura bien le trouver en Guienne, & l'empêcher d'y finir ſes jours auſſi tranquillement qu'il ſe l'imaginoit. *Pour vous, Monſieur, qui êtes encore jeune, & en état de ſervir & d'attendre une meilleure fortune*, ajouta le Duc, *je vous conſeille de vous éloigner & de conſerver vôtre liberté. J'ai cinquante mille écus à vôtre ſervice. Ils vous aideront à paſſer deux mauvaiſes années. Vous me les rendrez quand vous ſerez plus heureux. Je ne dois pas accepter une offre ſi obligeante*, répondit Baſſompierre après avoir remercié le généreux vieillard, *& le bon temoignage que ma conſcience me rend, ne me permet pas de ſuivre l'avis que vous me donnez. Je puis dire ſans vanité que je mérite plûtot d'être récompenſé que puni. Un homme qui a toûjours plus aimé la gloire que les richeſſes, doit préferer l'honneur à la liberté, & mêmes à la vie. Je ne veux point me rendre ſuſpect en fuiant. Je ſers la Couronne de France depuis trente ans, & je m'y ſuis attaché pour* 1631.

1631. *avancer ma fortune. Il eſt trop tard de faire l'aventurier à cinquante ans. J'ai conſacré mes ſervices & ma vie au Roi. Je puis bien lui abandonner encore ma liberté. Il me la rendra bientot après qu'il aura fait reflexion ſur la fidelité que je lui ai toûjours gardée. Le pis qui me puiſſe arriver, c'eſt de vieillir & de mourir en priſon. J'aurai du moins la conſolation de n'être pas regardé comme coupable, & mon maitre paſſera pour un ingrat. Cela vaut mieux à mon avis, que de s'expoſer aux reproches qu'une fuite précipitée peut m'attirer. J'irai demain me preſenter au Roi pour me juſtifier, ou pour me rendre moi même priſonnier, en cas qu'il ait conçû le moindre ſoupçon contre moi. Si mes ennemis, ou ma mauvaiſe fortune, me pouſſent à la derniére extrémité, je ſaurai mourir en homme qui a de l'honneur & du courage.*

Je ne ſai ce qui vous arrivera, reprit le Duc en embraſſant Baſſompierre les larmes aux yeux. *Dieu veuille que ce ſoit quelque choſe de meilleur que mon preſage. Vous méritez toute ſorte de bonheur. Jamais Gentilhomme n'eut des ſentimens plus nobles que vous. La fortune vous a favoriſé juſques à preſent. Je ſouhaite que vous la trouviez conſtante. La reſolution que vous prenez, me fait peur. Cependant après avoir entendu & peſé vos raiſons, je l'approuve. Suivez la; c'eſt mon avis.* Le Maréchal de Crequi confirma Baſſompierre dans ſa penſée. *Pour moi,* dit Crequi, *je tacherai de conjurer l'orage qui gronde ſur ma tête. Mais je ne m'enfuirai point. J'attendrai conſtamment les effets de la mauvaiſe volonté de mes ennemis.* Baſſompierre auquel on reproche avec quelque juſtice, de faire dans

ſon

son Journal *la confession de ses péchez sans repentir*, raconte qu'il se leva le lendemain devant le jour, & qu'il brula *plus de six mille lettres d'amour*, qu'il avoit reçuës de diverses Dames. *Je craignois*, ajoute le Maréchal, *qu'on ne vint tout saisir chez moi après m'avoir arrêté. Ces lettres étoient les seuls papiers que j'eusse, capables de nuire à quelqu'un.* Il part incontinent pour Senlis où le Roi devoit être. Le Comte de Soissons que le Maréchal rencontre en chemin, lui conseille encore de s'enfuir & lui offre deux bons coureurs. Ferme dans son premier dessein, Bassompierre se rend à Senlis, & va saluër le Roi qui le reçoit bien. Sa Majesté entretint le Maréchal assez long-temps de ses tentatives inutiles de racommoder la Reine Mere avec Richelieu. Mais Louïs ne parla point de l'ordre donné à la Princesse de Conti. Il savoit bien que ce coup étoit trop sensible à un amant, disons, si on l'aime mieux, à un époux aussi tendre que Bassompierre. *On m'assure, Sire*, dit alors le Maréchal au Roi, *que vôtre Majesté me veut faire arrêter. Je viens me remettre entre ses mains, afin qu'on n'ait pas la peine de me chercher. S'il vous plaît de me marquer l'endroit où vous avez dessein de m'envoier, je m'y rendrai moi même, sans qu'on m'y conduise. Comment, Bassompierre*, repliqua Louïs. *Peux-tu penser que je veuille te mettre en prison? Tu sais bien que je t'aime.* Le Maréchal crut que le Roi parloit sincérement. Si cela est, Richelieu le fit changer après quelques momens d'entretien. Louïs baisse la vuë quand il apperçoit le Maréchal & ne lui parle plus. Bassompierre jugea pour lors qu'il y avoit quelque chose de sinistre resolu contre lui. 1631.

1631. Le 25. Février un Lieutenant des gardes du corps vient l'arrêter de la part du Roi, & le conduit à la Baſtille. Il fut traité avec aſſez de douceur. Sa Majeſté voulut que Du Tremblai Gouverneur de la place, dît au Maréchal, qu'elle ne le faiſoit point arrêter pour aucune faute qu'il eût commiſe; qu'on s'aſſuroit ſeulement de ſa perſonne afin d'empêcher que certaines gens ne l'engageaſſent dans leurs caballes; & qu'il ne demeureroit pas long-temps priſonnier. Du Tremblai le logea commodément; & le Roi lui laiſſa une entiére liberté dans l'enceinte de la Baſtille. Baſſompierre ne ſe connoiſſoit pas bien lui même, quand il ſe vantoit de ſa conſtance. Un noir chagrin le ſaiſit. Il paſſe deux mois ſans ſortir de ſa chambre, & commence à devenir hydropique. L'enflure ſe diſſipa en prenant l'air & quelques remedes. *Chacun*, dit un Auteur contemporain, *plaignit la diſgrace d'un Officier de la Couronne, dont la valeur, la généroſité, & les autres vertus étoient généralement eſtimées. On ne trouva rien à lui reprocher. La crainte qu'on eut d'un Seigneur capable de grandes choſes, lui fut ſeulement préjudiciable. Il aimoit particuliérement la Princeſſe de Conti; Et le monde s'imagina que le Roi apprehendoit qu'elle n'entraînât le Maréchal dans les factions qu'elle fut ſoupçonnée de former.* Cette peur dut ceſſer par la mort de la Princeſſe au mois d'Avril de cette année. Cependant il fut laiſſé à la Baſtille. Richelieu l'amuſa long-temps de l'eſperance d'un prompt élargiſſement. Et quand on parla quelques années après au Cardinal en faveur du priſonnier, ſon Eminence répondit avec un ſouris mocqueur & inſultant: *M. le Maréchal*

réchal s'ennuïe-t'il deja? Il n'a pas encore passé trois ans à la Bastille. 1631.

Comment peut-on acorder les beaux sentimens que Bassompierre témoigna la veille de son emprisonnement avec certaines circonstances écrites dans un Journal qui porte le nom de Richelieu? Les voici. Du Tremblai Gouverneur de la Bastille, alla rapporter au Cardinal que Bassompierre disoit en se justifiant, que c'étoit une chose surprenante qu'on l'eût mis en prison, & qu'on laissât en liberté des gens, dans les conspirations desquels il refusa constamment d'entrer. Que le Duc de Guise, le Maréchal de Crequi, & le Marquis d'Alincourt avoient inutilement tâché de le gagner à Lion. Que si le Roi y fût mort, on auroit indubitablement arrêté Richelieu. Qu'Alincourt parla aux Suisses pour les mettre à la dévotion de la Reine Mere, & que Bassompierre leur Colonel Genéral ne voulut pas être du complot. Qu'il y eut depuis une intrigue à Paris pour entreprendre sur la personne du Cardinal. Que le Duc d'Epernon, le Maréchal de Crequi, & le Comte de la Rochefoucaut en étoient. Que Bassompierre n'écouta point les diverses propositions qui lui furent faites d'y entrer. Qu'il ne croioit pas que ces trois Seigneurs changeassent jamais de sentimens. Que le Maréchal se croioit tout au plus coupable de quelques legéretez, & qu'on ne pouvoit l'accuser justement que de certaines railleries faites pour plaire au parti formé contre Richelieu, & pour se venger de ce que le Cardinal non content de parler de lui au Roi avec le dernier mépris, avoit voulu empêcher que sa Majesté ne l'emploiât dans la guerre de Savoie. Il

se

1631. ſe peut bien faire que ce ſoit là le plus grand crime de Baſſompierre. Mais s'il a veritablement deferé Guiſe, Epernon, Crequi, la Rochefoucaut, & Alincourt, nous devons rabattre beaucoup de la bonne opinion que le Maréchal veut que nous aïons de ſon cœur noble & genereux. Devoit-il faire ſa cour aux depens de ſes meilleurs amis? Oublioit-il deja les offres obligeantes que le Duc d'Epernon lui fit, en l'avertiſſant des mauvais deſſeins formez contre ſa liberté? Il y a là une baſſeſſe que je ne puis rapporter ſans indignation. Mais les gens de Cour ſont d'étranges gens. Faux & inconſtans quand leur interêt le demande, ils ont aujourd'hui les plus beaux ſentimens du monde; & s'il y a demain quelque choſe à craindre, ou à eſpérer pour leur fortune, ils ramperont, ils ſe ſacrifieront les uns les autres au Miniſtre qu'ils veulent gagner, ou dont ils redoutent la colére. Epernon, cet homme qui affectoit de braver Richelieu, plia devant lui comme les autres en pluſieurs rencontres. Il fit auſſi ſa cour aux dépens de ſes amis. *Le Roi*, dit un jour le Duc au Cardinal, en le felicitant ſur la diſſipation du parti de Marie de Médicis : *le Roi a trop de bonté pour le Maréchal de Crequi & pour le Comte de la Rochefoucaut. Je ſai, non par le rapport d'autrui, mais par moi même, qu'ils meritent d'être ſevérement chatiez. L'un eſt mechant, & l'autre un lâche.* Tel eſt le génie des Courtiſans les plus vertueux en apparence. Aucun d'eux ne ſe picque d'une véritable & conſtante probité.

Hé bien? dit Marie de Médicis au Maréchal

chal d'Etrées après avoir reçu la nouvelle de l'empriſonnement de Baſſompierre. *Un de vos compagnons eſt arrêté. Le Comte de Grammont couché dans le même lit, a eu ſa part de la peur.* Etrées qui n'aimoit pas autrement Baſſompierre, ne plaignit pas ſon malheur. Changeant tout à coup de diſcours, il recommence de preſſer en termes reſpectueux la Reine Mere, ſelon le nouvel ordre qu'il avoit reçû, d'aller au plûtôt à Moulins. Mais ce n'étoit pas là l'intention de Marie de Médicis. Prévenuë qu'elle devoit s'éloigner de Paris le moins qu'il ſeroit poſſible, juſques à ce qu'on eût vû à quoi aboutiroient les divers mouvemens, que le mécontentement du Duc d'Orleans cauſoit déja dans le Roiaume, Marie de Médicis trouve tous les jours un nouveau pretexte de différer ſon départ de Compiegne. Tantôt la ſaiſon n'eſt pas aſſez avancée, & les chemins ſont trop mauvais. Tantôt ſes équipages ne peuvent pas être ſi promptement en état. Quand Etrées croit avoir remedié à un inconvenient, & ſolidement répondu à une vaine défaite, on lui allégue le défaut d'argent, & des choſes néceſſaires à un long voiage. Louïs ordonne au Maréchal d'Effiat Surintendant de ſes finances, que tout ce qui eſt dû à la Reine Mere, ſoit inceſſamment païé, & envoie ordre au Maréchal d'Etrées de redoubler ſes inſtances pour le départ. Alors, le château de Moulins n'eſt pas logeable. Il y faut faire pluſieurs réparations. La ville même n'eſt pas entiérement délivrée de la maladie contagieuſe, dont elle fut infectée l'année precédente.

1631. Le Roi preſſe vivement Marie de Médicis de ſortir au plûtôt de Compiegne.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1631. Vie du même. par Aubery. L. IV. Memoires pour l'Hiſtoire du même. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 310. 311. 312.

Cha-

1631. Chagrin de voir ſes inſtances éludées de la ſorte, le Roi propoſe à ſa mere d'aller à Nevers, & d'y demeurer juſques à ce qu'elle croie pouvoir être logée commodément à Moulins. Mais voici une autre excuſe. Marie n'a jamais entrepris un voiage tant ſoit peu long, ſans quelques remedes de précaution. Il faut que Vautier ſon Médecin les ordonne, *c'eſt l'homme*, dit-elle, *qui connoit le mieux mon tempérament. J'ai une entiére confiance en lui, & je ne puis pas me reſoudre à prendre des remedes d'une autre main.* Vautier ne paſſoit pas pour un fort habile homme dans ſa profeſſion. Il entendoit mieux les intrigues de Cour. Richelieu qui le craint, conſeille au Roi de répondre qu'on renverra Vautier, dez que Marie de Médicis s'approchera de Nevers, & que cependant elle peut appeller le Médecin qui lui paroitra le plus capable de lui donner de bons remedes. Une fluxion feinte ou veritable, eſt tombée ſur le viſage de la Reine qu'on tourmente, dit-on, à plaiſir. Raiſon imprévuë de différer les remedes de précaution pour le voiage, & par conſequent de demeurer à Compiegne. Ce plaiſant manege dura tout le mois de Mars, & fut l'occaſion d'un grand nombre de longues dépêches du Roi, d'un Secretaire d'Etat & du Maréchal d'Etrées. Il eſt impoſſible de les parcourir, dirai-je ſans rire, ou ſans plaindre une Reine que ſon ingrat domeſtique, ne pouvoit ſouffrir à vingt-cinq ou trente lieuës de Paris?

HI-

Digitized by Google

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XXX.

LOüis apprit à ſon retour de Compiegne par un exprès du Duc de Bellegarde Gouverneur de Bourgogne, que le Duc d'Orleans penſoit à ſe retirer dans cette province frontiére. Le premier deſſein de Gaſton, c'étoit de demeurer dans ſon apanage, de s'y fortifier, & de ſe ſaiſir de quelques paſſages importans ſur la Loire, afin d'avoir la communication libre avec des provinces, dont il eſperoit de tirer du ſecours. Enragé de ce que le Roi ſe déclaroit ouvertement pour Richelieu, & de ce qu'oubliant les proteſtations d'une amitié tendre & ſincere tant de fois reïterées à ſon frere unique, Loüis s'entêtoit

1631. Nouveaux mouvemens du Duc d'Orleans.

Memoires anonimes ſur les af-

1631. *faires du Duc d'Orleans.* têtoit plus que jamais de conſerver un Miniſtre odieux à toute la famille Roiale, le Duc d'Orleans mande les Magiſtrats du Preſidial, & les Officiers de la ville, & leur parle de la ſorte. *Puiſqu'il ne m'eſt pas poſſible d'être maintenant à la Cour avec honneur & en ſeureté, j'attends de vôtre fidelité, & de vôtre zele pour mon ſervice, que vous voudrez bien m'aider à me garantir de la perſécution d'un ambitieux qui prétend ſe rendre maitre de l'Etat.* Les Orleanois dont le Duc avoit déja ſû gagner l'affection, promirent de faire la garde aux portes de leur ville, de défendre Gaſton contre toutes les entrepriſes de ſes ennemis, & de ſouffrir qu'il aſſemblât les Gentilshommes déclarez pour lui & les troupes néceſſaires à la ſeureté de ſa perſonne. La Ferté-Imbaut Lieutenant des gendarmes du Duc d'Orleans, leur écrit de ſe rendre inceſſamment à Meun ſur Loire, & les Officiers des compagnies d'ordonnance entretenuës ſous le nom de Gaſton, ſont invitez à ſe tenir prêts pour venir à ſon ſecours. La Feuillade parent de Puylaurens & quelques autres Gentilshommes attachez à ſon Alteſſe Roiale lévent des ſoldats en Poitou, en Limoſin, en Normandie, dans le Maine, & en quelques autres endroits avec autant de hauteur, que s'ils avoient reçû des commiſſions de la part du Roi. Le Preſident Le Coigneux comme premier Miniſtre du Duc d'Orleans amaſſe de l'argent, achéte des armes & des munitions. Le Comte de Moret fils naturel du feu Roi, le Duc de Roannez & quelques autres mécontens du gouvernement ſe rendent auprès de Gaſton. En un mot, tout ſemble ſe preparer à ſoutenir du moins une guer-

Lettre du même au Roi en 1631.

Relation de ce qui s'eſt paſſé en 1631. dans le Recueil de diverſes piéces pour ſervir à l'Hiſtoire.

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.

1631. *Hiſtoire du Maréchal de Toiras. L. III.*

1631. *Mercure François.*

1631. *Vittorio Siri Memorie recondite.*

re

re defensive, en cas que l'audacieux Richelieu entreprene de pousser l'heritier presomptif de la Couronne qui s'oppose à ses vastes desseins. 1631. *Tom. VII. Pag.* 315. 316. *&c.*

Le peuple amoureux de la nouveauté & facile à concevoir des espérances de soulagement, quand il est accablé d'impôts & de miseres, crie déja en plus d'un endroit: *vive Monsieur, & la liberté.* Ceux du parti de son Altesse Roiale affectoient de publier par tout, qu'elle voioit avec indignation & avec pitié l'accablement extraordinaire des provinces, & que son unique but, c'étoit d'obtenir la réformation des abus, & la diminution des charges publiques. Gaston paroissoit extraordinairement sensible aux souffrances du peuple; & Louïs se plaignoit de son côté, de ce que la legereté du Duc d'Orleans & l'ambition demesurée des confidens de ce Prince, empechoient que sa Majesté n'exécutât les bonnes resolutions prises pour le repos & pour le bonheur de la France. Sa condition étoit alors deplorable, si nous en croions ce que Gaston publia cette année dans une lettre écrite en forme de manifeste au Roi son frere. *Le tiers de vos sujets,* dit-il, *ne mange pas du pain ordinaire à la campagne, les uns vivent d'avoine, & les autres reduits à la derniére pauvreté meurent de faim, ou soutiennent leur vie languissante avec du gland, des herbes, & des choses destinées à la nouriture des bêtes. Les moins à plaindre de ceux-ci, se repaissent de son & du sang qu'ils ramassent dans les ruisseaux des boucheries. J'ai vû ces miséres de mes propres yeux en divers endroits.* On les a toujours vuës depuis, *ces miseres.* Elles sont encore plus grandes sous le long & cruel regne de l'impitoiable fils

1631. fils de Louïs XIII. Mais les François acoutumez à l'eſclavage ne ſentent plus la peſanteur de leurs chaines. Les ſeuls habitans des Cevennes ont conſervé quelque ſouvenir de l'ancienne liberté de la nation. Faſſe le Ciel que leur éxemple réveille enfin nos compatriotes. La difficulté de reduire des gens dépourvûs de tout ce qui eſt neceſſaire pour ſe défendre contre des troupes reglées, & contre l'Officier le plus barbare qui fut jamais, eſt une preuve convaincante, que ſi tous les François vouloient être auſſi braves que les gens des Cevennes, & prendre la courageuſe reſolution de mourir, ou de recouvrer la liberté dont jouïſſoient leurs ancêtres, Louïs le Grand ſeroit bien-tôt réduit à faire juſtice à ſes ſujets, à moins qu'il ne voulût s'expoſer au danger d'être perdu ſans reſſource.

Le Coigneux & Puylaurens venant à refléchir enſuite que l'actif & vigilant Richelieu pouroit bien les prevenir, en amenant le Roi & ſes meilleures troupes à Orleans, & diſſiper le parti du Duc avant qu'il eût le temps de ſe fortifier, inſinuerent à Gaſton de gagner le Gouverneur de quelque province voiſine des Etats d'un Prince, qui voulût bien recevoir ſon Alteſſe Roiale, en cas que la ſituation de ſes affaires l'obligeât à ſortir de France. Convaincus qu'il n'y a plus de ſeureté à la Cour pour leur maitre, ni pour eux, ces deux Meſſieurs concertent enſemble de lui perſuader de s'enfuïr plûtôt hors du Roiaume, que de ſe mettre à la diſcretion d'un Miniſtre inſolent & vindicatif. La Bourgogne parut la province la plus ſure, & la plus commode pour s'y cantonner, pourvû que le Cardinal en donnât le temps. *En tous cas*, diſoit

ſoit-on, *nous ſerons à la porte de la Franche-Comté & de la Loraine. Monſieur ſera toujours bien reçû dans l'un ou l'autre endroit.* Le Duc de Bellegarde étoit le premier Officier de la maiſon de ſon Alteſſe Roiale, & pluſieurs raiſons l'engageoient à ſuivre la fortune de l'heritier préſomptif de la Couronne. Richelieu bien averti de la part que Bellegarde eut aux caballes formées à Lion, le regardoit comme ſon mortel ennemi. Et celui-ci perſuadé que s'il n'eſt pas encore un de ceux que le Cardinal ſacrifie à ſon reſſentiment, on viendra bien-tôt à lui, & que ſi le Duc d'Orleans eſt une fois opprimé, il n'y a plus de reſſource pour les Seigneurs qui ont offenſé le Miniſtre; Bellegarde, dis-je, ſe trouvoit diſpoſé à défendre un Prince, dont le ſalut faiſoit l'unique eſperance de ennemis de Richelieu. On dépeche un Gentilhomme en Bourgogne avec ordre de ſonder Bellegarde, & de lui demander s'il eſt dans la diſpoſition de recevoir Gaſton, que la perſécution du Cardinal obligera peut-être à s'y retirer. 1631.

Je ne ſai pas bien la raiſon pourquoi il écrivit dans le même temps au Maréchal de Toiras. On le prioit de venir à Orleans, avant que d'aller en Italie. Il y devoit commander l'armée du Roi à la place du Maréchal de la Force qui demandoit inſtamment d'être déchargé de ſon emploi. Gaſton proteſta depuis qu'il vouloit ſeulement confier certaines choſes importantes à Toiras, dont il connoiſſoit la probité, la prudence, & l'affection au ſervice du Roi. La lettre de ſon Alteſſe Roiale au Maréchal ne marquoit pas autre choſe. *Mon Couſin*, lui diſoit-on, *comme je connois vôtre attachement ſincére à la per-*

1631. *perſonne du Roi mon ſeigneur, & le zele ardent que vous avez pour ſon ſervice & pour le bien de l'Etat, je ſouhaite de vous voir avant vôtre départ, & de vous dire des choſes importantes qui concernent la perſonne & l'autorité de ſa Majeſté. Je ne les puis confier qu'à vous, & je veux que le Roi les aprene ſeulement de vôtre bouche. Je vous prie de venir ici le plus diligemment qu'il ſera poſſible. N'en faites pas difficulté, & que nulle conſidération ne vous arrête. Je vous donne ma parole qu'en cette occaſion vous rendrez un ſervice conſidérable au Roi & à l'Etat.* Le monde crut que le Duc d'Orleans vouloit attirer dans ſon parti un des meilleurs Officiers de la Couronne, qui n'aimoit pas autrement Richelieu. Le Maréchal eut peur qu'on ne le rendît ſuſpect au Roi, ſi le Cardinal venoit à ſavoir que Toiras eût le moindre commerce avec Gaſton. La lettre de ſon Alteſſe Roiale fut envoiée à la Cour ſans être ouverte; & Richelieu fut prié de la montrer à Louis. En remettant une copie au Maréchal, on lui défendit de la part de ſa Majeſté, d'aller à Orleans. *Le Cardinal ne veut pas,* dit Gaſton au Roi en parlant de cette affaire, *qu'aucune perſonne qui ſoit plus à vous qu'à lui, ait occaſion de vous dire la verité.* Cela n'étoit que trop véritable. Richelieu ſe défioit de la droiture & de la dextérité de Toiras. Il craignoit qu'un Seigneur dont le Roi eſtimoit la vertu, ne dît à ſa Majeſté des choſes capables de la détromper, & de la détourner de ſacrifier ſi librement une mere & un frere à la vengeance du Miniſtre.

Le Duc de Bellegarde fit à peu près comme Toiras. Il envoia un Gentilhomme au Roi avec

vec une lettre de creance. L'exprès avoit ordre d'avertir Louïs que le Duc d'Orleans, aiant fait entendre à Bellegarde que ſon Alteſſe Roiale pouroit ariver bien-tôt en Bourgogne, le Gouverneur de la province ſouhaitoit de ſavoir les intentions de ſa Majeſté, & la maniere dont il ſe devoit conduire dans cette conjoncture. On parut content de la demarche de Bellegarde. Il eut ordre d'empecher dans ſon gouvernement toute aſſemblée de nobleſſe & de gens de guerre, ſans une commiſſion du Roi. *Que ſi mon frere*, ajoutoit Louïs, *eſt ſi mal conſeillé, qu'au lieu de me venir trouver, comme je l'en prie, il s'éloigne davantage, & ſe retire en Bourgogne, mon intention eſt que vous faſſiez ſavoir aux villes de vôtre gouvernement, qu'elles n'aient point à le recevoir ſans mon ordre.* On connut dans la ſuite qu'il y avoit plus de bienſeance que de realité dans la ſoumiſſion que Bellegarde témoignoit aux volontez du Roi, & qu'il vouloit amuſer la Cour, de peur qu'elle ne fermât à Gaſton le paſſage en Bourgogne, ſi Richelieu toûjours bien averti des vuës les plus ſecretes de ſes ennemis, venoit à découvrir que le Duc d'Orleans & Bellegarde étoient d'intelligence, & que celui-là meditoit de ſe retirer dans le gouvernement du premier Officier de ſa maiſon. Bien loin de refuſer ce que Gaſton demandoit, on lui envoia pluſieurs couriers pour l'inviter à venir. *Le Duc de Bellegarde*, dit un Auteur qui paroit fort bien inſtruit de ces intrigues, *prétendoit ſe rendre néceſſaire à Monſieur & à ſes Miniſtres. Quoiqu'il n'eût pas vécu en fort bonne intelligence avec eux, il eſpéroit de ſe racommoder en peu de jours, & d'avoir autant de part* 1631.

1631. *que Puylaureus & Le Coigneux aux conſeils & aux reſolutions de ſon Alteſſe Roiale. Cela lui paroiſſoit d'autant plus plauſible, qu'une diſgrace commune eſt un bon moien de reunir des gens brouillez, que leur interêt porte à ſe fortifier contr'une puiſſance également contraire aux uns & aux autres. On devient meilleurs amis, & la confiance ſe rétablit entiérement. Bellegarde s'imaginoit encore que dans ces brouilleries, le Miniſtre pouroit avoir beſoin de lui, & ſe ſervir de ſon entremiſe pour racommoder les deux freres, puiſque la Cour ne fut pas autrefois mécontente de la négociation pour réconcilier Marie de Medicis avec le Roi ſon fils. Ne pouvant vivre agreablement dans la province, Bellegarde ſe flattoit de ſe racrocher par ce moien à la Cour.*

Le Roi envoie le Cardinal de la Valette au Duc d'Orleans.

Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans.

Lettre du même au Roi en 1631.

Hiſtoire du Mini-

Les divers mouvemens du Duc d'Orleans embaraſſoient Richelieu. Après de ſérieuſes reflexions ſur les moiens de les réndre inutiles, il ne trouva pas de meilleur expédient que de conſeiller au Roi de s'avancer au plûtôt vers Orleans avec ce qu'il avoit de troupes autour de Paris, de ſurprendre Gaſton avant que ſes creatures euſſent le temps de former une armée, afin de ſe mettre en état de défenſe, & de le contraindre enfin à chaſſer de ſa maiſon Puylaurens, Le Coigneux, Monſigot, & les autres gens ſuſpects au Cardinal. Que ſi le Duc d'Orleans trop foible pour reſiſter au Roi, prend le parti de ſe retirer en Bourgogne, ou dans quelqu'autre province frontiere, Richelieu médite de mettre dans l'eſprit de Louïs, qu'il doit ſuivre par tout ſon frere à grandes journées, & le reduire par cette diligence à s'abandonner à la diſcrétion de ſa Majeſté, ou bien à ſortir du Roiaume,

me, puiſqu'il ne veut pas y demeurer en repos. 1631.
Que tel fut le véritable projet du Miniſtre, Gaſton le prouve clairement, à mon avis, dans une lettre écrite cette année au Roi. *Quant à ma dernière ſortie du Roiaume*, dit-il, *qui ne voit que le Cardinal m'accuſe d'un crime dont il eſt notoirement coupable? Il ſavoit les juſtes craintes qui me donnérent ſujet de partir de la Cour. La détention de la Reine Madame ma mere les augmentoit étrangement, & je priai mon couſin le Cardinal de la Valette de vous le rapporter, lorſqu'il vous plut de me l'envoier à Orleans. Mais au lieu de me raſſurer l'eſprit par des voies propres à me raprocher de vôtre Majeſté, le Cardinal de Richelieu prit des meſures, qui me découvrirent évidemment qu'il vouloit entreprendre ſur ma perſonne. Car enfin, quel pouvoit être ſon deſſein, en faiſant inveſtir la ville d'Orleans où j'étois? Pourquoi s'y acheminer avec une armée & du canon? Pourquoi me ſuivre en ſi grande diligence avec les mêmes troupes, lorſque je me retirai en Bourgogne? Pourquoi ne me donner pas un ſeul jour de relâche à Bellegarde, quelqu'inſtante priére que j'en fiſſe, ſi le Cardinal n'avoit pas formé le projet de s'aſſurer de ma perſonne, ou de me chaſſer hors du Roiaume pour me perdre, & de me reduire à la facheuſe néceſſité de me jetter entre les bras des étrangers? Tout cela prouve aſſez que ma retraite hors de France, n'eſt pas volontaire. Bien loin de m'imputer les ſuites qu'elle peut avoir, on doit plaindre mon malheur. Qui m'en blamera jamais, à moins que les gens ne s'imaginent que le Cardinal a droit de me faire perir, & qu'il ne m'eſt pas permis de me ſauver de ſes mains? Ce que j'allegue pour ma juſtification,*

ſiere du Cardinal de Richelieu.

1631. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 316. 317.*

1631. *montre que le Cardinal emploie tous les moiens imaginables pour ſe défaire de moi. C'eſt la ſeule choſe qui manque à l'exécution de ſon entrepriſe.* Donnons le détail de ce que le Duc d'Orleans expoſe au Roi ſon frere, & voions quel fut le ſujet & le ſuccès de la négociation du Cardinal de la Valette.

Il fut envoié à Orleans pour ſauver les apparences, en cas que Gaſton déterminé à n'abandonner point la Reine ſa mere, & à conſerver ſes confidens, aimât mieux ſe retirer dans les païs étrangers. Pouſſer à cette triſte extrémité l'héritier preſomptif de la Couronne, c'étoit une violence ſi odieuſe, ſi criante, qu'il falloit bien avoir un prétexte d'en impoſer au monde, & de rejetter la ſortie du Duc d'Orleans hors du Roiaume & l'entrepriſe formée contre lui, ſur ſon opiniatreté à refuſer les offres honnêtes & ſpecieuſes de Louïs. *Monſieur*, dit la Valette à Gaſton, *le Roi m'a expreſſement commandé de vous declarer que vôtre emportement contre M. le Cardinal de Richelieu, a cauſé un ſenſible déplaiſir à ſa Majeſté, & qu'elle trouve fort mauvais que vous aiez uſé de menaces envers un Miniſtre qui la ſert utilement. Vôtre retraite de la Cour ſans la permiſſion du Roi, ne lui eſt pas moins deſagreable. Cependant, il a pour vous une affection ſi tendre, ſi ſincére, qu'il veut bien oublier ce qui s'eſt paſſé, & pardonner encore pour l'amour de vous à ceux qui vous ont donné de ſi mauvais conſeils, pourvû que vous rentriez dans vôtre devoir, & que vous veniez reprendre vôtre place auprès de ſa Majeſté. La maniére dont elle vous invite par ma bouche à retourner à la Cour, eſt la marque la plus certaine & la plus eſſentielle que le Roi vous puiſſe donner de ſa tendreſ-*

dreſſe. Car enfin, j'ai ordre de vous promettre que vous trouverez à la Cour toute la ſatisfaction que vous pouvez raiſonnablement ſouhaiter. Le Roi eſt diſpoſé à vous acorder de nouvelles faveurs, & à en uſer avec vous comme avec un frere qu'il chérit uniquement. Vous avez temoigné autrefois beaucoup d'inclination pour la Princeſſe Marie de Mantouë: ſa Majeſté conſent que vous l'épouſiez, ſi vôtre contentement dépend de ce mariage. Que ſi vous n'êtes plus dans la même diſpoſition, vous pourez choiſir, quand il vous plaira, la Princeſſe que vous croirez la plus propre à contribuer au repos & à la douceur de vôtre vie. 1631.

Gaſton répondit qu'il étoit fort obligé à ſa Majeſté de ce qu'elle penſoit à le remarier, & qu'il accepteroit volontiers le parti, pourvû que Marie de Medicis y conſentît. *Après la parole que j'ai donné plus d'une fois*, ajouta-t'il, *de n'épouſer ni la Princeſſe de Mantouë, ni quelqu'autre perſonne que ce ſoit, ſans la permiſſion de la Reine ma mere, je ne puis me diſpenſer de la lui demander.* L'excuſe étoit ſpécieuſe. Cependant elle fut reçuë comme un véritable refus. Pour ce qui eſt des autres faveurs promiſes de la part du Roi, on répondit en termes generaux & reſpectueux; mais en donnant à penſer que Gaſton n'attendoit plus rien de la Cour, tant que Richelieu y domineroit. La Valette ne ſe rebute pas. Il preſſe ſi vivement le Duc d'Orleans, que ſon Alteſſe Roiale paroit ébranlée. Puylaurens & Le Coigneux irritez, l'un de ce qu'on ne parle point de l'expedition des lettres de Duc & Pair, dont Richelieu l'a leurré, & l'autre de ce que bien loin de preſſer ſa promotion au Cardinalat, on s'y oppoſe à la Cour de Rome; les deux confidens de Gaſton, dis-je, lui repre-

1631. ſentent de toute leur force, qu'il eſt engagé d'honneur à obtenir le retour de la Reine ſa mere à Paris; & que ſi ſon Alteſſe Roiale ſe met une fois à la diſcretion de Richelieu, elle ne ſera pas plus épargnée que Marie de Medicis, & que l'un poura bien être enfermé à Vincennes, comme l'autre eſt déja priſonniere dans le château de Compiegne. Plus défiant & plus ſoupçonneux qu'auparavant, le Duc d'Orleans répond aux derniéres inſtances du Cardinal de la Valette, qu'il ne peut ſe rendre auprès du Roi, à moins qu'il n'y voie plus de ſeureté, & que le véritable moien de diſſiper ſa fraïeur, c'eſt de remettre la Reine Mere dans ſa premiére liberté. Les Miniſtres de Gaſton inſinuérerent même à la Valette, que leur maitre prendroit plûtôt le parti de ſe retirer dans une province frontiere, que de retourner à la Cour ſans cette condition. *Si c'eſt là le deſſein de Monſieur*, repondit le Cardinal, *ſoiez perſuadez qu'à l'inſtant qu'il levera le piquet, ſa Majeſté le ſuivra par tout, & juſques à l'extremité du Roiaume.* Il ſemble que la Valette, qui avoit d'abord donné quelqu'eſperance que le Roi pardonneroit à Puylaurens & à Le Coigneux, preſſa pourtant Gaſton de les éloigner, & qu'il inſiſta particuliérement ſur le Préſident que Richelieu haïſſoit & craignoit plus que l'autre. Son Alteſſe Roiale aiant encore rejetté cette propoſition, le Cardinal retourna faire ſon rapport au Roi.

Le Roi marche à Orleans.

Ses troupes marchent incontinent vers Orleans. Il envoie une lettre dans les provinces, & ſe met en chemin pour ſurprendre ſon frere, & pour le ſuivre par tout où il ſe retirera. Louïs ſe plaignoit dans ſa lettre des mouvemens de Gaſton; Et après en avoir rejetté la faute ſur les mau-

mauvais conſeils qu'on lui donne, *nous nous avançons vers la ville d'Orleans*, dit-il, *ſans autre penſée, que celle d'arrêter le cours du mal dans ſa naiſſance, & d'empêcher nôtre frere de ſe confirmer dans des deſſeins qui ne peuvent que lui être préjudiciables, puiſqu'ils ſont contraires au bien & au ſoulagement de nos ſujets.* A la premiére nouvelle du mouvement des troupes du Roi, le Duc d'Orleans depéche un de ſes Gentilshommes appellé Chaudebonne, avec une lettre pour ſa Majeſté. Gaſton la prioit de lui déclarer quel étoit le but d'une marche qui paroiſſoit ordonnée contre lui. *Si vos ordres*, diſoit-il, *ſont tels qu'ils me puiſſent raiſonnablement mettre en peine, je vous prie de les revoquer. Aimez moi comme vôtre frere, puiſque j'ai l'honneur de l'être. Ai-je fait quelque choſe qui ſoit indigne de mon rang & de ma naiſſance? Nonobſtant les ſiniſtres interprétations que certaines gens donnent à mes actions, je ne deſire rien avec plus de paſſion, que d'obtenir vos bonnes graces, de confondre les calomnies des mechans, & de vous témoigner que je vous ſuis plus attaché que perſonne du monde.* 1631. *Relation de ce qui s'eſt paſſé en 1631. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.* 1631. *Mercure François.* 1631.

Soit que Le Coigneux voulût ſe diſculper devant le monde, ſoit qu'il crût devoir cette marque de reſpect & de ſoumiſſion au Roi, Chaudebonne fut chargé de proteſter de la part du Preſident, qu'il étoit prêt à ſe retirer d'auprès du Duc d'Orleans, ſi ſa Majeſté le deſiroit. Richelieu prend Le Coigneux au mot. *C'eſt le vrai moien d'acommoder les affaires*, dit-on à Chaudebonne. *M. le Preſident ne peut rien faire de mieux. Sa retraite ſera fort agreable au Roi.*

1631. Chaudebonne reçut enſuite la reponſe de Louïs, ou plûtôt de ſon Miniſtre à la lettre de Gaſton. *La crainte que vous témoignez*, faiſoit-on dire au Roi, *m'étonne autant que les mauvais conſeils que vous ſuivez, me cauſent de déplaiſir. Le bon traitement que vous avez toujours reçu de ma part, ne vous permet pas d'aprehender que j'en uſe mal avec vous. Je ne fais rien qui doive vous allarmer. Bien loin d'écouter aucune calomnie contre vous, j'ai de la peine à vous croire capable de certaines actions qui ſont de notorieté publique. Telle eſt la reſolution qu'on vous a fait prendre de vous ſéparer de moi, au prejudice du repos de cet Etat, des interêts de ma Couronne, & de vôtre propre bien. Comme j'ai ces trois choſes extrémement à cœur, je vous prie de mettre hors de vôtre maiſon ceux qui vous ont déja porté pluſieurs fois à vous éloigner de ma perſonne, en des occaſions, où vôtre abſence étoit contraire au bon ſuccès de mes juſtes deſſeins, pour la gloire de cette Couronne, & pour le bien de mes ſujets. Croiez que je vous aime comme mon fils, & que vous trouverez auprès de moi tout le contentement que vous pouvez deſirer, quand vous aurez chaſſé ces mauvais eſprits de chez vous.* Les pieces publiées de part & d'autre, achevérent de convaincre le monde, que dans ce grand demêlé entre les deux freres, il n'étoit queſtion que de l'interêt de leurs Miniſtres. Richelieu pretendoit que Puylaurens & Le Coigneux dépendiſſent de lui, ou qu'ils priſſent le parti de la retraite. Ceux-ci non moins ambitieux que le Cardinal, vouloient profiter de leur faveur auprès du Duc d'Or-

d'Orleans, & ne se rendre point esclaves d'un homme qui se mettoit en tête de commander absolument par tout, sans excepter la maison de l'héritier présomptif de la Couronne. Disons la verité. Louïs & Gaston auroient vécu en bonne intelligence, si Richelieu eût été moins altier & moins arrogant, ou si Puylaurens & Le Coigneux eussent été plus souples, & plus desinteressez. 1631.

Le Roi continuë de s'avancer vers Orleans. Mais il apprend à Etampes que son frere est parti le 13. Mars, & a pris la route de Bourgogne acompagné de cent cavaliers, ou environ. La menace du Cardinal de la Valette, que sa Majesté suivroit Gaston par tout, s'il sortoit jamais de son apanage, lui donna de l'inquiétude durant la marche. Cependant, il passa sans aucune opposition: soit que la Cour se reposât sur les assurances que le Duc de Bellegarde sembloit avoir données; soit que Richelieu n'osât faire attaquer un fils de France à force ouverte, & le mettre dans la necessité de se défendre pour sauver sa vie, ou sa liberté. Le Cardinal se contenta de persuader au Roi de tourner du côté de la Bourgogne, & de suivre le Duc d'Orleans à grandes journées. Amanzé Gentilhomme Bourguignon, depéché par le Duc de Bellegarde incontinent après l'arrivée de Gaston en Bourgogne, trouve le Roi à Auxerre, & lui rend une lettre de la part du Gouverneur de la province. L'exprès excusa fort mal le procedé de celui qui l'envoioit. Amanzé prétendoit que le Duc d'Orleans se refugiant seulement dans une terre du Duc de Bellegarde, quoique ce fût une place fortifiée, on ne contrevenoit point à

Le Duc d'Orleans se retire en Bourgogne, & le Roi marche après lui.

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans.

Relation de ce qui s'est passé en 1631.

Histoire du Minister du Cardinal de Richelieu.

Mercure François.

1631.

1631. la défenſe que ſa Majeſté avoit faite de recevoir Gaſton en aucune ville de Bourgogne. *Sire*, dit encore le Gentilhomme à Louis, *M. le Duc de Bellegarde m'a chargé de vous aſſurer qu'il eſt dans la diſpoſition de travailler à l'acommodement de Monſieur avec vôtre Majeſté. Si elle veut bien lui en donner la permiſſion, il vous prie très-humblement de n'entrer pas plus avant dans la province, de peur que Monſieur épouvanté ne ſe porte à une extrémité facheuſe.* Richelieu qui veut amuſer Gaſton afin de le ſurprendre, ou de le pouſſer hors du Roiaume, ſuggére à ſon maitre de repondre de la ſorte à la propoſition d'Amanzé. *Je ſuis ſurpris que M. de Bellegarde oubliant ſi tôt les proteſtations qu'il m'a faites, manque à ſon devoir. Cela ne m'empechera pas de lui donner des marques de ma bonté, pourvû qu'il s'en rende digne par une conduite plus réguliére. Le plus grand ſervice que j'attens de M. de Bellegarde, c'eſt de porter mon frere à éloigner de lui, des gens qui le ſeduiſent par leurs mauvais conſeils, & à revenir auprès de moi. Il y trouvera une entiére ſeureté & toute ſorte de contentement. Je promets la même choſe à M. de Bellegarde. Vous pouvez l'en aſſurer de ma part.*

Gaſton étoit alors à Seure, autrement Bellegarde, petite ville de Bourgogne. Le Comte & la Comteſſe du Fargis l'y vinrent joindre, auſſi bien que le Duc d'Elbeuf. Celui-ci mécontent de la Cour, s'étoit retiré dans une terre de Normandie. Aiant appris le départ du Duc d'Orleans, il acourut pour lui offrir ſes ſervices. Les chagrins qu'Elbeuf avoit cauſez autrefois à ſon Alteſſe Roiale, furent facilement oubliez

oubliez dans cette rencontre. On le reçoit à bras ouverts ; on lui promet toute la bienveillance poſſible. Gaſton irrité de ſe voir pourſuivi à outrance, écrit de Bellegarde une lettre au Roi, dont le Briançon cadet de la maiſon du Lude, fut le porteur. Juſques ici les deux freres ont gardé quelques ménagemens dans les lettres qu'ils s'écrivirent réciproquement. Aigris maintenant au dernier point, ils en viendront l'un & l'autre aux reproches & aux invectives. *Avant que vous paſſiez outre, & que vous me chaſſiez de vôtre Roiaume par force*, dit le Duc d'Orleans après quelques plaintes de la rigueur avec laquelle Louïs trompé par les artifices du Cardinal, perſecute une mere & un frere, *je ſupplie très-humblement vôtre Majeſté de s'informer ſi les rapports qu'on lui a faits de moi, ſont veritables, & d'examiner les deſſeins de ceux qui en ſont auteurs. Vous trouverez ſans doute, Monſeigneur, que les interêts de ces gens-là ſont fort differens des vôtres & qu'ils vont plus avant que vous n'avez penſé juſques à preſent. Quoique ſous vôtre nom ils diſent & faſſent tout ce qu'il leur plaît, je puis bien repreſenter à vôtre Majeſté, que s'ils étoient auſſi diſpoſez à rendre compte de leurs actions, que ceux de mes domeſtiques qu'ils appellent méchans eſprits & qu'ils accuſent de me donner de mauvais conſeils, ils n'auroient pas la précaution de ſe faire un ſi grand établiſſement, ni de s'aſſurer d'un ſi grand nombre de places fortes. Je vous prie encore, Monſeigneur, de n'ajouter pas foi à ce qu'ils vous diront contre moi, & de me traiter plus favorablement qu'ils ne veulent. De ma part, je vous proteſte que* 1631.

1631. *je m'attacherai plus que jamais à vous & par affection & par interêt. Que ſi pour mon malheur, pour le vôtre, & pour celui de toute la France, Dieu permet après cela que leurs artifices l'emportent ſur la vérité, qu'ils aient plus de force que l'innocence & la ſincerité de mes actions, que leurs deſſeins reüſſiſſent contre le deſir de tous les gens bien, & que pour les avancer ils me mettent mal auprès de vous, & vous perſuadent de me chaſſer de France, comme ils m'ont déja chaſſé de vôtre Cour & de ma maiſon, acordez moi du moins quelques jours de relâche, afin que j'aïe le loiſir de me ménager une retraite dans les païs étrangers. J'attens cette faveur de vôtre Majeſté. Elle perdroit beaucoup en me faiſant perir, & ſa conſervation dépend en partie de la mienne.*

Le Coigneux écrivoit ainſi ſous le nom de ſon maitre, & Richelieu répondoit pour le ſien. Ces deux Meſſieurs ſe battirent par écrit, juſques à ce que Gaſton rentrant dans le Roiaume, par le moien du Duc de Montmorenci, les deux freres en vinrent à une guerre ouverte. Le Cardinal n'oublia pas de ſe juſtifier dans la réponſe du Roi au Duc d'Orleans. Après une déclaration nette & préciſe, que ſa Majeſté croiroit commettre une faute ſignalée, en donnant le moindre relâche à Gaſton, & après de grans reproches de ce qu'il eſt parti d'Orleans dans le deſſein de ſe retirer chez les étrangers, & d'allumer une guerre civile en France, on fait parler Louïs de la ſorte. *Je ne répons point aux calomnies inſerées dans vôtre lettre contre ceux dont je me ſers. Leurs actions les détruiſent aſſez. Tou-*

tes

tes les perſonnes équitables ſont convaincuës que mes Miniſtres n'ont point d'autres interêts que ceux de l'Etat, dont les miens & les vôtres ſont inſeparables. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que ceux qui veulent attaquer l'autorité des Rois, ſe plaignent de leurs Miniſtres. Les miens ne craignent point la cenſure de la Juſtice. Ils travaillent ſous mes yeux, & n'agiſſent que ſelon mes ordres. Si je leur ai confié quelques places importantes, c'eſt un temoignage de ma bonne volonté, & la juſte recompenſe de leurs ſervices. La crainte ne les a point portez à rechercher aucun gouvernement. Je prie Dieu qu'il me conſerve les gens dont vous vous plaignez, afin qu'ils continuent de me ſervir auſſi fidélement, qu'ils ont fait juſques à preſent. Tous les gens de bien le deſirent; & vous devez le ſouhaiter autant que les autres. 1631.

Retraite du Duc d'Orleans à Bezançon dans la Franche-Comté.

Le Duc d'Orleans étoit deja parti de Bellegarde, pour ſe refugier dans la Franche-Comté, lorſque la réponſe du Roi lui fut renduë. Les gens de Bezançon avoient ſeulement promis de recevoir le Prince fugitif pour peu de jours, de peur que Louïs ne ſe crût deſobligé. Ils firent même les choſes de fort mauvaiſe grace. Les domeſtiques de Gaſton & ceux qui le ſuivoient, furent mal logez, & les vivres ſe vendirent à un prix exceſſif. Cependant ſa Majeſté arive à Dijon, donne les ordres neceſſaires pour tenir la province dans le devoir, & fait enregîtrer au Parlement de Bourgogne une declaration, par laquelle le Comte de Moret, les Ducs d'Elbeuf, de Bellegarde & de Roannez, Puylaurens, Le Coignieux, Monſigot, & Chanteloube Prêtre de l'Oratoire, *principaux auteurs des reſolutions du Duc d'Orleans*, dit-on

Mémoires anonimes ſur les affaires du Duc d'Orleans.

1631. *Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XV. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu, 1631. Rélation de ce qui s'eſt paſſé en 1631. Mercure François. 1631.*

ſont condamnez comme criminels de leze-majeſté. Cette procédure fut ſi ſenſible à Gaſton, qu'il conſentit ſans peine à écrire au Roi de la maniére la plus vive, & à lui reprocher ſa dureté au regard de ſa mere, de ſon frere, & de ſes ſujets. Le ſeul ménagement que Le Coigneux fit garder, ce fut de rejetter ſur les conſeils violens & ſur les calomnies noires de Richelieu tous les malheurs de la famille Roiale & du peuple. *Monſeigneur*, dit le Duc d'Orleans, *je voi avec un extréme déplaiſir qu'on ne travaille pas ſeulement à me noircir dans vôtre eſprit; mais qu'on vous ſurprend encore ſur la choſe la plus importante à ceux qui vous touchent de plus près, & qu'on vous déguiſe la ſubſtance & les circonſtances d'une affaire, dont vous devez ſavoir la verité, pour y donner ordre. Vous trouvez étrange, Monſeigneur, que je vous aïe parlé, en paſſant, de la détention de la Reine Madame ma mere, vous dites que c'eſt une fauſſeté, & vous me blamez de donner ce nom odieux à la priére que vous lui avez faite de ſe retirer dans une de ſes maiſons, en toute ſorte de liberté. Et quoi, Monſeigneur? qui pourra s'imaginer qu'elle eſt en liberté, quand il eſt conſtant qu'elle a été arrêtée par le Maréchal d'Etrées, que le château de Compiegne eſt environné de troupes d'infanterie & de cavalerie, pour empêcher qu'elle ne ſorte, & qu'on apporte autant d'exactitude à l'obſerver que s'il étoit queſtion de garder le plus grand ennemi de la France, pris dans une guerre ouverte? Plût à Dieu que le reſte des hommes n'appellât pas priſon & captivité, ce que j'ai ſeulement nommé détention.*

En verité, Monſeigneur, je me trahirois moi même & je manquerois à mes devoirs les plus eſſenti-

ſentiels au regard de vôtre Majeſté & de la Reine Madame ma mere, ſi je ne vous déclarois pas franchement ces choſes qui vous ſemblent inconnuës, & ſi je ne vous conjurois de vouloir, pour l'amour de vous même, refléchir ſur une pareille violence, & y pourvoir. J'en remets le ſoin à vôtre juſtice, à vôtre prudence & à vôtre bon naturel. Quant à ce qui me regarde, je vous dirai que je ne ſuis point ſorti de la Cour, dans le deſſein de troubler le repos de vos ſujets. J'ai vû de mes yeux quelques unes de leurs miſeres. Elles ſont ſi déplorables, que le cœur le plus barbare en ſeroit touché de compaſſion. Bien loin de vouloir les augmenter, je donnerois volontiers mon ſang, pour les diminuër. Dieu m'en eſt temoin. Ces ſentimens ſont beaux & dignes d'un Prince Chretien. Mais étoient-ils bien ſinceres? Dieu que Gaſton atteſte, le ſait. Il ne nous appartient pas de ſonder ſon cœur. Ce qu'il y a de favorable au Duc d'Orleans, c'eſt qu'il a toujours été bon & humain. Louïs ſon frere l'étoit pareillement. Le peuple auroit moins ſouffert ſous ſon regne, ſi le dur & impitoiable Richelieu avoit permis à ſon Prince de ſuivre ſes bonnes inclinations. Gaſton ſe juſtifie enſuite ſur ce que le Roi lui reprochoit de ſes intelligences au dehors du Roiaume. *Si dans ma retraite*, pourſuit-il, *j'ai trouvé quelque douceur de la part des étrangers, la violence inouïe de celui qui me pourſuivoit avec vos armes, les a portez à compatir à mes ſouffrances. L'ardeur extréme avec laquelle il cherche à me faire perir, eſt la cauſe de mon ſalut en cette rencontre. Voila le ſeul avantage que j'ai trouvé dans ma diſgrace.* 1631.

Et quand il eſt queſtion de dire pourquoi le Duc

1631. Duc d'Orleans ſortit de la Cour, il y a deux mois, on allegue deux raiſons qui ne ſont pas mal tournées. Voici la premiere. *C'eſt la neceſſité*, dit Gaſton, *de me mettre à couvert du reproche, qu'on m'auroit fait, de conſentir aux actions énormes, dont vôtre principal Miniſtre étoit accuſé. Après la profeſſion que j'avois faite par vôtre commandement exprès, d'être ſon ami, je ne pouvois condamner ſa malice d'une maniére plus reſpectueuſe pour vous, qu'en m'éloignant. L'autre motif de ma retraite, c'eſt la juſte crainte que j'ai euë d'une entrepriſe ſur ma liberté. Je recevois des avis de pluſieurs endroits, & de fortes preſomptions me donnoient de la défiance. On ne dira pas qu'elle étoit vaine, après la maniére dont j'ai été pouſſé juſques dans ce païs, & après ce qui s'eſt fait contre la Reine Madame ma mere. Il eſt bien étrange, Monſeigneur, qu'on veuille perſuader le monde que j'en ſuis la cauſe principale. Les lettres publiées à vôtre retour de Compiegne, la marquent fort ingénument. On y lit que tout le mal dont la Reine Madame ma mere ſe plaint, lui eſt arrivé, par ce qu'elle ne vivoit pas en bonne intelligence avec vôtre Miniſtre. Il n'eſt pas moins inoüi de traiter de faction & de caballe, l'union & l'amitié cordiale qui doit être entr'une mere & un fils, ni de regarder comme un ſervice ſignalé rendu à l'Etat, la diviſion irréconciliable, qu'on s'efforce de mettre entre nous par mille inventions malicieuſes.*

Puylaurens & Le Coigneux n'eurent garde d'omettre leur juſtification dans la lettre de Gaſton qui devoit être publique. *Une des raiſons principales*, lui font-ils dire, *pourquoi vôtre Miniſtre veut tant de mal à ceux qui me ſervent, c'eſt*

c'eſt qu'ils ſe ſont apperçus de ſes artifices, & qu'ils ont refuſé de prendre part à ſes intrigues. Je n'ai point de plus grande faute à leur reprocher, que de m'avoir ſouvent détourné de me plaindre, & de déclarer à vôtre Majeſté ce que j'avois ſur le cœur contre ſon Miniſtre. Je ne prétens pas les diſculper entiérement. S'ils ont fait quelque choſe de mauvais à mon inſçu, je ſerai bien aiſe de l'apprendre. Plût à Dieu que vôtre Majeſté fût auſſi bien diſpoſée à s'informer de la conduite de quelques uns de ſes Conſeillers. Le public ſeroit bientôt ſatisfait, vous vivriez en repos, la Reine Madame ma mere recouvreroit ſa liberté, & je rentrerois dans vos bonnes graces. Pour finir cette dépêche, peut-être trop longue, je ſupplie très-humblement vôtre Majeſté, de m'acorder ce qu'elle me demande dans ſa lettre, je veux dire, mon retour dans ſon Roiaume. Je me contenterai de la ſeureté que toute perſonne de bon ſens, qui aura égard à ce qui eſt arrivé, croira juſte & raiſonnable. Je ne mets point pour condition, la liberté de la Reine Madame ma mere. Je ſuppoſe que vous la lui rendrez, ſans que perſonne vous la demande. Vous & moi, ne pouvons pas être contens juſques à ce qu'elle ſoit auſſi heureuſe qu'auparavant. De ma part, Monſeigneur, je voüe & je promets très-religieuſement à vôtre Majeſté, une affection plus tendre & plus ſincére qu'elle ne la pouroit attendre d'un fils, & une obeïſſance plus ſoumiſe, que n'eſt celle du moindre de vos ſujets. 1631.

Briançon fut encore chargé d'aller rendre cette lettre au Roi. Les reproches de Gaſton l'irritérent ſi fort, que le Gentilhomme fut conduit priſonnier au château de Dijon par ordre de

1631. de ſa Majeſté. On le mit peu de jours après en liberté, à la recommandation du Maréchal de Schomberg ſon allié. Richelieu content de s'être debaraſſé du Duc d'Orleans, en le forçant à ſortir du Roiaume, raméne Louïs à Fontainebleau, prendre le divertiſſement de la chaſſe, en attendant que la deſolée Marie de Médicis, dont toutes les eſpérances ſe trouvent fruſtrées par la fuite de Gaſton, prene le parti d'aller à Moulins, ou de ſortir de France auſſi bien que ſon fils. Nous verrons dans la ſuite que le Cardinal qui n'oſe tirer la Reine Mere de Compiegne avec trop de violence, la reduira enfin à la triſte neceſſité de ſe refugier chez les étrangers. On lui laiſſera une entiere liberté d'exécuter la reſolution que ſon perſécuteur eſt bien aiſe qu'on lui inſpire. Ce fut à Fontainebleau que le Roi répondit à la derniére lettre du Duc d'Orleans apportée par Briançon. Pour garder les mêmes ménagemens que ſon frere, Louïs rejette de ſon côté les maux dont Gaſton ſe plaint, ſur Puylaurens & ſur Le Coigneux. Sa Majeſté reproche avec aſſez de modération au Duc d'Orleans, de ce qu'il prête ſon nom à des gens qui cherchent à décrier le gouvernement. Mais Richelieu fait bientôt prendre un ton ſevére & abſolu. *Soiez perſuadé*, dit Louïs, *que je ſuis fort content de mes Miniſtres. Je ſaurai les maintenir, & faire voir au monde que le choix des gens de mon Conſeil dépend uniquement de ma volonté, & non pas du goût d'autrui. Il n'appartient pas à ces nouveaux cenſeurs de m'apprendre ce que je dois à la Reine ma mere & à mon frere. Je cheris l'une & l'autre, je connois leurs veritables interêts, & je ne manque à rien de ce qu'el-*

qu'elles peuvent raiſonnablement attendre d'un Roi bien intentionné pour ſes ſujets. Je vous conſeille ſeulement de conſulter vos oracles, & de leur demander s'il y a une nation dans le monde, où les freres des Rois ſoient plus favorablement traitez qu'en France; ſi aucun de mes predeceſſeurs a jamais affranchi les ſiens des loix de l'Etat, pour les laiſſer vivre à leur fantaiſie, & ſi on a tout ſouffert d'eux, ſans les reprimer par les mêmes ordonnances. Quand vous ſerez mieux informé de ces choſes, vous ouvrirez les yeux, & vous reconnoitrez que la Cour d'un auſſi bon frere que moi, eſt le plus ſûr, le plus doux, & le plus avantageux ſejour que vous puiſſez trouver. Quand l'envie vous prendra d'y revenir, & de vivre paiſiblement dans l'ordre de mon Etat, ſans haïr ce que j'aime, & ſans condamner ce que j'approuve, je vous recevrai à bras ouverts. 1631.

La déclaration du Roi publiée à Dijon contre ceux qui ſuivirent le Duc d'Orleans, & qu'on prétendoit criminels de leze-majeſté, ſous prétexte que l'héritier préſomptif de la Couronne ſéduit par leurs mauvais conſeils, ſe jettoit entre les bras des étrangers, fut envoiée à tous les Parlemens de France, pour y être verifiée auſſi bien que dans celui de Bourgogne. Les Magiſtrats des provinces obeïrent ſans difficulté. Mais il y eut plus de vigueur & d'équité dans le Parlement de Paris. La declaration y aiant été portée, pluſieurs repreſenterent que les domeſtiques de Gaſton étoient condamnez comme criminels de leze-majeſté, ſans avoir commis aucune violence contre l'autorité du Roi, ni fait le moindre acte d'hoſtilité, & qu'on ne pouvoit leur reprocher autre choſe que d'avoir ſuivi

La déclaration du Roi contre ceux qui ont ſuivi le Duc d'Orleans, trouve de la contradiction au Parlement de Paris.

Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XV.

1631. vi leur maître. D'où ces Magistrats concluoient, qu'il étoit à propos de faire des remontrances au Roi, avant que de prendre aucune resolution sur une affaire de cette importance, qui concernoit le frere unique de sa Majesté, héritier présomptif de la Couronne. D'autres dirent qu'il étoit injuste de condamner les gens, sans examiner premiérement, s'ils sont coupables, ou non, des crimes qu'on leur impute, & qu'avant que de proceder à la verification de la déclaration, il falloit informer contre ceux qui avoient suivi le Duc d'Orleans hors du Roiaume, & faire droit selon les preuves, en cas qu'ils eussent commis quelque faute contre l'Etat. Gaiant, & Barillon Presidens aux Enquêtes & Laisné Conseiller, au rare mérite & à l'intégrité desquels, les Historiens flatteurs de Richelieu n'ont pû refuser de justes louanges, se signalérent entre ceux qui conservant quelque reste de l'ancienne liberté, parlerent fortement contre la violence d'une declaration, suggerée par un Ministre qui abusoit du nom du Roi pour venger ses querelles particuliéres.

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu.

1631. *Mercure François.*

1631.

Le courage de ces trois Magistrats fut d'autant plus estimé des gens d'honneur, que chacun voioit avec indignation Le Jai, devenu premier Président d'une Compagnie, où il avoit pretendu autrefois se distinguer par son zele à demander la reformation des abus du gouvernement, & par ses plaintes contre les entrepriſes du Maréchal d'Ancre qui le fit mettre en prison & proscrire ensuite dans une declaration, à peu près semblable à celle dont il s'agissoit, se devouër bassement à Richelieu, solliciter les affaires du Cardinal comme les siennes propres,

&

Digitized by Google

& s'attacher uniquement à la fortune d'un Miniſtre plus odieux que Conchini. Un motif ſecret de vengeance animoit encore le premier Preſident dans cette occaſion. Pouſſé par Richelieu, il alla outrager la Reine Mere dans ſon propre palais, & la menacer qu'on la chaſſeroit du Roiaume, ſi elle perſiſtoit à refuſer de reprendre dans ſa maiſon, la Combalet & ſes autres domeſtiques parens du Cardinal qu'elle avoit congediez. Inſolence dont le Duc d'Orleans fut tellement irrité, qu'il menaça le premier Preſident de le faire punir exemplairement. Quelque grans que fuſſent les mouvemens que le lâche & indigne Magiſtrat ſe donna pour obtenir que la declaration fût vérifiée, il trouva moins de voix qu'il ne lui en falloit. Les plus timides du Parlement furent d'avis de conſentir à la verification en *opinant du bonnet*, c'eſt-à-dire, en témoignant par le ſilence affecté de la Compagnie qu'elle cédoit à l'arrogance du Miniſtre, & qu'il ſeroit inutile de lui reſiſter après l'oppreſſion des deux premiéres perſonnes de l'Etat, dont le Roi refuſoit d'écouter les juſtes plaintes. Les opinions ſe trouvant différentes, & le nombre des voix égal de part & d'autre, le Parlement donna le 25. Avril, ce qu'on appelle un *arrêt de partage*, c'eſt-à-dire, qu'il déclara ne pouvoir procéder à la verification demandée par les gens du Roi, puis que la pluralité des voix ne ſe trouvoit pas pour eux. 1631.

Durant ces conteſtations entre les Magiſtrats, un nouvel incident cauſa de plus grans mouvemens dans leur Compagnie, & fit un étrange bruit à la Cour & à la ville. Roger Procureur genéral du Duc d'Orleans avoit preſenté au Parlement Requête preſentée au Parlement de la part

1631. du Duc d'Orleans contre le Cardinal de Richelieu.

lement une requête signée de la main de Gaſton; par laquelle il ſe portoit partie contre Richelieu, & demandoit que ſon procés lui fût fait ſur les crimes enoncez dans la requête, que le Duc s'offroit de prouver. La piece eſt ſi ſinguliére, & un temoignage ſi authentique de l'ancienne autorité du Parlement de Paris, auquel la mere & le frere du Roi demanderent juſtice contre leur perſecuteur, qui abuſoit du nom de ſa Majeſté, qu'il eſt à propos d'en conſerver ici la mémoire. Voici comment cette fameuſe requête fut dreſſée dans le ſtile ordinaire du Palais. *Supplie humblement Gaſton fils de France, frere unique du Roi, diſant qu'encore qu'il ſoit notoire qu'Armand-Jean du Pleſſis Cardinal de Richelieu, ait entrepris à force ouverte ſur ſa perſonne, enſuite de la détention de la Reine ſa mere, & qu'ainſi il ſoit coupable de ſa ſortie hors du Roiaume, neantmoins il a été ſi artificieux & ſi méchant, que de faire expedier une déclaration adreſſante au Parlement de Bourgogne, remplie de divers faits, qu'il a ſuppoſez contre l'honneur & contre la réputation dudit Seigneur Duc, par laquelle il l'a fait blamer d'être ſorti volontairement de France, afin de troubler le repos public, & fait déclarer en conſéquence ceux qui ſont auprès de lui, même ſes principaux domeſtiques, qui doivent être inſéparables de ſa perſonne, criminels de leze-majeſté, pour rejetter ſur autrui le crime qu'il a commis par cette violence, & pour couvrir auſſi & acheminer par ce moien, le deſſein qu'il a d'entreprendre ſur la perſonne dudit Seigneur Duc, ſur celle de la Reine ſa mere, & enſuite ſur celle du Roi, & finalement envahir la France, ou la meil-*

Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XV. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1631. Recueil de diverſes piéces pour ſervir à l'Hiſtoire. Mercure François. 1631.

meilleure partie d'icelle. Et d'autant qu'il importe grandement que le miniſtére de la Juſtice ne ſerve point par ſurpriſe à avancer les ſiniſtres intentions du Cardinal, & qu'au contraire, il doit être emploié principalement pour les détruire, veu qu'elles tendent à la ruine de la maiſon Roiale & de l'Etat: ce conſidéré, Meſſieurs, il vous plaiſe donner acte audit Seigneur Duc, de ce qu'il déclare, que l'entrepriſe & violente perſécution dudit Cardinal contre ſa perſonne, eſt la cauſe de ſa ſortie hors du Roiaume, & qu'il n'y a un ſeul des nommez en ladite déclaration, ni aucun autre, qui par conſeil, ou autrement, y ait contribué; enſemble lui donner acte de la proteſtation qu'il fait, que la déclaration ci deſſus mentionnée, ne puiſſe nuire, ni préjudicier à ceux qui ſont compris en icelle, non plus qu'à lui, & de ce qu'il s'eſt oppoſé, comme de fait il s'oppoſe tant à l'exécution de ladite déclaration, qu'au regitrement de toute autre ſemblable, qui vous pouroit être preſentée ſur même ſujet. Et pour arrêter le cours des pernicieux deſſeins dudit Armand-Jean du Pleſſis Cardinal de Richelieu, demande ledit Seigneur Duc acte de ce qu'il ſe rend partie formelle contre lui, ſes fauteurs & adhérants, pour leur faire faire leur procés ſur les faits mentionnez en la preſente requête, circonſtances, & dependances: Requérant à cet effet permiſſion d'en informer, & d'obtenir monition & la ionction du Procureur Genéral du Roi. Et vous ferez iuſtice. GASTON. 1631.

Je ne ſai ſi on ne dira point que les pretenſions du Duc d'Orleans ſont outrées, & qu'il n'eſt pas vraiſemblable que Richelieu penſât à entreprendre ſur la perſonne du Roi, & à envahir

1631. vahir du moins une grande partie de la France. Pour éclaircir cet endroit, qu'il me ſoit permis d'y ajouter deux ou trois reflexions. Elles prouvent, à mon avis, que le Cardinal conçut des deſſeins prodigieuſement vaſtes. On ne peut douter qu'il n'ait voulu ſe faire un nouveau *Maire du Palais*, tenir le Roi dans une dépendance entiére, & le mettre hors d'état de détruire ſon propre ouvrage. Voila ce que le Duc d'Orleans appelle, *entreprendre ſur la perſonne du Roi*, c'eſt-à-dire, lui lier les mains, & le garder dans une eſpéce de captivité. Pourquoi Richelieu s'aſſuroit-il de toutes les forces de terre & de mer? Pourquoi vouloit-il avoir tant de places maritimes à ſa diſpoſition? Pourquoi ſe fit-il donner cette année le gouvernement de Bretagne? Ces demarches temoignent aſſez, que regardant la ſanté du Roi comme foible & incertaine, il projettoit de ſe rendre formidable au ſucceſſeur de Louïs. Et n'étoit-ce pas là *envahir*, autant qu'il en étoit capable, *une grande partie de la France*? Que le Cardinal ait penſé à mettre la Couronne dans ſa famille, on ne le peut pas dire certainement. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'il fut capable d'une ambition ſi demeſurée. Le monde crut qu'il ne preſſa tant la caſſation du mariage du Duc d'Orleans avec la Princeſſe Marguerite de Loraine, que pour fatiguer Gaſton & le reduire enfin à la néceſſité d'épouſer la Combalet, *petite-fille d'un Notaire*, dit-on, *& les reſtes d'un pauvre Gentilhomme*. Et lors que le Duc plus conſtant que Richelieu ne ſe l'imaginoit, parut inébranlable dans ſa reſolution de n'avoir jamais d'autre épouſe que Marguerite, le Cardinal affecta de

le

le tenir éloigné d'elle & de l'empécher d'avoir des enfans. Richelieu ſe mit pour lors en tête de marier ſa bonne niéce avec le Comte de Soiſſons. Il fit ſentir à ce Prince qui ne manquoit pas d'ambition, que ſi Louïs & ſon frere ne laiſſoient point d'enfans capables de ſucceder à la Couronne, Soiſſons pouvoit aſpirer à tout, en s'alliant avec un homme qui lui mettroit entre les mains les plus grandes forces du Roiaume. Le Prince de Condé, je l'avouë, devoit l'avoir au défaut des fils d'Henri IV. Mais on ſait ce que Soiſſons lui conteſtoit. Le Comte appuié du Miniſtre auroit pû faire valoir ſes pretenſions au préjudice du Prince. 1631.

Quoi qu'il en ſoit de la verité des ambitieux projets, que Marie de Médicis, le Duc d'Orleans & pluſieurs autres ont imputez à Richelieu, Roger Procureur General de Gaſton & chargé de la requête de ſon Alteſſe Roiale, fut arrêté priſonnier. Le premier Préſident empécha que la piece miſe entre les mains d'un Conſeiller ſelon la coutume, ne fût preſentée au Parlement; & Louïs ſeant dans ſon Conſeil, ordonna, dit-on, de l'avis des Princes, des Ducs & Pairs, des Maréchaux de France & des autres qui furent appellez, que la requête de ſon frere ſeroit ſupprimée, *comme calomnieuſe, & contraire au bien du ſervice du Roi, au repos de ſes ſuiets, & à la ſeureté de l'Etat.* On ajouta dans l'arrêt, qu'elle étoit de la façon des gens, qui avoient induit le Duc d'Orleans à ſortir du Roiaume, afin d'éviter par ce moien la juſte punition de leurs crimes, & de calomnier les principaux Miniſtres du Roi, *contre leſquels*, lui faiſoit-on dire, *on ne peut, ni ne doit former*

1631. *aucune plainte, que par de très-humbles ſupplications à la perſonne de ſa Maieſté.* Et afin que ceux du premier rang ne s'aviſaſſent pas même de porter deſormais des plaintes au Roi contre ſes Miniſtres, le Cardinal inſéra dans le même arrêt, que ſa Majeſté *connoiſſoit leur fidelité, & leurs grans, continuels, laborieux, & recommendables ſervices, rendus tant au dehors, qu'au dedans du Roiaume.*

Le Roi mande le Parlement de Paris au Louvre, & déchire en preſence des Magiſtrats un arrêt qu'ils avoient rendu.

Louïs étoit venu de Fontainebleau à Paris, dans une extrême colére contre le Parlement, à cauſe du refus de verifier la déclaration, ſous prétexte du partage des voix. *Vôtre Majeſté,* dit Richelieu au Roi, *n'a point envoié ſa declaration au Parlement, afin que les Magiſtrats fiſſent leurs informations d'une choſe certaine, & dont tout le monde connoit la verité. Lors qu'ils vinrent prendre congé de vous avant vôtre départ pour Orleans, vous leur dites vous même, tout ce qui eſt contenu dans la déclaration. Vôtre lettre envoiée dans les provinces, exprime encore pluſieurs entrepriſes que les gens de Monſieur n'ont pû faire ſans ſe rendre coupables du crime de leze-majeſté. Refuſer de verifier une déclaration, fondée ſur des cauſes que vous énoncez vous même, c'eſt douter de vôtre ſincérité, & conteſter la vérité de ce que vous aſſurez.* Délicat & ſenſible au dernier point ſur le chapitre de ſon autorité, Louïs aſſemble extraordinairement ſon Conſeil, y appelle les Princes, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, les Officiers de la Couronne, & les principaux Conſeillers d'Etat, déclare ſon mecontentement de *l'arrêt de partage* rendu par le Parlement, & montre les ſuites dangereuſes qu'il peut avoir. Chateau-

Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XV.
Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.
1631.
Mercure François.
1631.

neuf

neuf Garde des ſeaux expoſe amplement les intentions de ſa Majeſté. De Meſmes de Roiſſi Doien des Conſeillers d'Etat, aiant eu ordre de parler le premier, le Magiſtrat adulateur dit que le Parlement de Paris ne doit pas faire plus de difficulté que les autres Cours ſouveraines, de verifier la declaration; & que ces tribunaux uniquement établis pour rendre la juſtice aux particuliers, n'ont droit de connoitre des affaires d'Etat, qu'après une commiſſion expreſſe de ſa Majeſté. Roiſſi tacha d'appuier ſon ſentiment par pluſieurs exemples, ſans conſidérer que le premier Préſident de Verdun & le Parlement même en corps, en avoit ſolidement refuté les inductions ſemblables que le Chancelier de Silleri en voulut tirer, lors que les Magiſtrats preſſérent la reformation des abus du gouvernement, après la diſſolution de l'aſſemblée des Etats generaux. 1631.

Les autres aiant opiné comme le lâche Roiſſi, Louïs ordonna que le Parlement viendroit le lendemain 13. Mai au Louvre, en corps & à pied, & que le Greffier apporteroit le regître, où la déliberation du 25. Avril étoit redigée. Le peuple courut en foule au triſte ſpectacle des Magiſtrats, qui alloient deux à deux, le bonnet quarré en tête, recevoir la plus ſenſible mortification, diſons mieux, le dernier coup mortel qu'un Miniſtre arrogant faiſoit porter à ce qui reſtoit de liberté dans le plus auguſte Tribunal de France. Les Magiſtrats furent conduits dans la gallerie du Louvre. Louïs y parut ſur un throne élevé, autour duquel ſe rangérent le Comte de Soiſſons, les Cardinaux de la Valette & de Richelieu, les Ducs de Nemours,

1631. d'Angouleme, de Longueville, de Montmorenci, de Chevreuſe, & les Maréchaux de Crequi, de Schomberg, de S. Luc, & d'Effiat. On obligea les Magiſtrats à ſe tenir à genoux en preſence du Roi; & Chateauneuf Garde des ſeaux, auſſi rampant que ſes predeceſſeurs, repete gravement ce que Silleri & Marillac dirent en pareilles occaſions. Il ſe devoit ſouvenir que Marillac qui eut la baſſeſſe d'avancer cette maxime ſi prejudiciable au bien de la France, que le Parlement n'a pas droit de prendre connoiſſance des affaires d'Etat, ſe trouvoit alors dans une triſte ſituation, qui lui faiſoit regretter le renverſement des anciennes loix & de l'autorité des Parlemens, auquel il contribua fort mal à propos. Le premier Preſident Le Jai oubliant l'exemple que Verdun ſon courageux prédeceſſeur lui avoit donné en pareille rencontre, & ce qu'il fit autrefois lui même pour ſoutenir les droits de la Compagnie, à la tête de laquelle il ſe trouvoit; Le Jai, dis-je, garda un ſilence honteux, & vid avec une joie ſecrete *l'arrêt de partage* déchiré & mis en morceaux par le Roi, qui ordonna qu'on inſerât à ſa place dans les regîtres du Parlement, l'arrêt du Conſeil qui caſſoit la reſolution priſe le 25. Avril. Gaiant, Barillon, & Laiſné furent enſuite ſuſpendus de l'exercice de leurs charges, & reléguez en diverſes provinces éloignées.

Le jour même que le Parlement fut mandé par le Roi pour recevoir des reprimandes, raconte l'Hiſtorien que Louis tenoit à ſes gages, *ſa Majeſté m'aiant apperçu dans ſon cabinet, me fit l'honneur de s'approcher de moi, & de me dire en me mettant les mains ſur les épaules, que je n'ou-*

n'oubliaſſe pas de rapporter dans mon Hiſtoire ce que je venois de voir. S'imaginoit-il donc avoir fait un bel exploit, ou obtenu quelque victoire ſignalée, en opprimant la liberté du Parlement, auquel il ne pouvoit reprocher autre choſe, que d'avoir tâché d'épargner une fletriſſure à la reputation de ſon frere? Ce que le même Auteur ajoute, eſt une preuve que le malin Richelieu donna les interpretations les plus ſiniſtres à la modération des Magiſtrats, & qu'il prévint le Roi d'une étrange maniere contr'eux. Talon Avocat Général ſuppliant très-humblement ſa Majeſté de la part du Parlement, de modérer la rigueur de la peine ordonnée contre trois Magiſtrats qui ſe diſtinguoient par leur vertu & par leur habileté; Talon, dis-je, proteſta pour appaiſer la colere de Louis, que les exilez & le reſte de leur Compagnie, demeureroient deſormais dans l'obeïſſance, dont le Parlement avoit toûjours fait profeſſion. *Ne me parlez pas de l'obeïſſance de vos gens*, repartit bruſquement le Roi. *Si je voulois former quelqu'un à cette vertu, je l'enverrois dans une compagnie de mes gardes & non pas au Parlement. Donnez moi une demie douzaine de ces jeunes Conſeillers qui ont parlé ſi haut, je les mettrai parmi mes mouſquetaires, & je vous répons qu'ils y apprendront plûtôt à être obeïſſans, que dans une Chambre des Enquêtes.* Croioit-il encore que les Magiſtrats devoient obeïr auſſi aveuglément à ſes volontez, & à celles de ſon Miniſtre, que les cadets aux gardes, & les mouſquetaires obeïſſoient à la voix des Officiers, quand on leur faiſoit faire l'éxercice? Richelieu content d'avoir deſormais fermé la bouche au Parlement par une mor- 1631.

1631. tification ſi éclatante adoucit l'aigreur du Roi contre les Magiſtrats. Gaiant, Barillon, & Laiſné furent rappellez de leur exil, & obtinrent peu de temps après la permiſſion de revenir faire les fonctions de leurs charges.

Divers Ecrits publiez de part & d'autre durant les brouilleries de la famille Roiale.

Chacun diſcouroit, ou écrivoit de ce qui ſe paſſoit à la Cour & au Parlement ſelon ſes interêts, & ſes prejugez. Les Courtiſans flatteurs dirent que c'étoit la choſe du monde la plus ridicule & la plus déraiſonnable qu'une Compagnie, où il y avoit tant de jeunes gens, ſortis tout nouvellement des Ecoles du Droit, voulût prendre connoiſſance des affaires les plus importantes de l'Etat, & des demêlez du Roi avec ſa mere & avec ſon frere. En un mot, ces Meſſieurs trouvoient les raiſons alléguées par Roiſſi & par Chateauneuf, juſtes & convaincantes. Les partiſans de la Reine Mere & du Duc d'Orleans crioient de leur côté, *à l'injuſtice, à l'oppreſſion.* Ils repetoient ce qui ſe dit, il y a quinze ou ſeize ans, pour ſoutenir les droits du Parlement. Gaſton lui même plus équitable, par ce que la perſecution de Richelieu l'obligeoit à recourir aux Magiſtrats, ſe plaignit hautement dans une lettre écrite au Roi ſon frere, de ce qu'on leur fermoit la bouche, & de ce qu'on les empéchoit de recevoir ſa requête. *Je pourrois bien vous expliquer*, dit le Duc d'Orleans à Louïs, *pourquoi, & par quelles voies le Cardinal arrête les fonctions de vôtre Parlement, dont la courageuſe fidélité a tant de fois ſauvé la France d'un prochain naufrage. Il interdit & déprime les Magiſtrats, il leur ferme la bouche, & leur ôte l'accés auprès de vôtre Majeſté, quoique leur devoir principal conſiſte à repreſenter librement*

Lettre du Duc d'Orleans. 1631. Remontrance au Roi. Vrais & bons avis du François fidele.

Digitized by Google

ment aux Rois la verité, & ce qui eſt le plus avantageux à leur ſervice. Gaſton auroit-il conſervé ces juſtes ſentimens, s'il fût jamais parvenu à la Couronne? Convaincu par ſa propre experience que les principes du pouvoir arbitraire qu'on lui avoit inculquez dans ſa jeuneſſe, auſſi bien qu'à ſon aîné, ne ſont propres qu'à rendre tous les ſujets d'un Etat également malheureux, il auroit peut-être crû devoir acorder aux autres la juſtice, qu'il avoit demandée pour lui même. Pour être parfaitement honnête homme, dit-on, il faut avoir été quelque temps malheureux & perſécuté. Je dis de même. Pour être bon Roi, il faut avoir ſenti les terribles effets du pouvoir d'un Souverain trop abſolu. Louïs XII. eſt un des meilleurs Princes qui aient gouverné la France. Il avoit été maltraité ſous les regnes precedens. 1631.

L'Apologiſte de Marie de Médicis parla plus rondement dans une remontrance à Louïs en faveur de la Reine Mere & du Duc d'Orleans, quoi qu'il deguiſe aſſez la verité, de peur d'effaroucher un Roi imbu des maximes établies depuis long-temps dans les Cours de l'Europe. *La déclaration envoiée au Parlement de Paris après la retraite de Monſieur*, dit cet Auteur de fort bon ſens, *eſt une piéce fort mal dreſſée. Tous ſes domeſtiques y ſont compris, ſans excepter ceux que leur emploi rend inſéparables de lui. On a crû qu'il n'y a pas été mis lui même, par ce que vôtre bonté ne l'a pû ſouffrir: Et les gens ſages ont jugé que la violence faite au Parlement de Paris, pour avoir differé la verification d'une acte ſi mal conçu, eſt une grande bréche à vôtre réputation & à vôtre autorité.*

1631. *On vous a insinué que ce délai blessoit l'une & l'autre, afin de vous porter à emploier vôtre pouvoir absolu. Vous en userez quand il vous plaira. Mais jamais aucun homme de bien, ni un fidele Ministre, ne vous conseilleront de vous en servir, si ce n'est dans une grande extrémité. Comme vôtre Majesté doit être pleinement informée de cette verité, il est à propos de vous representer, pourquoi nos bons & justes Rois ont établi les Parlemens & les autres Cours souveraines, & pourquoi ils leur ont donné le pouvoir de verifier les édits & les déclarations, avec la permission de faire leurs très-humbles remontrances sur la consequence de ce qui leur est adressé. En vertu de ce pouvoir les Parlemens examinent, & n'enregîtrent pas seulement comme de simples Greffiers ce qui leur vient de vôtre part. Ils ne sont pas pour cela les tuteurs des Rois, ni les controlleurs de vos actions. Tout autres que les anciens Tribuns du peuple, les Magistrats n'ont point une puissance supérieure à la vôtre. On tache de vous rendre les Parlemens odieux par de pareilles insinuations. Si certains particuliers de ces Compagnies mal informez de leur institution, s'attribuent une autorité trop grande, & avancent quelque chose d'outré, on les desavouë. Nous reconnoissons que tous les Magistrats sont vos sujets, & vos Officiers. Ils n'ont point d'autre puissance que celle que vous leur avez donnée. Quand vous commandez en maître, c'est à eux d'obeïr sans repartie. Mais vous me permettrez, s'il vous plaît, de vous découvrir un secret qu'on vous a caché.*

Les bons Rois vos predecesseurs avoient appris ce que tous les anciens Politiques ont écrit, & ce

que

*que toutes les Histoires des divers Empires du monde confirment, que les Monarchies sans aucun temperament d'Aristocratie, ne sont pas de longue durée, par ce qu'elles se rendent suspectes & ensuite odieuses aux peuples, qui leur donnent un mauvais * nom. Nos Rois l'aiant voulu éviter, se sont soumis volontairement à faire examiner & verifier leurs édits & leurs declarations par les Cours souveraines. Ils en ont usé de la sorte, pour la décharge de leur conscience devant Dieu, & de leur reputation devant les hommes; sans se dépouiller du droit d'user de leur autorité absoluë, conformément à ces mots usitez quand ils commandent:* tel est nôtre bon plaisir. *Les Princes justes comme vous, se contentent de faire écrire ces paroles sur le parchemin, pour montrer leur puissance. Mais ils ne se servent jamais de tout le droit de leur souveraineté. On doit le ménager avec soin, & il ne sauroit l'être mieux, qu'en suivant les routes ordinaires. Celui qui ne s'en écarte pas, se fait aimer comme bon, & estimer comme équitable. Les sujets murmurent contre un Roi qui se conduit autrement que ses predecesseurs, renommez par leur humanité & par leur clemence. On a mauvaise opinion de son gouvernement, & les esprits se portent peu à peu à la révolte. Pardonnez moi, Sire, si je vous découvre librement cette vérité. Ceux qui vous la cachent, n'aiment ni vôtre personne, ni vôtre Etat.* 1631.

Le courageux defenseur de la Reine Mere dit cette année la même chose au P. Joseph. Ce Moine erigé en homme d'Etat, qui meditoit plus sur *le Prince* de Machiavel que sur les Epi-

* C'est celui de *Tyrannie.*

1631. tres de S. Paul, s'étoit aviſé de ſoutenir ſous un * nom emprunté ſes mauvais conſeils donnez à Richelieu, & ce qu'il écrivit conjointement avec le P. de Sanci pour lever les ſcrupules de Louïs ſur l'éloignement de la Reine ſa mere. *Vous ramaſſez un grand nombre de défenſes faites aux Parlemens de ſe mêler des affaires d'Etat*, dit l'Apologiſte au Capucin auquel il reproche ſa *tête puante*, je ne ſai pas pourquoi. *On ne doute pas de la puiſſance du Roi ſur ſes Officiers. Celui qui les peut établir, interdire, & deſtituer, peut, à plus forte raiſon, donner des bornes à leur autorité. Vous qui êtes ſi verſé dans l'Ecriture ſainte, ignorez-vous ce qu'un Apôtre a dit?* Tout m'eſt permis, mais tout ne m'eſt pas expédient. *Tâchez de faire trouver bon tout ce que ſa Majeſté veut, & non pas tout ce qu'elle peut. Nos Rois n'ont pas pris la régle du Parlement: mais ils la leur ont donnée, afin de temperer en quelque façon le pouvoir abſolu de la Monarchie. Les Rois ont apprehendé qu'elle ne devînt odieuſe au peuple. C'eſt ce qui arrive ordinairement, lors qu'on uſe de la pleine puiſſance, & que les choſes ne ſe font que par autorité. Vous ſervez fort mal vôtre maître, en ne lui prêchant pas autre choſe. C'eſt choquer ſon inclination naturellement portée à la juſtice, & donner à ſes ſujets de mauvaiſes impreſſions de ſon gouvernement.* Je l'ai dit: cet Auteur trop circonſpect, quoi qu'en pluſieurs occaſions il parle avec beaucoup de courage & de liberté, ou trop peu verſé dans l'Hiſtoire de France, ne rapporte pas la veritable origine du droit des Parlemens, en ce qui regarde la verification des édits

* *Du Sieur de Montagnes.*

édits Roiaux. Cela paroit par ce que j'ai remarqué dans un endroit de cet ouvrage touchant l'ancienne constitution du gouvernement de France, à peu près semblable à celui de l'Angleterre. Peut-être aussi que l'Apologiste crut devoir user de ce ménagement, en écrivant pour la défense d'une Reine qui avoit elle même entêté son fils des maximes du pouvoir arbitraire. Quoiqu'il en soit, la France s'en trouveroit mieux si Louïs XIII. & son successeur eussent du moins suivi des regles de Politique, dont Marie de Medicis & le Duc d'Orleans reconnurent la justice & l'utilité, plûtôt que les principes tirranniques de Machiavel que Richelieu & Mazarin ont inspirez au pere & au fils. 1631.

Les plumes vénales s'empresserent à justifier le Ministre, contre lequel on se déchainoit tout publiquement. J'ai déja nommé le Capucin Joseph & Harlai de Sanci Evêque de S. Malo. Hay du Chatelet, Sirmond neveu d'un savant Jesuite du même nom, qui fut Confesseur du Roi, & le fameux Balzac entrérent aussi en lice. Non content de ce que ses tenans disoient à sa louange, Richelieu composa lui même son éloge & son apologie dans plusieurs declarations du Roi publiées cette année. Voici comment il fit parler le Roi dans celle du 26. Mai publiée à l'occasion de la requête du Duc d'Orleans au Parlement. *Les faits alléguez contre nôtre cousin le Cardinal de Richelieu, sont entiérement calomnieux. Nous sommes fort assurez de la droiture de ses intentions, & nous connoissons par une veritable expérience qu'il n'a pas d'autre but, que nôtre grandeur & le bien de nôtre Roiaume. Il nous a si fidelement & si utilement servis, que*

1631. *nos ſucceſſeurs & nos ſujets n'en doivent jamais perdre la mémoire.* On doit avouër que Richelieu a bien *ſervi* Louis XIII. & ſes ſucceſſeurs, en leur ouvrant le chemin à cette ſupériorité de puiſſance qu'ils ont enfin obtenuë dans l'Europe. Mais les bons François qui n'auront pas *perdu la mémoire* de ſes entrepriſes violentes, déteſteront à jamais un Cardinal, qui a fourni les moiens d'opprimer la liberté de ſa patrie, & de la rendre auſſi malheureuſe que les nations les plus eſclaves de l'Orient.

Mathieu de Morgues de S. Germain devint ſi celébre dans le monde, en défendant lui ſeul Marie de Medicis & le Duc d'Orleans contre Richelieu, & contre tous ſes laches Ecrivains, que je croi devoir dire quelque choſe d'un Auteur, dont les ouvrages peut-être trop aigres & trop envenimez, mais bons à cela près, & remplis de traits vifs & agréables, ont chagriné le Cardinal, & embaraſſé ſes flatteurs. S. Germain étant entré fort jeune dans la ſocieté des Jeſuites, en ſortit avec la permiſſion des Supérieurs & embraſſa l'état Eccleſiaſtique. Sa maniére de prêcher fut goûtée à Paris, & ſes ennemis qui l'obſervoient de fort près, ne trouverent jamais rien à redire à ſes mœurs, ni à ſa doctrine. La Reine Marguerite le fit ſon Prédicateur ordinaire, & après la mort de cette Princeſſe, il entra dans la maiſon de Marie de Médicis en qualité de ſon premier Aumônier. Il raconte lui même d'un air un peu trop railleur, & en temoignant une trop bonne opinion de ſon merite, la maniére dont Richelieu commença de le perſécuter, & comment il fut engagé à écrire pour la défenſe de Marie de Médicis.

Reparties ſur la Réponſe à la Remontrance au Roi, dans le Recueil des piéces curieuſes pour la défenſe de la Reine Mere.

Digitized by Google

cis. *S. Germain*, dit-il, *reçut après la détention de la Reine ſa maitreſſe, l'avis d'un Miniſtre d'Etat, pour un honnête commandement de ſortir de Paris. Il étoit caché dans un deſert des montagnes du Languedoc, lors qu'il ſe trouva malheureuſement dans quelque ſonge fâcheux de M. le Cardinal. Cela ſuffit ſelon la ſainte doctrine de Balzac pour faire empriſonner un homme. Le bon Seigneur qui veut perdre tous ceux qui ne ſe perdent pas avec lui, & qui regarde comme ſes ennemis tous ceux qui ſe piquent de reconnoiſſance envers leurs maîtres & leurs bienfaicteurs, ſavoit que S. Germain n'étoit pas homme du temps, que Dieu lui avoit donné aſſez d'eſprit pour remarquer ce qui ſe paſſoit, qu'il n'étoit pas d'humeur à voir l'innocence opprimée, ſans pouſſer quelques ſoupirs, & que ſon courage ne lui permettroit point d'abandonner ſa maitreſſe perſecutée. M. le Cardinal qu'un homme de ce caractere n'acommode point, ſe forme bientôt des phantômes contre lui. On craint ce qui peut arriver, & la reſolution eſt priſe de faire arrêter S. Germain qu'on juge capable d'écrire dans une autre ſaiſon, la véritable Hiſtoire du temps, & de raconter ſincérement ce qu'il a connu de bon dans la conduite de la Reine Mere, & de mauvais dans celle de ſon Eminence.* Agité de cette crainte, Richelieu envoie à Machaut Intendant en Languedoc, une commiſſion de faire prendre S. Germain vif, ou mort, de ſaiſir tous ſes papiers, & de le tranſporter à Mende en Givaudan, *pour être mis entre les mains de ce ſavant & ſage Prelat, qui a été valet du Cardinal*, ajoute S. Germain, *afin qu'il délivrât ſon maître de la peur que lui cauſoit un* 1631.

1631. *homme de bien & courageux, en le faisant étrangler, ou empoisonner sans bruit.* Lors que le pauvre fugitif averti des ordres expediez contre lui, se dérobe le mieux qu'il peut à la poursuite de Machaut, la Reine Mere échappée de Compiegne mande son Aumônier, & lui ordonne de répondre à un libelle intitulé *la Defense du Roi & de ses Ministres*, où la reputation de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans se trouvoit étrangement noircie. Cette miserable piéce fut de la façon du bon P. Joseph. Richelieu picqué des reproches peut-être trop veritables de S. Germain, lui fit faire son procès, éteignit les pensions reservées sur ses anciens benéfices, & le dépouilla de tout ce qu'il avoit acquis par des services rendus à l'Eglise & au public dans l'espace de vingt années.

Maximes detestables & flatteries ridicules & impies de Balzac.

Je ne puis m'empecher d'expliquer ici ce que S. Germain entend par *la sainte doctrine de Balzac*. Cet impie & outré flatteur de Louïs XIII. & du Cardinal de Richelieu, venoit de publier un livre de Politique intitulé *le Prince*, à l'imitation de Machiavel. *Sur un simple soupçon*, dit Balzac, *sur une legére défiance, sur un songe qu'aura fait le Prince, pourquoi ne lui sera-t'il pas permis de s'assurer de ses sujets factieux, & de se soulager l'esprit, en leur donnant pour peine, leur propre repos? Ne vaut-il pas mieux empêcher les gens de faillir, que d'être reduit à la triste necessité de condamner les coupables?* Ce n'est pas tout. Ce Politique cruël & sanguinaire soutient encore, *que les Princes peuvent prévenir le danger de leur vie, par la mort de ceux qui leur sont suspects. C'est une excusable severité*, ajoute-t'il, *& un effet de la prudence qui*

Prince de Balzac. Seconde lettre du même au Cardinal de Richelieu imprimée à la tête de

qui penétre dans les penſées & dans les ſecrets des hommes. Qu'on laiſſe crier la vieille Theologie dans les Ecoles & dans les chaires, où elle enſeigne qu'un petit mal eſt défendu, quand il en devroit naître un grand bien. Que ſi le monde ne ſe peut conſerver que par un péché, elle eſt d'avis qu'on le laiſſe perdre. Non, je ne m'étonne plus de ce qu'il y a tant de Tirans parmi les Princes Chretiens, puiſque l'eſprit d'adulation porte les gens de lettres à leur inſpirer de pareils principes de Politique. 1631. cet ouvrage. *Reponſe de S. Germain à la ſeconde lettre de Balzac.*

Louïs XIII. eſt flatté de la maniére la plus outrée dans le même ouvrage. *Le feu Roi étoit grand*, dit Balzac. *Mais ce n'étoit pas par lui, que Dieu avoit voulu faire des choſes grandes.* Je pardonnerois volontiers cette extravagance à Balzac, s'il n'y ajoutoit pas des impiétez horribles. Louïs *ne pouvoit humainement parlant & dans la rigueur de la juſtice des hommes, s'accuſer dans la confeſſion d'avoir fait quelque choſe de mal, ſans ſe calomnier lui même. Il avoit conſervé pure & entiére, l'innocence de ſon batême. S'il ſe lavoit ſouvent* par ce que l'Egliſe de Rome nomme le ſacrement de Penitence, *c'étoit pour ſe rafraîchir & non pas pour ſe nettoier. Il y prenoit des remédes pour ſe conſirmer en ſanté, & non pour ſe guérir.* Balzac fit imprimer avec ſon Prince deux lettres au Cardinal de Richelieu. Dans la ſeconde, il entreprend de juſtifier la conduite de ce Miniſtre au regard de ſa bienfactrice; Et c'eſt en diſant les derniéres extravagances. Il eſt bon de les rapporter ici, & de montrer à Meſſieurs de l'Academie Françoiſe en quels égaremens l'eſprit de flatterie a jetté les premiers membres de leur compagnie.

Peut-

1631. Peut-être qu'ils en auront honte, & qu'ils ceſſeront à la fin d'imiter les pauvretez de leurs predeceſſeurs. *Ce vous doit être une amertume aſſez douce*, dit Balzac au Cardinal, *& un malheur, quoique vous puiſſiez dire, glorieux, de ſavoir avec tous les gens de bien, que vous endurez pour la juſtice, & que vôtre cauſe eſt celle du Roi & de l'Etat.* A ce compte, Marie de Medicis perſécutoit Richelieu, & le nouveau ſaint obſervoit exactement les regles de l'Evangile. Suivons les periodes enflées du flatteur. *Ce ne vous eſt pas un petit ſoulagement d'eſprit, que la priſe de la Rochelle où vous avez ſervi très-utilement, & le ſecours de Cazal auquel vous avez beaucoup contribué, ſoient les ſeuls crimes qui vous aient rendu coupable, & que l'éclat de ce que vous avez fait au dehors, n'aiant pû être ſupporté à la Cour, les étrangers ſoient venus ſe mêler dans cette jalouſie domeſtique, & eſſaïer de perdre celui qu'ils ne pouvoient pas gagner. C'eſt la ſource de nos derniers maux. La crédulité de la meilleure Reine du monde a ſervi d'inſtrument innocent à la malice de nos ennemis, & la priére qu'elle fit au Roi de vous éloigner des affaires, ne fut pas tant un effet de ſon indignation, que le premier coup de la conjuration qui s'étoit formée contre la France, & & qu'on lui avoit déguiſée ſous un voile de dévotion, afin qu'elle crût mériter en vous ruinant.*

Non content de noircir Marie de Medicis dans l'eſprit de ſon fils & de tous les François, en lui reprochant de haïr Richelieu, par ce qu'il a trop bien ſervi le Roi dans ſes grandes entrepriſes, & de la faire paſſer pour une franche innocente, qui ne s'eſt pas apperçuë qu'elle favori-

voriſoit les Eſpagnols, dans leur ancien projet d'affoiblir la France, Balzac inſulte encore cruellement à cette Princeſſe alors priſonniére à Compiegne, ſur ſa credulité à l'Aſtrologie Judiciaire. *Les diſeurs de bonne avanture*, pourſuit-il, *& les interpretes des ſonges, l'emportoient ſur les ſages conſeillers & ſur les fideles ſerviteurs. La Reine ſe laiſſa perſuader à une ſcience qui n'a jamais fait que tromper les Princes; & quelques vaines prédictions furent plûtôt crûës, que les éternelles veritez que vous lui prononciez, lors qu'elle vous faiſoit l'honneur de vous écouter.* Et quelles ſont ces *éternelles veritez* que Marie de Medicis refuſoit de croire? Sont-ce les miſtéres revélez dans la Parole de Dieu? Non. Il eſt queſtion d'une maxime de Politique, rejettée, dit-on, par la Reine Mere, *que les conſeils qui viennent d'Eſpagne, ne ſont pas bons pour les affaires de France, & que laiſſer faire les Eſpagnols, ce n'eſt pas demeurer en repos, mais ſe preparer de la peine & à toute la poſterité. Les étoiles*, ajoute Balzac, *ne lui pouvoient rien apprendre de plus vrai, ni de meilleur que cela. Et ſi elle ſe fût arrêtée à ces bons oracles, nous la verrions encore pleine de gloire & de majeſté avoir part à toutes les penſées de ſon fils, & nous vous verrions encore recevoir ordinairement de ſa bouche les commandemens de vôtre maitre. Mais elle ne l'a pas voulu. Le Roi qui lui acorda autrefois * le pardon de plus de quarante mille coupables, n'a pu obtenir d'elle la grace d'un innocent: Et celui qui eſt venu à bout de l'obſtination des rebelles, & qui n'a rien attaqué qu'avec ſuccès, à prié ſa mere inutilement.* 1631.

Enfin

* *Après l'affaire du Pont de Cé.*

1631. Enfin mettant le Miniſtre de pair avec ſon maitre, Balzac conclut de la ſorte. *Le Roi n'a pas cru que ce fût offenſer la nature, que de ne pas abandonner la vertu, ni que ce fût pécher contre la reverence maternelle, que de ne violer pas l'amitié.* Que d'impertinences, que de baſſeſſes dans tout ce pompeux galimatias! Il prouve admirablement que S. Germain a fort bien pris le caractére de Balzac, quand il a dit que *ce réveur mélancholique, après s'être épuiſé à choiſir un mot, à polir une phraſe, & à donner de la cadence à une période, ne dit rien pour régler les mœurs, ni pour inſtruire l'eſprit, & qu'il penſe uniquement à paſſer pour un Ecrivain poli & éloquent.* Encore ſon éloquence eſt-elle ſi fauſſe, & ſes ouvrages ſont remplis d'un ſi grand nombre de pauvretez, que je ſouſcris volontiers à la ſentence que l'Apologiſte de Marie de Medicis a renduë contre le prétendu *pere de l'éloquence Françoiſe.* C'eſt l'éloge que certaines gens donnent à Balzac. Son adverſaire le condamne plaiſamment à être *trempé trois fois dans la Charante,* ſur les bords de laquelle étoit la ſolitude dont Balzac étourdiſſoit le monde, & où il compoſoit ſes livres, *comme on trempoit anciennement dans la Saone ceux qui recitoient de méchantes piéces devant une aſſemblée de ſavans qui ſe tenoit tous les ans à Lion.*

La Cour des Aides de Paris eſt interdite.

La Cour des Aides de Paris ſe picqua de témoigner encore plus de vigueur que le Parlement. Richelieu qui n'ignoroit pas que le peuple accablé d'impôts, le haïſſoit mortellement, inſéroit dans tous les édits & dans toutes les déclarations du Roi, que ſa Majeſté faiſoit ſa principale affaire de penſer au ſoulagement & au repos

pos de ſes ſujets. Cependant on publioit tous les jours un nouvel édit pécuniaire. La Cour des Aides, ou plus courageuſe, ou plus intereſſée que la Chambre des Comptes & le Parlement, dans une des déclarations ſuggérées par le Miniſtre, ou par le Surintendant des finances, reſolut de donner quelque ſigne de vie, & de ne verifier point les édits que le Comte de Soiſſons devoit apporter de la part de ſa Majeſté. Le Prince aiant fait avertir les Magiſtrats qu'il iroit à certaine heure prendre ſeance dans leur chambre, ils en ſortirent tous, & Soiſſons ne trouva perſonne, ni pour le recevoir, ni pour écouter ce qu'il avoit commiſſion de dire. Le Cardinal ne manque pas de repreſenter au Roi, que l'action des gens de la Cour des Aides, eſt un mépris de ſon autorité, qui ne ſe doit pas ſouffrir dans un Etat bien réglé. Les voila tous interdits de l'éxercice de leurs charges. On nomme des Maitres des Requêtes & des Conſeillers au grand Conſeil pour rendre juſtice en leur place, & pour juger les affaires pendantes à la Cour des Aides. Le premier feu des Magiſtrats interdits ſe rallentit peu de temps après. Chacun craint de perdre ſa charge, qui fait une partie conſidérable de ſon bien. On rend des ſoumiſſions au Miniſtre, on le prie humblement d'obtenir du Roi que l'interdiction ſoit levée; & Louïs fait enfin ſemblant de ſe laiſſer fléchir après de longues ſollicitations. Malheureux effet de la vénalité des charges! Les Magiſtrats intereſſez à la conſervation d'un emploi qui leur coute bien cher, cédent tôt ou tard aux volontez les plus injuſtes du Prince.

1631. *Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XV. Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.*

1631.

Le

1631. Le Duc d'Orleans. se retire en Loraine.

Le Duc d'Orleans étoit allé à Bezançon dans le dessein de passer de là en Loraine. N'y voulant pas entrer sans la permission de Charles souverain du païs, avec qui Gaston n'avoit pas encore bien lié sa partie, Monsigot Secretaire des commandemens de son Altesse Roiale, fut dépêché à Nanci, afin d'engager le Duc de Loraine à recevoir un Fils de France injustement persécuté, qui se jettoit entre ses bras. *Monsieur ne pouvant plus demeurer à la Cour de France avec honneur & avec seureté, depuis l'attentat commis contre la personne de la Reine sa mere*, dit Monsigot à Charles, *s'est retiré d'abord à Orleans, ville principale de son apanage, afin d'éviter la persécution d'un Ministre ennemi declaré de toute la famille Roiale, qui s'est emparé de l'esprit de sa Majesté. Le Cardinal de Richelieu incapable de souffrir que Monsieur vive quelque part en repos, a fait marcher le Roi à main armée vers Orleans. De maniére que Monsieur s'est vû contraint à sortir de sa maison, & à se retirer dans le gouvernement de M. le Duc de Bellegarde son premier Officier. A l'instigation du Cardinal, sa Majesté a suivi Monsieur en Bourgogne, & l'a enfin poussé hors du Roiaume. Reduit à la triste extremité de chercher une retraite ailleurs, l'héritier presomptif de la Couronne de France s'adresse à vous, Monseigneur, comme à un de ses meilleurs amis. Monsieur est persuadé qu'en cette occasion, vous ne voudrez pas cesser d'être genereux. Vous me prévenez sans doute, Monseigneur, & vous jugez déja que si Monsieur préfére vôtre Cour à celle des autres Princes, c'est par ce qu'il souhaite avec une extrême pas-*

Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orleans.

sion

sion d'entrer dans vôtre alliance. Enchanté qu'il est du merite & de la beauté de Madame la Princesse Marguerite vôtre sœur, il vous la demande en mariage. Ce nouveau lien rendra l'amitié qui a toujours été entre vous & lui plus étroite & indissoluble. Je suis expressément chargé de vous faire cette proposition, & d'écrire à Monsieur vôtre réponse. 1631.

Monsigot renouvelle encore au Duc de Loraine la mémoire de l'affront qu'on lui fit, quand Montaigu Envoié du Roi d'Angleterre, fut arrêté dans les Etats de son Alteſſe par ordre de Richelieu, & conduit à la Bastille, au temps de la décente du Duc de Buckingham dans l'Ile de Ré. On parle des chicaneries que le Cardinal faisoit à Charles sur les limites des Etats de son Alteſſe, & sur leurs enclaves dans les trois Evêchez de Mets, de Toul, & de Verdun. Enfin, l'Envoié de Gaston represente que son maitre & la Reine Mere ont beaucoup de partisans parmi les Princes & les grans Seigneurs de France; qu'ils sont assurez de plusieurs places fortes, comme Sedan, Calais, la Capelle, & la citadelle de Verdun; que plusieurs provinces se déclareront pour l'héritier présomptif de la Couronne, dez qu'il aura une armée en campagne; qu'en s'interessant dans la cause de la Reine Mere & du Duc d'Orleans, & en se liguant avec eux contre Richelieu, Charles poura se venger avec éclat des injures d'un Ministre arrogant. *Je suis très-humble serviteur de Monsieur*, répondit le Lorain à Monsigot. *Il me fait beaucoup d'honneur en préferant mes Etats à ceux des autres Princes ses amis, pour s'y retirer. Je lui rendrai avec plaisir tous les services*

1631. *ces qu'il peut attendre d'un ami ſincére. Je crains ſeulement que le Roi, qui me ſait déja mauvais gré du premier voiage de Monſieur chez moi, ne prene de nouveaux ombrages, & ne vienne fondre ſur moi avec ſes meilleures troupes. Cette conſidération m'arrête. Il faut me donner un peu de temps pour refléchir ſur vos propoſitions. Au reſte je ſuis infiniment ſenſible à l'honneur que Monſieur me fait, de vouloir ſe liguer non ſeulement avec moi contre nôtre ennemi commun, mais s'allier encore dans ma maiſon, & épouſer ma ſœur.*

Charles ſe plaignit enſuite de ce que certains Gentilshommes de la ſuite du Duc d'Orleans, ſe donnérent de trop grandes libertez à la Cour de Loraine durant le premier ſéjour de Gaſton à Nanci, & de ce que ces *petits maitres* avoient tenu des diſcours impertinens. Dans ſes divers entretiens avec Monſigot, le Duc de Loraine ſe decouvrit aſſez pour lui faire comprendre, que la froideur de Charles, & la difficulté de répondre poſitivement ſur l'article de la retraite demandée par le Duc d'Orleans, venoient de ce que le Lorain craignoit que le Preſident Le Coigneux qui gouvernoit ſon maitre, & qui n'étoit d'humeur, ni de profeſſion à vouloir la guerre, ne fît ſeulement mine d'y penſer, afin de reduire Richelieu à en venir à un traité avec Gaſton, & que ſi Le Coigneux y trouvoit de l'avantage, il ne conſeillât ſur l'heure au Duc d'Orleans de ne penſer plus ni à la ligue, ni au mariage propoſé, & d'abandonner le Duc de Loraine, ſur lequel toute la haine du Roi retomberoit infailliblement. Gaſton averti par ſon Envoié des cauſes de l'irréſolution de Charles, depéche ſur l'heure un courier avec ordre à Monſigot de pro-

proteſter au Duc de Loraine, que ſon Alteſſe Roiale veut ſincérement exécuter ſans aucun delai, & ſans le moindre ſubterfuge, les propoſitions faites de ſa part. Aprés ces nouvelles aſſurances, Charles donne ſa parole, & dit que le Duc d'Orleans ſera le bien venu, & qu'il pourra diſpoſer de tout dans le païs. Gaſton le plus content du monde, part de Bezançon & ſe rend à Epinal. Charles l'y va recevoir, & le conduit à Nanci. 1631.

Plus irrité que jamais de ce que tous ſes revenus ſont ſaiſis en France, le Duc d'Orleans écrit de là une longue lettre au Roi ſon frere, en forme de manifeſte contre Richelieu. N'oſant pas l'envoier par un exprès, de peur qu'on ne l'arrêtât comme Briançon, il reſolut de l'adreſſer au Parlement de Paris, & de prier les Magiſtrats de la preſenter à ſa Majeſté. *Meſſieurs*, leur dit Gaſton dans une lettre jointe à celle qu'il écrivoit à Louïs, *Il n'y a point d'homme de bon ſens, qui conſidérant les démarches du Cardinal de Richelieu ne voie quelles ſont ſes intentions, & juſqu'où va ſon ambition. S'il me pourſuit avec tant de violence, & s'il s'attache à me faire périr, ce n'eſt que pour avancer ſes pernicieux deſſeins. Et par conſequent tous les moiens que je pourois emploier deſormais afin de m'en garantir, ſont juſtes & légitimes. Mais ma naiſſance m'engageant à prendre un ſoin particulier des interêts de l'Etat, & de ce qui regarde le ſervice du Roi Monſeigneur, je ne me le pardonnerois pas à moi même, ſi avant que de recourir pour ma défenſe à des voies extraordinaires, qui pouroient troubler le repos public, j'omettois un ſeul des moiens capables d'arrêter, ſans aucun mouvement*

Lettre du Duc d'Orleans adreſſée au Parlement de Paris, pour être preſentée au Roi.

Recueil de diverſes piéces pour ſervir à l'Hiſtoire. Mercure François. 1631.

1631. *vement violent, le cours des entrepriſes du Cardinal de Richelieu, & d'empécher la ruïne du Roi Monſeigneur, celle de la Reine Madame ma mere, la mienne propre, enfin la deſtruction entiére de la France. J'ai donc voulu faire un dernier effort ſur le bon naturel de ſa Majeſté par une ample depéche. Je la conjure de me rappeller dans ſon Roiaume, de ne point conſentir à mon oppreſſion, & de conſiderer ce qu'elle & moi avons à craindre de la part du Cardinal. J'excite le Roi à y pourvoir par des remédes convenables. Mais parce que la maniére dont le ſieur de Briançon a été mis en priſon, m'ôte la liberté de faire rendre ma lettre directement au Roi, je ſuis obligé d'avoir recours à des Magiſtrats bien intentionnez, que le Cardinal ne peut empêcher d'approcher le Roi, & de vous adreſſer la lettre que j'écris à ſa Majeſté. Je vous prie de la lui faire preſenter.* Le Duc d'Orleans mit dans le même pacquet la copie de ſa requête que le Parlement n'avoit pas reçuë, & une autre requête, par laquelle Gaſton recuſoit le premier Preſident Le Iai, comme ſon ennemi, ſervilement devoué au Cardinal de Richelieu. Un Gentilhomme va hardiment à la Grand' Chambre, parle au premier Preſident & aux Conſeillers aſſis ſur les fleurs de lis, & rend le pacquet adreſſé au Parlement. On ne voulut point l'ouvrir, ſoit que les artifices du Préſident l'empéchaſſent; ſoit que les Magiſtrats craigniſſent une ſeconde mortification.

Il ſeroit inutile de donner un extrait de ce qui eſt contenu dans la lettre du Duc d'Orleans au Roi. C'eſt un long récit des violences, des entrepriſes ambitieuſes de Richelieu depuis le commen-

Digitized by Google

mencement de son Ministére. Tout cela est déja rapporté. Mais je ne croi pas devoir omettre un endroit, où les maniéres artificieuses dont il surprenoit le crédule Louïs, sont bien touchées. *Pour vous exposer sincérement & en détail, l'état où est à present le Cardinal,* dit Gaston à son frere, *quels instrumens il a employez, & quels ressorts il a remuez pour y parvenir, je vous dirai premiérement, Monseigneur, que vous avez été & que vous êtes encore le principal Ministre de son progrés, & que sans y penser, & contre vôtre intention, vous le poussez plus qu'aucun autre à un dégré de puissance, qui vous doit être formidable. Pour y monter insensiblement, il vous surprend par de continuelles intrigues. Tantôt il vous séduit par des soupçons inspirez contre les personnes les plus considérables, sans excepter la Reine Madame ma mere. Tantôt il vous insinuë que les plus grandes puissances le haïssent, & tachent de le détruire, par ce qu'il se donne entiérement à vôtre service, & qu'il suit vos sentimens avec une parfaite obeïssance. Mais ce qu'il y a de plus artificieux, c'est qu'il couvre toutes ses démarches de l'apparence trompeuse de veiller à la conservation de vôtre personne & de vôtre autorité. Si sa vanité le porte à demander des gardes, il vous fait acroire que la Reine, M. le Comte & moi, sommes ses ennemis, que nous entreprenons sur sa personne, & que tous les Seigneurs de vôtre Roiaume ont juré sa perte, par ce qu'il vous sert à leur préjudice, & qu'il ne se met pas en peine de leur déplaire, quand il est question du bien de vôtre Etat. Les sujets & les personnages qui servent à ses fourberies, sont si bien ajustez, que vous croiez voir clairement,* 1631.

1631. *que tout ce qu'il fait pour l'établiſſement de ſa fortune, vous eſt encore plus avantageux qu'à lui.*

S'il veut obtenir des places ou des charges, il vous met dans l'eſprit, que ceux qui les occupent, ne ſont pas aſſez fideles, & qu'ils en peuvent, & veulent même faire un mauvais uſage. De maniére que le Cardinal ſe trouve le ſeul qui doive tout poſſéder; ſoit pour éviter la perſécution qu'il apprehende, dit-il, à vôtre occaſion; ſoit pour la plus grande ſeureté des places, dont il ne peut pas abuſer; ſoit pour la bonne adminiſtration de vos affaires, ou pour quelqu'autre ſemblable illuſion. Enfin, s'il veut chaſſer vos anciens Miniſtres, ou vos bons ſerviteus, il les accuſe d'être d'intelligence avec moi, ou avec les perſonnes qu'il vous rend ſuſpectes; il leur impute de n'avoir pas aſſez de courage pour vous ſervir, ou de ne garder pas le ſecret neceſſaire à l'exécution de vos ordres. Après avoir éloigné ceux qui ne l'acommodent pas, il ſubſtituë ſes creatures, ſous prétexte que ce ſont les gens les plus propres à vous ſervir. Sur tout, il n'y a point de ſalut pour les Courtiſans, qui oſent vous approcher ſans ſa permiſſion, & ſans dépendre abſolument de lui, ni pour les perſonnes qui n'ont pas la criminelle & lâche complaiſance de contribuër a la diviſion qu'il a miſe entre vous & moi, & qu'il entretient avec ſoin, comme la choſe la plus néceſſaire à ſon agrandiſſement.

Après un ample détail de la maniére dont Richelieu s'eſt élevé à une puiſſance égale à celle des anciens *Maires du Palais*, de ſes artifices & de ſes calomnies pour perdre le Duc d'Orleans, le Grand Prieur de France, le Maréchal d'Ornano, Chalais, enfin la Reine Mere ſa bienfaictrice, Gaſton conclut ſa lettre avec des ſentimens

mens que nous ne pourions assez louër, si nous étions bien assurez de leur sincérité. *Il ne me reste plus, Monseigneur*, dit-il, *qu'à vous protester devant Dieu, que l'interêt de me justifier des choses atroces que le Cardinal m'impute, & le zele ardent que j'ai pour la conservation de vôtre personne & de celle de la Reine Madame ma mere, pour le soulagement de vôtre peuple & pour la prosperité de la France, sont les seuls motifs qui me portent à vous écrire cette lettre. En attendant que vous aiez pourvû à vôtre seureté & à la mienne contre les mauvais desseins du Cardinal, trouvez bon que je me retire quelque part. Ce sera en tel lieu qu'il vous plaira de m'ordonner, pourvû que la main funeste de mon ennemi n'y puisse atteindre. Je vivrai là sans murmurer de ma mauvaise fortune, & sans donner aucun sujet de plainte à vôtre Majesté, pour laquelle je conserverai inviolablement le respect & l'amour que je lui dois. Dans cette espéce d'éxil, je jouïrai du moins du repos que je n'ai pû obtenir dans vôtre Cour, ni dans ma maison, & j'attendrai un temps plus favorable, auquel je puisse espérer de vôtre bonté les mêmes marques de tendresse fraternelle que j'ai reçues autrefois, & servir vôtre Majesté & la France, d'une autre maniere que par mon éloignement. Je le supporterai non seulement avec patience, mais encore avec joie, tant qu'il sera nécessaire au salut de vôtre personne, à la satisfaction de la Reine Madame ma mere, à la prospérité de vôtre maison, & au bien de vôtre Etat.* 1631.

Nous ne savons si Richelieu permit que le Roi lût une lettre, où il y avoit certainement plusieurs endroits capables de le toucher, & de lui faire

1631. faire des reflexions sur la conduite d'un Prêtre scélerat qui abusoit de sa facilité. Si Louïs eut la patience de la parcourir, nous devons penser que le Cardinal tourna si adroitement l'esprit du Roi, que choqué de la liberté que prenoit son frere de lui dire franchement la verité, il resolut de lui répondre avec toute la hauteur, & avec toute la sevérité possible. *C'est à moi*, dit sa Majesté, *& non pas à mes Ministres qu'on en veut. J'en ai des preuves si certaines que je ne puis plus l'ignorer. Les manifestes ne se font qu'à mauvais dessein. On s'en sert ordinairement pour ébranler l'autorité souveraine, & pour décrier les Princes, en attaquant leurs Ministres. Il n'y eut jamais de manifeste plus ridicule, ni plus malin que le vôtre. C'est une piéce ennuieuse par sa longueur. Les gens de bien ne peuvent lire sans indignation les médisances & les calomnies qu'elle contient. Je connois les qualitez de ceux dont je me sers, & je sai mieux mes affaires que ceux qui se mêlent mal à propos d'en discourir. Ce n'est point à vous, ni à vos gens de censurer mes actions, ou celles de mes Ministres. Vous n'avez aucun pouvoir sur eux: mais j'ai droit de faire châtier vos domestiques, quand ils font mal. Mon cousin le Cardinal de Richelieu m'a servi dans toutes les occasions avec tant de courage & de fidélité: ses conseils m'ont été si avantageux & si utiles, que je dois temoigner à tout le monde l'entiére satisfaction que j'ai des services signalez qu'il a rendus, & qu'il continuë de rendre tous les jours à ma personne & à l'Etat. J'aurois tort de vouloir mériter le surnom de Juste, si je ne les reconnoissois, & si au lieu de me repentir de ce que j'ai fait pour lui, je ne lui acordois*

Digitized by Google

dois encore de nouvelles graces, quand l'occasion s'en presentera. Mes affaires ne peuvent être en de meilleures mains. Sachez une fois pour toutes, que j'ai une confiance parfaite en lui, & qu'il n'a jamais rien fait que par mon exprès commandement, & avec une éxacte fidélité. Ses actions m'obligent à vous dire, qu'elles ne sauroient être assez louées. Je tiendrai fait & dit contre moi, tout ce que vous direz, ou ferez contr'une personne que ses services me rendent recommendable & chére. 1631.

Le Duc de Guise ennemi juré de Richelieu, depuis leur contestation sur l'Amirauté du Levant, s'étoit retiré dans son gouvernement de Provence, après le retour du Roi de Lion à Paris. Il attendoit avec impatience la nouvelle de l'entiére disgrace du Ministre, entretenoit une étroite correspondance avec Marie de Medicis, & fomentoit, dit-on, un soulévement arivé à Aix capitale de la province, ou du moins, il ne s'empressoit pas autrement de l'appaiser. La Reine Mere, si nous en croions le Cardinal, flattoit Guise de l'espérance du mariage de sa fille avec le Duc d'Orleans, & de la dignité de Connétable qu'elle promettoit de lui obtenir ensuite. Mais la détention de Marie de Medicis, & la fuite de Gaston aiant renversé tous ces projets, la galére que le Duc de Guise avoit à lui, devint sa principale forteresse, & sa derniere ressource. Persuadé que Richelieu desormais supérieur à ses ennemis, l'attaquera bien-tôt, le Duc de Guise équippe promptement sa galére, & la tient en état de partir au premier besoin. Il pensa quelquesfois à se retirer à Rome, & le

Le Duc de Guise fort de France, & se retire en Italie.

Journal de Richelieu. Testament politique du même. Part 1. chap. 1. Mercure François. 1631. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 358. 359 493. 494.

1631. Cardinal Bagni fut chargé d'en demander la permiſſion au Pape. Mais c'étoit un parti que le Duc ne vouloit prendre qu'à la derniére extrémité, & en cas que ſes intrigues à la Cour de Madrid ne reüſſiſſent pas. Tenté de ſe cantonner en Provence & de s'y défendre contre l'ennemi de la famille Roiale & des premiers Seigneurs de France, Guiſe demande du ſecours au Roi d'Eſpagne. On penſa en effet à lui envoier des troupes ſur les galéres de ſa Majeſté Catholique. Mais Richelieu déconcerta fort habilement les projets du Duc.

Pour lui faire peur, & pour diminuer ſon autorité dans la Provence, le Prince de Condé reçût ordre au mois de Fevrier, d'aller preſider aux États de la province qui ſe devoient tenir à Taraſcon, d'y prendre connoiſſance de tout ce qui regardoit le ſervice du Roi, & de veiller ſur la conduite du Gouverneur. Condé que le Miniſtre éloignoit des affaires, avoit tous les ans une pareille commiſſion, de préſider aux Etats des provinces qui conſervoient encore ce reſte de leur premiére liberté, en Languedoc, en Bretagne, en Provence. C'eſt le ſeul fruit que le Prince recueille de ſon extrême complaiſance pour Richelieu. Son Alteſſe aimoit l'argent. Elle ne revenoit point de ces voiages ſans mettre quelques piſtoles dans ſa caſſette. La province lui faiſoit un preſent honnête. Genéreux & moderé en apparence, le Prince en refuſoit quelquesfois la quatriéme partie. Mais il menageoit ſi bien ſes affaires que le preſent entier lui revenoit, & qu'il atrappoit même quelque choſe par delà. Richelieu faiſoit ſemblant de ne s'en appercevoir pas. Il étoit juſte que ſon

Alteſſe

Alteſſe fût recompenſée des belles choſes, qu'elle inſeroit dans ſes harangues à la louange du Cardinal. 1631.

Guiſe prit de grans ombrages de la commiſſion donnée dans ſon gouvernement au premier Prince du ſang. Un ordre de venir inceſſamment à la Cour, acheva d'effraïer le Duc. Ne croiant pas qu'il y ait de la ſeureté pour lui, après l'éxil ou l'empriſonnement des principaux partiſans de la Reine Mere, il demande la permiſſion d'aller faire un pelerinage de dévotion à Notre-Dame de Lorette. On jugea fort bien que Guiſe penſoit à ſe refugier quelque part en Italie. Mais Richelieu ne crut pas devoir s'oppoſer à la retraite d'un Seigneur, qui ſe condamnoit lui même à un éxil, dont le Cardinal ſauroit bien l'empécher de revenir. Guiſe alla en effet à Florence auprès du Grand Duc de Toſcane ſon ami. Des Magiſtrats vont tout auſſi-tôt en Provence, faire des informations contre le Gouverneur fugitif. On le ſomme enſuite de venir rendre compte de ſes actions au Roi. La Ducheſſe ſon épouſe & les amis de la maiſon de Guiſe demandent quelque ſeureté pour le Duc, & le Cardinal répond froidement que Guiſe n'en doit point chercher d'autre que ſa propre innocence. Perſuadé que ce n'eſt pas une grande reſſource pour ceux que Richelieu regarde comme ſes ennemis, & qu'un Miniſtre vindicatif a toujours de quoi perdre ceux qui ont eu des emplois conſiderables, le Duc ſe tient à Florence. Son refus d'obeïr à l'ordre de ſa Majeſté, paſſe pour contumace, & le voila dépouillé de ſes charges. Le Cardinal trouvoit de grans avantages en pourſuivant ainſi les gens, ſous pretex-

1631. te de leur attachement à la Reine Mere & au Duc d'Orleans, ou d'intelligences ſecretes dans les Cours étrangéres. Le Duc de Vendôme a racheté ſa liberté par la demiſſion du gouvernement de Bretagne ; Richelieu le prendra pour lui même. Les Ducs d'Elbeuf & de Bellegarde perdirent ceux de Picardie & de Bourgogne, en ſuivant la fortune de Gaſton. La Provence eſt enlevée à Guiſe. Tous ces Seigneurs poſtez en des provinces frontieres, donnoient de l'inquiétude au Cardinal. L'en voila maintenant delivré. Que dis-je ? Il eſt maître dans tous ces gouvernemens, dont il diſpoſe en faveur de ſes creatures, ou de ceux qui ſe devouent aveuglément à lui.

Diverſes inſtances de ſortir de Compiegne faites de la part du Roi, à Marie de Medicis.

Content de s'être debaraſſé du Duc d'Orleans en le forçant à ſortir de France, le Cardinal perſuade au Roi de preſſer plus fortement Marie de Medicis, d'aller à Moulins, comme elle ſembloit l'avoir promis. L'impatience de Richelieu étoit ſi grande, qu'on n'attendit pas le retour de ſa Majeſté vers la capitale du Roiaume. Le Marquis de S. Chaumont fut depêché de Dijon à Compiegne, on lui donna une longue inſtruction ſur les nouvelles inſtances, qu'il devoit faire conjointement avec le Maréchal d'Etrées à la Reine Mere, de partir inceſſamment de l'endroit où Louis l'avoit laiſſée. Elle retire alors ſa parole, & s'excuſe ſur de bons avis reçûs de Paris, diſoit-on, que le deſſein du Cardinal, c'étoit de la faire conduire de Moulins à Lion ; qu'elle ſeroit miſe là ſur le Rhone, & puis embarquée ſur les galéres déja prêtes, pour la tranſporter en Italie. Louis a ſi hautement proteſté que jamais cela ne lui étoit venu dans l'eſprit,

Hiſtoire du Miniſtére du

prit, & que ſes galéres, bien loin d'être préparées, n'étoient pas ſeulement équippées alors, que nous devons regarder cette excuſe de Marie de Medicis, comme un prétexte frivole, ou comme une fantaiſie que ſes Conſeillers lui mirent dans la tête, afin de l'obliger à ne ſortir point de Compiegne. Richelieu qui ſentoit que nonobſtant ſon affectation de ſauver les apparences, en faiſant rendre certains honneurs, & en laiſſant je ne ſai quel extérieur de liberté à une Princeſſe reellement priſonniére, il devenoit tous les jours plus odieux, & que tout ce qui s'inſeroit pour le diſculper dans les lettres & dans les déclarations de Sa Majeſté, n'empechoit pas qu'on ne le déteſtât au dedans, & au dehors du Roiaume, comme le plus ingrat & le plus vindicatif de tous les hommes; le Cardinal, dis-je, n'oſoit perſuader à Louis de faire enlever la Reine ſa mere, à force ouverte, de peur qu'on ne ſe mît à crier encore plus fort, & que toute la France ne ſe ſoulevât contr'une ſi grande violence. Il inſinuë donc au Roi de conſentir, que Marie de Medicis demeure encore quelque temps à Compiegne, pourvû qu'elle ſe retire enſuite dans une autre ville que Moulins, ſuffiſamment éloignée de Paris, & de certaines provinces, dont les Gouverneurs peu dépendans de Richelieu, lui pouvoient être ſuſpects. Afin de prévenir encore les défaites que la prétenduë defiance de Marie de Medicis ſembloit lui fournir, Richelieu ajouta qu'il falloit lui propoſer Angers, ville fort écartée du chemin de Lion, qu'elle avoit choiſie autrefois pour le lieu de ſa retraite. La Reine remercia ſon fils de ce qu'il vouloit bien la laiſſer encore à Compiegne. Mais ce fut

1631. *Cardinal de Richelieu. Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 14. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Siri Memorie recondite. Tom. VII pag. 317. 318.*

1631. en lui déclarant, qu'elle attendoit de ſa bonté, qu'il lui permettroit d'y demeurer juſques à ce qu'elle pût retourner à la Cour; & qu'il ne lui donneroit pas le chagrin de paſſer au travers de quelques provinces, eſcortée comme une priſonniére par les ſoldats laiſſez pour la garder.

Fâché de la reſolution que ſa mere prend de ne ſortir point de Compiegne, Louïs y envoye le Maréchal de Schomberg & Roiſſi Conſeiller d'Etat; leur ordonne de parler avec plus de hauteur, & de la preſſer de ſe rendre du moins à Angers le plûtôt qu'il ſera poſſible. Pour l'engager à partir, le Roi offre de la voir à Monceaux, ou à Mante, ou dans quelqu'autre endroit, ſur la route de Champagne. *Je veux*, diſoit-il, *faire un voiage de ce côté-là*. On s'imaginoit que l'envie de voir ſon fils, & l'eſpérance de l'adoucir & de le ramener, porteroient Marie de Medicis à paſſer par deſſus toutes les conſidérations qui la retenoient à Compiegne. *Madame*, dit Schomberg en lui rendant une lettre de Louïs, *le Roi a déja fait entendre à Vôtre Majeſté par diverſes perſonnes, qu'il eſt important pour le bien de ſes affaires, qu'il vous plaiſe d'aller à Moulins. Il nous envoie encore vers vous pour le même ſujet. Nous ſommes expreſſement chargez de vous declarer qu'il eſt néceſſaire que Vôtre Majeſté prene cette reſolution. Le Roi ne doit pas laiſſer courir plus long-temps le bruit ſi contraire à ſa réputation & à la vérité, qu'on vous retient ici priſonniére. Il ſe croit encore obligé d'ôter à Monſieur ſon frere, le prétexte qu'il prend de ſe plaindre de vôtre détention. J'ajoute, Madame, qu'il y va de vôtre gloire de donner au Roi une ſatisfaction qu'il vous demande avec juſtice.*

ſtice. Les gens qui voient Vôtre Majeſté ſi ferme dans la reſolution de ne ſortir point d'un lieu qui lui déplaiſoit tant autrefois, qu'elle trouvoit ſi contraire à ſa ſanté, & où elle voit une garniſon qui lui eſt tout à fait deſagreable; ces gens-là, dis-je, jugeront infailliblement que vous avez quelque grand deſſein, en réſiſtant de la ſorte aux volontez du Roi. Il vous eſt fort préjudiciable, Madame, que le Roi & le public penſent cela de vôtre Majeſté. Et cette mauvaiſe opinion ne ſe perdra que par une prompte reſolution de contenter le Roi. Je ſouhaite avec paſſion, répondit Marie de Medicis, *de donner ſatisfaction au Roi & de lui obeïr. Mais je ne puis aller à Moulins. La peſte y eſt encore; & je ne croi pas que le Roi m'y veuille envoier. Quoi qu'il en ſoit, je ſuis déterminée à n'y aller jamais. Plus j'y penſe, & moins je m'apperçois qu'il ſoit de la moindre importance au ſervice du Roi, que je ſorte de Compiegne. J'y demeurerai puis que j'y ai été arrêtée. A Dieu ne plaiſe, que traverſant comme priſonniere une partie de la France, je donne à mes ennemis un nouveau ſujet de triomphe.* 1631.

Le Maréchal repartit que le Roi ignoroit que la peſte fût à Moulins. Que ſi cela étoit, il n'avoit garde de preſſer ſa mére de s'y rendre ſi tôt. Que Louis ne deſavouëroit pas la propoſition que Schomberg & Roiſſi faiſoient d'eux mêmes à Marie de Medicis, de paſſer quelque temps à Nevers, lieu fort ſain qu'elle avoit demandé. Que le Roi ſavoit mieux qu'aucun autre, ce qui étoit important au bien de ſon Etat. Que pour témoigner qu'elle ne prenoit aucune part aux mouvemens du Duc d'Orleans, elle ſe

1631. devoit conduire d'une telle maniére que le monde jugeât, qu'elle ne favoriſoit nullement les deſſeins de Gaſton. Que la reſolution de ne ſortir point de Compiegne, donneroit à penſer qu'elle avoit des vuës ſecretes, & qu'elle vouloit du moins tenir les affaires du Roi en échec. Que Louïs pouvant ſe trouver dans la néceſſité de s'éloigner de Paris, & d'aller vers la frontiére du Roiaume, la prudence ne lui permettoit pas de laiſſer ſa mere mécontente, ſi près de la capitale, & que ce ſeroit s'expoſer à quelqu'évenement fâcheux. Que ſi pour la ſatisfaire, il ne falloit que la laiſſer partir de Compiegne, ſans autre eſcorte que celle de ſa maiſon, Schomberg & Roiſſi l'aſſuroient que le Roi y conſentiroit volontiers, & qu'il l'avoit deja écrit au Maréchal d'Etrées. Enfin, les deux Envoiez de Louïs proteſtérent ſur leur honneur, qu'il n'avoit jamais penſé à reléguer ſa mere en Italie, & lui offrirent de la part de leur maître toutes les ſeuretez qu'elle pouvoit deſirer contre ſes apprehenſions.

Je vous ai déja dit, repliqua la Reine, *que la peſte eſt à Moulins. Il eſt vrai que j'ai propoſé moi même autrefois d'aller à Nevers. Mais après y avoir bien penſé, j'ai reſolu de n'être point chez les autres, & de demeurer dans mes maiſons, ou dans celles du Roi. Puiſque je ſuis ici, je n'en ſortirai pas. Comptez qu'on ne m'entircra jamais que par force. J'aime mieux mourir que d'aller ailleurs. La reſolution que vous prenez, Madame*, remontra le Maréchal, *cauſera un ſenſible déplaiſir au Roi, & l'obligera peut-être à changer de meſures. Car enfin les Rois preférent le bien de leur Etat à toutes les conſidera-*

tions

tions du monde. Dans la ſituation preſente des affaires, la confiance ne ſe peut rétablir tout d'un coup entre le Roi, & vous. Cela ſe fera par degrez: Et vôtre deférence aux deſirs du Roi, ſera le meilleur moien de rapprocher les eſprits. Nous avons un zele plus ſincere pour le ſervice de vôtre Majeſté, que les gens qui lui donnent des conſeils ſi préjudiciables. Je ne prens conſeil de perſonne, dit bruſquement Marie de Medicis. *Je me ſuis trop mal trouvée de ceux qu'on m'a donnez. Si la reſolution de ne ſortir point d'ici, m'eſt préjudiciable, je ne m'en prendrai qu'à moi même. On m'avertit à Paris que je ſerois arrêtée, en cas que je ſuiviſſe le Roi à Compiegne. Cela ne m'empêcha pas d'y venir. Je me repoſois ſur la promeſſe du Roi, de ne ſe ſeparer jamais de moi. Que ſai-je ſi celle de me laiſſer à Moulins en repos, ſera plus fidelement tenuë? On viendra peut-être me dire que le bien de l'Etat demande que je ſorte de France.* La Reine fut tellement irritée de ces nouvelles inſtances, qu'elle refuſa de donner le mot à la garniſon, quand le Maréchal le demanda ſelon la coutume. 1631.

On ne lui parla point d'Angers dans ce premier entretien. La nouvelle propoſition ne ſe devoit faire, qu'en cas qu'elle demeurât inflexible à refuſer Moulins. Aiant déclaré nettement le lendemain, qu'elle ſoufriroit plûtôt toutes les violences imaginables que de changer de ſentiment, Schomberg lui offrit alors le gouvernement d'Anjou & le château d'Angers. *Je ſuis fort obligée au Roi,* répondit Marie de Medicis. *Mais le gouvernement d'Anjou ne m'accommode pas mieux que celui du Bourbonnois. On ne cherche qu'à m'éloigner du Roi. Quand je ſerai à An-*

1631. *gers, on m'y laiſſera ſous prétexte que c'eſt un endroit, où je dois me trouver bien. Le Roi étant le maître dans toute la France, il ſera auſſi facile de me tenir priſonniére dans le château d'Angers, que dans celui de Compiegne. Je ne partirai point d'ici à moins que ce ne ſoit pour aller auprès du Roi. En quelque lieu que je ſois, je n'y aurai pas plus de plaiſir qu'à Compiegne, ſi je ne le voi pas.* La Reine pouſſa les choſes plus loin dans un troiſiéme entretien. *Après ce qui s'eſt paſſé,* dit-elle, *je ne puis me fier aux paroles qu'on me donne. Quand le Roi m'offriroit d'aller à * Monceaux, & même au † Luxembourg, je ne ſortirois pas d'ici. Que ſai-je ſi on ne m'enleveroit point dans le chemin? Je ſuis perſuadée que le Roi en viendra difficilement à cette violence. Mais je dois tout craindre de la malice de mes ennemis. S'il veut me laiſſer à Compiegne, je lui promets de n'en ſortir point ſans ſa permiſſion, & de n'entretenir aucune intelligence avec qui que ce ſoit.* Telle eſt la ſubſtance de la rélation que firent Schomberg & Roiſſi de leurs conférences avec la Reine Mere. Le recit n'en eſt pas tout à fait ſincére, ſi nous en croions cette Princeſſe. Elle ſe plaint amérement du Maréchal dans une lettre au Roi. *Il a eu l'inſolence,* dit-elle, *de me venir gourmander juſques dans la ruelle de mon lit.* Ce fut apparemment dans un entretien particulier, dont Schomberg n'a pas cru devoir envoier la rélation au Roi. Je ne ſai ſi Marie de Medicis ne veut point deſigner la circonſtance rapportée par un Hiſtorien du Cardinal de Richelieu, que le Ma-

* *Maiſon Roiale en Brie qu'on lui avoit donnée.*
† *Palais qu'elle avoit fait bâtir à Paris.*

Maréchal avouä franchement à la Reine Mere, qu'il avoit conſeillé à Louïs de l'éloigner de la Cour, par ce que ſa preſence y étoit préjudiciable aux affaires du Roi. 1631.

En donnant ſa parole de ne ſortir point de Compiegne ſans la permiſſion du Roi, la bonne Princeſſe promettoit ce qu'elle n'avoit point envie de tenir. Depuis la fuite du Duc d'Orleans, Marie de Medicis chercha les moiens de s'aſſurer de la Capelle derniére place de France, & de ſe retirer dans les Païs-bas Eſpagnols, en cas que le Roi la contraignît d'abandonner la Capelle, où elle eſpéroit de ſe défendre, avec le ſecours que l'Archiducheſſe Iſabelle pouvoit lui envoier, & avec les troupes que le Duc d'Orleans promettoit apparemment de conduire en perſonne. Le projet aiant été déconcerté par l'habileté de Richelieu, la Reine Mere tacha de perſuader au monde, que le Cardinal emploia ſes artifices ordinaires pour la reduire à la neceſſité de ſortir de France, comme il avoit contraint à force ouverte le Duc d'Orleans à prendre le même parti. *Voiant*, dit Marie de Medicis au Roi ſon fils, *que ma ſanté s'affoibliſſoit d'un jour à l'autre, & que l'intention du Cardinal étoit de me faire mourir entre quatre murailles, j'ai cru que pour ſauver ma vie & ma réputation, je devois accepter l'offre que le Marquis de Vardes m'a faite, de me recevoir à la Capelle, place dont il eſt Gouverneur, & où vous avez une puiſſance abſoluë. J'ai donc pris la reſolution d'y aller. Lors que j'étois à trois lieuës de la Capelle, le Marquis de Vardes m'a envoié dire par deux Gentilshommes, que je ne pouvois entrer dans la place, parce qu'il l'avoit remiſe entre*

La Reine Mere penſe à ſe retirer dans les Païs-bas Eſpagnols.

Lettre de la Reine Mere au Roi. Diſcours d'un vieux Courtiſan deſintereſſé ſur cette lettre. Journal de Baſſompierre. Tom. II. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XV.

1631. *Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.* 1631. *Vie du même par Aubery. L. IV. chap. 14. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Testament politique du même. Part. I. chap. 1. Mercure François.* 1631. *Nani Historia Veneta. L. VIII.* 1631. *Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VII. pag. 332. 333. &c.*

entre les mains de son pere. Je vous laisse à penser quelle fut mon affliction, quand je me vis trompée de la sorte, & poursuivie par de la cavalerie, afin de me presser davantage de sortir de vôtre Roiaume. Dieu a voulu que les artifices du Cardinal fussent découverts. Ceux-là même qui ont négocié l'affaire, ont confessé que le Cardinal l'a tramée, dans le dessein de me pousser hors de vôtre Etat. Extremité que je craignois le plus, & qu'il souhaitoit avec passion. Il ne seroit pas raisonnable de croire aveuglément tout ce que la Reine Mere allégue pour sa justification. Elle ne se piquoit pas autrement de sincérité. Il y a quelque chose de vrai dans le reproche qu'elle fait à Richelieu de l'avoir jouée. Mais elle lui donna occasion de la reduire à la facheuse alternative, ou de s'en retourner sur ses pas à Compiegne, ou de sortir de France. Je croi pouvoir demêler cette intrigue, en comparant ce qui fut dit de part & d'autre.

Vardes le fils avoit épousé une ancienne maitresse d'Henri IV, mére du Comte de Moret, qui suivoit la fortune du Duc d'Orleans. Ce fut par le moien de cette Dame, que Marie de Medicis & Gaston tentérent de gagner Vardes qui commandoit à la Capelle dans l'absence de son pere. Après quelque négociation, il se laisse, ou du moins il feint de se laisser ébloüir par la promesse qu'on lui fait de lui donner la charge de *Chevalier d'honneur* de la Princesse que le Duc d'Orleans épousera bien-tôt, & il envoie son cadet offrir à la Reine Mere de la recevoir à la Capelle, & de lui remettre la place entre les mains. Comme il étoit à craindre qu'on ne pût la défendre contre le Roi, que Richelieu ne manqueroit pas d'a-

d'amener avec les meilleures troupes de France, on demande non seulement du secours à l'Archiducheſſe, mais encore la permiſſion de ſe retirer dans les Païs-bas, s'il arrive que la perſecution du Cardinal oblige à ſortir du Roiaume. La Cour de Bruxelles promit tout. On aſſure Marie de Medicis qu'elle ſera la bien venuë, qu'Iſabelle recevra le mieux qu'il lui ſera poſſible, une Reine affligée, dont elle plaint le malheur, & qu'on donnera de ſi bons ordres que ſa Majeſté ne manquera de rien. Le rapide progrès des armes du Roi de Suéde en Allemagne, & les forces extraordinaires des Etats Generaux des Provinces-unies, cauſoient de ſi grandes allarmes à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne, qu'on étoit bien aiſe à Vienne, à Madrid, & à Bruxelles, que Louïs trouvant de nouvelles occupations chez lui, ne fût pas en état de ſecourir Guſtave, ni les Provinces-unies, ni les Princes Proteſtans d'Allemagne généralement ſoulevez contre l'Empereur. C'eſt pourquoi Ferdinand, Philippe, & Iſabelle, donnoient les meilleures eſperances du monde à la Reine Mere. 1631.

Son intrigue avec l'Archiducheſſe fût ſi tôt découverte, que peu de temps après le retour de Schomberg & de Roiſſi à Fontainebleau, où la Cour ſe trouvoit alors, le bruit s'y repandit que Marie de Medicis s'étoit ſauvée en Flandres. Un exprès que la Ducheſſe de Guiſe envoioit à ſon époux & à ſon fils qui ſe retiroient en Italie, fut le premier qui divulgua cette fauſſe nouvelle, en paſſant par Fontainebleau. Richelieu plus certainement informé du deſſein de la Reine Mere, en fut fort aiſe, bien loin de s'allarmer. Il perſuada même à Louïs d'apporter toutes

1631. tes les facilitez poſſibles à la retraite de ſa mere, & de ne faire pas ſemblant de s'appercevoir de ce qui ſe tramoit. *Le Roi de Suede & les Hollandois embaraſſent tellement l'Empereur & le Roi d'Eſpagne*, dit le Cardinal à ſon maître, *que vôtre Majeſté ne doit pas craindre, que ces Princes fourniſſent à la Reine ſa mere & à Monſieur, de quoi rentrer malgré vous dans vôtre Roiaume. Il vaut mieux qu'ils ſoient l'un & l'autre hors de France, puis qu'ils ont envie d'y cauſer des brouilleries. En y demeurant, ils pouroient empêcher vôtre Majeſté d'exécuter le noble deſſein qu'elle a conçû de s'appliquer tout de bon à l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche.* Que telle fut la fine & maligne politique de Richelieu, nous n'en pouvons raiſonnablement douter, après ce que nous liſons dans certain endroit d'un livre qui porte le nom du Cardinal, où la ſortie de la Reine Mere & du Duc d'Orleans eſt délicatement touchée. Voici comme on y fait parler Richelieu au Roi. *Monſieur étant ſorti de la Cour & de la France, par divers artifices, dont je puis dire en verité que les Eſpagnols furent les principaux auteurs, & l'Infante aiant reçu la Reine vôtre mere en Flandres, il eſt aiſé de juger que ſi ces bons voiſins n'euſſent été embaraſſez chez eux, ils auroient pouſſé les affaires plus avant, & qu'ils ſe ſeroient occupez à vos dépens dans vôtre Roiaume. Il falloit néceſſairement détourner cet orage, & qui plus eſt, ſe préparer à en ſoutenir l'effort, en cas qu'on ne pût l'éviter. Pour cette raiſon, après que vôtre Majeſté fut aſſurée d'une puiſſante diverſion, elle fit comme ceux qui pour prévenir la contagion, dont la corruption de l'air les menace, ſe purgent avec d'autant plus de ſoin, qu'en ſe net-*

nettoiant au dedans, ils ſe garantiſſent du mal que les cauſes extérieures peuvent leur faire. La Providence de Dieu vous fut ſi favorable en cette rencontre, que ceux qui animant la Reine Mere & Monſieur contre vous, penſoient les porter à vous procurer beaucoup de mal, ne les portérent qu'à ce qui les rendoit incapables d'en faire. Pouvoit-on nous inſinuër avec plus de fineſſe, que Louïs, ou plûtôt ſon Miniſtre, fut bien aiſe de ſe délivrer de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans en les pouſſant hors de France? Leur ſortie parut une *purgation* ſalutaire. Richelieu craignoit que leur ſéjour dans le Roiaume n'y causât beaucoup de mal; diſons mieux, que ce ne fût un trop grand obſtacle à l'agrandiſſement & à la puiſſance abſoluë du Cardinal. Il les jugeoit incapables de nuire à ſes deſſeins, quand ils ſeroient en Loraine, ou dans les Païs-bas, par ce que le Roi de Suéde & les Etats Généraux donnoient alors trop d'occupation à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne. 1631.

Sous prétexte d'ôter à la Reine Mere tout ſujet de crier qu'on la tient priſonniére, Louïs à la ſuggeſtion de ſon Miniſtre, ordonne au Maréchal d'Etrées de renvoier les troupes qui ſont en garniſon à Compiegne. Elle ſe mocque de cette apparence de liberté, qu'on pretend lui laiſſer. *Les ſoldats*, dit Marie de Medicis, *ne vont pas loin d'ici. Je me croi tellement reſſerrée dans une veritable priſon, que je ne ſortirai pas deſormais du château. Si je me proméne, ce ſera tout au plus ſur la terraſſe.* Louïs averti de ce nouveau dépit ou faux, ou veritable, écrit à ſa mere que les troupes ont ordre de s'éloigner de Compiegne, & la conjure de vouloir bien pren-

1631. prendre l'air de temps en temps, par ce que cela eſt néceſſaire pour la conſervation de ſa ſanté. Elle feint de ſe rendre aux inſtances du Roi, & ſe purge comme elle avoit coutume de faire avant que de ſe mettre en chemin pour quelque voiage. Le Maréchal d'Etrées devine ſon deſſein, & avertit la Cour des remedes pris par precaution. Richelieu paroit négliger l'avis, & ne ſavoir rien de l'intrigue déja fort avancée.

Dans le temps que la pauvre Marie de Medicis croioit être la plus fine, le Cardinal la jouoit avec ſa dexterité acoutumée. Soit que le Marquis de Vardes n'eût penſé qu'à ſurprendre la Reine Mere, & qu'il eût informé la Cour de la propoſition qu'on lui avoit faite; ſoit que Richelieu aiant découvert la trame, eût obligé par ſes menaces le Gouverneur de la Capelle à changer de ſentiment, on lui ordonne de venir trouver le Roi. Il obeït, & le Cardinal convient avec lui de la maniére, dont il s'excuſera d'acomplir ce qu'il a promis, ou fait ſemblant de promettre. Ce fut qu'il s'en retourneroit à la Capelle, comme à l'inſçu de ſa Majeſté, & que ſon pere s'y rendroit la veille du jour marqué pour la fuite de Marie de Medicis; que le vieux Vardes feindroit d'ôter à ſon fils le commandement de la place, & que celui-ci enverroit dire à la Reine, quand elle ſeroit près de la Capelle, que depuis l'arivée imprévuë du Gouverneur en chef, il ne pouvoit plus y recevoir ſa Majeſté. On croioit bien que déconcertée par ce meſſage, elle aimeroit mieux s'en allér dans les Païs-bas, que de retourner ſur ſes pas à Compiegne. Pour lui en laiſſer une entiére liberté, Vardes le pere eut ordre de ne faire aucun mouvement, lors qu'elle paſ-

passeroit à la vuë de la Capelle. Il la regarda en effet avec une tranquillité, qui donnoit assez à penser, que le Roi n'avoit nulle envie d'arrêter sa mere fugitive. Il put bien ariver encore, que pour l'obliger à faire plus de diligence, quelques gens apostez l'effraiérent, en lui disant qu'un gros de cavalerie la poursuivoit. 1631.

Avant son départ de Compiegne, Marie de Medicis écrivit aux Magistrats du Parlement de Paris, & leur envoia deux requêtes; la premiere pour demander justice contre les violences du Cardinal de Richelieu, & la seconde pour recuser le premier Président Le Jai, & je ne sai quel autre Président Lencrau. C'est ainsi que cette Reine, qui durant son administration traita le Parlement de Paris avec tant de mépris, & rejetta ses remontrances, en disant qu'une Compagnie, dont toutes les fonctions se terminent à juger des procés entre les particuliers, n'a pas droit de se mêler des affaires d'Etat, se vid enfin reduite à devenir *suppliante*, & à recourir à des Magistrats, qui auroient pû la défendre contre son persécuteur, si elle ne lui avoit pas donné le pernicieux exemple de leur fermer la bouche, & de renverser les meilleures loix du Roiaume. Il étoit trop tard. La liberté du Parlement se trouvoit tellement opprimée par le Ministre imperieux, que les Magistrats n'osérent recevoir les lettres & les requêtes du Duc d'Orleans, ni entreprendre de presenter son manifeste au Roi. Marie de Medicis jugea bien qu'on en useroit de même à son égard. Elle écrivit plûtôt, afin d'avoir occasion de rendre Richelieu plus odieux au peuple, en faisant imprimer des lettres & des requêtes contre lui, que dans l'espérance d'être reçuë

Requête de Marie de Médicis au Parlement de Paris.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1631. *Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Mercure François.* 1631.

1631 reçuë à le pourſuivre juridiquement. *Meſſieurs*, diſoit la Reine dans ſa lettre au Parlement, *il eſt inutile de vous parler des deſſeins pernicieux, & des actions violentes d'Armand Jean Cardinal de Richelieu. Vous en êtes pleinement informez. Je me contenterai donc de plaindre le mal qu'il fait aux Princes, aux Princeſſes, aux Officiers de la Couronne, & à d'autres gens de bien de ce Roiaume. On peut dire avec vérité que depuis ſix mois, il y a plus de perſonnes empriſonnées ou bannies à ſa ſuggeſtion, qu'il n'y en a eu depuis la Ligue, & que ſon adminiſtration eſt ſi mauvaiſe, qu'aucun particulier ne peut dire que ſa vie & ſes biens ſoient en ſeureté. Il en uſe de la ſorte pour intimider tout le monde, & pour empécher quele Roi Monſieur mon fils, n'ait connoiſſance des crimes de ſon Miniſtre. Vous êtes ſeuls capables d'informer le Roi du renverſement de ſes affaires par l'ambition & par les artifices du Cardinal. J'ai ſenti depuis peu les effets de ſa malice dans une déclaration pleine de calomnies & de fauſſetez contre moi, qu'il a fait expédier. C'eſt pourquoi, je vous envoie deux requêtes. Dans l'une, je vous demande juſtice, & dans l'autre, je recuſe les Preſidens Le Jai & Lentrau. Elles ſont ſi juſtes que j'attends de vôtre intégrité, que la crainte de deplaire au Cardinal, ne vous empéchera pas d'y avoir égard, & que vous ne me refuſerez pas ce que vous acordez aux moindres perſonnes.*

Puiſque la requête de Marie de Medicis eſt peut-être mieux tournée, & qu'elle ne prouve pas moins moins que celle du Duc d'Orleans, l'ancienne autorité du Parlement, que la mere du

du Roi se repent d'avoir imprudemment aneantie, je croi qu'on ne sera pas fâché de trouver encore ici une piéce certainement extraordinaire & curieuse. La voici dans le stile du Palais. 1631.

Supplie Marie Reine de France & de Navarre, disant que depuis le vingt-troisiéme Février, elle auroit été arrêtée prisonniére dans le château de Compiegne, environnée de gens de guerre pour la garder, sans qu'elle soit ni accusée, ni soupçonnée d'avoir commis aucun crime contre le Roi son très-honoré seigneur & fils, qu'elle a toujours aimé & cheri fort tendrement, ni contre son Etat, à la conservation & paix duquel elle a le principal interêt, aiant contribué durant sa regence par son autorité, & depuis par ses conseils tout ce qu'elle a pu pour empêcher la dissipation des forces & finances, l'aliénation de l'affection des sujets, & pour maintenir la bonne intelligence entre les Princes & grans du Roiaume, & avec les anciens alliez de la Couronne. Ce qui ne pouvant être supporté par Armand Jean du Plessis Cardinal de Richelieu, qui par toutes sortes d'artifices & malices étranges, tâche d'alterer, comme il avoit déja fait l'année passée, la santé du Roi, l'engageant par ses mauvais conseils dans la guerre, l'obligeant à se trouver en personne dans des armées pleines de contagion aux plus grandes chaleurs, & le jettant, tant qu'il peut, dans des passions & apprehensions extraordinaires contre ses plus proches, & contre ses plus fideles serviteurs : aiant dessein de s'emparer d'une bonne partie de l'Etat, remplissant les charges les plus importantes de ses creatures, & étant sur le point d'ajouter à un grand nombre de places maritimes & frontiéres, les gouvernemens de Bretagne

1631. *tagne & de Provence, pour tenir la France assiégée par ces deux extremitez, & pouvant par ce moien avoir le secours des étrangers, chez lesquels il a des intelligences secretes.*

Il faut rendre justice à tout le monde; Marie de Medicis a fort mauvaise grace de reprocher à Richelieu, sa communication avec les étrangers. La bonne Reine en eut toujours une plus grande & plus étroite que lui. En mêlant plusieurs reproches evidemment faux parmi ceux qui sont bien fondez, la Reine Mere & le Duc d'Orleans se firent tort auprès du Roi & dans le monde. Ils fournirent à Richelieu & à ses Ecrivains un moien de défense spécieux. *Des invectives si outrées & si peu vraisemblables*, disoit-on, *sont des preuves certaines de la haine aveugle & de la noire malice des ennemis de M. le Cardinal. Car enfin quels étrangers peut-il appeller à son secours dans le Roiaume? Les Princes voisins? On le hait mortellement à Vienne, à Madrid, à Turin, & à Nanci. S'il a des intrigues au dehors; c'est avec le Roi de Suede, avec les Etats Generaux des Provinces-Unies, avec les Princes Protestans d'Allemagne. Outre que ces Puissances ne peuvent envoier des troupes par la Provence & par la Bretagne, M. le Cardinal négocie seulement avec elles pour susciter des affaires aux anciens ennemis de la France, & nullement pour ses interêts particuliers.* Suivons la requête de Marie de Medicis.

En voiant ledit Cardinal, ajoute-t'elle, *que ses actions ne pouvoient être supportées, & que ses entrepriſes étoient découvertes par celle qui ne vouloit plus repondre de lui, comme elle avoit fait, lors*

lors qu'elle lui avoit procuré l'entrée dans les conseils, & l'emploi dans les affaires du Roi, ne connoissant pas, comme elle a fait depuis, l'extréme ambition qu'il couvroit pour ariver au point, où elle est parvenuë, jusques à menacer l'Etat d'une entiére ruine; s'étant servi du crédit que ladite Dame Reine lui a acquis pour la detenir prisonniére, la chasser, s'il peut, hors de France, comme il a déja fait Monsieur frere unique du Roi, la faire mourir de regret, en rendant suspecte celle qui a le plus grand interêt à la conservation du Roi & de son Etat. Et d'autant que par la lettre adressée aux Parlemens & Gouverneurs des provinces après son empriſonnement, il est justifié que la seule cause d'icelui, est pour ne s'être voulu accommoder avec ledit Armand Jean Cardinal de Richelieu, lequel voiant l'avantage que ladite Dame Reine tiroit de la confession de cette verité, s'est depuis peu aviſé de faire dresser une déclaration sans autre adresse qu'au Garde des seaux de Chateauneuf sa creature, qu'il a fait publier en plein seau; procedure si extraordinaire qu'elle est sans aucun éxemple; & icelle déclaration si pleine d'impostures & de calomnies contre l'honneur de celle qui l'a élevé, qui offre de se justifier devant vous, & par tout où il appartiendra, pour raison de quoi elle se constituë demandereſſe à l'encontre de lui en réparation d'honneur. Ce consideré, il vous plaise, Messieurs, pour la décharge de la réputation de ladite Dame Reine, & pour faire connoitre son innocence à la France & à toute la Chretienté, de lui faire délivrer copie collationnée au Greffe de la Cour, de la lettre 1631.

1631. *envoiée par ſa Majeſté le vingt-troiſiéme Février, par laquelle il appert qu'on lui impute à crime, de n'avoir point été en bonne intelligence avec le diſſipateur de l'Etat ; de lui donner auſſi acte, comme elle ſe porte dénonciatrice & partie contre le dit Armand Jean du Pleſſis Cardinal de Richelieu & contre ſes fauteurs & adhérans, pour tous les chefs mentionnez en la preſente requête, leurs circonſtances & dependances, d'ordonner qu'il en ſera informé, & delivré monitoire, pour cet effet demandant l'adjonction du Procureur General.*

Supplie auſſi ladite Dame Reine qu'il vous plaiſe faire enregitrer avec la preſente requête, les proteſtations que ſa conſcience, ſon honneur & l'interêt qu'elle prend à la conſervation de la perſonne du Roi & de ſon Etat, l'obligent de faire, que n'aiant pas le moien en la miſérable condition où elle eſt réduite, de faire connoitre au Roi ſon très-honoré ſeigneur & fils, les maux auxquels par ſa prudence, juſtice, & grande bonté il apporteroit le remède convenable, ſi la verité ne lui étoit dérobée & cachée par des artifices & malices du tout extraordinaires, juſques à ſurprendre & retenir les lettres de ladite Dame Reine, afin que le Roi n'ait aucune connoiſſance du mal qu'elle ſouffre, des violences qui ſe font, du pillage des finances, des miſéres du peuple, & de toutes les mauvaiſes actions & pernicieux deſſeins dudit Cardinal ; qu'au cas que par la continuation de ſes entrepriſes, il arive de plus grans deſordres, & que celui qui a témoigné une ſi horrible ingratitude envers ſa bienfaictrice, juſques à la vouloir faire perir, s'il pouvoit, ſe porte ouvertement, comme il a déja fait ſe-

ſecretement, à être auſſi malicieux envers ſon Roi, ſon maitre, & bien faicteur, qu'il l'a été à l'endroit de ladite Dame Reine: que toute la France, toute la Chretienté, & tous les ſiécles à venir, ſachent & puiſſent lire dans vos regîtres, que ladite Dame Reine a proteſté qu'elle s'y oppoſoit en tout, & à la façon qu'elle a pu, & vous ſupplie de vouloir faire vos très-humbles remontrances, tant ſur le ſcandale que produiſent les violences qui ſont & pouroient être faites à la perſonne de ladite Dame Reine, contre l'honneur dû à ſon mariage & à la naiſſance du Roi, par un ſerviteur ingrat, que ſur tout ce qui eſt contenu en la preſente requête, ſur la diſſipation des finances & achapts d'armes, places fortes & provinces entiéres, violemens des loix de l'Etat, & d'autres faits qui vous ſont connus & publiez à tout le Roiaume. Et vous ferez bien. MARIE. 1631.

Etranges effets du pouvoir arbitraire! Une Reine Mere & un Fils de France héritier preſomptif de la Couronne ne purent obtenir d'être ſeulement écoutez dans leurs juſtes plaintes contr'un Prêtre qui les opprimoit. Bien loin que le Parlement, dont on implore la juſtice, ait la liberté de faire la moindre remontrance en faveur des deux premiéres perſonnes de l'Etat, il eſt contraint à enregîtrer de nouvelles déclarations qui flétriſſent l'honneur & la réputation de Marie de Medicis & du Duc d'Orleans, afin de couvrir les crimes atroces d'un des plus habiles, mais auſſi des plus grans ſcélerats que la terre ait jamais portez. Je plaindrois davantage le triſte ſort de la Reine Mere,

1631. si elle n'avoit mérité par son imprudence & par sa hauteur au regard du Parlement, de sentir toute la pesanteur du joug qu'elle s'efforça toujours d'imposer aux sujets de son fils, jusques à ce qu'elle s'apperçut enfin que souvent un Roi trop absolu devient le tiran de ses plus proches parens, aussi bien que de tous les autres. Dans la seconde requête Marie de Medicis récusoit le premier Président, sur ce qu'aiant été autrefois enfermé dans le château d'Amboise par le conseil de la Reine Mere, il chercha depuis toutes les occasions de se venger; sur ce qu'il l'avoit outragée dans son propre palais, par les menaces insolentes que j'ai déja rapportées; sur ce qu'il fut present au conseil tenu à Paris chez le Cardinal de Richelieu, où la détention de Marie de Medicis fut résoluë, avant que le Roi allât à Compiegne; enfin sur ce que Le Jai s'est rendu esclave du Ministre. Les requêtes de la Reine Mere & du Duc d'Orleans fletriront à jamais la memoire d'un misérable Magistrat, lequel après avoir paru le plus ardent de ses confreres à soutenir les droits de sa compagnie, & à procurer le soulagement du peuple, a tellement contribué à l'établissement de la tirannie la plus injuste & la plus dure, que la mere & le frere du Roi ont demandé qu'il ne prît point connoissance des plaintes presentées contre le tirannique oppresseur de la famille Roiale & de toute la France. Il paroit bien que cet ancien zele du Président Le Jai n'étoit que l'effet d'une humeur brouillonne & inquiéte, ou de l'ambition qui le dévoroit. S'il avoit eu de l'honneur & de la droiture, bien loin de s'opposer à la réception des re-

requêtes de Marie de Medicis, & du Duc d'Orleans, ne les auroit-il pas appuiées, afin que le Parlement profitât d'une si belle occasion de recouvrer du moins quelque chose de son ancienne autorité & de sa premiére distinction dans l'Etat, en soutenant la mere & le frere du Roi contre un Ministre qui les persecutoit ? Je ne sai rien de cet autre Président Lencrau qui se trouve recusé pareillement. Après avoir vécu jusques à present dans l'obscurité, il s'avise de se faire connoitre dans le monde par un fort mauvais endroit. 1631.

La Reine Mere se retire dans les Païs-Bas Espagnols.

Le 18. Juillet Marie de Medicis sort du château de Compiegne sur les dix heures du soir, sans rien dire. La Mazure Lieutenant de ses gardes la conduisoit seul. A l'extremité du fauxbourg, elle monta dans un carosse à six chevaux que la Dame Dufresnoi lui avoit amené. Quatre ou cinq cavaliers le suivoient. Elle passe promptement le bac, & prend la route de la Capelle. Vardes le fils aiant envoié dire le changement feint, ou véritable, survenu par l'arivée imprévuë de son pere, la Reine marche en grande diligence vers Avesnes premiére ville du Hainaut, fait vingt lieuës en un jour, & arive le 20. Juillet. Le Marquis de Crevecœur Gouverneur de la place, reçut sa Majesté avec tous les honneurs imaginables. Le Baron de Guépé est depéché incontinent à Bruxelles, pour avertir l'Archiducheſſe de l'arivée de la Reine. Le Prince d'Epinoi Gouverneur du Comté de Hainaut vient, & prie sa Majesté d'aller à Mons capitale de la province, où Isabelle se dispose à la recevoir: Et cependant le Marquis d'Ayetone Ambassadeur du Roi d'Espagne

Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XV. Vie du Cardinal par Aubery. L. IV. chap. 15. Mémoires pour servir. à l'Histoire du même. Journal de Bassompierre. Tom. II.

1631. pagne auprès de l'Archiducheſſe ſa tante, ſe rend à Aveſnes & fait les premiers complimens d'Iſabelle, à la Reine.

Mercure François.

1631. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. Pag. 333. 334.*

Elle achevoit d'écrire trois lettres, au Roi pour lui donner avis de ſa retraite dans les Païs-Bas, au Parlement, & à Meſſieurs de l'hôtel de ville de Paris, afin de leur expliquer les raiſons d'une démarche à laquelle ſes ennemis donnérent une interprétation ſiniſtre, qui entra bien avant dans l'eſprit du Roi. *Vous me permettrez, s'il vous plaît, Madame*, ce ſont les paroles de la réponſe qu'il fit à la lettre de ſa mere, *de dire que l'action que vous venez de faire, & ce qui s'eſt paſſé depuis quelque temps, me decouvre clairement quelles ſont vos intentions, & ce que j'en dois attendre deſormais. Le reſpect que je vous porte m'empéche de m'expliquer davantage.* Quelque ſpécieuſes, & quelque bien tournées, que fuſſent les lettres de Marie de Medicis, ſa retraite hors du Roiaume fut généralement blamée. Richelieu & ſes creatures criérent que c'étoit une preuve inconteſtable de l'étroite liaiſon de cette Princeſſe plus imprudente que mal intentionée, avec le Roi d'Eſpagne. *De trois fautes que la Reine Mére a commiſes depuis ſa brouillerie avec le Cardinal*, dirent les perſonnes judicieuſes, *celle-ci eſt la plus lourde. Son ennemi étoit entiérement ruiné, ſi elle eût ſuivi le Roi à Verſailles, après avoir obtenu l'éloignement du Miniſtre. Le voiant mieux établi que jamais dans l'eſprit du Roi, de quoi s'aviſa-t'elle d'aller ſe mettre à la diſcretion d'un homme ſi vindicatif & ſi habile à profiter de tout? Enfin, puiſque le Cardinal n'oſoit la faire enlever d'une maniére violente,*

lente, que ne demeuroit-elle à Compiegne? Pourquoi ſe venger de lui contre ſoi même, en ſortant de France? Ne valoit-il pas mieux encore ſe retirer à Moulins & y attendre patiemment la ſuite des mouvemens de Monſieur, que d'aller dans un age avancé, chercher non pas un azile, mais un tombeau dans les païs étrangers? 1631.

Rapportons la lettre au Parlement. Elle mérite de trouver ici ſa place. *Meſſieurs, je ne doute point que la nouvelle de ma retraite hors de France, ne vous cauſe de l'étonnement & du déplaiſir. J'en ſuis moi même ſi ſurpriſe & ſi affligée, que je ne m'y ſerois jamais reſoluë, ſans la neceſſité de ſauver ma vie des mains du Cardinal de Richelieu. Comme je ſuis perſuadée qu'il ne manquera pas de m'impoſer ce que ſa malice lui ſuggerera, j'ai cru devoir vous aſſurer de la ſincerité de mes intentions, & vous rendre compte des juſtes motifs qui m'ont portée à rechercher ma liberté. Mon action eſt à la verité fort extraordinaire. Mais ſi vous conſidérez les maux que j'ai ſoufferts, & les outrages que j'ai reçus de cet homme violent, vous jugerez avec moi qu'une plus longue patience étoit inutile, & que je n'ai pas pu faire autrement pour le bien de l'Etat, & pour la défenſe de ma réputation. Car enfin, la conduite du Cardinal à mon égard eſt inouïë. Il fait voir aujourd'hui à la honte de la France, ce qui ne s'eſt jamais vû dans la Chretienté. Depuis qu'il m'a dérobé par ſes artifices, le cœur du Roi Monſieur mon fils juſques à me ſéparer de lui & à me retenir priſonniére, j'aurois paru abandonner la France à ſes violences, & mon innocence*

1631. *à ſes calomnies & à ſes artifices, ſi je ne m'étois pas miſe en état de défendre l'une & l'autre, par mes très-humbles ſupplications & par mes juſtes plaintes. Chacun a vû, graces à Dieu, que ſes artifices contre moi, n'ont pas d'autre fondement que l'interêt de ſa fortune. Dez que j'ai ceſſé de parler au Roi comme le Cardinal le ſouhaitoit, il a fait éclater ſes mauvaiſes intentions. Il m'appelloit ſa bonne maitreſſe, lors qu'après l'avoir comblé de bienfaits, je ſoufrois encore qu'il achevât de me voler le reſte de mon bien & de piller la France. J'ai parlé enfin contre lui; Et me voila perduë. Mon fils d'Orleans a pris part à mon malheur; il eſt devenu factieux. Et vous, Meſſieurs, qui avez ordonné ſur la déclaration que le Cardinal vous a envoiée, ce que vous avez crû juſte, comment vous a-t'on traitez? De gens qui entreprénent ſur l'autorité ſouveraine. Vôtre arrêt a été caſſé, & peu s'en eſt fallu que vous n'aiez été interdits. Combien cet emporté fait-il mettre tous les jours de gens à la Baſtille, pour les envoier de là par tout où il lui plaît? Reconnoiſſez donc avec moi, que s'il en falloit demeurer là, il n'y auroit plus de ſeureté publique. On m'accuſe de former des caballes & des factions imaginaires. Je me conſole avec Dieu de ces calomnies. Il ſait que j'aurai toûjours pour le bien & pour la gloire du Roi Monſieur mon fils, les mêmes ſentimens que j'ai témoignez dans ſon bas âge. Vous les avez approuvez authentiquement, Meſſieurs; vous les avez louëz en pluſieurs rencontres. Je ne veux point d'autres armes pour confondre le Cardinal, que mes priéres & mes ſoumiſſions au Roi, & mon innocence devant vous.*

Je

Je vous le proteſte, & je deſire que ma lettre 1631.
me ſerve d'acte à l'avenir. J'attens auſſi de la bonté du Roi qu'il recevra maintenant mes plaintes, & qu'il m'en fera raiſon. Car enfin, ſes entrailles doivent être émuës à l'objet pitoiable d'une mere indignement outragée. Sa prudence lui fera connoitre, combien il lui eſt avantageux d'aimer ſon frere, & qu'en l'abandonnant à la fureur du Cardinal, il expoſe l'Etat à de grans maux, & qu'il court riſque de ſouffrir lui même d'étranges inquiétudes. Le frere du Roi eſt banni, & le Cardinal ne ceſſe pas de le perſécuter, afin d'intimider tout le monde par l'exemple prodigieux de l'oppreſſion de la mere & du frere de ſon Roi, ſans que vôtre Compagnie, ni perſonne du monde oſe le contredire. Vous voiez par là qu'il n'y avoit aucun ſuiet d'attendre la fin de tant de maux preſſans, à moins que je ne priſſe, au péril de ma vie, la reſolution de m'échapper des mains du Cardinal, pour m'oppoſer à lui.

Je le ferai courageuſement, Meſſieurs. C'eſt le motif de ma retraite & le véritable ſecret de tous mes deſſeins. J'écris au Roi pour cet effet, comme une bonne mere à ſon fils, dans l'eſperance que ſa tendreſſe naturelle lui fera ouvrir les yeux, & qu'il aura pitié de moi & de lui même. Que ſi la qualité de mere n'eſt plus d'aucune conſidération auprès du Roi, je lui demanderai juſtice en ſimple ſujette, je m'adreſſerai à vous dans toutes les formes avec beaucoup de ſoumiſſion; mais auſſi avec tout le courage poſſible. Je proteſte par ce que j'ai de plus cher au monde, c'eſt-à-dire, par l'interêt du Roi Monſieur mon fils, par le bien du Roiaume, & par mon

1631. *honneur, que je ne me deſiſterai point de mes pourſuites, juſques à ce que vous m'aiez acordé une réparation ſi entiére des outrages du Cardinal, que mes enfans en puiſſent demeurer ſatisfaits. C'eſt à lui de changer de conduite, & de prévenir par des moiens convenables les malheurs que ſa violence peut cauſer. Si vos bons offices ſont neceſſaires auprès du Roi pour un ſi juſte & ſi ſaint effet, je vous les demande devant Dieu. Ne me les refuſez pas, je vous en conjure par la fidélité que vous devez au Roi vôtre ſouverain, par l'amour que vous portez à vôtre patrie, & par la mémoire du feu Roi Monſeigneur.*

La lettre au Prévôt des Marchands & aux Echevins de la ville de Paris, n'étoit ni moins vive, ni moins propre à rendre le Miniſtre odieux & à ſoulever le peuple. Voici ce qu'elle contenoit de principal. *Meſſieurs, j'écris au Roi Monſieur mon fils en mere affligée. Mes ennemis & mon extréme deplaiſir de me voir éloignée de lui, m'y obligent afin de reveiller ſon bon naturel. Je fais encore mes juſtes plaintes au Parlement, & je leur demande comme mere de leur Roi, de protéger mon innocence contre les calomnies que le Cardinal de Richelieu emploie depuis ſix mois pour m'opprimer. Je m'adreſſe enfin à vous dans cette même qualité. Puiſque vous êtes les Magiſtrats de la premiére ville du Roiaume, vous devez m'aider, & exciter par vôtre exemple, tout le reſte de la France à me ſeconder dans le bon deſſein de confondre un ennemi public. Dieu m'eſt témoin, & la ſuite de mes actions le prouvera, que ſi j'ai recherché ma liberté, ce n'a*

été

été que pour rétablir le Roi dans la ſienne, & pour vous rendre la vôtre. Puis que je ſuis opprimée, il faut que le Roi obſedé par le Cardinal, ait perdu ſa liberté. Je veux mourir, en cas que je me trouve auſſi dénaturée que ce méchant homme l'inſinuë au Roi. Mais ſi je ſuis innocente, n'eſt-il pas juſte que mon calomniateur ſoit puni de ſon noir attentat? C'eſt là mon but, Meſſieurs; c'eſt le motif de ma retraite; c'eſt ma reſolution inviolable. Plût à Dieu que le Roi voulût m'écouter ſur ce ſujet. La vûë de l'oppreſſion que je ſouffre & la conſidération de ſon propre interêt, le porteroient bientôt à ſe défaire du tiran de nos perſonnes Roiales & de la patrie. Je demande iuſtice au Parlement, & je ne veux point qu'en cette occaſion, il ait le moindre égard au rang que je tiens dans l'Etat. Que ſi le violent uſurpateur de l'autorité du Roi, continuë de lier les mains aux Magiſtrats, & de leur fermer la bouche, je m'adreſſerai au dehors, & j'appellerai toute la Chretienté au ſecours de mon innocence. Ce ne ſera point en ſollicitant les Princes étrangers d'emploier pour moi la force de leurs armes, comme le Cardinal l'inſinuë malignement au Roi, & le veut faire acroire au peuple. Je m'y prendrai uniquement par la voie des remontrances. Mais elles ſeront ſi fortes, ſi puiſſantes, que je viendrai à bout de mon deſſein, à moins que les hommes n'aient renoncé aux loix de la nature & de la juſtice. Puis que le Cardinal a eu l'impudence d'attaquer l'honneur de la mere & du frere unique de ſon Roi, je me rendrai ſa partie au Parlement avec toutes les ſoumiſſions du moindre des ſuiets 1631.

1631. *du Roi, & je ferai voir clairement ſes voleries, & ſes autres crimes, dont le moins noir mérite qu'il perde l'honneur & la vie. J'ai demandé au Parlement ſes bons offices auprès du Roi mon fils, afin que je ſois écoutée dans ma juſte douleur. Je vous prie d'y joindre les vôtres. Cette intervention vous ſera d'autant plus glorieuſe, qu'elle n'aura pas d'autre but, que le bien du ſervice du Roi, & le rétabliſſement de la ſeureté publique.*

Reflexions ſur les accuſations les plus importantes contre le Cardinal de Richelieu.

Quelque touchantes que fuſſent les lettres de Marie de Médicis qu'on ne manqua pas de publier, il n'y eut pas le moindre mouvement en ſa faveur, ni au Parlement, ni dans la ville. On plaignit tout au plus la diſgrace de la mere du Roi, & de l'heritier préſomptif de la Couronne. Encore ne ſai-je ſi pluſieurs perſonnes timides n'étoufférent point leurs plaintes. A peine oſoit-on ſoupirer ſeulement. Il en fut du miniſtere, diſons mieux, du regne de Richelieu, comme de celui d'un des plus cruels brigands qui ait tirannisé l'Empire Romain. Les ſoupirs ſe remarquoient éxactement. Les delateurs toûjours bien récompenſez le rapportoient à la Cour dez que la miſére publique en arrachoit quelqu'un. Nous avons vû la même choſe de nos jours. L'Inquiſition d'Etat établie par les Miniſtres violens de Louïs XIV. a jetté une ſi grande fraieur par tout, que les gens renfermez dans leur cabinet avec le meilleur de leurs amis, ne ſe croioient pas en ſeureté. Je ne ſai ſi ce que la Reine Mere avance des *voleries* du Cardinal, ne paroitra point outré. La reputation de Richelieu ſemble plus nette ſur le chapitre de l'avarice & du peculat que celle de Mazarin ſon ſucceſſeur dans le miniſtére.

Lettre du Duc d'Orleans au Roi en 1631.

Autre lettre du même rapportée par Bernard, Hiſtoire

Digitized by Google

nistére. Le Duc d'Orleans avoit déja marqué les choses dans un plus grand détail. *Les places du Cardinal*, dit-il dans sa lettre à Louïs, *sont pleines de l'argent comptant du Roiaume. Depuis peu de mois, il a fait conduire au Havre de Grace par l'Abbé Bono vingt & un mulets, la plusparт chargez d'or. Du seul article de la Marine, il tire tous les ans plusieurs millions à son profit. Cela est aisé à justifier par écrit. Les dépenses dans les guerres, & particuliérement dans celle d'Italie, qui coute plus de cinquante millions, ne sont pas la seule cause de la dissipation des finances. Elle vient encore de ce que le Cardinal veut apauvrir exprès la France, & amasser des sommes prodigieuses d'argent, afin qu'au temps de l'exécution de ses vastes projets, tous les François abattus ne soient pas en état de resister à celui qui aura toutes les forces du Roiaume à sa disposition. Sa profusion est encore si grande, que selon le rapport qu'on m'en a fait, il a consumé plus de deux cens millions, depuis qu'il est chargé de l'administration de vos affaires. La dépense de sa maison est dix fois plus grande que celle de la vôtre.* En verité, tout cela meritoit bien que Louïs s'informât éxactement de la verité de ces faits que sa mere & son frere s'offroient de prouver juridiquement. Si le Cardinal étoit innocent, pourquoi employoit-il tant de violences & d'artifices, pour opprimer & pour chasser du Roiaume ceux qui se rendoient ses parties & ses accusateurs dans les formes, & qui demandoient seulement que les Magistrats eussent la liberté de recevoir leurs plaintes, & de faire justice?

1631. de Louïs XIII. L. XV. Vie du Cardinal d'Amboise dans le Recueil de divers pièces pour servir à l'Histoire.

Le reproche que Marie de Médicis & le Duc d'Orleans font à Richelieu de penser à se ren-

1631. dre maître abſolu du Roiaume, pour en diſpoſer en faveur de celui qui l'acommodera le mieux, en cas que Louïs vienne à mourir ſans enfans; ce reproche, dis-je, paroit d'abord outré & nullement vraiſemblable. Cependant j'ai deja remarqué certaines choſes capables de perſuader que cela ne s'eſt point dit ſans quelque fondement. Il n'eſt pas néceſſaire d'entrer dans la diſcuſſion de tout ce qui fut imputé au Cardinal; je dirai ſeulement que ſes Ecrivains donnérent occaſion au Duc d'Orleans & à l'Apologiſte de Marie de Médicis, d'avertir le Roi & le public, qu'on avoit raiſon de croire que Richelieu ne penſoit à rien moins qu'à faire déclarer Gaſton déchu de ſes droits à la Couronne, en cas qu'il s'opiniatrât dans ſa reſolution de demeurer plûtôt dans les païs étrangers, que de plier ſous le Cardinal. Le P. Joſeph s'aviſa cette année de publier ſous un nom ſuppoſé la vie du Cardinal d'Amboiſe premier Miniſtre de Louïs XII, & d'y inſérer pluſieurs choſes pour la juſtification de Richelieu. En parlant de Louïs Dauphin, lequel s'étant élevé contre ſon pere le Roi Charles VII, à la ſollicitation des Ducs d'Alençon & de Bourbon, des Comtes de Vendôme, & de Dunois, & de pluſieurs autres grans Seigneurs de France, ſortit du Roiaume & ſe refugia chez le Duc de Bourgogne, le Capucin ajouta fort mal à propos un autre trait d'Hiſtoire. *L'exemple de Charles frere de Lothaire*, dit-il, *ſur lequel Hugues Capet uſurpa la Couronne, doit rendre les Princes qui peuvent y prétendre, plus retenus à ſortir ſi facilement du Roiaume, & à ne s'allier pas ſi promptement avec les étrangers. Charles fut rejetté d'un conſentement pu-*

public. Les François renoncérent à l'amitié d'un Prince qui ſe déclaroit ami de leurs ennemis; de maniére qu'il dechût du benéfice de la loi. Le Duc d'Orleans ne manqua pas de prendre cet article pour lui, & de le regarder comme un avertiſſement, ou plûtôt comme une menace du Cardinal. Voici comment Gaſton reléve l'endroit dans une lettre au Roi ſon frere. *Pour vous faire connoitre que vôtre Miniſtre, ou ceux qui le ſervent, vous veulent decrier, & non pas moi, je vous prie de vous faire lire un chapitre de l'Hiſtoire du Cardinal d'Amboiſe qu'il a fait depuis peu compoſer à ſa louange. Il y eſt parlé de moi à l'occaſion de Charles de Loraine, qui fut exclus de la Couronne par Hugues Capet. Vous y verrez à quelles perſonnes, vous, le Cardinal, & moi, ſommes comparez tacitement, mais fort intelligiblement; & vous jugerez ſi cela répond à cette exacte fidélité, dont vous le louëz ſi hautement.* 1632.

La Reine Mere alla d'Aveſnes à Mons en Hainaut. Le Prince d'Epinoi Gouverneur de la province l'y fit recevoir au bruit du canon, & toute la bourgeoiſie fut ſous les armes à l'entrée de Sa Majeſté. On reçut au milieu de ces rejoüiſſances, la réponſe dure & ſéche de Louïs à la lettre écrite d'Aveſnes. Marie de Medicis y voulut repliquer; & alors les eſprits s'aigrirent plus que jamais. La bienſeance ſeule faiſoit garder certains ménagemens. Pour ne rien omettre de ce qui ſe dit de plus conſiderable dans une guerre qui commença par la plume, en attendant qu'on tirât l'épée, nonobſtant les proteſtations ſolennelles de Marie de Medicis, je rapporterai encore la lettre dattée de Mons le

L'Archiducheſſe Iſabelle va recevoir la Reine Mere en Mons en Hainant.

1631. le 5. Août. Elle eſt vive & preſſante. *Il me ſemble que je ne mérite pas l'aigreur que vous me témoignez. Si vous aviez les ſentimens d'un bon fils, comme j'ai ceux d'une bonne mere, nous n'aurions pas beſoin d'entremetteur pour nous accommoder. Ce que je vous dis, vous le traitez de menſonges: Et quand je vous parle de mes ſouffrances, vous me répondez qu'elles ſont imaginaires. Voila les complimens que vous me faites. Mes lettres, dites-vous, ſont de la façon de mes Ecrivains, qui empruntent ma main, pour vous faire des reproches: Et vous ne voiez pas que vous en avez un qui me dérobe vôtre cœur, pour me maltraiter. Malheur ſur lui, mon fils. Dieu eſt trop bon. Il ne ſouffrira jamais que le Cardinal nous tuë ſi cruellement. Quoique vous diſiez, quoique vous faſſiez, je vous voi pleurer en ſecret. Vous m'entendez bien. Je ne ſuis pas moins perſuadée que vous ne croiez rien de tout ce qu'on vous dit contre moi. Vous êtes le maître: Et cependant, on nous arrache l'un à l'autre. On nous tient auſſi ſéparez, que ſi nous étions ennemis. Vous m'écrivez que je n'ai jamais été en priſon. Je croi bien que ce n'a pas été vôtre intention. Mais que cela s'eſt pourtant fait ſous vôtre nom, il ne faut qu'aller à Compiegne, & parler à ceux qui m'ont gardée, pour le juſtifier. Voiez par cette action que vous deſavouëz, mon fils, comment on vous ſurprend. Jugez par cet échantillon des extrémitez que l'humeur violente du Cardinal doit vous faire craindre. Il eſt au comble de ſes deſirs. Après ce qu'il m'a fait, n'y aiant plus de ſureté pour moi dans vôtre Cour, qui oſera parler deſormais contre lui, quand même il s'agiroit de la conſervation de vôtre*

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu.
1631.
Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même.
Memoires de Montreſor.
Mercure François.
1631.

tre vie ? Pour vous perſuader de la vérité de ce que je dis, conſidérez qu'il m'a toujours fait propoſer de m'éloigner. On ne m'a point parlé de retourner auprès de vous, je ne dis pas pour me mêler de vos affaires & pour aſſiſter à vos conſeils, mais pour vous voir ſeulement. Il meurt de crainte que la nature ne reünisſe ce que ſa cruelle ambition a diviſé. Il m'impoſe des caballes & des factions, afin de couvrir les ſiennes. Il m'accuſe de pluſieurs choſes auxquelles je n'ai jamais penſé: Et ſon deſſein, c'eſt de cacher les crimes dont j'offre de le convaincre. 1631.

A quoi bon tant de lettres & de reponſes ? Il y a une voïe plus ſure & plus courte de connoitre la verité. Voulez-vous voir vôtre mere & vôtre frere à vos pieds ? Voulez-vous remettre vôtre eſprit en repos ? Voulez-vous rendre à la France ſa premiére tranquillité ? Donnez nous la ſeureté néceſſaire. Vous verrez ſi le Cardinal nous attendra, & s'il ne s'enfuira pas à la premiere nouvelle que vous voulez ſérieuſement nous revoir. Que repliquerez-vous à cela ? Pouvez-vous rejetter une offre pareille ſans bleſſer vôtre réputation ? Je ne vous demande que vôtre bien : je vous preſſe de vous faire juſtice à vous même. Vos actions ſont connuës dans toute la Chrêtienté, dites-vous. Oüi bien, vos exploits à la guerre : Dieu aiant voulu benir vôtre courage & vos deſſeins. Mais ne vous flattez pas que le monde ſoit ſi bien convaincu de vôtre bon naturel à mon égard. Vous témoignerez en être entiérement dépouillé, ſi vous me reſettez de la ſorte, & ſi vous ne prenez pas plus de part aux injures qu'on me fait. Vous êtes obligé, mon fils, d'y être ſenſible : Et ce ſeul nom de fils doit vous inſpirer &

de

1631. *de la pitié pour une mere affligée, & du reſſentiment contre celui qui l'outrage. Si je ſuis dénaturée, comme le Cardinal le publie, je ne veux plus vivre. Mais ſi cela n'eſt pas, comment excuſerez-vous un ſerviteur qui flétrit l'honneur de vôtre mere? Jugez, s'il vous plait, qui de nous a raiſon. Il eſt ma partie, & je me déclare ſon accuſatrice. Renvoiez à vôtre Parlement le jugement d'un procés intenté dans les formes. Je m'y ſoumets volontiers, ſans prétendre aucun privilége, ſans demander qu'on ait le moindre égard pour moi. Vous ſerez bien-tôt détrompé. Que ſi vous continuez d'être ſourd à mes juſtes plaintes, le Pape Pere commun de l'Egliſe, les Reines d'Eſpagne & d'Angleterre, & la Ducceſſe de Savoie vos ſœurs, ne vous laiſſeront point en repos. On vous criera de tous côtez avec moi:* Faites juſtice à vôtre mere. *Voulez-vous attendre ce ſecond éclat après celui de ma priſon? Il n'eſt point queſtion ici, mon fils, de caballe, ou de guerre. Tout aboutit à vous demander juſtice contr'un mauvais ſerviteur, & à vous prouver ſes crimes & ſes deſſeins contre vôtre Etat. Si vous voulez que je lui pardonne, je le ferai de bon cœur pour l'amour de vous. Mais puis que je ſuis ſortie de France, pour éviter ſa perſécution, & pour ſauver ma vie, je ne puis lui relacher l'interêt de mon honneur. Il faut, s'il vous plaît, que le Cardinal ſoit premiérement condamné dans les formes. Si vous lui acordez la vie après cela, je remettrai auſſi mes legitimes reſſentimens. Meditez ſur tout ceci. Quand vous me diriez encore plus d'injures, j'en reviendrai toujours à même point. Je ſuis vôtre ſujette & vôtre mere, faites moi juſtice comme Roi, aimez moi comme fils. Je vous en conjure à mains jointes.* L'Ar-

L'Archiducesse vint à Mons rendre visite à 1631.
la Reine, & lui offrir l'entiere disposition des Païs-Bas Catholiques. Isabelle dont tous les Historiens exaltent la douceur, la droiture, & la civilité, fit l'accueil du monde le plus obligeant à Marie de Medicis. De Mons elles allérent à l'agreable maison de Marimont, & de là on se rendit à Bruxelles. La Reine y fut reçuë en grande pompe. Isabelle voulut encore lui faire voir la ville d'Anvers, & la régaler du spectacle de ce qu'on nomme *la Kermesse* dans les Païs-Bas. Les habitans d'Anvers rendirent les divertissemens de la fête plus magnifiques & plus polis. Six mille bourgeois richement vêtus parurent sous les armes. Pour observer les régles ordinaires de la bienséance & de la civilité, Isabelle dépêche à la Cour de France Carondelet Doien de l'Eglise de Cambrai, avec ordre d'assurer Louis que l'Archiducheſſe ne croiant pas devoir refuser une retraite à Marie de Medicis, elle a reçu la Reine le mieux qu'il lui a été possible, & que bien loin d'avoir le moindre dessein de chagriner le Roi, ou de causer quelque mouvement dans le Roiaume, l'Archiducheſſe sera bien aise de contribuer à la reünion de la famille Roiale, & qu'elle offre pour cet effet son entremise & ses bons offices au Roi. Soit que certains Seigneurs & d'autres gens des Païs-Bas Catholiques eussent déja formé le complot de secouer le joug des Espagnols après la mort d'Isabelle, de se cantonner comme les Suisses, & de former conjointement avec les sept Provinces-Unies une Republique à peu près semblable au Corps Helvétique, & que Richelieu eût quelque connoissance du projet; soit

1631. ſoit que l'aiant conçu lui même, il crût que le Doien de Cambrai, homme vain, ambitieux, inquiet, & chagrin de ce qu'on lui avoit refuſé l'Evêché de Namur, ſeroit propre à lier l'intrigue, & qu'on pouvoit le corrompre aiſément, Carondelet reçut des careſſes extraordinaires à la Cour de France. On le régala magnifiquement, & à ſon depart le Roi lui fit preſent d'une croix enrichie de pluſieurs diamans. C'étoit la récompenſe des promeſſes que l'infidéle Doien fit à Richelieu dans leurs conférences ſecretes ſur le ſoulevement projetté dans les Païs-Bas Catholiques. Le Cardinal inſinuoit ſans ceſſe à ſon maître que les Eſpagnols étoient de méchans voiſins, qui ne penſoient qu'à lui ſuſciter des brouilleries domeſtiques : Et cela étoit bien certain. Mais ſi le Roi d'Eſpagne violoit le droit des gens & les conditions des alliances contractées, Richelieu devoit-il pour cela perſuader à Louïs d'être un auſſi méchant voiſin que Philippe? Que les Brabançons, les Flamans & les habitans des autres provinces des Païs-Bas opprimez par les Eſpagnols, ou craignant d'avoir après la mort d'Iſabelle, Princeſſe qui les gouverna toûjours avec beaucoup de douceur & d'humanité, un joug auſſi peſant que celui qui leur fut impoſé par Philippe II. que ces peuples, dis-je, aient eu recours d'eux mêmes à Louïs, afin de s'aſſurer de ſa protection dans une juſte cauſe, & que Sa Majeſté, ou Richelieu ait écouté leurs plaintes & leurs propoſitions, il n'y a rien là que d'ordinaire & de pardonnable. Mais qu'Iſabelle la plus droite & la plus religieuſe Princeſſe qui fût alors, envoiant de la meilleure foi du monde, faire

faire des civilitez à Louïs, & des offres de travailler à la reünion de la famille Roiale de France, on ſe ſerve de cette occaſion pour corrompre un Eccleſiaſtique ambitieux, & pour concerter avec lui le projet d'un bouleverſement genéral dans les Etats de ſa maitreſſe qui ſe confie en lui, c'eſt à mon avis une injuſtice criante & un noir attentat. Louïs le Juſte croioit-il donc que tout lui fût permis pour abaiſſer la Maiſon d'Autriche, & pour ſe venger de ceux qui excitoient, comme Richelieu le lui inſinuoit, la Reine Mere & le Duc d'Orleans à former des caballes & des factions en France? 1631.

Carondelet eut ſa premiére audience à Monceaux en Brie. Le Parlement alla ſaluer Louïs avant qu'il partît de Paris, pour aller ſe divertir dans cette agreable maiſon. *Vous n'ignorez pas*, dit le Roi aux Magiſtrats, *que la Reine ma mere eſt ſortie de mon Roiaume, dans le deſſein de joindre mon frere. Ils veulent ſe mettre l'un & l'autre entre les mains des Eſpagnols. Mais je ne les crains point, & je ſaurai bien les empécher de me faire du mal. Ils publient que M. le Cardinal veut chaſſer la maiſon Roiale: cela eſt faux. Je me ſuis toûjours bien trouvé de ſes conſeils. Si j'euſſe crû ceux qu'on me vouloit donner, mes affaires ſeroient ruïnées. Quiconque l'aimera m'aimera pareillement. Mes Ambaſſadeurs m'ont averti des intrigues faites contre moi dans les Cours étrangéres, & de ce qu'on a tramé pour traverſer mes deſſeins. Et vous M. le Preſident*, ajouta Louïs en ſe tournant vers Le Jai qui étoit à la tête des gens du Parlement, *on a preſenté des requêtes contre vous, par ce qu'on ſait que vous me ſervez bien. Je vous protégerai.*

Le Roi va faire verifier au Parlement de Paris une déclaration contre ceux qui ont ſuivi la Reine Mere & le Duc d'Orleans.

Mercure François. 1631.

Au

1631. Au retour de Monceaux, le Roi alla tenir, comme on dit, *son lit de justice* au Parlement, suivi des Ducs de Montmorenci, d'Uſez, de Retz, de Ventadour, de Crequi & de Chevreuſe; des Maréchaux de Chatillon, de S. Luc, d'Etreés, d'Effiat, & de pluſieurs autres Seigneurs. Après les ceremonies ordinaires en pareilles rencontres, on procéde à l'enregitrement d'une déclaration qui condamne comme criminels de leze-majeſté, & perturbateurs du repos public les gens qui ont induit la Reine Mere & le Duc d'Orleans à ſortir du Roiaume; & tous ceux qui ſont ſortis avec l'une oul'autre, & qui les iront joindre dans la ſuite, ſont declarez coupables du même crime, & par conſequent privez de leurs charges, de leurs dignitez & de leurs emplois. Leurs fiefs relevans de la Couronne ſont confiſquez & reünis au Domaine du Roi. Enfin pour temoigner que le Miniſtre fera executer la déclaration avec la derniére rigueur, & que tous les pretendus coupables ſeront pourſuivis ſans nulle diſtinction, les biens & le douaire de la Reine Mere ſont incontinent ſaiſis, quoi qu'elle ne fût point nommée dans la déclaration comme criminelle de leze-majeſté.

Négociation de Mazarin à la Cour de Savoie en faveur de la France.

Les grandes affaires que Richelieu eut au dedans pour aſſurer ſa fortune contre les efforts de ſes puiſſans ennemis, ne l'empécherent pas de penſer à celles de ſon maître au dehors du Roiaume. Le Cardinal avoit une paſſion extréme de conſerver ſa conquête de Pignerol & de ſignaler ſon Miniſtére en reüniſſant à la Couronne de France une place importante que la timi-

timide & foible politique d'Henri III. en aliéna, & que le feu Roi ne ſe mit pas en peine de ravoir par le traité conclu à Lion entre lui & la Savoie. Content d'obtenir la Breſſe & quelques autres endroits voiſins de ſes Etats, en recompenſe du Marquiſat de Saluces & de ce que ſes predéceſſeurs poſſédoient au delà des Alpes, Henri IV. ne prévoit pas que la France perdra beaucoup de ſa conſidération en Italie, dez qu'elle n'aura plus de porte pour y entrer, & que le Duc de Savoie, appuié des Eſpagnols poura lui fermer les paſſages. L'eſpérance de réparer cette faute, & de balancer en Italie le credit & l'autorité du Roi Catholique, confirmoit Richelieu dans la penſée de ne rendre point Pignerol & d'aſſurer à ſon maître une clef de l'Italie. La conjoncture parut favorable. Les Princes de cette nation allarmez de s'être vus plus d'une fois ſur le point d'être ſubjuguez par les Eſpagnols, ne demandoient pas mieux que d'aider ſous main le Cardinal à exécuter ſon projet, & le Pape Urbain Mediateur de la paix, n'eut pas de peine à condeſcendre au deſir de la Cour de France, quand on lui en fit l'ouverture. Mais quel moien de garder Pignerol après tant de paroles données de rendre tout à la Maiſon de Savoie, dez que le Duc de Mantouë ſera paiſible poſſeſſeur de la ſucceſſion qui lui eſt légitimement échuë ? L'Empereur & le Roi d'Eſpagne avoient un grand interêt à ne ſouffrir point que Pignerol demeurât à la France ; & une puiſſante raiſon empêchoit Victor Amedée de ceder une partie de ce que ſon pere acheta fort cher. Perſuadé que les deux Couronnes le ménageroient à l'envi l'une

1631.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1631. *Nani Hiſtoria Veneta. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 416. 417.*

1631. l'une de l'autre, quand il ſeroit le maître d'ouvrir & de fermer le paſſage aux François en Italie, Charles Emmanuël ſacrifia plus volontiers une grande étenduë de païs, pour obtenir le Marquiſat de Saluces, & pour s'aſſurer la poſſeſſion de Pignerol & des autres places qu'Henri III. lui avoit cédées. Ces difficultez que les autres jugeoient inſurmontables, Richelieu entreprit de les applanir par le moien de Mazarin ſon confident, qui ſavoit fort bien ménager l'eſprit du Duc de Savoie. S'il y eut de la ſupercherie dans la conduite du Cardinal, il faut avouer d'un autre côté que l'affaire fut conduite avec cette dextérité qui fait paſſer la fourberie pour un coup d'habile Politique.

La ſucceſſion aux Etats de la Maiſon de Gonzague avoit été réglée dans le traité conclu à la Diéte de Ratisbone par Leon Brulart & le Capucin Joſeph. Mais le Roi de France refuſoit d'en ratifier quelques articles. Ce qui fut acordé enſuite à la tête des deux armées prêtes à combattre devant Cazal, ne terminoit point le fonds du différend. Il falloit donc en revenir à une nouvelle négociation pour aſſûrer le repos de l'Italie. Le Pape Urbain qui prenoit cette affaire extrémement à cœur, preſſoit l'Empereur & les Rois de France & d'Eſpagne de convenir d'un endroit, où leurs Miniſtres aſſemblez finiſſent une guerre capable de deſoler entiérement l'Italie déja fort affligée de la peſte. Soixante mille perſonnes en moururent à Veniſe, & plus de cinq cens mille furent emportées dans les Etats de la Republique. Le Senat fit vœu de bâtir une Egliſe en l'honneur de la bienheureuſe Vierge,

ſous

ſous le nom de *Nôtre Dame du ſalut*, envoia 1631.
une lampe d'or à la chapelle de Lorette, & reſolut de ſolliciter à Rome la canonization de Laurens Juſtinien Patriarche de Veniſe. Ces œuvres extraordinaires de pieté fléchirent la colere de Dieu, ſi nous en croions un ſage Senateur. Le pretendu miracle de la Vierge, ou de Laurens Juſtinien, ne fut pas d'un grand ſecours, à moins qu'on ne ſuppoſe que Dieu vouloit exterminer tous les ſujets de la Republique. On nous jure que la maladie contagieuſe enleva plus de cinq cens cinquante mille hommes. Il faut croire que le Procurateur de S. Marc ne dit cela que par façon, & pour imiter les Hiſtoriens de l'ancienne Rome, qui ont cru devoir apprendre à la poſtérité, ce que le Senat faiſoit en pareilles occaſions pour apaiſer la colére des Dieux. Nous pouvons avancer ſans faire un jugement teméraire, & ſans offenſer les Nobles Venitiens, qu'ils ne croient pas plus ces fadaiſes du Papiſme, que les Senateurs Romains croioient celles de leur Paganiſme. On ajoute une autre choſe que je ſouhaiterois de voir mieux éclaircie. Des Italiens & des Eſpagnols, dit Nani, formerent un noir complot, d'augmenter la deſolation que la peſte cauſoit déja. On répandit dans les Egliſes & dans les ruës de Milan des poiſons ſubtils, dont le ſeul atouchement étoit mortel ſans reſſource. Le crime aiant été découvert, les complices furent punis comme ils le meritoient. *On voit encore à Milan*, ajoute l'Hiſtorien de Veniſe, *les ruines de la maiſon où ces miſérables s'aſſembloient, & des inſcriptions font foi de*

1631. *leur horrible attentat.* Il y a dans ce recit quelque choſe que je ne comprens pas. Ces poiſons ſubtils dont le ſeul atouchement tuoit les gens, me paroiſſent une fable.

Le ravage extraordinaire de la peſte faiſoit ſouhaiter la paix à la Republique de Veniſe, liguée avec la France en faveur du Duc de Mantouë. Depouillé de la plus grande partie de ſes Etats, celui-ci la deſiroit encore plus, & le Duc de Savoie preſqu'auſſi maltraité & pouſſé par les adroites inſinuations de Mazarin, ne temoignoit pas moins d'empreſſement. L'Empereur effraié de la rapidité des victoires du Roi de Suede, vouloit rappeller ſes troupes d'Italie & penſer uniquement à ſe défendre contr'un conquérant que tous les Proteſtans d'Allemagne regardoient comme un liberateur que Dieu leur ſuſcitoit. C'eſt pourquoi Ferdinand accepta volontiers la propoſition que le Pape lui fit d'envoier un plein pouvoir à Galas Général des troupes Imperiales en Italie, depuis la retraite & la mort du Comte Collalte, de terminer à Quiéraſque ville de Piemont avec les Miniſtres du Roi de France l'affaire de la ſucceſſion de Mantouë. Le Nonce Pancirole & Mazarin s'y devoient trouver de la part du Pape en qualité de Mediateurs. Les ſeuls Eſpagnols traverſoient l'acommodement. Le Comte Duc d'Olivarez chagrin de ce que les armes d'Eſpagne ont perdu leur réputation devant Cazal, & rempli de l'eſpérance de dedommager le Roi ſon maître à la faveur des diviſions de la Cour de France, fait donner le gouvernement de Milan au Duc de Feria ſon confi-

dent

dent, lui enjoint de s'oppoſer à la concluſion 1631.
de la paix de l'Italie, & envoie offrir à l'Empereur de puiſſans ſecours contre le Roi de Suéde, pourvû qu'il vueille bien mettre le Roi d'Eſpagne en poſſeſſion de la ville de Mantouë, lequel ſe chargera volontiers du ſoin de ſoutenir lui ſeul la guerre en Italie. On fut plus ſage à Vienne qu'à Madrid. Outre que Ferdinand craignoit de ſoulever tous les Princes d'Allemagne en abandonnant un fief de l'Empire à l'Eſpagne, il voioit fort bien qu'Olivarez formoit des projets chimériques, & que bien loin d'être en état de ſoutenir ſeul la guerre en Italie, Philippe déja trop épuiſé s'expoſeroit au danger évident de perdre le Duché de Milan. Ferdinand perſiſte donc dans ſa reſolution, d'ordonner à Galas de traiter inceſſamment avec le Maréchal de Toiras & Servient Secretaire d'Etat, Plenipotentiaires du Roi de France à Quiéraſque.

Toiras, comme je l'ai déja dit, rempliſſoit la place du Maréchal de la Force ſeul Général des troupes de France en Italie depuis l'empriſonnement de Marillac & le retour de Schomberg ſes deux collégues. On ne pouvoit ſe diſpenſer de donner à Toiras la commiſſion de traiter avec le Général de l'Empereur à Quiéraſque. Mais parce que Richelieu ſe défioit d'un Officier qu'il n'aimoit point, on adjoignit Servient Secretaire d'Etat au Maréchal. Le Cardinal ne vouloit confier qu'à une de ſes creatures le ſecret d'une négociation, où il s'agiſſoit de conſerver ſa chere conquête de Pignerol. C'eſt pourquoi Servient fut d'abord envoié en

1631. Piemont avec un ordre d'achever ce que Mazarin avoit heureuſement commencé. Le Gentilhomme Romain devoué au Cardinal de Richelieu, par le moien duquel il eſpére d'avancer ſa fortune, profite de l'impatience que Victor Amedée a de rentrer dans ſes Etats, dont le Roi de France occupe la plus grande partie, & remontre au Duc de Savoie que Richelieu jaloux de conſerver le glorieux monument de ſon expedition en Italie, ne conſeillera jamais au Roi ſon maître de ſe défaire de Pignerol. *Et qui peut empécher*, ajoute Mazarin, *que le Cardinal ne vienne à bout de ſon deſſein de retenir du moins Pignerol? L'Empereur? Il a d'aſſez grandes occupations en Allemagne. Les Eſpagnols? Uniquement appliquez à leurs propres interêts, & perdus de credit & de reputation, ils n'ont pu vous aider à reprendre ce que les François vous ont enlevé dans le Piémont. Les Princes d'Italie? Bien-aiſes que la puiſſance de la France augmente au delà des Alpes & qu'elle ſerve de contrepoids à l'Eſpagne, ils aideront ſous main Richelieu à garder Pignerol, afin que rien n'empéche le Roi de France d'acourir promptement au ſecours du premier qui craindra d'être opprimé par l'Eſpagne. Chacun eſpére de trouver mieux ſa ſeureté entre la jalouſie des deux Couronnes, qu'en demeurant expoſé à l'avidité inſatiable des Eſpagnols. Les dangers que vôtre Alteſſe a eſſuiez depuis quelque temps, ont dû la convaincre que rien n'eſt plus doux que la paix, ni preferable à la jouïſſance tranquille d'une belle ſouveraineté. Pouvez-vous mieux faire que de ſacrifier une place pour rentrer*

trer en poſſeſſion de tout vôtre patrimoine, & pour éloigner de vous les François qui vous tiennent comme bloqué dans vôtre capitale? Il n'y a pas d'apparence que vous les chaſſiez jamais du Piémont à force ouverte. Le Roi y peut envoier tous les jours de nouveaux renforts à ſon armée. Vous pouvez appeller les Eſpagnols à vôtre ſecours, je l'avoüe. Mais ne ſe feront-ils pas acheter bien cher? Ne voudront-ils pas ſe dedommager de leurs depenſes en s'appropriant quelque choſe de meilleur que Pignerol? Après y avoir ſerieuſement penſé, vous trouverez, Monſeigneur, que le meilleur parti que vous pouvez prendre, c'eſt de condeſcendre à la paſſion que le Cardinal a de ſignaler ſon miniſtére. Outre que vous ne devez pas deſeſperer de ravoir un jour Pignerol; car enfin les François ſe dégoutent de tout, & cedent plus facilement leurs conquêtes dans un traité, qu'on ne les leur enléve par force: Outre cette eſperance, dis-je; ſoiez perſuadé qu'on vous dedommagera de Pignerol aux dépens du Duc de Mantoüe. Vous obtiendrez une bonne partie du Monferrat; choſe que feu M. le Duc vôtre pere a ſi ardemment ſouhaitée. Refléchiſſez, s'il vous plaît là deſſus, Monſeigneur, & conſidérez la ſituation preſente de vos affaires. Vous pouvez refuſer de ceder Pignerol. Mais auſſi la France maintenant ſupérieure & arbitre de la paix & de la guerre, a entre ſes mains la meilleure partie de vos Etats, & vous tient comme aſſiegé à Turin. 1631.

Mazarin ne devina pas mal, ſi telle fut la ſubſtance de ſes inſinuations à Victor Amédée. Le petit-fils de celui-ci a ſû obliger *Louis*

1631. *le Grand* à lui demander humblement la paix en nos jours, & à l'acheter par la ceſſion honteuſe d'une place qui couta ſi cher à ſon pere & avec une ſomme conſiderable d'argent. La crainte d'être moins conſideré des deux Couronnes, quand il ne garderoit plus les portes de l'Italie, arrêta quelque temps le Duc de Savoie. Mais la neceſſité de ſes affaires, & l'envie de rentrer dans ſes Etats l'emportérent à la fin. Victor Amédée conſentit à ceder Pignerol, & le Comte de Drouïn vint les premiers jours de cette année en porter la parole à Louis. Ce fut alors que Servient fut chargé d'aller finir une négociation déja fort avancée par Mazarin. Le Secretaire d'Etat convint de la partie du Monferrat que Gonzague cederoit au Savoiard. Celui-là eut beau crier quand on lui propoſa d'abandonner ſon bien à une Maiſon ennemie. La France répondit que la paix ne ſe pouvoit conclure autrement, & que le Duc de Mantouë étoit trop heureux que le Roi lui fît rendre ſa capitale & eût ſauvé deux fois Cazal. Tout le dédommagement qu'il put obtenir, ce fut une ſomme aſſez conſiderable que Victor Amédée ſeroit obligé de lui païer. Le Savoiard épuiſé manquoit d'argent comptant. Le Roi ſe chargea de fournir les deniers, en deduction du prix de Pignerol, que le Duc de Savoie vendroit ſeulement après l'entiére exécution des conditions du traité qui ſe devoit conclure à Quieraſque. L'Empereur & le Roi d'Eſpagne ne vouloient rien rendre de ce qu'ils avoient enlevé aux Griſons & au Duc

Duc de Mantouë à moins que le Roi de France ne reſtituât les places priſes ſur le Duc de Savoie. Les troupes Françoiſes devoient ſortir de Pignerol, dans le temps même que le Duc de Mantouë & les Griſons rentreroient en poſſeſſion de ce qui leur appartenoit. Afin que Sa Majeſté Très-Chrétienne fût aſſurée de la ceſſion de Pignerol par maniére de vente après l'acompliſſement entier des choſes dont Galas conviendroit avec Toiras & Servient à Quieraſque, Victor Amédée promit d'envoier ſes deux freres le Cardinal de Savoie & le Prince Thomas en France, comme pour rendre leurs devoirs au Roi, mais pour être en effet deux ôtages que Sa Majeſté garderoit juſques à la conſommation de l'affaire ſecrete de Pignerol. 1631.

Traité de Quieraſque en Piémont.

Les conférences s'ouvrirent à Quieraſque vers la fin du mois de Mars. Le Duc de Savoie s'y étoit retiré pour eviter le danger de la peſte preſque generalement répanduë dans tout le Piémont. Le Nonce Pancirole & Mazarin arivérent les premiers. Celui-là n'avoit, pour ainſi dire, que le nom & le rang de Miniſtre du Pape. Les affaires ſecrétes & importantes ſe menageoient par Mazarin, qui n'entra d'abord dans cette négociation, que comme un ſimple Gentilhomme de la maiſon du Nonce, envoié tantôt d'un côté & tantôt d'un autre. A propos de la ſuperiorité que Mazarin obtient ſur Pancirole, un Auteur remarque aſſez judicieuſement que ceux qui ſont chargez des affaires publiques, ne ſauroient trop prendre garde aux gens qu'ils reçoivent dans leur maiſon, & qu'ils emploient ſous

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1631. *Vie nouvelle du même. L. IV. Hiſtoire du Maréchal de*

1631. sous eux. Un homme adroit & délié trouve souvent le moien de faire plus que son maître, quand on lui a confié le secret de la négociation, il en a tout l'honneur, tout l'avantage, & le principal Ministre debusqué a le chagrin de voir son serviteur plus avancé que lui. Tel fut le sort de Pancirole. Il donna occasion à Mazarin de le rendre suspect à la Cour de France, d'avoir seul la confiance du Cardinal de Richelieu, & de parvenir bien-tôt aux emplois les plus considérables de la Cour de Rome. Galas, le Maréchal de Toiras, & Servient arivent ensuite à Quiérasque. Ces trois furent les seuls qui traitérent. Le Comte de la Roque Ambassadeur d'Espagne auprès du Duc de Savoie & Cavazza Secretaire de la Republique de Venise prirent simplement connoissance de ce qui se passoit pour en avertir leurs maîtres interessez dans l'affaire. Mais ils n'intervinrent pas plus que les Ducs de Savoie & de Mantouë dans le traité général. L'Empereur & le Roi de France stipuloient & transigoient pour eux & pour leurs alliez: Ferdinand pour le Roi d'Espagne & pour le Duc de Savoie; Louïs pour le Duc de Mantouë, pour la République de Venise & pour les Grisons, sur lesquels l'Empereur avoit occupé des forts & des passages importans. Il y eut d'abord une difficulté sur le ceremoniel. La Roque Ambassadeur d'Espagne, fondé sur ce que l'Ambassadeur d'une Tête couronnée a le pas sur un Commissaire Imperial, le prit sur Galas qui n'avoit point d'autre caractére. Les Ambassadeurs de France prétendent incontinent passer aussi devant Galas. Chagrin de se voir ainsi reculé

Toiras L. III. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1631. Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VII. pag. 363. 364. 365. &c.

culé au dessous de tous les autres Ministres, il refuse de ceder. Après quelques contestations, les Mediateurs jugérent que l'Ambassadeur d'Espagne cederoit pour cette fois seulement & sans aucune consequence pour l'avenir au Commissaire de l'Empereur, à moins que Galas n'aimât mieux passer après les Ministres des deux Rois. On accepta le premier parti. Le Comte de la Roque aiant paru tout publiquement dans la ville au dessous de Galas, le Maréchal de Toiras & Servient ne lui disputérent plus le pas. 1631.

On travaille alors sérieusement au traité. Il fut conclu & signé le 6. Avril. En voici les articles principaux. Que le revenu de dix-huit mille écus d'or que le Duc de Savoie devoit avoir dans le Monferrat avec la ville de Trino, seroit reduit à quinze mille, & l'écu evalué à vingt-deux florins. Qu'on auroit la liberté de tirer chaque année des Etats de Victor Amedée sans paier aucun impôt, dix mille sacs de blé ou d'autres denrées pour la subsistance de Cazal. Que tous les endroits occupez de part & d'autre, seroient rendus dans l'état où ils se trouveroient. Qu'immédiatement après la conclusion du traité, Charles de Gonzague seroit mis en possession du Duché de Mantouë & du Monferrat, excepté ce qu'il en cedoit à Victor Amedée, lequel jouïroit du benefice de l'acord dez que l'Empereur auroit donné l'investiture au Duc de Mantouë. Que le 18. Avril Galas retireroit les troupes Impériales du Mantouan, du Monferrat, & des Etats de la Republique de Venise, excepté les garnisons mises à Mantouë,

1631. à la citadelle de Porto & à Caneto ; ces trois places ne devant pas être evacuées ſi tôt. Que les troupes de France commenceroient le même jour à ſortir par les terres du Duc de Savoie, excepté celles qui ſe trouvoient en garniſon à Pignerol, à Briqueras, à Veillane & à Suze, ces villes ne devant être renduës qu'après l'acompliſſement de certaines conditions. Que le Duc de Savoie evacueroit le même jour Moncalvo, & les autres endroits qu'il avoit pris dans le Monferrat, excepté ceux qui lui demeureroient par le traité particulier fait avec lui : de maniére que tous les lieux occupez par les Imperiaux, par les François & par les Savoiards dans le Duché de Mantouë, dans le Monferrat, dans les Etats de la Republique de Veniſe, dans le Piémont & dans la Savoie, ſeroient remis le 18. Avril entre les mains de leurs premiers Seigneurs, excepté Mantouë, Porto, Caneto, Pignerol, Briqueras, Veillane & Suze, & que les Imperiaux ſe rendroient en Allemagne le 8. Mai au plus tard. Qu'à la premiére nouvelle de la ſignature du traité, l'Empereur acorderoit à Charles de Gonzague l'inveſtiture du Duché de Mantouë & du Monferrat, excepté de ce qui ſeroit cedé au Duc de Savoie & de ce qui pouvoit appartenir au Prince de Guaſtalla. Que l'inveſtiture étant arrivée en Italie, ou du moins certainement expédiée quinze jours après la ſignature du traité, on demoliroit les fortifications nouvellement faites, & que ſi la démolition n'étoit pas achevée en deux ſemaines, on rendroit les places dans l'état où elles ſe trouveroient. Que le 23. Mai Galas retireroit les gar-

garnizons Imperiales de Mantouë, de Porto & de Caneto. Que les troupes Françoiſes ſortiroient le même jour de Pignerol, de Briqueras, de Veillane, & de Suze. Que les paſſages & les forts occupez par les Imperiaux dans le païs des Griſons & dans la Valteline, ſeroient évacuez alors, & qu'ils demeureroient à l'entiére diſpoſition de leurs anciens maîtres. Enfin, que pour l'aſſurance de la reſtitution des places, on donneroit des ôtages de part & d'autre, qui ſeroient remis entre les mains du Pape Mediateur de l'acommodement. 1631.

Outre ces articles publics, il y en eut un ſecret, par lequel on convenoit, que pour avoir de part & d'autre une plus grande ſeureté que celle des ôtages, on remettroit les citadelles de Veillane & de Suze entre les mains des Suiſſes levez dans les Cantons alliez de la Couronne de France & du Duc de Savoye, qui les garderoient juſques à ce que les forts occupez au nom de l'Empereur dans le païs des Griſons, fuſſent rendus à leurs premiers maîtres. Incontinent après l'exécution de cet article, les Suiſſes devoient remettre les deux places à Victor Amedée. Que ſi les forts & les paſſages ne ſe reſtituoient pas aux Griſons, les Suiſſes promettoient d'abandonner Suze & Veillane au Roi de France. Outre ce traité genéral, on en dreſſa deux particuliers. Dans l'un, on ſpécifioit les villes & les autres endroits du Monferrat, qui appartiendroient deſormais au Duc de Savoie, & dans l'autre on régloit la maniére dont Sa Majeſté Très-Chrétienne reſtitue-

1631. roit ce qu'elle avoit pris en Piémont & en Savoie. Le monde qui ne ſavoit rien de l'acord particulier touchant Pignerol, fut étrangement ſurpris de ce que la France ſouffroit que pour les quinze mille écus de rente aſſignez dans le Monferrat au Duc de Savoie, la Maiſon de Gonzague fût obligée de lui ceder, outre les villes d'Albe & de Trino, quatre-vingt des meilleurs endroits de la Province. Une choſe ſi extraordinaire devoit donner du ſoupçon au Commiſſaire de l'Empereur & au Gouverneur de Milan. Mais bien loin de penſer qu'il y a de la colluſion & de l'intelligence entre la France & le Savoiard, ils s'applaudiſſent de ce que par leur habileté, Victor Amedée allié de la Maiſon d'Autriche profite des depouilles de Gonzague allié du Roi de France. A Vienne & à Madrid on inſulte ſecretément à Louïs qui ſemble abandonner un Prince, dont il avoit pris la défenſe avec tant d'éclat & de hauteur. Le Duc de Mantouë enrageoit de ſon côté. Il ſe voioit condamné à paier, pour ainſi dire, les dépens d'un procès qu'il gagnoit. Les Miniſtres d'Eſpagne tentérent de profiter de ſon chagrin. On lui offre de la part de Sa Majeſté Catholique de le rendre paiſible poſſeſſeur du patrimoine de ſes ancêtres, & d'obliger Victor Amedée à lui rendre tout ce que la France l'a contraint d'aliener à la Maiſon de Savoie, pourvû que Gonzague veuille ſe dévouër deſormais à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne. La propoſition étoit ſpécieuſe. Cependant le Duc de Mantouë ne ſe laiſſe pas ébloüir. Content de ſe plaindre & de proteſter contre l'injuſtice qu'on lui faiſoit, il craint

craint de risquer trop, en quittant un ancien protecteur, pour se donner à des ennemis reconciliez, dont les offres & le avances lui devoient être suspectes. 1631.

L'article secret du traité général déplût à l'Empereur & au Duc de Feria Gouverneur de Milan. Victor Amedée aiant inutilement tenté de le faire ratifier par Sa Majesté Impériale, il fallut rentrer en négociation à Quiérasque, afin de lever la difficulté de Ferdinand. On convint le 19. Juin que Galas fourniroit en moins d'un mois l'investiture du Duché de Mantouë & du Monferrat, en faveur de Charles de Gonzague : que les troupes de l'Empereur sortiroient incessamment de l'Italie : que pour l'assurance de la restitution des places, on donneroit trois ôtages de part & d'autre : qu'ils seroient déposez le 20. Août entre les mains du Pape : que la France restitueroit Briqueras au Duc de Savoie, le même jour que les forts & les passages du païs des Grisons seroient rendus par l'Empereur : que le Duc de Savoie rentreroit en possession de Veillane & de Suze dans le temps que Porto & Caneto seroient remis au Duc de Mantouë, & que celui-ci entreroit dans sa capitale lors que Victor Amedée seroit reçu à Pignerol. Après que l'Empereur & le Roi de France eurent ratifié ce dernier traité, l'investiture du Duché de Mantouë & du Monferrat fut expédiée à Vienne, & le Pape reçut les ôtages, en promettant de ne les rendre qu'après l'acomplissement des conditions stipulées de part & d'autre. Il excepta seulement celle qui regardoit la restitution des forts & des pas-

1631. ſages enlevez aux Griſons. Urbain ne vouloit prendre aucune connoiſſance des interêts d'un peuple qui ne ſe ſoumettoit pas à la Monarchie ſpirituelle des Pontifes de Rome. Pour remedier à l'inconvenient cauſé par la délicateſſe du Pape, & pour aſſurer la reſtitution de ce qui appartenoit aux Griſons, Galas ſe conſtitua lui même ôtage entre les mains du Duc de Mantouë. L'Empereur exécuta le traité de bonne foi. On n'en uſa pas de même à la Cour de France.

Artifices de la Cour de France pour conſerver Pignerol.

Le Cardinal de Savoie & le Prince Thomas freres de Victor Amedée, ſe rendirent à la Cour de France ſous différens prétextes, au temps de la concluſion du traité de Quieraſque; l'un comme pour ſaluër le Roi, dont il avoit autrefois reçu des gratifications; & l'autre feignant d'aller ſervir ſa Majeſté Catholique dans la guerre des Païs-bas. Quoi que ces Princes paruſſent deux aſſez bons ôtages de la ceſſion de Pignerol, immediatement après l'exécution du traité; Richelieu eut ſi grande peur de manquer ſon coup, que le Duc de Savoie fut obligé de conſentir, que le Marquis de Villeroi qui commandoit dans la citadelle de la place, y laiſsât ſubtilement trois cens François, qui devoient y demeurer ſeuls, juſques à ce qu'on jugeât à propos de publier que le Duc de Savoie remettoit Pignerol entre les mains du Roi de France. La choſe fut ſi bien conduite, que les trois cens François demeurérent cachez plus d'un mois dans un grenier de la citadelle de Pignerol, ſans que perſonne s'en apperçût. Villeroi aiant fait mi-

Hiſtoire du Miniſtére du Cardinal de Richelieu. 1631. *Vie nouvelle du même. L. IV. Nani Hiſtoria Veneta. L. VIII.* 1631. *Vittorio Siri Me-*

ne

ne d'evacuer entiérement la place, les Commiſſaires nommez pour veiller à l'exécution du traité de Quiéraſque, viſitérent tous les endroits de la citadelle. Mais on ſut ſi bien amuſer les uns, & éloigner les autres qui paroiſſoient plus éxacts & plus vigilans, que ces Meſſieurs donnérent une atteſtation en bonne forme, que Pignerol étoit certainement évacué. Sur quoi le Cardinal Palotta Legat de Ferrare rendit les ôtages, que le Pape l'avoit chargé de garder. Cependant le Duc de Savoie ne mettoit point de garniſon dans la citadelle de Pignerol, & les trois cens François cachez, en demeuroient les maîtres. Pour couvrir une negligence qui auroit paru ſuſpecte, on fait courir le bruit que la citadelle eſt entiérement infectée de la peſte. Qui que ce ſoit n'oſant y entrer, on ne trouve point étrange que Victor Amedée n'expoſe pas un grand nombre de ſoldats à une mort preſque certaine, juſques à ce que l'air de la place ſoit purifié. 1631. *morie re-condite.* *Tom. VII. Pag. 420. 421. &c.*

Après un mois & plus de diſſimulation, il fallut bien trouver un expédient pour faire acroire au monde, que les ſoldats François ſortis de Pignerol, y rentroient comme malgré le Duc de Savoie, qu'on forçoit à y recevoir une garniſon de la part de ſa Majeſté Très-Chretienne. Quelqu'éxacte que fût l'attention de ſes Miniſtres ſur la conduite des Imperiaux & des Eſpagnols, on trouva ſeulement que le Duc de Feria gardoit dans le Milanois deux regimens Allemans & quelque cavalerie Neapolitaine, qu'il avoit promis de renvoier, afin d'ô-ter

1631. d'ôter tout ſujet d'ombrage à la République de Veniſe & au Duc de Mantouë. Les François ne manquent pas de crier *à l'infraction du traité*, & déclarent que Louïs renverra inceſſamment ſes troupes en Italie, pour la ſeureté de ſes alliez. Pancirole & Mazarin courent vîte à Milan & prient le Gouverneur de remedier à une défiance capable de rallumer la guerre. Pancirole y alloit bonnement. Mais le fourbe Mazarin anime le Duc de Feria contre les François, & augmente malignement ſes ſoupçons, afin de le porter à quelque démarche qui donne un prétexte plauſible au Roi de France de redemander Pignerol, du moins pour quelque temps, au Duc de Savoie. Feria ſe met à crier de ſon côté que les François n'exécutent point le traité, leur reproche je ne ſai quelles contraventions, & dit hautement que de pareilles infidélitez pouront être ſuivies d'un grand malheur. Les Miniſtres de France relévent ces paroles, & les interprétent comme une menace de rompre le traité, dez qu'il n'y aura plus de troupes Françoiſes en Italie. A cette plainte frivole on joint la retraite que le Roi d'Eſpagne donne chez lui à Marie de Medicis, & les eſperances dont il entretient le Duc d'Orleans. Enfin on publie que Louïs eſt bien informé qu'à la ſollicitation de la Cour de Madrid, l'Empereur a déclaré nulle l'inveſtiture acordée au Duc de Mantouë, en cas que le traité de Ratisbone ne ſoit pas ponctuellement obſervé. *En faut-il davantage*, diſent les François, *pour perſuader aux gens qui ne ſont pas*

pas tout-à-fait aveugles, que les Eſpagnols penſent à profiter de la premiére occaſion de ſe venger de nos alliez? Servient écrit auſſi bien que le Gouverneur de Milan, ſe plaint de la mauvaiſe foi des Eſpagnols & de quelques ſupercheries du Duc de Savoie; ce n'étoit que pour mieux couvrir la colluſion de ce Prince avec lui. Enfin, on déclare que Louïs veut abſolument pourvoir à la ſeureté de ſes alliez & à la conſervation de la paix de l'Italie. 1631.

Son Secretaire d'Etat preſſe alors Victor Amédée de remettre à ſa Majeſté Très-Chretienne Pignerol, Veillane, Suze, ou Savillan, par ce qu'elle a de juſtes raiſons de ſe defier des mauvaiſes intentions des Eſpagnols, & de prévenir les entrepriſes qu'ils projettent. Le Duc fait l'étonné, & repond qu'il ne peut acorder une pareille demande. *Si vôtre Alteſſe ne veût pas faire la choſe de bonne grace*, repliqua Servient, *les troupes du Roi mon maître repaſſeront incontinent les monts, & prendront de force Pignerol ou quelqu'autre place. Car enfin ſa Majeſté n'abandonnera pas ſes alliez à la diſcretion des Eſpagnols. J'ai ordre, Monſeigneur, de vous prier de me déclarer dans trois jours vôtre derniere reſolution.* Victor Amedée avertit incontinent le Duc de Feria de ce qui ſe paſſe, & ſouhaite de ſavoir s'il peut compter ſur le ſecours du Roi Catholique, en cas que les troupes de Louïs reviennent en Piémont. Le Gouverneur de Milan promet tout. On lui demande donc une ſomme conſidérable d'argent

1631. gent & un certain nombre de troupes pour défendre la Savoie & le Piemont. Victor Amedée ſavoit bien que les Eſpagnols n'étoient pas en état de fournir tant de choſes. Il attendoit ſeulement que Feria reconnût l'impoſſibilité d'acomplir ce qu'on éxigeoit de lui. Le Savoiard aſſemble alors ſon conſeil pour délibérer ſur ce qu'il doit faire dans la conjoncture preſente. On ne manque pas de lui remontrer qu'il faut bien s'acommoder avec la France en remettant Pignerol pour un temps, puiſque les Eſpagnols ſont incapables de ſoutenir leurs alliez. Le Duc fait ſemblant d'entrer en négociation avec Servient, & ſigne à Millefleurs, un traité par lequel il s'engage à ne ſecourir directement ni indirectement ceux qui pouront exciter des troubles en France pour les interêts de la Reine Mere ou du Duc d'Orleans; à donner paſſage aux troupes du Roi, en cas qu'il ſoit dans la néceſſité de ſecourir ſes alliez, & à recevoir garniſon Suiſſe ou Françoiſe à Pignerol pour ſix mois. On ne parloit point encore d'un contract de vente. Il ne falloit pas trop allarmer les Puiſſances intereſſées à éloigner les François d'Italie, ni rendre la colluſion trop groſſiére. Le myſtére ne devoit ſe developper que l'année prochaine. Cependant les perſonnes éclairées virent bien qu'on jouoit une aſſez plaiſante comédie, & que la piéce aboutiroit à rendre le Roi de France maître abſolu de Pignerol. Les Italiens applaudirent autant à la dexterité, diſons mieux, à l'indigne ſupercherie de Richelieu, qu'ils ſe mocquérent

rent de la malhabileté d'Olivarez. Les Eſpagnols parurent de grandes duppes en cette occaſion. Après les grans projets de perdre le Cardinal à la Cour de France par le moien de la Reine Mere, le Comte Duc a le chagrin & la confuſion de voir ſon rival ſuperieur dans les entrepriſes militaires & dans les négociations, devenir l'arbitre de la paix & de la guerre. La haine reciproque de ces deux hommes, eſt preſque l'unique cauſe de tous les mouvemens dont nous verrons bientôt l'Europe agitée. 1631.

FIN.

Digitized by Google

CATALOGUE
DES
LIVRES

Nouveaux qui ſe trouvent à Amſterdam, chez PIERRE BRUNEL.

AVantures de Telemaque par M. de Cambray, 12.
Annales de la Cour & de Paris, 12.
Amours des Dames illuſtres de nôtre ſiecle, avec fig. 12.

Bibliotheque choiſie par M. Le Clerc, 12.
Bourſault Lettres diverſes, 12.
Boccalini Pietra del paragone politico, fig. 24.

Cabinet d'Architecture, de Peinture, & de Sculpture, &c. par Le Comte, 12. 3. voll.
Continuation du diſcours ſur l'Hiſtoire univerſelle par Mr. de Meaux, 8.
Catechiſme & inſtruction de la Religion Chretienne par M. Oſtervald, 8.
Claude Oeuvres Poſthumes, 8. 5. vol.
Contes de la Fontaine, 8. avec fig. & ſans fig.
Critique Hiſtorique, Politique, Morale, & Comique, &c. par Leti, 12. 2. tom.

Deſcription des Iles de l'Archipel par Dapper, folio, avec fig.
Decades de l'Hiſt. Romaine, par Tite Live, traduites par du Ryer, 12. 8. tom.
Diſcours ſur le Gouvernement par Sidney, 12. 3. vol.

Dia-

Digitized by Google

Dialogues sur les Matieres du Tems, 8.
Diverſitez curieuſes pour ſervir de recreation à l'eſprit, 12. 9. tom.
Dictionaire Hiſtorique ou Melange curieux de l'Hiſtoire Sacrée & Prophane par Morery, corrigé & augmenté par M. Le Clerc, folio, 4. tom.
—— Critique de M. Bayle, folio, 3. tom.
—— Univerſel de Furetiere, folio, 3. tom.
—— Franç. & Angl. & Angl. Franç. de Boyer, 4.
—— Geographique de Baudrand, 4.
—— de Marine contenant les termes de la Navigation & de l'Architecture navale, enrichi de fig. repreſentant divers vaiſſeaux, les pavillons des Nations, les inſtrumens de Mathematique, &c. 4.
—— des Antiquitez Greques & Romaines par Danet, 4.

Elemens de la Politeſſe ou l'Art de plaire dans le Monde, 8.
Epitres choiſies de Ciceron. Trad. nouvelle, 12.
Etat preſent de la Suede, avec un abregé de l'Hiſtoire de ce Roiaume, 12.
Eſſais de l'Hiſtoire de Louïs XIV. 12.
Exilez de la Cour d'Aug. par M. de Villed. 12.

Fables de la Fontaine, 5. part. 8. avec fig.

Geometrie Pratique, contenant la meſure des ſurfaces, &c. avec plus de 500. planches, &c. par Mallet, 8. 4. tom.
Guerre d'Italie, ou Memoires du Comte D....

Hi-

Digitized by Google

Hiſtoire de Louïs XIII. par M. Le Vaſſor, 12. avec fig. 6. vol.
—— Abregée d'Eſpagne, 12.
—— de Hollande par la Neuville, 12. 2 vol. avec la continuat. juſques à la paix de Ryſwick, 8. 2. tom.
—— des Favorites, 8. avec fig.
—— de Guillaume III. Roi de la Grande Bretagne, 2. vol.
—— des Conclaves, 2. tom. 12.
—— des Egliſes Greque & Armenienne trad. de l'Angl. de M. Ricaut. 12.
—— de Dom Quixotte, 12. 5. vol. avec fig.
Hoſte l'Art des armées Navales contenant des regles utiles aux Officiers d'une flotte, &c. folio, avec fig.

Introduction à l'Hiſtoire par Puffendorf, 12. 2. vol.

La Religion d'un honnête homme qui n'eſt pas Theologien de profeſſion, 12.
Loix civiles dans leur ordre naturel, avec le Droit public, folio, 2. vol.
L'Eſprit d'Yves de Chartres dans la conduite de ſon Dioceſe, 12.
La Placette Diſſertations ſur divers ſujets de Morale & de Theologie, 12.
Lettres de Janſenius, 12.
—— & Memoires de Vargas, de P. de Malvenda, &c. touchant le Concile de Trente, avec des Remarques de M. le Vaſſor, 8.

Morale de l'Evangile traduite de l'Anglois de Lucas, 12.

Evan-

Digitized by Google

—— Evangelique oppoſée à quelques Morales Philoſophiques & relachées de ce ſiecle, 8. 2. tom.
—— des Jeſuites extraite de leurs ouvrages par M. Arnaud, 8.
Meditations ſur la mort, 8.
Mémoires de Vordac, 12.
—— Politiques pour ſervir à la paix de Ryſwick, 12. 4. vol.
Melanges Critiques de Litterat. par Ancillon, 12.

Naudæana & Patiniana, 12.

Ozanam nouveaux Elemens d'Algebre, 8.

Pictet Theologie Chretienne, 4.
—— Sermons, 8.
Plaidoiez de M. le Maitre, 4.

Relation de la Cour de Portugal, 12.
Recherches modeſtes des cauſes de la preſente guerre en ce qui concerne les Provinces-Unies par M. Dumont, 12.
Recueil de Taitez de Paix, d'Alliance, de Treve &c. Folio, 4. tomes.
Recueil de Voyages pour l'établiſſement de la Compagnie Hollandoiſe des Indes, 12.
Renoult, Hiſtoire des Variations de l'Egliſe Gallicane, 8.

Sentimens ſur l'Hiſtoire Critique du N. Teſtament de M. Simon, 8.
Soupirs de la France eſclave qui aſpire à ſa liberté, 4.

Theo-

Digitized by Google

Theologie Morale de la Volpiliere, 12. 7. tom
Theatre Italien par Gherardi, 6. tom. avec f
Traité de la Conſcience par Baſnage, 2. tom
Turretini Oratio Panegyrica Gulielmi III.

Vie de Ruyter, folio, avec fig.
—— de Charles-Quint par Leti, 12. 2.
—— du Prince Eugene, 12.
Voyage autour du monde par Dampier, 3. 12. avec. fig.
—— du Baron de la Hontan dans l'Amer Septentrionale, avec fig. 2. tom. 12
—— Idem le tom. 3. contenant des d gues avec les ſauvages &c. 12.

BIBLIOTECA ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google